



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Wallonie

ÉTAT DES LIEUX DE L'ALPHABÉTISATION

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



COMITÉ
DE PILOTAGE
PERMANENT SUR
L'ALPHABÉTISATION
DES ADULTES

SEPTIÈME EXERCICE / DONNÉES 2011-2012-2013

Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes

ÉTAT DES LIEUX DE L'ALPHABÉTISATION

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



SEPTIÈME EXERCICE / DONNÉES 2011-2012-2013



INTRODUCTION

2

La question de l’alphabétisation concerne la société dans son ensemble à l’heure où la maîtrise des compétences de base est un objectif essentiel en matière d’emploi, de cohésion sociale, de citoyenneté et d’émancipation. Le processus éducatif se doit d’être continu pour répondre aux exigences d’un environnement de plus en plus technologique et d’un monde où la communication écrite et la maîtrise de connaissances transversales sont indispensables pour tous à tout âge. L’alphabétisation est un maillon essentiel de l’éducation des adultes.

Dix ans d’existence pour le Comité de pilotage, septième État des lieux publié. Au fil des législatures, cette instance de concertation et de discussion a gardé le cap. Elle se veut à l’écoute du terrain, a développé ses compétences et a créé une dynamique collective. Une des spécificités du Comité de pilotage est de réunir autour d’une même table des

représentants des Cabinets ministériels, des Administrations et du monde associatif à travers la participation de Lire et Ecrire. Le Comité de pilotage est devenu une référence, et l’État des lieux un repère.

Il n’est pas inutile de rappeler, dans cette introduction, la définition de l’analphabétisme donnée par l’Unesco en 1958 pour identifier les publics visés par les dispositifs et politiques d’alphabétisation : « (...) est analphabète toute personne incapable de lire et d’écrire, en le comprenant, un exposé bref et simple de faits en rapport avec la vie quotidienne. » A partir de cette définition, le Comité de pilotage a élaboré une nomenclature permettant de situer les personnes concernées par les formations : Alpha, Alpha FLE, Formation de base et FLE de base. Certaines actions de formation mixent ces différents types de publics.

Le croisement d'un double critère est retenu pour identifier les personnes concernées :

- l'obtention du certificat d'études de base (CEB) en fin de cycle primaire ou des compétences équivalentes à celui-ci,
- la maîtrise du français parlé ou non.

Depuis le plan de départ, matrice de la table des matières jusqu'à la rédaction des conclusions, les États des lieux successifs sont des exercices collectifs où chacun des membres du Comité apporte sa pierre à l'édifice. Chaque publication fait l'objet de discussions et de propositions de modification tant sur le fond que sur la forme. La réalisation de l'État des lieux est coordonnée par le secrétariat du Comité de pilotage. En regard des missions d'investigation et de proposition assignées au Comité de pilotage, l'objectif est de répondre aux demandes des Ministres et de transmettre à la Conférence interministérielle des analyses et des propositions en vue d'une meilleure coordination des politiques d'alphabétisation.

Représentant du secteur associatif ou représentant des Pouvoirs publics, chacun joue le rôle de courroie de transmission de l'information entre le Comité et les administrations ou opérateurs de terrain. Le Comité de pilotage est également un relais vers d'autres administrations qui ne sont pas représentées au Comité et vers l'ensemble des opérateurs concernés. Chaque question évoquée est mise en débat, approfondie en groupes de travail et au besoin renvoyée vers les Ministres compétents.

L'éventail des sept publications, accessibles sur le site Internet du Comité de pilotage¹ montre cette stratégie collective et voit s'esquisser une évolution du secteur même si les enjeux de faire plus et mieux avec un budget corseté

1 www.alpha-fle.be

par la crise restent d'actualité. Tous les États des lieux reviennent, invariablement, sur les mêmes questions centrales au cœur de la mission du Comité de pilotage. Cette édition ne déroge pas à ce principe.

La question de l'offre et des besoins fait l'objet d'un chapitre même si en matière de besoins, le Comité de pilotage ne dispose d'aucune donnée directe sur les niveaux de compétence des adultes, la Belgique francophone n'ayant pas participé à l'enquête PIAAC². Il se base sur des informations indirectes à partir de l'Enquête sur les Forces de travail. En matière d'offre, en attendant le lancement d'un formulaire électronique qui permettra de traiter les données via un 'Datawarehouse'³ et l'utilisation d'un outil d'analyse, le Comité de pilotage Alpha a pris le relais en 2013 de l'enquête menée depuis plus de 20 ans par Lire et Ecrire et a interrogé les opérateurs sur la situation en 2012 via une enquête intermédiaire simplifiée.

La question des politiques et des budgets est un autre chapitre incontournable de l'État des lieux qui démontre combien la transversalité est une réalité du Comité de pilotage puisque cette publication reflète non seulement l'évolution des dispositifs législatifs et réglementaires en matière d'alphabétisation mais décrit aussi l'impact d'autres politiques, parfois nouvelles, sur cette matière située à l'intersection de différents secteurs. Ce chapitre ne se limite pas à décrire les informations récoltées auprès des Administrations qui composent le Comité de pilotage, mais balaie l'ensemble des politiques francophones.

2 PIAAC : Programme pour l'évaluation internationale des adultes (OCDE). Les premiers résultats de cette enquête internationale 2012-2013 ont été publiés en automne 2013. Elle portait sur le niveau de compétences des adultes (de 16 à 65 ans), dont la 'littératie'.

3 Le datawarehouse est un entrepôt virtuel de données

Ainsi les données relatives à l'Enseignement de Promotion sociale, à l'Éducation permanente, à la Formation professionnelle pour les deux Entités régionales, à la Cohésion sociale en Région de Bruxelles-Capitale et à l'Action sociale en Wallonie sont collectées depuis 2005. La dynamique d'actions soutenues à l'égard des publics en alphabétisation par d'autres Pouvoirs publics est aussi relayée comme la dimension Alpha du Plan de Cohésion sociale en Wallonie ou les partenariats entre les bibliothèques et les organismes d'alphabétisation. L'apport européen via le Fonds social européen (FSE) et la ligne programmatique Erasmus + sont une dimension essentielle qui fait aussi l'objet d'un suivi.

L'identification des budgets est un autre élément important à prendre en considération pour mesurer l'impact et l'importance des politiques. Une estimation et une analyse des moyens consacrés à l'alphabétisation sont réalisées dans la mesure où la part budgétaire dévolue à cette matière a pu être identifiée puisque l'alphabétisation des adultes est mise en œuvre au travers d'un faisceau de politiques qui dépendent d'institutions et d'administrations différentes. Par ailleurs, cette édition fait l'objet d'une investigation et d'une analyse complémentaire portant sur les budgets des emplois subventionnés consacrés à l'alphabétisation.

Chaque édition de l'État des lieux met le focus sur une approche particulière : un public, une pratique ou une thématique. Ces points font l'objet de propositions transmises à la Conférence interministérielle et d'un suivi lors des publications suivantes. Les recherches liées à la gestation de ces textes sont l'occasion de réfléchir en groupe de travail et de créer des liens avec les opérateurs de terrain ou d'autres administrations qui ne sont pas membres du Comité de pilotage, comme Actiris par exemple pour cette livraison où l'emploi est examiné.

L'histoire et le bilan de dix ans d'existence du Comité de pilotage constituent le chapitre d'introduction. Il s'agit de rappeler le contexte de la naissance du Comité de pilotage et ses réalisations. Ce texte démontre combien le facteur temps est essentiel pour construire une coopération de longue haleine. Affiner la connaissance du paysage de l'alphabétisation, parler un langage commun et connaître les particularités de la réglementation de chacun des pouvoirs subventionnants mais aussi mieux cerner les divergences et les points d'accord, entendre la position des acteurs de terrain et leurs difficultés, équilibrer approches quantitatives et qualitatives, communiquer, tels sont les dossiers qui ont mobilisé le Comité de pilotage. La publication de l'État des lieux est l'aspect le plus visible de ce travail à plusieurs voix, il est important de rechercher le consensus et des bases communes, ce qui a donné lieu à de longues discussions parfois ardues, mais toujours constructives.

La question du partenariat est une autre caractéristique importante du secteur. Un chapitre lui est consacré. Pour commencer, il était indispensable de définir cette notion par rapport à celle de travail en réseau, de collaboration et de sous-traitance. Il s'agit de décrire à la fois les positions des différentes administrations au plan institutionnel par rapport à cette réalité et mettre le focus sur certaines pratiques au plan local. Pour conclure cette contribution, le Comité de pilotage essaie de dégager une typologie sur base des informations collectées transversalement à ce propos.

La question de l'emploi est traitée dans un chapitre spécifique puisque le secteur de l'alphabétisation est entré, depuis vingt ans, dans une dynamique de professionnalisation de son personnel, même si près de quatre formateurs sur dix sont toujours des volontaires. Le Comité de

pilotage, conscient de l'importance budgétaire des aides à l'emploi et des emplois subventionnés, tente d'en faire le tour bien que les postes dévolus à l'alphabétisation ne soient pas toujours facilement identifiables, de nombreux organismes d'alphabétisation menant des actions dans d'autres champs. Pour boucler ce dossier, le Comité de pilotage a bénéficié de l'appui d'Actiris et du Service public de Wallonie.

Ce septième État des lieux se conclut sur une mise en perspective et des propositions du Comité de pilotage en vue d'une prochaine Conférence interministérielle. L'installation de nouveaux Gouvernements est un moment privilégié pour refaire le point de la situation et définir les priorités à mettre en avant pour la nouvelle législature.



Table DES MATIÈRES

6

PARTIE 1

1 Chapitre 1 : Comité de pilotage Alpha : dix ans déjà !

1. Emergence d'un secteur..... 12
2. Namur : premiers pas vers une instance de
coordination 13
3. Naissance du Comité de pilotage sur l'alphabétisation des
adultes 14
4. D'un État des lieux à l'autre 15
5. Chantiers du Comité de pilotage..... 16
6. Mise en œuvre du formulaire électronique :
un tournant à ne pas rater 17

2 Chapitre 2 : Présentation de l'offre de formation sur base de l'enquête 2012 du Comité de pilotage Alpha

1. Estimation des besoins et de l'offre d'alphabétisation en
Belgique francophone : un bref aperçu.....20
2. Organisation de la collecte relative
aux données 2012.....24
3. Analyse des résultats de l'enquête portant sur les données
2012 du secteur non formel.....26
 - Organismes d'alphabétisation du secteur non formel et
actions de formation concernées.....27
 - Forme juridique des organismes27
 - Principaux domaines d'activités des opérateurs
d'alphabétisation27
 - Modalités de financement30
 - Emploi dans le secteur de l'alphabétisation.....37

• Formations organisées	39
Participants aux formations concernées.....	41
• Type de formation suivie	42
• Genre des apprenants	43
• Age des apprenants	43
• Nationalité des apprenants	43
• Niveau de diplôme.....	44
• Statut des participants selon le type de revenus et la situation en lien avec l'emploi	45
4. Offre de cours de 'français de base' et estimation du nombre de participants dans l'Enseignement de Promotion sociale.....	49
Etablissements d'Enseignement de Promotion sociale et Unités d'Enseignement concernées (UE)	50
• Etablissements où l'offre 'Français de base' est organisé	50
• Unités d'Enseignement 'Français de base' organisées.....	52
• Volumes de formation	54
Participants aux UE concernées	55
• Nombre et répartition des inscriptions/Estimation du nombre de participants	55
• Caractéristiques des participants	58
5. Conclusions	60
Secteur non formel	60
Secteur formel	62

3 Chapitre 3 : Dynamique partenariale

1. Diversité et dynamiques des partenariats des organismes de formation :	
Définitions de la notion de partenariat	65
Identification de différents types de partenaires.....	66
Identification des différents objets du partenariat	66
Identification de différentes modalités du partenariat	67

2. Principes gouvernant les partenariats	67
<i>Au niveau institutionnel.....</i>	<i>67</i>
• Cohésion sociale à Bruxelles	67
• Formation professionnelle à Bruxelles	69
• Formation professionnelle en Wallonie.....	69
• Convention pluriannuelle wallonne.....	70
• Plan de Cohésion sociale en Wallonie.....	70
• Action sociale en Wallonie : Intégration des personnes d'origine étrangère	71
• Éducation permanente – Fédération Wallonie-Bruxelles	72
• Enseignement de Promotion sociale – Fédération Wallonie-Bruxelles	73
<i>Au niveau local.....</i>	<i>77</i>
• Lire et Ecrire et les partenariats dans le secteur non formel en Région bruxelloise : les conventions	77
• En Région bruxelloise, un exemple de partenariat entre le secteur non formel et le secteur formel.....	80
3. Conclusion : Ebauche d'une typologie	80

4 Chapitre 4 : Question de l'emploi dans les organismes d'alphabétisation

1. Emplois subventionnés dans le cadre des Programmes de résorption du chômage	87
1. Agents contractuels subventionnés (ACS)	87
2. Aides à la promotion de l'emploi (APE)	89
3. Autres mesures d'aide à l'emploi.....	91
• Programme de Transition professionnelle (PTP)....	91
• Articles 60 et 61 de la loi organique des CPAS	92
2. Aides fédérales à l'emploi	93
1. Réduction structurelle.....	94
2. Réduction groupe-cible	94
3. Maribel social.....	94
4. Travailleurs contractuels subventionnés	95

3. Subventionnement des emplois dans le cadre de l'Éducation permanente.....	95
1. Permanents de l'Éducation permanente : subventionnement dans le cadre d'une reconnaissance.....	95
2. Décret Emploi pour les secteurs socioculturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles	96
3. Ex-FBIE à Bruxelles	97
4. Cadastre de l'emploi en Fédération Wallonie-Bruxelles	97
5. Emploi dans l'Enseignement de Promotion sociale ...	99
6. Enjeux de la 6^e Réforme de l'État : transferts de compétences en matière d'emploi	100
7. Conclusions.....	101

5 Chapitre 5 : Politiques publiques, budgets et leur évolution

POLITIQUES

1. Cadre général des politiques et dispositifs en Belgique francophone	105
Secteurs et Entités impliqués	105
Autres Entités	106
Publics visés.....	106
Types d'actions menées.....	106
2. Quelques données significatives sur l'évolution des politiques et des dispositifs de formation et d'alphabétisation	107
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	
• Enseignement de Promotion sociale	107
• Éducation permanente	110
• Lecture publique	113
WALLONIE	
• Formation professionnelle	114
• Convention pluriannuelle multisectorielle	115
• Intervention du Forem	116
• Action sociale : Intégration des personnes d'origine	

étrangère	117
• Cohésion sociale	119
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	
• Formation professionnelle et Bruxelles Formation ..	123
• Cohésion sociale	124
3. Focus sur les politiques d'autres Pouvoirs publics intervenant dans le champ de l'alphabétisation	127
• Intervention d'Actiris à Bruxelles	127
• FIPI et son impact en matière d'alphabétisation	128
4. Impact et mise en œuvre de nouvelles politiques en Wallonie et à Bruxelles	134
• Accord de coopération sur les bassins et pôles de synergie 'Enseignement qualifiant, Formation et Emploi'	134
• Accueil des primo-arrivants en Wallonie et à Bruxelles	135
- Région de Bruxelles-Capitale : Décret du 5 juillet 2013	135
- Wallonie : Décret du 27 mars 2014	139
• Politique de formation des personnes handicapées en Région de Bruxelles-Capitale	140
5. Enjeux liés à la mise en place de certaines politiques par rapport aux publics en difficulté avec l'écrit	141
• Politiques d'activation : impact sur la demande de formation et questions relatives à la délivrance d'attestations	142
• Acquisition de la nationalité et exigences en matière linguistique : Code de la nationalité de 2012 et ses impacts sur les personnes pas ou peu scolarisées	149
6. Nouvelles programmations européennes et impact du rapport d'experts de haut niveau sur la politique européenne en matière d'alphabétisation des adultes	156
• Interventions du FSE dans les politiques d'alphabétisation	156
- Programmation FSE 2007-2013	156
- Portefeuille 2007-2013 « Alphabétisation – Français	

langue étrangère – Formation de base »	157
- Projet Reinsert de l'Enseignement de Promotion sociale	161
- Programmation FSE 2014-2010	162
• Erasmus Plus	163
• Mise en place du Réseau européen Elinet	167
• Agenda européen des politiques d'éducation des adultes : une coordinatrice « nationale » pour la Belgique francophone.....	168
• Projet de plateforme électronique Epale	169

BUDGETS

1. Budgets des Entités et des Administrations régionales et communautaires	170
2. Financements en provenance des Programmes de résorption du chômage (PRC) et du Fonds social européen (FSE)	173

6 Chapitre 6 : Conclusions et perspectives

PARTIE 2

2.1 Offre de formation

1. Eléments de comparaison de l'enquête 2012 réalisée par le Comité de pilotage et de l'enquête 2010 réalisée par Lire et Ecrire.....	192
2. Lettre envoyée par le Comité de pilotage aux opérateurs ...	199
3. Questionnaire de l'enquête 2012 auprès des opérateurs	202

2.2 Emploi

Méthodes d'estimation des emplois et des budgets des

Programmes de résorption du chômage – PRC- affectés à l'alphabétisation.....	208
--	-----

2.3 Politiques

1. Politiques d'alphabétisation en Belgique francophone : Tableaux des différentes Administrations.....	213
• Fédération Wallonie-Bruxelles	213
• Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.....	226
• Wallonie.....	239
2. Région de Bruxelles-Capitale : Décret relatif au parcours d'accueil.....	247
3. Filières et profils de fonction liés au BAFA à la formation des primo-arrivants à Bruxelles	248
4. Crédaf : Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes	251

2.4 Budgets

Tableaux et graphiques budgétaires	255
--	-----

PARTIE 3

A ANNEXES

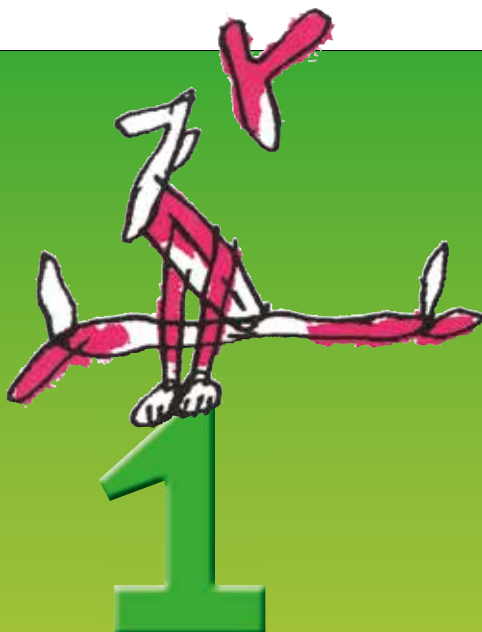
1. Lexique et liste des abréviations et des acronymes	266
2. Liste des sièges sociaux des organismes d'alphabétisation et lieux d'implantations de formation - Coordonnées et informations relatives à l'offre de formation (2011-2013).....	274
3. Coordonnées des organismes de formation de formateurs.....	330
4. Adresses des Agences européennes et des Administrations citées dans l'ouvrage	330
5. Composition du Comité de pilotage.....	332
6. Remerciements	337





1^{re} partie

ANALYSE
SYNTHÉTIQUE,
POINTS DE VUE
ET MISE EN
PERSPECTIVE



LE COMITÉ DE PILOTAGE : dix ans déjà !

12

Au cœur de la réflexion autour des perspectives à esquisser pour le XXI^e siècle dans l'esprit de la Déclaration de Hambourg, l'alphabétisation des adultes est une priorité des autorités belges francophones depuis 2001. Dans le prolongement de la Conférence de Hambourg sur l'éducation des adultes, quatre pays francophones industrialisés se sont réunis à Namur en juin 1999 en collaboration avec l'Institut de l'Unesco pour l'Education. Cette rencontre internationale, intitulée 'Lire, c'est prendre le large' mobilise différents acteurs de l'alphabétisation issus du Canada, de la Belgique, de la France et de la Suisse. Dans la foulée, dès 2001, les différents Gouvernements régionaux et communautaire francophones ont inscrit l'alphabétisation comme une priorité. C'est le point de départ du Comité de pilotage Alpha et les prémisses de l'Accord de coopération de 2005 qui se réfère à ces textes.

La cinquième Conférence internationale sur l'Education des Adultes de l'Unesco en 1997 a impulsé une concertation intersectorielle intrafrancophone et a permis un développement continu de l'alphabétisation. Aujourd'hui, nous sommes à un tournant. Retour sur les étapes qui ont jalonné ce long processus de maturation et de co-construction impliquant différents Pouvoirs publics, des représentants de cabinets ministériels et des représentants du monde associatif.

1. EMERGENCE D'UN SECTEUR

Si l'alphabétisation et la maîtrise des compétences de base sont actuellement au centre des préoccupations des autorités européennes dans une dynamique de société de la

connaissance sur fond de crise économique, l'émergence de cette question n'est pas neuve en Wallonie et à Bruxelles. Dès la fin des années soixante, des initiatives pionnières et militantes ont émergé dans le contexte syndical et des migrations. Au fur et à mesure que les problèmes d'emploi se sont aggravés et que les rangs des chômeurs ont grossi suite au choc pétrolier de 1976, il est apparu que la question de l'analphabétisme concernait un nombre important de travailleurs confrontés aux pertes d'emplois et à la recherche de reconversion professionnelle. Dans un premier temps, cet investissement citoyen a été reconnu et soutenu dans le cadre de l'Éducation permanente dès les années septante. Au fil des décennies et des réformes institutionnelles, de nouvelles politiques ont vu le jour et se sont préoccupées des personnes en difficulté face à l'écrit. La persistance de la crise a conduit un nombre croissant de personnes vers des pôles de formation alors que certaines d'entre elles ne disposaient pas d'un niveau de connaissance équivalent au CEB ou d'une maîtrise indispensable de la langue pour poursuivre une reconversion professionnelle. À côté du public des demandeurs d'emploi, d'autres besoins sont apparus de la part de personnes migrantes, de citoyens en rupture sociale ou en recherche de ré-affiliation sociale.

En Belgique francophone, l'alphabétisation est transversale et intégrée dans plusieurs compétences exercées par trois Entités à l'intérieur desquelles différents dispositifs peuvent être concernés : la Wallonie, la COCOF et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les formations en alphabétisation se sont multipliées visant à la fois des publics francophones ou non. Les différentes crises de l'emploi et l'accueil des populations immigrées ont intensifié l'offre de formation pour les apprenants. En parallèle des activités ont continué à se développer comme l'orientation, l'accompagnement psychosocial des participants, la formation des formateurs, la recherche active d'emploi, la

recherche pédagogique, la sensibilisation des acteurs à une meilleure prise en compte des besoins des personnes analphabètes... La diversification des politiques publiques et l'augmentation des moyens ont permis aux opérateurs de diversifier leurs champs d'actions, de multiplier leurs pratiques et d'augmenter l'impact de celles-ci, mais aussi dans une volonté de toucher de multiples publics et de poursuivre une réflexion pédagogique dynamique.

2. NAMUR : PREMIERS PAS VERS UNE INSTANCE DE COORDINATION

Dans le prolongement de la Conférence de Hambourg, quatre pays francophones industrialisés décident de se réunir à Namur en juin 1999 en collaboration avec l'Institut de l'Unesco pour l'Éducation. Cette rencontre internationale, intitulée 'lire, c'est prendre le large' mobilise différents acteurs de l'alphabétisation issus du Canada, de la Belgique, de la France et de la Suisse : apprenants, formateurs, gestionnaires, décideurs, chercheurs, représentants d'administrations... L'objectif est de se mobiliser autour de la question de l'alphabétisation et de mieux connaître cette réalité et ses enjeux dans des sociétés développées.

Cette Conférence internationale est l'occasion de la publication d'un État des lieux réalisé par chaque pays partenaire et basé sur un questionnaire identique¹. Ce premier État des lieux, réalisé en 1999, se conclut sur quatre constats en Belgique francophone :

1. La manière dont l'alphabétisation s'est développée, et le partenariat réalisé dans ce domaine entre les Pouvoirs publics et la société civile, préfigurent un modèle

¹ Ministère de la Communauté française et Lire et Écrire, *État des lieux. Communauté française de Belgique, Alphabétisation francophonies Pays industrialisés, Bruxelles, 1999.*



de fonctionnement original qui peut s'avérer fécond à plus d'un titre.

2. L'alphabétisation est née de l'initiative privée, de projets militants. Même dans les secteurs où elle est en voie de professionnalisation, les normes et critères d'évaluation concernent les objectifs des pouvoirs subsidiaires, et très peu la qualité pédagogique, l'orientation des projets...
3. Un défi à relever concerne la priorité qui est accordée dans notre société à la participation de tous.
4. En amont de l'illettrisme des adultes, « il faut arrêter la production scolaire d'illettrés² ».

Cette Conférence est le point de départ d'un comité de concertation informel qui réunit différents secteurs administratifs et des représentants de Lire et Ecrire qui poursuivent les discussions amorcées à Namur.

14

3. NAISSANCE DU COMITÉ DE PILOTAGE SUR L'ALPHABÉTISATION DES ADULTES

Le travail de sensibilisation du monde politique aboutit à l'inscription de l'alphabétisation comme priorité politique de différents Gouvernements dès 2001. Cette matière est reprise dans différentes Déclarations de politique régionale et communautaire comme une préoccupation majeure pour toute politique éducative et culturelle et comme la base de l'exercice de la citoyenneté.

En parallèle, la nécessité de développer une politique intégrée conduit à la création d'une cellule alphabétisation au sein du service de l'Éducation permanente (Fédération Wallonie-Bruxelles) dès 2002 et au projet de créer un Comité de pilotage permanent chargé de faire des propo-

2 *Op. Cit.*, page 78.

sitions dans le cadre d'une politique intégrée en matière d'alphabétisation. D'emblée, sa composition prévoit d'associer Lire et Ecrire et différentes Administrations.

Le 2 février 2005, un Accord de coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes est conclu entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie. Ce texte signé par les principaux Ministres en charge de secteurs impliqués dans l'alphabétisation se réfère explicitement à la Déclaration de Hambourg et à la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa 56^e session, de proclamer une décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation se terminant fin 2012. Il institue une Conférence interministérielle et un Comité de pilotage.

L'objectif principal de cet Accord³ est double :

- développer une forme plus large de dialogue entre institutions pour permettre la mobilité entre les différents cadres d'apprentissage et une meilleure exploitation des politiques menées en la matière, dans le respect des compétences des parties contractantes ;
- améliorer la qualité des données et de l'information sur l'alphabétisation.

Le Comité de pilotage est un espace de coordination, de concertation et de proposition à l'égard de la Conférence interministérielle. Il est composé de représentants de Cabinets ministériels, d'Administrations et de Lire et Ecrire, principal opérateur d'alphabétisation en Wallonie et à Bruxelles. Les secteurs représentés sont l'Enseignement de

3 Le texte de cet Accord de coopération est publié in extenso dans : Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes, *État des lieux de l'alphabétisation Fédération Wallonie-Bruxelles, cinquième exercice, Bilan, Données 2004-2009*, Bruxelles, 2011, pages 113-117.

Promotion sociale, l'Éducation permanente, la Formation professionnelle, l'Action sociale en Wallonie et la Cohésion sociale à Bruxelles. Des experts de l'Observatoire des Politiques culturelles (OPC), de l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) et de la Commission consultative Formation-Emploi-Enseignement (CCFEE) participent également aux travaux.

La cellule alphabétisation se voit confier l'animation et la coordination des travaux du Comité de pilotage ainsi que la réalisation d'un État des lieux annuel.

4. D'UN ÉTAT DES LIEUX À L'AUTRE

A ce jour, sept États des lieux ont été édités par le Comité de pilotage⁴. La caractéristique de ces ouvrages est d'être une réalisation collective et concertée qui bénéficie de l'expertise de ses membres mais aussi de l'éclairage d'experts externes. Pour la réalisation des États des lieux, le Comité de pilotage Alpha a procédé 'de manière artisanale' récoltant les données auprès des différentes administrations et bénéficiant de l'enquête de Lire et Ecrire auprès du secteur associatif, enquête dont la dernière édition remonte à 2010. La présente édition analyse l'offre à partir d'un questionnaire simplifié émanant du Comité de pilotage dans l'attente de la mise en place d'une collecte électronique.

L'objectif du Comité de pilotage est de prendre le pouls du secteur en récoltant et croisant, à partir des différents domaines de compétences concernés, les données relatives :

- à l'identification des besoins exprimés et détectés,
- au recensement de l'offre de formation,
- aux profils des participants,
- à l'évolution des politiques développées par les différents secteurs.

Les enjeux de l'État des lieux sont multiples :

- connaître de manière plus fine la situation en matière d'offre de formation existante et de besoins ainsi que les politiques menées et les budgets y afférant pour aider les autorités à la gestion et à la décision ;
- avoir une vision du secteur de l'alphabétisation des adultes qu'il soit formel ou non formel ;
- attirer l'attention des autorités sur certains points et améliorer la connaissance des questions en relation avec les publics visés ou les difficultés rencontrées par les opérateurs, par exemple la politique d'activation des publics en alphabétisation ;
- dégager des pistes de réflexion en vue de mieux coordonner les actions d'alphabétisation et d'adapter les dispositifs pour une meilleure adéquation de l'offre à la demande ;
- refléter les travaux du Comité de pilotage notamment à travers le compte rendu de rencontres thématiques sur des sujets aussi divers que les TIC, l'alphabétisation en milieu carcéral, l'illettrisme chez les jeunes, la formation des publics primo-arrivants, réfugiés et demandeurs d'asile, la formation des formateurs et du personnel des organismes d'alphabétisation...
- pouvoir répondre aux demandes, notamment des autorités, des politiques et des institutions internationales : questions parlementaires, enquêtes Unesco, OCDE...
- transmettre des recommandations sur base des informations recueillies à la Conférence interministérielle (CIM) en vue notamment de coordonner davantage les politiques menées en cette matière par différents secteurs ;

⁴ Ces publications peuvent être obtenues auprès du secrétariat du Comité de pilotage, 44 boulevard Léopold II à 1080 Bruxelles, 02/413.20.46, michele.minne@cfwb.be ou sont consultables en ligne sur le site www.alpha-flc.be.



- mettre au point des outils et méthodes d'investigation du secteur.

Depuis l'édition du premier État des lieux du Comité de pilotage en 2005, on constate une recomposition du paysage de l'alphabétisation en Belgique francophone⁵ et de nouvelles articulations entre dispositifs.

L'intervention de la plupart des secteurs qui font partie du Comité de pilotage vise le soutien des organismes d'alphabétisation et leur action - tels sont, par exemple, les cas de l'Enseignement de Promotion sociale et de l'Éducation permanente qui maintiennent leur cap en Fédération Wallonie-Bruxelles ou du secteur de la Formation professionnelle de la COCOF.

Certaines administrations ont renouvelé leur approche se sont concertées pour coordonner leur intervention en Wallonie et à Bruxelles. A titre d'exemple en Wallonie où la Direction des politiques transversales de la DGO 6 et la Direction de l'Action sociale de la DGO 5 gèrent une convention pluriannuelle qui reprend les missions de trois Conventions autrefois gérées par la DGO 6⁶ (Direction de la Formation professionnelle), la DGO 5⁷ (Direction de l'Action sociale) et le Forem.

Les évolutions observées au niveau des politiques d'alphabétisation mettent en évidence des initiatives nouvelles et l'implication accrue des secteurs tels que l'Action sociale et la Cohésion sociale qui constituent des avancées pour apporter des réponses adaptées aux besoins de populations

5 *État des lieux de l'alphabétisation Fédération Wallonie-Bruxelles, sixième exercice / Données 2010-2011*, pages 45-47 et pages 132-133.

6 Direction générale opérationnelle "Économie, Emploi et Recherche" du Service public de Wallonie (SPW) : DGO 6.

7 Direction générale opérationnelle "Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé" du Service public de Wallonie (SPW) : DGO 5.

rencontrant des conditions de vie précaires et ayant des difficultés au niveau des apprentissages de base. Un élément fondamental et commun de ces dispositifs régionaux de Cohésion sociale est l'importance accordée au partenariat et au réseau afin de renforcer les complémentarités des actions des Pouvoirs publics et celles des secteurs associatifs rendant possible une politique locale intégrée d'offre de services. Il faut relever aussi le projet de l'Enseignement à distance et l'action des bibliothèques de plus en plus attentives à l'accueil de publics éloignés de la lecture.

5. CHANTIERS DU COMITÉ DE PILOTAGE

En 2015, après dix ans de fonctionnement, le Comité de pilotage a engrangé nombre d'avancées qui apparaissent peut-être modestes à première vue, mais sont fondamentales pour poursuivre cette démarche prospective à visée 'ensemble'. Son objet est non seulement de fournir une série de photographies sur le paysage de l'alphabétisation, mais de faire en sorte que l'offre rencontre au mieux les réalités des participants qu'ils soient stagiaires, apprenants ou élèves.

Si les États des lieux ont requis un gros investissement de la part de tous les membres du Comité de pilotage, nombre de réunions ont concouru à rapprocher les positions, à trouver des points communs et à harmoniser des concepts approuvés par tous. Les discussions ont également abouti à un consensus sur différentes questions :

- la délimitation du champ de l'alphabétisation en Belgique francophone via une nomenclature commune, adoptée en 2007, qui au sein de ce champ distingue l'alphabétisation (publics francophones n'ayant pas acquis le CEB ou la maîtrise des compétences équivalentes à celui-ci) de l'Alpha FLE (publics allophones n'ayant pas acquis le CEB ou la maîtrise des compé-

tences équivalentes à celui-ci) et s'élargit aussi en aval à la formation de base (publics francophones ayant acquis le CEB sans autre certification) et au FLE de base (publics allophones ayant acquis le CEB sans autre certification), distinction de plus en plus connue et diffusée auprès des opérateurs de terrain ;

- la finalisation d'une typologie d'actions en alphabétisation classées selon 7 axes ;
- la mise au point de définitions et de références communes partagées par les différents secteurs.

Suite à la publication d'une étude du Girsef⁸, commandée dans le cadre des travaux du Comité de pilotage, un chantier est en cours pour définir et affiner les critères d'évaluation des dispositifs et des politiques afin de disposer d'un référentiel commun et cerner plus avant la cohérence et l'impact des politiques d'alphabétisation. Pour affiner les connaissances sur les besoins, une enquête sur le niveau de compétences des adultes permettrait d'adapter l'offre à la demande.

6. MISE EN ŒUVRE D'UN FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE : UN TOURNANT À NE PAS RATER

La nécessité de procéder à une collecte transversale, harmonisée et centralisée est apparue comme incontournable et ce d'autant que Lire et Ecrire a passé le relais de l'enquête au Comité de pilotage permettant de mener ce travail de récolte de données au-delà du secteur associatif, dans le secteur formel de l'Education. C'est pourquoi un formulaire électronique a été mis au point afin de disposer

de données harmonisées pour tous les secteurs concernés – en ce compris l'Enseignement de Promotion sociale. Ces informations seront récoltées sur une même base et des critères identiques concernant tous les organismes déclarant mener au moins une action de formation en alphabétisation.

Le questionnaire porte sur :

- les organismes concernés,
- les secteurs de reconnaissance, d'agrément, de subventionnement et de financement des organismes,
- les activités des organismes,
- les actions de formation en alphabétisation et en formation de base,
- les publics de participants aux formations en alphabétisation (publics francophone ou non) : élèves, apprenants, stagiaires,
- le personnel des organismes concernés par l'alphabétisation.

Pour disposer d'informations de plus en plus pointues, la mise en production du formulaire de récolte des informations et la finalisation d'une base de données constituent une étape indispensable pour donner des bases solides à un État des lieux le plus exhaustif et le plus fiable possible.

Cette récolte commune s'inscrit dans une volonté de simplification administrative et permettra de retourner vers les opérateurs concernés une série d'informations relatives à leur profil et de "contextualiser" leur action en lien avec leur Région, leur bassin de vie...

Une décennie de travail dans le cadre du Comité de pilotage, a amené les représentants mandatés à se connaître et à connaître un espace exemplaire de coopération où tous ont participé à la mise en commun de compétences complémentaires sur un enjeu partagé. Convivialité et compé-

⁸ Cette étude est disponible sur le site du Comité de pilotage : www.alpha-fle.be. Un résumé peut être lu dans le sixième État des lieux : *État des lieux de l'alphabétisation Fédération Wallonie-Bruxelles, sixième exercice / Données 2010-2011*, pages 41-45.



tences, coopération entre administrations et cabinets ministériels, coopération avec le monde associatif ont démontré la volonté et la capacité de collaboration et ont permis à chaque acteur de reporter l'impact de l'action dans son propre secteur.

Les travaux du Comité de pilotage et les rencontres avec le terrain ont permis de prendre la mesure du dynamisme d'un secteur et de la qualité du travail des formateurs et animateurs pour répondre à la palette de difficultés de publics fragilisés. Des projets créatifs et des pédagogies novatrices démontrent le souci des organismes d'alphabétisation de se positionner en respectant leurs participants, en les reconnaissant comme citoyens à part entière et en leur restituant leurs capacités d'expression et d'action.

Le pilotage du Comité Alpha demande beaucoup de temps et d'investissement. Il exige de ses membres d'être en situation d'apprenants et apprenantes, d'être à l'écoute des uns et des autres mais procure autant de bénéfices professionnels en termes de découvertes, de mutualisations et d'échanges que de satisfactions relationnelles à bâtir un projet commun dans le registre de la transversalité.



1. ESTIMATION DES BESOINS ET DE L'OFFRE D'ALPHABÉTISATION EN BELGIQUE FRANCOPHONE – UN BREF APERÇU

L'alphabétisation des adultes est un enjeu politique et citoyen majeur. Pour en cerner les contours et élaborer des réponses adaptées, il est nécessaire de disposer de repères. Combien d'adultes, dans nos sociétés dites « de la connaissance », éprouvent des difficultés avec l'écrit ? Comment s'organise l'offre d'éducation et de formation s'adressant à eux ? Qui sont les personnes concernées ?

Les 'besoins' en alphabétisation sont particulièrement mal connus en Fédération Wallonie-Bruxelles car nous ne disposons pas d'informations à large échelle sur les niveaux de compétences des adultes telles qu'estimées par exemple

OFFRE DE FORMATION en 2012

par les enquêtes menées sous l'égide de l'OCDE (IALS, ALL et la dernière en date, PIAAC)¹, qui permettent d'évaluer ces compétences selon une échelle de niveaux standardisée pour un échantillon représentatif de la population. Les moyens ont manqué pour qu'une telle enquête (ou d'autres qui se seraient avérées moins coûteuses) puisse être réalisée en Belgique francophone.² À défaut, le niveau de diplôme le plus élevé obtenu par les adultes est utilisé

- 1 Voir à cet égard : Catherine BASTYNS : « IALS, ALL et PIAAC. Les enquêtes de l'OCDE sur la littératie et les compétences des adultes font-elles avancer la cause de l'alpha ? » et « Les résultats de IALS et ALL. Un aperçu vu sous l'angle de l'alpha », *Journal de l'alpha* n° 185, septembre-octobre 2012 (en ligne : http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/images/documents/pdf/analyses2012/compr_ja185_p026.pdf et http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/images/documents/pdf/analyses2012/compr_ja185_p040.pdf)
- 2 La Flandre a par contre participé à l'enquête IALS en 1995 et à PIAAC en 2012. www.piaac.ugent.be.

pour estimer les besoins de la population. Cet indicateur a été largement analysé dans les États des lieux antérieurs³, nous nous limiterons donc ici aux tendances récentes qu'il permet de dégager.

En 2013, 7% des adultes wallons de 15 ans et plus déclaraient n'avoir jamais obtenu de certificat ou de diplôme (soit environ 180.000 personnes) ; cette proportion grimpeait à près de 12% en Région de Bruxelles-Capitale (soit environ 90.000 personnes). Si on englobe les personnes diplômées au maximum du primaire (Certificat d'études de base CEB) dans la population susceptible de s'adresser aux opérateurs dont l'offre est décrite dans ce chapitre, la part des personnes potentiellement concernées s'élève à un cinquième des adultes : 20% à Bruxelles (soit environ 160.000 personnes) et 19% en Wallonie (soit environ 490.000 personnes). Cette proportion diminue légèrement au fil du temps, mais la diminution semble surtout liée à la disparition progressive des personnes très âgées qui ont eu moins d'opportunités de fréquenter l'école. Sur base de ces données, issues de l'enquête sur les forces de travail (EFT)⁴, on peut donc estimer à 650.000 le nombre de personnes susceptibles de connaître des difficultés en lecture et écriture en Wallonie ou à Bruxelles. Et à 270.000 le nombre de personnes ne disposant d'aucun diplôme.

La proportion d'adultes disposant au maximum du CEB est importante parmi les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), bien que la population de référence soit en ce cas plus jeune que la population globale : en 2014, 19% des DEI en Wallonie avaient au mieux le CEB (soit environ 47.000 personnes en moyenne annuelle⁵) et 11% avaient fait des études à l'étranger pour lesquelles il n'avait pas été possible de reconnaître une équivalence (soit environ

29.000 personnes). Les DEI diplômés au maximum du primaire sont proportionnellement plus nombreux parmi les hommes DEI (22%) que parmi les femmes DEI (15%). 8.700 DEI wallons de moins de 25 ans sont diplômés au maximum du primaire, ce qui représente 17% des DEI de cette catégorie d'âge. En Région de Bruxelles-Capitale, 11% des DEI sont diplômés au maximum du primaire (soit plus de 12.500 personnes en moyenne annuelle). Ces personnes représentent 19% des DEI dont le diplôme est (re)connu⁶. Les DEI diplômés au maximum du primaire sont proportionnellement plus nombreux parmi les hommes DEI (13%) que parmi les femmes DEI (10%). 3.100 DEI bruxellois de moins de 25 ans sont diplômés au maximum du primaire, ce qui représente 23% des DEI de cette catégorie d'âge.

Soulignons toutefois que l'indicateur du niveau maximum de diplôme obtenu ne fournit qu'une approximation des compétences effectives de la population, et a fortiori des besoins en matière de formation continuée. Plusieurs parcours de vie peuvent en effet expliquer la non maîtrise ou une maîtrise très lacunaire de l'écrit, parcours qui vont de l'absence pure et simple de scolarité à l'intériorisation insuffisante des acquis et à leur perte par manque d'usage, en passant par l'échec d'une scolarisation qui n'a pas permis l'acquisition des compétences de base. Tandis qu'à l'inverse, des personnes n'ayant obtenu aucun diplôme peuvent avoir développé des compétences équivalentes ou supérieures à celles sanctionnées par le CEB. Dans le champ qui nous occupe, l'alphabétisation et par extension les formations visant spécifiquement un public infrascolarisé, ces questions sont rendues encore plus complexes du fait qu'une part importante du public n'a pas le français

3 Pour accéder aux États des lieux de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles (EDL) successifs : <http://www.alpha-fle.be/index.php?id=1057>

4 Cf. http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

5 Source : Le Forem. Données non publiées.

6 Source Actiris, données non publiées. Ensemble des DEI, pas de distinction selon l'appartenance à un groupe linguistique. Pour 40% des DEI bruxellois, le diplôme est soit inconnu, soit ne peut être classé dans un niveau d'enseignement équivalent à ceux utilisés dans notre système éducatif.



PUBLIC VISÉ	FRANCOPHONE (OU PARLANT FRANÇAIS)	NON FRANCOPHONE
N'a pas le CEB <certificat d'étude de base> (ou ne maîtrise pas les compétences correspondantes)	Alpha écrit	Alpha FLE (oral/écrit)
A le CEB et les compétences correspondantes, mais pas de diplôme au-delà	Formation de base	FLE de base (enseignement du français pour communiquer, à l'oral et à l'écrit, dans la vie quotidienne)

pour langue maternelle, et se trouve donc en situation d'apprentissage "Français langue étrangère", à la fois de l'écrit et de l'oral (FLE).

Le Comité de pilotage a défini le périmètre des actions relevant de son champ d'analyse en croisant ces deux critères : le niveau de scolarisation antérieur des apprenants d'une part, d'autre part le fait qu'ils maîtrisent ou non le français. Le tableau suivant illustre la dénomination des actions retenues sur base de ce double critère.

Les **actions d'alphabétisation** visent à apprendre à lire, écrire, calculer... à des adultes n'ayant jamais été scolarisés ou n'ayant acquis aucun diplôme ni en Belgique ni à l'étranger, ou à des adultes scolarisés mais qui ne maîtrisent pas les compétences correspondant au Certificat d'études de base (CEB). En croisant ce critère avec la connaissance de la langue française, ces formations se déclinent en *'Alpha écrit'*, qui s'adressent aux adultes maîtrisant le français (que ce soit leur langue usuelle ou qu'ils l'aient acquise), et *'Alpha FLE'*, qui s'adressent elles à des adultes non francophones apprenant à parler, lire, écrire, calculer, etc. en français.

Les **actions de formation de base** ou remise à niveau s'adressent aux adultes ayant obtenu le CEB (ou un certificat équivalent) et qui ont les compétences correspondantes,

mais pas de diplôme au-delà. Selon le critère de maîtrise de la langue, on distingue en leur sein la *'Formation de base'* (remise à niveau pour personnes francophones) et le *'FLE de base'* lorsque l'acquisition de la langue française reste un objectif prépondérant de la formation.

Si on observe ainsi une relative extension du champ des actions au-delà de l'alphabétisation stricto sensu, il faut souligner que les opérateurs contactés par le Comité de pilotage pour mesurer l'offre organisent **au moins une action d'alphabétisation au sens strict** (Alpha écrit ou Alpha FLE)⁷. Si l'extension du champ correspond à la configuration réelle de l'offre proposée par les acteurs du secteur de l'alphabétisation, il n'en reste pas moins que l'objectif est bien de cibler les formations s'adressant aux publics les plus en difficulté face à l'écrit, pour les francophones, ou l'écrit et l'oral pour les non francophones. Le volume du public participant aux formations du secteur est ainsi estimé essentiellement à partir du volume des apprenants des groupes 'Alpha' (Alpha écrit ou Alpha FLE), donc

7 Lors de l'envoi du questionnaire aux organismes, ce critère (l'enquête s'adresse exclusivement aux organismes réalisant au moins une action de formation Alpha au sens strict) était clairement déterminé. En pratique toutefois, une dizaine d'opérateurs n'organisant pas de tels groupes, ni même de groupes hétérogènes quant au niveau de scolarité antérieur des apprenants, ont répondu. Il faudra revenir sur ce point dans l'analyse des données.

des adultes qui n'ont pas le CEB ou les compétences équivalentes. Il n'est toutefois pas toujours possible de distinguer les différents publics renseignés par un opérateur, et de savoir si la majorité des personnes qui s'inscrivent à des formations du secteur de l'Alpha ont peu (ou pas) fréquenté l'école, il n'est pas rare que des groupes soient constitués de personnes de niveaux d'étude très divers. La difficulté à fournir un volume précis d'apprenants en alphabétisation provient aussi du fait qu'une proportion importante des opérateurs, qui ont répondu à l'enquête, déclarent ne pas connaître ou ne renseignent pas le niveau de diplôme des publics accueillis (les données de niveaux de diplôme sont non renseignées pour 20% des apprenants recensés).

On a rappelé plus haut que nous disposions de données assez pauvres quant à l'estimation des 'besoins' en matière d'alphabétisation et de formations de base ; ce n'est heureusement pas le cas en ce qui concerne l'offre de formation dans ce secteur et le public des apprenants, et cela sur une longue durée. L'association Lire et Écrire a ainsi pu publier récemment un survol de trente années de l'évolution du secteur, basé notamment sur l'analyse de statistiques récoltées de 1980 à 2010⁸.

Depuis la publication du premier État des lieux de l'alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles (EDL), en 2006, les sections consacrées à l'offre d'alphabétisation ont également été largement documentées. Deux sources d'informations ont été mobilisées pour rendre compte de cette offre : d'une part des données administratives recensées par les administrations membres du Comité de pilotage, d'autre part les résultats des enquêtes

annuelles menées par Lire et Écrire auprès des opérateurs d'alphabétisation. Ces enquêtes, dont la dernière remonte à 2011 (portant sur les données 2010), collectaient les informations relatives aux apprenants globalement pour chaque organisme, en sorte qu'elles ne permettaient pas un traitement statistique croisant entre elles chacune des caractéristiques individuelles (genre, âge, niveau d'études, statut socioprofessionnel, type de formation suivie...) comme autant de facteurs indépendants. Un tel traitement suppose une collecte d'informations individualisée, apprenant par apprenant. Par ailleurs, les enquêtes menées par Lire et Écrire concernaient exclusivement les opérateurs relevant du secteur non formel de l'éducation (essentiellement des associations, ainsi que certains organismes publics ou parapublics organisant des formations d'alphabétisation complémentairement à d'autres missions), les données concernant l'Enseignement de Promotion sociale étant récoltées directement auprès du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour analyser plus finement les caractéristiques de l'ensemble de l'offre de formation et des publics concernés, le Comité de pilotage s'est investi dans la préparation d'une collecte de données unique et standardisée, alimentant une base de données centralisée, collecte qui s'adressera à tous les opérateurs de formation et d'enseignement intervenant dans le champ de l'alphabétisation des adultes et de l'apprentissage du français langue étrangère ou de la formation de base ciblant un public infrascolarisé. Ce nouveau dispositif, conçu avec les différentes administrations et des opérateurs du secteur, fournira à l'avenir une représentation plus précise et exhaustive du paysage de l'alphabétisation en Belgique francophone, dans sa diversité. Le questionnaire électronique à partir duquel la base de données sera alimentée est en voie de finalisation, mais ce travail, qui implique de nombreux partenaires et des démarches auprès de la Commission de protection de la vie privée, a pris du retard.

8 Lire et Écrire Communauté française : *30 ans d'alpha. Journal de l'alpha* n°190, septembre-octobre 2013 : et plus particulièrement : Bastyns, C., Stercq C. : « Quelle évolution de l'offre d'alpha ? », *ibid.* pp. 68-78 : http://publications.alphabetisation.be/images/documents/journalalpha/ja_190_30_ans_d_alpha.pdf



Dans l'attente de la mise en œuvre de cette nouvelle enquête, et à la demande des Cabinets ministériels concernés, le Comité de pilotage a organisé durant l'été 2013 une collecte de données relatives à l'année 2012 pour disposer de données de base sur les opérateurs, les formations organisées et les participants qui ont bénéficié de ces formations en Belgique francophone.

Cette collecte, qualifiée 'd'express' vu la rapidité de son exécution et son caractère succinct⁹, marque la transition entre l'enquête annuelle de Lire et Ecrire¹⁰ et le formulaire électronique qui sera utilisé chaque année à partir de 2015.

2. ORGANISATION DE LA COLLECTE RELATIVE AUX DONNÉES 2012

La collecte s'adressait aux opérateurs qui avaient proposé en 2012 au moins une action de formation en alphabétisation. Le champ couvre donc également, conformément au périmètre tel que défini plus haut, les formations de base et les formations de français langue étrangère (FLE) pour autant qu'elles s'adressent elles aussi à des publics peu scolarisés.

La participation à la collecte n'était pas obligatoire mais elle a été soutenue par toutes les administrations représentées au Comité de pilotage permanent de l'alphabétisation (voir lettre d'accompagnement en annexe) :

- Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse, Administration générale de la Culture, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- Direction de l'Enseignement de Promotion sociale, Direction générale de l'Enseignement non-obligatoire

9 L'enquête «express» ne récoltait par exemple que des informations très restreintes sur le personnel du secteur, essentiellement sur le financement de ce personnel via des subventions.

10 Les résultats de la dernière de ces enquêtes, relative à l'année 2010, ont été publiés en 2013 dans le 6^e EDL.

et de la Recherche scientifique, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

- Département de l'Action sociale, Direction de l'Action sociale, Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche, (DGO 5), Service Public de la Wallonie (SPW),
- Direction des Politiques transversales Région/Communauté, Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche (DGO 6), Service Public de Wallonie (SPW),
- Service des Relations partenariales, Direction générale de l'Emploi, Le Forem,
- Service de la Formation professionnelle, Direction de l'Enseignement et de la Formation professionnelle, Administration de la COCOF,
- Service de la Cohésion sociale, Direction des Affaires sociales et de la Santé, Administration de la COCOF,
- Bruxelles Formation.

L'Administration de l'Enseignement de Promotion sociale a été mobilisée d'une manière particulière car, dans ce secteur, la collecte n'a pas été faite auprès des établissements mais à partir des données administratives. Des informations¹¹ nous ont été fournies pour l'ensemble des établissements qui organisent des actions en matière d'alphabétisation. Compte tenu de ces spécificités, les données relatives à l'Enseignement de Promotion sociale sont présentées dans une section séparée.

Pour les opérateurs relevant du secteur non formel, le questionnaire sous format Excel¹² a été envoyé en juin 2013 à tous les sièges sociaux des organismes et/ou à certains lieux de formation organisant au moins une

11 Tous les champs du questionnaire adressé aux opérateurs du secteur non formel n'ont pas pu être couverts.

12 Voir partie annexe du présent ouvrage, page 199 et suivantes.

action d'Alpha écrit ou d'Alpha FLE, reconnus, agréés ou régulièrement subventionnés par la COCOF, la RW ou la FWB, et à tous ceux qui ne sont pas subventionnés par une des Administrations membres du Comité de pilotage mais qui étaient connus via l'enquête Lire et Ecrire ou via d'autres sources, par exemple des Communes ou CPAS qui ne sont pas partie prenantes dans le dispositif des Plans de Cohésion sociale, certaines associations de fait, etc. Lorsqu'un organisme regroupait plusieurs entités autonomes (asbl), chacune était invitée à répondre (c'est par exemple le cas des composantes de Lire et Ecrire, de Vie féminine, du Centre d'Information et d'Éducation populaire...).

Les apprenants suivant un cours dispensé par un enseignant de l'Enseignement de Promotion sociale, mais chez un opérateur conventionné dans ce cadre n'ont été comptabilisés que chez l'opérateur partenaire afin d'éviter les doubles comptages.

La constitution de la liste des opérateurs pertinents pour l'enquête a nécessité de nombreux allers-retours et requis beaucoup de soins : compilation de listes provenant de diverses sources (Administrations subventionnant des opérateurs ou des actions d'Alpha, des appels à projets) et du fichier issu des enquêtes de Lire et Ecrire...), suppression d'opérateurs repris par ailleurs dans un partenariat ou d'opérateurs qui n'organisaient pas ou plus de formations d'alphabetisation, suppression des doublons suscités par des appellations différentes selon les sources, mise à jour et vérification des adresses, etc.

Au total, **236 organismes** ont été retenus comme faisant partie de la population de référence (hormis donc les établissements de Promotion sociale, dont les données ont été récoltées par une autre voie).

A l'occasion de la constitution de cette liste et de l'enquête elle-même, le fichier des sièges sociaux des opérateurs a été actualisé, mais pas celui des lieux de formation, ce qui ne permet pas de reproduire une représentation fine de la couverture territoriale de l'offre de formation. Pour une cartographie de

l'offre basée sur des données antérieures, on se reportera à l'État des lieux 2010-2011, qui identifiait 543 lieux de formation pour 338 organismes (en ce inclus les établissements de Promotion sociale)¹³.

Dans des délais très courts, **160 questionnaires exploitables** ont été récoltés, vérifiés, corrigés et traités par le secrétariat du Comité de pilotage (Cellule Alpha du SGEPJ). Cette cellule a assuré une aide technique en ligne aux opérateurs qui éprouvaient des difficultés à remplir le questionnaire (précisions sur les définitions, les modalités de réponse...) et a contribué à corriger certaines erreurs.

Le nombre de réponses reçues (160), rapporté au nombre d'organismes auxquels le questionnaire avait été envoyé (236), donne un taux de couverture global de 68% ; le taux de participation bruxellois (74% des organismes) a été supérieur à celui de la Wallonie (63%). Ce taux de réponse est relativement élevé alors que la participation à l'enquête n'était pas obligatoire.

CALCUL DU TAUX DE RÉPONSE

	Envois	Réponses	Taux de réponse
Bruxelles-Capitale	106	78	74%
Wallonie	129	81	63%
Adeppi (Atelier d'éducation pour personnes incarcérées) ¹⁴	1	1	100%
	236	160	68%

Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs Lire et Écrire

13 Ces organismes et lieux de formation (inclus la Promotion sociale) se répartissaient de la manière suivante dans les deux Régions : à Bruxelles, 136 organismes offrant des formations dans 194 lieux ; en Wallonie, 202 organismes et 349 lieux. Voir *État des lieux de l'alphabetisation Fédération Wallonie-Bruxelles, sixième exercice / Données 2010-2011*, pp. 70-71, 75 et 87.

14 Actions en Wallonie et à Bruxelles.



Le Comité de pilotage tient à remercier ici tous ceux qui ont fait l'effort de nous renvoyer les informations dans les temps impartis ; c'est grâce à leur collaboration que cet État des lieux de l'offre d'alphabétisation a pu être établi.

3. ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PORTANT SUR LES DONNÉES 2012 DU SECTEUR NON FORMEL

Les questionnaires repris dans l'analyse rendent compte de l'activité de 78 opérateurs dont le siège social est en Région de Bruxelles-Capitale (soit 49% du total des répondants), 81 dont le siège social est en Wallonie (soit 51%) et un opérateur dont l'activité se déploie sur l'ensemble de la FWB, l'Adeppi, qui intervient dans différentes prisons de Bruxelles et de Wallonie mais dont le siège social se situe à Bruxelles. Les données seront présentées ci-après par Région, mais celles de l'Adeppi seront généralement présentées séparément, vu leur spécificité (spécificité de l'organisme, qui est 'transrégional', et spécificité de son public, dont les caractéristiques sont souvent fort atypiques par rapport à celles des autres apprenants).

26

Période couverte par l'enquête

L'année sur laquelle porte l'enquête est dite « 2012 », mais c'est par commodité. Il était en fait proposé aux organismes de répondre soit pour cette année civile, soit pour l'année 'scolaire' 2011-2012, à leur meilleure convenance selon la manière dont ils encodaient habituellement leurs données, afin de leur éviter un recomptage et ainsi une charge administrative de plus.

Au total, 89 organismes ont présenté leurs résultats pour l'année civile 2012 (56%), et 68 pour l'année scolaire 2011-2012 (43%) ; 3 n'ont pas répondu à la question. On soulignera toutefois que la fréquence du choix pour l'une ou l'autre formule varie fort selon les Régions : plus de la moitié des opérateurs basés à Bruxelles compilent leurs données par année scolaire (53%), alors qu'en Wallonie c'est l'option année civile qui est de loin la plus fréquente, pratiquée par les deux-tiers des opérateurs (67%). On peut voir là une incidence des politiques intervenant dans le financement des actions, lorsque celles-ci demandent des comptes et rapports par année civile, comme c'est notamment le cas dans le secteur de l'Insertion socioprofession-

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE DES DONNÉES COLLECTÉES, PAR RÉGION

Période couverte	Nombre de répondants			En %		
	Bruxelles-Capitale*	Wallonie	Total	Bruxelles-Capitale*	Wallonie	Total
Année civile (2012)	35	54	89	44%	67%	56%
Année scolaire (2011-12)	42	26	68	53%	32%	43%
Inconnu	2	1	3	3%	1%	2%
TOTAL	79	81	160	100%	100%	100%

Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs Lire et Écrire
* Inklus Adeppi dont le siège social est situé à Bruxelles.

nelle (ISP). On verra plus loin que les actions d’alphabétisation menées dans le cadre des politiques d’ISP sont de loin plus nombreuses en Wallonie qu’à Bruxelles, et cela se reflète dans cette prise de données par année civile versus année ‘scolaire’. Mais ce qui semblerait à première vue un détail purement administratif a également eu une incidence sur les pratiques des opérateurs. Pendant longtemps, la quasi-totalité des formations d’alphabétisation étaient organisées selon le rythme de l’année scolaire, avec une rentrée principale en septembre. Avec l’extension des financements par année civile, de nombreux opérateurs ont adapté leur fonctionnement, en établissant le calendrier des actions sur une base semestrielle.

ORGANISMES D’ALPHABÉTISATION DU SECTEUR NON FORMEL ET ACTIONS DE FORMATION CONCERNÉES

Forme juridique des organismes

Comme le questionnaire s’adressait à des organismes du secteur non formel de la formation, la très grande majorité des répondants sont assez évidemment des asbl d’initiative

privée (89% d’entre eux, tant à Bruxelles qu’en Wallonie). Mais on comptait également 8 asbl liées à un pouvoir public (notamment des centres culturels, maisons de quartier) et 8 organismes publics dépendant directement d’un pouvoir public, essentiellement de Communes ou de CPAS. Seuls deux questionnaires ont été remplis par des associations de fait.

Principaux domaines d’activités des opérateurs d’alphabétisation

Une des caractéristiques majeures de l’offre d’alphabétisation dans le secteur non formel en Belgique francophone tient au fait que peu d’opérateurs se consacrent exclusivement à l’alphabétisation (ou à des tâches connexes telles que formation de formateurs, sensibilisation à la problématique de l’illettrisme ou à l’accueil-orientation des publics concernés, recherches, etc.). Pour la plupart des organismes au contraire, l’alphabétisation et les formations assimilées ne constituent qu’un des pôles de leur activité, qui se déploie par ailleurs dans des domaines fort variés. Le financement souvent multiple des opérateurs d’alphabétisation reflète d’ailleurs cette approche intégrée de leurs

RÉPARTITION DES OPÉRATEURS SELON LA FORME JURIDIQUE, PAR RÉGION

Forme juridique des organismes	Nombre de répondants			En %		
	Bruxelles-Capitale	Wallonie	Total	Bruxelles-Capitale	Wallonie	Total
Association de fait	0	2	2	0%	2%	1%
Asbl d’initiative privée	70	72	142	89%	89%	89%
Asbl liée à un pouvoir public	6	2	8	8%	2%	5%
Organisme public dépendant d’un pouvoir public	3	5	8	4%	6%	5%
Total	79	81	160	100%	100%	100%

Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs Lire et Écrire



publics et la diversité des actions qu'ils mènent pour rencontrer les différents besoins des personnes en difficulté avec l'écrit. Cette observation, maintes fois relayée dans les États des lieux successifs, a été confirmée dans l'étude d'évaluation confiée au Girsef par le Comité de pilotage pour l'alphabétisation¹⁵.

C'est pourquoi une des questions de l'enquête visait à mieux cerner le contexte global des activités menées par les organismes dans lequel interviennent des actions d'alphabétisation. Il était demandé aux répondants de sélectionner, dans une liste préétablie, leurs domaines d'activités principaux (trois au maximum) sans hiérarchisation d'importance des trois choisis.

Les champs proposés étaient les suivants : Éducation/Formation (y compris alphabétisation), Animations culturelles, Développement local, Activités communautaires, Accueil et Intégration, Insertion, Aide et service aux personnes, Santé, Activités sportives et/ou ludiques, et un dernier champ 'Autres', qui pouvait être précisé librement. Hormis le dernier, ces différents champs d'action font référence aux axes des politiques régionales ou communautaires, et le questionnaire n'en fournissait pas de définition plus précise.

Le tableau suivant montre le nombre de fois où les différents champs ont été cités comme faisant partie des activités principales de l'organisme, et la proportion d'opérateurs les citant à ce titre. Comme mentionné ci-dessus, les répondants pouvaient choisir au maximum trois champs, mais certains n'en ont désigné qu'un ou deux.

15 Fusulier B, Laloy D. : Évaluation de la politique d'alphabétisation en Région de Bruxelles-Capitale et en Wallonie, Rapport final, GIRSEF, août 2012 (en ligne : <http://www.alpha-flc.be/index.php?id=10989>). Cette recherche a été financée conjointement par la Wallonie, la Commission communautaire française (COCOF), l'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Observatoire des Politiques culturelles (OPC).

**DOMAINES D'ACTIVITÉ CITÉS
PAR LES OPÉRATEURS, PAR RÉGION**

	Bruxelles-Capitale		Wallonie		Total	
Nombre de répondants	79		81		160	
Domaines principaux d'activités (suivant menu proposé)	Nombre de fois où ce domaine est mentionné parmi les 3 principaux, et % d'opérateurs le citant					
Éducation/Formation (inclus alpha)	70	89%	69	85%	139	87%
Animations culturelles	37	47%	21	26%	58	36%
Accueil et intégration	27	34%	29	36%	56	35%
Insertion	10	13%	20	25%	30	19%
Aide et services aux personnes	14	18%	13	16%	27	17%
Activités communautaires	8	10%	8	10%	16	10%
Développement local	5	6%	3	4%	8	5%
Activités sportives, ludiques	6	8%	2	2%	8	5%
Santé	2	3%	0	0%	2	1%
Autre [à préciser]	12	15%	8	10%	20	13%

Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs Lire et Écrire

Sans surprise, c'est le champ de l'Éducation/Formation (en ce inclus l'alphabétisation) qui est le plus fréquemment cité : 139 des 160 répondants, soit 87%, le considèrent comme une de leurs activités principales, voire comme leur unique activité (à propos de ceux qui citent uniquement ce champ, voir commentaire plus loin).

Parmi les principaux domaines d'activités cités par les opérateurs pour décrire l'ensemble de leur projet viennent ensuite, par ordre de fréquence globale : l'animation cultu-

relle (mentionnée par 36% des organismes) ainsi que l'accueil et l'intégration (35%), ce dernier domaine visant essentiellement les publics d'origine étrangère. Puis l'insertion, domaine mentionné par 20 opérateurs wallons (25%) mais par seulement 10 opérateurs bruxellois (13%). La variation entre Régions à cet égard s'explique probablement par le fait que le domaine 'Insertion' a été interprété par les répondants comme 'Insertion socioprofessionnelle', car effectivement les actions de ce type (et la reconnaissance des opérateurs à ce titre) sont nettement plus fréquentes en Wallonie qu'à Bruxelles, comme on le verra plus loin.

Sont mentionnés ensuite : l'aide et les services aux personnes (champ cité par 17% des opérateurs), les actions de développement communautaire (10%) ou de développement local (5%) et les activités sportives ou ludiques (5% également). Seuls deux opérateurs (tous deux basés à Bruxelles) déclaraient avoir pour objet principal des actions en lien avec la santé.

En dehors des champs 'Animation culturelle' (plus fréquemment cité à Bruxelles, 47%) et 'Insertion' (plus fréquemment cité en Wallonie, 25%), on constate peu de différences dans la fréquence des domaines cités par les opérateurs.

Les opérateurs qui désignent l'éducation et la formation comme leur unique domaine d'activité sont relativement rares : 31 opérateurs en tout (19%) ; cette situation est plus fréquente en Wallonie (22 opérateurs, soit 27% des opérateurs wallons) qu'à Bruxelles (9 opérateurs, soit 11%). À l'autre bout de l'éventail, les opérateurs qui ne citent pas l'éducation et la formation comme une de leurs activités principales sont plus rares encore : c'est le cas de 21 organismes (13% de l'ensemble), dont 9 à Bruxelles (11%) et 12 en Wallonie (15%). Leurs domaines d'activités se situent plutôt dans les secteurs de l'accueil-intégra-

tion et de l'insertion, dans d'autres champs déjà mentionnés, ou encore dans des secteurs se profilant sous la catégorie 'Autres', que nous détaillons ci-après.

La catégorie 'Autres' recèle par la force des choses des domaines extrêmement divers dont la plupart ne sont cités qu'une fois ou à peine plus. Le seul domaine qui apparaît régulièrement en guise d'explicitation est l'activité 'école de devoirs', citée 9 fois sous cette rubrique 'Autres'. Les autres explicitations sont notamment : lecture publique, santé mentale, accueil en milieu ouvert (AMO), aide aux jeunes, logement, réinsertion, centre d'expression et de créativité, médiation de dettes, éducation et droit à la santé, etc.

L'activité 'école de devoirs' mérite qu'on s'y attarde. On peut s'étonner de ne la voir mentionnée ici que par 9 organismes, car une des observations constantes des enquêtes réalisées par Lire et Ecrire était que de nombreux opérateurs organisent conjointement des actions d'alphabétisation pour les adultes et de soutien scolaire pour les enfants ou les jeunes. La concomitance alphabétisation/école de devoirs était même en augmentation puisqu'en 2006 on la retrouvait chez 49 opérateurs d'Alpha (35% des opérateurs) et en 2010 chez 64 (39%)¹⁶. On en déduira que dans leur réponse à cette enquête-ci, la plupart des organismes organisant une école de devoirs ont signalé cette activité en cochant le domaine 'Éducation/Formation', lequel pouvait effectivement concerner tant les adultes que les enfants.

L'examen du financement des organismes fournit un regard complémentaire sur ces premiers résultats illustrant la diversité des acteurs et de leurs modes d'intervention.

16 Cf. *État des lieux de l'alphabétisation Fédération Wallonie-Bruxelles, sixième exercice | Données 2010-2011*, p. 55, et pour l'évolution 2006-2010 : Bastyns, C., « Les opérateurs d'alpha, quels profils ? » in *30 ans d'alpha, Journal de l'alpha* n°190, op. cit., p.96.



Modalités de financement

En Belgique francophone il n'existe pas de dispositif spécifique et unique de financement de l'alphabétisation. Cette matière est intégrée dans plusieurs compétences exercées par trois Entités fédérées (Wallonie, COCOF et Fédération Wallonie-Bruxelles). Une même action publique peut être financée par plusieurs lignes budgétaires.

Nous avons donc demandé aux opérateurs de renseigner s'ils reçoivent un subventionnement pour leur activité d'alphabétisation et si oui, de cocher le(s)quel(s) parmi une liste préétablie, organisée par domaines de compétences¹⁷.

Avec cette question, notre intention était d'estimer dans quelle mesure les différentes possibilités de subventionnement par les Pouvoirs publics de chacun des niveaux de pouvoir étaient utilisées par les organismes qui proposent une offre de formation en alphabétisation, et selon quelles combinaisons. Les données présentées ici sont donc bien celles qui ont été communiquées par les répondants à l'enquête, sur base déclarative, et non par les Administrations qui les subventionnent.

Avant d'aborder ces données, il convient de souligner que le nombre d'opérateurs financés n'est pas une mesure de l'ampleur de l'effort budgétaire consenti. Les volumes de financement peuvent varier fortement en fonction des budgets relatifs affectés aux différentes politiques et, pour chaque politique publique, des critères pris en compte pour définir les montants attribués aux opérateurs. Dans les traitements suivants, présentés par Région, nous n'avons généralement pas repris l'opérateur Adeppi qui exerce son activité sur les deux Régions et n'a pas pu fournir de données ventilées par Région.

17 Voir questionnaire en annexe du présent ouvrage pages 202 à 207.

Seuls 19 opérateurs parmi ceux qui ont répondu à l'enquête du Comité de pilotage disent ne pas recevoir de financement pour leurs activités d'alphabétisation, 10 à Bruxelles et 9 en Wallonie. Mais parmi ces organismes, 2 ont été créés au sein d'un CPAS et 4 reçoivent un financement pour leur personnel en plus de ressources fournies par des fonds privés. Un seul bénéficie uniquement de fonds propres et de fonds privés.

Parmi les organismes qui ont répondu à l'enquête, 12 ne signalent donc aucune source de financement, ni publique, ni privée, pour leur activité d'alphabétisation, soit 7,5% du total¹⁸. Ce résultat n'implique cependant pas nécessairement qu'ils ne sont pas subventionnés par ailleurs par des Pouvoirs publics dans le cadre d'autres dispositifs.

La très grande majorité des 160 opérateurs ont donc déclaré au moins un mode de financement : 68 opérateurs subventionnés à Bruxelles, 72 en Wallonie (soit un total de 141 en ajoutant Adeppi).

Les modalités de subventionnement des actions d'alphabétisation sont diverses. La présentation des résultats est structurée comme suit :

- Subventions par les instances représentées au Comité de pilotage (voir liste¹⁹). La rubrique fait référence tant à des subventions de fonctionnement qu'à des modes de financement plus ponctuels dans le cadre d'appel à projets notamment.
- Autres sources de subventionnement publiques
- Autres sources de financement.

18 À eux seuls, ces organismes totalisent 38 groupes de formation et 544 participants.

19 Voir dans ce chapitre, page 31. Les services désignés pour représenter leur Administration au Comité de pilotage participent au financement du secteur. L'offre des Administrations est cependant plus large, ce que mettent en évidence les tableaux de la page 31.

Subventions par les instances représentées au Comité de pilotage

OPÉRATEURS QUI DÉCLARENT ÊTRE SUBVENTIONNÉS POUR DES ACTIVITÉS EN ALPHABÉTISATION PAR LES INSTANCES REPRÉSENTÉES AU COMITÉ DE PILOTAGE, PAR ADMINISTRATIONS SUBSIDIANTES ET ENTITÉS. BRUXELLES N=78 (HORS ADEPPI)

Administrations et Entités	Nombre d'opérateurs financés par	% d'opérateurs financés par
COCOF (total Bruxelles)	61	78%
COCOF Affaires Sociales Santé-Cohésion sociale	58	74%
COCOF Insertion socioprofessionnelle	9	12%
COCOF Affaires Culturelles Tourisme	6	8%
COCOF Affaires Sociales Santé-autre	2	3%
COCOF Personnes handicapées	0	0%
FWB (total FWB pour Bruxelles)	24	31%
FWB Éducation permanente	18	23%
FWB ONE	4	5%
FWB Culture –autre	2	3%
FWB Aide à la Jeunesse	1	1%
FWB Égalité des chances	0	0%
FWB Enseignement (hors Promotion sociale)	0	0%
Région de Bruxelles-Capitale	10	13%
Bruxelles Formation	8	10%
Total financés Comité de pilotage	66	85%
Total non financés Comité de pilotage	12	15%

Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs IWEPS

OPÉRATEURS QUI DÉCLARENT ÊTRE SUBVENTIONNÉS POUR DES ACTIVITÉS EN ALPHABÉTISATION PAR LES INSTANCES DU COMITÉ DE PILOTAGE, PAR ADMINISTRATIONS SUBSIDIANTES ET ENTITÉS. WALLONIE N= 81

	Nombre d'opérateurs financés par	% d'opérateurs financés par
SPW (total Wallonie)	58	72%
SPW DGO 5 (Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé)	47	58%
SPW DGO 6 (Économie, Emploi et Recherche)	30	37%
SPW DiCs (Cohésion sociale)	13	16%
SPW AWIPH (Intégration des personnes handicapées)	2	2%
FWB (total FWB pour la Wallonie)	31	38%
FWB Éducation permanente	28	35%
FWB Culture -autre	6	7%
FWB ONE	5	6%
FWB Aide à la Jeunesse	3	4%
FWB Enseignement (hors Promotion sociale)	1	1%
FWB Égalité des chances	0	0%
Total Comité de pilotage	66	81%
Total non financés Comité de pilotage	15	19%

Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs IWEPS

NB : Rappelons que les données de l'Enseignement de Promotion sociale n'ont pas été récoltées via cette enquête mais communiquées séparément ; le financement par la FWB des 78 établissements de Promotion sociale concernés n'apparaît donc pas ici.



Au total, 133 opérateurs (66 à Bruxelles, 66 en Wallonie et 1 FWB) sur les 160 qui ont répondu à l'enquête (soit 83%) sont financés pour leurs activités d'alphabétisation par une ou plusieurs administrations membres du Comité de pilotage. Pour le détail des dispositifs, notamment les budgets, on se reportera aux tableaux et commentaires publiés dans les États des lieux de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles²⁰.

Une grande diversité de sources de financement sont mobilisées par les opérateurs d'alphabétisation.

En Wallonie, où 9 lignes de subsides sont citées par les répondants, c'est la DGO 5, en charge des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé (dont la politique à l'égard des personnes étrangères ou d'origine étrangère, PEOE), qui soutient financièrement le plus grand nombre d'organismes (47 sur 81) soit près de 60% ; suivie par la DGO 6 en charge de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche, qui accorde une aide à 30 d'entre eux, soit un bon tiers. Plus des deux tiers des opérateurs wallons (58) sont subventionnés pour une activité d'alphabétisation par le Service Public de Wallonie.

En Région de Bruxelles-Capitale, 9 axes d'intervention sont cités.

Les opérateurs bruxellois sont dans leur grande majorité subventionnés par la COCOF (61 sur 78, soit 78% d'entre eux), qui, dès 2002 soutient notamment l'important Plan

20 Voir chapitre 5 du présent ouvrage, les budgets pages 170 et suivantes et se référer aux différents États des lieux de l'alphabétisation publiés par le Comité de pilotage :

Troisième exercice. Données 2006-2007, pages 132-134.

Quatrième exercice. Données 2007-2008, pages 147-149.

Cinquième exercice. Bilan. Données 2004-2009, pages 20-29.

Sixième exercice. Données 2010-2011, pages 34-38.

bruxellois pour l'alphabétisation²¹ et depuis 2010, a inscrit l'alphabétisation au niveau des priorités quinquennales de Cohésion sociale.

C'est le département Affaires sociales Santé et Cohésion sociale de la COCOF qui intervient dans le financement du plus grand nombre d'opérateurs (58 sur 78, soit 74%). Seuls 9 opérateurs sont financés dans le cadre des politiques d'Insertion socioprofessionnelle au niveau du Service de la Formation professionnelle. Un nombre moindre bénéficie de subsides de la Région de Bruxelles-Capitale (10) ou de Bruxelles Formation (8).

La Fédération Wallonie-Bruxelles intervient quant à elle dans le financement de 31 opérateurs wallons et de 24 opérateurs bruxellois, principalement via la politique d'Éducation permanente, mentionnée comme source par 18 opérateurs bruxellois et 28 wallons.

D'autres niveaux de pouvoir financent les opérateurs pour leurs activités d'alphabétisation : de la Commune au niveau européen, en passant par le niveau fédéral et provincial. Cet appui peut aussi prendre la forme d'aides en nature (prêt de locaux, mise à disposition...).

21 Voir différents États des lieux de l'alphabétisation publiés par le Comité de pilotage : Troisième exercice. Données 2006-2007, pages 191-193.

Quatrième exercice. Données 2007-2008, pages 196-197.

Autres sources de subventionnement publiques

OPÉRATEURS BÉNÉFICIAIRE D'AUTRES AIDES PUBLIQUES QUE CELLES OCTROYÉES PAR LES INSTANCES DU COMITÉ DE PILOTAGE

	Bruxelles-Capitale		Wallonie		Total général hors Adeppi	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Union Européenne	14	18%	14	17%	28	18%
Fédéral	10	13%	13	16%	23	14%
Provinces	0	0%	8	10%	8	5%
Communes et CPAS	17	22%	22	27%	39	25%
Aides en nature (prêt de locaux, etc.)	8	10%	19	23%	27	17%
Total des opérateurs recensés	78		81		159	

Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs IWEPS

Les opérateurs peuvent bénéficier de financements complémentaires à ceux octroyés par les Administrations membres du Comité de pilotage. Ainsi 28 opérateurs, soit 18%, reçoivent une subvention de l'Union européenne (Programmation FSE) pour leur activité d'alphabétisation (14 en Wallonie, 14 à Bruxelles), auquel il faut ajouter 1 FWB Adeppi, et 23 du fédéral, soit 14% (notamment via le FIPI, Fonds d'impulsion à la politique des immigrés). Dans la majorité des cas, ces subventions complètent les aides obtenues auprès des instances du Comité de pilotage ; seuls deux opérateurs financés par des Fonds européens disent ne pas être soutenus financièrement par les instances qui organisent l'enquête.

En Wallonie, les Provinces et les Communes financent directement des activités d'alphabétisation, parfois à l'initiative des CPAS : notre enquête a ainsi mis en évidence

22 opérateurs financés par des Communes²² et 8 par des Provinces. En Région de Bruxelles-Capitale, ce sont 17 opérateurs qui déclarent recevoir directement un financement des Communes.

L'effort financier des Communes dans le champ de l'alphabétisation est probablement sous-estimé car toutes les Communes n'ont pas été contactées dans le cadre de l'enquête. Outre les Communes ou les CPAS, certains services ou organismes communaux ou para communaux, tels que des bibliothèques, régies de quartier, centres culturels..., développent au niveau local des actions en lien avec l'alphabétisation ou en faveur des publics illettrés.

²² La Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (DiCs - SPW) finance par ailleurs des Plans communaux de Cohésion sociale (PCS). Dans le cadre des plans 2009-2012, 41 Communes de Wallonie ont développé des actions d'alphabétisation (formation, campagnes de sensibilisation...).

Voir le présent *État des lieux de l'alphabétisation*, chapitre consacré aux politiques, pages 119 à 123 et voir *État des lieux de l'alphabétisation* précédent : *sixième exercice / Données 2010-2011*, pages 91-99.



Par ailleurs, 27 opérateurs (essentiellement en Wallonie, 19 opérateurs) déclarent bénéficier d'aides en nature (mise à disposition de locaux, matériel pédagogique...).

Autres sources de financement

OPÉRATEURS BÉNÉFICIAIRE D'UN SOUTIEN DU SECTEUR PRIVÉ

	Bruxelles-Capitale		Wallonie		Total général hors Adeppi	
	N	%	N	%	N	%
Total des opérateurs qui bénéficient de soutiens privés	27	35%	33	41%	60	38%
Ressources propres	25	32%	19	23%	44	28%
Fonds sectoriels	5	6%	4	5%	9	6%
Fondations, Clubs services (Rotary, Richelieu...)	3	4%	14	17%	17	11%
Autre(s) ressource(s)	0	0%	5	6%	5	3%
Total des opérateurs recensés	78		81		159	

Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs IWEPS

Plus d'un tiers (38%) des opérateurs qui ont répondu à l'enquête bénéficient, pour leur activité d'alphabétisation, de soutiens provenant d'autres sources que les Pouvoirs publics, principalement de ressources propres (28%).

Les premiers éléments que nous avons dégagés concernant les domaines d'activités laissaient entrevoir certains croisements d'activités. Qu'en est-il au niveau des sources de financement ?

On observe là aussi certaines configurations de cofinancement se dégageant de ce paysage complexe, bien que la moitié des opérateurs ne citent qu'une seule source de financement de leur activité d'alphabétisation : c'est le cas de 44% des opérateurs en Wallonie (36 sur 81) et de

56% d'entre eux à Bruxelles (44 sur 78). Il est toutefois probable qu'en répondant aux questions portant sur le financement, les opérateurs n'ont pas pris en compte le soutien apporté par ailleurs via l'octroi de personnel subventionné, notamment dans le cadre des Programmes de résorption du chômage ; en ce sens, le "polysubventionnement" serait plus important qu'il ne ressort des réponses apportées ici.

Dans les commentaires qui suivent, nous retenons essentiellement les financements octroyés par les instances membres du Comité de pilotage.

En Wallonie, 36 opérateurs déclaraient un financement unique pour leur activité d'alphabétisation. C'est le cas pour 18 opérateurs financés exclusivement par la DGO 5, pour 7 opérateurs financés par la DGO 6 et pour 7 également bénéficiant d'un financement de la FWB. 2 opérateurs mentionnent encore un financement unique par la DICS²³ (hors Plans de Cohésion sociale), et 2 sont financés uniquement par les Pouvoirs locaux. Le polysubventionnement cité par le plus grand nombre d'opérateurs (14) est une combinaison FWB + RW à la fois via la DGO 5 et la DGO 6.

En Région de Bruxelles-Capitale, 44 opérateurs ne déclarent qu'une source de financement. La plupart d'entre eux (36) sont financés uniquement par la COCOF Cohésion sociale. Par ailleurs, 3 sont financés uniquement par la COCOF Insertion professionnelle ou Bruxelles Formation, 2 uniquement par la Fédération Wallonie-Bruxelles et 3 uniquement par les Pouvoirs locaux²⁴.

Les différentes modalités de financement des activités

²³ Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (Service public de Wallonie).

²⁴ Les données détaillées seront présentées sous forme de tableaux dans l'annexe du présent ouvrage.

d'alphabétisation qu'on vient d'évoquer font apparaître une prédominance du soutien apporté par les Administrations du 'secteur social', et ceci tant en Wallonie (Action sociale) qu'à Bruxelles (Cohésion sociale). Cette prédominance est illustrée à la fois par le nombre d'opérateurs soutenus via ces lignes budgétaires (c'est la source de financement le plus fréquemment mentionnée, dans les deux Régions) et par le fait que cette source est également la plus souvent citée comme l'unique financement obtenu pour l'activité d'alphabétisation.

Comme déjà signalé plus haut, ce constat doit toutefois être tempéré par le fait que la fréquence d'un type de soutien ne reflète pas son importance en termes de volume financier. À cet égard, les financements via l'Insertion socioprofessionnelle ou via l'Éducation permanente

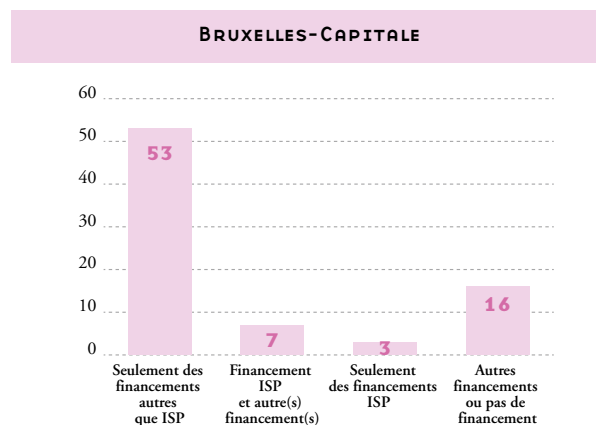
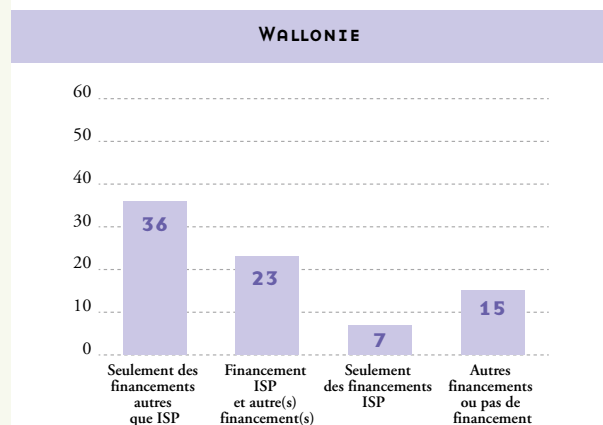
peuvent être nettement plus importants, même s'ils concernent un nombre plus restreint d'opérateurs ayant une activité d'alphabétisation²⁵.

Parce que les politiques d'Insertion socioprofessionnelle (ISP) constituent une source importante dans le financement des opérateurs d'alphabétisation (surtout en Wallonie), nous avons opéré des regroupements en considérant les organismes qui sont subventionnés seulement par des financements ISP, seulement par des financements hors ISP, ou par les deux, en comparant la situation en Wallonie et à Bruxelles.

25 Voir la section Budgets, pages 170 et suivantes du présent *État des lieux de l'alphabétisation*.

NOMBRE D'OPÉRATEURS AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE, QUI SONT SUBVENTIONNÉS POUR DES ACTIVITÉS EN ALPHABÉTISATION PAR LES INSTANCES DU COMITÉ DE PILOTAGE OU PAR LES POUVOIRS LOCAUX, SELON LE TYPE DE FINANCEMENT : ISP, SEUL OU EN COMBINAISON, OU HORS ISP

35



Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs Lire et Écrire

Les 'autres financements' proviennent d'instances qui ne participent pas au Comité de pilotage (FSE, fédéral...).



Ces regroupements montrent que la majorité des associations qui sont subventionnées pour des activités en alphabétisation par les instances du Comité de pilotage ou par les Pouvoirs locaux, sont subventionnées par d'autres politiques que l'ISP²⁶.

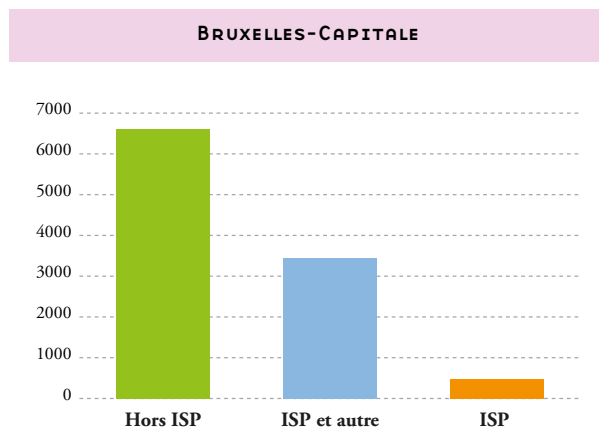
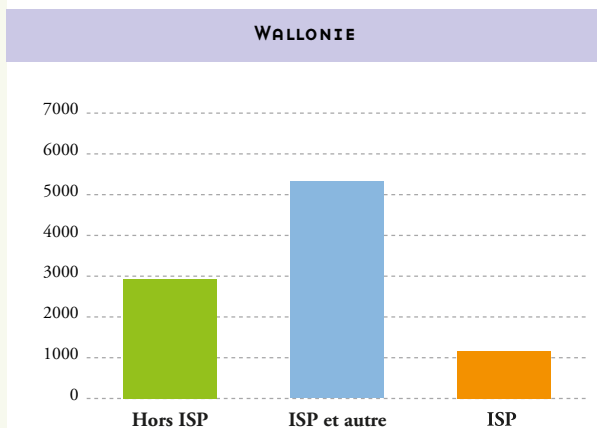
Cette information doit néanmoins être immédiatement nuancée par le fait que les associations diffèrent nettement en taille, et que les montants octroyés via l'ISP s'avèrent en général plus importants que les autres subventions. Nous avons réparti le nombre d'apprenants selon les trois types de financement.

26 Il faut entendre ici les politiques d'Insertion socioprofessionnelle réservées aux demandeurs d'emploi inoccupés. La politique de Cohésion sociale, en Wallonie, a également un axe «Insertion socioprofessionnelle», mais qui n'est pas assorti de conditions d'éligibilité liées au statut de demandeur d'emploi.

Les associations subventionnées en dehors des politiques ISP sont en général de plus petite taille que les autres. En Wallonie, deux tiers des personnes qui suivent des formations en alphabétisation sont prises en charge par des opérateurs financés dans le cadre des politiques d'Insertion socioprofessionnelle, que ce soit exclusivement ou en combinant ce mode de subventionnement avec d'autres financements publics émanant des instances du Comité de pilotage. En Région de Bruxelles-Capitale, la situation est quasiment inverse : sur 10 personnes formées en Alpha, 4 fréquentent des associations financées uniquement ou conjointement par le secteur de l'Insertion socioprofessionnelle.

Ces données devraient encore être nuancées en prenant en considération le nombre d'heures de formation réalisées dans ces différentes associations, compte tenu du fait que les formations de type ISP ont généralement une durée hebdomadaire plus importante que les autres formations.

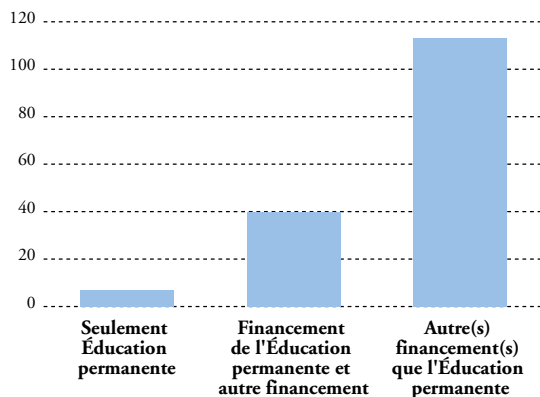
RÉPARTITION DES APPRENANTS SELON LE TYPE DE COFINANCEMENT DE LEUR ORGANISME DE FORMATION : ISP, SEUL OU EN COMBINAISON, OU HORS ISP



Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs Lire et Ecrire.

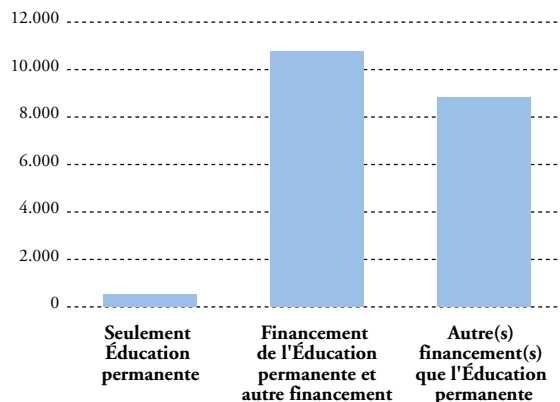
Il est possible de mener le même type d'analyse en prenant comme point d'entrée le financement par le secteur de l'Éducation permanente. Seuls 7 organismes ont déclaré être financés uniquement dans ce cadre; par contre, pour l'ensemble de la FWB, 40 opérateurs combinaient un financement en Éducation permanente et un ou plusieurs financements émanant d'autres secteurs. Comme on peut le voir en comparant les deux graphiques suivants, les opérateurs qui bénéficient d'un cofinancement en Éducation permanente, proportionnellement peu nombreux, accueillent en fait une part importante des apprenants, ce qui implique qu'il s'agit généralement de plus grosses structures, comptant un nombre moyen d'apprenants plus important.

NOMBRE D'OPÉRATEURS AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE, QUI SONT SUBVENTIONNÉS POUR DES ACTIVITÉS EN ALPHABÉTISATION, SELON LE TYPE DE COFINANCEMENT : ÉDUCATION PERMANENTE, SEULE OU EN COMBINAISON, OU HORS ÉDUCATION PERMANENTE (FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES)



Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs Lire et Écrire

RÉPARTITION DES APPRENANTS SELON LE TYPE DE COFINANCEMENT DE LEUR ORGANISME DE FORMATION : ÉDUCATION PERMANENTE, SEULE OU EN COMBINAISON, OU HORS ÉDUCATION PERMANENTE (FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES)



Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs Lire et Écrire

37

Emploi dans le secteur de l'alphabétisation

Terminons ce tour d'horizon relatif au financement par un regard sur le personnel employé dans le secteur : les frais de personnel représentent en effet une part importante des charges financières des opérateurs d'alphabétisation. Les Pouvoirs publics soutiennent l'emploi dans le secteur non marchand, et en l'occurrence dans celui de l'alphabétisation, principalement en accordant des postes de travail dans le cadre des Programmes de résorption du chômage (PRC), généralement des ACS gérés par Actiris en Région de Bruxelles-Capitale, et des APE gérés par le Forem et le SPW en Wallonie²⁷.

²⁷ On trouvera dans le chapitre 4 une présentation des différentes mesures d'aides à l'emploi et l'estimation des emplois subventionnés affectés à l'alphabétisation.



Dans l'enquête, la question relative au personnel encadrant les activités d'Alpha proposait une courte liste des différents types de personnel subventionné, dans laquelle les répondants étaient invités à cocher s'ils disposaient oui ou non de ce type de personnel. L'information ne permet donc pas de quantifier le nombre de postes dont les opérateurs disposent pour des actions d'alphabétisation.

Quatre types de personnel étaient listés : Personnel via les PRC (détaillés ci-dessous) ; Permanents Éducation permanente (et ex-FBIE) octroyés par la FWB à certains organismes reconnus dans le cadre de ce décret ; Personnel Maribel ; Autre(s) personnel(s) subventionné(s). Sous ce dernier type, on retrouve notamment des personnes émargeant aux CPAS et qui sont mises au travail auprès d'organismes du secteur non marchand dans le cadre de l'article 60 (de la loi organique des CPAS).

Trois-quarts des opérateurs (116 opérateurs, soit 73%) déclarent des postes de travail subventionnés pour leur activité d'alphabétisation, la mention de personnel via les PRC étant de loin la plus importante.

Les autres utilisent d'autres ressources ou complètent leur équipe avec des bénévoles (certains organismes fonctionnent même uniquement avec des bénévoles, mais ils sont fort peu nombreux : pour mémoire, en 2010, seuls 9 organismes fonctionnaient encore sur ce mode). La collecte de 2012 ne permet pas de mettre en évidence l'importance du travail bénévole parmi les opérateurs d'alphabétisation. D'après la dernière enquête de Lire et Ecrire, en 2010, 45% des opérateurs bruxellois et 67% des wallons comptaient des travailleurs bénévoles. Les 515 bénévoles qu'on dénombrait dans les projets d'alphabétisation représentaient 36% du personnel total (29% à Bruxelles et 44% en Wallonie) et prestaient 10% du total du temps de travail²⁸.

28 Voir l'État des lieux de l'alphabétisation Fédération Wallonie-Bruxelles, sixième exercice / Données 2010-2011, p. 66.
Pour une analyse de l'évolution des personnels et en particulier de la part du bénévolat, voir C. Bastyns, 2013 : « Continuité et changements dans le profil du personnel de l'alpha. Évolution de 1990 à 2010 », complétement en ligne au Journal de l'alpha n°190, 30 ans d'alpha, op. cit. (<http://publications.alphabetisation.be/content/view/360/141/>).

OPÉRATEURS BÉNÉFICIAIRE DE PERSONNEL SUBVENTIONNÉ
POUR LEURS ACTIVITÉS D'ALPHABÉTISATION, PAR PROGRAMME ET PAR RÉGION

	Bruxelles-Capitale		Wallonie		Total général hors Adeppi	
Nombre total d'opérateurs	78		81		159	
Programmes de résorption du chômage (ACS, APE, PTP...)	43	55%	62	77%	105	66%
Permanents Éducation permanente, ex-FBIE...	15	19%	17	21%	32	20%
Personnel Maribel	20	26%	19	23%	39	25%
Autre(s) personnel(s) subventionné(s)	21	27%	8	10%	29	18%
Total avec personnel subventionné	53	68%	63	78%	116	73%

Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs IWEPS

La collecte 2012 n'a pas permis non plus d'identifier si d'autres emplois 'publics', relevant d'une certaine manière de l'intervention publique, en l'occurrence le personnel des organismes publics ou parapublics organisant des actions d'alphabétisation étaient ou non comptés comme 'personnel subventionné'. En effet, lorsque de tels organismes répondent par la négative, il est impossible de déterminer si ce 'non' signifie qu'ils n'ont pas de personnel PRC, ou s'il signifie qu'ils n'affectent pas leur personnel aux actions d'Alpha, ou s'il signifie encore qu'ils ne comptent pas le personnel 'fonctionnaire' comme du personnel subventionné. Et le sens d'une réponse positive est pareillement difficile à interpréter.

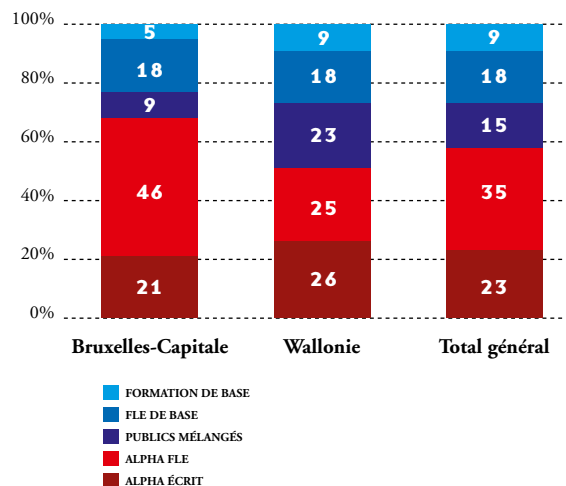
Formations organisées

Nous avons demandé aux opérateurs le nombre de groupes de formations organisés en 2012 en proposant la typologie mise au point par le Comité de pilotage telle que nous l'avons décrite en introduction de ce chapitre²⁹. Rappelons brièvement que cette typologie est basée sur un double critère : le niveau de connaissance de la langue française d'une part (et donc la part plus ou moins prépondérante donnée à l'apprentissage du français oral dans la formation) et d'autre part le niveau de scolarité antérieur (ou de compétences correspondantes). Cette typologie était expliquée dans le questionnaire, qui est reproduit en annexe. Les répondants étaient donc invités à répartir le nombre de groupes qu'ils avaient organisés selon quatre types : Alpha écrit, Alpha FLE, Formation de base et FLE de base, auxquels avait été adjoint un cinquième car cette typologie n'est pas applicable à toutes les situations : les groupes dits 'mixtes', dans lesquels différents types de publics sont mélangés.

29 Voir l'introduction de ce chapitre, page 22.

L'enquête a permis d'identifier 1.412 groupes de formation effectivement organisés en 2012. L'offre est fort comparable à Bruxelles (704 groupes) et en Wallonie (680) ; l'association Adeppi avait quant à elle organisé 28 groupes³⁰. Un seul opérateur n'a pas répondu à cette question.

RÉPARTITION DES GROUPES DE FORMATION, PAR TYPE, SELON LA RÉGION, EN %



Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs IWEPS

Les différences entre les deux Régions se marquent surtout pour les groupes Alpha FLE, nettement plus fréquents à Bruxelles qu'en Wallonie (46% versus 25%) et pour les groupes où le public est mélangé, qui sont eux plus fréquents en Wallonie (23%) qu'à Bruxelles (seulement 9%).

30 Plus d'informations sur les activités de l'Adeppi page 26.



Ce mode d'organisation en groupes relativement hétérogènes semble répondre à des choix pédagogiques et/ou des spécificités de contexte, en particulier l'implantation en milieu rural ou semi-rural, où le nombre d'apprenants plus restreint ne permet pas d'organiser différents groupes selon les niveaux. La part des formations de base (Formation de base et FLE de base) représente environ un quart des formations, un peu plus en Wallonie (27%) qu'en Région de Bruxelles-Capitale (23%). La part de groupes Alpha (Alpha écrit ou Alpha FLE), s'adressant donc à un public très peu ou pas scolarisé, est plus importante à Bruxelles qu'en Wallonie (67% versus 51%). La comparaison avec la répartition observée en 2010 (dernière enquête de Lire et Écrire) n'est pas complètement réalisable car les regroupements étaient légèrement différents, et par conséquent les pourcentages respectifs des catégories. On remarque toutefois qu'une même tendance générale s'est maintenue : une plus forte proportion de groupes Alpha (Alpha écrit + Alpha FLE) à Bruxelles qu'en Wallonie ; à Bruxelles, la proportion de groupes Alpha était de 67% en 2012, quasi la même qu'en 2010 (69%)³¹.

Au-delà du nombre total de groupes organisés dans les différentes catégories, les réponses des opérateurs permettent de mettre en évidence des combinaisons particulières de leur offre.

La plupart (61%) des 159 opérateurs qui ont donné de l'information proposent une offre diversifiée, combinant cours d'alphabetisation (Alpha écrit ou Alpha FLE) et formations pour des publics qui disposent déjà du CEB. C'est le cas de 47 opérateurs à Bruxelles et de 50 opérateurs en Wallonie.

A côté de cette tendance majoritaire, certains présentent un profil plus spécialisé :

31 Pour une discussion complète sur les aspects méthodologiques de la comparaison des données 2010 et 2012, se référer à l'annexe 1, pages 192 à 199.

Opérateurs qui organisent uniquement :

- de l'Alpha écrit : 7
(6 à Bruxelles et 1 en Wallonie)
- de l'Alpha FLE : 18
(11 à Bruxelles et 7 en Wallonie)
- de l'Alpha (Alpha écrit ou Alpha FLE) : 12
(5 à Bruxelles et 7 en Wallonie)

soit 37 opérateurs qui ne proposent que des cours d'alphabetisation stricto sensu (22 à Bruxelles et 15 en Wallonie)

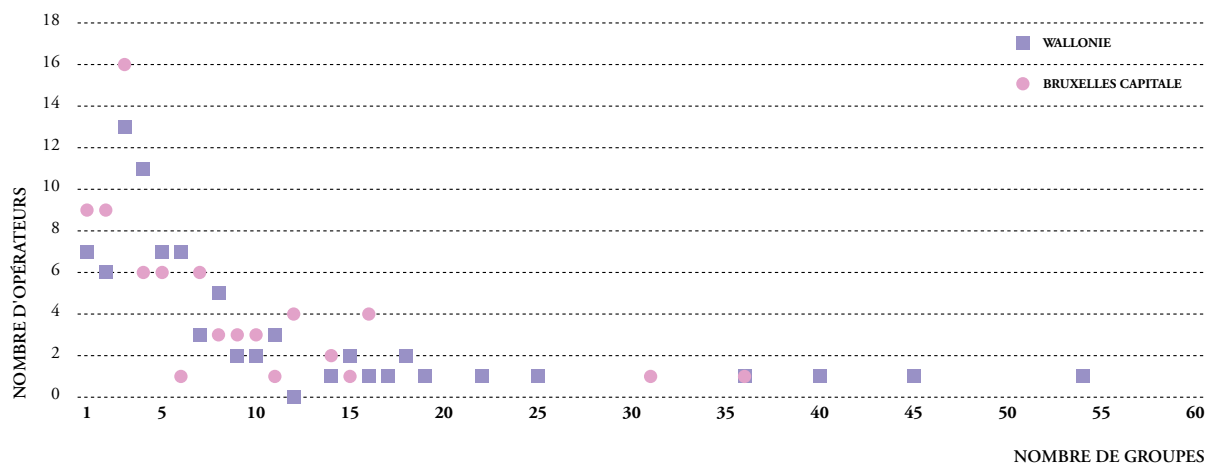
Pour 15 autres opérateurs (5 à Bruxelles, 9 en Wallonie et Adepti), l'entièreté de l'offre d'alphabetisation est intégrée dans les groupes où les publics sont mélangés.

Seuls 10 opérateurs n'identifient pas de cours d'alphabetisation dans leur offre. Certains font le choix de ne pas reprendre l'intitulé 'alphabetisation' alors que leurs cours s'adressent effectivement à des personnes qui n'ont pas le CEB, pour ne pas stigmatiser les apprenants.

Plus d'un tiers (38%) des organismes (61 sur 160) déclarent organiser par ailleurs des groupes de FLE pour des personnes ayant au moins le CESI. Cette proportion est plus importante en Wallonie (36 sur 81, soit 44%) qu'à Bruxelles (25 sur 79 soit 32%).

Les opérateurs, tant en Wallonie qu'en Région de Bruxelles-Capitale, sont généralement de petite taille. 77 opérateurs organisent moins de 5 groupes de formation, 44 en proposent moins d'une dizaine (entre 5 et 9), 25 seulement dépassent 10 groupes (de 10 à 24 groupes). Les deux plus gros opérateurs, situés à Bruxelles, comptent 80 et 120 groupes respectivement – une taille si atypique qu'ils n'ont pu être repris sur le graphique qui suit.

NOMBRE DE GROUPES PAR OPÉRATEUR



Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs IWEPS

41

A la question « Organisez-vous par ailleurs des groupes de FLE pour personnes plus scolarisées (CESI et plus) ? », 25 opérateurs bruxellois et 36 opérateurs wallons répondent positivement. Deux ne se sont pas prononcés.

Parmi les 61 opérateurs qui accueillent un public scolarisé au-delà du niveau primaire, 57 bénéficient d'une subvention pour leurs activités d'alphabétisation. Tous organisent par ailleurs des groupes Alpha écrit.

PARTICIPANTS AUX FORMATIONS

En 2012, plus de 20.000 personnes (20.122) ont suivi des cours d'alphabétisation, de formation de base ou de FLE de base chez les opérateurs qui ont répondu au question-

naire du Comité de pilotage. Ils étaient 10.440 à Bruxelles et 9.045 en Wallonie. Adeppi, opérateur couvrant les deux Régions, a formé cette année-là 637 apprenants.

Remarque préliminaire : À l'instar des enquêtes menées auparavant par Lire et Écrire, l'enquête 2012 a récolté les données relatives aux apprenants globalement pour chaque opérateur. Ce mode de collecte ne permet pas de croiser les différentes variables entre elles. Par exemples, nous ne pouvons pas distinguer les profils des personnes en Alpha écrit par rapport aux profils de ceux qui suivent des cours Alpha FLE, ni si des variables telles que l'âge, le sexe, le statut... ont une incidence sur le type de formation ou l'horaire suivi. Chaque variable sera prise en compte distinctement.



Type de formation suivie

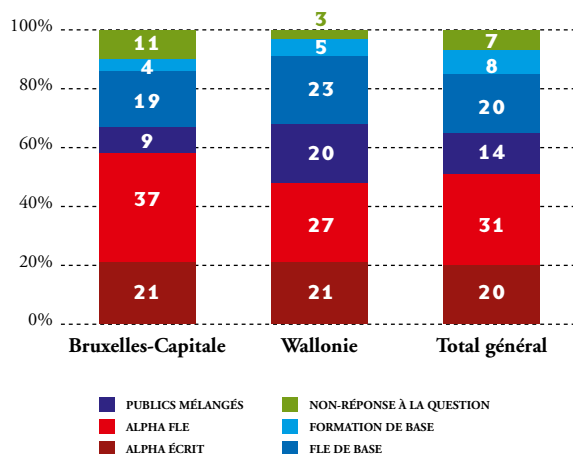
Une première répartition des participants selon le type de formation suivie indique que la moitié (51%) a suivi des formations en alphabétisation (Alpha écrit ou Alpha FLE), et un peu plus d'un quart (28%) des cours de formation de base (ciblant ou non l'apprentissage du FLE).

Un peu plus de la moitié des personnes (51%) suivent des formations dans des groupes FLE (Alpha FLE ou FLE de base), un peu plus d'un quart (28%) des formations (Alpha ou Formation de base) pour personnes qui s'expriment en français. 14 % sont inscrites dans des groupes où les publics sont mélangés.

Un opérateur n'a pas répertorié ses participants selon le type de formation suivie.

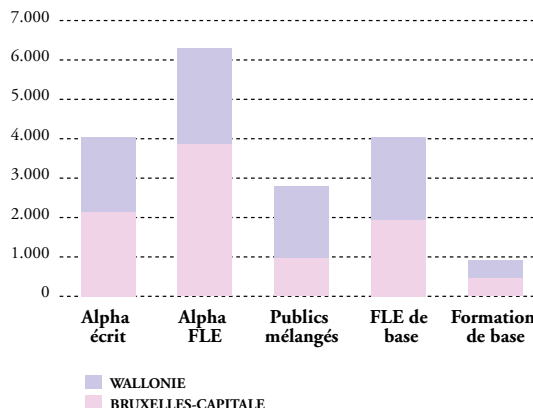
42

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS PAR TYPE DE FORMATION, SELON LA RÉGION (ADEPPI COMPRIS UNIQUEMENT DANS LE TOTAL GÉNÉRAL³²)



Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs IWEPS

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS PAR RÉGION SELON LE TYPE DE FORMATION



Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs IWEPS

La majorité des participants relèvent du 'Français langue étrangère', Alpha FLE ou FLE de base. La part du public Alpha FLE est proportionnellement plus importante en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Wallonie.

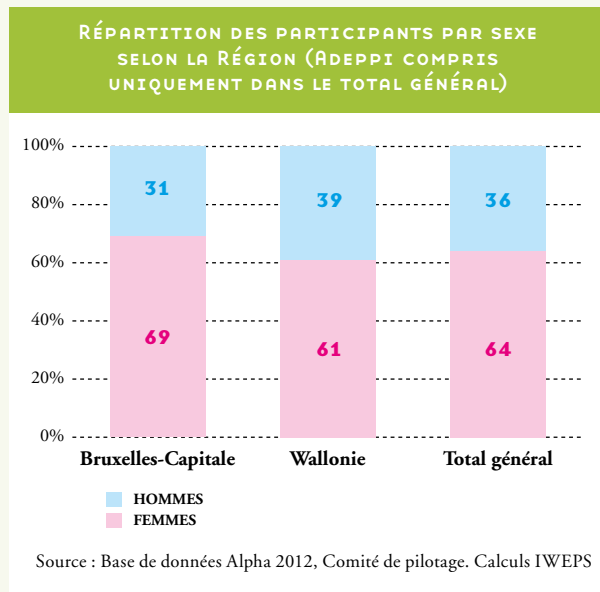
Les caractéristiques du public de l'Adeppi diffèrent fortement de celles des apprenants des deux Régions (ici à l'égard des formations suivies, et de manière plus générale)³³. Les apprenants de l'Adeppi représentant plus de 3% de l'ensemble, l'incidence sur le résultat moyen n'est pas négligeable, surtout s'agissant d'une caractéristique aussi atypique que celle-ci : 93% des apprenants de

32 Les participants aux formations organisées par Adeppi sont en majorité comptabilisés dans des groupes "Formation de base" alors que leur public infrascolarisé a un profil Alpha, ce qui se marque dans l'augmentation de cette catégorie d'apprenants dans la colonne "Total général".

33 On trouvera plus loin une brève synthèse des particularités de l'alphabétisation en milieu carcéral et des caractéristiques du public concerné (page 48).

l'Adeppi suivent une formation de base, alors que cette proportion est de 4% à Bruxelles, de 5% en Wallonie.

Genre des apprenants

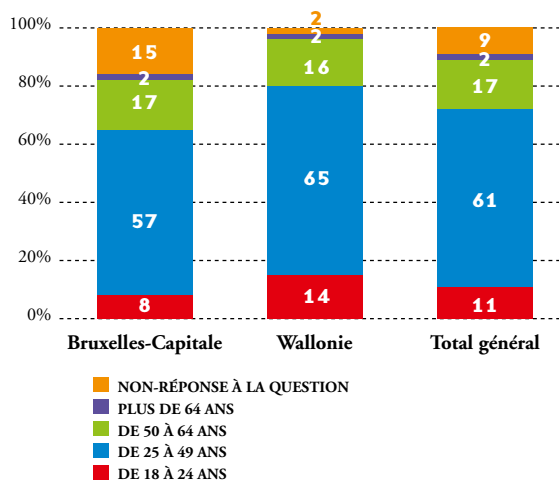


Les participants sont majoritairement des femmes (69% à Bruxelles, 61% en Wallonie et 64% au total). Il n'y a pas eu de non réponses à cette question

On retrouve ici quasi à l'identique les proportions relevées dans les enquêtes antérieures de Lire et Écrire. En 2010, la proportion de femmes parmi les apprenants était également de 69% à Bruxelles, de 60% en Wallonie, avec donc la même surreprésentation des femmes, encore plus forte à Bruxelles qu'en Wallonie.

Age des apprenants

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS PAR CATÉGORIE D'ÂGE SELON LA RÉGION (ADEPPI COMPRIS UNIQUEMENT DANS LE TOTAL GÉNÉRAL)



Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs IWEPS

Des différences entre Régions sont observées lorsqu'on examine les catégories d'âge des participants aux formations. La part des jeunes de moins de 25 ans est de 14% en Wallonie, contre 8 à Bruxelles (11% au total). Par contre, la part des personnes de plus de 50 ans est quasi équivalente dans les deux Régions (18 ou 19%). Ces résultats sont cependant à nuancer vu le nombre important de non-réponses à la question à Bruxelles.

Nationalité des apprenants

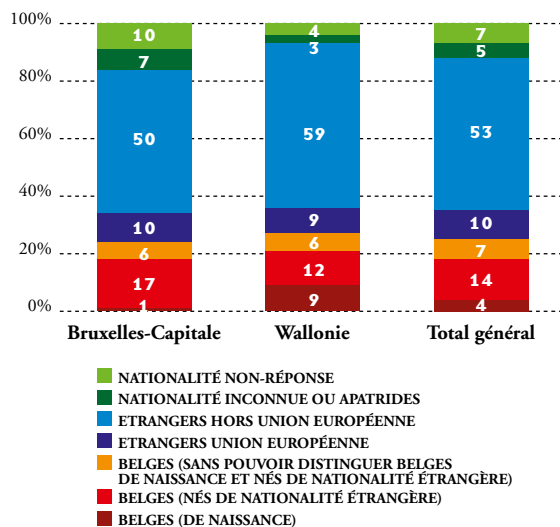
Les personnes de nationalité étrangère sont majoritaires chez les opérateurs ayant participé à la collecte de données



du Comité de pilotage : 63% au total, mais 68% en Wallonie et 60% à Bruxelles. Ces personnes proviennent pour la plupart de pays non européens.

Notons toutefois qu'à Bruxelles, la grande majorité des apprenants de nationalité belge sont des personnes qui ont acquis la nationalité. Ces données doivent de nouveau être interprétées avec prudence vu la part importante de personnes pour lesquelles nous ne connaissons pas la nationalité, en particulier à Bruxelles.

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS PAR CATÉGORIE DE NATIONALITÉ SELON LA RÉGION (ADEPPI COMPRIS UNIQUEMENT DANS LE TOTAL GÉNÉRAL)



Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs IWEPS

Les 111 opérateurs qui ont répondu à la question relative aux nationalités ont identifié par ailleurs 1.786 primo-arrivants en Wallonie et 2.414 à Bruxelles, soit un total de 4.200 personnes. La définition qui en était donnée dans le questionnaire repris en annexe était « personnes de nationalité étrangère et séjournant depuis moins de 3 ans en Belgique »³⁴.

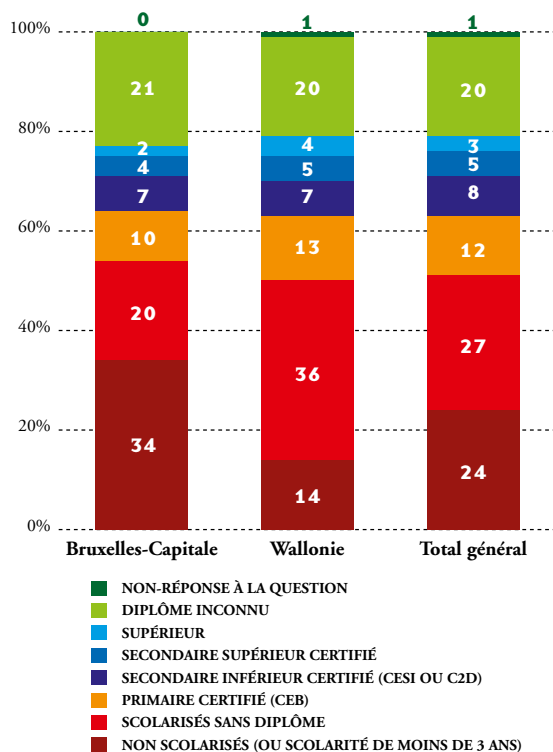
Niveau de diplôme

L'information sur la scolarité antérieure nous manque pour un cinquième des personnes inscrites. Il est difficile dès lors de dégager de cette question une répartition précise des parcours scolaires de l'ensemble du public. La moitié des participants n'a pas été scolarisée ou n'a jamais obtenu aucun diplôme ; 12% sont certifiés uniquement de l'enseignement primaire. Seuls 16% dépassent le seuil maximum défini par le Comité de pilotage et ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ou au-delà.

Les opérateurs bruxellois accueillent plus que les wallons des personnes non scolarisées ; l'inverse s'observe pour les personnes scolarisées mais n'ayant pas obtenu de diplôme : c'est en Wallonie que cette catégorie de participants est la plus fréquente.

34 Dans cet ouvrage, deux contributions présentent les politiques relatives à l'acquisition de la nationalité et celles concernant l'accueil des primo-arrivants, voir chapitre 5, pages 135 à 140 et pages 149 à 156.

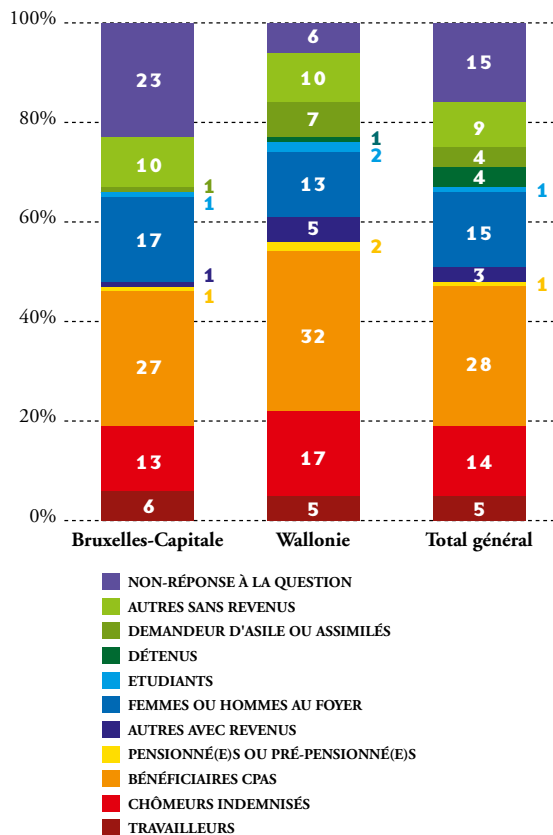
RÉPARTITION SELON LE NIVEAU DE DIPLÔME DES PARTICIPANTS PAR RÉGION (ADEPPI COMPRIS UNIQUEMENT DANS LE TOTAL GÉNÉRAL)



Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs IWEPS

Statut des participants selon le type de revenus et la situation en lien avec l'emploi

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS SELON QU'ILS DISPOSENT OU NON D'UN REVENU ET SELON LE TYPE DE REVENU, PAR RÉGION (ADEPPI COMPRIS UNIQUEMENT DANS LE TOTAL GÉNÉRAL)



Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs IWEPS



Explication des catégories du tableau relatif au statut :

- Travailleurs = y compris si la personne bénéficie d'une allocation complémentaire de chômage ou autre
- Chômeurs indemnisés = y compris chômeurs à temps partiel et allocations d'intégration
- Bénéficiaires CPAS = bénéficiaires du RIS, d'une aide sociale... (hormis demandeurs d'asile en ILA)
- Etudiants = étudiants, jeunes dans leur famille (en stage d'attente ou autres situations)
- Demandeur d'asile = bénéficiaires d'une aide matérielle pour demandeur d'asile ou assimilés (en centre d'accueil, ILA, ou autre)

La catégorie de revenu la plus représentée auprès des répondants à l'enquête (près de 30%), est celle des bénéficiaires de l'aide sociale, et ce quelle que soit la Région.

Ce constat est à nuancer vu le taux de non-réponse et de réponse aux questions qui suivent.

46

Les participants aux formations bénéficient trois fois plus souvent d'un contrat de formation F70 bis³⁵ en Wallonie

35 Toutes les personnes bénéficiant d'un contrat F70 bis sont demandeuses d'emploi mais tous les demandeurs d'emploi ne sont pas bénéficiaires d'un contrat de formation.

qu'en Région de Bruxelles-Capitale. La proportion de demandeurs d'emploi, indemnisés ou non, parmi le public est plus de deux fois supérieure en Wallonie qu'à Bruxelles.

Le décret OISP en Wallonie impose un minimum de 9 heures de formation hebdomadaire ; or on sait que, en 2010 dans cette Région, 45% des apprenants suivaient moins de 9 heures de formation par semaine³⁶. Ces personnes relèvent donc d'un financement hors ISP. A Bruxelles, le dispositif ISP impose un minimum de 18h³⁷ par semaine et, toujours en 2010, 88% des apprenants suivaient moins de 18 heures semaine. Certains demandeurs d'emploi suivent des cours chez différents opérateurs de formation pour pouvoir atteindre leur quota d'heures.

Ces deux graphiques permettent de voir d'emblée que tous les apprenants inscrits comme DE ne sont pas en ISP, loin s'en faut.

Ils montrent également que les apprenants demandeurs d'asile sont plus nombreux en Wallonie.

36 Bastyns, C., « Le temps et le moment » in 30 ans d'alpha, *Journal de l'alpha* n°190, op. cit.

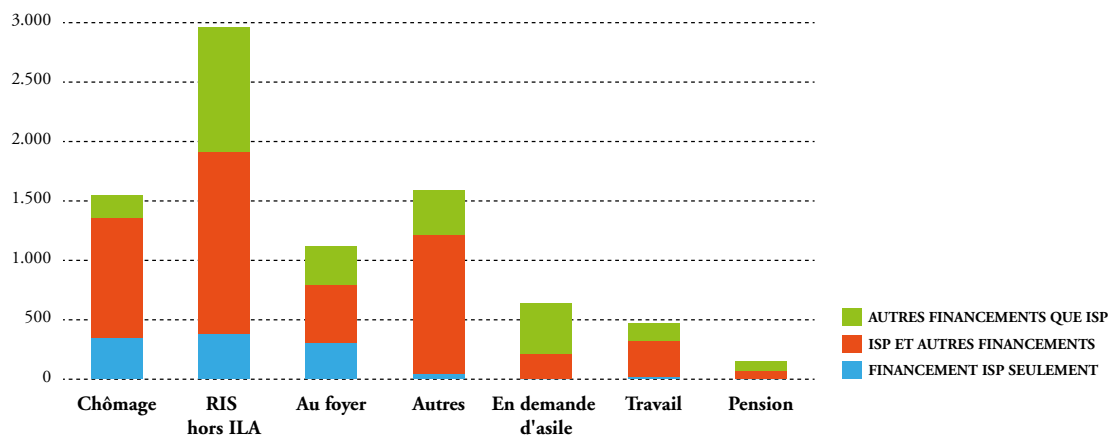
37 Norme figurant au cahier des charges d'actions d'alphabetisation 2004 pour l'ISP.

**PARTICIPANTS INSCRITS COMME DEMANDEURS D'EMPLOI ET/OU BÉNÉFICIAIRE
ÉVENTUELLEMENT D'UN CONTRAT DE FORMATION F70 BIS³⁵, PAR RÉGION**

	Participants avec contrat de formation F70 bis	En % du total des participants	Participants inscrits comme DE (indemnisés ou non)	En % du total des participants
Bruxelles-Capitale	1.012	10%	2.342	22%
Wallonie	3.059	34%	4.368	48%
ADEPPI	206	33%	0	0%
Total	4.280	21%	6.710	33%

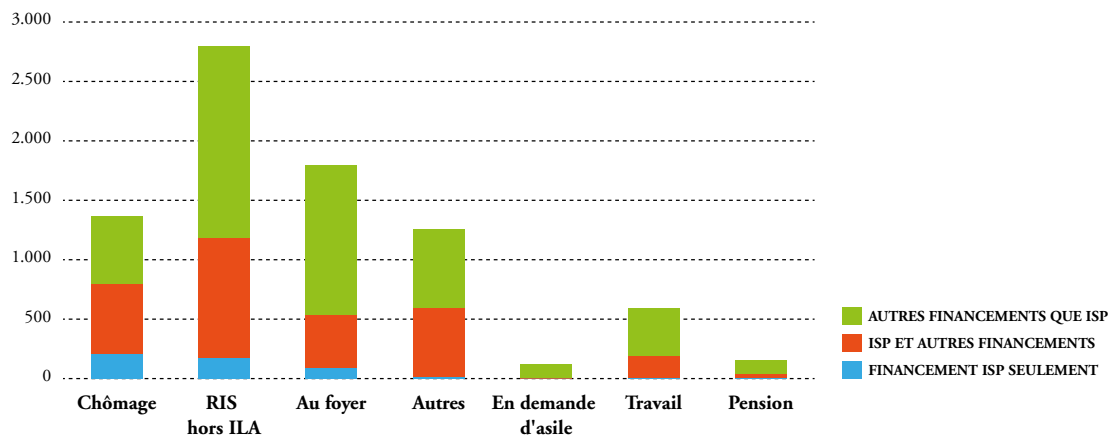
Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs IWEPS

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS EN FONCTION DE LA NATURE DU FINANCEMENT
DE LEUR ORGANISME DE FORMATION, PAR SOURCE DE REVENUS OU STATUT SOCIOPROFESSIONNEL – WALLONIE, 2012



Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs Lire et Écrire.

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS EN FONCTION DE LA NATURE DU FINANCEMENT
DE LEUR ORGANISME DE FORMATION PAR SOURCE DE REVENUS – BRUXELLES-CAPITALE, 2012



Source : Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs Lire et Écrire.



Alphabétisation en milieu carcéral

Le principal opérateur intervenant uniquement dans les prisons et maisons d'arrêt est l'Adeppi (Atelier d'Éducation permanente pour personnes incarcérées), dont l'action a débuté en 1980 déjà.

Les données d'Adeppi sont présentées globalement car elles se rapportent à l'ensemble de la FWB.

Cet opérateur a organisé 28 groupes de formation durant l'année 2011/2012, fréquentés par 637 participants.

Ses activités sont financées principalement par la FWB et par l'Union européenne.

Les 637 participants se répartissaient comme suit : 590 en formation de base et 47 dans des groupes de formation dits 'mixtes'. La très grande majorité d'entre eux sont des hommes (569), 371 (soit 58%) sont belges (de naissance ou par acquisition de la nationalité), 98 ont moins de 25 ans et 89 entre 50 et 64 ans.

Par rapport aux données communiquées lors des enquêtes réalisées par Lire et Ecrire, le nombre d'apprenants de l'Adeppi a nettement baissé : ils étaient en effet 806 en 2010, et quasi le même nombre les deux années précédentes. Nous ne disposons pas d'information sur les raisons de cette diminution, mais on observera qu'il suffit qu'un empêchement quelconque surgisse dans un seul établissement pour y organiser les formations pour que le nombre global d'apprenants diminue brusquement. Il y a quelques années, Lire et Ecrire Charleroi-Sud Hainaut, une des associations pionnières en matière d'alphabétisation dans les prisons, a dû ainsi mettre un terme à cette longue pratique car des conditions de sécurité rendues difficiles par des travaux de rénovation entravaient systématiquement la tenue des cours.

Les deux tiers des participants aux formations de l'Adeppi avaient, au minimum, terminé l'école primaire avec fruit (203 avaient un certificat d'études primaires, 214 un certificat de l'enseignement secondaire inférieur).

Parmi eux, 209 bénéficiaient d'un contrat de formation F70bis (ce qui leur allouait une indemnité de formation de 1 euro/heure, comme aux autres stagiaires disposant d'un tel contrat).

L'Adeppi n'est pas le seul opérateur s'adressant à des détenus. Au total, selon l'enquête menée en 2013, 769 détenus ont suivi des formations en alphabétisation durant l'année 2012.

L'autre opérateur intervenant uniquement dans ce secteur est 'Aide et Reclassement', basé à Huy. En 2012, cet opérateur a pris en charge 94 participants : 49 en Alpha écrit, 29 en Alpha FLE et 16 dans un groupe de niveau mixte. Chez cet opérateur, 33% des détenus en formation avaient un contrat de formation F70 bis.

L'Enseignement de Promotion sociale intervient dans le cadre de partenariats pour dispenser des formations en milieu carcéral. Un projet particulier a été financé dans le cadre de la programmation 2007-2013 du Fonds social européen³⁸.

³⁸ Voir *État des lieux de l'alphabétisation, quatrième exercice. Données 2007-2008*, <http://www.alpha-fle.be/index.php?id=1057>.

4. OFFRE DE COURS 'FRANÇAIS DE BASE' ET ESTIMATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Lors de la législature 2006-2009, le Ministre en charge de l'Enseignement de Promotion sociale a décidé d'attribuer 20.000 périodes-professeurs aux établissements afin de leur permettre d'augmenter leur offre de formation en alphabétisation et FLE, dans la mesure où ils le souhaitent. L'octroi de ces périodes impliquait que les établissements prenaient en charge 50 % des périodes sur leur dotation organique. Le reste était financé sur la base des 20.000 périodes évoquées ci-dessus. Un Comité de pilotage était chargé d'examiner les demandes des établissements et de proposer une répartition des périodes entre établissements demandeurs au Ministre.

Le Décret du 30 avril 2009 relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'Enseignement de Promotion sociale, a permis de pérenniser ce dispositif au bénéfice des adultes les moins qualifiés et de ceux qui ne maîtrisent pas le français (qu'ils soient déjà diplômés de l'enseignement, ou pas). Les cours sont dispensés soit dans les établissements scolaires, soit en dehors, dans des locaux mis à disposition d'enseignants, dans le cadre de conventions cadre, par exemple avec le milieu carcéral, Bruxelles Formation ou le Forem ou après signature de conventions ordinaires avec un CPAS, une EFT-OISP, une entreprise comme Caterpillar par exemple.

Les bases de données administratives gérées par les services de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Direction de l'Enseignement de Promotion sociale du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été interrogées pour rendre compte de l'évolution de cette offre de cours et du volume des participants

au cours des années scolaires 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013.

L'offre d'enseignement en Promotion sociale est modulaire et structurée en Unités d'Enseignement (UE). Pour l'analyse de l'offre que nous appellerons 'Français de base'³⁹, ont été sélectionnés les domaines suivants⁴⁰ :

- Alphabétisation (niveaux 1 à 4)
- Section Français langue étrangère (FLE) :
 - UEDA niveau débutant
 - UEDB niveau débutant
- Formation de base (niveaux de 1 à 3)
- Section CEB
 - Français/Mathématiques
 - CEB Citoyenneté
- Compétences générales de base (conventions⁴¹)
- Remédiation et remise à niveau connaissances générales en français (2 UE)

Conditions d'accès aux UE reprises dans l'offre « Français de base » de l'Enseignement de Promotion sociale : L'accès au niveau 1, dans la section **Alphabétisation**, nécessite seulement la capacité préalable à la communication et à l'utilisation d'un outil d'écriture. L'attestation de réussite des niveaux inférieurs (ou la preuve de capacités équivalentes) est requise pour accéder aux niveaux suivants.

39 Ce terme est utilisé ici dans son acception propre à l'Enseignement de Promotion sociale et non dans le sens qui lui est donné dans les travaux du Comité de pilotage.

40 Une formation de formateurs en alphabétisation est également organisée en Région de Bruxelles-Capitale. Un nouveau profil de formation a été défini pour ce métier en fonction des modifications intervenues dans le cadre décretaal de l'Enseignement supérieur. Cette offre de formation n'est pas prise en compte dans l'analyse de l'offre pour le public demandeur d'alphabétisation. Pour plus d'informations, voir Partie 2, Tableaux des Administrations.

41 Il s'agit ici de conventions spécifiques, organisés par deux établissements.



Les UE FLE – **niveau débutant** s'adressent aux personnes dont la langue maternelle n'est pas le français. Le candidat ne doit répondre à aucune condition pédagogique pour entrer en UEDA. Le FLE UEDB – niveau débutant accueille des personnes qui ont réussi l'UEDA – niveau débutant.

Pour accéder à l'unité **Formation de base** niveau 1, seule une capacité minimale d'alphabétisation et de numération est requise. La réussite des niveaux inférieurs permet d'accéder aux niveaux suivants.

La section **Certificat d'études de base (CEB)** permet à des personnes qui ont des capacités de compréhension en français ou ont réussi l'unité Formation de base – niveau 1 d'obtenir le CEB. Pour le CEB – Français/Mathématiques des capacités supplémentaires de compréhension en mathématique sont requises, pour le CEB – Citoyenneté, ce sont les capacités d'orientation temporelle qui sont demandées.

Ce sont des apprenants qui ont déjà suivis des cours qui sont autorisés à suivre les unités **Compétences générales de base, Remédiation et Remise à niveau des connaissances générales en français** ils doivent faire la preuve de connaissances de base en mathématique et en français correspondant au niveau 6^e primaire.

Les tableaux qui suivent présentent successivement les données sur les établissements, sur les Unités d'Enseignement et sur les inscriptions. Des volumes de formation sont estimés également à partir des durées théoriques de formation.

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET UNITÉS D'ENSEIGNEMENT CONCERNÉES

Établissements où l'offre 'Français de base' est organisée

Sur les 78 établissements de l'Enseignement de Promotion sociale identifiés comme proposant, durant l'année scolaire 2012/2013, des formations dans les différentes matières que nous venons de lister⁴², 18 sont situés en Région de Bruxelles-Capitale et 60 en Wallonie⁴³. Cela représente la moitié (52%) des 149 établissements organisés ou subventionnés par la FWB qui proposaient cette année-là un enseignement de niveau secondaire inférieur dans des sections de transition.

42 Tous les établissements qui organisaient au moins une UE Alpha ou FLE débutant ont été repris dans l'analyse. Une seule école ne propose que la section CEB.

43 Les établissements sont localisés pour l'analyse dans la Région de leur siège principal. Il est possible cependant que certains cours soient organisés dans une autre Région.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE. NOMBRES D'ÉTABLISSEMENTS ORGANISANT LES UE 'FRANÇAIS DE BASE',
PAR DOMAINE ET NIVEAU D'UE, EN 2010-2011, 2011-2012 ET 2012-2013

Intitulé UE	Nombre d'établissements par domaine (FWB)			
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2012-2013 comparé à 2010-2011
Alphabétisation niveau 1	31	32	31	0
Alphabétisation niveau 2	27	25	26	-1
Alphabétisation niveau 3	19	19	20	1
Alphabétisation niveau 4	14	12	9	-5
Français FLE UEDA - niveau débutant	60	59	56	-4
Français FLE UEDB - niveau débutant	51	49	50	-1
Formation de base niveau 1	8	9	8	0
Formation de base niveau 2	10	10	9	-1
Formation de base niveau 3	5	5	5	0
CEB Citoyenneté	10	7	6	-4
CEB Français Mathématiques	11	7	6	-5
Compétences générales de base (conventions)	2	2	2	0
Remédiation et remise à niveau en français	10	10	5	-5

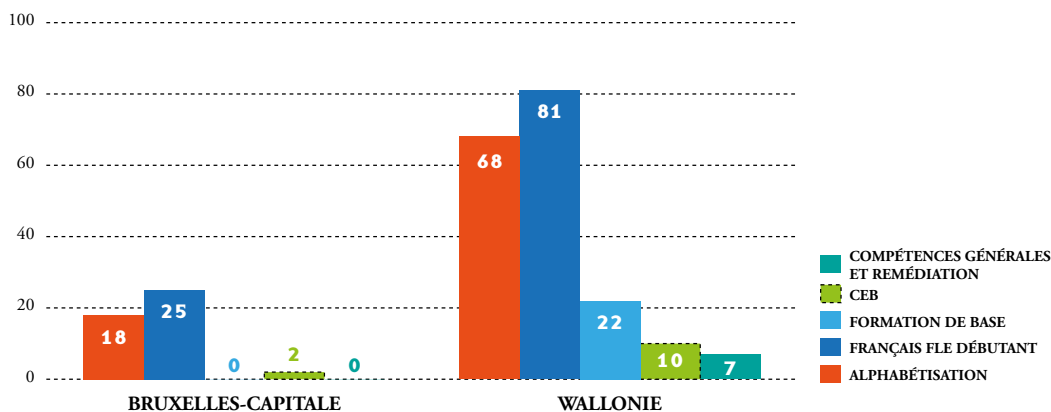
Source : Base de données de l'Enseignement de Promotion sociale. Calculs IWEPS

L'offre en FLE UEDA et UEDB niveau débutant est la plus répandue, suivie par les cours d'alphabétisation. En alphabétisation et en FLE débutant, l'offre de premier niveau (celui qui n'exige aucun prérequis) est plus souvent reprise au programme que celle des niveaux suivants, sauf en Formation de base où les niveaux 1 et 2 sont organisés dans un nombre équivalent d'établissements, alors que le niveau 3 est moins fréquent.

Le nombre d'établissements impliqués dans chacun des domaines d'enseignement a légèrement diminué entre 2010-2011 et 2012-2013. On peut relever sur cette période une diminution de moitié du nombre d'établissements organisant des UE Remédiation et Remise à niveau en français (-5) et des diminutions de même ordre dans le nombre d'établissements qui proposent des UE en alphabétisation niveau 4, CEB Français et Mathématiques ou CEB Citoyenneté. L'offre en FLE débutant A n'est plus organisée dans 4 écoles mais elle reste très répandue.



ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE. NOMBRES D'ÉTABLISSEMENTS ORGANISANT DES UE 'FRANÇAIS DE BASE', PAR DOMAINE, EN 2012-2013, PAR RÉGION



Source : Base de données de l'Enseignement de Promotion sociale. Calculs IWEPS

52

Dans les deux Régions, les établissements proposent surtout des UE FLE débutant. Le deuxième groupe de formation organisé le plus fréquemment est l'alphabetisation. Les formations de base et celles relatives aux compétences générales de base et à la remédiation, remise à niveau en français ne sont pas organisées à Bruxelles. Seuls deux établissements bruxellois proposent les UE qui préparent au CEB.

Unités d'Enseignement 'Français de base' organisées

Le tableau et le graphique qui suivent complètent cette première approche de l'offre 'au programme' des établissements, en mettant en évidence les UE qui ont été effectivement organisées au cours d'une année scolaire. Certaines UE sont en effet proposées plusieurs fois au cours d'une même année scolaire.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE. NOMBRES D'UE ORGANISÉES EN FRANÇAIS DE BASE,
PAR DOMAINE ET NIVEAU, EN 2010-2011, 2011-2012 ET 2012-2013

Intitulé UE	Nombre d'UE organisées en 'Français de base' en FWB par domaine et niveau			
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2012-2013 comparé à 2010-2011
Alphabétisation niveau 1	76	71	73	-3
Alphabétisation niveau 2	39	50	55	16
Alphabétisation niveau 3	33	40	43	10
Alphabétisation niveau 4	25	27	25	0
	173	188	196	23
Français FLE UEDA - niveau débutant	164	166	170	6
Français FLE UEDB - niveau débutant	130	127	135	5
	294	293	305	11
Formation de base niveau 1	14	11	10	-4
Formation de base niveau 2	13	13	12	-1
Formation de base niveau 3	8	7	7	-1
	35	31	29	-6
CEB Citoyenneté	13	8	7	-6
CEB Français/Mathématiques	14	9	7	-7
	27	17	14	-13
Compétences générales de base (conventions)	7	9	7	0
Remédiation et remise à niveau en français	16	11	8	-8
	23	20	15	-8
Total général	552	549	559	7

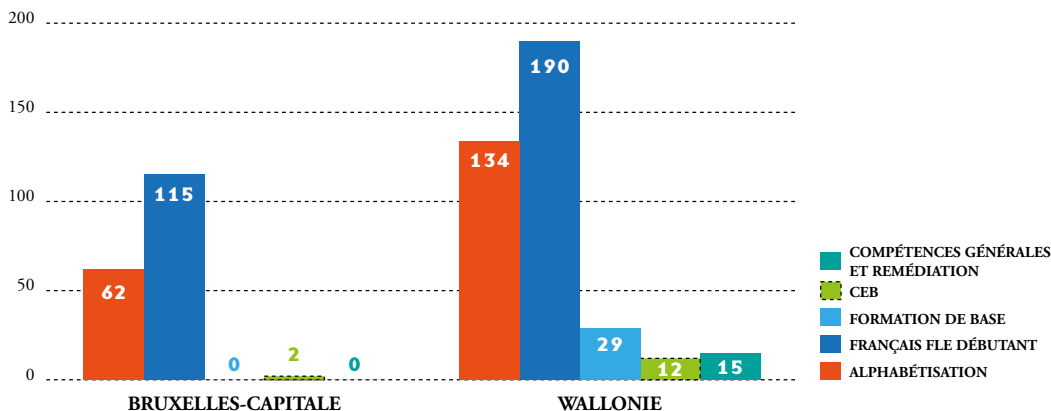
Source : Base de données de l'Enseignement de Promotion sociale. Calculs IWEPS

Le nombre total d'UE organisées dans les matières prises en compte par le Comité de pilotage reste quasi stable sur la période considérée. Cette stabilité masque des évolutions en sens divers. L'augmentation constatée en alphabétisation et FLE débutant, est compensée par une diminu-

tion de l'offre dans les autres groupes, en particulier en remédiation / remise à niveau en français et dans les UE qui donnent accès au CEB (deux fois moins d'UE organisées en 2012-2013 qu'en 2010-2011).



ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE. NOMBRES D'UE 'FRANÇAIS DE BASE' ORGANISÉES, PAR DOMAINE ET PAR RÉGION, EN 2012-2013



Source : Base de données de l'Enseignement de Promotion sociale. Calculs IWEPS

54

L'offre FLE débutant dépasse les 50% du total des UE prises en considération dans l'analyse. Un bon tiers de celles-ci sont des cours d'alphabétisation de différents niveaux. L'offre CEB représente seulement 3% du total⁴⁴.

La prise en compte du nombre de fois qu'une UE programmée est organisée en moyenne par établissement met en évidence un usage plus fréquent d'un même module en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Wallonie : si une même UE d'alphabétisation ou de FLE débutant est en moyenne organisée deux fois par année scolaire en Wallonie, ce rapport s'élève en moyenne à 4 à Bruxelles, voire 5 pour les UE FLE débutant.

⁴⁴ En fin d'année 2011/2012, 87 CEB ont été délivrés par l'Enseignement de Promotion sociale, 60 à des hommes et 27 à des femmes.

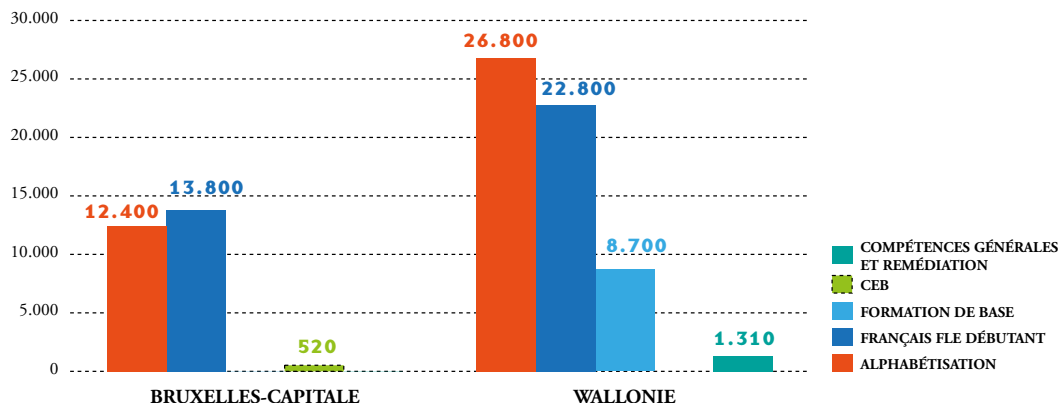
Volumes de formation

Les données collectées par l'administration de l'Enseignement de Promotion sociale permettent d'estimer des volumes de cours organisés par domaine en rapportant les durées théoriques de chaque UE au nombre d'UE organisées.

La durée théorique des UE est estimée en périodes de 50 minutes et varie selon les contenus proposés ; les plus longues sont celles qui portent sur les apprentissages en français et mathématiques en vue de l'obtention du Certificat d'études de base.

- Alphabétisation (niveaux 1 à 4) : 200 périodes chacune
- Section Français langue étrangère (FLE) UEDA et UEDB niveau débutant: 120 périodes chacune

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE. NOMBRE DE PÉRIODES ORGANISÉES EN 'FRANÇAIS DE BASE',
PAR DOMAINE ET PAR RÉGION EN 2012-2013



Source : Base de données de l'Enseignement de Promotion sociale. Calculs IWEPS

55

- Formation de base (niveau de 1 à 3) : 300 périodes environ, contenus variables selon les réseaux
- Section CEB
 - français/ mathématiques : 320 périodes
 - citoyenneté: 200 périodes
- Compétences générales de base (conventions) : 50 périodes
- Remédiation et remise à niveau en français : 120 périodes.

La prise en compte du volume horaire des cours fournit une image plus équilibrée de la répartition selon le domaine de formation ; en effet, même si moins d'UE sont organisées, le volume de périodes requis pour les UE alphabétisation est plus élevé que dans les UE FLE.

L'alphabétisation représente 46% des périodes organisées à Bruxelles et 44% des périodes organisées en Wallonie.

PARTICIPANTS AUX UE CONCERNÉES

Nombre et répartition des inscriptions/ Estimation du nombre de participants

Avertissement : Les bases de données de gestion utilisées par la Direction de l'Enseignement de Promotion sociale ne comptabilisent pas actuellement les données individuelles recueillies par participant dans chaque établissement. L'estimation du nombre de personnes inscrites se déduit des chiffres d'inscriptions à chacune des UE. Comme l'organisation des cours est fort variable d'un établissement à l'autre (répartition cours du jour/cours du soir, intensité (nombre d'heures par semaine), couverture de l'offre,...) et puisqu'une personne peut s'inscrire à plusieurs UE durant la même année scolaire (parfois dans des établissements différents), soit pour recommencer une



ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE. NOMBRES D'INSCRIPTIONS EN 'FRANÇAIS DE BASE',
PAR DOMAINE ET NIVEAU, EN 2010-2011, 2011-2012 ET 2012-2013

Intitulé UE	Nombre total d'inscriptions			
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2012-2013 comparé à 2010-2011
Alphabétisation niveau 1	1 760	1 804	1 957	197
Alphabétisation niveau 2	987	1 002	1 129	142
Alphabétisation niveau 3	648	739	919	271
Alphabétisation niveau 4	496	569	622	126
	3 891	4 114	4 627	736
Français FLE UEDA - niveau débutant	4 222	4 369	4 101	-121
Français FLE UEDB - niveau débutant	3 154	3 119	3 285	131
	7 376	7 488	7 386	10
Formation de base niveau 1	247	246	210	-37
Formation de base niveau 2	328	308	187	-141
Formation de base niveau 3	129	114	127	-2
	704	668	524	-180
CEB Citoyenneté	196	103	95	-101
CEB Français/Mathématiques	196	130	110	-86
	392	233	205	-187
Compétences générales de base (conventions)	165	179	206	41
Remédiation et remise à niveau en français	299	84	180	-119
	464	263	386	-78
Total des inscriptions	12 827	12 766	13 128	301

Source : Base de données de l'Enseignement de Promotion sociale. Calculs IWEPS

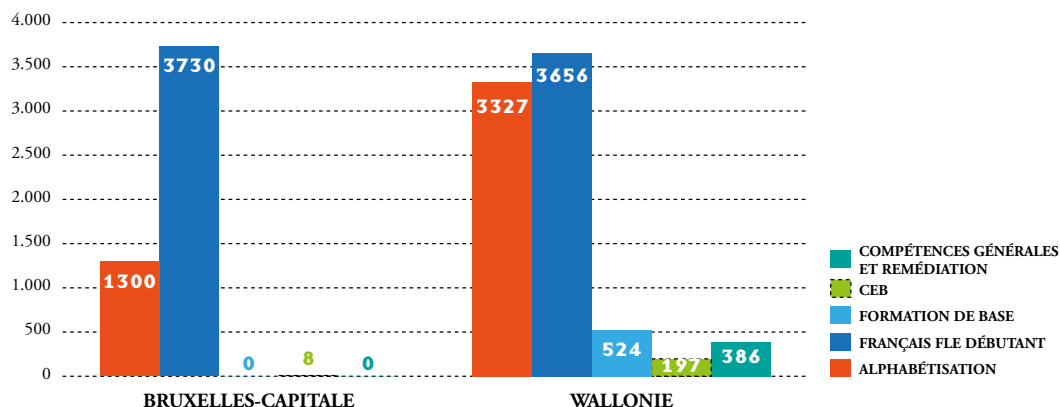
UE, soit pour compléter sa formation en suivant une autre UE, il n'est pas possible d'estimer avec précision, à partir des bases de données centralisées actuelles, le nombre de participants.

Les inscriptions multiples s'observent proportionnellement moins pour les cours de premier niveau que pour les cours suivants.

Rappel : Les données ne peuvent être additionnées puisque des personnes peuvent s'inscrire à plusieurs UE la même année.

Près de 7.400 inscriptions ont été enregistrées en 2012-2013 dans des UE FLE niveau débutant, soit 56% du total. Les plus de 4.600 inscriptions dans les formations,

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE. NOMBRE TOTAL D'INSCRIPTIONS EN 'FRANÇAIS DE BASE',
PAR DOMAINE ET PAR RÉGION (ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013)



Source : Base de données de l'Enseignement de Promotion sociale. Calculs IWEPS

57

plus longues, en alphabétisation représentent elles 35% du total. L'alphabétisation connaît une augmentation constante du nombre d'inscriptions ces trois dernières. Le volume d'inscriptions en FLE débutant est lui plus stable. On constate une baisse des inscriptions dans les autres domaines.

En 2012-2013, le nombre d'inscriptions à des UE 'Français de base' était de 300 unités plus élevé qu'en 2010-2011.

En alphabétisation et FLE débutant, les inscriptions sont plus nombreuses dans les cours de premier niveau que dans les cours de niveau supérieur.

Si les données sur les inscriptions reprises dans les bases de données administratives sont très précises, elles ne permettent cependant pas, pour les raisons qui viennent d'être exposées, de fournir des volumes de personnes ins-

crites. Selon l'Administration, le nombre de personnes inscrites avoisinerait les 10.000 participants par année scolaire, dont 9.000 dans les cours d'alphabétisation et de FLE débutant.

Les volumes d'inscriptions en Français FLE débutant sont quasi équivalents en Région de Bruxelles-Capitale et en Wallonie, ce qui contraste avec le tableau de l'offre programmée dans chacune des Régions. Rappelons que l'offre d'enseignement en FLE débutant, estimée à partir du nombre d'établissements qui organisent les cours, est trois fois plus importante en Wallonie qu'à Bruxelles. Par contre, le graphique indique clairement le volume très important d'inscriptions dans les UE alphabétisation en Wallonie, qui contraste avec la part prise par l'alphabétisation à Bruxelles.



Caractéristiques des participants

Les bases de données actuelles ne fournissent que peu d'informations sur les caractéristiques des personnes qui suivent des cours dans l'Enseignement de Promotion sociale. Grâce à la collaboration des services de l'Administration, nous avons cependant pu dégager quelques informations plus précises que celles fournies pour les années antérieures.

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE.
PART DES FEMMES EN 'FRANÇAIS DE BASE' PAR DOMAINE
(ESTIMATIONS À PARTIR DU TOTAL DES INSCRIPTIONS,
EN FRANÇAIS DE BASE, ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013)**

Intitulé UE	% de femmes
Alphabétisation niveau 1	41
Alphabétisation niveau 2	42
Alphabétisation niveau 3	51
Alphabétisation niveau 4	57
Français FLE UEDA - niveau débutant	52
Français FLE UEDB - niveau débutant	56
Formation de base niveau 1	66
Formation de base niveau 2	65
Formation de base niveau 3	72
CEB Citoyenneté	62
CEB Français/Mathématiques	67
Compétences générales de base (conventions)	59
Remédiation et remise à niveau en français	69
Total	52

Source : Base de données de l'Enseignement de Promotion sociale. Calculs IWEPS

Globalement, un peu plus de la moitié des inscriptions sont prises par des femmes ; elles représentent environ deux tiers des inscriptions aux UE Formation de base, CEB, Remédiation et remise à niveau. La part des femmes est moins importante dans les inscriptions aux Unités d'Enseignement de niveau inférieur que dans les unités suivantes, ainsi dans les UE alphabétisation de niveau 1 et 2, où 4 inscriptions sur 10 seulement émanent de femmes.

Dans l'Enseignement de Promotion sociale, plusieurs catégories d'élèves sont exemptées du paiement du droit d'inscription. Ce sont soit des demandeurs d'emploi chômeurs complets indemnisés ou demandeurs d'emploi inoccupés obligatoirement inscrits, soit des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, soit encore des personnes souffrant d'un handicap reconnu. La catégorie 'Autres exemptés' regroupe principalement des miliciens, des membres du personnel de l'enseignement ou les personnes soumises une obligation imposée par une Autorité publique.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE. INSCRIPTIONS EN 'FRANÇAIS DE BASE' PRISES
PAR DES PERSONNES EXEMPTÉES DU DROIT D'INSCRIPTION, PAR CATÉGORIE D'EXEMPTION
ET PAR NIVEAU ET DOMAINE. ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013

Intitulé UE	demandeurs emploi	bénéficiaires de revenus de remplacement	autres exemptés
Alphabétisation niveau 1	167	111	1342
Alphabétisation niveau 2	53	13	479
Alphabétisation niveau 3	60	24	390
Alphabétisation niveau 4	15	20	156
Français FLE UEDA - niveau débutant	640	887	327
Français FLE UEDB - niveau débutant	305	307	78
Formation de base niveau 1	94	29	6
Formation de base niveau 2	42	24	9
Formation de base niveau 3	54	17	1
CEB Citoyenneté	9	7	0
CEB Français/Mathématiques	30	6	0
compétences générales de base (conventions)	128	14	0
remédiation et remise à niveau en français	42	8	0

59

Source : Base de données de l'Enseignement de Promotion sociale. Calculs IWEPS

Rappel : Les données ne peuvent être additionnées puisque des personnes peuvent s'inscrire à plusieurs UE la même année.

Dans les bases de données qui ont été fournies par l'Administration, l'exemption des droits d'inscription semble surtout accordée aux personnes qui s'inscrivent dans les UE de premier niveau d'alphabétisation (catégorie des

autres exemptés) et dans les UE Français FLE débutant. Il n'est malheureusement pas possible de référer ce nombre à une estimation du nombre de personnes concernées. Plus de 3000 inscriptions sont le fait de personnes qui sont demandeuses d'emploi ou bénéficient du revenu minimum d'insertion. Celles-ci sont majoritairement inscrites à des cours de FLE débutants DA, et, dans une moindre mesure, FLE débutant DB.



5. CONCLUSIONS

Les éditions successives des États des lieux de l'alphabétisation fournissent une information détaillée sur l'offre d'alphabétisation/formation de base à partir de 2004, la première année d'observation du Comité de pilotage de l'alphabétisation. Les enquêtes de Lire et Ecrire couvrent elles une période bien plus longue⁴⁵.

Ces outils de diagnostic ont mis en évidence l'augmentation du nombre de participants tant dans les cours d'alphabétisation au sens strict que dans les cours qui s'adressent à des personnes qui ont des compétences correspondant au niveau d'études primaires mais, généralement, pas au-delà⁴⁶.

L'évaluation de l'offre de formation pour l'année de référence 2012 a été réalisée pour le secteur non formel via une enquête 'express' et pour l'Enseignement de Promotion sociale à partir des données administratives portant sur les établissements qui organisent des activités pour les publics infrascolarisés.

Pour les deux secteurs réunis, on peut estimer à 30.000 le nombre de personnes qui ont suivi une formation dans une des quatre catégories définies par le Comité de pilotage :

- 10.000 personnes dans l'Enseignement de Promotion sociale (secteur formel) dont 35% inscrites dans les cours d'alphabétisation,

45 Un bilan de l'évolution du secteur à travers les enquêtes successives de Lire et Ecrire a été dressé dans « 30 ans d'alpha », *Journal de l'alpha* n°190, Septembre Octobre 2013.

46 Les OISP en Wallonie accueillent par exemple des personnes, en difficulté avec l'écrit bien qu'elles aient été scolarisées dans l'enseignement secondaire, à condition qu'elles n'aient pas obtenu le certificat d'enseignement secondaire supérieur.

- un peu plus de 20.000 personnes dans le secteur non formel dont plus de la moitié concernées par les formations d'alphabétisation stricto sensu⁴⁷.

SECTEUR NON FORMEL

L'enquête menée en 2013, dont ce chapitre rend compte, bien que couvrant un nombre limité de variables, a permis d'actualiser quelques indicateurs de base qui alimentent le suivi des politiques réalisé au sein du Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation. Nous en résumons ici les principaux constats, qui mettent en évidence différents enjeux du secteur de l'alphabétisation.

Pour l'année de référence 2012, le Comité de pilotage a recueilli les réponses de 160 opérateurs organisant au moins une formation en alphabétisation dans le secteur non formel (donc hors Enseignement de Promotion sociale), soit un taux de réponse de 68%. Ces organismes se répartissent de manière quasi égale entre les deux Régions : 78 avaient leur siège social en Région de Bruxelles-Capitale (49%), 81 en Wallonie (51%) ; un opérateur, Adeppi dont le siège d'activités est situé à Bruxelles, intervient dans des prisons et maisons d'arrêt à Bruxelles et en Wallonie. La moitié des opérateurs sont de petite taille et proposent annuellement moins de 5 modules de formation.

L'enquête relative à l'année 2012 a recensé 20.122 personnes qui ont suivi des cours d'alphabétisation (Alpha écrit/Alpha FLE) ou de formation de base (Formation de base/FLE de base), les participants étant un peu plus

47 Une partie des personnes recensées dans l'enquête (14%) sont inscrites dans des groupes où les publics sont à des niveaux différents d'apprentissage. Il n'a pas été possible d'estimer à l'intérieur de ces groupes la part des personnes en formation d'alphabétisation au sens strict.

nombreux à Bruxelles (10.440, soit 52% de l'ensemble) qu'en Wallonie (9.045, soit 45%) ; Adeppi a formé cette année-là 637 apprenants (soit 3%).

En comparant le nombre d'opérateurs et celui des apprenants dans les deux Régions, on remarque que les opérateurs wallons accueillent, en moyenne, un plus petit nombre d'apprenants.

Dans le secteur non formel, la part des formations 'Alpha' (Alpha écrit ou Alpha FLE), qui s'adressent aux publics les moins scolarisés, est plus importante dans l'offre bruxelloise qu'en Wallonie (67% versus 51%). Les différences entre les deux Régions se marquent surtout lorsqu'on compare la part des groupes de formation ciblant prioritairement l'apprentissage du FLE (que ce soit au niveau Alpha ou Formation de base) : 64% de FLE à Bruxelles et 43% en Wallonie. La Wallonie se distingue par une proportion importante d'offres de formation au sein desquelles le niveau de scolarité des participants est relativement hétérogène. On peut faire l'hypothèse que cette caractéristique de l'offre est en lien avec la ruralité, avec la répartition d'un plus grand nombre d'opérateurs sur un territoire plus vaste, ces organismes étant généralement de plus petite taille, ce qui restreint la possibilité de créer des sous-groupes par niveaux.

Si l'on synthétise les résultats cette fois sous l'angle des personnes concernées, on peut relever que la moitié des participants (51%) a suivi des formations en alphabétisation (Alpha écrit et Alpha FLE), et un peu plus d'un quart (28%) suivent des formations dites 'de base' destinés aux personnes francophones ou non, qui maîtrisent les compétences du niveau de l'enseignement primaire. Les cours qui s'adressent aux personnes qui ne s'expriment pas ou très peu en français ou qui sont encore en apprentissage de cette langue (groupes Alpha FLE ou FLE de base) accueillent une bonne moitié des personnes recensées par

l'enquête (51%), et cette proportion est plus importante encore à Bruxelles (56%). Les groupes où les types de publics sont mélangés représentent 14% du volume global.

Une des caractéristiques majeures de l'offre d'alphabétisation dans le secteur non formel tient au fait que peu d'opérateurs se consacrent exclusivement à l'alphabétisation. Pour la plupart d'entre eux, l'alphabétisation et les formations assimilées ne constituent qu'un des pôles de leur activité, qui se déploie dans de nombreux autres domaines. Cette approche intégrée fait écho aux besoins également très variés des personnes en difficulté face à l'écrit (emploi, logement, intégration sociale, culturelle,...).

Seuls 31 opérateurs (19% des répondants à l'enquête 2012) désignent "l'Éducation/Formation" comme leur unique domaine d'activité, et le nombre d'opérateurs pour lesquels c'est l'alphabétisation est forcément encore moindre. Un peu moins d'un tiers n'ont renseigné que des formations en alphabétisation.

Parmi les principaux domaines d'activité cités par les opérateurs d'Alpha pour décrire l'ensemble de leur projet (l'enquête leur demandait d'en citer 3 au maximum), sont mentionnés, par ordre de fréquence décroissante : l'Éducation/Formation (citée par 87% des répondants), l'Animation culturelle (36%), l'Accueil et l'Intégration (35%), ce dernier domaine visant essentiellement les publics d'origine étrangère. L'insertion est mentionnée par 19% des opérateurs globalement, mais cette proportion est nettement plus importante en Wallonie (25%) qu'à Bruxelles (13%) ; on peut faire l'hypothèse que cette variation s'explique par le fait que les actions d'Alpha menées dans le cadre de l'Insertion socioprofessionnelle (et la reconnaissance des opérateurs à ce titre) sont beaucoup plus fréquentes en Wallonie. Les domaines d'activité mentionnés ensuite sont l'aide et service aux personnes, les actions de



développement communautaire ou de développement local, etc.

L'aide publique prend différentes formes : financement structurel, appels à projets, subventions, mises à disposition de locaux, emplois aidés dans le cadre des Programmes de résorption du chômage (ACS, APE...). 118 opérateurs (soit 74% des répondants) déclarent travailler avec du personnel subventionné pour leur activité d'alphabétisation.

Un peu plus d'un tiers (37,5%) des opérateurs qui ont répondu à l'enquête bénéficient, pour leur activité d'alphabétisation, d'autres financements que les fonds publics. 12 opérateurs ne signalent aucune source de financement, ni publique, ni privée, pour leur activité d'alphabétisation, soit 7,5% du total (ce qui ne signifie pas nécessairement que ces associations ne sont pas subventionnées par ailleurs par les Pouvoirs publics dans le cadre d'autres activités).

L'offre de formation répond-elle aux besoins des populations ? En l'absence de données sur les niveaux de compétences des adultes, il n'est guère aisé de mettre en relation l'offre et les besoins de formation.

L'enquête n'a pas permis d'estimer la part des personnes qui souhaitent se former mais n'ont pas trouvé de place.

Un élément particulièrement interpellant est la part des jeunes de moins de 25 ans parmi les participants aux formations : 14% en Wallonie, et 8% à Bruxelles (11% au total). Un peu moins d'un cinquième des apprenants sont âgés de plus de 50 ans ; ce constat est équivalent dans les deux Régions. Ces résultats sont cependant à nuancer vu le nombre important de non-réponses à la question, en particulier à Bruxelles.

Si la part de participants n'ayant jamais été scolarisés est plus de deux fois plus élevée à Bruxelles qu'en Wallonie, à

l'inverse, la part des personnes scolarisées mais sans diplôme est près de deux fois plus importante en Wallonie qu'à Bruxelles.

La catégorie de revenus la plus représentée parmi les apprenants recensés par l'enquête est celle des bénéficiaires de l'aide sociale (environ un tiers), et ce quelle que soit la Région. Très peu de participants ont un travail (5%). La part des demandeurs d'emploi, indemnisés ou non, est plus de deux fois supérieure parmi les apprenants en Wallonie qu'à Bruxelles.

Les participants aux formations bénéficient trois fois plus souvent d'un contrat de formation F70 bis en Wallonie qu'en Région de Bruxelles-Capitale.

L'enquête ne permettait pas d'estimer si l'offre est adaptée aux besoins sur un territoire donné.

À l'avenir, la collecte unique et harmonisée de données sur le secteur de l'alphabétisation fournira une représentation plus précise de l'alphabétisation en Belgique francophone et permettra, entre autres, d'apporter des réponses à la question portant sur les profils des participants aux formations en relation avec les types de formations suivies

SECTEUR FORMEL

Dans l'Enseignement de Promotion sociale, l'offre d'enseignement, destinée aux adultes les moins qualifiés et aux personnes qui ne maîtrisent pas le français, est organisée sur base de modules structurés en unité d'enseignement (UE).

Pour la collecte de données organisée par le Comité de pilotage, le champ d'observation a été délimité aux UE suivantes : Alphabétisation, Français langue étrangère, Formation de base, Section CEB, Compétences générales

de base, Remédiation et remise à niveau des connaissances. Le champ "Français de base" constitue l'offre potentielle d'enseignement destinée à des personnes peu ou pas scolarisées mais aussi à des publics qui sont à des niveaux d'apprentissage fort différents.

L'offre (estimée à partir du nombre d'UE organisées) comporte surtout des UE en Français langue étrangère niveau débutant (plus de 50%). Les UE "Alphabétisation" ne représentent qu'un bon tiers de l'offre totale. Une certaine stabilité du volume global de l'offre peut être relevée sur la période 2010-2011/ 2012-2013, avec cependant une légère augmentation des domaines les plus représentés et une diminution notable de l'offre en UE préparant au CEB et de l'offre en UE Remédiation et remise à niveau en français, déjà peu représentées dans l'ensemble. L'offre 'CEB' couvre à peine 3% seulement de l'ensemble.

Même si moins d'UE "Alphabétisation" sont globalement organisées, le volume de périodes requis étant plus élevé que dans les UE FLE, la répartition des périodes organisées est en final plus équilibrée entre les UE Alpha (46%) et les UE FLE débutant (42%).

Dans l'Enseignement de Promotion sociale, la programmation de l'offre d'enseignement peut s'adapter, plus facilement que dans l'enseignement de plein exercice, à la demande, dans les limites des enveloppes budgétaires disponibles. L'Administration ne dispose pas de données sur le nombre de personnes qui éventuellement n'ont pas pu s'inscrire à un cours par le fait qu'il manquait des places. Les fluctuations dans le nombre d'inscriptions par domaine peuvent cependant fournir quelques informations sur l'évolution de cette demande.

Près de 7.400 inscriptions ont été enregistrées en 2012-2013 dans des UE FLE niveau débutant, soit 56% du

total. Les plus de 4.600 inscriptions dans les formations, plus longues, en alphabétisation représentent elles 35% du total. L'alphabétisation connaît une augmentation constante du nombre d'inscriptions ces trois dernières années. Le volume d'inscriptions en FLE débutant est lui plus stable. On constate une baisse des inscriptions dans les autres domaines.

En 2012-2013, le nombre d'inscriptions à des UE 'Français de base' était de 300 unités plus élevé qu'en 2010-2011.

Les volumes d'inscriptions en FLE débutant sont quasi équivalents en Région de Bruxelles-Capitale et en Wallonie. A l'inverse, le nombre d'inscriptions en alphabétisation est plus de 2,5 fois plus élevé en Wallonie qu'à Bruxelles. Plus de 3.000 inscriptions sont le fait de demandeurs d'emploi ou de bénéficiaires de revenus de remplacement.

Des améliorations dans les modes de collecte des informations devraient permettre dans un futur proche de préciser ce volume de personnes qui suivent les cours organisés par l'Enseignement de Promotion sociale.

L'information sur les niveaux des diplômes acquis avant l'entrée en formation par ces personnes, permettrait de préciser l'apport de l'Enseignement de Promotion sociale à la formation des personnes les plus en difficulté avec l'écrit.



DYNAMIQUE PARTENARIALE

64

1. DIVERSITÉ ET DYNAMIQUES DES PARTENARIATS DES ORGANISMES DE FORMATION

Sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'offre d'alphabétisation, Alpha FLE et FLE de base est assurée par des organismes qui relèvent surtout du secteur non formel (majoritairement du milieu associatif: asbl ou parfois associations de fait mais aussi des organismes publics ou parapublics à vocation sociale ou socio-culturelle) et du secteur formel, à savoir l'Enseignement de Promotion sociale. Les partenariats au sein du secteur de l'alphabétisation sont multiples et peuvent prendre différentes formes. Pour définir le périmètre de cette contribution, il ne sera pas question dans ce chapitre de partenariats dans le cadre d'échanges internationaux comme la

participation à des réseaux multilatéraux ou la constitution de plateformes européennes, mais d'une dynamique intra francophone et interinstitutionnelle en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Tant en Wallonie qu'à Bruxelles, il est de pratique courante que les organismes s'associent pour mettre en œuvre ou développer des projets en alphabétisation. Au fil du temps, force est de constater que le fonctionnement partenarial, encouragé ou imposé dans certains cas par des dispositifs réglementaires, s'étend de plus en plus dans les deux Régions.

En Région bruxelloise, il existe de longue date des conventionnements spécifiques de Lire et Ecrire Bruxelles avec d'autres organismes en vue d'élargir l'offre d'alphabétisation et de FLE de base, pratiques qui se sont multi-

pliées depuis la mise en place du Plan bruxellois pour l'alphabétisation en 2002 et se poursuivent dans le cadre de la reconnaissance de Lire et Ecrire comme Centre Régional pour le Développement de l'Alphabétisation et de l'Apprentissage du français pour adultes (CRÉDAF) par la COCOF dont l'exemple sera présenté.

En Wallonie, le Plan de Cohésion sociale est mis en place en 2009. Dans ce cadre, la Commune est chargée d'initier les partenariats, notamment avec les opérateurs d'alphabétisation pour offrir un ensemble de services coordonnés qui s'inscrivent dans perspective d'intégration et de cohésion sociale de personnes fragilisées et/ou faiblement scolarisées.

En Wallonie comme à Bruxelles, l'Enseignement de Promotion sociale a développé une dynamique partenariale avec le secteur non formel et ce à différentes échelles.

D'autres partenariats de type stratégique, logistique ou pédagogique sont mis en œuvre entre opérateurs de formation et intervenants extérieurs :

- pour les formations de travailleurs du secteur,
- pour la sensibilisation des candidats à la formation,
- pour l'organisation de formations avec un public en alphabétisation,
- en accompagnement de certains projets impliquant des acteurs du monde artistique,
- en soutien à des projets culturels,
- en accompagnement de certains projets de lutte contre la fracture numérique.

Face à ce foisonnement de situations, comment peut-on en quelques mots définir le partenariat et le différencier d'autres modes de coopération tels que la collaboration, la sous-traitance ou encore le travail en réseau ? Quels sont les organismes et institutions impliqués et sur quoi portent généralement les partenariats ? Quel rôle jouent les Pouvoirs publics au travers des dispositions réglementaires ou conventionnelles ? A toutes ces questions, nous tenterons

d'apporter des réponses en prenant appui sur analyse descriptive et sur une ébauche d'interprétation des informations recueillies

Il n'en reste pas moins vrai que ces questions devront être approfondies au cours des travaux à venir du Comité de pilotage de l'alphabétisation pour cerner plus avant la diversité et la réalité des pratiques de collaboration et de partenariat entre opérateurs de formations et entre organismes d'alphabétisation et d'autres partenaires publics ou associatifs.

DÉFINITIONS DE LA NOTION DE PARTENARIAT

De manière globale, être partenaires implique de collaborer en s'associant avec un ou plusieurs partenaires (des tiers) pour mener une action co-construite en commun, ce qui sous-entend une entente sur un projet partagé et collectif, si on se réfère à la définition la plus basique. Les partenaires s'accordent pour aboutir à une action commune, même si enjeux, objectifs stratégiques, expertise et compétences de chacun d'eux peuvent différer. Il s'agit de faire appel à l'expertise ou à la complémentarité des partenaires pour renforcer l'impact ou la dynamique d'un projet où chacun des partenaires prend sa part dans l'élaboration et la concrétisation du projet.

Les partenariats peuvent être ponctuels ou se dérouler sur le long terme dans une perspective de réseau ou de plateforme. Ces partenariats peuvent s'inscrire dans une dynamique pédagogique et/ou institutionnelle et/ou stratégique et/ou de logistique. Il existe différentes types de combinaisons partenariales à différentes échelles.

La plupart du temps pour identifier et clarifier le rôle respectif de chacun des partenaires mais aussi pour éviter les conflits, une convention de partenariat est établie définissant l'objet sur lequel porte la collaboration, l'apport



attendu de chacun ainsi que les attentes respectives de chaque partenaire.

Ce travail en réseau induit des connexions entre ses membres amenés à nouer des collaborations sur le long terme et/ou à conclure des partenariats. Ces deux concepts ne s'équivalent pas complètement, le partenariat impliquant davantage les parties qu'une collaboration via un travail en réseau qui peut se résumer à mettre en commun des moyens pour mener une activité conjointe, en limitant l'investissement de chacune des parties ou plus simplement de mutualiser des moyens et de permettre que l'action ou le projet existe.

L'idée de partenariat n'équivaut pas à celle de sous-traitance qui implique pour un organisme ou une institution de confier à un tiers le soin de réaliser un travail ou une mission pour le compte de cet organisme ou de cette institution qui le mandate sur base d'un cahier des charges précis.

IDENTIFICATION DE DIFFÉRENTS TYPES DE PARTENAIRES

Pour répondre à la question « qui mène un partenariat avec qui ? », un rapide inventaire de partenaires éventuels permet de distinguer une ébauche de typologie de partenariats possibles :

- Partenariats entre asbl
 - un opérateur de formation et une asbl spécialisée dans un autre champ : opérateur santé, culture, écologie...
 - deux ou plusieurs opérateurs de formation remplissant un rôle complémentaire
- Partenariats entre un opérateur du secteur associatif ou parapublic et un établissement d'Enseignement de

Promotion sociale

- Partenariats entre un pouvoir public (Commune, CPAS, Actiris, le Forem, Bruxelles Formation...) et un organisme de formation
- Partenariats entre deux Pouvoirs publics au niveau méta : convention entre le Forem et l'Enseignement de Promotion sociale
- Partenariats entre divers partenaires en fonction d'enjeux locaux ou territoriaux : organismes de formation, CRIPEL, CRI, CPAS, Maison de l'Emploi...

IDENTIFICATION DE DIFFÉRENTS OBJETS DU PARTENARIAT

Lors de ses travaux, le Comité de pilotage a identifié un certain nombre de situations où le partenariat est fréquent dans le cadre de l'organisation d'activités destinée à un public en formation d'alphabétisation :

- Mise à disposition d'un local,
- Recrutement des participants pour une formation,
- Suivi des participants dans le cadre de leur formation,
- Accompagnement social ou psychologique,
- Accompagnement méthodologique,
- Coordination ou encadrement pédagogique,
- Détachement d'un formateur,
- Intervention dans un champ précis en raison d'une expertise particulière,
-

Le secteur de la Cohésion sociale en Région de Bruxelles-Capitale distingue 3 types de partenariats :

- Partenariat logistique
- Partenariat de projets
- Partenariat de formation de formateurs

Cette liste n'est pas exhaustive mais permet l'identification de situations, objets de partenariats dans le secteur de l'alphabétisation.

Poursuivre l'exploration de cette dynamique à travers l'étude de cas illustrant des pratiques partenariales est un des chantiers que le Comité de pilotage pourrait entamer en GT au cours de la prochaine législature en vue d'affiner et de compléter cette première ébauche de typologie partenariale.

IDENTIFICATION DE DIFFÉRENTES MODALITÉS DU PARTENARIAT

Certains partenariats peuvent être encouragés, recommandés, voire être obligatoires en lien avec certaines politiques et/ou dans le cadre de plans ou d'appels à projets :

- Appel à projets Alpha-Culture
- Appel à projets du FSE dans le cadre de la programmation 2014-2020
- Plan de Cohésion sociale en Wallonie
- Plan bruxellois pour l'alphabétisation
- Secteur de l'Insertion socioprofessionnelle en Wallonie et en Région bruxelloise
- Secteur de la Cohésion sociale en Région de Bruxelles-Capitale

Certains secteurs ouvrent la possibilité de partenariats sans y mettre de conditions :

- Secteur de l'Éducation permanente
- Secteur de l'Action sociale en Wallonie

Dans certains cas, l'existence de conventions est obligatoire, dans d'autres, elle est facultative et laissée à l'appréciation des partenaires.

2. PRINCIPES GOUVERNANT LES PARTENARIATS

Pour aborder la description des partenariats, dans leurs modalités et contenus, on peut les différencier suivant le principe qui les organise à savoir :

- l'approche plus institutionnelle : le développement des partenariats est lié à l'existence de mesures, prévues par les réglementations et dispositions légales imposant ou recommandant des partenariats, en vue d'impulser une dynamique d'action conjointe.
- l'approche « spontanée » au plan local : le développement des partenariats repose davantage sur la recherche de modalités concrètes d'augmentation et d'adaptation de l'offre de formation liée à des enjeux et constats du terrain.

Dans certains cas, ces deux approches peuvent coïncider et se combiner.

AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

En interrogeant les Administrations du Comité de pilotage, on constate une diversité de règles et/ou de pratiques selon les dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur quant aux objets, modalités et types de partenaires envisagés.

Vous trouverez ci-dessous un tour d'horizon des approches et situations à géométrie variable, appréhendées du point de vue des Autorités publiques.

COHESION SOCIALE A BRUXELLES

Dans le cadre de la Cohésion sociale à Bruxelles, le décret du 13 mai 2004 prévoit et privilégie l'existence de



partenariats. Le texte du dernier appel à projets fait explicitement référence au soutien à des initiatives locales ou régionales qui doivent s'inscrire dans un partenariat et un travail en réseau. La notion de partenariat y est précisée et reprise dans le modèle de rapport d'activités en la distinguant de celle de réseau et de celle de collaboration :

- **par réseau** : 'nous entendons l'ensemble des associations avec lesquelles vous travaillez, par exemple pour relayer les informations, orienter une personne vers une association ou une institution plus spécialisée dans une problématique concernée... La notion de réseau fait référence à votre carnet d'adresses et à votre rôle de relais au quotidien.'
- **par partenariat** : 'nous entendons le développement d'un projet, d'une action spécifique ensemble, avec une ou plusieurs associations. Il s'agit donc de s'inscrire dans une dynamique commune, soit dès la définition du projet, soit dans sa réalisation concrète. Il ne s'agit donc pas d'une « simple » collaboration, comme un contact, une demande d'information ou même une aide d'ordre plus ponctuel.'

Le texte du dernier appel à projets contextualisait ainsi cette priorité au travail partenarial : « Le travail en partenariat sera privilégié. Des petites asbl se retrouvant dans une même structure (maison des associations, pépinières d'asbl, maisons de quartier) y seront encouragées. En effet cela permet de réaliser d'importantes économies d'échelles, d'offrir au public une diversité de services et de créer des partenariats effectifs. La Cohésion sociale doit être envisagée en articulation avec l'ensemble des 5 politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette articulation doit se concrétiser dans un travail en réseau, permettant de travailler en partenariat avec d'autres opérateurs pour encourager l'ouverture et la mixité des publics et des approches. »

Le rapport d'activités comprend un volet spécifique pour le travail en partenariat où les opérateurs agréés doivent indiquer :

- la liste des partenaires des projets de partenariats (qu'ils soient ou non repris comme projets complémentaires en Cohésion sociale),
- la date du lancement ou de la reconduction du partenariat,
- le type de partenariat sur base de 3 catégories prédéfinies :
 - Partenariat logistique : partenariat dont l'objectif est de faciliter la mise en œuvre des activités de l'association autour du partage de locaux, de prêts divers de matériels, de mise à disposition d'animateurs...,
 - Partenariat de projet : partenariats construits autour de la mise en œuvre de nouveaux projets de nature variée (à préciser, en indiquant notamment si celui-ci porte sur le soutien à la parentalité),
 - Partenariat de formation du personnel : collaborations orientées vers la formation continue du personnel, l'échange d'outils, la réflexion sur les pratiques,
- les activités concernées et développées dans le cadre du partenariat,
- le rôle du partenaire,
- les apports et les difficultés rencontrées inhérentes à chaque partenariat.

Pour la prise en compte d'activités menées dans le cadre d'un partenariat, en cas de projet complémentaire, il faut que l'action concernée renforce une action prioritaire menée par un acteur de Cohésion sociale et il y a obligation de disposer d'une convention de partenariat. Les partenariats sont plus particulièrement recommandés avec d'autres acteurs de la Cohésion sociale, mais il n'y a pas de limitation dans le choix des partenaires.

FORMATION PROFESSIONNELLE A BRUXELLES

Dans le cadre de l'ISP bruxelloise, les organismes d'Insertion socioprofessionnelle agréés mettent en œuvre leurs actions dans le cadre de conventions de partenariat avec l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle (IBFFP) c'est-à-dire Bruxelles Formation, comme le stipule le décret du 27 avril 1995. Le principe du conventionnement est indispensable pour l'agrément et conditionne le subventionnement. Cette obligation a un impact sur la prise en compte de l'activité par le pouvoir subventionnant. Elle est valable tant pour les actions d'Insertion socioprofessionnelle (opérations de formation professionnelle qualifiante, de formation professionnelle qualifiante en alternance emploi/formation, de formation par le travail, de formation de base pré-qualifiante - ou préformation - et d'alphabétisation) que pour les actions de coordination et de concertation locales portant sur les matières de formation et d'Insertion socioprofessionnelle (opérations de concertation des opérateurs de formation, de coordination des filières de formation, d'initiation et de détermination professionnelle du public local).

L'arrêté 2002/147 précise : « <...> l'Institut est chargé de conclure des conventions de partenariat avec les organismes d'Insertion socioprofessionnelle déterminant les opérations à mettre en œuvre et leurs modalités d'exécutions. Ces conventions sont conclues en exécution de programmes de formation ou des cahiers des charges des missions locales et des ateliers de formation par le travail. <...> ».

Le partenariat conclu avec Bruxelles Formation concerne l'opération de formation professionnelle, en se référant à un programme de référence.

Les opérations d'accueil, de guidance, de suivi psychosocial et d'aide à la recherche d'emploi complémentaires à

l'opération de formation professionnelle relèvent des compétences d'Actiris.

Bruxelles Formation indique que les organismes d'Insertion socioprofessionnelle n'ont aucune obligation de partenariat avec d'autres opérateurs pour mener leurs activités conventionnées, mais que les rapports d'activités de certains organismes de formation agréés dans ce cadre indiquent l'existence de partenariats qui consistent principalement en la mise à disposition de locaux et dans le recrutement de participants à la formation.

Bruxelles Formation soutient aussi annuellement Lire et Ecrire Bruxelles pour assurer la mise en œuvre de la « Plateforme pédagogique » visant la coordination pédagogique d'actions d'alphabétisation en Région bruxelloise pour les neuf opérateurs Alpha agréés en Insertion socioprofessionnelle.

FORMATION PROFESSIONNELLE EN WALLONIE

Dans le secteur de la Formation professionnelle en Wallonie, le décret du 1^{er} avril 2004 incite et oblige les organismes d'Insertion socioprofessionnelle à constituer des partenariats. L'article 3 du décret prévoit « d'optimiser les trajectoires de chaque bénéficiaire par une approche intégrée, basée sur le partenariat entre opérateurs de formation » tandis que l'article 8 précise qu'il faut « avoir conclu dans le cadre du Dispositif, une ou plusieurs conventions partenariales avec d'autres opérateurs de formation et d'Insertion socioprofessionnelle ou, à défaut, avoir identifié, pour chaque filière, les partenariats nécessaires avec ceux-ci. » L'arrêté du Gouvernement wallon de 2006 confirme cette obligation.

L'examen des rapports d'activités permet d'identifier les partenariats existants lesquels ont été préalablement et



obligatoirement renseignés dans la demande d'agrément. Ces partenariats ont pour objet : la mise à disposition d'un local, la coordination pédagogique et le suivi des participants dans le cadre de leur formation. Pour la prise en compte de ces actions menées en partenariat, il est indispensable qu'une convention détaillée existe. En outre, les montants mis à charge de la subvention doivent se baser sur des dépenses effectives encourues qui doivent correspondre à des paiements par le bénéficiaire final agréé, justifiés par des factures acquittées ou des pièces comptables de valeur probante équivalente. La sous-traitance n'est pas autorisée dans ce cadre.

CONVENTION PLURIANNUELLE WALLONNE

En ce qui concerne la Convention pluriannuelle wallonne (2011-2013), gérée par la Direction des politiques transversales (DGO 6)¹ et la Direction de l'Action sociale (DGO 5), cette Convention qui concerne Lire et Ecrire Wallonie et ses Régionales indique comme l'un des quatre objectifs visés : « le développement des plateformes et les partenariats ». Le texte de la Convention précise que pour atteindre cet 'Objectif 1' relatif aux partenariats, il s'agit « d'apporter l'appui nécessaire au développement de la logique des plans d'action territoriaux pour l'alphabétisation notamment en poursuivant la mise en réseau des opérateurs, en développant les actions de sensibilisation et de partenariat dans un objectif de prise en compte des personnes en situation d'illettrisme. » L'objectif concernant la formation des formateurs est aussi concerné par la question des partenariats.

1 La Direction de l'Action sociale (DGO 5) intervient essentiellement dans le cadre de l'objectif de formation des publics en réaffiliation sociale. Chacune des Directions concernées gère un budget spécifique. Voir chapitre 5 consacré aux « politiques » du présent ouvrage, pages 115 et 116.

C'est donc une invitation à nouer des partenariats qui doivent avoir un lien avec l'objet de la convention et l'action menée dans ce cadre. Il ne s'agit pas d'une obligation. Les formes de ces partenariats ne sont pas prédéfinies et dans la réalité, ils se concrétisent de différentes manières : participation à des plateformes locales et/ou thématiques, création d'outils de recensement et d'espaces de coordination avec d'autres instances ou opérateurs... Les organismes concernés renseignent des partenariats dans leurs rapports d'activités dont l'objet peut être : la mise à disposition de locaux, la coordination pédagogique, l'encadrement pédagogique d'un formateur externe, le suivi des participants dans le cadre de leur formation et l'accompagnement méthodologique. Il est à noter que beaucoup des actions subventionnées dans ce cadre le sont dans la dynamique des Plans de Cohésion sociale.

PLAN DE COHÉSION SOCIALE EN WALLONIE

En ce qui concerne le Plan de Cohésion sociale dans les Villes et Communes de Wallonie, dans un contexte de précarisation et d'exclusion croissantes, l'objet du PCS est de coordonner et développer un ensemble d'initiatives au sein des Communes pour que chaque personne puisse vivre dignement sur le territoire wallon. En créant le PCS, la Wallonie veut garantir l'accès aux soins médicaux, à l'emploi, au logement, à la culture, à la formation pour tous les citoyens dans une société solidaire et respectueuse de l'environnement. Le PCS soutient prioritairement le travail en partenariat en vue notamment de construire des réseaux d'opérateurs. L'article 23 §1er du décret du 6 novembre 2008 prévoit que la Commune initie et soutienne en priorité des partenariats pour la mise en œuvre de son Plan et des actions qui y sont inscrites. Les partenariats doivent permettre de renforcer les complémentarités entre les actions des Pouvoirs publics et celles des secteurs

associatifs. Ils visent notamment à soutenir une politique locale intégrée d'offre de services. Les actions faisant l'objet du partenariat doivent s'inscrire dans la philosophie du PCS et être développées dans un ou plusieurs axes de travail du Plan (l'Insertion socioprofessionnelle, l'accès à un logement décent, l'accès à la santé et le traitement des assuétudes, le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels).

L'article 23 §3 du décret recommande certains partenaires : CPAS, Forem, relais social... Certains partenariats ne sont pas autorisés². La sous-traitance n'est pas autorisée mais des mises à disposition entre la Commune et un partenaire sont possibles. Il existe un modèle de convention de partenariat propre au PCS. Les partenaires doivent y préciser les subsides octroyés en numéraire, en mise à disposition de personnel et/ou de locaux et toute autre modalité relative à ce partenariat. Les opérateurs ont l'obligation de renseigner les partenariats visés dans leur demande initiale de subvention. Comme objets et modalités de partenariat en matière d'alphabétisation peuvent être identifiées les situations suivantes : mise à disposition d'un local, recrutement des participants, coordination pédagogique, accompagnement social, accompagnement psychologique, encadrement pédagogique d'un formateur externe, suivi des participants dans le cadre de leur formation, accompagnement méthodologique.

2 Il n'est pas possible de conclure la convention de partenariat avec les institutions, services ou associations dont les compétences ne relèvent pas des compétences visées à l'article 1^{er} du décret du 06.11.2008 : « Le présent décret règle, en application de l'article 138 de la Constitution, des matières visées aux articles 127 §1^{er} et 128 §1^{er} de celle-ci ».

ACTION SOCIALE EN WALLONIE : INTÉGRATION DES PERSONNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

En ce qui concerne le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé³ qui concerne notamment l'accueil des publics de migrants et de primo-arrivants, il prévoit l'existence de partenariats sans toutefois définir cette notion. Pour les associations agréées, le dossier de demande d'agrément doit obligatoirement contenir les conventions de partenariat⁴, tandis que pour les autres associations non agréées bénéficiant d'une subvention, ce n'est pas le cas. Si aucune règle n'existe en matière de prise en compte des partenariats, l'existence de ceux-ci intervient dans l'analyse du dossier et constitue un élément d'appréciation positif, mais cela n'a aucun impact sur le montant de la subvention octroyé à l'opérateur.

Dans leurs demandes de subvention et dans leurs rapports d'activités, les opérateurs peuvent mentionner des partenariats. Les partenariats les plus souvent cités portent sur la mise à disposition d'un local, le recrutement des participants à la formation, l'encadrement pédagogique d'un formateur externe et l'accompagnement méthodologique. **Le nouveau décret entré en vigueur le 28 avril 2014** (décret remplaçant le livre II du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère du 27 mars 2014) prévoit que « dans le cadre d'un agrément en tant qu'initiative locale d'intégration, (art 154/2) » le dossier de demande d'agrément comporte, au minimum, la description des activités faisant l'objet de la demande d'agrément, les renseignements relatifs à la population desservie et aux objectifs poursuivis, « les conventions de partenariat liées aux activités développées, l'organigramme du personnel... »

3 Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (2^e partie, Livre 2, titre 5) et Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé (2^e partie, Livre 3, titre 4).

4 Art.154/2.



Dans le cadre d'une demande de subvention facultative liée à l'appel à projets « Initiatives locales de développement social 2014 » (*dans le nouveau décret on parle d'initiative locale d'intégration*), l'appel à projets précise (point 8 traitement de la demande) : le Comité d'avis rendra son avis sur les projets en fonction des éléments décrits ci-dessous :
- le projet présenté relève d'un ou plusieurs domaines d'activités décrits (...) l'organisme développe des partenariats spécifiques au projet... ».

ÉDUCATION PERMANENTE – FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

En ce qui concerne l'Éducation permanente, le décret du 17 juillet 2003 sur l'action associative dans le champ de l'Éducation permanente laisse ouverte la possibilité de partenariats. Les collaborations avec d'autres associations ou institutions peuvent être éligibles.

Pour rappel, une association ou un mouvement peuvent être reconnus en Éducation permanente dans 4 axes :

- Axe 1 : Participation, éducation et formation citoyenne
- Axe 2 : Formation d'animateurs, de formateurs et d'acteurs associatifs
- Axe 3 : Production de services ou d'analyses et d'études
 - Axe 3.1 : Production de services, de ressources documentaires et/ou d'outils pédagogiques
 - Axe 3.2 : Production d'analyses et études
- Axe 4 : Sensibilisation et information

Pour l'axe 1 (Participation, éducation et formation citoyenne), l'arrêté d'application du 30 avril 2014 autorise la valorisation des partenariats, notamment dans le cas des

mouvements⁵. La reconnaissance comme mouvement implique notamment de « participer à des projets communs avec d'autres associations, reconnues ou non en vertu du décret, sur base de la collaboration, du partenariat ou du réseau. »

Cet arrêté précise en outre les règles à appliquer pour la prise en compte des partenariats des associations ou mouvements reconnus en Éducation permanente:

« Art. 3 § 3. Dans l'hypothèse où une association réalise une activité en collaboration avec d'autres partenaires, ces activités sont comptabilisées dans leur totalité pour autant que l'association soit clairement identifiée comme co-initiatrice et porteuse du projet.

Toutefois, lorsqu'au moins un partenaire d'une activité réalisée en collaboration est reconnu en vertu de l'axe 1 du décret, l'association peut valoriser un nombre d'heures d'activités réalisées dans le cadre d'un tel partenariat pour un total correspondant à maximum 20% du nombre d'heures exigé pour la catégorie de forfait dans laquelle l'association est reconnue.

Les associations peuvent conclure une convention fixant la répartition entre elles des heures d'activités. Dans ce cas de figure, ces heures d'activités ne sont pas prises en considération dans le calcul du total visé à l'alinéa 2. »

Pour l'axe 2 (Formation d'animateurs de formateurs et d'acteurs associatifs), le mode de valorisation des heures/participants réalisées en partenariat dépend du statut du partenaire et de la part que ce dernier prend dans l'organisation de la formation.

⁵ Les mouvements sont constitués d'une Entité fédérante (Générale) et d'Entités fédérées (Régionales). Les mouvements doivent être reconnus dans au moins 3 axes dont l'axe 1.

Pour l'axe 3.1 (Production de services, de ressources documentaires et/ou d'outils pédagogiques), les collaborations entre associations et coproductions peuvent être valorisées.

Pour l'axe 4 (Sensibilisation et information), l'article 26 énonce que « les campagnes peuvent être menées en partenariat pour autant que l'association s'y implique à tous les stades du développement et de et du suivi, et que chacune des associations partenaires remplisse les critères prévus à l'article 25⁶. »

Dans le cadre du principe de la liberté associative, le partenariat est facultatif et est donc laissé au choix des associations dans la mise en œuvre de leur projet. Aucune règle n'intervient quant au choix des partenaires, quant au type et/ou à l'objet du partenariat. Il constitue cependant un des éléments d'appréciation pris en compte dans l'évaluation du projet. Le recours au partenariat a un impact sur le volume d'activités éligibles et donc éventuellement sur le niveau de la subvention de l'opérateur. L'existence de partenariats apparaît dans les rapports d'activités annuels. Les types de partenariats les plus souvent cités sont la mise à disposition de locaux, l'encadrement pédagogique d'un formateur ou une intervention dans un champ précis compte tenu de l'expertise du partenaire, le recrutement du public, l'organisation conjointe d'une animation, conférence, manifestation...

En ce qui concerne l'appel à projets 'Alpha-Culture', il s'agit de mener des projets de type artistique ou culturel avec des publics en alphabétisation dans le cadre de formations dispensées par des organismes de formation reconnus ou agréés par la COCOF, la Wallonie ou la Fédération Wallonie-Bruxelles. La circulaire du 5 février 2014 prévoit

explicitement des collaborations artistiques et/ou culturelles. Les organismes de formation d'alphabétisation conçoivent et développent leur projet soit avec un opérateur culturel, une structure artistique ou socio-artistique, soit avec un intervenant artistique pour mener des projets de production, de promotion et/ou de diffusion d'une réalisation collective.

Le type de partenaire est précisé :

- avec un opérateur culturel, une structure artistique/socio-artistique externe à l'organisme Alpha
- avec un intervenant artistique externe à l'organisme de formation

Le formulaire de demande prévoit l'identification et la présentation des partenaires, l'identification des objectifs recherchés sur les plans pédagogique et culturel la co-signature de l'organisme de formation et du partenaire culturel/artistique.

Pour l'examen des dossiers, la circulaire précise que la Commission administrative de sélection réserve notamment une priorité à l'implication de l'organisme de formation et du partenaire culturel et/ou artistique dans l'élaboration, la co-construction et la dynamique du projet. Les subventions sont forfaitaires. Les dépenses admissibles prévoient les frais d'intervention artistique.

Le rapport prévoit une évaluation des participants, de l'organisme de formation et du partenaire culturel.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE – FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

En ce qui concerne l'Enseignement de Promotion sociale, il existe deux types de conventions qui peuvent être conclues :

6 Critères liés à la reconnaissance.



1. Les conventions relatives à l'organisation d'Unité d'Enseignement par les établissements d'Enseignement de Promotion sociale pour un des partenaires moyennant le remboursement des frais exposés par ledit établissement :

- soit des conventions-cadres, passées entre le Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions et un organisme partenaire qui permet à des établissements de Promotion sociale d'assurer les formations souhaitées aux mêmes conditions pour chacun. Quelques exemples de conventions-cadres : partenariat avec le Forem, Bruxelles Formation, le SPF Justice, etc.
- soit des conventions ordinaires conclues entre un établissement d'Enseignement de Promotion sociale et un partenaire, par exemple un CPAS, EFT-OISP, Caterpillar...

2. Les conventions conclues dans le cadre du système de reconnaissance (valorisations) des capacités acquises

Il est nécessaire de décrire, de manière synthétique, ladite reconnaissance des capacités acquises ainsi que ses bases décrétales et réglementaires.

L'article 8 du décret du 16 avril 1991 autorise les conseils des études⁷ « à prendre en considération pour l'accès aux études, le cours et la sanction de celles-ci, les capacités acquises dans tout enseignement ou dans d'autres modes de formation y compris l'expérience professionnelle ».

⁷ Il est composé d'au moins un membre du personnel de direction de l'établissement et des chargés de cours. Il a dans ses attributions l'admission des étudiants, le suivi pédagogique et la sanction des études. Il siège donc par Unité d'Enseignement et par Section dans les établissements.

La valorisation des acquis constitue la modalité la plus aboutie de l'approche par compétence, elle est à la base du fonctionnement pédagogique de l'Enseignement de Promotion sociale et le corollaire indispensable de la structure modulaire.

Le conseil des études est l'acteur essentiel du processus de reconnaissance des capacités acquises, sous le contrôle du Service de l'Inspection de l'Enseignement de Promotion sociale.

L'arrêté du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 29 septembre 2011 définit les modalités d'application de l'article 8 du décret du 16 avril 1991. Deux voies de reconnaissance des capacités acquises:

- **la valorisation « individuelle »**, prévue dans son principe par le Décret du 16 avril 1991 précité et par l'arrêté d'application actuel est l'arrêté du 29 septembre 2011⁸. Cette valorisation est individuelle en ce qu'elle doit faire l'objet d'un examen de la demande et que les conseils des études décident souverainement de son opportunité et de sa faisabilité ;
- **la valorisation « collective »** a été mise en place par l'AGCF du 29 septembre 2011 suite à l'augmentation des demandes issues de différents milieux professionnels, associatifs, et des opérateurs de formation professionnelle. Elle n'existait pas dans les arrêtés qui ont été remplacés par celui du 29 septembre 2011 et les conseils des études sont liés par les conventions conclues dans ce cadre⁹.

⁸ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 septembre 2011 fixant les modalités de reconnaissance des capacités acquises pour l'accès aux études, le cours et la sanction de celles-ci dans l'Enseignement de Promotion sociale.

⁹ Voir ci-après.

C'est également en application de l'arrêté du 29 septembre 2011 précité que les conventions du second type sont conclues. Il en constitue le cadre réglementaire général et balise la démarche collective qui est centrée sur un parcours de formation¹⁰, selon les modalités exposées ci-après :

Un « organisme de formation » étant défini de manière large, il peut notamment s'agir d'« organismes d'Éducation permanente tels que définis et reconnus par le décret de la Communauté française du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Éducation permanente » (article 1, f) de l'AGCF précité).

La convention est conclue entre le Gouvernement et l'organisme, après avis de l'Inspection et du Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale et définit, sur la base du parcours réalisé chez le partenaire :

- les modalités particulières de reconnaissance des acquis;
- les Unités d'Enseignement auxquelles les apprenants peuvent accéder et celles qui peuvent être sanctionnées sans vérification, respectivement, des capacités préalables requises et des acquis d'apprentissage¹¹ par le conseil des études.

En application d'une telle convention, pour la personne titulaire des documents définis par les termes de ladite convention, cela entraîne :

- un accès automatique aux Unités d'Enseignement (accès aux études)

- la délivrance de l'attestation de réussite des Unités d'Enseignement fixées par la convention (sanction des études).

En d'autres termes, les personnes concernées se voient automatiquement admises aux unités concernées ou délivrer les attestations prévues.

L'organisme qui a signé la convention avec l'Enseignement de Promotion sociale s'engage à respecter les référentiels pédagogiques de l'Enseignement de Promotion sociale, sous le contrôle du service de l'Inspection dudit enseignement.

Les établissements ayant conclu des conventions du premier type sujet des Unités d'Enseignement visés par cet État des lieux de l'alphabetisation— et les ayant effectivement organisées - ont été recherchés pour les années 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011 pour la Wallonie et pour la Région de Bruxelles-Capitale.

¹⁰ Une circulaire (N°2055 du 26/09/2007) précise les modalités de la reconnaissance individuelle des acquis qui est centrée sur l'étudiant.

¹¹ Les termes 'acquis d'apprentissages' remplacent les termes 'capacités terminales' à partir du 1^{er} septembre 2014 en vertu d'une modification décrétable : décret du 3 avril 2014 modifiant l'organisation de l'Enseignement supérieur de Promotion sociale (MB- 18 juillet 2014, 2^e éd., pp. 54563 et svr).



CONVENTIONS PARTICULIÈRES EN ALPHABÉTISATION

Année scolaire	Etablissement/partenaire/Unité de formation/nombre d'organisation
2008/2009	Institut de Technologie – Enseignement de Promotion sociale / 4020 / Forem Conseil / FLE - UEDA / 1
	Institut de Technologie – Enseignement de Promotion sociale / 4020/ Forem Conseil/ FLE - UEDB / 1
	Format 21 - Centre de formation continuée Gustave Piton / 7100 / Forem Conseil/ Alphabétisation de niveau 1 / 3
	Format 21 - Centre de formation continuée Gustave Piton / 7100 / Forem Conseil/ Alphabétisation de niveau 2 / 3
	Format 21 - Centre de formation continuée Gustave Piton / 7100 / Forem Conseil/ Alphabétisation de niveau 3 / 3
	Format 21 - Centre de formation continuée Gustave Piton / 7100 / Forem Conseil/ Alphabétisation de niveau 4/1
	Format 21 - Centre de formation continuée Gustave Piton / 7100 / Forem Conseil / FLE - UEDA / 1
	Format 21 - Centre de formation continuée Gustave Piton / 7100 / Forem Conseil/ FLE - UEDB / 1
	IEPSCF Mouscron-Comines / 7700 / Forem Conseil/ FLE – UEDA / 1
	IEPSCF Mouscron-Comines / 7700 / Forem Conseil/ FLE – UEDB / 1
2009/2010	Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Huy / 4500 / Forem Conseil/ CEB-Citoyenneté / 1
	Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Huy / 4500 / Forem Conseil/ CEB- Français Mathématique / 1
	Format 21 - Centre de formation continuée Gustave Piton / 7100 / Forem Conseil/ FLE - UEDA / 1
	Format 21 - Centre de formation continuée Gustave Piton / 7100 /Forem Conseil / FLE - UEDB / 1
2010/2011	Institut d'Enseignement technique Don Bosco - Verviers/ 4800/ Forem Conseil/ Alphabétisation de niveau 1/1
2012/2013	Institut d'Enseignement technique Don Bosco - Verviers/ 4800/ Forem Conseil/ Alphabétisation de niveau 2
	Ecole industrielle et commerciale d'Arlon/ 6700/Forem Formation/ Formation de base – niveau 1
	Ecole de la femme prévoyante de Liège - Ecole de Seraing/4000/Mobitex/ Compétences générales de base
2013/2014	IEPSCF Grâce-Hollogne/4460/ Forem Conseil/ Alphabétisation de niveau 1 / 2 et FLE - UEDA - niveau débutant
	Ecole industrielle et commerciale d'Arlon/ 6700/Forem Formation/ Formation de base – niveau 1
	Cours commerciaux du soir/1030/CPAS de Schaerbeek/ FLE - UEDA - niveau débutant et FLE - UEDB - niveau débutant
	Cours industriels et commerciaux de Chimay/6460/ Fondation Chimay-Warsoise/ FLE - UEDA - niveau débutant
	IPEPS - Orientation technologique/4800/CPAS De Verviers/ UEDA - niveau débutant et FLE - UEDB - niveau débutant
	IEPSCF Marche-en-Famenne/6900/Administration communale de Durbuy : UEDA - niveau débutant et CPAS de Marche-en-Famenne : UEDB - niveau débutant
	IFCAD/1050/ Bruxelles Formation/ UEDA - niveau débutant et FLE - UEDB - niveau débutant
	Ecole industrielle et commerciale d'Auvelais/5060/CPAS de Sambreville/ FLE - UEDB - niveau débutant

AU NIVEAU LOCAL

LIRE ET ECRIRE ET LES PARTENARIATS DANS LE SECTEUR NON FORMEL EN RÉGION BRUXELLOISE: LES CONVENTIONS

Lancé en 2002, le Plan bruxellois pour l'alphabétisation priorisait l'augmentation de places en alphabétisation et FLE de base avec une attention à l'élargissement de la couverture géographique de l'offre à travers la décentralisation de Lire et Ecrire Bruxelles en 6 antennes locales et le développement de partenariats avec les opérateurs de formation et autres acteurs sociaux ou socioculturels de la zone.

C'est notamment dans ce cadre que, depuis 12 ans, Lire et Ecrire Bruxelles et des acteurs bruxellois intéressés à participer au développement de l'offre en alphabétisation signent, par année académique, une convention par laquelle Lire et Ecrire Bruxelles leur détache un, voire deux formateurs(s) à temps partiel. La désignation, au 1^{er} janvier 2010, par la COCOF Cohésion sociale de Lire et Ecrire Bruxelles comme Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et du français pour adultes (CRéDAF) conforte ce mode d'action. De fait une des six missions assignées au CRéDAF précise qu'il est chargé de « détacher auprès de ses partenaires associatifs ou publics des formateurs qualifiés pour dispenser des cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français aux personnes peu ou non scolarisées ». Lire et Ecrire Bruxelles poursuit donc sa pratique de conventionnement initiée par le Plan bruxellois pour l'alphabétisation dans le cadre de la responsabilité de Centre bruxellois pour l'alphabétisation qui lui a été confiée, pour 5 ans, de 2010-2014, et récemment renouvelée pour la période 2015-2019.

L'objet des conventions

Ces conventions ont toutes pour objet l'augmentation de l'offre de formation. La majorité est mise en place via le détachement d'un formateur à temps partiel auprès de l'organisme conventionné pour ouvrir un premier groupe dans un périmètre peu desservi ou plus souvent pour augmenter ou renforcer son offre existante en réponse à un accroissement de la demande. Par endroits, les Centres Alpha de Lire et Ecrire Bruxelles, à l'étroit dans leur infrastructure, ont établi, avec la Commune ou d'autres structures, des conventions de mise à disposition de locaux pour leur permettre d'assurer leur offre propre.

Depuis la mise en œuvre de la réorganisation de Lire et Ecrire Bruxelles en 2014¹², les conventions visant le renforcement de l'offre de formation « apprenants » sont confiées aux Coordinateurs de la Mission « Réseau » en concertation avec la Mission « Organiser des cours » qui coordonne les 6 Centres Alpha (ex. Locales) de Lire et Ecrire Bruxelles d'où sont détachés des formateurs.

A l'analyse de l'évolution des conventionnements sur les 12 ans écoulés depuis la mise en œuvre de ces dispositions, une série de constats s'impose: la diversité de la nature des organismes conventionnés [Sur les 44 organismes conventionnés en 2013, on comptait 29 associations, 3 maisons de quartier dont 2 dépendant d'un CPAS, 3 centres culturels, 2 écoles, 1 CASG, 1 structure de formation d'un Mouvement ouvrier, 1 AMO, 3 projets Cohésion sociale (logements sociaux), 1 Centre d'entreprise] et une conti-

12 Depuis janvier 2014, Lire et Ecrire Bruxelles a mis en œuvre l'actualisation de son projet et la réforme de son organisation interne. L'association est désormais organisée en 7 missions (Accueil et orientation du public/Réseau/ Organisation des cours/Formation du secteur/Recherche/Sensibilisation/ ISP-Emploi) soutenues par un champ « Ressources humaines, Finances, Administration ».



nuité au niveau des organismes conventionnés (14/45 organismes conventionnés en 2013 l'étaient sans interruption depuis 2004-2005 et 29 l'étaient pour la troisième année consécutive). La stabilisation à une quarantaine du nombre de conventions annuelles correspond à la capacité des Centres Alpha de Lire et Ecrire Bruxelles en termes de ressources pédagogiques disponibles et signifie que le soutien à de nouvelles conventions n'est actuellement possible que si d'autres sont suspendues.

D'année en année, les mouvements observés au niveau de ces conventions sont liés à divers facteurs relevés dans le cadre d'une, voire de deux concertations par an entre Lire et Ecrire Bruxelles et les organismes concernés : une en fin d'année pour l'évaluation de toutes les conventions ; une autre, intermédiaire pour les nouvelles conventions. Les conclusions de ces évaluations réciproques tiennent notamment compte de l'appréciation de la collaboration au niveau pédagogique, de l'évolution du public-cible, des ressources pédagogiques disponibles dans les Centres Alpha de Lire et Ecrire Bruxelles, de l'adéquation ou non des locaux disponibles chez les partenaires pour l'organisation de la formation. Les conventions sont donc susceptibles d'être reconduites « à l'identique » (même nombre de groupes, même volume-horaire hebdomadaire) ou avec des variantes. Les contours d'un partenariat sont de fait susceptibles de se modifier entre deux années académiques en termes de profils de publics accueillis (alphabétisation ou FLE de base/groupe « Mixte » ou « Femmes »), d'intensité horaire, de formateur détaché. Les conditions sont négociées entre Lire et Ecrire et chaque partenaire.

Il reste cependant un nombre significatif de demandes formalisées de conventionnements auxquelles Lire et Ecrire Bruxelles n'est pas en mesure de donner une suite positive faute de ressources pédagogiques suffisantes. Conscientes de l'impossibilité de Lire et Ecrire Bruxelles de les soutenir

dans le développement de leur offre, de nombreuses structures ont renoncé à réitérer leur demande.

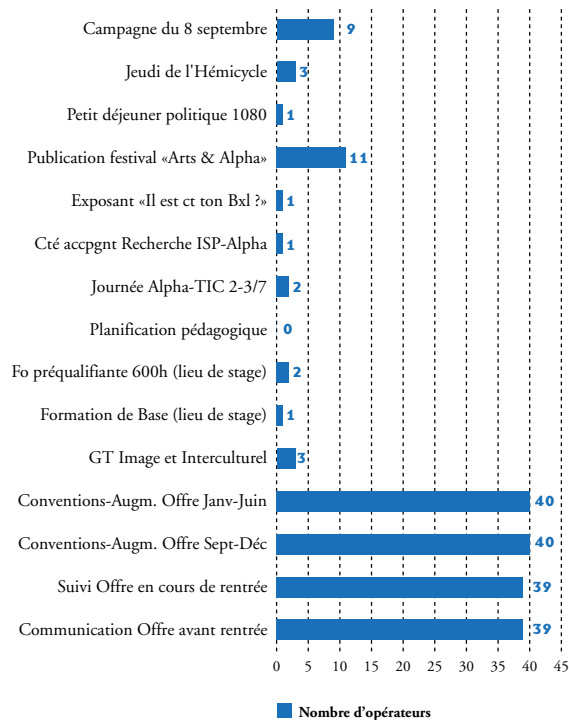
Sur les deux semestres 2013, 44 conventions de partenariat visant le développement de l'offre d'alphabétisation ont été signées pour les six Centres Alpha de Lire et Ecrire Bruxelles : 40 entre janvier-juin et 40 à partir de septembre. A la rentrée 2013-2014, 37 conventions opérationnelles entre janvier-juin 2013 ont été reconduites en septembre pour un volume horaire hebdomadaire total de (22 dans les mêmes conditions que la convention précédente, 7 avec une diminution du volume horaire hebdomadaire, 10 avec une augmentation du volume horaire hebdomadaire), 2 ont été suspendues, 2 conventions précédemment suspendues ont été « réactivées » et 1 nouvelle convention a été signée. Ensemble elles ont permis l'ouverture de 56 groupes (52 groupes + ateliers/jour et 4 groupes/soir) pour un volume horaire hebdomadaire total de 438h30.

Lire et Ecrire Bruxelles et opérateurs conventionnés : une collaboration multidimensionnelle

La collaboration entre Lire et Ecrire Bruxelles et les opérateurs conventionnés dépasse le renforcement de l'offre de formation « apprenants ». En attestent les 2 tableaux ci-dessous. Ils donnent d'une part une image de la participation des organismes conventionnés aux services proposés par Lire et Ecrire Bruxelles et d'autre part de leur implication dans la mise en œuvre d'initiatives coordonnées par Lire et Ecrire Bruxelles.

Le [Tableau 1](#) relève les collaborations actives des opérateurs aux initiatives portées par Lire et Ecrire Bruxelles. Son examen permet d'observer qu'en plus de leur collaboration au sein de la convention de partenariat visant à augmenter l'offre de formation, les opérateurs conventionnés ont participé à d'autres actions/services proposés par Lire et Ecrire Bruxelles au niveau de la Locale ou de la

CONVENTION 2013 -
COLLABORATION DES OPÉRATEURS CONVENTIONNÉS
À DES INITIATIVES DE LIRE ET ÉCRIRE BRUXELLES

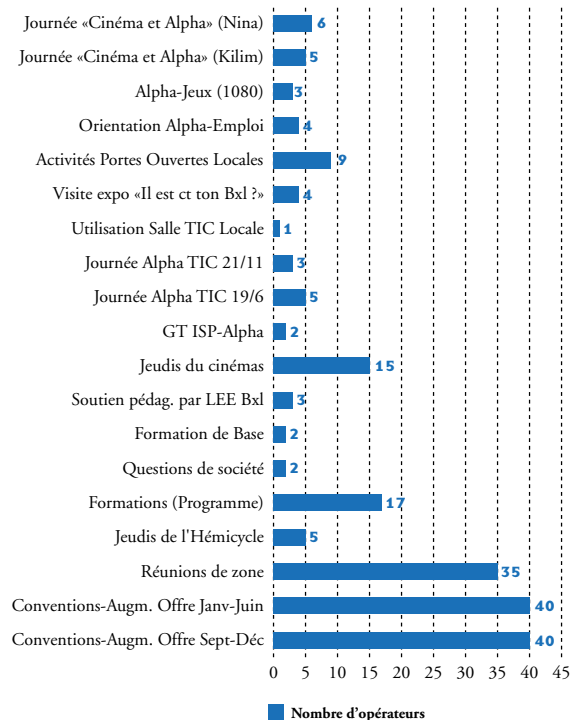


Régionale. Parmi ces demandes de contributions à des activités transversales hors formation stricto sensu, seules « la communication sur leur offre de rentrée 2013-2014 et son évolution » ainsi que la « diffusion des supports de campagne de la Journée internationale de l'Alpha (campagne du 8 septembre) » étaient susceptibles de concerner l'ensemble des opérateurs conventionnés. Par leur nature même, les autres actions hors formation (Festival 'Art Alpha', Comité d'accompagnement

recherche ISP, Journée Alpha TIC...) concernaient un nombre d'opérateurs limité.

Le Tableau 2 indique que sur les 19 actions relevées initiées par Lire et Ecrire Bruxelles, les opérateurs conventionnés ont principalement participé aux réunions de zone (80%) aux formations programmées en 2013 (39%) aux séances des « Jeudis du cinéma » (34%) et aux activités « Portes ouvertes des Locales » (20%).

CONVENTION 2013 - PARTICIPATION DES
OPÉRATEURS CONVENTIONNÉS AUX SERVICES
PROPOSÉS PAR LIRE ET ÉCRIRE BRUXELLES





EN RÉGION BRUXELLOISE, UN EXEMPLE DE PARTENARIAT ENTRE LE SECTEUR NON FORMEL ET LE SECTEUR FORMEL

Depuis plusieurs années, le Collectif d'alphabétisation travaille en partenariat avec la Promotion Sociale de Saint-Gilles. S'il n'y a pas de convention annuelle formelle, les besoins sont cependant définis en concertation en fin d'année pour l'année suivante. Ils portent sur les conditions de réalisation de l'action de formation, sur le volume horaire et le niveau de groupe par formateur. Néanmoins, en 2014, le Pouvoir organisateur a décidé de diminuer l'effectif d'1 ETP. Dès lors, pour l'année 2014-2015, la Promotion sociale détache 6 formateurs, soit 4 ETP. Un horaire complet équivalent à 800 périodes de 50 minutes, les formateurs de la Promotion sociale intervenant au Collectif d'alphabétisation y réaliseront 2.666 heures de formation.

80

3. CONCLUSION : ÉBAUCHE D'UNE TYPOLOGIE

En conclusion de ce chantier, on peut constater l'existence de constantes liées différents types de partenariats. Celles-ci ont essentiellement été identifiées sur base de dispositifs réglementaires et en lien avec la mise en œuvre d'actions à destination des personnes en difficulté de lecture et d'écriture.

En lien avec des dispositifs réglementaires, on peut dégager une multitude des schémas de partenariats existants. Le contexte réglementaire de valorisation de ces activités partenariales donne une impulsion aux actions menées par certains types d'opérateurs avec d'autres.

On pourrait classer les partenariats selon ces critères et ensuite les combiner pour former une sorte de classification typologique examinée sous l'angle institutionnel

permettant de situer les partenariats en croisant ces critères :

- partenariats spontanés/partenariats cadrés
- déclaration préalable du partenariat/pas de déclaration préalable
- obligation de travail en partenariat/ liberté de travail en partenariat
- libre choix des partenaires/ choix orienté des partenaires
- obligation de convention/ pas d'obligation de convention
- objet du partenariat lié au dispositif de soutien/ objet du partenariat laissé à l'appréciation de l'opérateur
- impact sur le subventionnement/pas d'impact sur le subventionnement
- impact sur l'évaluation du rapport d'activités/ pas d'impact sur l'évaluation du rapport d'activités
- partenariat 'ordinaire' entre opérateurs de terrain/ partenariat entre opérateur de terrain et instance institutionnelle
- partenariat selon le type d'objet

Le tableau ci-contre reprend de manière aussi synthétique que possible les pratiques observées.

Secteur de subventionnement de l'organisme de formation ou opérateur Alpha	Conditions particulières imposées aux opérateurs reconnus/agrèés	Types de partenaires	Objets du partenariat	Modalités du partenariat	Situation
Cohésion sociale COCOF	Travail en partenariat ou en réseau prioritaire et obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> • Entre asbl : Travail de partenariats et en réseau encouragé • <u>Entre acteurs de la Cohésion sociale</u> : • <u>Partenariat recommandé</u> • <u>Pas de limitation dans le choix des partenaires</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat logistique • Partenariat de projets • Partenariat de formation de formateurs 	Convention de partenariat obligatoire pour les projets complémentaires de Cohésion sociale	Existence d'une obligation de partenariats renseignés dans les rapports d'activités, pas de limitation dans le choix des partenaires mais partenaires recommandés
Formation Professionnelle COCOF	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat obligatoire avec Bruxelles Formation • Partenariat facultatif avec d'autres opérateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Bruxelles Formation (obligatoire) • Actiris • Autres opérateurs : Pas de limitation dans le choix des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Partenariat avec Bruxelles Formation</u> : Conventionnement pour - Opérations de formation professionnelle - Opérations de coordination et de concertation locales • <u>Partenariat avec Actiris</u> concernant : - Opération d'accueil - Opération de guidance - Opération de suivi psychosocial - Aide à la recherche d'emploi • <u>Partenariat avec d'autres opérateurs</u> : - Mise à disposition de locaux - Recrutement de participants aux formations ... 	Conventionnement avec Bruxelles Formation (condition d'agrément)	Existence d'un partenariat obligatoire et de partenariats à différents niveaux renseignés dans les rapports d'activités (facultatif)
Formation Professionnelle Wallonie	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en partenariat obligatoire • Déclaration préalable des partenariats dans la demande d'agrément • Pas de sous-traitance possible • Justification comptable des partenariats en lien avec réglementation des OISP 	<ul style="list-style-type: none"> • Opérateurs de formation • Opérateurs d'Insertion socioprofessionnelle • Partenaires identifiés utiles pour chaque filière 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de locaux • Coordination pédagogique • Suivi des participants 	Convention de partenariat obligatoire	Existence de partenariats obligatoires et cadrés déclarés préalablement et renseignés dans les rapports d'activités



Secteur de subventionnement de l'organisme de formation ou opérateur Alpha	Conditions particulières imposées aux opérateurs reconnus/agrérés	Types de partenaires	Objets du partenariat	Modalités du partenariat	Situation
Convention pluriannuelle wallonne	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en partenariat recommandé • Lien avec l'objet de la Convention pluriannuelle : <ul style="list-style-type: none"> - participation à des plateformes thématiques/ locales - création d'outils de recensement - création d'espaces de coordination - Formation de formateurs - ... • Justification comptable des partenariats en lien avec réglementation des OISP 	Pas de limitation dans le choix des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de locaux • Coordination pédagogique • Suivi des participants • Encadrement pédagogique d'un formateur externe • Suivi des participants dans le cadre de leur formation • Accompagnement méthodologique 	Partenariat facultatif mais convention obligatoire en cas de sous-traitance	Existence de partenariats renseignés dans les rapports d'activités
Cohésion sociale Wallonie	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en partenariat ou en réseau prioritaire et obligatoire • Lien avec une politique locale intégrée d'offre de services s'inscrivant dans la philosophie du PCS de la Commune • Déclaration préalable des partenariats dans la demande de subvention • Pas de sous-traitance possible 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de limitation dans le choix des partenaires • Partenariats recommandés avec certains acteurs : CPAS, Forem, relais social... 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de locaux • Recrutement des participants • Coordination pédagogique • Accompagnement social • Accompagnement psychologique • Suivi des participants • Encadrement pédagogique d'un formateur externe • Suivi des participants dans le cadre de leur formation • Accompagnement méthodologique 	Convention obligatoire selon un modèle imposé	Existence de partenariats obligatoires et prioritaires, déclarés préalablement et renseignés dans les rapports d'activités

Secteur de subventionnement de l'organisme de formation ou opérateur Alpha	Conditions particulières imposées aux opérateurs reconnus/agrèés	Types de partenaires	Objets du partenariat	Modalités du partenariat	Situation
Éducation permanente	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en partenariat possible et requis dans le cas des mouvements 	Pas de limitation dans le choix des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de locaux • Recrutement des participants • Encadrement pédagogique d'un formateur externe • Intervention dans un champ précis compte tenu d'une expertise • Organisation conjointe d'une animation, conférence, manifestation... • Formation de formateurs • Coproduction de services • Coproduction d'outils pédagogiques • Coproduction de services • Coproduction de campagnes 	Pas d'obligation de convention	Existence de partenariats recommandation pour les mouvements et pas d'obligation pour les opérateurs reconnus comme associations d'Éducation permanente
Appel à projets 'Alpha-Culture'	<ul style="list-style-type: none"> • Obligation de partenariat • Déclaration préalable des partenariats dans la demande de subvention • Partenariat lié à un projet culturel/artistique 	<ul style="list-style-type: none"> • Opérateurs de type culturel/artistique : asbl, collectif d'artistes, institutions culturelles... • Intervenant culturel/ artistique 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de production d'une réalisation collective • Projet de promotion et de diffusion d'une réalisation collective 	Pas d'obligation de convention	Existence de partenariats obligatoires déclarés préalablement et renseignés dans les rapports d'activités



Secteur de subventionnement de l'organisme de formation ou opérateur Alpha	Conditions particulières imposées aux opérateurs reconnus/agrérés	Types de partenaires	Objets du partenariat	Modalités du partenariat	Situation
Enseignement de Promotion sociale		<ul style="list-style-type: none"> • partenaires institutionnels pour conventions-cadres : Forem, Bruxelles Formation, SPF Justice... • partenaires ordinaires : CPAS, entreprise, EFT, OISP... 	Selon le type de conventions : 1. Conventions relatives à l'organisation d'Unités d'Enseignement par les établissements d'Enseignement de Promotion sociale pour un des partenaires moyennant le remboursement des frais exposés par ledit établissement 2. Conventions conclues dans le cadre du système de reconnaissance (valorisation) des capacités acquises	Selon l'objet de la convention, dans le cadre de : 1. Conventions relatives à l'organisation d'Unités d'Enseignement par les établissements d'Enseignement de Promotion sociale pour un des partenaires moyennant le remboursement des frais exposés par ledit établissement : - conventions-cadres - conventions ordinaires 2. Conventions conclues dans le cadre du système de reconnaissance (valorisation) des capacités acquises - Conventions liées à la reconnaissance des capacités	Existence de partenariats à différents niveaux

Cette première approche des partenariats dans le secteur de l'alphabétisation confirme la diversité des pratiques et des situations tant au niveau des types de partenaires, de l'objet/des objets du partenariat, des modalités mises en œuvre et de l'échelle des partenariats.

Au travers de l'ébauche de cette typologie, on voit que le partenariat est une des formes de collaboration très souvent présente ou recommandée dans les dispositifs réglementaires des différents secteurs de l'alphabétisation. On le retrouve aussi au plan local dans le cadre des conventions mises en œuvre par Lire et Ecrire dans la Région bruxelloise en vue de renforcer et de coordonner l'offre de formation auprès d'opérateurs de formation et des acteurs sociaux en contact avec un public peu ou pas scolarisé.

Selon les cas, les partenariats peuvent revêtir un caractère obligatoire (e.a., secteurs de la Cohésion/Action sociale et de l'Insertion socioprofessionnelle) ou être plus spontanés ou laissés à l'appréciation des opérateurs d'alphabétisation (e.a., associations d'Éducation permanente).

Par ailleurs, les partenariats peuvent prendre des **formes très diverses** (associations entre asbl ou entre un opérateur de formation et organisme public ou encore entre partenaires publics) et revêtir un caractère **conjoncturel** (association de le cadre d'un projet ponctuel) ou **structurel** (mise en place des formations ou des actions dans les dispositifs tels que l'Insertion socioprofessionnelle et la Cohésion/Action sociale).

Le partenariat repose sur **des objectifs et des contenus variés** : tantôt il s'agit entre autres d'assurer les conditions matérielles (locaux) ou pédagogiques (formation, encadrement, accompagnement, etc.) au bon fonctionnement des formations d'alphabétisation, tantôt le partenariat relève d'une volonté de coordonner des actions et des services en vue de les inscrire dans un projet global (e.a. Plan de Cohésion sociale) et déboucher au plan local sur une **offre intégrée** de services. D'autres initiatives telles que les plateformes territoriales, comme lieu d'échanges et de coordination, peuvent poursuivre un objectif similaire pour renforcer et améliorer l'offre de formation et de **services de proximité**. Sur le plan des objectifs, les partenariats peuvent présenter diverses dimensions qui se combinent entre elles selon les situations : pédagogiques, logistiques, stratégiques, institutionnelles.

Dans tous les cas, on peut dire que le partenariat est la recherche d'une modalité de **réponses adaptées**, dans différents secteurs, à la réalité des besoins de populations qui ont trait non seulement à une demande de formation mais aussi à la prise en compte de difficultés auxquelles elles peuvent être confrontées:

- absence de revenus et/ ou de travail,
- difficultés de logement,
- problèmes de santé,
- ...

Tels sont les constats que le Comité de pilotage a pu faire à partir de l'analyse des dispositifs réglementaires et de certaines pratiques locales de partenariat. L'analyse devra être poursuivie par le Comité de pilotage pour croiser cette première analyse avec la diversité des pratiques existantes, cerner plus précisément les pratiques de coopération entre opérateurs de formation en alphabétisation et d'autres organismes ou institutions et dégager l'impact de ces pra-

tiques sur le renforcement et l'adaptation de l'offre de formation et de services conjoints.



QUESTION DE L'EMPLOI

dans les organismes
d'alphabétisation

86

L'EMPLOI DANS LES ORGANISMES D'ALPHABÉTISATION UN ENJEU MAJEUR

Comme on a pu le constater dans une édition précédente, les activités d'alphabétisation mobilisent essentiellement des ressources humaines et bénéficient d'un encadrement important en personnel¹.

Les ressources en personnel ou les moyens d'action de l'alphabétisation se sont professionnalisés au cours de ces dernières décennies. Aujourd'hui, le personnel rémunéré présent dans le secteur de l'alphabétisation représente plus

¹ A titre indicatif, on a pu observer dans le secteur de l'Insertion socioprofessionnelle en Wallonie un encadrement moyen nettement supérieur en alphabétisation (1 personne pour 2,5 stagiaires) à celui de l'ensemble des activités (1 personne pour 3,2 stagiaires) des OISP. Ces données se basent sur une enquête effectuée en 2005 par la DGEE du MRW auprès des EFT et OISP. Cette enquête portait sur les années 2000-2004. In *État des lieux de l'alphabétisation, premier exercice / Données 2004 - 2005*, p.195.

de 6 personnes sur 10. Par ailleurs, le temps de travail presté par les bénévoles représente 10% du temps de travail presté dans le secteur.

La grande partie du financement des emplois provient des Pouvoirs publics soit dans le cadre des politiques sectorielles visant l'Alpha, soit dans le cadre des politiques de réduction du chômage. Les Programmes de résorption du chômage constituent donc un apport majeur au bon fonctionnement des activités d'alphabétisation.

Pour toutes ces raisons, il apparaît essentiel de cerner plus avant l'importance et les modalités de ce financement et de présenter brièvement quelques autres mesures de subventionnement de l'emploi. Le non-marchand bénéficie également des aides fédérales sous la forme de réduction importante des cotisations patronales de Sécurité sociale².

² Voir point 2 du chapitre, page 93 et suivantes.

1. EMPLOIS SUBVENTIONNÉS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE RÉSORPTION DU CHÔMAGE

Les divers Programmes de résorption du chômage, principalement les 'Agents contractuels subventionnés' (ACS à Bruxelles) et les 'Aides à la Promotion de l'Emploi' (APE en Wallonie), constituent la principale source de financement du secteur associatif de l'alphabétisation : 57% des travailleurs sont financés dans le cadre de ces programmes.

Ces dispositifs, qui ont évolué au cours du temps, octroient une intervention financière aux employeurs qui engagent des demandeurs d'emploi inoccupés pour des activités relevant du secteur non marchand.

Ils s'inscrivent dans le cadre des politiques régionales de l'emploi portant sur la réinsertion des groupes à risque de demandeurs d'emploi.

1. AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNÉS (ACS)

La Région de Bruxelles-Capitale octroie une intervention financière aux organismes d'intérêt public, asbl et associations qui engagent des demandeurs d'emploi inoccupés ou assimilés.

Les personnes engagées comme ACS bénéficient d'un contrat de travail et les candidats ACS doivent être domiciliés dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Les emplois ACS visent à satisfaire des besoins collectifs relevant du secteur non marchand, à favoriser la réinsertion des demandeurs d'emploi et à apporter une aide aux employeurs, publics ou associatifs, au financement de leur fonctionnement.

La demande de poste(s) ACS est adressée à Actiris et comporte une description du projet et de(s) fonction(s) à recruter.

Une fois la décision prise par le Ministre de tutelle, Actiris conclut avec l'employeur une convention dans laquelle sont précisés la nature du/des diplôme(s) requis et le type de/des fonction(s) à pourvoir.

L'employeur bénéficie d'une prime de la Région de Bruxelles-Capitale et d'une exonération des cotisations de Sécurité sociale pour la plupart des cotisations patronales.

La prime peut varier selon le type d'employeur ou la situation du personnel recruté :

- Prime de base (5.035 € par an et par ETP) principalement destinée aux Administrations et aux OISP.
- Primes majorées article 21 ou 24³ (Ex-TCT) qui sont les plus fréquentes dans le secteur associatif et particulièrement dans le secteur de l'alphabétisation. Ces primes sont équivalentes à la quasi-totalité du salaire auquel le travailleur a droit : montant brut calculé sur le barème équivalent à la fonction publique régionale bruxelloise augmenté d'un montant destiné à couvrir le pécule de vacances, l'allocation de fin d'année, les cotisations patronales, les primes et les cotisations d'assurance contre les accidents de travail, l'intervention de l'employeur dans les frais de transport et le montant de l'allocation de foyer ou de résidence.

Pour bénéficier de la prime majorée, l'employeur conclut avec l'ACS un contrat à durée indéterminée.

- Prime ex-FBIE (15.150 € par an et par ETP)⁴.
- Les primes sont liquidées tous les mois par Actiris proportionnellement au nombre de jours de prestations ou assimilées.

3 Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 novembre 2002 relatif au régime des contractuels subventionnés.

4 Au 1^{er} janvier 2003, les postes FBIE ont été transformés en postes ACS à Bruxelles et intégrés dans le dispositif APE en Wallonie. Au 1^{er} février 2004, la gestion des ex-FBIE a été reprise par la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Il y a actuellement en Région de Bruxelles-Capitale 7500 emplois ACS répartis entre 1.400 employeurs.

A l'exception des organismes qui sont intégralement actifs dans le secteur de l'alphabétisation l'identification des postes ACS dévolus à l'alphabétisation n'est guère aisée. Les asbl organisent des activités multiples où tantôt l'Alpha s'intègre dans des activités plus larges, tantôt d'autres dimensions sont mises en avant par les associations, telles le handicap ou l'incarcération.

Pour réaliser l'identification des postes ACS affectés à l'alphabétisation, Actiris a examiné les dossiers sur la base de 2 sources : la convention avec les employeurs et les rapports d'inspection. De cet examen, Actiris a identifié les emplois affectés⁵ à l'alphabétisation en se référant à la liste des opérateurs d'alphabétisation communiquée par le Comité de pilotage.

A Bruxelles, les ACS occupés dans les actions d'alphabétisation sont au nombre de 223 correspondant à 198,75 ETP. A ce nombre, il faut ajouter les 7,5 postes ACS-ex FBIE⁷, soit un total de 206,25 ACS équivalents temps plein⁸.

Le temps de travail presté par les travailleurs ACS est de 0,8 ETP⁹, ce qui correspond à un peu plus d'un ¼ temps. Ce temps de prestation confirme la moyenne générale observée depuis une dizaine d'années parmi les opérateurs d'alphabétisation.

Au sein des opérateurs d'alphabétisation, qui comme on le sait, développent pour la plupart d'entre eux d'autres activités, près de 40% des travailleurs sont affectés à des actions d'alphabétisation.

EMPLOIS ACS AU SEIN DES OPERATEURS D'ALPHABETISATION (SITUATION AU 15/1/2014)

EMPLOIS ACS	Opérateurs d'alphabétisation		
	Ensemble des activités	Activité Alpha	Activités Alpha par rapport à l'ensemble des activités
Postes occupables (ETP) ⁶	454	199,75	43,99%
Postes occupés (ETP)	429,95	NC	-
Personnes occupées ayant un contrat ACS	559	224	40,07%
Temps de travail moyen	0,77	0,89	

Source: ACTIRIS (Conventions employeur et rapport d'inspection)

5 L'identification d'un poste ACS affecté à l'alphabétisation s'est basée sur la définition de l'employeur qui indique dans la convention signée avec Actiris si le poste est partiellement ou totalement dévolu à l'alphabétisation. Pour le détail de la méthode, voir document en annexe *Méthodes d'estimation des emplois et des budgets des PRC affectés à l'Alpha, partie II*, pages 208 à 210.

6 Le relevé des emplois ACS se base sur les emplois occupables ; c'est-à-dire les emplois octroyés diminués des emplois perdus (emplois non pourvus dans le délai autorisé).

7 Ne sont repris ici que les postes ACS de 2 asbl (Le Collectif d'alphabétisation et Lire et Ecrire à Bruxelles) sur 4 qui font intégralement de l'Alpha. Les 2 autres asbl (Alpha 5000, Alpha Mons-Borinage en Wallonie) et les postes APE de Lire et Ecrire sont repris dans le dispositif APE. Pour les autres asbl, reconnues en Éducation permanente, la part des postes affectés à l'alphabétisation n'est pas identifiable.

8 Ce qui représente près de 3% des emplois (7500 ETP) pourvus dans le dispositif ACS.

9 Si le temps de travail presté est de 0,9 ETP pour les activités d'alphabétisation, cette situation s'explique par le fait que le temps de travail est ici calculé sur le nombre de postes occupables qui est généralement plus élevé que le nombre de postes occupés.

Par ailleurs, on constate une augmentation constante de l'ancienneté des travailleurs. Ils sont entrés dans ce dispositif pour y rester longtemps. La part des travailleurs, avec une ancienneté de 20 ans et plus, est passée de 0,9% en 2004 à 11,13% en 2011¹⁰.

Les postes ACS servent au financement structurel du secteur associatif.

2. AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI (APE)

La Wallonie accorde aux pouvoirs locaux, aux employeurs du secteur non marchand (asbl, établissements d'utilité publique, agences immobilières sociales) et à l'enseignement¹¹ qui engagent des demandeurs d'emploi inoccupés une aide annuelle, sous forme de points, visant à subsidier la rémunération des travailleurs.

Depuis 2003, les APE¹² ont intégré en un seul dispositif différentes mesures de résorption du chômage qui se sont succédées depuis plus de deux décennies.

Si les APE favorisent la création d'emploi dans le secteur non marchand, elles permettent aussi à de nombreux secteurs d'activités d'assurer des services à la collectivité¹³.

Les personnes engagées comme APE bénéficient d'un contrat de travail. Les candidats doivent être inscrits

comme demandeurs d'emploi inoccupés (minimum 1 jour) au Forem.

L'aide à l'employeur sera d'autant plus importante que la durée d'inoccupation du demandeur d'emploi est longue. Il appartient au Forem de vérifier et d'attester¹⁴ que le travailleur à recruter remplit les conditions¹⁵.

Pour bénéficier de l'aide, l'employeur adresse une demande à l'Administration régionale qui est chargée de l'instruction. La demande contient la description du projet, le nombre et la qualification des personnes à recruter ainsi que les fonctions à pourvoir.

L'employeur est tenu de respecter certaines obligations à savoir :

- Avoir au moins un siège d'activité en Région wallonne de langue française ;
- Le travailleur doit être rémunéré en conformité avec les barèmes en vigueur dans l'entreprise, en application d'une convention sectorielle ou d'entreprise.

L'employeur est également tenu d'augmenter l'effectif du nombre de travailleurs.

La décision est prise par le Ministre de l'Emploi. Elle comprend, entre autres, des informations sur le nombre de points attribués, les fonctions pour lesquelles les engagements doivent être effectués et le nombre minimum d'équivalent temps plein que l'employeur est tenu d'engager.

10 Observatoire bruxellois de l'emploi, *Inventaire des mesures d'aide à l'emploi en 2011*, Région de Bruxelles-Capitale, décembre 2012, p. 12.

11 On ne traite ici que des APE du secteur non marchand au sein desquels, les asbl sont très nettement majoritaires.

12 Décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, et par l'enseignement (MB 24/05/2002). Arrêté du Gouvernement wallon du 19/12/2002 portant exécution du décret (MB30/01/2003).

13 Parmi les APE, les secteurs les plus importants, en fonction du nombre de travailleurs APE occupés, relèvent principalement de l'Insertion socioprofessionnelle (8,50%), aide familiale/personnes âgées/visite à domiciles (6,34%), crèches et gardes d'enfants (5,83%), handicapés (5,73%), formation d'adultes (Éducation permanente et Alpha) (4,9%) In SONECOM, Centre de Recherches et d'Interventions sociologiques – Université de Liège, *Évaluation de la mesure APE*, octobre 2010, p.178.

14 Le Forem délivre une attestation « Passeport APE » au demandeur d'emploi. Ce passeport reprend le niveau d'études du demandeur d'emploi et le nombre de points APE maximum pour ce travailleur.

15 Le décret prévoit 3 catégories de demandeurs d'emploi inoccupés à savoir :
 - inscrits au Forem comme demandeurs d'emploi (minimum 1 jour) ;
 - inscrits au Forem comme demandeurs d'emploi sans interruption depuis au moins 24 mois, personnes qui ont droit au revenu d'intégration sociale - RIS ou qui bénéficient de l'aide sociale financière et qui sont inscrites au Forem sans interruption depuis au moins 12 mois ;
 - inscrits au Forem comme demandeurs d'emploi sans interruption depuis au moins 48 mois, personnes qui ont droit au RIS ou qui bénéficient de l'aide sociale financière et qui sont inscrites au Forem sans interruption depuis au moins 24 mois.



L'aide est accordée pour une durée déterminée (3 mois à 3 ans) ou indéterminée. La décision comprend aussi la durée d'octroi des APE.

L'employeur dispose d'un délai de 6 mois pour réaliser les engagements.

L'employeur bénéficie d'une subvention annuelle sous la forme de points par équivalent temps plein octroyé. La valeur du point est fixée dans le décret et est indexée chaque année¹⁶.

L'attribution du nombre de points est fonction de certains critères dont la catégorie de demandeur d'emploi et la qualification du travailleur.

La prime est liquidée mensuellement par le Forem.

L'employeur bénéficie également d'une exonération des cotisations patronales de base de Sécurité sociale et de la modération salariale. Le taux de cotisations sociales pour un employeur APE peut être estimé à 0,12% de la rémunération brute d'un employé.

Il y a actuellement en Wallonie plus de 20.000 travailleurs occupés sous le régime des APE non marchands.

Ici, comme pour les ACS, on est confronté aux mêmes difficultés pour identifier les emplois affectés à l'alphabetisation. De plus l'intitulé des projets met l'accent sur l'activité globale envisagée (Insertion professionnelle, Éducation permanente, Aide aux personnes en difficulté, Intégration des personnes étrangères, etc.) et la description du projet ne permet pas d'identifier facilement la présence éventuelle d'une action d'alphabetisation. Enfin, pour les opérateurs qui font de l'alphabetisation et du FLE, reprise dans les dossiers sous la mention « Français de base », il n'est pas possible de distinguer si les postes octroyés portent sur l'alphabetisation, l'Alpha FLE, le FLE scolarisé ou encore sur la formation de base.

16 Pour les années 2012, 2013 et 2014, la valeur du point est respectivement de 2.924,07 €, 2.970,86 € et 3.000,77 €.

Pour toutes ces raisons, nous avons opté, pour estimer les emplois APE affectés à l'alphabetisation, pour une méthode qui se base sur des ratios budgétaires. Pour ce faire, on a appliqué au nombre total de postes APE octroyés à un employeur la proportion que représente la part du budget alphabetisation consacré par une Administration à un secteur par rapport au budget total de cette même Administration pour ce même secteur¹⁷.

Préalablement, on a pu établir, sur la base de l'examen de différents documents¹⁸, la liste des projets qui portent, en tout ou partie, sur des actions d'alphabetisation.

EMPLOIS APE AU SEIN DES OPERATEURS D'ALPHABETISATION (SITUATION JUIN 2012)

EMPLOIS APE	Opérateurs d'alphabetisation	
	Ensemble des activités	Activité alpha
Postes octroyés (ETP)	830,3	208,1

Source: SPW - DGO 6, Direction de la Promotion de l'Emploi

Sur la base de cette estimation, on voit donc qu'au sein des opérateurs réalisant des actions d'alphabetisation¹⁹ le

17 Ce ratio est de 29,71 pour le secteur de l'action sociale de la DGO 5 et de 23,90 pour l'Insertion socioprofessionnelle de la DGO 6. Dans le cas d'un financement multiple, on applique le ratio le plus favorable. Pour le détail de la méthode, voir document en annexe.

18 On a pris appui sur les documents suivants :

- Enquête expresse 2012 administrée aux opérateurs d'alphabetisation ;
- Fichiers (Emplois et employeurs APE) communiqués par la Direction de la Promotion de l'Emploi de la DGO 6 ;
- *État des lieux de l'alphabetisation Fédération Wallonie-Bruxelles, sixième exercice, 2010-2011*, Chapitre 2, 'Offre et besoins'.

19 Parmi les APE, les secteurs les plus importants, en fonction du nombre de travailleurs APE occupés, relèvent principalement de l'Insertion socioprofessionnelle (8,50%), aide familiale/personnes âgées/visite à domicile (6,34%), crèches et gardes d'enfants (5,83%), handicapés (5,73%), formation d'adultes (Éducation permanente et alpha) (4,9%) In SONECOM, Centre de Recherches et d'Interventions sociologiques – Université de Liège, *Évaluation de la mesure APE*, octobre 2010, p.178. Le secteur identifié « Formation des adultes » est plus large que l'alphabetisation stricto sensu puisque les données concernent l'alphabetisation et l'Éducation permanente. Elles représentent 4,9% des emplois APE non marchands.

nombre de postes APE affectés à des actions d'alphabétisation s'élève à 205, 5 ETP en Wallonie (y compris les ex-FBIE intégrés en 2003 dans les APE)

Le temps de travail presté par les travailleurs APE est de 0,7 ETP (un peu moins de $\frac{3}{4}$ temps), ce qui est proche de la moyenne générale observée depuis une dizaine d'année parmi les opérateurs d'alphabétisation²⁰.

Au sein des organismes d'alphabétisation, les profils des travailleurs correspondent à la fois à des fonctions d'administration/secrétariat et des fonctions en relation avec la nature des activités développées (animation, formation/éducation, accueil)²¹. Ce qui se traduit par la présence plus marquée au sein des associations de personnes du niveau d'études secondaire supérieur.

Par ailleurs, on constate que, malgré la fréquence de projets à durée déterminée, la plupart d'entre eux sont renouvelés et connaissent depuis plusieurs décennies une continuité de leurs activités²².

Les travailleurs disposent généralement d'un contrat à durée indéterminée.

On voit donc que les APE concourent à la fois à la stabilisation de l'emploi des travailleurs et au financement structurel des activités du non-marchand pour lesquelles le dispositif des APE est vital. Il permet à de nombreux secteurs d'activités d'assurer une continuité de services à la collectivité.

20 En l'absence de données communiquées sur les travailleurs occupés, on s'est reporté à l'enquête réalisée en 2010 sur les APE par la SONECOM et l'ULG pour établir ce ratio.

21 SONECOM, CRIS – ULG, *op.cit.*, pp 96 et 113.

22 Plus d'un travailleur sur deux a participé aux programmes antérieurs (TCT et/ou PRIME) et a fait l'objet en 2003 d'un transfert en APE, In *APE. Décret du 25 avril 2002 relatif aux Aides à la Promotion de l'Emploi. Rapport d'évaluation 2009*, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, p. 9.

3. AUTRES MESURES D'AIDE À L'EMPLOI

Programme de Transition Professionnelle (PTP)

Le Programme de Transition professionnelle – PTP a un double objectif. Il vise à la fois le financement des emplois du secteur non marchand et l'engagement de personnes inactives, dont les chômeurs et les bénéficiaires de l'aide sociale (revenu d'intégration ou aide financière) parmi lesquels on trouve des personnes peu qualifiées, des chômeurs de longue durée ou encore des personnes d'origine étrangère qui n'ont pas droit au minimum de moyens d'existence. Ces derniers publics sont des cibles potentielles pour des formations et des activités en alphabétisation.

Ce chapitre n'aborde que brièvement l'emploi dans le secteur non marchand, question qui pourra être approfondie dans un prochain État des lieux²³.

Le PTP doit permettre aux travailleurs d'acquérir une formation et une expérience professionnelle qui leur donnent la possibilité d'améliorer leur position sur le marché du travail.

Le PTP s'inscrit dans le cadre d'un Accord de coopération conclu en 1997 entre l'État fédéral et les Régions²⁴.

Le PTP s'adresse aux Pouvoirs publics (Régions, Communautés, Provinces, Communes et CPAS) et au secteur associatif.

L'employeur qui engage un travailleur bénéficie de la part de l'État fédéral :

- **de réduction des cotisations patronales de Sécurité**

23 Le PTP représente un volume moindre d'emplois que les ACS et les APE. Il serait intéressant de disposer de davantage d'informations sur les emplois et les profils dans le secteur de l'alphabétisation.

24 Accord de coopération du 4 mars 1997 entre l'État fédéral et les Régions relatif au Programme de Transition professionnelle.



sociale. Il s'agit d'une réduction forfaitaire (de 400 à 1000 € par trimestre) qui est fonction de l'âge et de la durée de chômage du travailleur au moment de l'engagement.

- **d'allocation d'intégration.** Cette allocation est prise en charge soit par l'Onem (activation de l'allocation pour les chômeurs indemnisés : 322,36 € maximum par mois), soit par le CPAS (activation de l'allocation sociale pour les bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale : 325 € par mois)

Les projets PTP, à l'exception des projets fédéraux, doivent être agréés par le Ministre régional de l'Emploi.

Les Régions ont élaboré une réglementation distincte en ce qui concerne notamment les conditions d'agrément et la procédure administrative à suivre. Ces réglementations prévoient également des avantages complémentaires pour les employeurs.

WALLONIE²⁵

Pour bénéficier du PTP, l'employeur adresse une demande à la DGO 6 du SPW.

Le PTP vise les chômeurs complets de moins de 25 ans bénéficiaires d'allocation depuis au moins 9 mois et qui ne disposent pas d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, les chômeurs de courte (12 mois) ou longue durée (24 mois) et les demandeurs d'emploi bénéficiaires du revenu d'intégration depuis au moins 12 mois.

L'employeur est tenu de conclure avec le futur travailleur et le Forem une convention reprenant les actions d'insertion, d'accompagnement et l'aide à la recherche d'un emploi.

En plus des aides fédérales (réduction de cotisations de Sécurité sociale et allocation d'intégration), l'employeur bénéficie d'une subvention régionale de 465 € par mois

25 Décret du 18 juillet 1997 et Arrêté du Gouvernement wallon du 8 novembre 1997.

pour l'occupation d'un travailleur à temps plein.

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE²⁶

Les employeurs qui souhaitent engager des travailleurs dans le PTP adressent une demande à Actiris.

Pour bénéficier de l'aide régionale, les employeurs du secteur non marchand doivent s'engager à créer des emplois supplémentaires par rapport à la moyenne du nombre de travailleurs exprimés en ETP occupés au cours des 4 trimestres précédant l'introduction de la demande.

Le PTP s'adresse aux demandeurs d'emploi qui au moment de l'engagement, sont chômeurs de moins de 25 ans, chômeurs complets bénéficiaires d'allocation depuis au moins 9 mois, chômeurs de longue durée (24 mois) et qui ne disposent pas d'un diplôme ou d'un brevet de l'enseignement secondaire.

L'employeur conclut avec le travailleur un contrat de travail dont le modèle est établi par Actiris.

En plus des aides fédérales, l'employeur bénéficie d'une subvention régionale dont le montant est au moins égal à l'intervention fédérale.

En 2011, on dénombre 721 emplois PTP occupés majoritairement par des personnes disposant au maximum des CEB²⁷.

2. Articles 60 et 61 de la loi organique des CPAS

Le dispositif 'Articles 60 et 61' recouvre une double finalité :

- offrir à des personnes sans ressource une opportunité de travail temporaire qui peut constituer un tremplin pour un emploi plus durable,

26 Ordonnances des 18 décembre 1997 et 29 octobre 1998 et Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 janvier 1998.

27 Observatoire bruxellois de l'Emploi, *Inventaire des mesures d'aides à l'emploi en 2011*, Région de Bruxelles-Capitale, Document réalisé dans le cadre du suivi du Programme national de Réforme 2011 (PRN).

- permettre à des personnes souvent peu scolarisées de retrouver ainsi une sécurité minimale d'existence en rejoignant ainsi le système de chômage en fin de contrat.

Dans le cadre du droit à l'intégration sociale, le CPAS peut donc proposer un emploi à des allocataires sociaux (bénéficiaires du RIS ou de l'aide sociale financière²⁸) dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle ou de récupérer leur droit à l'allocation de chômage.

Dans le cas de l'art. 60 §7, où la personne est engagée par le CPAS et peut être mise à disposition d'une Commune, d'une intercommunale à but social ou d'une asbl, le CPAS est exonéré des cotisations patronales de Sécurité sociale et bénéficie d'une allocation à charge du SPP Intégration sociale²⁹.

Dans le cas de l'art. 61, l'employeur est un organisme conventionné avec le CPAS Il peut bénéficier d'une prime pour couvrir les frais réels d'encadrement et de formation éventuelle dite Prime tutorat (250 €/mois pour mise au travail à temps plein).

Dans les deux cas, le CPAS bénéficie en Wallonie d'une prime régionale³⁰ qui est fonction des prestations des ayants droit à l'intégration sociale. A Bruxelles, ce type de prime n'existe pas.

28 Les ayants droit à une aide sociale financière sont principalement les personnes d'origine étrangère, qui en raison de leur nationalité, ne peuvent prétendre au droit à l'intégration sociale.

29 Cette allocation s'élève pour la mise à l'emploi à temps plein au montant du revenu d'intégration pour une personne isolée avec famille à charge. Pour la mise à l'emploi à temps partiel, elle varie de 500 € par mois à 600 € (jeune de moins de 25 ans). Pour la mise à l'emploi dans une initiative d'économie sociale, elle correspond au montant du coût salarial brut. Dans tous les cas, la subvention est limitée à la rémunération brute du travailleur.

30 Cette prime s'élève à 10 € ou 15 € par jour de prestations suivant que l'ayant droit est dans le dispositif Art. 61 ou 60.

L'importance de l'utilisation de l'article 60 §7³¹ va de pair avec une croissance continue du nombre de bénéficiaires de 1999 à 2010 particulièrement à Bruxelles³². Par ailleurs, les allocataires de l'Onem sur base de l'article 60 §7 sont constitués à raison de 38,5% de personnes ayant au maximum le CEB³³ et de 30% de personnes étrangères hors UE. Ces constats mettent en évidence l'importance de populations faiblement scolarisées ou fragilisées qui peuvent être conduites à suivre des formations en alphabétisation.

2. AIDES FÉDÉRALES À L'EMPLOI

En vue de lutter contre le chômage et stimuler la création d'emploi, l'État fédéral octroie aux employeurs des réductions de cotisations patronales de Sécurité sociale. Ces aides indirectes³⁴, auxquelles on a fait allusion dans le point 1 du présent chapitre, constituent un axe important de la politique fédérale en matière d'emploi.

Une partie des aides fédérales à l'emploi – réduction pour groupes-cibles et réduction pour les ACS et APE – ont été transférées aux Régions en 2014.

Dans ce chapitre, le propos sera limité à la présentation des divers systèmes de réduction de cotisations patronales de Sécurité sociale qui dans certains cas bénéficient au secteur de l'alphabétisation.

31 La mesure art. 60 est nettement plus utilisée (90% des mises au travail).

32 Par rapport à la répartition globale, la part de Bruxelles est passée de 11% en 2009 à 22% en 2010. En 2010, la part de la Wallonie était de 36% et celle de la Flandre de 42%.

33 Source : Etude de l'Onem, *Les allocataires de l'Onem admis sur base de prestations de travail par les CPAS en application de l'article 60§7 de la loi organique des CPAS*, p. 15 et suivantes.

34 On parle d'aides indirectes dans la mesure où aucun montant n'est versé à l'employeur mais il bénéficie d'une réduction de sa contribution à la Sécurité sociale qui constitue un allègement de sa charge salariale.



1. RÉDUCTION STRUCTURELLE

La réduction structurelle des charges patronales de Sécurité sociale bénéficie à tous les employeurs qui sont soumis à l'ensemble des régimes de la Sécurité sociale. Elle n'impose pas de conditions particulières dans le chef du travailleur.

La réduction de base correspond à un montant forfaitaire par trimestre (de 400 à 471 €) qui varie entre autres en fonction du salaire trimestriel de référence du travailleur. A cette réduction de base peut s'ajouter une réduction complémentaire pour les bas et les hauts salaires. Les employeurs du secteur non marchand disposent d'un régime spécifique³⁵ et n'ont pas droit à la réduction de base.

2. RÉDUCTION GROUPE-CIBLE

En plus de la réduction structurelle, l'employeur peut bénéficier d'une réduction forfaitaire pour groupe-cible pour un même travailleur.

Les principales catégories de bénéficiaires sont les suivantes :

- **Travailleurs âgés** (54 ans et plus) : réduction de 400 à 1000 € par trimestre en fonction de l'âge du travailleur.
- **Jeunes travailleurs** : réduction en fonction de l'âge et de la qualification du travailleur. Elle est de 1.000 € pour les 18 ans. Pour la classe d'âges de 19 à 26 ans, la durée et le montant de la réduction des cotisations sont fonction de la qualification ou niveau d'études atteint par le travailleur. Ainsi, pour les jeunes très peu qualifiés (ne disposant pas de certificat du deuxième degré de l'enseignement secondaire), la réduction est octroyée pendant 4 ans (1.500 € par trimestre les 3

premières années et 400 € la quatrième année).

- **Premiers engagements** : tout nouvel employeur bénéficie par trimestre pour les trois premiers engagements d'une réduction dégressive qui varie de 1.500 € (1^{er} emploi pour la première année) à 1.000 € (1^{er} emploi pour la 2^e année ; 2^e et 3^e emplois pour la 1^{ère} année) et à 400 € (1^{er} emploi pour la 3^e année ; 2^e et 3^e emplois pour la 2^e et 3^e année).
- **Demandeurs d'emploi de longue durée. – Plan Activa** : le Plan vise les chômeurs de longue durée et en particulier ceux âgés de 45 ans et plus. La réduction dégressive des cotisations et sa durée varie de 1.000 € à 400 € en fonction de la durée de chômage et de l'âge du travailleur.

3. MARIBEL SOCIAL

Le Maribel social est une modalité particulière de réduction des cotisations patronales de Sécurité sociale qui s'applique au secteur non marchand. La réduction forfaitaire octroyée pour un travailleur du secteur ne bénéficie pas directement à l'employeur mais alimente les Fonds sectoriels des différentes Commissions paritaires. Chaque Commission dispose d'un fonds sectoriel Maribel. Par la suite, l'employeur peut se voir attribuer une intervention par les Fonds Maribel social lors de la création d'emplois supplémentaires ; intervention qui ne peut dépasser le coût salarial d'un travailleur supplémentaire.

Cette réduction est cumulable avec les réductions structurelles et groupe-cible.

35 Il s'agit du Maribel social, décrit ci-après dans le présent chapitre.

4. TRAVAILLEURS

« CONTRACTUELS SUBVENTIONNÉS »

Ce régime concerne les employeurs des programmes ACS en Région de Bruxelles-Capitale et APE en Wallonie. Ces employeurs bénéficient en plus des aides régionales à l'emploi³⁶ d'une exonération des cotisations patronales de base et de la modération salariale. En réalité, ils ne payent qu'une faible contribution de cotisations sociales estimées à :

- 0,52 % de la rémunération trimestrielle brute pour un employé
- 6,52 % de la rémunération trimestrielle brute pour un ouvrier³⁷

On voit donc que cette réduction avec l'apport des aides régionales allège considérablement la charge salariale et contribue au maintien et à la stabilisation des emplois dans le secteur non marchand et en particulier dans le secteur de l'alphabétisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, et dans un souci d'harmonisation³⁸, la réduction spécifique « Contractuels subventionnés » devient réduction groupe-cible. La hauteur des aides octroyées restent identiques à celles qui étaient accordées avant 2014.

Dans la prochaine édition de l'État des lieux de l'alphabétisation, nous reviendrons sur ces aides en vue d'évaluer leur impact sur l'emploi et les budgets affectés à l'alphabétisation.

³⁶ Voir point 1 du présent chapitre, pages 87 et suivantes.

³⁷ Dans le cas des ouvriers, le pécule de vacances est payé par la Caisse des vacances tandis que, pour les employés, il est payé par l'employeur.

³⁸ En effet, le régime réduction pour les travailleurs contractuels subventionnés est dans le cadre de la 6^e Réforme de l'État transféré aux Régions.

3. SUBVENTIONNEMENT DES EMPLOIS DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

1. PERMANENTS DE L'ÉDUCATION

PERMANENTE : SUBVENTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE RECONNAISSANCE

Le 17 juillet 2003, un décret sur l'action associative dans le champ de l'Éducation permanente était adopté par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles suivi d'un arrêté d'application du 28 avril 2004 remplacé par celui du 30 avril 2014.

Pour rappel, la reconnaissance en Éducation permanente implique d'être reconnu dans au moins un de ces 4 axes, les forfaits augmentant en fonction du nombre d'axes, de la couverture géographique liée à l'impact territorial de l'action et du volume d'activités (nombre d'heures prestées, nombre de campagnes ou actions de sensibilisation...):

- Axe 1 : Participation, éducation et formation citoyenne
- Axe 2 : Formation d'animateurs de formateurs et d'acteurs associatifs
- Axe 3 : Production de services ou d'analyses et d'études
 - Axe 3.1 : production de services, de ressources documentaires et/ou d'outils pédagogiques
 - Axe 3.2 : production d'analyses et études
- Axe 4 : Sensibilisation et information

Le principe du subventionnement forfaitaire – et non plus sur base des dépenses admissibles comme c'était le cas dans le cadre du décret de 1976 – n'a pas remis en question l'existence d'emplois permanents, liés à la reconnaissance en Éducation permanente. Il s'agit d'emplois liés au niveau de la reconnaissance et ce lien avec certaines catégories de forfaits. Aux nombres de points d'activités correspondent des points emploi qui varient en fonction des points d'activités attribués aux associations.



Dans la limite des crédits budgétaires disponibles, dans le cadre de la réglementation sectorielle en Éducation permanente (décret du 17 juillet 2003), le Gouvernement alloue aux asbl bénéficiant d'une reconnaissance à durée indéterminée :

- un subside annuel forfaitaire de fonctionnement
- un subside annuel forfaitaire pour les activités (en lien avec un contrat-programme d'une durée de 5 ans portant sur l'axe ou les axes d'action couvert(s))
- un subside annuel forfaitaire à l'emploi pour autant que l'association réponde aux critères de reconnaissance fixés par arrêté, équivalent à 10 points d'activités au moins.

Le forfait emploi 'Permanent' se calcule par le nombre de postes ETP attribués (liés au niveau global de reconnaissance et repris dans le contrat-programme) multiplié par la valeur du point emploi qui peut être indexée :

- 1ETP = 18 points
- Valeur du point emploi = 3.137,76 € (valeur en 2012)
- Formule : Nombre ETP X 18 X 3.137,76 =

Un forfait 'secrétariat social' de 179,82€ par ETP est prévu.

Depuis 2004, la valeur du point emploi a fortement augmenté suite aux sauts d'index et suite à sa revalorisation consécutive aux Accords du non-marchand.

Pour bénéficier de la subvention, les travailleurs doivent être engagés dans les liens d'un contrat de travail d'employé. L'emploi permanent est classé au minimum à l'échelon 4.1 pour les fonctions telles que décrites dans la Convention collective de travail du 15 décembre 2003³⁹.

39 Conclue dans le cadre de la Commission paritaire 329.02, cette Convention collective de travail du 15 décembre 2003 établit des classifications de fonctions pour le secteur culturel dépendant de la Communauté française.

Compte tenu des disponibilités budgétaires, un phasage a été prévu dans la perspective de soutenir l'emploi à 100%. Actuellement, le nombre d'ETP est appliqué à un taux de 91%.

Le nombre de postes subventionnés dans ce cadre varie d'un mi-temps à 18 emplois ETP maximum avec le phasage à 91%.

Le nombre total de permanents pour le secteur de l'Éducation permanente est de 418,5. Il n'est possible d'identifier les permanents attachés à des tâches d'alphabétisation que pour les asbl dont c'est l'activité principale : Le Collectif d'alphabétisation, Alpha-Mons-Borinage, Lire et Ecrire et Alpha 5000 disposent chacun de permanents Éducation permanente qui sont dévolus à l'alphabétisation :

- Collectif d'alphabétisation : 2,5
- Alpha-Mons Borinage : 0,5
- Alpha 5000 : 0,5⁴⁰
- Lire et Ecrire : 18 (répartis dans les 9 Régionales et l'Entité fédérante)

Pour les autres opérateurs, il est difficile d'identifier actuellement les postes de travail qui concernent les actions d'alphabétisation

2. DÉCRET EMPLOI POUR LES SECTEURS SOCIOCULTURELS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Un texte-cadre du 1^{er} janvier 2008, résultante de l'Accord du non-marchand conclu en Communauté française (2006), fixe de manière centralisée et harmonisée le financement de l'emploi pour les secteurs socioculturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

40 Alpha 5000 a obtenu une revalorisation de sa reconnaissance en 2014 qui lui accorde un demi permanent.

Il s'agit de préciser les conditions d'octroi, de liquidation et de justifications dans la perspective d'harmoniser les conditions de rémunération des travailleurs des secteurs socioculturels.

Pour la Commission paritaire 329.02, ce dispositif a permis une revalorisation des salaires pour les travailleurs.

Le secteur de l'Éducation permanente est concerné par ce décret.

Le décret Emploi permet l'octroi :

- d'une subvention supplémentaire pour l'emploi cadastré au 31 janvier 2005 : un complément pour permettre aux associations d'atteindre l'objectif barémique du décret Emploi y compris pour les permanents ;
- d'une subvention supplémentaire pour « l'emploi ex-FBIE »⁴¹.

Cela signifie qu'une association reconnue en Éducation permanente peut bénéficier d'un et/ou de plusieurs subventions à l'emploi pour autant qu'elle rencontre les exigences décrites ci-dessous :

- remplir les conditions réglementaires en matière d'octroi de subvention à l'emploi, conditions fixées dans le prescrit des décrets en vigueur,
- affecter l'emploi subventionné (pour la part de travail concernée exprimé en ETP) exclusivement aux missions pour lesquelles l'association est reconnue (en ce cas : l'Éducation permanente),

- ne pas se retrouver en situation de double subventionnement.

3. EX-FBIE À BRUXELLES

Si la Fédération Wallonie-Bruxelles n'intervient pas dans la gestion de l'emploi subventionné type APE dans le cadre des plans de résorption du chômage en Wallonie, il n'en va pas de même à Bruxelles. Suite à une Convention passée avec la Région de Bruxelles-Capitale, le 1^{er} janvier 2003, les FBIE sont devenus des ACS. Les fonds provenant de l'Accord sur le non-marchand ont permis une revalorisation de ces postes de travail via une subvention supplémentaire.

La Ministre qui a l'Éducation permanente dans ses attributions dispose de 147 ETP ex-FBIE qu'elle peut redistribuer à des associations reconnues en Éducation permanente pour des postes ACS. Le montant de la subvention de ces ACS ex-FBIE est plafonné à 15.150€/ETP/an, ce qui implique que l'association dispose de fonds propres ou puisse obtenir un financement complémentaire pour ces emplois. Ces emplois sont gérés et subventionnés par le service de l'Éducation permanente avec des fonds provenant d'Actiris.

4. CADASTRE DE L'EMPLOI EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

L'idée de concevoir un cadastre de l'emploi non marchand commence à germer à la fin des années 90 du siècle passé, dans le chef des partenaires sociaux et des Gouvernements qui négociaient des Accords sociaux portant principalement sur les barèmes. Faute de bases solides pour leurs discussions, ils convinrent de créer un outil de comptage du nombre de travailleurs dans les différents secteurs

⁴¹ L'emploi « ex-FBIE » doit être classé au minimum à l'échelon 3 dans une des fonctions telles que décrites dans la Convention collective de travail du 15 décembre 2003 ou dans une fonction de Directeur. Les emplois ex-FBIE sont des emplois subventionnés dans le cadre du plan de résorption du chômage. Ils sont devenus les ACS à Bruxelles et les APE en Wallonie.



d'activités du non-marchand. L'objectif était d'abord d'établir des statistiques. Par la suite, la perspective s'élargira. Un décret de 2007 de la Communauté française pose les fondements d'un cadastre qui aurait à la fois des objectifs de statistique, de gestion et de simplification administrative.

En collaboration étroite avec l'ETNIC, un service du Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles – la Direction de l'Emploi non marchand (DENM) – est chargé, depuis 2010, de développer la base de données, de préparer son exploitation et de contribuer à une harmonisation des dispositifs de subventionnement de l'emploi. Dans la pratique, ce qui paraît simple à première vue se mue en projet complexe quand on constate que la plupart des services administratifs entretiennent un rapport différent aux employeurs et à leur personnel, en se référant à des réglementations multiples. En outre, il est parfois malaisé de cerner le périmètre concerné : Quels sont les secteurs d'activités qui relèvent du non-marchand ? Doit-on y assimiler certains services publics ? Un cadastre envisage-t-il uniquement les travailleurs sous contrat chez l'opérateur « reconnu » ? Celui-ci est-il bien l'employeur qui paie les revenus du personnel subventionné ? Faut-il inclure les contrats de très petite durée ? Que faire des étudiants ou des stagiaires ? Comment appréhender le phénomène du volontariat ? Comment établir des chiffres fiables quand des travailleurs sont affectés à plusieurs secteurs d'activités chez un même employeur ? L'architecture d'une telle base de données nécessite des mois d'analyse. C'est ce qui explique que la base de données SICE (pour Système d'information du Cadastre de l'Emploi) a été développée avec prudence en ne prenant en considération qu'un certain nombre de « variables » de base. Chaque année, elle augmente cette capacité d'information, après avoir testé la qualité de ce qui avait été récolté précédemment.

Les sources qui alimentent la base de données sont les employeurs eux-mêmes, des sources dites authentiques (Banque Carrefour des Entreprises ou Banque Carrefour de la Sécurité sociale, Registre national...) et les services du Ministère et de l'ONE.

En 2014, la SICE reste un outil transversal, autrement dit, il est identique pour tous les utilisateurs. Des développements tiendront compte par la suite des spécificités des secteurs d'activités. Ainsi, les informations à connaître à propos de l'emploi seront différentes selon que l'employeur est agréé en Aide à la Jeunesse ou en Culture, en Éducation permanente ou en alphabétisation. C'est aussi ce qui explique que SICE se limite encore aujourd'hui aux seuls emplois sous contrats « classiques », ne prenant pas en compte les bénévoles, les intermittents, les détachés, les stagiaires, etc.

Le cadastre s'intégrera à moyen terme à d'autres projets, comme celui de la Banque Carrefour d'Échange de Données mis en chantier communément par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. A ce stade, les résultats sont déjà plus qu'encourageants. En 2013, on disposait d'informations récentes sur plus de quinze cents employeurs et sur près de 17.000 emplois, après avoir constaté un taux de participation à la récolte de données annuelle qui dépassait les 95 % des opérateurs sollicités.

Pour 2015, la DENM s'associe au projet de récolte d'information lancé par le Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes. Les opérateurs déjà présents dans le cadastre pourraient se dispenser de répondre à une partie du formulaire électronique élaboré pour l'enquête. Affaire à suivre...

5. EMPLOI DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

La Direction de l'Enseignement de Promotion sociale estime que 112 ETP étaient impliqués, en 2011 et 2012, dans les Unités d'Enseignement concernées par les travaux du Comité de pilotage Alpha⁴².

Au sujet de l'emploi dans l'Enseignement de Promotion sociale, il convient de mettre en lumière les éléments suivants, qui ont trait aux conditions requises pour exercer une fonction d'enseignant, au type d'emploi, spécifiquement en ce qui concerne la rémunération et aux conditions d'horaire.

Les dossiers pédagogiques des Unités d'Enseignement précisent que le chargé de cours peut être soit un enseignant, soit un expert. Il convient de souligner que les dossiers pédagogiques des UE d'alphabétisation prévoient cette dernière hypothèse. Pour toute certitude, un enseignant est, en principe, porteur d'un titre pédagogique. Un expert est une personne qui est engagée en raison de ses compétences dans le domaine à enseigner, mais qui ne doit pas être porteur d'un titre pédagogique.

Les conditions d'accès sont définies, selon le réseau d'enseignement, par des textes de nature légale ou réglementaire⁴³.

Les conditions communes aux trois réseaux sont les suivantes :

- jouir des droits civils et politiques,
- être porteur d'un titre pédagogique,
- être dans les conditions de santé telles que l'enseignant ne puisse mettre en danger celle des élèves et des autres membres du personnel,
- satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique,
- être de conduite irréprochable,
- satisfaire aux lois sur la milice.

Il convient de préciser que la condition relative au titre pédagogique consiste :

- soit en la possession d'un titre requis variant selon le type de matière à enseigner (cours généraux, cours techniques...) et selon le niveau (enseignement maternel, degré inférieur de l'enseignement secondaire...),
- soit, en l'absence de candidats porteurs de titre requis, en la possession d'un titre jugé suffisant.

Tous les emplois sont rémunérés.

⁴³ **Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles** : Wallonie-Bruxelles Enseignement : Arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécial, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'État, des internats dépendant de ces établissements et des membres du personnel du service d'Inspection chargé de la surveillance de ces établissements et ses arrêtés d'exécution.

Enseignement organisé par la COCOF, les Communes et les Provinces : Enseignement officiel subventionné : décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidie de l'enseignement officiel subventionné et ses arrêtés d'exécution.

Enseignement libre organisé par des asbl : Enseignement libre subventionné : Décret du 1^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidie de l'enseignement libre subventionné et ses arrêtés d'exécution.

⁴² Les UE retenues : alphabétisation, FLE UEDA et FLE UEDB, Formation de base (1à 3), Compétences générales de base, Remédiation en français, CEB Français-Mathématique, CEB Citoyenneté et Formation de formateurs.



6. ENJEUX DE LA 6^e RÉFORME DE L'ÉTAT : TRANSFERT DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'EMPLOI

Dans le cadre de la 6^e Réforme de l'État, un certain nombre de compétences, tels l'emploi, les prestations familiales, les soins de santé et l'aide aux personnes ont été transférées au 1^{er} juillet 2014 aux Communautés et aux Régions⁴⁴.

Le transfert des compétences en matière d'emploi⁴⁵ ont trait principalement aux politiques axées sur les groupes cibles, aux titres-services et au contrôle de la disponibilité des chômeurs ainsi qu'à certaines mesures de placement (e.a. articles 60 et 61, ALE) et de formation professionnelle. Ces compétences portent sur un budget important (4.172 millions d'euros) et leur transfert auront un impact sur l'organisation du marché du travail et l'orientation des politiques régionales d'emploi.

Les compétences transférées ont trait principalement aux domaines des politiques axées sur les **groupes cibles** :

- *Réductions des cotisations patronales de Sécurité sociale* qui sont en relation avec les caractéristiques des travailleurs (jeunes travailleurs, travailleurs âgés, demandeurs d'emploi)⁴⁶ ;
- *Activation des allocations de chômage ou de l'aide sociale financière* ciblées sur les chômeurs jeunes, âgés et de longue durée.

Il s'agit principalement du Plan Activa et du Programme de Transition Professionnelle-PTP⁴⁷.

Les mesures d'activation sont constituées par le maintien de l'allocation de chômage et par la prise en

⁴⁴ Le transfert des budgets sera effectif au 1^{er} janvier 2015.

⁴⁵ Les règles en matière du droit du travail et de la Sécurité sociale restent fédérales ainsi que la politique salariale et les dispositifs de concertation sociale.

⁴⁶ L'exposé de ces aides est repris sous le point 2 du présent chapitre, pages 91 et 92.

⁴⁷ Voir supra.

charge d'une partie du salaire net sous la forme d'allocation de travail ou d'allocation mensuelle complémentaire. Ces interventions sont actuellement gérées par l'Onem.

Pour ces catégories de mesures, les Régions disposeront à l'avenir d'une autonomie complète pour l'utilisation des budgets (modification possible des montants et/ou de la durée de l'aide) et l'adaptation des réglementations (e.a. affectation du budget à d'autres mesures en lien avec l'emploi).

Les Régions deviennent compétentes pour le **contrôle de la disponibilité des chômeurs**.

Ce contrôle porte à la fois sur la disponibilité passive (attitude vis-à-vis d'une offre d'emploi) et active (obligation et moyens mis en œuvre par le chômeur pour la recherche d'un emploi).

Par ailleurs, les Régions déterminent de manière autonome quelles études ou formation un chômeur indemnisé peut reprendre tout en conservant ses allocation de chômage. Elles déterminent également quel type de chômeurs peut bénéficier de cette mesure.

Le transfert de cette compétence donne la possibilité aux Régions d'adapter les mesures de contrôle et de possibilités de formation (e.a. durée de la formation suivie et dispense de recherche d'emploi) destinées aux chômeurs et particulièrement aux personnes faiblement scolarisées qui constituent le public cible des formations en alphabétisation.

Le Fédéral poursuivra le financement des allocations de chômage.

En matière de **placement**, les Régions deviennent compétentes dans les domaines suivants :

- Programmes d'*accompagnement* visant la réinsertion des *bénéficiaires d'un revenu d'intégration* sur le marché du travail (Art 60 et 61)

- **Agence Locale pour l'Emploi.** Les Régions de viennent compétentes pour l'organisation du système des ALE.

D'autres mesures ayant trait à la formation sont également transférées aux régions, à savoir :

- **Apprentissage industriel.**
Il permet au jeune (15-18 ans) d'apprendre un métier chez un employeur agréé. Le jeune reçoit une formation pratique en entreprise et il suit des cours théoriques dans un établissement d'enseignement ou de formation (CEFA).
Le jeune perçoit une indemnité d'apprentissage (de 480,60 € à 751 € par mois). L'employeur bénéficie d'une réduction des cotisations patronales de Sécurité sociale et de primes fédérale (bonus de stage) et régionale⁴⁸.
- **Allocation de formation.**
Le demandeur, qui n'a pas droit aux allocations et poursuit une formation individuelle en entreprise peut bénéficier d'une allocation de formation égale à l'allocation d'insertion ou de chômage.
- **Bonus de stage** (prime pour tout employeur qui forme ou occupe un jeune en obligation scolaire) et de **bonus démarrage**⁴⁹ (prime destinée aux jeunes qui entament une formation pratique) pour les stagiaires issus de l'enseignement en alternance.
- **Congé – Éducation.**
Tout travailleur du secteur privé qui suit une formation reconnue a droit à un 'congé-éducation' qui est proportionnel à son temps de travail.

⁴⁸ Pour la Région de Bruxelles-Capitale, la prime annuelle versée à l'employeur est de 125 € par mois. En Wallonie, la prime annuelle versée à l'employeur et à l'opérateur de formation est de 1240 €. Si la formation a une durée supérieure à 180 jours mais inférieure ou égale à 270 jours, la prime est ramenée à 744 €.

⁴⁹ Pour ces deux avantages, les montants s'élèvent à 500 € la première et la deuxième année et à 750 € la troisième année.

L'État rembourse à l'employeur le congé-éducation sur base d'un forfait par heure de formation ; Le travailleur peut s'absenter du travail et perçoit sa rémunération habituelle.

7. CONCLUSIONS

L'Emploi dans le secteur de l'alphabétisation est un enjeu majeur. Les activités nécessitent un encadrement important en personnel.

Depuis une dizaine d'années, le secteur de l'alphabétisation connaît une professionnalisation accrue de ses activités : le temps de travail presté par le personnel rémunéré représente 90% du travail presté dans le secteur.

La grande partie de financement des emplois provient des Pouvoirs publics. Pour cette raison, on a voulu porter une attention particulière aux programmes de résorption chômage (ACS à Bruxelles et APE en Wallonie) qui constituent la principale source de financement des emplois du secteur de l'alphabétisation.

Malgré les difficultés pour recenser les emplois subventionnés liées au fait que non seulement les opérateurs d'Alpha organisent des activités multiples en dehors ou en lien avec l'Alpha mais aussi qu'une même personne peut partager son temps de travail entre différents pôles d'activités, on a pu réaliser une estimation des emplois PRC affectés au secteur associatif de l'Alpha.

PRC	POSTES OCTROYES (en ETP)	
	TOUTE ACTIVITE	ALPHA
ACS	454	200
APE	830	208
TOTAL	1284	408



Les opérateurs d'alphabétisation disposent globalement de 1.284 emplois (ETP) pour l'ensemble de leurs activités. Les 408 équivalents temps plein (ETP) affectés à l'Alpha représentent \pm 60% des emplois recensés lors de la dernière édition de l'État des lieux de l'alphabétisation⁵⁰.

Une telle estimation reste encore approximative. Elle tient à la difficulté d'identifier les emplois affectés à l'alphabétisation. Dans l'avenir, il conviendra de disposer d'outils plus fiables en faisant appel au Cadastre de l'Emploi non marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles et en utilisant les informations de la future base de données qui sera alimentée par le questionnaire électronique sur l'Alpha mis en œuvre par le Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes à partir de 2015.

Ces emplois, qui bénéficient par ailleurs d'importantes réductions de cotisations patronales de Sécurité sociale, constituent un apport indispensable et sont d'une importance vitale pour assurer la réalisation et la continuité des activités du secteur de l'Alpha. Les dispositifs des ACS et des APE contribuent au financement structurel de l'alphabétisation du fait de la grande stabilité des emplois. Comme on a pu l'observer, les travailleurs sont entrés dans ces dispositifs pour y rester longtemps !

D'autres programmes mais dans une moindre mesure tels que le PTP, les articles 60 et 61 de la loi organique des CPAS et le décret emploi pour le secteur socioculturel participent également au financement du personnel du secteur d'alphabétisation.

Ces aides à l'emploi contribuent largement à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du secteur de l'Alpha pour lesquels les dépenses de personnel constituent la charge de loin la plus importante.

⁵⁰ État des lieux de l'alphabétisation Fédération Wallonie-Bruxelles, sixième exercice / Données 2010 – 2011, p. 65 et 68.

Autre enjeu important est la mise en œuvre de la sixième Réforme de l'État qui sera effective en 2015, année du transfert des budgets aux régions.

Ces transferts de compétence qui ont trait principalement aux politiques d'emploi centrées sur les groupes cibles (réduction des cotisations de Sécurité sociale et activation des allocations de chômage) et sur le contrôle de la disponibilité des chômeurs peuvent avoir un impact sur l'organisation du marché du travail et l'accès à la formation.

En matière de politiques axées sur les groupes cibles, y compris les réductions des cotisations sociales pour les employeurs bénéficiant des subsides ACS ou APE, les régions disposeront d'une autonomie complète pour l'affectation des budgets (durée et montant des aides) et l'adaptation éventuelle des réglementations.

Par ailleurs, les Régions sont compétentes pour vérifier la disponibilité des chômeurs et particulièrement les moyens qu'ils mettent en œuvre pour rechercher un emploi (disponibilité active). Dans un contexte d'exigences accrues imposées aux personnes sans travail, celles-ci auront d'autant plus de difficultés à les atteindre qu'elles sont faiblement scolarisées.

Le transfert de cette compétence donne également la possibilité aux Régions d'adapter la réglementation offrant la possibilité à un demandeur d'emploi de suivre une formation. Qui peut suivre quelle formation tout en conservant ses allocations de chômage ?

On voit donc tout l'enjeu de telles réformes et les effets qu'elles peuvent avoir sur le parcours des personnes infra scolarisées.



En Belgique francophone, il n'existe pas de dispositif législatif spécifique et unique pour l'alphabétisation. Cette matière est intégrée dans plusieurs compétences exercées par trois Entités fédérées à l'intérieur desquelles différents dispositifs peuvent être concernés : la Wallonie, la COCOF et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les différentes crises de l'emploi et l'accueil des populations immigrées ont intensifié l'offre de formation visant à la fois des publics francophones ou non, mais ont aussi amené le développement d'autres activités en parallèle comme l'orientation, l'accompagnement psychosocial des participants, la formation des formateurs... Les opérateurs se sont tournés vers différentes sources de financement pour diversifier leur champ d'action, multiplier leurs pratiques et augmenter l'impact de celles-ci, mais aussi dans une volonté de toucher de multiples publics et de poursuivre

POLITIQUES PUBLIQUES, BUDGETS ET LEUR ÉVOLUTION

une réflexion pédagogique novatrice. Dès 2001, l'alphabétisation est une priorité des Gouvernements reprise dans différentes Déclarations de politiques régionales et/ou communautaires.

Suite à la conclusion de l'Accord de coopération du 2 février 2005, relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes entre la Communauté française, la Région wallonne et la COCOF, un Comité de pilotage réunit les différentes composantes de Lire et Ecrire, les principales Administrations francophones en charge de cette question éducative ainsi que les représentants des Cabinets ministériels concernés : Éducation permanente, Enseignement de Promotion sociale, Action sociale, Cohésion sociale, Insertion socioprofessionnelle.

L'enjeu de cette instance de discussion est de travailler à une stratégie partagée entre secteurs de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle afin de favoriser l'inscription des personnes infrascolarisées dans une dynamique de formation puisque l'alphabetisation est mise en œuvre à travers un faisceau de politiques qui dépendent d'institutions et d'administrations différentes. La concertation des acteurs impliqués en cette matière a pour objectif d'informer les Autorités de la situation de terrain sur le plan de l'offre et des besoins en tenant compte de l'hétérogénéité des publics visés et des actions subventionnées. Prévenir, détecter et remédier sont les trois axes qui sous-tendent les réflexions du Comité de pilotage. Sur base des constats opérés, il a pour mission d'élaborer des propositions d'amélioration des dispositifs et des types d'actions soutenues par les Pouvoirs publics et de les adresser à la Conférence interministérielle en vue de coordonner au mieux les politiques pour vaincre l'illettrisme et permettre à chaque citoyen de maîtriser les compétences de base indispensables à l'ère du numérique et de la compétitivité.

Chaque État des lieux est un moment pour faire le point sur les expériences menées et de voir comment les politiques et les budgets évoluent.

POLITIQUES

1. CADRE GÉNÉRAL DES POLITIQUES ET DES DISPOSITIFS D'ALPHABÉTISATION EN BELGIQUE FRANCOPHONE

L'alphabetisation des adultes est mise en œuvre au travers d'un faisceau de politiques qui dépendent d'institutions et d'administrations différentes.

Les principaux secteurs impliqués dans les politiques d'éducation et de formation des adultes relèvent de trois

Entités fédérées :

- la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- la Wallonie
- la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF).

SECTEURS ET ENTITÉS IMPLIQUÉS

Outre des objectifs spécifiques propres à chaque politique, le Comité de pilotage a identifié des points de convergence entre les différents textes qui régissent les dispositifs. Quatre objectifs partagés par les différents pouvoirs subsidiaires sous-tendent les politiques :

- l'émancipation individuelle et collective
- la citoyenneté
- l'égalité des chances
- la participation des publics.

Il y a une relative stabilisation des secteurs s'investissant dans la prise en charge des personnes infrascolarisées, même si certaines évolutions peuvent être constatées. L'Enseignement à distance n'est plus repris par rapport à l'édition précédente, ce secteur recentrant son action sur des cours en ligne.

Les secteurs, qui dépendent des Entités reprises ci-dessous, sont les principales sources de financement des actions de formation ou activités liées à l'alphabetisation :

- Fédération Wallonie-Bruxelles
 - Enseignement de Promotion sociale (EPS)
 - Éducation permanente (EP)
 - Lecture publique
- Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF)
 - Insertion socioprofessionnelle (Formation professionnelle COCOF + Bruxelles Formation)
 - Cohésion sociale



- Wallonie
 - Insertion socioprofessionnelle (DGO 6 – SPW)
 - Politiques transversales Région-Communauté (DGO 6 – SPW)
 - Le Forem
 - Action sociale (DGO 5 – SPW)
 - Cohésion sociale (DiCS - Secrétariat général – SPW)

AUTRES ENTITÉS

D'autres Entités peuvent intervenir dans le financement des activités de lutte contre l'illettrisme :

- Région de Bruxelles-Capitale : Actiris¹
- Les Communes
- Les Provinces
- Le Pouvoir fédéral (FIPI², Politiques des grandes villes...)
- L'Europe (FSE, FEI, Erasmus Plus...)

106

2014 est l'année de lancement des nouvelles programmations qui concernent l'Agence FSE et Agence européenne de Formation AEF³.

PUBLICS VISÉS

En Belgique francophone, une des premières tâches du Comité de pilotage fut de définir le périmètre de l'alphabétisation et ce en trouvant une définition partagée par l'ensemble des acteurs :

- Les politiques d'alphabétisation concernent les **publics d'adultes francophones ou non qui ne sont pas déten-**

1 Depuis 2009, Lire et Ecrire Bruxelles bénéficie d'une Convention spécifique pour mener un Atelier de recherche active d'emploi (ARAE). Voir chapitre politiques pages 127 et 128.

2 Voir le bilan du FIPI et son évolution pages 128 à 133.

3 Voir plus loin dans ce chapitre, les contributions sur les évolutions des politiques, pages 156 à 169.

teurs du CEB ou n'ont pas de compétences équivalentes au CEB.

- **Les publics concernés sont hétérogènes** : le profil des personnes en difficulté face à la langue et à l'écrit est très diversifié, leurs motivations à entrer en formation sont multiples et liées à leurs besoins.
- Suivant leur projet et/ou leur situation personnelle, les participants aux formations peuvent être inscrits :
 - en Éducation permanente,
 - en (Ré)affiliation sociale (Cohésion sociale - Action sociale),
 - en Insertion socioprofessionnelle
 - dans l'Enseignement de Promotion sociale.

Selon les dispositifs, les termes utilisés varient pour désigner les participants aux formations :

- élèves pour l'Enseignement de Promotion sociale
- apprenants pour le secteur associatif et parapublic hors ISP
- stagiaires pour le secteur de la formation professionnelle

TYPES D' ACTIONS MENÉES

Selon la typologie adoptée par le Comité de pilotage, les **types d'actions subventionnées varient selon les secteurs de subventionnement, leurs enjeux et les priorités des politiques menées⁴** :

- actions de coordination
- actions de sensibilisation
- actions de détection

4 Voir typologie publiée dans Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes, *État des lieux de l'alphabétisation Fédération Wallonie-Bruxelles, cinquième exercice, Bilan / Données 2004-2009, 2011, pp 21-23.*

- actions de formation Alpha-FLE-CEB
- actions de soutien individuel et/ou collectif⁵
- actions de formation de formateurs et d'intervenants
- actions d'évaluation, de recherche et de documentation

Le terme formation peut être pris dans une acception plus ou moins large selon les secteurs et les types de dispositifs :

- **cours d'apprentissage de la langue stricto sensu** : français oral, lecture et écriture,
- **activités complémentaires à l'apprentissage de la langue orale et écrite** : mathématiques, calcul, sciences, histoire, géographie, actualités, citoyenneté, informatique, technologies de l'information et de la communication, visites culturelles, ateliers créatifs, préparation au permis de conduire, ...

Il existe **deux types d'offre de formation**⁶ :

- **Offre formelle** : l'Enseignement de Promotion sociale est habilité à délivrer une certification⁷,
- **Offre non formelle** : l'Éducation permanente, la Cohésion sociale, l'Action sociale et l'Insertion socioprofessionnelle .

5 Cette catégorie comprend tout type d'actions d'accompagnement collectif et individuel : accompagnement psycho-social, pédagogique, à la recherche d'emploi...

6 Cet État des lieux porte principalement sur la formation des participants (stagiaires en ISP, élèves en Enseignement de Promotion sociale ou apprenants en Éducation permanente, en Cohésion sociale et en Action sociale).

7 Le secteur associatif qui prend en charge des adultes non soumis à l'obligation scolaire peut faire appel à l'Inspection de l'Enseignement primaire ordinaire pour organiser une épreuve en vue de l'obtention du CEB pour ses participants qui doivent s'inscrire à titre individuel auprès de l'Inspection de leur domicile – A.GT 03-05-1999 (MB 28-08-1999) – dernière modification : A. GT 27-05-2009 (MB 25-08-2009).

2. QUELQUES DONNÉES SIGNIFICATIVES SUR L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES ET DISPOSITIFS

Cette partie présente, à travers quelques tableaux synthétiques⁸, les données significatives et les lignes-forces des principales politiques d'alphabétisation mises en œuvre en Belgique francophone. Elle aborde également les évolutions récentes des législations et les spécificités régionales de certaines politiques dans certains secteurs⁹.

Si certains secteurs connaissent des changements depuis le dernier recensement, d'autres maintiennent le cap en soutenant les mêmes types de dispositifs. Voici un coup de projecteur sur les principaux dispositifs de formation existants et leurs lignes-forces en matière de formation des adultes aux compétences de base.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

L'Enseignement de Promotion sociale s'adresse à un public qui n'est plus soumis à l'obligation scolaire à temps plein. Les futurs étudiants doivent en outre être en possession d'une carte d'identité ou d'un titre de séjour valide.

Il convient de signaler en premier lieu un changement terminologique. En effet, dans le décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, les termes 'Unité(s) de Formation' sont désormais remplacés, à partir du 1^{er} septembre 2014, par les termes 'Unité(s)

8 Les tableaux complets, Administration par Administration se trouvent dans la partie II, page...

9 Voir point 3 de ce chapitre, page...



d'Enseignement¹⁰.

Pour accéder aux différentes UE, les conditions varient en fonction des dossiers pédagogiques de référence détaillés plus loin dans cet ouvrage¹¹.

Pour ce qui concerne l'Enseignement de Promotion sociale, les formations mises en place au cours des années antérieures sont poursuivies par 79 établissements recensés en 2011-2012 et par 79 établissements en 2012-2013 à Bruxelles et en Wallonie :

- Unités d'Enseignement en alphabétisation (niveaux 1 à 4),
- Unités d'Enseignement en FLE 'débutant' (niveau A et niveau B),
- Unité d'Enseignement 'Formation de base en langue française' (niveaux 1 à 3),
- Unités d'Enseignement 'Remise à niveau-compétences générales',
- Unités d'Enseignement 'Remédiation en français',
- Unités d'Enseignement 'CEB-Français-Mathématique', et Unités d'Enseignement 'CEB-Citoyenneté'.

Pour l'année 2011-2012, parmi ces 79 établissements, 22 sont situés à Bruxelles et 57 en Wallonie.

10 Les termes «Unités d'Enseignement» remplacent les termes «Unités de Formation» à partir du 1^{er} septembre 2014 en vertu d'une modification décrétales : Décret du 3 avril 2014 modifiant l'organisation de l'Enseignement supérieur de promotion sociale (MB 18 juillet 2014, 2^e éd., pp.54563 et svr)

11 Voir partie II, tableau de la Direction de l'Enseignement de Promotion sociale, pages 213 à 222. Sont repris en annexe, dans la liste des opérateurs, deux établissements scolaires impliqués dans la section de formateurs en alphabétisation pour 2010-2011 et un seul pour 2012-2013 : EPFC 1 à Ixelles et Institut Roger Guilbert à Anderlecht.

Pour l'année 2012-2013, pour les Unités d'Enseignement susmentionnées, les formations mises en place au cours des années antérieures sont poursuivies par les 79 établissements recensés en 2012-2013 à Bruxelles et en Wallonie. Parmi ces 79 établissements, 20 sont situés à Bruxelles et 59 en Wallonie.

Évolution du nombre d'Unités d'Enseignement organisées

Le tableau ci-dessous fait apparaître une augmentation du nombre d'Unités d'Enseignement organisées¹². En application des dispositions décrétales applicables à l'Enseignement de Promotion sociale, les décisions relatives à l'offre d'enseignement – en d'autres termes du choix de formation, ainsi que du nombre d'organisation d'une même formation, qui seront organisées par un établissement donné –, relève des attributions de l'établissement lui-même et/ou de son pouvoir organisateur.

En conséquence, ces derniers prennent attitude sur la base de critère qu'ils jugent opportuns.

A la lecture de ce tableau, on constate une tendance générale d'augmentation constante du nombre d'Unités d'Enseignement organisées en alphabétisation et en FLE, mais celle-ci est plus marquée pour le 'Français langue étrangère'. Pour d'autres Unités d'Enseignement, la tendance générale tend à s'inverser.

12 Voir les *États des lieux de l'alphabétisation* précédents et dans cet ouvrage, partie II, Tableaux des Administrations, pages 213 à 222.

Type UE	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
UE Alphabétisation Niveaux 1 à 4	151 UE	163 UE	154 UE	173 UE	188 UE	196 UE
UE FLE débutants Niveaux UEDA et UEDB	209 UE	220 UE	274 UE	294 UE	293 UE	305 UE
Formation de base niveau 1 à 3	41 UE	36 UE	37 UE	35 UE	31 UE	29 UE
Compétences générales de base	4 UE	6 UE	5 UE	7 UE	9 UE	7 UE
Remédiation en français	4 UE	6 UE	9 UE	16 UE	15 UE	6 UE
CEB Français-Mathématique	9 UE	10 UE	14 UE	14 UE	9 UE	7 UE
CEB Citoyenneté	7 UE	9 UE	11 UE	13 UE	8 UE	7 UE
Formateur en alphabétisation	20 UE	18 UE	15 UE	15 UE	10 UE	5 UE

Décret du 30 avril 2009 et rôle du Comité de pilotage de l'Enseignement de Promotion sociale

Le décret du 30 avril 2009 relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'Enseignement de Promotion sociale a permis d'augmenter l'offre dans ces unités de formation, notamment en milieu carcéral¹³.

En application dudit décret, le Gouvernement détermine annuellement le nombre de périodes à consacrer aux actions reprises annuellement, le nombre de périodes à consacrer aux actions susmentionnées et leur répartition ainsi que les critères et modalités d'octroi des périodes aux établissements d'Enseignement de Promotion sociale.

Un Comité de pilotage est instauré par ledit décret. Il est notamment chargé de remettre des propositions en matière d'alphabétisation au Gouvernement.

A ce titre, il a pour missions :

- de lancer l'appel à projets,
- d'analyser les projets présentés,
- de répartir les périodes entre les différentes catégories reprises dans le décret précité,
- de proposer au Gouvernement les critères d'octroi et une liste des établissements bénéficiaires de périodes tels que définis dans le décret précité,
- de faire le bilan des périodes utilisées dans le but de proposer de nouvelles actions et d'optimiser l'utilisation des périodes.

Ce Comité de pilotage est composé comme suit :

- le Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions ou son/sa délégué(e)
- la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire ou son/sa délégué(e)
- l'Inspecteur/l'Inspectrice en charge de la coordination de l'Inspection de l'Enseignement de Promotion sociale ou son/sa délégué(e)
- un(e) représentant(e) de l'Enseignement de Promotion sociale organisé par la Communauté française
- un(e) représentant(e) de l'Enseignement de Promotion

¹³ Voir Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes, *État des lieux de l'alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles, quatrième exercice. Données 2007-2008*, pages 143-144.



sociale par organe de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement subventionné¹⁴.

Le Comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an. Il peut faire appel à des membres extérieurs à titre d'experts. Le Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions ou son/sa délégué(e) en assure la présidence. Un membre de l'Administration est chargé d'assurer le secrétariat et d'en convoquer les membres.

Brevet d'Enseignement supérieur de formateur en alphabétisation

Outre ces évolutions, il y a lieu de mettre en avant l'approbation¹⁴ du dossier de la section de 'Brevet d'Enseignement supérieur de formateur en alphabétisation'.

Ladite section est classée au niveau de l'Enseignement supérieur social de Promotion sociale de type court et remplace celle de 'Formateur en alphabétisation'.

Elle délivre, en cas de réussite, un 'Brevet d'Enseignement supérieur de formateur en alphabétisation', spécifique à l'Enseignement supérieur de Promotion sociale et classé au niveau 5 du Cadre européen de certification.

ÉDUCATION PERMANENTE

Analyse des activités renseignées et valorisées dans le cadre de l'Éducation permanente

L'analyse du tableau détaillé¹⁶ permet d'identifier les asbl ou projets d'alphabétisation soutenus dans le cadre des différents dispositifs d'Éducation permanente :

110

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Décret 17 juillet 2003	33 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec un public Alpha/FLE	33 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec un public Alpha/FLE	37 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec un public Alpha/FLE	36 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec un public Alpha/FLE	38 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec un public Alpha/FLE	37 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec un public Alpha/FLE
Circulaire Formation des cadres	1 opérateur	1 opérateur	1 opérateur	1 opérateur		
Circulaire Alpha-Culture	33 projets	31 projets	23 projets	31 projets	26 projets	Appel à projets suspendu
Conventions Alpha hors décret	Pas de convention	2 conventions	1 convention	1 convention	2 conventions	2 conventions

¹⁴ Pour précisions, ce sont :

- Pour l'Enseignement de Promotion sociale organisé par les Communes, Provinces et la COCOF : le Conseil des pouvoirs de l'enseignement neutre subventionné (CPEONS)
- Pour l'Enseignement de Promotion sociale libre, c'est-à-dire celui organisé par les personnes morales autres que les autorités administratives :
 - Pour l'enseignement libre confessionnel : le Secrétariat de l'Enseignement catholique – Fédération de Promotion sociale : SeGEC – FéProSoc
 - Pour l'enseignement libre non confessionnel : la Fédération des établissements libres subventionnés : FELSI.

¹⁵ Arrêté ministériel du 3 février 2014 approuvant le dossier de référence de la section intitulée «Brevet d'Enseignement supérieur de formateur en alphabétisation» (code 031300S35DI), classée au niveau de l'Enseignement supérieur social de Promotion sociale de type court et de régime 1.

¹⁶ Voir partie II, pages 223 à 225.

Actions d'alphabétisation renseignées dans le cadre du décret de 2003

Le public visé par le secteur de l'Éducation permanente est le public majoritairement adulte, c'est-à-dire les personnes de plus de 18 ans.

Le secteur de l'Éducation poursuit le soutien d'actions d'alphabétisation et d'activités liées à l'alphabétisation à travers la reconnaissance d'associations dans le cadre du décret sur l'action associative dans le champ de l'éducation permanente du 17 juillet 2003. Un nouvel arrêté d'application du 30 avril 2014 remplace celui du 28 avril 2004 et produit ses effets à la date du le 30 juin 2014. Aucune autre condition d'accès n'est précisée par la législation. Les associations définissent elles-mêmes leur cadre d'intervention en fonction de leur projet et de leurs publics.

Pour rappel, la reconnaissance en Éducation permanente implique d'être reconnu dans au moins un de ces 4 axes, les forfaits augmentant en fonction du nombre d'axes, de la couverture géographique liée à l'impact territorial de l'action (axe1) et du volume d'activités (selon les axes : nombre d'heures prestées, nombre d'heures/participants, nombre d'analyses et études, nombre de campagnes ou actions de sensibilisation...)

- Axe 1 : Participation, éducation et formation citoyenne
- Axe 2 : Formation d'animateurs, de formateurs et d'acteurs associatifs
- Axe 3 : Production de services ou d'analyses et d'études
 - Axe 3.1 : production de Services, de ressources documentaires et/ou d'outils pédagogiques
 - Axe 3.2 : production d'analyses et études
- Axe 4 : Sensibilisation et information (Campagnes)

Le nombre d'organismes reconnus dans le cadre du décret

du 17 juillet 2003 qui renseignent une activité d'alphabétisation demeure stable : une trentaine dont le mouvement Lire et Ecrire, Alpha Mons-Borinage et le Collectif d'alphabétisation. Ces asbl mènent un large panel d'actions régulières ou ponctuelles avec un public d'apprenants.

Ces activités avec les apprenants relèvent des principales catégories d'actions:

- Formation Alpha – Alpha FLE,
- Savoirs de base dont formation de base et FLE de base,
- Intergénérationnel, Alpha familiale, soutien à la parentalité, table de conversation,
- Citoyenneté/ compréhension des codes culturels et sociaux,
- Réunions thématiques et groupes de réflexion,
- Activités culturelles-socioculturelles (visites, ateliers créatifs, conférences, promotion de la lecture...),
- Accueil des participants.

Les associations et mouvements reconnus en Éducation permanente peuvent aussi mener d'autres activités en lien avec l'alphabétisation : campagnes, actions de sensibilisation, formation des formateurs et du personnel en contact avec le public en alphabétisation, réalisation de matériel pédagogique ...

Par axe du décret, voici un aperçu des activités concernées :

Axe 1. Participation, éducation et formation citoyenne

Tous les opérateurs Alpha d'Éducation permanente mènent des actions dans cet axe. L'analyse des dossiers montrent que dans l'axe 1, des actions de formation stricto sensu sont renseignées dans les dossiers justificatifs mais pas nécessairement éligibles parce que ces programmes d'éducation non formelle sont considérés comme ne rencontrant pas de manière suffisante le processus d'éducation permanente notamment au niveau de leurs contenus et méthodes de concertation avec les participants, de leur



méthode pédagogique, des enjeux de la formation en termes d'émancipation et d'autonomie des participants, d'évaluation formative. La participation des personnes aux formations d'éducation permanente ne peut pas être déterminée par une obligation légale, réglementaire ou administrative, mais doit reposer sur la participation libre des apprenants. Nombre des activités renseignées en Éducation permanente portent sur des animations thématiques, débats, activités socioculturelles, groupes de paroles...

Axe 2. Formation d'animateurs de formateurs et d'acteurs associatifs

Dans le cadre de l'axe 2, des formations de formateurs et du personnel des organismes sont organisées. Le principal opérateur concerné est Lire et Ecrire¹⁷. Le PAC¹⁸ organise aussi des formations d'écrivains publics et d'animateurs en ateliers d'écriture qui interviennent complémentaires aux actions d'alphabetisation avec des publics en difficulté avec la langue et l'expression écrite.

Axe 3.1. Production de Services, de ressources documentaires et/ou d'outils pédagogiques

Dans le cadre de l'axe 3.1, un projet concerne plus particulièrement l'alphabetisation : le Centre de documentation du Collectif d'alphabetisation. Existant depuis les années septante, ce centre propose en prêt un vaste choix de livres et documents concernant l'alphabetisation et l'acquisition des compétences en prêt. Il réalise des outils pédagogiques, valises sur diverses thématiques, qui

17 Voir *État des lieux de l'alphabetisation Fédération Wallonie-Bruxelles, sixième exercice / Données 2010-2011*, pp 122-129 et dans cet ouvrage : projets FSE, programmation 2007-2014, p.

18 Voir dans cet ouvrage : projets FSE, programmation 2007-2014, p. PAC n'est pas repris dans le décompte des opérateurs d'alphabetisation, mais intervient pour des publics en difficulté avec l'écriture, notamment dans l'orientation des personnes vers des opérateurs de formation, en apportant une aide spécifique et individualisée distincte des actions collectives d'alphabetisation et en menant des actions d'ateliers d'écriture dont certaines en partenariat avec des organismes d'alphabetisation.

peuvent être empruntés et dispose d'un catalogue en ligne. Il joue aussi le rôle de diffusion pour certaines publications d'opérateurs d'alphabetisation. Le Centre de documentation du Collectif Alpha¹⁹ a déménagé en 2014 pour disposer de davantage d'espace pour une consultation sur place mais aussi l'archivage des collections.

A partir de 2014, la Funoc est reconnue dans le cadre de l'axe 3.1. pour le projet lié au 'Journal l'Essentiel' destiné à des publics faibles lecteurs ou éloignés de l'écrit.

Axe 3.2. Production d'analyses et d'études

Lire et Ecrire Communauté française, organisation faitière du mouvement, coordonne la réalisation d'études et de recherches, publiées en ligne et dont la plupart sont reprises dans le 'Journal de l'Alpha' publié par le mouvement²⁰. Par ailleurs, Lire et Ecrire publie également une 'Newsletter' diffusée via internet.

Axe 4. Sensibilisation et information

Le mouvement Lire et Ecrire réalise nombre d'actions de sensibilisation dont une qui concerne plus particulièrement la journée internationale de l'alphabetisation, le 8 septembre.

Conventions Alpha hors décret 'Éducation permanente'

Dans le cadre de l'Éducation permanente, deux asbl bénéficient de conventions « hors décret », pour une durée déterminée, dont l'objet concerne l'alphabetisation. Ces conventions ponctuelles permettent à des opérateurs de mener des projets spécifiques qui se distinguent des activités soutenues dans le cadre de leur reconnaissance en

19 Le Centre de documentation a quitté le siège social de l'asbl situé à Saint-Gilles pour s'installer dans des locaux situés rue d'Anderlecht, 148 à 1000 Bruxelles, www.cddoc-alpha.be

20 www.lire-et-ecrire.be/journal.alpha - journal.alpha@lire-et-ecrire.be - + 32 (0)2 502.72.01.

Éducation permanente :

- Lire et Ecrire Luxembourg (2012-2013) : convention portant sur la réalisation, la mise en œuvre et l'édition d'ouvrages destinés à des publics éloignés de la lecture en coédition, avec un éditeur²¹ ;
- Vie Féminine (2011-2014) : convention 'Alpha féministe' qui porte sur l'organisation de formations d'alphabétisation et de FLE centrées sur des enjeux féministes, la réalisation d'un outil pédagogique par an et des formations destinées aux animatrices et formatrices.

Nouvelle circulaire « Alpha-Culture » du 5 février 2014

Existant depuis 2007, l'appel à projets « Alpha-Culture »²² permet l'intervention d'animateurs artistiques et l'émergence de partenariats entre organismes d'alphabétisation et partenaires culturels/artistiques dans une optique de développement de démarches artistiques s'intégrant dans la pédagogie de l'apprentissage de la langue.

Pour tenir compte de l'expérience des éditions précédentes et s'adapter à la situation budgétaire, après la suspension de l'appel à projets en 2013, une nouvelle circulaire a vu le jour en 2014.

Deux types de projets sont éligibles :

- la production d'une réalisation collection
- la diffusion et la promotion d'une réalisation collectives

Les catégories de forfaits varient de 1.000,00 € à 2.500,00 €.

21 Il s'agit d'ouvrages de fiction, romans adaptés à des lecteurs débutants. Ces publications forment la collection « La traversée », coproduite en partenariat avec l'éditeur Weyrich. A la base de ces publications, un travail d'éducation permanente est mené tant sur le contenu des ouvrages que sur la langue qui associe à la démarche des formateurs, des apprenants et des écrivains.

22 Circulaire ministérielle du 19.07.2007 relative aux subventions de projets « Alpha-Culture » remplacée par la circulaire du 5.02.2014.

LECTURE PUBLIQUE

Le décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé en Fédération Wallonie-Bruxelles a été voté le 30 avril 2009 (MB 5/11/2009). Il substitue la 'bibliothèque projet' à la 'bibliothèque institution de prêt'. Il cherche à rendre possible toutes les initiatives visant à améliorer l'efficacité des bibliothèques dans leur mission de renforcement de la demande de lecture, qu'elle soit exprimée ou pas. Il est accompagné d'un refinancement non négligeable du secteur.

Le décret prévoit explicitement l'intégration du rôle des partenaires de l'action des bibliothèques dans le plan de développement : centres culturels, associations d'Éducation permanente, opérateurs d'alphabétisation... Il dispose qu'un Conseil de développement de la lecture sera créé au niveau local et associera les différents acteurs sociaux, éducatifs et culturels du territoire.

Entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2010, le décret a eu un impact positif pour toucher les publics éloignés de la lecture et plus particulièrement les personnes en formation d'alphabétisation. Pour l'année 2012, les bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont renseigné dans leurs rapports d'activités :

- 225 projets « Alpha » avec 142 partenaires identifiés comme opérateurs d'alphabétisation ;
- 70 réseaux de Lecture publique sur les 145 existants indiquent avoir au moins réalisé une activité étiquetée « Alpha ».



WALLONIE

FORMATION PROFESSIONNELLE

Les Organismes d'Insertion socioprofessionnelle (OISP) et les Entreprises de formation par le travail (EFT), agréés par la Wallonie, œuvrent à l'insertion sociale et professionnelle de publics adultes en difficulté d'accès à l'emploi pour des motifs tant sociaux que de faible niveau de scolarité ou encore, d'éloignement prolongé du marché de l'emploi.

Ce réseau qui compte 157 associations, réparties sur l'ensemble de la Wallonie, accueille en formation plus de 16.850 personnes (demandeurs d'emploi inoccupés) pour un volume de plus de 6 millions d'heures de formation.

Le tableau ci-dessous reprend l'activité d'alphabétisation des opérateurs agréés OISP. Il se base sur les informations fournies par les opérateurs dans leurs rapports d'activités. Ces chiffres sont donc déclaratifs et n'ont qu'une valeur indicative. Il en va de même pour la Convention pluriannuelle, si ce n'est que le rapport remis ne porte pas sur les mêmes indications.

Au cours de la période 2008-2013, on constate une croissance continue du nombre d'heures de formation en alphabétisation (plus 257.980 heures ou 45%) avec un léger fléchissement en 2013 (moins 21.210 heures ou 2%). Si l'évolution du nombre de stagiaires est globalement en augmentation (plus 625 ou 23% de 2008 à 2013), elle traduit néanmoins des variations d'une année à l'autre²⁵.

114

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Décret du 1^{er} avril 2004 entré en vigueur en 2008	26 OISP 575.173 heures de formation/stagiaires prestées 2.771 stagiaires	26 OISP 653.492 heures de formation/stagiaires prestées 2.662 stagiaires	24 OISP 760.219 heures de formation/stagiaires prestées 2.904 stagiaires	24 OISP 808.237 heures de formation/stagiaires prestées 2.783 stagiaires	25 OISP 854.363 heures de formation/stagiaires prestées 3.342 stagiaires	25 OISP 833.153 heures de formation/stagiaires prestées 3.396 stagiaires
Subventions SPW - DPTRC - DGO 6²² et, depuis 2011, + AS DGO 5	4 conventions	4 conventions	3 conventions	1 convention ²³	1 convention	1 convention

23 Voir plus loin pages 115 et 116.

24 Voir point suivant : Convention pluriannuelle en Wallonie.

25 L'augmentation la plus importante du nombre de stagiaires est observée en 2012 où les formations FLE (formations Alpha FLE mais aussi FLE scolarisé proposées par certains opérateurs) sont en nette augmentation. A l'opposé, le nombre de stagiaires diminue légèrement en 2011, tandis que les heures de formation en Alpha écrit sont en augmentation. On peut faire l'hypothèse que ces évolutions sont le résultat de l'influence de deux facteurs : la durée des formations qui sont généralement plus longues en Alpha et les caractéristiques des groupes de formation composés d'un plus petit nombre de stagiaires dans les groupes Alpha que dans les groupes FLE.

Nouvelle base légale CISP – Centres d’Insertion socioprofessionnelle

Les recommandations de l’évaluation globale du secteur réalisée en 2010-2011 incitent à des changements visant, d’une part, à valoriser les atouts du secteur (la qualité de son approche pédagogique au regard des publics bénéficiaires de son action) et, d’autre part, à renforcer son unité, la coordination de son action, l’équilibre de son offre et sa visibilité.

C’est dans cette optique qu’a été adoptée la nouvelle base légale CISP dont le texte principal est le décret du 10 juillet 2013 relatif aux Centres d’Insertion socioprofessionnelle.

A ce jour, il s’accompagne de :

- l’arrêté du Gouvernement wallon du 13 février 2014 portant exécution des articles 5 à 7 du décret (éligibilité des stagiaires) ;
- l’arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014 portant exécution des articles 3 et 4, 8 à 16 et 18 du décret (agrément des centres).

Cette nouvelle base légale introduit notamment les changements suivants :

- une appellation unique, à savoir « Centre d’Insertion socioprofessionnelle » ;
- des filières différenciées selon deux modèles pédagogiques : soit une démarche de formation et d’insertion (filière DEFI), soit une démarche d’ « Entreprise de formation par le travail » (filière EFT) ;
- trois catégories de filières selon leur objectif prioritaire : orientation professionnelle, formation de base (alphabétisation, remise à niveau des connaissances de base, initiation informatique ou aux langues étrangères) et formation professionnelle liée à un métier ;

- une durée d’agrément de 6 ans (2 ans pour un agrément initial) ;
- un agrément différent pour le centre et pour ses filières ;
- une priorité accordée au CESDD plutôt qu’au CESS dans le profil des stagiaires ;
- des dérogations de diplôme pour les stagiaires liées au taux de demande d’emploi local ;
- une grande attention portée au projet pédagogique et à sa formalisation ;
- une grande attention portée à la pertinence de l’offre de formation par rapport aux besoins sous-régionaux.

Le décret du 10 juillet 2013 relatif aux CISP est certes entré en vigueur, mais il n’est pas pleinement exécuté. Il reste notamment à régler les modalités de financement du dispositif. Dans l’attente, les agréments EFT et OISP sont prolongés jusque fin 2016.

CONVENTION PLURIANNUELLE MULTISECTORIELLE

Pour rappel, depuis 2011, une Convention pluriannuelle unique regroupe plusieurs anciennes conventions entre la Wallonie et Lire-et-Ecrire Wallonie (et ses huit Régionales). L’objectif était de simplifier le cadre général et d’améliorer la visibilité de l’action menée en matière d’alphabétisation²⁶ et de permettre la concertation entre les différents Cabinets ministériels qui ont l’alphabétisation dans leur champ de compétences. Cette convention rassemble les quatre anciennes conventions de la Direction des Politiques transversales Région wallonne/Communauté française (DGO 6) et une convention gérée par la Direction de l’Action sociale (DGO 5). Il faut signaler que la DGO 6 a vu le budget alloué à cette convention aug-

²⁶ Voir *État des lieux de l’alphabétisation Fédération Wallonie-Bruxelles, Sixième exercice / Données 2010-2011*, pages 18-19.



menter par l'apport d'un budget anciennement géré par le Forem²⁷.

Cette convention subventionne des actions qui viennent renforcer d'autres mesures comme celles liées à la formation des demandeurs d'emploi.

Les objectifs sont les suivants :

- la sensibilisation et le développement de partenariats ;
- l'accueil et l'orientation des publics ainsi que l'appui à l'émergence de la demande en alphabétisation ;
- le développement de l'offre d'alphabétisation pour les personnes en (ré)affiliation sociale ;
- le développement de l'offre d'alphabétisation pour les travailleurs.

Si cette convention est subventionnée principalement par l'Insertion socioprofessionnelle (1.185.916,00 €), elle intègre également un budget de l'Action sociale – et donc hors ISP (175.000,00 €) pour financer, en parties, le troisième objectif.

La convention prévoit l'octroi d'une partie de ce financement à un autre organisme de formation pour le développement de l'offre d'alphabétisation en faveur des travailleurs. Il s'agit de la Funoc (volet auparavant financé par le Forem).

116

27 Voir 6^e État des lieux de l'alphabétisation Fédération Wallonie-Bruxelles / Données 2010-2011, p.18 : « La convention-cadre «Forem-Lire et Ecrire- Funoc» n'a pas été renouvelée et le budget de 2.880.000 euros a été transféré au Service public de Wallonie. Une partie de ce montant (2.140.000 euros) est destinée à soutenir des actions de qualification (OISP). Le solde de ce budget (740.000 euros) est affecté aux autres missions prioritaires, dans le cadre d'une seule Convention pluriannuelle avec Lire et Ecrire dont question ci-après.

Les trois anciennes conventions non structurelles arrivées à échéance ont été réorganisées en une seule convention pluriannuelle. Le budget global s'élève à 1.360.916 euros. Le budget supplémentaire reprend l'enveloppe 'Funoc' pour la formation des travailleurs. A celui-ci sont ajoutés des points APE antérieurement mis à disposition de Lire et Ecrire.

Cette nouvelle convention unique intègre également une ancienne convention dépendant de la Direction de l'Action sociale (et donc hors ISP) dont le public bénéficiaire est un public en (ré)affiliation sociale (175.000 euros). »

Un accent est mis sur la communication. Lors des comités d'accompagnement, cette nouvelle convention transversale réunit les trois mondes de l'Insertion socioprofessionnelle, de l'Action sociale et de la Cohésion sociale en Wallonie associant les opérateurs conventionnés, les Administrations et les Cabinets ministériels concernés par la question de l'alphabétisation. Des liens sont aussi établis avec le Comité de pilotage ainsi qu'avec le Secrétariat permanent de la Conférence interministérielle de l'alphabétisation par l'invitation de leurs représentants aux différentes réunions de suivi de cette convention.

Cette convention a été reconduite pour 3 ans (2014/2016).

INTERVENTION DU FOREM

Depuis la publication du sixième État des lieux, la situation n'a pas changé : le Forem n'intervient plus spécifiquement sur l'Alpha.

Pendant, toute une série de projets, dans lesquels le Forem intervient, comprennent des modules liés à l'alphabétisation :

Par exemple, dans la **convention-cadre conclue entre la Fédération des CPAS, la Wallonie et le Forem**, des CPAS demandent à des opérateurs d'alphabétisation (Lire et Ecrire OISP, Alpha 5000, ...) de venir dispenser des formations relatives à l'alphabétisation. Celles-ci sont intégrées dans des projets globaux liés à l'Insertion socioprofessionnelle de près ou de loin. Il s'agit donc de modules d'alphabétisation (au sens large intégrés dans un parcours plus global) pris en charge par le Forem via la convention-cadre.

Le Forem intervient financièrement dans les prestations sociales des stagiaires en OISP, via le **contrat de formation F70bis**. Cette intervention est une obligation

décrétales (Arrêté du Gouvernement wallon du 8 février 2002).

Les stagiaires sous contrat de formation (F70bis) bénéficient des avantages suivants:

- maintien de leurs droits sociaux (allocations de chômage s'ils y ont droit, assurance maladie, allocations familiales, ...);
- dispense de l'Onem pour les demandeurs d'emploi ayant le statut de chômeur sur la base de l'article 91 de la réglementation au chômage;
- indemnité de formation (1 euro/heure) pour chaque heure de formation (ou de stage) prestée;
- intervention forfaitaire dans les frais de déplacement entre leur domicile et le lieu de formation (ou de stage) principal (toute autre forme de déplacement est à charge de l'opérateur);
- remboursement forfaitaire pour les frais de crèche et de garderie;
- couverture d'assurance (sur le lieu de formation et en stage), en vertu des polices d'assurances souscrites auprès d'ETHIAS.

ACTION SOCIALE : INTÉGRATION DES PERSONNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'opérateurs subventionnés pour une action en lien avec l'apprentissage du français langue étrangère, la compréhension des codes

sociaux et culturels ainsi que la connaissance des institutions du pays d'accueil en référence à l'axe 1 du décret. Parmi ceux-ci, certains réalisent une action d'apprentissage du français de manière ciblée, d'autres intègrent cette action parmi un ensemble d'autres activités. En l'état actuel des informations disponibles sur les participants, la Direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangère (DGO 5) n'est pas en mesure de distinguer les publics FLE scolarisés des publics Alpha FLE ou FLE de base dans les dispositifs subventionnés. Les opérateurs soutenus dans le cadre de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère mènent des actions de formation avec des publics non francophones quel que soit leur niveau de scolarité et de maîtrise des compétences de base.

On constate que le nombre d'asbl soutenues dans ce cadre pour l'apprentissage du français langue étrangère a fortement augmenté en raison de :

- l'augmentation des moyens budgétaires consacrés à l'intégration des personnes étrangères,
- une identification plus claire des types d'actions menées par les opérateurs dans le formulaire de demande suite à son évolution.

L'intégration des migrants est un processus dynamique à double sens d'acceptation mutuelle, basé sur la réciprocité des droits et des devoirs, impliquant tant les migrants que leurs descendants et la société d'accueil dans son ensemble (exposé des motifs du nouveau décret).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Décret du 30 avril 2009 modifiant le Décret 4 juillet 1996 - Code wallon de l'Action sociale et de la Santé – livre II- relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	48 organismes	52 organismes	64 organismes	40 organismes	77 organismes	93 organismes



Décret du 27 mars 2014

Le décret du 27 mars 2014 remplace le livre II du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère. Le nouveau décret apporte les modifications suivantes au Code wallon de l'Action sociale et de la Santé :

- 1) Il introduit un **parcours d'accueil des primo-arrivants**²⁸ en Wallonie qui comprend différents modules :
- un **module d'accueil** est obligatoire et gratuit,
 - un **module de formation à la langue française**, organisé par les organismes agréés dans le cadre des initiatives locales d'intégration, les organismes reconnus par les Pouvoirs publics ou les services publics eux-mêmes,
 - un **module de formation à la citoyenneté**,
 - un **module d'orientation socioprofessionnelle**, organisée par les organismes agréés dans le cadre des initiatives locales d'intégration, les organismes reconnus par les Pouvoirs publics ou les services publics eux-mêmes.
- 2) Il actualise la **définition des missions des Centres régionaux d'intégration** et prévoit l'agrément d'un centre régional d'intégration dans la Province du Luxembourg.
- Ainsi, le Code prévoit désormais l'agrément et le subventionnement de huit Centres régionaux d'intégration dont les missions sont les suivantes :
- **développer, mettre en œuvre et organiser le parcours d'accueil** par :
 - a) la création des bureaux d'accueil, au sein des-

²⁸ Pour plus de détails, voir contributions consacrées aux nouvelles politiques, notamment celles qui concernent l'accueil des primo-arrivants dans cet ouvrage : pages 139 et 140.

- quels est dispensé le parcours d'accueil ;
 - b) la mise en place, la coordination, l'évaluation et l'information sur le parcours, en lien avec le comité de coordination ;
 - c) la centralisation, dans le respect de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, de l'ensemble des données relatives aux primo-arrivants ;
 - d) l'émergence et le soutien de partenariats entre les opérateurs ;
- **accompagner les initiatives locales d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère**, coordonner des activités d'intégration dans le cadre des plans locaux d'intégration ;
 - **coordonner des activités d'intégration dans leur ressort territorial** ;
 - **encourager la participation sociale**, économique et politique des personnes étrangères et d'origine étrangère et les échanges interculturels ;
 - **former les intervenants** agissant dans le secteur de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère ;
 - **récolter sur le plan local des données statistiques** ;
 - **se concerter avec les autres centres** afin de mener des politiques cohérentes sur tout le territoire de la Région de langue française.
- 3) Il prévoit également l'**agrément et le subventionnement des initiatives locales d'intégration** (anciennement initiatives locales de développement social) dont les missions sont les suivantes :
- 1° la formation à la langue française;
 - 2° la formation à la citoyenneté;
 - 3° l'Insertion socioprofessionnelle;
 - 4° l'aide juridique spécialisée en droit des étrangers.

- 4) Il prévoit l'agrément d'un service de traduction et d'interprétariat en milieu social actif sur tout le territoire de la Région de langue française pour mener à bien les actions prévues dans le cadre du parcours d'accueil. Il a pour mission de faciliter la communication entre les personnes d'origine étrangère et tout le service public ou asbl travaillant dans le cadre du « non-marchand ». Une subvention annuelle initiale de 300.000 euros sera octroyée au service d'interprétariat pour les frais de fonctionnement et de personnel et une subvention de 250.000 euros sera octroyée pour les activités liées au parcours d'accueil.

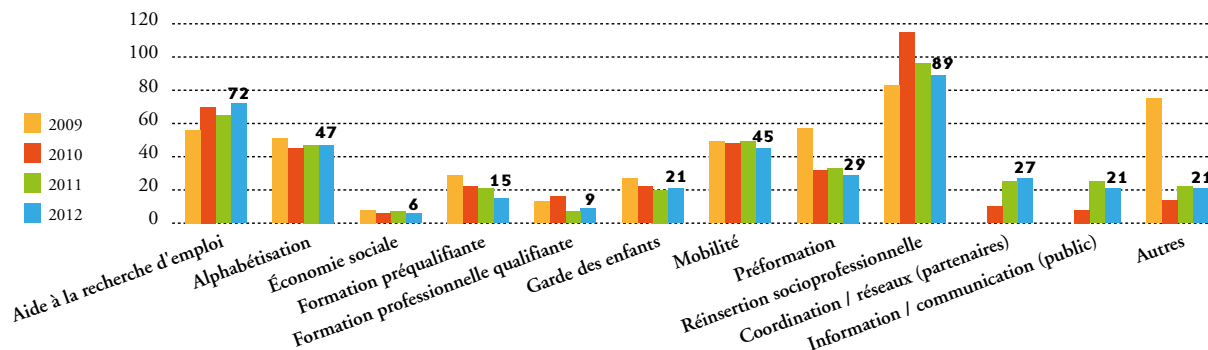
Ce décret vise entre autres le subventionnement d'opérateurs qui développent une mission de formation à la langue française et ce dans un sens large. Le public cible est un public non francophone quel que soit son niveau de scolarisation. Même si les aspects méthodologiques et pédagogiques sont différents en ce qui concerne l'Alpha

FLE ou le FLE, l'objectif a été de garder une certaine souplesse qui permet de ne pas exclure l'un ou l'autre opérateur en fonction du public visé.

COHÉSION SOCIALE

La politique de Cohésion sociale menée en Wallonie se poursuit sans changement de textes réglementaires, les définitions reprises dans le sixième État des lieux sont toujours d'actualité²⁹. Toutefois, un nouvel arrêté du Gouvernement wallon du 7 novembre 2013 a modifié l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les Villes et Communes de Wallonie, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française, avant le lancement de l'appel à projets pour la programmation PCS 2014-2019, afin d'adapter notamment la méthode de calcul des indicateurs ISADF, suite à la fin du recensement décennal.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES ACTIONS ENTRE LES THÉMATIQUES DE L'AXE 1, DE 2009 À 2012 (LE NOMBRE D'ACTIONS EST DONNÉ POUR 2012)



²⁹ Voir État des lieux de l'alphabétisation Fédération Wallonie-Bruxelles, Sixième exercice / Données 2010-2011, pages 25-28.



Au travers du PCS, la Wallonie impulse une politique novatrice orientée vers une prise en compte de la précarité en concevant un plan de manière participative au sein de la politique communale, favorisant les partenariats.

Pour la mise en œuvre de cette politique, le PCS mobilise près de 35 millions d'euros par an et 670 travailleurs à temps plein.

On a constaté lors de l'évaluation de la programmation 2009-2012 que:

- près de 12% des actions menées dans l'axe 1 (ISP) rejoignent la thématique d'alphabétisation et d'apprentissage du français,
- les actions d'alphabétisation et d'apprentissage du français menées dans l'axe 4 sont plus difficilement identifiables mais bien présentes.

120

Pour la nouvelle programmation, suite aux recommandations formulées par Lire et Ecrire, les actions d'alphabétisation et d'apprentissage du français peuvent désormais s'inscrire dans les différents axes du PCS même si la thématique « alphabétisation » est reprise en tant que telle dans l'axe 1 (ISP). L'appel à projets PCS 2014-2019 permet d'inscrire des actions simultanément dans plusieurs axes. Pour l'alphabétisation sont concernés en particulier les axes 1 et 4.

Il est à noter que pour la nouvelle programmation 2014-2019, l'alphabétisation n'est plus éligible comme actions prises en charge par le financement du secteur de l'Action sociale (dit « Article 18 »). Cette nouvelle règle a pour conséquence, pour les Communes, d'avoir dû recentrer leurs projets Alpha dans le cadre du PCS et d'inscrire d'autres actions sociales dans le cadre de l'article 18.

Globalement toutefois, l'essentiel des projets d'alphabétisation était déjà soutenu par le PCS plutôt que par 'l'Article 18', mais cela a posé des problèmes pratiques dans certaines

Communes qui ont cependant pu trouver des solutions. En effet, en 2013, on comptait 32 actions en matière d'alphabétisation développées dans le cadre du PCS et 10 via 'l'Article 18', soit 42 au total. En 2014, le nombre des actions d'alphabétisation développées est de 62 dans le cadre du PCS 2, à savoir une augmentation de près de 50%.

En ce qui concerne plus largement les actions développées dans l'axe « Insertion socioprofessionnelle » du PCS, celles-ci viennent en amont d'un processus de formation ou de mise à l'emploi par le biais de la mise en place d'un réseau des opérateurs disponibles sur le territoire communal de manière à améliorer l'offre de services, par des actions qui diminuent les freins à l'emploi (mobilité et garde d'enfants) ou par une aide individualisée qui normalise les prérequis nécessaires à une mise à l'emploi ou à l'entrée en formation. Le public visé est majoritairement un public très éloigné de l'emploi.

Parmi les différents types d'actions initiées, on retrouve dans les PCS les thématiques suivantes :

- Atelier d'alphabétisation orale ;
- Atelier d'écrivain public ;
- Cours de FLE (Français langue étrangère) ;
- Alphabétisation familiale, soutien à la parentalité (permettre aux parents en difficulté d'acquérir les compétences nécessaires pour suivre la scolarité de leurs enfants) ;
- Mise en place d'une plateforme d'alphabétisation comme outil de développement culturel et personnel par le biais d'ateliers et d'activités diverses ;
- Accompagnement dans les démarches administratives de la vie courante ;
- Campagnes d'information ;
- Sensibilisation du personnel communal ;
- Ateliers d'écriture et de lecture ;
- Accès à l'information et la formation ;

- Remises à niveau ;
- Développement de l'estime et de la confiance en soi ;
- Développement du lien social ;
- Formation des travailleurs sociaux en alphabétisation et animations au sein des quartiers ;
- Création d'un groupe d'experts en vue de mutualiser les savoirs pour ensuite organiser un processus de formation grâce aux subsides récoltés ;
- Insertion socioprofessionnelle des stagiaires, demandeurs d'emploi ;
- Favoriser l'émergence de la demande d'un public difficile à toucher.

Ces actions sont développées majoritairement en collaboration avec l'asbl Lire et Ecrire. D'autres opérateurs locaux, publics et/ou associatifs sont également actifs dans le PCS comme : les administrations communales, les CPAS, les bibliothèques, la Croix-Rouge, les régies des quartiers, les centres régionaux d'intégration, l'asbl Vie féminine, les centres culturels ou encore les maisons de l'emploi.

En 2012, un budget de 778.050 € a été alloué aux actions d'alphabétisation. Cela représente 11,7% du budget total de l'axe 1 (ISP) du Plan.

Évaluation globale et évaluation spécifique à l'alphabétisation du PCS

L'année 2012 a été consacrée à l'**évaluation co-participative du Plan**. L'objectif est de mesurer l'impact du PCS sur le bien-être et la cohésion sociale à l'échelle des Communes. Conçue avec une visée à la fois réflexive et pratique, l'évaluation a été menée sous des angles différents, à savoir celui des résultats, des processus et des impacts.

En outre, cette **évaluation multidisciplinaire**, réalisée conjointement par la DiCS, l'IWEPS, le Conseil de l'Eu-

rope et l'ULG, a abouti à un ensemble de recommandations pour la nouvelle programmation des PCS 2014-2019. Les pistes de réflexion formulées offrent de nombreuses perspectives de développement et d'amélioration du Plan dans ses environnements locaux et régionaux. L'évaluation est téléchargeable sur le site internet de la DiCS à l'adresse suivante : <http://cohesionsociale.wallonie.be>

Les différents partenaires du PCS ont marqué à maintes reprises leur volonté d'optimiser ce dispositif en vue de lui imprimer un caractère assurément durable et efficient. Face au constat d'une dégradation économique et d'une précarisation des populations les plus défavorisées, les PCS ont cherché aussi avant tout à améliorer la situation des personnes les plus touchées en tenant compte des types de problèmes qu'elles rencontrent (solitude, détresse, problèmes relationnels, manque de formation...) et de leurs attentes.

En ce qui concerne plus particulièrement l'alphabétisation, l'asbl Lire et Ecrire a évalué les actions que ses Régionales ont mené depuis 2009 dans le cadre du PCS³⁰.

L'objectif de ce processus était double :

- d'une part, mener une réflexion interne sur leurs pratiques dans le cadre des PCS, afin d'identifier les préoccupations communes que Lire et Ecrire veut rencontrer ainsi que les moyens d'améliorer ses modes d'actions dans ce contexte ;
- d'autre part, formuler et adresser à la DiCS une série de recommandations par rapport au PCS, pour une amélioration du dispositif, particulièrement concernant la dimension alphabétisation.

30 L'*État des lieux de l'alphabétisation 2010-2011* consacre un chapitre plus complet à cette question.



De manière générale, le dispositif des PCS a constitué une opportunité pour Lire et Ecrire de renforcer son ancrage local en vue d'aller plus aisément à la rencontre des personnes en difficultés de lecture et d'écriture, de faire émerger la demande d'alphabétisation et de promouvoir la prise en compte des difficultés de ces personnes, et ce notamment via le développement de partenariats multiples avec les acteurs locaux et la promotion d'une culture collaborative entre ces différents acteurs.

Les PCS offrent par ailleurs la possibilité de développer l'alphabétisation dans le cadre de stratégies plus larges visant l'inclusion et la cohésion sociale, dans une perspective politique globale de lutte contre les inégalités et les exclusions, qu'elles soient sociales, culturelles, politiques ou économiques.

122

Grâce à cette vision globale, le PCS a, dans plusieurs Communes, constitué une opportunité pour aller à la rencontre d'un public souvent belge et non demandeur d'emploi, que l'on parvient difficilement à toucher, et a donné la possibilité de proposer à ces personnes une offre de formation qu'il n'est généralement pas possible de mettre en place via les financements habituels qui visent majoritairement les publics en démarche d'Insertion socioprofessionnelle.

A ce jour, moins d'un tiers des Communes ont inscrit l'alphabétisation dans leur PCS alors que, parmi les Communes non couvertes, Lire et Ecrire en identifie plusieurs où la problématique de l'illettrisme est prégnante et appelle à une action de long terme et donc à des moyens supplémentaires et structurels.

Les actions liées à l'alphabétisation restent majoritairement inscrites dans l'axe 1 des PCS, ce qui traduit la vision prépondérante de l'Alpha comme un outil d'Insertion socioprofessionnelle avant tout. Il serait intéressant de reconnaître les actions d'alphabétisation de manière généralisée, dans la pratique comme dans la théorie, aussi bien dans l'axe 4 que dans l'axe 1 du PCS, en vue de les ouvrir à un public autre que celui qui se situe strictement dans une démarche d'Insertion socioprofessionnelle.

Par contre, les PCS constituent un dispositif stratégique, parfois à certains égards complexe, ce qui peut freiner la mise en œuvre des actions. De plus, eu égard à la grande diversité des acteurs impliqués, les collaborations s'avèrent parfois difficiles, étant donné que les modes de fonctionnement et de prise de décision, ainsi que les objectifs et les visions peuvent varier significativement d'un partenaire à l'autre.

De cette analyse, il ressort plusieurs pistes qui peuvent être explorées en vue d'améliorer la question de l'alphabétisation dans le cadre du PCS.

Pour que les actions et stratégies développées au niveau local puissent être efficacement relayées à d'autres niveaux (intercommunal, sous-régional, régional), il serait intéressant de concrétiser la mise en place du projet des plateformes territoriales pour l'alphabétisation. Cela permettrait une coordination des visions et des actions au-delà du niveau local, avec tous les acteurs impliqués, et une inscription des actions dans des perspectives à long terme. Il conviendrait également de traiter la dimension de l'alphabétisation qui est transversale non seulement dans l'axe 1, mais aussi dans les autres axes thématiques.

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

FORMATION PROFESSIONNELLE ET BRUXELLES FORMATION

A Bruxelles, la politique de Formation professionnelle destinée aux chercheurs d'emploi³¹ implique différents partenaires.

La politique d'Insertion socioprofessionnelle est menée dans le cadre du décret du 27 avril 1995 via l'agrément et le financement des OISP partenaires de Bruxelles Formation.

La Commission communautaire française (COCOF) agréée les OISP sur base des conventions de partenariat établies avec Bruxelles Formation et attribue des budgets liés aux opérations de formation³² ; Bruxelles Formation prend en charge les frais stagiaires des OISP, constitués d'un défraiement et de frais de déplacement ; Actiris - anciennement Orbem – subventionne le volet guidance. Bruxelles formation octroie également un budget pour les actions conventionnées dans le cadre de l'article 6.

Dans un souci de simplification administrative, depuis 2012, le rapport d'activités est commun aux trois instances intervenant pour soutenir les projets (COCOF, Bruxelles Formation et Actiris)³³. Le rapport financier est quant à lui commun COCOF-Actiris.

Pour la période d'agrément 2014-2016, la COCOF subventionne 49 OISP³⁴ :

31 A Bruxelles, la terminologie «chercheurs d'emploi» est préférée à celle de demandeur d'emploi.

32 Financement de personnel pédagogique et de coordination pédagogique + frais de fonctionnement forfaitaires en fonction de la catégorie d'agrément.

33 Dans le cadre des collaborations et de la simplification administrative, il est à noter également une démarche d'appel à projets conjoint Bruxelles Formation/Actiris pour les OISP.

34 Pour la période 2011-2013, 50 OISP étaient agréés par la COCOF.

- 9 MLOC
- 10 AFT
- 30 opérateurs de formation dont seuls 9 sont concernés par l'alphabétisation.

Dans le cadre de la formation professionnelle, la politique d'alphabétisation concerne :

- les **9 organismes d'ISP** qui dispensent des formations en alphabétisation (entre autres activités pour la plupart) et qui sont agréés et subventionnés par la Commission communautaire française sur base du décret du 27 avril 1995. A Bruxelles, les OISP actifs en Alpha bénéficient notamment d'un financement FSE en plus des subsides régionaux du secteur de la formation professionnelle. Plusieurs d'entre eux sont aussi subventionnés par d'autres Pouvoirs publics. Les 9 opérateurs ISP agréés sont :
 - le Collectif d'alphabétisation
 - les Ateliers du Soleil
 - la Chôm'Hier AID
 - le Piment
 - le Gaffi
 - le Centre Anderlechtois de formation (CAF)
 - la Maison de quartier d'Helmet
 - Promotion de la Formation en alternance (Proforal)
 - Insertion Socioprofessionnelle Action Travail (ISPAT)
- les **actions conventionnées dans le cadre de l'article 6** de l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 12 mai 1987 par Bruxelles Formation :
 - Lire et Ecrire dans le cadre de la mise en œuvre d'une plateforme pédagogique d'actions d'alphabétisation,
 - Adeppi pour des formations en alphabétisation de personnes détenues,
 - Alpha-Signes pour des actions d'alphabétisation de personnes sourdes ou malentendantes (demandeurs d'emploi et travailleurs).



	2008	2009	2010	2011	2012	2013 ³⁴
Décret 27 avril 1995	221.426 heures conventionnées par Bruxelles Formation	246.728 heures conventionnées par Bruxelles Formation	258.538 heures conventionnées par Bruxelles Formation	267.730 heures conventionnées par Bruxelles Formation	260.826 heures conventionnées par Bruxelles Formation	267.680 heures conventionnées par Bruxelles Formation
	672 stagiaires	718 stagiaires	881 stagiaires	885 stagiaires	881 stagiaires	909 stagiaires

Le tableau ci-dessus permet d'appréhender l'évolution du nombre de stagiaires ISP concernés par ces dispositifs et le nombre d'heures conventionnées sans les actions de FLE et de formation de base. Les informations confirment une situation globalement stable.

COHÉSION SOCIALE

Dispositif de Cohésion sociale

124

Le dispositif de Cohésion sociale repose sur le décret du 13 mai 2004 (voir tableau ci-dessous) et sur ses arrêtés d'application de ce décret.

« Par cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quels que soient leur origine nationale

ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau ».

Avec le quinquennat 'Cohésion sociale 2011-2015', on a

³⁵ Pour 2013, il s'agit d'une estimation.

Décret 13 mai 2004	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Contrats régionaux	12 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	12 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	12 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	20 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	19 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	19 organismes proposant de l'Alpha et du FLE
Contrats communaux	78 organismes	78 organismes	78 organismes	79 organismes	83 organismes	84 organismes
Plan bruxellois pour l'alphabétisation	6 Locales de Lire et Ecrire + 41 opérateurs conventionnés	6 Locales de Lire et Ecrire + 44 opérateurs conventionnés	6 Locales de Lire et Ecrire + 46 opérateurs conventionnés	6 Locales de Lire et Ecrire + 44 opérateurs conventionnés	6 Locales de Lire et Ecrire + 45 opérateurs conventionnés	6 Locales de Lire et Ecrire + 44 opérateurs conventionnés
Conventions Alpha hors décret	Pas de convention	2 conventions	1 convention	1 convention		

assisté à une augmentation du nombre de projets subventionnés pour des actions d’alphabétisation puis à une stabilisation de la situation notamment dans le cadre des contrats régionaux qui pour certaines asbl, comme le Collectif d’alphabétisation, Vie féminine ou Bruxelles laïque, proposent plusieurs lieux différents de formation.

Les priorités, telles que prévues à l’article 4 du décret de Cohésion sociale, peuvent être redéfinies à chaque nouveau quinquennat.

Pour arrêter les priorités du quinquennat 2016-2020, le Collège de la Commission communautaire française, sur proposition du Ministre ayant en charge la Cohésion sociale pourra s’appuyer sur les évaluations réalisées par le Centre régional d’appui à la Cohésion sociale (CRACs) ainsi que diverses travaux ou recommandations établies également par le Conseil consultatif (dont Lire et Ecrire Bruxelles est membre), les coordinateurs communaux en charge de la cohésion sociale, des opérateurs associatifs, l’Administration de la COCOF...

Ces priorités devront être définies durant cette fin d’année 2014 afin de pouvoir diffuser l’appel à projets pour le nouveau quinquennat 2016-2020 dès le début d’année 2015.

Comme stipulé dans la note d’intention du nouveau Collège de la COCOF, la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale poursuivra la lutte contre l’analphabétisme et l’illettrisme.

FIPI

Par ailleurs, le Fonds d’impulsion à la politique des immigrés (FIPI) est transféré aux Communautés dans le cadre

de la sixième Réforme de l’État. Les accords de la Sainte-Emilie ont prévu le transfert vers la COCOF d’un montant de l’ordre de 1 million d’€ en 2015. Le nouveau Collège devra définir les modalités d’utilisation des moyens du FIPI pour les prochaines années en tenant compte des évolutions intervenues en Cohésion sociale et du nouveau dispositif d’accueil des primo-arrivants.

Rôle de Lire et Ecrire Bruxelles comme CRéDAF, ses implications

Le décret du 13 mai 2004 de la Commission communautaire française relatif à la Cohésion sociale avait institué le Centre régional d’appui [à la Cohésion sociale] communément appelé CRACs.

Le décret du 15 janvier 2009 modifiant le précédent a notamment créé un second Centre régional. Son article 15 bis § 1er précise « Le Collège désigne et subventionne pour 5 ans renouvelables un centre régional pour le développement de l’alphabétisation et l’apprentissage du français pour adultes », en identifie les 6 missions et stipule les conditions de désignation et subventionnement.

Sur dossier de candidature déposé en août 2009, Lire et Ecrire Bruxelles a été désignée, dès le 1er janvier 2010 pour 5 ans renouvelables, comme « Centre régional pour le développement de l’alphabétisation et l’apprentissage du français pour adultes » ou « Centre bruxellois pour l’alphabétisation ». Pour faciliter la communication, on recourt désormais à l’acronyme CRéDAF.

Le premier mandat de Lire et Ecrire Bruxelles à cette responsabilité a été reconduit pour un quinquennat supplémentaire par le Collège de la COCOF sur une proposition de son Administration avalisée par le Conseil consultatif de la Cohésion sociale. Il couvrira la période 2015-2019.



Les 6 missions du CRÉDAF stipulées dans le décret sont les suivantes :

1. accueillir et orienter les adultes francophones et non francophones vers les dispositifs d'alphabétisation et d'apprentissage du français les plus adéquats.
2. coordonner sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale les dispositifs d'alphabétisation pour adultes francophones et d'alphabétisation et d'apprentissage du français pour les adultes non francophones et apporter, à la demande de ses partenaires, son expertise méthodologique et pédagogique en cette matière.
3. dispenser des cours d'alphabétisation aux personnes adultes, quelle que soit leur origine, qui ne disposent pas d'une maîtrise suffisante de l'écrit en français.
4. dispenser des cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français aux personnes adultes peu ou non scolarisées dont la langue maternelle n'est pas le français et qui ne disposent pas d'une maîtrise suffisante de l'oral et de l'écrit en français.
5. former les personnes chargées de dispenser les cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français visés aux points 3° et 4° ainsi que les autres professionnels nécessaires à l'organisation de ces formations.
6. détacher auprès de ses partenaires associatifs ou publics des formateurs qualifiés pour dispenser des cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français aux personnes peu ou non scolarisées.

Cette reconnaissance comme CRÉDAF est un des facteurs qui a amené Lire et Ecrire Bruxelles à revoir son organisation interne.

Les différents objectifs de ces 6 missions décrétales 'CRÉDAF' se trouvent regroupés dans 4 des 7 missions retenues par Lire et Ecrire Bruxelles dans le cadre de sa récente réorganisation. L'attention à la vocation régionale du CRÉDAF prend notamment en compte l'élargissement et la diversifi-

cation du secteur de l'alphabétisation/FLE de base bruxellois composé tant des opérateurs de formation que des acteurs-relais entretenant des liens divers avec le public³⁶.

Ainsi Lire et Ecrire Bruxelles assume-t-elle les responsabilités du CRÉDAF à travers la collaboration entre plusieurs coordinateurs/trices (coordinations générales, de missions et de centres Alpha) et travailleurs de première ligne actifs. Ils interviennent au sein de ses missions d' « Accueil-Orientation du public » et de « Réseau » (+ détachement de formateurs qualifiés auprès de partenaires associatifs ou publics) qui relèvent de la Coordination générale CRÉDAF ainsi que des missions d'« Organisation des cours » et de « Formation du secteur » qui relèvent aussi du champ Éducation permanente piloté par la Coordination générale Pédagogique-Éducation permanente.

Une équipe d'accueillants intervient au niveau de la mission « Accueil et orientation du public ».

Six coordinateurs de Centres ont respectivement la responsabilité d'un Centre Alpha, précédemment nommé Locale. Leur travail s'inscrit dans la mission « Organisation des cours ».

Les 3 autres missions complémentaires au champ du CRÉDAF sont les missions :

5. « Recherche-Analyses et Etudes »,
6. « Sensibilisation » e
7. « Alpha ISP et Emploi ».

Plusieurs services transversaux soutiennent l'ensemble de ces missions : « Ressources humaines/Finances/Administration », « Communication » et « Statistiques ».

36 Le réseau des opérateurs d'alphabétisation/FLE de base bruxellois compte actuellement près de 200 lieux de formation, suite, notamment, à la reconnaissance de l'alphabétisation/FLE comme une des trois priorités quinquennales « Cohésion sociale » (2011-2015).

3. FOCUS SUR LES POLITIQUES D'AUTRES POUVOIRS PUBLICS INTERVENANT DANS L'ALPHABÉTISATION

INTERVENTION D'ACTIRIS À BRUXELLES

Depuis 1998, Lire et Ecrire Bruxelles est conventionné avec l'Orbem devenu Actiris dans le cadre de la RAE (Recherche Active d'Emploi) et depuis le 1^{er} juillet 2009 dans le cadre du partenariat APS (Accompagnement de Publics spécifiques).

Le service Alpha-Emploi de Lire et Ecrire Bruxelles poursuit le **conventionnement RAE (Recherche Active d'Emploi)** entamé en 1998, renouvelé en 2008 et en 2011. Le nouvel appel à projets prévu pour avril 2013 a été reporté d'un an. Il a été publié en juin 2014. Il ne s'adresse désormais plus aux partenaires organisant un accompagnement pour le public qu'Actiris considère comme « spécifique ». Les nouvelles actions ARAE ne pourront désormais « *plus être proposées à des publics bénéficiant par ailleurs d'un autre type d'accompagnement intégré* ». Les personnes analphabètes ne seront donc plus accompagnées dans le cadre du conventionnement ARAE. Dans le futur, Actiris propose à Lire et Ecrire Bruxelles de fusionner nos deux conventions de partenariat et de les regrouper sous le seul conventionnement APS. Les modalités pratiques de cette fusion ne sont pas encore connues. Elles seront déterminées par Actiris après une évaluation prévue en octobre. En vue de cette évaluation le service Alpha-Emploi soutenu par la coordination sociopolitique de Lire et Ecrire Bruxelles multiplie(ra) les contacts avec Actiris afin de veiller au mieux aux intérêts des bénéficiaires des actions d'accompagnement. La publication du nouvel appel à projets regroupant les deux conventions est attendue au plus tôt à la fin du premier trimestre 2015 pour une prise d'effet au premier janvier 2016.

En attendant, le conventionnement ARAE spécifique avec Lire et Ecrire Bruxelles est prolongé pour un an. Le 12 juin

dernier, le Comité de Gestion d'Actiris a approuvé cette proposition et a chargé la Direction générale de prolonger d'un an la convention des trois 'ARAE spécifiques'. Cette prolongation se fera via un avenant à la convention qui change sa date de fin (31/12/2015) et son mode de financement, c'est-à-dire que le subside des ARAE spécifiques sera repris entièrement par la Région de Bruxelles-Capitale et ne sera donc plus cofinancé par le FSE. Aucun autre changement à la convention n'est prévu ; les actions à mettre en œuvre en 2015 restent donc identiques au cadre 2011-2013.

En ce qui concerne Lire et Ecrire, ce cadre prévoit, par an, l'organisation de 3 formations collectives en groupes de 12 personnes chacun (ARAE - Atelier de Recherche Active d'Emploi) et le suivi individuel de 35 chercheurs d'emploi (minimum deux actions différentes).

Le taux de sorties positives imposé par Actiris est de 55%. Par sortie positive on entend : l'emploi, comme salarié ou indépendant (emploi subventionné ou non de minimum 28 jours calendrier consécutifs); emploi dans le cadre d'une activation (art. 60, PTP, SINE...); la reprise des études ou le démarrage d'une formation (un module de formation de minimum 20 heures par semaine).

Quant à l'APS (**Accompagnement de Publics spécifiques**), il s'agit d'une activité proposée pour un public analphabète dans le cadre d'un parcours adapté, structuré, individualisé, cohérent et divisé en phases et actions, en vue de l'insertion du public cible sur le marché du travail. Sur 2 ans maximum, le parcours global doit permettre au demandeur d'emploi de pouvoir bénéficier des phases d'accompagnement suivantes: Accueil et information - Bilan et/ou projet professionnel - Suivi des actions portant sur une (pré)formation - Recherche de travail - Suivi et maintien du travail.

La convention avec Actiris stipule aussi également un quota de 40% de « sorties positives », à savoir : l'emploi, comme salarié ou indépendant (emploi subventionné ou non de minimum 28 jours calendrier consécutifs); emploi



dans un atelier protégé (minimum 28 jours calendrier consécutifs); emploi dans le cadre d'une activation (art. 60, PTP, SINE...); la reprise des études ou le démarrage d'une formation (un module de formation de minimum 20 heures par semaine); la recherche active d'emploi, uniquement dans le cadre d'actions collectives au sein des Ateliers de recherche active d'emploi.

Dans ce cadre Lire et Ecrire organise une permanence bihebdomadaire en vue de réaliser une meilleure orientation du public en recherche d'emploi et/ou d'une formation intensive.

Le conventionnement APS s'étale sur 4 années (2012 – 2015). Il se terminera donc en même temps que la prolongation de conventionnement ARAE. Cette synchronisation doit permettre la fusion des deux conventions.

Vu l'augmentation constante des demandes dans les 2 dispositifs, le service Alpha-Emploi est en sous-financement, donc en sous-effectif.

Au niveau APS, on constate, entre 2010 et 2013, une augmentation constante au niveau de la fréquentation de la permanence (+ 43%), mais aussi du nombre de personnes qui n'effectuent qu'une seule action et que la convention ne prend donc pas en compte. Ainsi en 2013, 64% des personnes rencontrées se sont arrêtées avant leur rendez-vous de bilan. Le travail effectué avec ces personnes n'est pas subsidié.

Quant aux bénéficiaires de suivi individuel au niveau ARAE, le service Alpha-Emploi en voit près du triple du nombre pour lequel il est conventionné. En 2013, 108 personnes ont été accompagnées individuellement alors que la convention en prévoit 35. En conséquence, le temps d'attente pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement soutenu en groupe ou individuellement s'allonge. Il est de l'ordre de 7 à 8 mois actuellement.

Lire et Ecrire souhaite obtenir un élargissement des moyens dans le cadre du nouveau conventionnement APS proposé par Actiris à partir de janvier 2016.

FIPI ET IMPACT DE L'APPEL À PROJETS EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION

Le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés, créé en 1991 suite à une Conférence interministérielle, a joué un rôle important dans le développement des politiques d'alphabétisation, surtout à l'égard d'opérateurs émergents et ce jusqu'en 2014.

Il s'agit d'un dispositif fédéral dont le secrétariat est assuré jusqu'à présent par le Centre pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR). La philosophie du FIPI est d'inscrire des actions et initiatives qui touchent les publics issus de l'immigration et ce dans une perspective de développement social intégré. Un appel est publié chaque année au Moniteur Belge.

Les objectifs de ces projets doivent nécessairement porter sur une de ces priorités :

- la promotion de la réussite scolaire,
- l'amélioration des opportunités de formation des personnes d'origine étrangère et de leur position sur le marché du travail,
- **l'enseignement des langues nationales,**
- **la promotion sociale (la mise à niveau des connaissances et l'alphabétisation),**
- les activités socioculturelles et sportives,
- l'assistance psychologique, sociale, médicale adaptée aux publics issus de l'immigration,
- la formation des professionnels travaillant avec un public multiculturel,
- la coordination d'un partenariat local œuvrant à la cohésion sociale,
- la traduction et l'interprétariat social.

L'alphabétisation s'inscrit dans deux des neuf objectifs de ce dispositif.

Les projets ou les organismes soutenus par le FIPI doivent concourir à l'amélioration du cadre de vie et à l'égalité des chances dans les zones d'action définies par les Régions comme prioritaires. Ces projets sont portés soit par des Pouvoirs publics, soit par des asbl et sont situés dans des zones d'action prioritaires définies initialement en fonction de certains critères tels que la population jeune (moins de 25 ans et HUE), le taux de chômage, la proportion de logements sociaux, ... Ces zones sont essentiellement situées à Bruxelles et dans les villes wallonnes.

Les cinq grandes villes du pays et leur agglomération (Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège) bénéficieront de 75% des crédits disponibles.

Si le Centre pour l'Égalité des chances assure la gestion au quotidien des projets, chacune des Entités fédérées assure l'analyse des dossiers et le suivi qualitatif des projets et dans certains cas leur cofinancement. Les projets adressés au Centre pour l'Égalité des chances sont orientés vers les Entités fédérées en fonction des thématiques présentées et des compétences de chaque niveau de pouvoir :

- la Wallonie,
- la COCOF,
- la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les bénéficiaires de ce Fonds proviennent des bénéficiaires de la Loterie Nationale. Dans le cadre de la sixième Réforme de l'État, les moyens devraient être transférés aux Communautés et Régions.

Suivi et/ou cofinancements des projets par les Entités fédérées

La Région wallonne³⁷ assure un cofinancement de cer-

37 Voir tableau x où les Administrations précisent leurs dispositifs dans la partie II du présent État des lieux : «Cofinancement du FIPI pour le SPW (DGO5)», pages 242 et 243.

tains projets associatifs FIPI au niveau des frais de fonctionnement et de personnel (hors infrastructure). Le FIPI fournit des moyens supplémentaires aux opérateurs pour répondre aux besoins de terrain, il vise à mobiliser les forces locales ou acteurs de proximité sur des enjeux liés à l'égalité des chances et au dialogue interculturel. En ce qui concerne le cofinancement des projets associatifs assurés par la DGO5, il a diminué au fil des années, pour arriver à un montant de 150.000 €³⁸ en 2014.

Les activités subsidiées par le FIPI doivent être destinées à titre principal à des personnes d'origine ou de nationalité étrangère, avec une attention particulière pour les primo-arrivants et pour les femmes. Elles concourront à renforcer la mixité sociale et culturelle.

Une part importante des projets cofinancés vise des projets en lien avec l'apprentissage du français à destination d'un public issu de l'immigration, notamment primo-arrivant.

Au fil des années, le caractère d'impulsion de projets du Fonds a disparu, les subsides octroyés constituant, pour nombre d'opérateurs, un complément de moyens indispensable pour mener à bien une action qui perdure dans le temps.

Certains projets sont portés par des associations issues de l'immigration, d'autres projets sont portés par des structures qui disposent, par ailleurs, d'une reconnaissance dans d'autres cadres de subventions (OISP, EFT, Pouvoirs publics...). Ces opérateurs développent une action spécifique à destination d'un public issu de l'immigration, public qui ne peut intégrer les dispositifs reconnus existants, en raison de son statut ou en raison d'un manque d'acquis.

38 Ce montant de 150.000 € constitue le montant total du cofinancement de la Région wallonne. Les 45.000 € mentionnés dans la partie budgétaire de ce chapitre est une estimation du montant consacré aux actions d'Alpha et de FLE dans le cadre des dossiers FIPI RW.



A Bruxelles, la COCOF assure également un cofinancement dans le cadre du FIPI communal (fonctionnement ou infrastructure) et du FIPI associatif³⁹ (fonctionnement ou infrastructure). Ces subventions sont gérées par la COCOF et/ou le CECLR. Le FIPI communal s'adresse uniquement à 9 Communes, à savoir Bruxelles-Ville, Etterbeek, Forest, Ixelles, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse, Anderlecht, Schaerbeek. Ces Communes, effectuent une sélection des projets qui leur sont transmis et répartissent l'enveloppe budgétaire dont elles disposent selon leurs priorités. Certaines Communes pointent des priorités précises comme les frais d'infrastructure nécessaires pour l'embellissement de leurs locaux, l'aménagement d'un espace communautaire,... d'autres Communes diffusent un appel à projets plus large.

Le FIPI associatif s'adresse par contre uniquement aux opérateurs associatifs et ne transite donc pas par les Communes mais directement au CECLR.

Les demandes introduites doivent participer à la réalisation d'une ou plusieurs dimensions de l'intégration décrites ci-dessous :

- la promotion de l'égalité et de la diversité dans l'ensemble des secteurs de la vie sociale et culturelle et économique ;
- la participation à la vie sociale, culturelle, économique et politique, et l'acquisition de ressources utiles à l'exercice du libre choix et de l'autonomie de la personne ;
- l'amélioration de l'échange et de la connaissance mutuelle entre les différentes communautés, ainsi que le dialogue interculturel ;
- le soutien aux dynamiques locales favorisant la cohésion sociale ;

³⁹ Voir les tableaux où les Administrations précisent leurs dispositifs dans la partie II du présent État des lieux : «FIPI Communal et le FIPI associatif, pour la COCOF», voir pages 235 et 236.

- la mixité sociale, culturelle, intergénérationnelle et de genre du public ;
- l'émancipation des femmes et des jeunes filles ;
- la lutte contre le racisme et les discriminations.

Les accords de la Sainte-Emilie ont prévu le transfert vers la COCOF d'un montant de l'ordre de 1 million d'€ en 2015. Le nouveau Collège devra définir les modalités d'utilisation des moyens du FIPI pour les prochaines années en tenant compte des évolutions intervenues en Cohésion sociale et du nouveau dispositif d'accueil des primo-arrivants.

La Fédération Wallonie-Bruxelles assure également l'analyse et le suivi des dossiers FIPI liés à ses compétences. Huit priorités spécifiques ont été définies pour l'examen des dossiers FIPI :

1. L'organisation d'activités d'aide scolaire caractérisées par des pratiques pédagogiques innovantes favorisant l'accrochage scolaire ou d'activités culturelles ou pédagogiques visant à une meilleure maîtrise du français par les enfants d'immigrés, ou d'activités visant à faciliter la participation des parents, comme partenaires, à la vie et à l'accompagnement scolaire ;
2. La participation citoyenne et/ou la valorisation de l'image des jeunes ;
3. La mise en place de modules de formation à la citoyenneté et à la vie pratique en Belgique, dans le cadre d'un parcours d'insertion pour les primo-arrivants organisé au plan local ;
4. Le développement d'activités d'éducation permanente par des associations émergentes issues des migrations ;
5. Le développement de projets novateurs en matière de promotion de l'interculturalité et la valorisation de la mémoire, de l'histoire et des patrimoines culturels représentatifs de la diversité culturelle;

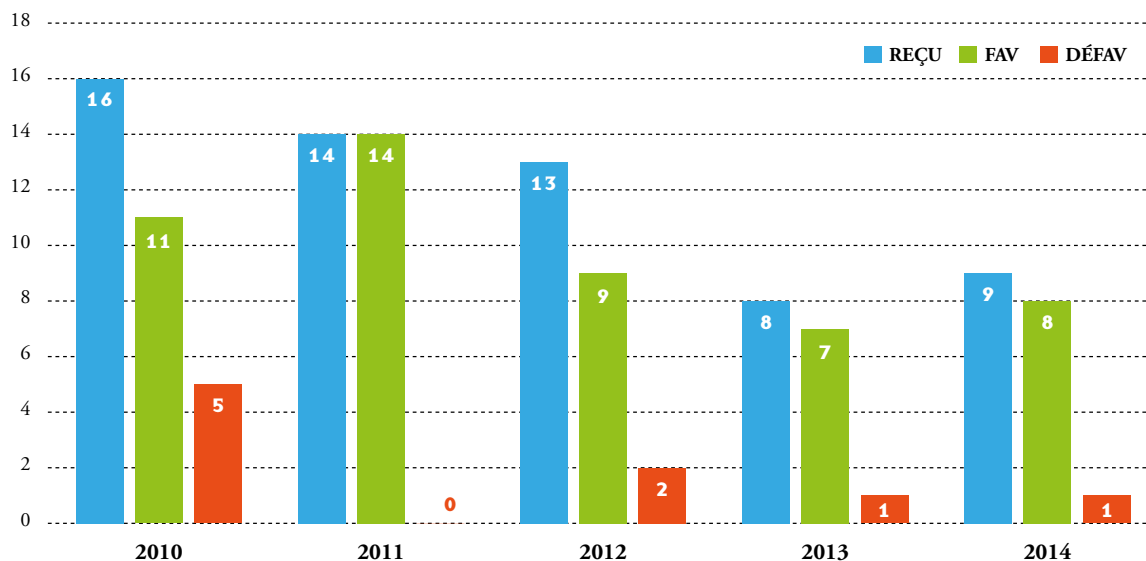
6. L'organisation d'activités ou la création et la diffusion d'outils ayant pour objectifs la critique et la déconstruction des stéréotypes sexistes, racistes, homophobes ou autres; les projets de prévention des violences conjugales ou d'autres formes de violences faites aux femmes ;
7. L'alphabétisation et l'apprentissage du français des personnes éloignées du marché de l'emploi ;
8. L'accès, la pratique et la participation des publics à des activités sportives, socio-culturelles ou artistiques, et leur participation aux décisions des associations qui les organisent.

Analyse des dossiers reçus par la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant l'alphabétisation (2010-2014)

Chaque année, une dizaine de dossiers retenus en moyenne concerne le secteur de l'alphabétisation. On compte 51 dossiers favorables sur 60 au total pour la période 2010-2014. Les associations candidates au FIPI dans le secteur de l'alphabétisation sont majoritairement reconnues.

- Diminution constante de 2010 à 2013
- Deux fois moins de dossiers en 2013-2014 par rapport à 2010 (16 → 8-9).

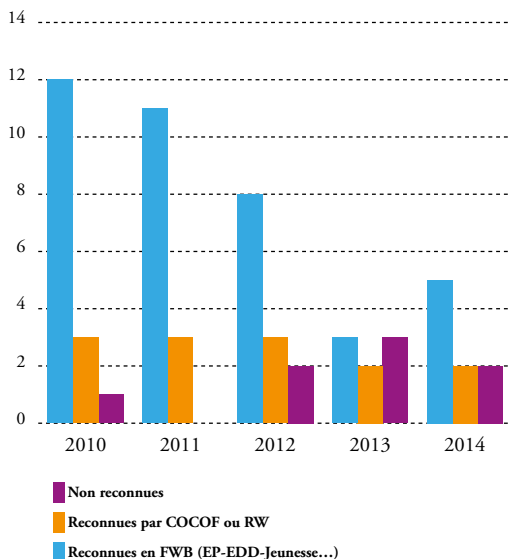
ALPHA





Profils des associations candidates au FIPI

Pour le secteur de l'Alpha, les associations qui déposent un projet FIPI sont majoritairement reconnues. Sur l'ensemble de la période 2010-2014 et des dossiers reçus (60), seuls 8 projets émanaient d'associations non reconnues. Par reconnaissance on entend, une reconnaissance ou un agrément d'une institution publique (FWB : EP, CEC, EDD-RW-COCOF : Cohésion sociale). Les précisions sont reprises sur le graphique ci-dessous.



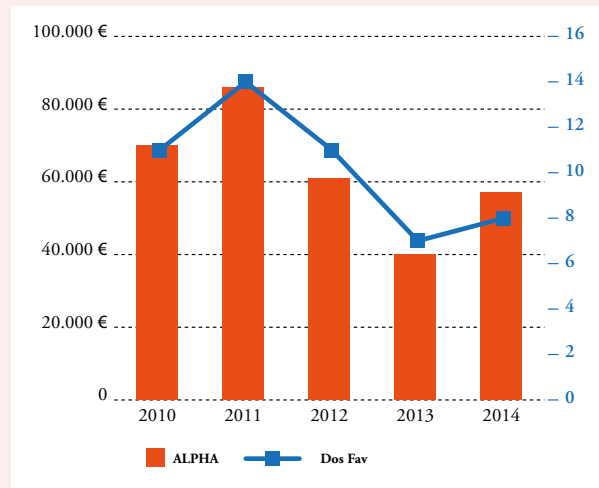
132

Budget

Les dossiers Alpha suivis par la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été financés en moyenne à hauteur de 65.000 € par année pour l'ensemble des projets.

Pour la période 2010-2014, un budget global de 327.000 € a été dévolu à ces projets de formation liés à l'alphabétisation sur un budget total de 6.343.880€ à savoir 5% du montant global.

- Variation budgétaire logique en fonction du nombre de dossiers favorables



Public

La majorité des projets visent un public adulte (50). Une dizaine de projets visent un public plus large (tous publics) notamment les projets intergénérationnels ayant pour finalité l'apprentissage du français à travers des la pratique et la participation à des activités sportives, socioculturelles ou artistiques. Pour les dossiers précisant le nombre d'hommes et de femmes participants aux projets, on constate une forte présence d'un public féminin, surtout lorsqu'il s'agit de cours d'alphabétisation, dispensés par l'association porteuse du projet.

Pour 2013 et 2014, on constate également une récurrence sur le type de public visé, en effet, de nombreux dossiers mentionnent clairement la volonté de toucher un public de primo-arrivants et/ou d'immigration récente.

Priorités de la Fédération Wallonie Bruxelles

L'examen du graphique ci-contre permet d'opérer certains constats en matière de priorité.

En 2010, la moitié des dossiers relève de la priorité 3 et la priorité secondaire est la priorité 8.

En 2011, la moitié des dossiers correspond à la priorité 7 majoritaire.

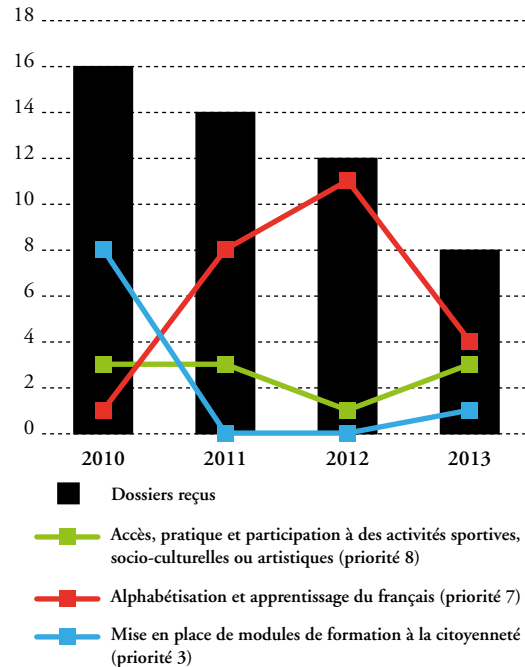
De 2011 à 2013, peu de dossiers répertoriés dans la priorité 3, mais une surreprésentation de la priorité 7 considérée comme la priorité propre au secteur de l'alphabétisation.

En 2012 et 2013, la priorité 8 constitue une des priorités secondaires qui caractérisent les projets ayant pour finalité l'apprentissage du français à travers des la pratique et la participation à des activités sportives, socioculturelles ou artistiques.

La majorité des dossiers 'Alpha FLE' s'inscrivent dans l'objectif prioritaire 7 (alphabétisation et apprentissage du français). Une minorité de projets se positionne dans les priorités relatives à la mise en place de modules de formation à la citoyenneté (priorité 3) et concernant l'accès, la pratique et la participation à des activités sportives, socio-culturelles ou artistiques (priorité 8).

Sur le plan qualitatif, cette situation se traduit par l'existence de:

- projets de formation classique qui portent sur l'enseignement des langues et la formation aux compétences de base avec un public majoritairement migrant infrascolarisé et peu qualifié,
- projets portant sur des activités en lien avec des enjeux sociétaux de culture et de citoyenneté.



Nombre de projets visant des publics spécifiques : femmes, jeunes filles et personnes en situation de précarité.

Entre 2010 et 2013, on note une diminution constante des dossiers reçus liés à des formations en alphabétisation alors que le nombre global de dossiers introduits dans le cadre du FIPI montre une tendance à l'augmentation.

Il faut aussi relever que nombre d'opérateurs réintroduisent un dossier d'une programmation à l'autre et que le FIPI devient une source habituelle de financement pour des projets souvent en recherche d'un soutien plus structurel ou pour d'autres compléments de ressources.



4. IMPACT ET MISE EN ŒUVRE DE NOUVELLES POLITIQUES EN WALLONIE ET À BRUXELLES

ACCORD DE COOPÉRATION SUR DES BASSINS ET PÔLES DE SYNERGIE 'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT, FORMATION ET EMPLOI'

Dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 visant à améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation, le 20 mars 2014, les trois Entités francophones ont signé un Accord de coopération relatif à la mise en œuvre des bassins 'Enseignement qualifiant - Formation - Emploi (Bassins EFE)'.⁴⁰

Cet Accord concerne la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF).

Il prévoit la création de 10 'Bassins EFE'⁴⁰ correspondant à un territoire :

- Bruxelles,
- Brabant wallon,
- Wallonie picarde,
- Hainaut Centre ,
- Hainaut Sud,
- Namur,
- Luxembourg,
- Huy-Waremme,
- Liège,
- Verviers.

Les Bassins EFE sont des zones définies sur le plan géographique en vue de favoriser les échanges et collaborations et d'assurer la mise en cohérence de l'offre avec les besoins socioéconomiques constatés entre les secteurs de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle, de l'insertion et de l'emploi.

⁴⁰ Bassins EFE : Bassins «Enseignement qualifiant - Formation - Emploi».

Les instances 'Bassins' sont des interfaces entre le monde de l'entreprise, de la formation professionnelle, de l'enseignement qualifiant, de l'emploi et de l'insertion.

Selon le territoire, les instances sont composées de représentants des partenaires sociaux francophones, du Forem/ Bruxelles Formation/Actiris, de l'IFAPME/SFPME, de l'Interfédération des EFT/OISP/la Febisp, l'IPIEQ locale, établissements d'Enseignement de Promotion sociale et de représentants de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

La composition de l'instance prévoit l'invitation avec voix consultative d'un représentant du secteur de l'alphabétisation, d'un représentant de l'Action sociale, d'un représentant de l'enseignement spécialisé et d'un représentant des Centres PMS.

L'une des missions de ces instances est d'assurer le recueil, la synthèse, le croisement et la mise en contexte des analyses réalisées par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Forem, Bruxelles Formation, Actiris , l'IWEPS et l'ISBA en termes d'emploi, d'offre d'enseignement qualifiant et de ressources disponibles sur le territoire.

L'entrée en vigueur de cet Accord et l'installation des instances 'Bassins EFE' sont prévues pour janvier 2015. En Région bruxelloise⁴¹, les travaux ont débuté dès janvier 2015 tandis que l'installation des Instances wallonnes se fera à partir de février 2015⁴².

⁴¹ A Bruxelles, l'instance Bassin EFE bruxelloise reprend les missions de la CCFEE à partir de janvier 2015.

⁴² En Wallonie, les Bassins sont composés des Comités subrégionaux de l'Emploi et de la Formation (CSEF) et de l'IPIEQ locale (Instance de pilotage interrégionaux de l'Enseignement qualifiant).

Les différentes Entités ont adopté les décrets portant assentiment de l'Accord de coopération :

- en Wallonie, décret adopté le 24 avril 2014 et publié au Moniteur belge en date du 25 juin 2014⁴³,
- pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, décret adopté le 11 avril 2014 et publié au Moniteur belge en date du 28 août 2014,
- pour la COCOF, décret adopté le 24 avril 2014 et publié au Moniteur belge en date du 12 novembre 2014.

ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS EN WALLONIE ET À BRUXELLES

La loi de 2012⁴⁴ sur la nationalité a renforcé les exigences pour l'obtention de la nationalité. Le candidat doit apporter la preuve de la connaissance d'une des trois langues nationales. Un élément de preuve prévu par le législateur repose sur le suivi d'une formation dans le cadre du parcours d'intégration. L'acquisition de la nationalité est prévue après 5 ans ou 10 ans de résidence en Belgique alors que les décrets relatifs à l'accueil ciblent les primo-arrivants, c'est-à-dire les personnes ayant un titre de séjour de plus de trois mois et séjournant en Belgique depuis moins de 3 ans.

Cette disposition a servi de catalyseur pour la mise en place d'un dispositif législatif relatif à l'accueil des primo-arrivants en Région de Bruxelles – Capitale et en Wallonie.

43 [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&c\(...\)](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&c(...))

44 La loi du 14/12/2012 (MB 14/12/2012 2^e Ed.) modifiant le Code de la nationalité belge afin de rendre l'acquisition de la nationalité belge neutre du point de vue de l'intégration. Les conséquences de l'entrée en vigueur de cette loi sur les personnes en difficulté avec l'écrit fait l'objet d'une contribution dans ce chapitre. Voir pages 149 à 156.

Les deux décrets ne visent pas spécifiquement la question de l'Alpha. La prise en compte de la spécificité des personnes primo-arrivantes non francophones, non ou peu scolarisées relevant de l'Alpha FLE est traitée de manière différente à Bruxelles et en Wallonie. Dans les deux cas, peu d'informations sont disponibles sur la proportion de personnes primo-arrivantes scolarisées dans leur pays d'origine.

Région de Bruxelles-Capitale : décret du 5 juillet 2013

A côté du dispositif de Cohésion sociale de la Commission communautaire française (COCOF) créé par le décret de 2004, le Collège de la COCOF a prévu dans sa déclaration de politique générale, la mise sur pied d'un véritable parcours d'accueil des primo-arrivants précisant que :

« *Le Collège prévoira, compte tenu des moyens budgétaires disponibles :*

- *Le renforcement et la mise en place de modules d'apprentissage de la langue française (Alpha et FLE – Français Langue Étrangère) et de modules d'initiation à la citoyenneté;*
- *La mise en place de bureaux d'accueil s'appuyant sur les associations reconnues dans le cadre du décret Cohésion sociale, dont le rôle serait d'organiser un accompagnement individualisé, en recherchant une bonne couverture du territoire régional.*
- *Une évaluation régulière de cet accueil sur base d'un cahier des charges garantissant un accompagnement de qualité égale. »*

En mai 2011, le Collège de la COCOF, le Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles et le Gouvernement wallon ont adopté une note définissant le cadre d'un parcours d'accueil pour les primo-arrivants.



Le projet de décret visant à organiser un parcours d'accueil pour les primo-arrivants a été adopté par le parlement francophone bruxellois le 5 juillet 2013 et son application devrait débuter durant l'année 2015.

Ce décret organise la formation linguistique. Il vise l'apprentissage exclusif du français. La formation est dispensée par des opérateurs de formation conventionnés sous forme de modules relevant de différentes filières⁴⁵ :

- Alphabétisation ou Alpha FLE oral
- Alphabétisation ou Alpha FLE écrit
- Français langue étrangère - A (FLE A)
- Français langue étrangère - B (FLE B)

Le suivi des modules de chacune des filières permet d'atteindre le niveau A2 du CECR.

En 2014, la Déclaration politique du Collège réuni de la Commission communautaire commune définit dans son chapitre relatif à l'Aide aux personnes précises à destination des primo-arrivants : « La COCOM a acté la volonté de la COCOF et de la VGC d'organiser un parcours d'intégration sur le territoire bruxellois. Le caractère obligatoire de ce parcours a été décidé, selon les cas, pour la dimension linguistique ou pour l'ensemble... Vu l'importance de ce parcours pour organiser le mieux vivre ensemble à Bruxelles, la COCOM investira en complémentarité des deux Communautés pour permettre l'efficacité des dispositifs. »

« B.O.N.⁴⁶ » est le « bureau d'accueil bruxellois d'intégration civique » pour la partie néerlandophone, qui accompagne les personnes d'origine étrangère tout au long du parcours vers une citoyenneté à part entière. « B.O.N. » a été créé

⁴⁵ Pour avoir une description précise de chaque filière, voir partie II du présent ouvrage, pages 247 à 250.

⁴⁶ B.O.N. : Brussels Onthaal voor Nieuwkomers

suite à la mise en vigueur du décret d'intégration civique de la Communauté flamande le 1^{er} avril 2004 et a la charge d'exécuter le décret à Bruxelles. Il y a en Flandre et à Bruxelles, 8 bureaux d'accueil en tout. La spécificité de Bruxelles étant que ce parcours d'intégration civique n'est pas obligatoire, comme pour le volet francophone bruxellois. Néanmoins, un nouveau décret "Inburgering/integratie" a été adopté par le Parlement flamand en 2013 et un certain nombre de modifications seront sans doute appliquées prochainement.

Dans le cadre de cet État des lieux de l'alphabétisation en Communauté Française Wallonie-Bruxelles, c'est le volet francophone de la Région de Bruxelles-Capitale qui sera exposé.

Celui-ci propose de mettre en place un dispositif qui visera la globalité de la problématique de l'accueil et du nécessaire travail en réseau avec des opérateurs compétents en matière d'aide sociale, d'accueil de l'enfance, de logement, de moyens d'existence, de soins de santé, etc. Il sera veillé à assurer une qualité égale dans l'accueil des primo-arrivants et à leur apporter une information adaptée sur les services à leur disposition en Région de Bruxelles-Capitale, en recherchant une bonne couverture du territoire régional.

Cette politique d'accueil sera une des composantes de la politique d'intégration des personnes d'origine étrangère qui arrivent à Bruxelles.

Le parcours d'accueil s'appuie sur un ensemble d'actions coordonnées par les bureaux d'accueil, dans le but de sensibiliser les primo-arrivants à l'égard des enjeux liés à leur insertion en Belgique, de les aider à mener leur vie en Belgique en toute autonomie et d'accroître leur participation sociale, économique et culturelle.

Le parcours d'accueil sera établi sur la base des besoins individuels des personnes.

Parcours d'accueil

Le parcours d'accueil sera accessible gratuitement aux personnes de nationalité étrangère séjournant légalement en Belgique depuis moins de 3 ans et disposant d'un titre de séjour de plus de 3 mois. Le décret prévoit la possibilité de définir des catégories de public prioritaire (arrêté d'exécution non établi).

L'organisation du parcours d'accueil est confiée à des bureaux d'accueil (BAPA) agréés sur base d'un cahier des charges commun.

Ces BAPA sont organisés sous forme d'asbl. Ils regrouperont en un même lieu un ensemble de services, dont au minimum l'accueil, l'interprétariat social si nécessaire, l'orientation et l'accompagnement des primo-arrivants, l'organisation éventuelle de modules de citoyenneté.

Les BAPA seront sélectionnés sur base d'un cahier des charges, en fonction de leurs missions respectives, et d'un appel à projet.

Le parcours d'accueil pour primo-arrivants sera structuré en deux étapes :

1. Volet primaire du parcours d'accueil

Le volet primaire du parcours d'accueil se compose d'un accueil, d'un bilan social, d'un bilan linguistique et d'une information sur les droits et devoirs (modalités du parcours d'accueil, information pertinente sur les droits et devoirs en tant que citoyen résidant en Belgique).

Le bilan social consiste dans l'identification des besoins et des acquis du bénéficiaire sur le plan social et économique. Il s'agit notamment des besoins en matière de logement,

de moyens d'existence, d'Insertion socioprofessionnelle, d'accueil et de scolarisation des enfants.

Parallèlement au bilan social, un bilan linguistique est réalisé afin de déterminer si le bénéficiaire satisfait aux exigences du niveau A2 du CECR et de l'orienter, si besoin est, vers une formation adéquate. Ce bilan linguistique est réalisé à partir de tests de positionnement proposés par le Centre Régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes.

Le programme de formation linguistique le cas échéant contenu dans la convention d'accueil et d'accompagnement mentionne les modules de formation linguistique qui doivent être suivis en vue d'atteindre le niveau A2 du CECR, l'opérateur de formation auprès duquel les modules de formation doivent être suivis, les horaires des cours, les mesures en cas d'absence ou d'abandon de la formation, ainsi que les autres dispositions qui concernent le bénéficiaire.

2. Volet secondaire du parcours d'accueil

Le volet secondaire du parcours d'accueil consiste en un projet d'accueil individualisé traduit dans une convention d'accueil.

Lorsque le bilan social ou le bilan linguistique a mis en évidence des besoins d'accompagnement ou de formations spécifiques, le Bureau d'accueil propose une convention d'accueil et d'accompagnement au bénéficiaire qui le souhaite.

La convention d'accueil fixe un programme individualisé d'accompagnement et de formations défini avec le bénéficiaire. Elle fixe également les droits et obligations des parties.

Le programme d'accompagnement consiste dans le soutien et le suivi des démarches administratives pour lesquelles le bilan social a mis des besoins en évidence et



l'orientation vers les acteurs actifs dans le domaine de la formation et de l'emploi.

Les formations liées au volet secondaire consistent en formation linguistique et en formation à la citoyenneté.

Formations à la citoyenneté

Les formations à la citoyenneté, d'une durée minimum de 50 heures, portent sur les thématiques suivantes : l'histoire de la Belgique, y compris l'histoire des migrations, l'organisation politique et institutionnelle, la géographie, l'organisation socio-économique, le système de Sécurité sociale, l'organisation du marché de l'emploi ainsi que les modalités de participation citoyenne.

Elles sont organisées en français ou dans une langue étrangère pratiquée ou comprise par le primo-arrivant. Les formations à la citoyenneté seront soit organisées par les BAPA, soit confiées à des tiers.

Formations linguistiques

En ce qui concerne plus spécifiquement le volet linguistique, une nomenclature⁴⁷ reprend les formations linguistiques proposées en vue d'atteindre le niveau A2 européen. Elle rassemble tant les cours d'alphabétisation que les cours de français langue étrangère et spécifie le nombre d'heures par modules, la composition du groupe, les objectifs visés, la fréquence des cours... Selon les filières, la durée des formations varie de 240 à 1150 heures. Les cours du jour seront organisés à raison de 20 heures par semaine en cours du jour et de 7 heures en horaire décalé.

Cette nomenclature vise à mieux harmoniser le contenu des modules de formation et à éviter les multiples appellations utilisées au sein des différents dispositifs. En effet, les opéra-

⁴⁷ Pour plus de détails sur les différentes filières, voir partie II, pages 247 à 250.

teurs de formation devront être reconnus par d'autres Pouvoirs publics, que ce soit en Cohésion sociale, en Insertion socioprofessionnelle, en Promotion sociale ou en Éducation permanente avant de pouvoir bénéficier d'une convention avec la COCOF pour la mise sur pied de ces modules, uniquement destinés au public envoyé par les BAPA.

Subventionnement et appui logistique

Le décret prévoit que le Collège octroie les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement d'un BAPA ainsi que le financement des formations.

Un appel à candidatures sera publié au début 2015 au Moniteur belge pour couvrir les besoins de formations linguistiques à dispenser dans le cadre du volet secondaire du parcours d'accueil.

Le conventionnement est délivré pour un nombre et un ou plusieurs types de modules et de filières de formation linguistique déterminés à organiser, chaque année civile, en cours du jour ou en cours du soir.

Le montant de la subvention est fixé en fonction du nombre et du type de modules pour la dispensation desquels l'opérateur de formation est conventionné.

Une application informatique uniforme de suivi des bénéficiaires est mise à la disposition des bureaux d'accueil afin de réaliser le bilan social et linguistique, gérer l'offre en matière de formations et planifier les demandes (linguistiques, citoyennes, droits et devoirs).

Exigences professionnelles

Des exigences plus spécifiques, en ce qui concerne le personnel affecté au projet, ont été arrêtées concernant les formateurs linguistiques et le personnel attaché au BAPA.

Les profils de fonction prévoient des niveaux de qualification précis et des exigences en matière de diplômes⁴⁸ :

- pour le personnel du bureau d'accueil
- pour le personnel de formation linguistique

Caractère obligatoire du parcours et collaboration entre les Entités fédérées

Dans l'état actuel des compétences de la COCOF, le projet de décret n'établit pas de caractère obligatoire vis-à-vis des personnes concernées.

Conformément à la répartition des compétences, c'est à la COCOM qu'il reviendra de décider éventuellement du caractère obligatoire de l'accueil et du suivi d'une formation en langues selon des modalités (y compris les modalités de financement) à convenir entre les Entités concernées ainsi que des publics qui en seraient dispensés.

Les nouveaux élus politiques auront à décider de mettre en place ou pas un Accord de coopération permettant une concertation entre la COCOF et les différentes les Entités fédérées concernées par les volets de ce parcours d'accueil, la VGC, la COCOM, la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Évaluation et suivi du dispositif

Les BAPA rédigeront annuellement un rapport d'activités destiné au Collège, aux services du Collège et au Centre régional d'Appui à la Cohésion sociale (CRACs).

Le CRACs rédigera, sur base de ces rapports, dans le prolongement de ses missions définies dans le cadre du décret relatif à la Cohésion sociale, une évaluation approfondie

du dispositif et de son impact sur le public cible.

Wallonie : décret du 27 mars 2014

Le décret du 27 mars 2014 remplace le livre II du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère. Il introduit en Wallonie un parcours d'accueil à destination des primo-arrivants. Le primo-arrivant, tel que défini dans le décret wallon, est la personne étrangère séjournant en Belgique depuis moins de trois ans et disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois, à l'exception des citoyens d'un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, de la Suisse et des membres de leur famille.

Ce parcours d'accueil comprend différents modules :

- Un **axe d'accueil** via un bureau sera organisé par les Centres régionaux d'intégration. Il comportera une information sur les droits et devoirs de chaque personne résidant en Belgique, un bilan social (entretien pour évaluer les acquis et besoins du primo-arrivant) et une aide aux démarches administratives.

Le **module d'accueil** est obligatoire et gratuit. Une amende administrative est imposée au primo-arrivant qui ne respecte pas l'obligation de participer au module d'accueil. La sanction ne pourra être infligée si la Région wallonne ne rencontre pas ses obligations en termes d'organisation de l'ensemble du parcours d'accueil.

- Une **formation à la langue française**, organisée par les organismes agréés dans le cadre des initiatives locales d'intégration, les organismes reconnus par les Pouvoirs publics ou les services publics eux-mêmes. Les formateurs à la langue française doivent posséder, lors de leur engagement, soit:

1° un baccalauréat ou un diplôme équivalent et

⁴⁸ Pour plus de détails, voir partie II, pages 247 à 250.



une spécialisation dans l'apprentissage du français ou du français langue étrangère ;
2° une expérience utile en qualité de formateur en français langue étrangère de cinq ans minimum ou une validation des compétences délivrée par un organisme reconnu par la Région ou la Communauté française.

- Un **module de formation à la citoyenneté** : il s'agit d'une information de base sur le fonctionnement de la société en général, sur les relations sociales dans notre pays et sur le fonctionnement des institutions publiques pour pouvoir pleinement participer à la vie sociale, à la vie associative et culturelle.
- Une **orientation socioprofessionnelle**, organisée par les organismes agréés dans le cadre des initiatives locales d'intégration, les organismes reconnus par les Pouvoirs publics ou les services publics eux-mêmes.

140

Les trois derniers modules sont facultatifs, ils sont proposés dans le cadre d'une convention d'une durée maximale de 2 ans que le primo-arrivant peut conclure s'il le souhaite avec le Centre régional d'intégration qui en assure le suivi.

Le décret prévoit le soutien financier des opérateurs définis dans le cadre de la mise en œuvre et de la coordination du parcours.

Le parcours fera l'objet d'une évaluation tous les deux ans par un Comité de coordination.

Le Code prévoit l'agrément et le subventionnement de huit Centres régionaux d'intégration qui ont comme mission supplémentaire de :

- **développer, mettre en œuvre et organiser le parcours d'accueil** par :
 - a) la création des bureaux d'accueil, au sein desquels

- a) est dispensé le parcours d'accueil;
- b) la mise en place, la coordination, l'évaluation et l'information sur le parcours, en lien avec le Comité de coordination;
- c) la centralisation, dans le respect de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, de l'ensemble des données relatives aux primo-arrivants;
- d) l'émergence et le soutien de partenariats entre les opérateurs.

Pour mener à bien les actions prévues dans le cadre du parcours d'accueil, le décret prévoit l'agrément d'un service de traduction et d'interprétariat en milieu social actif sur tout le territoire de la Région de langue française. Il a pour mission de faciliter la communication entre les personnes d'origine étrangère et tout le service public ou asbl travaillant dans le cadre du « non-marchand ». Une subvention annuelle initiale de 250.000 euros sera octroyée au service d'interprétariat pour les activités liées au parcours d'accueil.

POLITIQUE DE FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bruxelles Formation, dans son rôle de régisseur, poursuit son travail de professionnalisation du champ de la formation professionnelle et de démarche qualité, notamment avec des publics de personnes handicapées infrascolarisées.

Depuis 2009, Bruxelles Formation souhaite diversifier l'offre de formation pour les personnes en situation de handicap à Bruxelles. L'asbl JST intègre des personnes handicapées dans sa formation en jardinage avec un public

d'Insertion socioprofessionnelle. De même, un projet pilote d'intégration de personnes handicapées dans les remises à niveau organisées par Bruxelles Formation Tremplin a été mis en place en 2013.

Partenaires

Les asbl actuellement conventionnées avec Bruxelles Formation dans le cadre de la formation portant notamment sur l'alphabétisation et l'acquisition de compétences de base, des personnes handicapées sont les suivantes :

- La Ligue Braille
Le Centre offre 4 formations : une formation de base français-calcul, une formation de base français-calcul-braille, une formation qualifiante d'agent d'accueil et une formation qualifiante d'employé administratif.
- Alpha-Signes
Alpha-Signes propose des formations en alphabétisation (français écrit et calcul) pour des adultes sourds ou malentendants par le recours à la langue des signes.
- Info-Sourds
L'asbl Info-Sourds, active dans l'intégration des personnes sourdes et malentendantes bruxelloises, organise deux actions de détermination professionnelle généraliste.
- CTV Médias
CTV Médias propose des formations d'initiation à l'informatique, à Internet et à Suite Office à l'intention de personnes handicapées physiques ou ayant un handicap mental léger.

Décret Inclusion

Le décret Inclusion a pour objectif de permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à toutes les sphères de la vie sociale. Dans ce cadre, Bruxelles Formation et le Service PHARE travaillent conjointement à l'élaboration

d'un Plan d'action visant à favoriser l'ouverture des formations professionnelles non spécialisées aux demandeurs d'emploi handicapés, à intensifier l'aide spécifique pour les demandeurs d'emploi handicapés (préparation collective et accompagnement individuel) et à maintenir l'offre de formation professionnelle spécifique pour les demandeurs d'emploi handicapés qui, malgré les aides mises en place, n'ont pas les moyens de s'intégrer dans des formations professionnelles tout public.

Le décret Inclusion crée deux nouveaux services :

- **Un service d'appui individuel aux personnes handicapées** : il s'agit de personnes qui accompagnent individuellement les personnes handicapées dans des formations professionnelles ordinaires. Il s'agit des missions assurées à l'heure actuelle par les services d'accompagnement pédagogique. Le projet pilote Tremplin fonctionne selon ce même modèle.
- **Des services préparatoires à la Formation professionnelle** : il s'agit de services ciblés sur le handicap qui visent à permettre aux personnes à apprendre à gérer leur handicap et à maîtriser les aides techniques éventuelles avant d'entamer leur parcours de formation.

5. ENJEUX LIÉS À LA MISE EN PLACE DE CERTAINES POLITIQUES PAR RAPPORT AUX PUBLICS EN DIFFICULTÉ AVEC L'ÉCRIT

Mettre le focus sur des difficultés constatées liées à l'entrée en vigueur de certaines politiques à portée générale, qui ont parfois des effets spécifiques sur les publics pas ou peu scolarisés est une des missions du Comité de pilotage. Certains dispositifs peuvent relever d'autres instances ou niveaux de pouvoir que ceux représentés au Comité de pilotage et ne pas avoir pris en compte les spécificités de la situation des personnes qui ne maîtrisent pas l'écrit.



L'État des lieux est alors un moyen d'attirer l'attention des autorités sur l'impact de certaines mesures sur des publics analphabètes et la nécessité de mener une réflexion à propos des besoins propres à ces personnes fragilisées par leur non-maitrise des compétences de base.

POLITIQUES D'ACTIVATION : IMPACT SUR LA DEMANDE DE FORMATION ET QUESTIONS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE D'ATTESTATIONS

L'État social actif tend à introduire des principes d'activation dans toutes les politiques sociales et celles d'emploi, désormais qualifiées de « politiques d'activation ». Ces politiques, qui concernent toute personne en âge et en situation de travailler bénéficiant de revenus de remplacement, ont été mises en place dès le début des années 2000 au niveau fédéral. Lire et Ecrire constate que l'intensification de la concurrence entre personnes à la recherche d'emploi - chômeurs et allocataires sociaux - place les personnes en situation d'illettrisme dans une situation très défavorable. Les opérateurs soulèvent la nécessité de tenir compte de la situation des personnes analphabètes et soulignent des difficultés de mobilisation de candidats dont l'entrée en formation est motivée par la pression et non un désir de se former.

En comparant les données des années 2000 avec celles d'aujourd'hui, Lire et Ecrire s'interroge sur les liens entre ces politiques d'activation et l'évolution des profils des personnes en formation, mais aussi sur l'impact de ces dispositions sur les personnes analphabètes tant en Wallonie qu'en Région de Bruxelles-Capitale, sans oublier l'impact de ces politiques sur l'évolution de certains dispositifs d'accompagnement en place depuis plusieurs années et les difficultés liées à leur mise en œuvre qui crée un malaise sur le terrain, notamment la question de la délivrance d'attestations.

Politiques d'activation

En Belgique, c'est dans le cadre du paradigme de l'État social actif qu'est conclu en 2004 un Accord de coopération entre l'État fédéral, les Régions et les Communautés relatif à l'accompagnement et au suivi actifs des chômeurs qui vise à améliorer leur employabilité⁴⁹. Cet Accord de coopération redéfinit le rôle des services régionaux de l'emploi (Forem en Wallonie, Actiris à Bruxelles, VDAB en Flandre, Arbeitsamt en Communauté germanophone) et de l'Onem (Office national de l'emploi) et renforce leur collaboration. Un nouveau service consacré exclusivement au suivi des chômeurs est d'ailleurs créé au sein de l'Onem. Pratiquement, cet Accord de coopération se traduit par une intensification de l'accompagnement des chômeurs dans la mesure où les convocations sont plus fréquentes, les entretiens plus approfondis, qu'ils s'opèrent après une période de chômage plus courte qu'auparavant, etc. A partir de l'entrée en vigueur de cet Accord de coopération, l'Onem est habilité à convoquer les chômeurs à une série d'entretiens d'évaluation de leurs démarches de recherche d'emploi et, le cas échéant, à établir un « plan d'action » qu'ils doivent s'engager à respecter sous peine de sanctions (réduction du montant de leurs allocations de chômage, suspension de leur paiement, voire exclusion du bénéfice de ces allocations).

Il est intéressant de noter qu'en Belgique, les politiques d'activation sont également d'application dans les CPAS vis-à-vis des personnes qui bénéficient du revenu d'intégration sociale (RIS)⁵⁰. Lorsque les allocataires sont jugés

49 Catherine BASTYNS, « Le passif de l'État actif, vu à travers la politique d'activation des chômeurs », *Journal de l'alpha*, 189, mai-juin 2013, pp. 44-75.

50 Catherine BASTYNS, « L'activation au sein des CPAS. Un bref aperçu replacé dans son contexte historique », *Journal de l'alpha*, 189, mai-juin 2013, pp. 110-115.

aptes à s'intégrer sur le marché du travail, les CPAS octroient désormais le RIS à condition que ces personnes prouvent leur disposition au travail. En outre, les CPAS recourent à l'élaboration d'un projet individualisé d'intégration sociale à destination des allocataires dont l'insertion socioprofessionnelle n'est pas jugée envisageable à court terme.

La Wallonie

Évolution du dispositif en Wallonie

En Wallonie, l'Accord conclu en 2004⁵¹ fait ensuite place au décret relatif à l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et au dispositif de coopération pour l'insertion qui entre en vigueur le 1^{er} octobre 2012⁵². L'attribution d'un conseiller-référent, membre du personnel du Forem, au demandeur d'emploi et la définition personnalisée des moyens et outils à utiliser pour atteindre l'objectif d'insertion professionnelle (élaboration d'un plan d'actions individualisé) constituent le socle de base de l'accompagnement individualisé. Dans le cadre de ce décret, une Commission est également créée au sein du Forem pour veiller à la bonne coopération entre ses services et ceux des opérateurs de formation et d'insertion professionnelle.

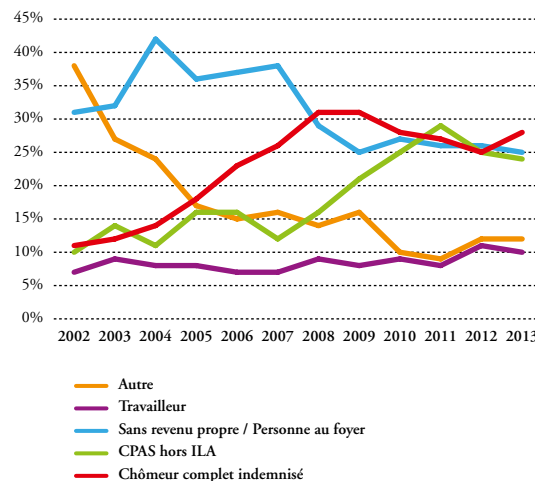
51 Voir plus haut dans cette contribution, passage consacré aux politiques d'activation.

52 Jean-Luc VRANCKEN et Dan WENDORF, « Accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et dispositif de coopération pour l'insertion. Enjeux et défis pour les EFT-OISP », *Réforme DIISP-Décret AI : Enjeux et défis pour les EFT-OISP*, 1^{er} octobre 2012.

Impacts des politiques d'activation sur la demande d'alphabétisation et sur l'évolution du public en formation en Wallonie

Tandis qu'au début des années 2000, les personnes au foyer ou demandeuses d'asile – parmi lesquelles on dénombreait surtout des femmes – constituaient le public majoritaire, on observe, 10 ans plus tard, que les hommes de nationalité belge, bénéficiaires d'allocations de chômage ou du revenu d'intégration sociale, sont significativement plus nombreux à s'y inscrire. Lire et Ecrire a mené une analyse de l'évolution des statuts socioprofessionnels

ÉVOLUTION DU STATUT SOCIOPROFESSIONNEL DE PERSONNES EN FORMATION, EN PROPORTIONS, 2002-2013



Source : Lire et Ecrire en Wallonie, base de données 2002-2013

NB : Le statut socioprofessionnel est établi en fonction de la source principale de revenu de la personne.



des personnes en formation dans les Régionales wallonnes de Lire et Ecrire ⁵³. En 2011, les proportions de personnes bénéficiaires d'allocations de chômage ou du CPAS ont considérablement augmenté, chacune de ces catégories atteignant près de 30% du public, tandis que les proportions de personnes au foyer diminuaient légèrement et celles des demandeurs d'asile chutaient considérablement.

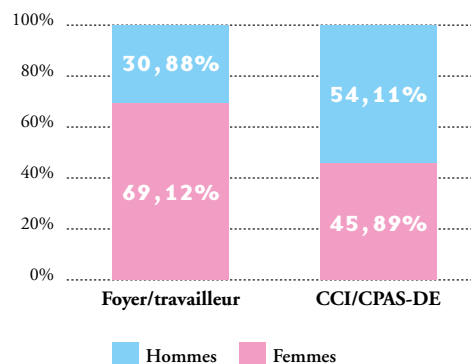
L'augmentation de la proportion de personnes bénéficiant d'allocations de chômage s'est déroulée principalement entre 2004 et 2008, tandis que celle des personnes allocataires des CPAS est plus tardive, démarrant en 2007 pour croître ensuite très rapidement. Impossible de ne pas mettre en relation ces modifications dans les publics en formation avec les politiques d'activation qui ont dans un premier temps été menées par l'Onem et le Forem et dans un second temps par les CPAS. Lire et Ecrire constate que de plus en plus de personnes sont dans un processus de perte d'allocations de chômage au profit d'allocations du CPAS.

Une autre source d'information quant à l'impact des politiques d'activation sur la demande de formation est l'analyse des caractéristiques des personnes (en termes de genre, d'âge, de nationalité). Deux groupes de personnes fréquentant des formations organisées par les Régionales wallonnes de Lire et Ecrire en 2013 ont été comparés : d'une part, les personnes sans revenus et apprenants travailleurs et, d'autre part, les personnes bénéficiant d'allocations de chômage ou du CPAS. Cette comparaison

53 Il convient ici de noter que les Régionales de Lire et Ecrire en Wallonie sont agréées en tant qu'organismes d'Insertion socioprofessionnelle (désormais appelés CISP – Centres d'Insertion socioprofessionnelle). Les impacts des politiques d'activation sur l'entrée en formation des demandeurs d'emploi sont certainement plus importants dans ce type de structure que dans des associations reconnues dans le cadre d'autres décrets.

montre un impact des politiques d'activation sur le genre : la proportion d'hommes est nettement plus importante dans le second groupe. Pour rappel, les femmes dans le secteur de l'alphabetisation ont toujours été majoritaires.

COMPARAISON DES PROPORTIONS D'HOMMES ET DE FEMMES SELON QUE LES PERSONNES BÉNÉFICIENT OU NON D'ALLOCATIONS DE CHÔMAGE OU DU CPAS

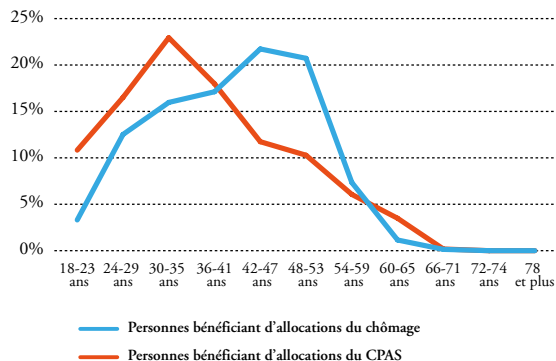


Source : Lire et Ecrire en Wallonie, base de données 2013

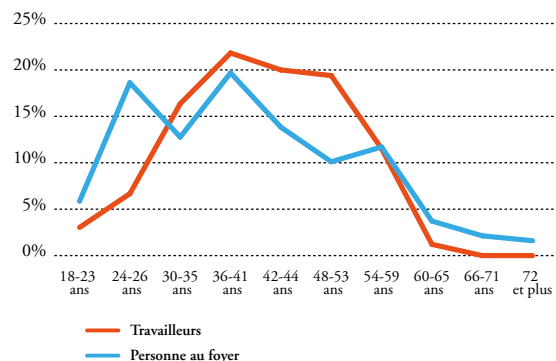
La comparaison des âges ne permet pas de conclure à une différence significative entre ces deux groupes, mais à l'intérieur du second groupe, on observe des différences entre les bénéficiaires d'allocations du CPAS (avec un pic de la catégorie des 30-35 ans) et les bénéficiaires d'allocations du chômage (avec un pic de la catégorie des 42-47 ans).

COMPARAISON DES COURBES D'ÂGE
SELON QUE LES PERSONNES BÉNÉFICIENT OU NON
D'ALLOCATIONS DE CHÔMAGE OU DU CPAS

PERSONNES BÉNÉFICIENT
D'UNE ALLOCATION DE CHÔMAGE OU DU CPAS



PERSONNES NE BÉNÉFICIENT PAS
D'UNE ALLOCATION DE CHÔMAGE OU DU CPAS

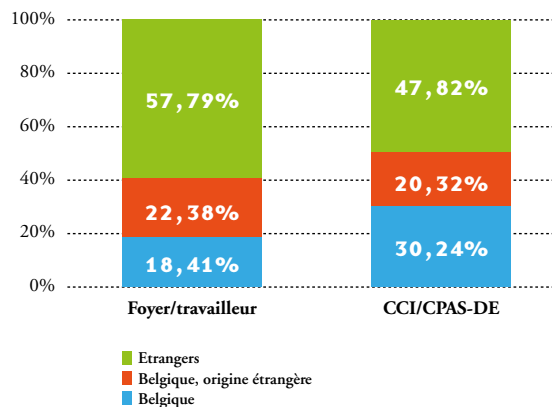


Source : Lire et Ecrire en Wallonie, base de données 2013

La même analyse conduite sur le premier groupe montre des courbes nettement moins différenciées. Qu'en conclure, sinon que les politiques d'activation amènent davantage de jeunes (lorsqu'elles sont menées par les CPAS) et davantage de quarantennaires et cinquantennaires (lorsqu'elles sont menées via le Forem ou l'Onem) ?

Lire et Ecrire a comparé les deux groupes du point de vue de la nationalité. Les données montrent que les personnes belges (ne comprenant pas les Belges d'origine étrangère) sont plus présentes dans le second groupe : elles passent de 18% à 30%. Les politiques d'activation auraient donc un impact sur l'entrée en formation de ce public qui était jusqu'à présent fort minoritaire dans le secteur de l'alphabétisation.

COMPARAISON DES PROPORTIONS D'HOMMES
ET DE FEMMES SELON QUE LES PERSONNES
BÉNÉFICIENT OU NON D'ALLOCATIONS DE CHÔMAGE
OU DU CPAS, ET SELON LA NATIONALITÉ



Source : Lire et Ecrire en Wallonie, base de données 2013



La Région de Bruxelles-Capitale

Évolution du marché de l'emploi à Bruxelles

Pour apprécier les effets des politiques d'activation sur les publics analphabètes (demandeurs d'emploi ou usagers de CPAS), il faut tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain du chômage et de l'emploi.

En comparant les années 2000 et 2012, on constate que « pour 100 chômeurs » au départ, « on en comptabilise 149 » douze ans plus tard. Des raisons démographiques, réglementaires (suppression en 2002 de la dispense d'inscription comme demandeur d'emploi pour les chômeurs de plus de 50 ans) viennent en partie expliquer cet accroissement spectaculaire du nombre de chômeurs⁵⁴. D'autres raisons sont à chercher du côté de la crise financière de 2008, de la gestion politique de celle-ci et de la pénurie d'offres d'emploi qui en a résulté.

146

Les demandeurs d'emploi se trouvent de fait confrontés à un marché du travail hautement concurrentiel. Dans un tel contexte, les personnes peu qualifiées se trouvent, a priori, dans une position très défavorable sur ce marché. En outre, si le niveau général des qualifications ne cesse d'augmenter depuis des années, cela n'est pas de nature à faciliter l'Insertion socioprofessionnelle de ceux qui n'ont pas les compétences de base.

Impacts des politiques d'activation sur la demande d'alphabetisation et sur l'évolution du public en formation à Bruxelles

Si le marché de l'emploi bruxellois se caractérise par un taux particulièrement élevé du chômage des jeunes, il faut

54 Voir « Le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. État des lieux 2012 », Observatoire Bruxellois de l'emploi, p. 32.

noter également que 28 % des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en 2012 disposent d'un niveau d'études inférieur au 2^e degré de l'enseignement secondaire et que de 45,8 % des chômeurs indemnisés bruxellois (données 2013) sont inoccupés depuis au moins 24 mois⁵⁵.

Actiris constate en 2012 que son public est composé de 10 % de « demandeurs d'emploi (...) bénéficiant du RIS ou d'une aide financière équivalente du CPAS » (contre 4,6% pour la Flandre et 5,8 % pour la Wallonie) et de noter qu'il est « confronté à un phénomène de précarisation plus important qu'ailleurs en Belgique⁵⁶ ».

Lire et Ecrire Bruxelles-CRÉDAF dispose de données sur le statut socio-économique des apprenants de ses 6 centres et des associations avec qui elle a passé convention pour 2013. En analysant le profil du public en formation, on s'aperçoit que 41% étaient des usagers de CPAS et 19% des chômeurs complets indemnisés⁵⁷. Ce qui fait que 60 % de ces apprenants sont potentiellement en situation de devoir se justifier devant le CPAS, Actiris ou l'Onem par rapport à leur emploi du temps, leur assiduité aux cours et leur volonté de sortir de leur situation d'allocataire ou de chômeur.

Pour illustrer ce phénomène, l'asbl s'appuie aussi sur le témoignage de Philippe Heinen, coordinateur du service

55 Voir « Le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. État des lieux 2012 », Observatoire bruxellois de l'emploi, p. 55.

56 Voir « Le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. État des lieux 2012 », Observatoire bruxellois de l'emploi, p. 33. Seuls « 29% des bénéficiaires bruxellois du CPAS sont inscrits auprès d'Actiris ».

57 En 2010, parmi les apprenants de Lire et Ecrire Bruxelles, 33% des personnes en formation émergeaient au CPAS (41% en 2013) et 19% étaient des chômeurs indemnisés (19% également en 2013). En 2013, ces deux catégories représentaient ensemble 60% des apprenants contre 52% en 2010. Pour les données 2010, voir l'enquête de Lire et Ecrire Communauté française : « L'alphabetisation des adultes en Communauté française de Belgique. Principaux résultats de l'enquête 2010 ».

Emploi de Lire et Ecrire Bruxelles⁵⁸, quant aux exigences de l'Onem à l'égard des personnes en difficulté avec la lecture et/ou l'écriture. Dans le cadre de deux conventions établies avec Actiris, le service 'Alpha-Emploi' de Lire et Ecrire Bruxelles accompagne des personnes analphabètes dans leur recherche d'emploi. Dans la dynamique de cet accompagnement, les personnes ont l'occasion de constituer une farde dans laquelle elles sont invitées à conserver toutes les preuves de leurs démarches d'insertion professionnelle telles que la copie des offres d'emploi auxquelles elles ont répondu, la copie des réponses qu'elles ont reçues, la liste des employeurs qu'elles ont contactés, etc. Depuis la mise en place des politiques d'activation, cette farde, bien qu'elle n'ait pas été créée à cet effet, satisfaisait pleinement aux critères de l'Onem lorsque ces demandeurs d'emploi étaient convoqués pour procéder à l'évaluation de leur comportement de recherche d'emploi. Désormais, suite à l'intensification de l'accompagnement des chômeurs, les travailleurs du service 'Alpha-Emploi' constatent que ces preuves ne suffisent plus. Du côté des personnes en formation, c'est l'incompréhension qui domine⁵⁹.

Impact de ces politiques sur les dispositifs en matière d'emploi de Lire et Ecrire Bruxelles

Les politiques d'activation, conjuguées à l'approfondissement de la crise, produisent des effets regrettables sur les publics de personnes en formation dans les organismes d'alphabétisation bruxellois et sur les dispositifs APS et

ARAE⁶⁰. Les difficultés que rencontrent ces publics dans la recherche d'emploi ne cessent de croître. Ils sont amenés à solliciter les agents APS bien au-delà des deux années prévues dans la convention, ce qui sature les plages de rendez-vous et remet en cause l'équilibre entre ceux qui mettaient fin à l'accompagnement (parce qu'ils avaient retrouvé du travail) et ceux qui voulaient intégrer le dispositif. Désormais, pour intégrer le dispositif APS, la personne analphabète devra attendre plusieurs mois (voire une année). Il en va à peu près de même pour qui veut intégrer un ARAE.

Dans le cadre APS, le conseiller Emploi ne peut valoriser les actions avec un suivi que pendant une période de 2 ans. Au-delà, aucune action réalisée avec l'intéressé n'est valorisable au regard de la convention signée avec Actiris. Pour être dans les conditions d'accueillir de nouveaux demandeurs d'emploi avec qui il sera possible de valoriser les actions, l'association est donc amenée à ne plus fixer de rendez-vous avec les suivis les plus anciens (même si ceux-ci sont toujours en demande).

Des craintes s'expriment par rapport au devenir du dispositif d'accompagnement collectif ARAE. Si l'accompagnement individuel y a toute sa place, le travail en groupe y occupe un espace privilégié et est une pratique importante que Lire et Ecrire souhaite poursuivre.

L'épreuve des preuves en Wallonie et à Bruxelles

Par ailleurs, depuis quelques années, les opérateurs de terrain observent également que certaines personnes sont amenées à suivre ces formations sous la pression de perdre leurs allocations. Depuis la mise en place de ces politiques d'activation, les personnes qui bénéficient de revenus de remplacement (allocations de chômage ou revenu d'inté-

58 Philippe HEINEN, « Impact des politiques d'activation sur l'accompagnement à la recherche d'emploi. Des exigences aberrantes », *Journal de l'alpha*, 189, mai-juin 2013, pp. 102-109.

59 Anne GODENIR et Aurélie STORME, « ESA : de la théorie à l'expérience de vie », *Journal de l'alpha*, 189, mai-juin 2013, pp. 25-43.

60 Les dispositifs APS et ARAE sont décrits dans ce chapitre dans la partie consacrée aux politiques. Voir pages 127 à 129.



gration sociale) doivent fournir davantage d'attestations d'inscription et de fréquentation de formation ou des preuves de leur recherche d'emploi à l'Onem/au Forem/à Actiris ou à leur CPAS⁶¹. Ces documents permettent à ces organismes publics de contrôler leur niveau d'activation. Certains apprenants en formation d'alphabetisation ont exprimé leur désarroi d'être contraints à s'engager davantage dans une « recherche de preuves » que dans une réelle recherche d'emploi, cette recherche s'accompagnant souvent d'une peur aiguë de se voir supprimer leurs allocations⁶². D'autres sont incapables de rencontrer ces exigences dans la mesure où ils éprouvent de grandes difficultés avec la lecture, l'écriture ou la langue française.

Ces difficultés spécifiques ne sont généralement pas prises en compte. Tout un chacun, peu importe son niveau de scolarisation ou sa maîtrise de la langue, se voit en effet obligé de fournir de nombreuses preuves écrites de sa recherche d'emploi, de tenir un journal de bord rendant compte de ses démarches, de s'inscrire en formation et, le cas échéant, de signer et respecter les termes d'un plan d'actions sous peine de perdre temporairement ou définitivement son droit aux allocations de chômage ou de RIS. Ceci explique que certains demandeurs d'emploi s'inscrivent dans un centre de formation tel que Lire et Ecrire, « envoyés » par un agent pour apprendre à rédiger leur curriculum vitae.

De fait, les associations d'Alpha sont amenées à délivrer chaque année quantité d'attestations aux apprenants (et, plus généralement, aux Administrations qui sollicitent

61 Magali JOSEPH, « Impact des politiques d'activation sur le secteur de l'alphabetisation. La problématique des attestations d'inscription et de fréquentation exigées par les CPAS, l'Onem et Actiris », *Journal de l'alpha*, 189, mai-juin 2013, pp. 116-128.

62 Anne GODENIR et Aurélie STORME, « ESA : de la théorie à l'expérience de vie », *Journal de l'alpha*, 189, mai-juin 2013, pp. 25-43.

leurs services) pour attester de leur passage, de leur assiduité aux cours, etc. et ainsi satisfaire les desideratas des organismes publics dont ils relèvent (ou dépendent).

Confrontée à cet état de fait Lire et Ecrire Bruxelles a conçu en septembre 2014 une attestation-type qu'elle ne délivre qu'à la demande de l'utilisateur et qui, tout en répondant aux attentes de ce dernier, s'adresse à l'agent du CPAS, d'Actiris ou de l'Onem qui va le convoquer, pour lui indiquer combien les pressions qu'exerce leur institution sur les personnes analphabètes sont le plus souvent dommageables pour ces dernières.

Conclusions

S'il est établi que certains apprenants sont heureux d'avoir connu, à travers les politiques d'activation, des possibilités de formation dont ils ignoraient l'existence, il n'en reste pas moins que des contrats, conclus avec l'Onem sous la pression de perdre les allocations, conduisent bien des personnes à « fréquenter » des formations sans s'investir aucunement dans l'apprentissage.

Dans le cadre du paradigme de l'État social actif, l'État tente d'établir un équilibre entre les droits et les devoirs des individus, en poussant ces derniers à se conformer aux normes de la participation et de la responsabilisation. On peut toutefois observer un glissement de la logique théorique d'un équilibre entre droits et devoirs vers celle du conditionnement des droits à une série de devoirs. La remise en question de certaines modalités de fonctionnement de dispositifs comme les APS et l'ARAE inquiètent le secteur associatif à Bruxelles de même que la délivrance d'attestations dans les deux Régions.

Les politiques d'activation créent un malaise sur le terrain, les opérateurs étant sollicités pour délivrer des preuves de

participation et d'assiduité aux formations. Le profil et la situation particulière des personnes en difficulté avec la lecture et l'écrit ne sont pas suffisamment pris en compte dans l'évaluation des démarches entreprises par celles-ci. Les politiques d'activation conditionnent le droit à l'aide sociale et le droit au chômage au suivi d'une formation, ce qui a un impact d'une part sur la relation entre le candidat à la formation et son organisme de formation, mais aussi d'autre part sur la dynamique pédagogique des groupes et la motivation des participants.

Dans un contexte de places limitées, la croissance du public 'actif' réduit de fait l'accès aux formations pour les personnes qui ne sont pas les cibles de ces politiques, mais qui sont motivées et souhaitent se former.

ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ ET EXIGENCES EN MATIÈRE LINGUISTIQUE : CODE DE LA NATIONALITÉ DE 2012 ET IMPACTS SUR LES PERSONNES PAS OU PEU SCOLARISÉES

La loi du 4 décembre 2012 modifiant le Code de la nationalité « afin de rendre l'acquisition de la nationalité belge neutre du point de vue de l'immigration » est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Cette loi apporte des changements en matière d'accès à la nationalité des personnes d'origine étrangère. Pour le public en situation de précarité sociale et économique, et en particulier pour le public analphabète, cette nouvelle législation rend l'accès à la nationalité plus difficile⁶³.

63 Cette problématique a fait l'objet d'une double analyse réalisée par Lire et Ecrire. Celle-ci est accessible sur le site de Lire et Ecrire : <http://www.lire-et-ecrire.be:code2012-1> et <http://lire-et-ecrire.be/code2012-2>.

Contextualisation de l'acquisition de la nationalité pour les personnes analphabètes

Les personnes en formation d'alphabétisation sont d'avis que, tant en matière d'emploi que de logement, de scolarité des enfants ou de participation politique, l'acquisition de la nationalité peut avoir des retombées positives. Lors du forum *Nationalité* organisé le 1^{er} avril 2014⁶⁴ – auquel des groupes d'apprenants de Lire et Ecrire Bruxelles ont pris part –, chacun a pu poser des questions et dire ce que l'acquisition de la nationalité représentait pour lui.

De ces échanges, sont notamment ressortis les avis et témoignages suivants :

- Pour trouver du travail, c'est plus simple ; certains métiers deviennent accessibles (police, sécurité, les fonctions décisionnelles) ;
- Plus grande facilité à se déplacer dans le monde avec un passeport européen : voyage sans visa dans de nombreux pays et moins de file d'attente dans les aéroports (guichet européen) ;
- Avantages pour les enfants ;
- Possibilité de prendre part à la vie politique du pays : pouvoir voter, se présenter aux élections ;
- L'obtention de la nationalité ouvre des droits ;
- Meilleure accessibilité au logement social ;
- Avantages économiques : on paie plus dans les banques lorsqu'on n'a pas la nationalité ;
- Pour les papiers : ça facilite les procédures (sinon, ça coûte cher !).

La loi du 4 décembre 2012 est basée sur une 'inversion de philosophie' par rapport à la loi du 1^{er} mars 2000. Ainsi, si en 2000 « la nationalité était considérée (...) comme un

64 Forum organisé par l'asbl Objectif en partenariat avec plusieurs associations dont Lire et Ecrire Bruxelles, pour informer les personnes en formation d'alphabétisation ou en FLE, ainsi que des personnes-relais, des critères à remplir pour acquérir la nationalité. Voir : <http://www.allrights.be/forum>.



moyen d'intégration », en 2012 « cette logique est inversée : l'acquisition de la nationalité belge est désormais considérée comme l'aboutissement du processus d'intégration. L'étranger souhaitant acquérir la nationalité belge devra par conséquent prouver qu'il remplit certains critères d'intégration »⁶⁵.

Modalités d'acquisition de la nationalité

Il est impossible de reprendre dans cet État des lieux de l'alphabétisation la description détaillée de la nouvelle loi. D'autres l'ont fait par ailleurs⁶⁶. Néanmoins, il est indispensable d'en connaître la philosophie et d'en présenter les grandes lignes pour pouvoir en percevoir les impacts sur les personnes peu ou pas scolarisées. Seront brièvement esquissées les grandes lignes de l'acquisition de la nationalité par voie de déclaration.

150

Concernant l'acquisition de la nationalité par voie de déclaration⁶⁷ par les personnes majeures, les critères introduits par la loi de 2012 sont au nombre de quatre :

- participation économique,
- intégration sociale,
- connaissance linguistique,
- participation à la vie de la communauté d'accueil.

La durée du séjour détermine les critères que les candidats doivent rencontrer.

65 Doltza SANCHEZ PARDO, « Code de la nationalité : plus compliqué et restrictif », in *Trait d'Union*, n°2/2013, p. 12, téléchargeable à la page : <http://www.avcb-vsgb.be/fr/Publications/trait-dunion.html>.

66 Par exemple le guide pratique du Centre fédéral Migration, « Devenir belge », avril 2014, http://www.diversite.be/sites/default/files/documents/publication/brochure_nationalite_def_fr_web.pdf

67 L'autre voie étant celle de la naturalisation (dorénavant rarement utilisée puisque réservée aux apatrides et aux personnes pouvant justifier de mérites exceptionnels.

Deux situations se présentent pour les adultes candidats à l'acquisition de la nationalité :

1. en cas de séjour légal depuis au moins 5 ans (et moins de 10 ans)
2. en cas de séjour légal depuis au moins 10 ans

1. En cas de séjour légal depuis au moins 5 ans (et moins de 10 ans)

C'est pour les personnes ayant entre 5 et 10 ans de séjour légal en Belgique, n'ayant pas d'attaches familiales en Belgique (époux/épouse ou parent(e) d'un enfant mineur belge) et n'ayant pas atteint l'âge légal de la pension⁶⁸ que les conditions sont les plus ardues à satisfaire. Ces personnes doivent apporter des preuves sur trois des quatre critères établis par le législateur.

68 Ou n'étant pas empêchées d'occuper un emploi du fait d'une invalidité ou d'un handicap.

CRITÈRES AUXQUELS LE CANDIDAT DOIT SATISFAIRE

<i>Participation économique</i>	<i>Intégration sociale</i>	<i>Connaissance de la langue</i>
Avoir, au cours des 5 dernières années, travaillé 468 jours (soit environ 2 ans) ou payé 6 trimestres de cotisations sociales comme indépendant.	<p>Se prévaloir</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un diplôme ou d'un certificat au minimum de l'enseignement secondaire supérieur obtenu en Belgique ou à l'étranger (reconnu équivalent par l'une des Communautés). Il faut en outre que le diplôme puisse attester de la connaissance minimale d'une des trois langues nationales équivalente au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), - soit de l'exercice d'une activité professionnelle ininterrompue en Belgique au cours des 5 dernières années, - soit d'une formation professionnelle d'au moins 400 heures organisée notamment par les Offices régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle, - soit d'un parcours d'intégration (parcours d'accueil pour primo-arrivants organisé par les Régions mais non encore opérationnels, sauf en Flandre⁶⁸). 	<p>Les personnes qui satisfont au critère d'intégration sociale satisfont d'office au critère de connaissance linguistique⁵. La connaissance de la langue est définie de la manière suivante :</p> <p>maitrise de la langue répondant aux critères du niveau A2 du CECR, niveau qualifié d'intermédiaire.</p>

Le critère de la langue est très largement mis en avant, non seulement au niveau de la condition linguistique mais aussi de celui de la condition d'intégration sociale. De ce fait la question de l'emploi et de la formation se surimpose totalement à celle de la connaissance de la langue : si la personne a un emploi, a suivi une formation professionnelle censée favoriser son accès sur le marché du travail, elle est considérée comme satisfaisant d'office aux exigences linguistiques.

La possibilité de se prévaloir du suivi d'un parcours d'accueil pour primo-arrivants semble avoir été conçue comme une alternative pour les personnes qui ne peuvent répondre à la condition d'intégration sociale via les critères d'emploi

ou de formation. Toutefois, en Wallonie et à Bruxelles (pour le rôle linguistique francophone), la mise en œuvre des parcours n'est pas encore finalisée. Aucun candidat à la nationalité n'est donc actuellement en mesure de se prévaloir d'un tel parcours. Une fois qu'ils seront opérationnels, les personnes qui y participeront pourront, lorsqu'elles auront atteint 5 ans de séjour légal, valoriser ce suivi pour satisfaire au critère d'intégration du Code de la nationalité.

2. En cas de séjour légal depuis 10 ans

Pour les personnes séjournant légalement en Belgique depuis au moins 10 ans, le critère de la langue est maintenu, tandis que les conditions économiques et d'intégration sociale sont supprimées et remplacées par une condition de participation à la vie de la communauté d'accueil.

69 Un parcours d'intégration existe depuis 2004 en Flandre : www.inburgering.be/fr. A Bruxelles et en Wallonie, les parcours ne sont pas opérationnels. Les résidents wallons et bruxellois ne sont donc pas en mesure actuellement d'apporter cette preuve. La situation est donc inéquitable d'une Région à l'autre.



CRITÈRES AUXQUELS LE CANDIDAT DOIT SATISFAIRE	
Participation économique et socioculturelle à la vie de la communauté d'accueil	Connaissance de la langue
<p>Produire une déclaration accompagnée de pièces justificatives :</p> <p>par exemple⁷⁰ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une scolarité en Belgique, - le suivi d'une formation professionnelle, - une implication active dans la vie associative belge, - une participation à des dispositifs de formation mis en place notamment dans le cadre des parcours d'accueil et d'intégration, - l'exercice d'une activité professionnelle depuis de nombreuses années en Belgique, - ... 	<p>Se prévaloir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un diplôme ou d'un certificat au minimum de l'enseignement secondaire supérieur obtenu en Belgique ou à l'étranger (reconnu équivalent par l'une des Communautés). Il faut en outre que le diplôme puisse attester de la connaissance minimale d'une des trois langues nationales équivalente au niveau A2 du Cadre européen commun de référence. - soit de l'exercice d'une activité professionnelle ininterrompue en Belgique au cours des 5 dernières années - soit d'une formation professionnelle d'au moins 400 heures organisée notamment par les Offices régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle, - soit d'un parcours d'intégration (parcours d'accueil pour primo-arrivants - soit d'un certificat linguistique délivré par le SELOR - soit d'une attestation de connaissance (via un test linguistique) d'une des trois langues nationales délivrées par les Offices régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle - soit d'une attestation de connaissance d'une des trois langues nationales délivrée par un établissement organisé, reconnu ou subventionné par une Communauté

70 Voir le Rapport au Roi de la Ministre de la Justice Annemie Turtelboom, in Arrêté royal du 14 janvier 2013.

On constate que :

- les conditions sont ici moins strictes par rapport à celles imposées aux immigrés plus récents,
- les possibilités de preuve de la connaissance de la langue ont été élargies notamment à la passation d'un test linguistique,
- la participation à la vie de la communauté d'accueil n'est pas définie par des exigences préalablement fixées, et les exemples de preuves donnés dans la circulaire du 8 mars 2013 ne comportent pas d'exigences comme des types de diplôme, des durées de travail ou de formation... Il appartient au procureur du Roi d'apprécier si les preuves présentées par le candidat à la nationalité sont suffisantes. Ceci ouvre le risque d'appréciations différentes (d'exigences plus ou moins importantes) selon l'arrondissement judiciaire dans lequel la demande est introduite.

Impacts des nouvelles modalités d'acquisition sur les personnes pas ou peu scolarisées

Les critères instaurés par la loi de 2012 rendent l'accès à la nationalité difficile pour certains groupes de candidats socio-économiquement fragilisés, notamment en raison de leur absence de maîtrise de l'écrit.

1. Pour le séjour légal d'au moins 5 ans et de moins de 10 ans : difficulté de répondre aux critères de participation économique et d'intégration sociale

Un document publié par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale⁷¹ reprend des données montrant que la proportion des personnes ayant un

71 Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Des faits et des chiffres*, 3 mai 2011, http://www.luttepauvrete.be/chiffres_enseignement.pdf.

faible niveau d'études (maximum enseignement secondaire inférieur) est plus important chez les chômeurs (39% chez les chômeurs, contre 20% chez les travailleurs) et encore bien davantage chez les 'économiquement inactifs' (61%). Le risque de pauvreté est aussi plus élevé chez les personnes ayant un faible niveau d'éducation (24%, contre 7% chez les personnes ayant un haut niveau d'éducation).

D'autres données reprises dans ce document montrent par ailleurs que les personnes ayant un faible niveau d'études sont statistiquement plus nombreuses parmi les personnes originaires d'un pays non-UE (54%, contre 38% chez les Belges et 43% chez les ressortissants d'un pays membre de l'UE).

En juxtaposant ces différentes données, on voit combien le risque existe pour une frange de la population de cumuler les différents statuts – immigrée, peu formée, au chômage et disposant de faibles revenus, ce qui risque d'entraver son accès à la nationalité, vu les conditions actuelles de participation économique et d'intégration sociale telles qu'elles ont été définies par le législateur.

Les personnes qui ne sont pas en mesure de satisfaire à ces conditions devront dès lors patienter jusqu'à avoir atteint 10 ans de séjour pour introduire leur demande, puisque les critères d'accès ont, dans ce cas, été partiellement assouplis.

2. Pour le séjour légal d'au moins 10 ans : difficulté de répondre au critère linguistique

Les personnes qui séjournent depuis au moins 10 ans en Belgique ont, comme le montre le deuxième tableau, des possibilités supplémentaires de prouver leur connaissance de la langue, notamment par la réussite d'un test linguistique,

soit un test de niveau A2, tel que défini par le CECR, dans les quatre compétences langagières : comprendre, communiquer, lire, écrire.

Réussir ce test nécessite néanmoins un niveau élémentaire de lecture et d'écriture. En lecture, il faut par exemple pouvoir lire un texte court très simple et, en écriture, pouvoir écrire une lettre courte très simple, ce qui correspond à un niveau 2 (acquis) en lecture et en écriture du *Référentiel de compétences pour l'alphabétisation* réalisé par Lire et Ecrire Bruxelles. Les personnes totalement analphabètes, ainsi que de nombreuses personnes en cours de formation ou éventuellement après un très long temps de formation, pourraient rencontrer des difficultés dans la passation de ce test. Ce sera par exemple le cas de Monsieur R., un ex-ouvrier de 51 ans qui parle parfaitement le français mais ne maîtrise pas la langue écrite. Venu en Belgique à l'âge de 9 ans avec ses parents, il a arrêté l'école rapidement sans avoir obtenu de diplôme requis (Certificat d'Enseignement secondaire supérieur). Il a commencé à travailler depuis son plus jeune âge mais se trouve au chômage depuis plus de 5 ans⁷².

On objectera que les parcours d'accueil mis en place par les Régions ont parmi leurs objectifs de proposer une formation linguistique aux primo-arrivants. A ce jour, ces parcours ne sont pas encore opérationnels. Une fois leur mise en œuvre à Bruxelles et en Wallonie, ils constitueront une des voies possibles pour apprendre la langue de la communauté d'accueil. La question sera alors de savoir si cette formation linguistique permettra effectivement aux personnes analphabètes d'atteindre un niveau A2 dans les

72 Exemple tiré de : Rachida MEFTAH, *Enjeux du nouveau CNB pour le secteur de l'alpha*, Powerpoint présenté lors du colloque « Nouveau Code de la nationalité : enjeux et conséquences pour le secteur de l'alpha », 11 décembre 2013, http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/images/documents/pdf/colloque_2013/colloque_2013-12-11_diapo_meftah.pdf.



quatre compétences langagières définies par le CECR. L'expérience de Lire et Ecrire et d'autres opérateurs atteste que l'apprentissage d'une langue, orale et écrite, prend du temps et ce temps n'est pas identique pour tous.

A la suite de Piet Van Avermaet, chercheur au Département de linguistique de l'Université de Gand⁷³, on peut aussi questionner le recours au CECR comme étalon d'évaluation des compétences dans le cadre d'un apprentissage de la langue du pays d'accueil. Celui-ci a en effet été conçu pour l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation de compétences en langues étrangères, et non en langue seconde, ce qui est pourtant la situation des personnes d'origine étrangère vivant en Belgique. Plus encore, pour Piet Van Avermaet, « les descripteurs du CECR pour les premiers niveaux ont été définis sur la base de prérequis pour la langue et la 'littéracie' que ne maîtrise pas une large proportion du public des programmes d'intégration et des tests. (...) Les personnes ayant un bas niveau de qualification ou un niveau intermédiaire ne font donc pas partie du groupe-cible⁷⁴.

Notons encore qu'à l'exception de ceux organisés par Bruxelles Formation⁷⁵, les tests pour obtenir l'attestation de réussite requise se déroulent actuellement sur ordinateur, un handicap supplémentaire pour les personnes qui ne maîtrisent pas cet outil.

73 Piet Van AVERMAET, *L'intégration linguistique en Europe : analyse critique*, in Hervé ADAMI et Véronique LECLERCQ (sous dir.de), *Les migrants face aux langues des pays d'accueil. Acquisition en milieu naturel et formation*, Presses Universitaires du Septentrion, 2012, pp.153-171.

74 Ibid., p.161.

75 Bruxelles Formation a mis en place un document expliquant aux personnes peu scolarisées comment répondre à un test à choix multiples. Les tests écrits de Bruxelles Formation ne recourent pas à l'informatisation.

D'autres points problématiques

La question de l'**information des publics** est aussi cruciale vu la complexité de la législation. Les questions posées par des apprenants lors du forum *Nationalité* (avril 2014) témoignent de leur intérêt mais également d'une grande méconnaissance du droit des étrangers en général, et du Code de la nationalité en particulier :

- « Quelle est la différence entre la carte B et C ? »
- « Est-ce que le fait d'avoir une fille avec la nationalité belge permet à une mère de l'avoir ? »
- « C'est quoi le niveau A2 ? »
- « Quelle est la différence entre demande de naturalisation et demande de nationalité ? »
- « Un citoyen européen peut-il demander la nationalité belge ? »
- « Un enfant né ici peut-il avoir la nationalité ? »
- « Est-ce que la Belgique accepte la double nationalité ? »
- « Un enfant qui a les deux nationalités peut-il choisir l'une ou l'autre ? »
- « Peut-on faire appel après un refus ? »
-

La qualité de l'accueil et la bonne information du public dans les services communaux de l'état civil⁷⁶ sont donc de toute première importance, en particulier pour les personnes qui ne maîtrisent pas l'écrit.

Il est utile de préciser que l'acquisition de la nationalité a un **coût** qui peut être élevé (aux 150 euros à acquitter avant l'introduction de la demande, il faut ajouter les frais administratifs réclamés par les Communes, les taxes sur les documents à fournir, les frais de déplacement pour se

76 La demande de nationalité par déclaration doit toujours être faite devant l'officier de l'état civil du lieu où l'intéressé a sa résidence principale. C'est également l'officier de l'état civil qui juge de la recevabilité de la demande.

procurer les documents requis – dont la copie conforme de l'acte de naissance –, les frais de traduction...).

Liens entre langue et intégration

Dans la mesure où l'on assiste à une 'inversion de philosophie' telle qu'évoquée plus haut, il convient également de questionner le lien entre connaissance de la langue et intégration ainsi que celui entre test standardisé et connaissance de la langue.

Sur base d'études réalisées par l'UCL⁷⁷ d'une part et par l'UGent⁷⁸ d'autre part, le *Journal de l'alpha*⁷⁹ a consacré un dossier à cette question. Un article y interroge plus particulièrement la priorité donnée à la connaissance de la langue sur l'intégration et plaide pour qu'à l'inverse l'intégration soit considérée comme un facteur concourant à l'apprentissage de la langue car on acquiert une langue en situation réelle et en réponse à un besoin : « L'implication des personnes dans des activités à but social ou professionnel facilite l'apprentissage de la langue et il serait dangereux, voire absurde, de hiérarchiser/séquentialiser ces deux processus ».

Cet article questionne également la neutralité et l'objectivité des tests de langue : constructions socioculturelles, souvent « très éloignés des références culturelles de la per-

sonne qui passe le test, les tests augmentent la probabilité de passer à côté des compétences de cette personne »⁸⁰. Ce constat vaut particulièrement lorsqu'il s'agit d'un adulte qui, lorsqu'il arrive dans une région dont il ne maîtrise pas la langue va d'abord « développer le lexique qui correspond à ses besoins de communication, dans la vie privée et professionnelle ». En outre, les auteurs expliquent que : « bien qu'ils soient souvent adossés à des référentiels de compétences, les tests ne permettent pas d'évaluer les compétences au sens propre du terme (...). Certaines personnes disposant de 500 mots vont valoriser cette connaissance en l'utilisant au maximum, tandis que d'autres, avec 2.000 mots, vont hésiter à parler ou à écrire par manque de confiance. Le savoir mesuré dans les tests peut [donc] être très différent de la capacité à communiquer en situation réelle. »

Des demandes en chute libre

Selon l'asbl Objectif qui a mené l'enquête dans les Communes bruxelloises, « en moyenne, entre 2012 et 2013, le nombre de demandes d'acquisition de la nationalité belge a chuté de plus de 65% »⁸¹. Le rapport d'activités de 2013 de l'Office des Étrangers⁸² donne des chiffres similaires : de 48.385 demandes en 2012 (total des demandes via la naturalisation et la déclaration), on est passé à 15.899 demandes en 2013, soit 67% de demandes en moins.

77 Philippe HAMBYE et Anne-Sophie ROMAINVILLE, « Apprentissage du français et intégration. Des évidences à interroger », *Cahiers Français et Société*, n°26-27, Editions Modulaires Européennes, 2014. Voir aussi : Philippe HAMBYE et Anne Sophie ROMAINVILLE, « Maîtrise du français et intégration. Des idées reçues, revues et corrigées », Collection Guide, Fédération Wallonie-Bruxelles - Culture, 2014, www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=1237

78 Auteur notamment de : « L'intégration linguistique en Europe : analyse critique », in Hervé ADAMI et Véronique LECLERCQ (sous le dir. de), *Les migrants face aux langues des pays d'accueil. Acquisition en milieu naturel et formation*, Presses Universitaires du Septentrion, 2012, pp. 153-171, www.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2010-6-page-8.htm

79 Lire et Ecrire, « Maîtrise de la langue et intégration. Quels liens ? », *Journal de l'alpha*, n°196, 1^{er} trimestre 2015.

80 Anne GODENIR et Aurélie STORME, « Intégration et maîtrise de la langue dans la perspective du nouveau décret de la Région wallonne », in *Journal de l'alpha*, op. cit.

81 Asbl Objectif, Les demandes d'acquisition de la nationalité belge en chute libre en 2013, Communiqué de presse, 20 août 2014, http://www.migpolgroup.com/wp_mpg/wp-content/uploads/2014/08/Objetif_communique.pdf

82 Office des Étrangers, SPF Intérieur, Rapport d'activités 2013, p. 118, https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Documents/2013_FR.pdf



L'asbl Objectif témoigne également de ce qu'un nombre important de personnes candidates à l'acquisition de la nationalité et venues s'informer auprès de leur service d'accueil et d'accompagnement n'entament finalement pas la procédure, et ce pour différentes raisons : difficulté d'obtenir un extrait d'acte de naissance, conditions économiques et/ou de participation sociale non remplies, difficulté liée à la passation d'un test linguistique, coût de la procédure...

Conclusions

Les conditions posées par la loi du 4 décembre 2012 sur l'acquisition de la nationalité révèlent par ailleurs la nécessité de prise en compte du public analphabète particulièrement en ce qui concerne :

- la mise œuvre des parcours d'accueil,
- les exigences en matière de connaissance linguistique, le cadre de référence et les tests utilisés ainsi que les filières et canaux permettant de la faire valider,
- l'accueil et l'information des candidats vu la complexité de cette législation.

156

6. NOUVELLES PROGRAMMATIONS EUROPÉENNES ET IMPACT DU RAPPORT D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU SUR LA POLITIQUE EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION DES ADULTES

INTERVENTION DU FSE DANS LES POLITIQUES D'ALPHABÉTISATION

L'intervention des Autorités européennes à travers des programmes est un paramètre essentiel pour le développement de politiques nationales et ce dans la perspective d'atteindre les objectifs « Europe 2020 ». Ces moyens

conjoncturels alloués par le FSE sont indispensables et interviennent pour compléter les moyens structurels investis par les États. Les projets soutenus dans le cadre des appels à projets présentent un caractère innovant. Ils concernent tant le secteur formel que le secteur non formel à travers des projets menés par des opérateurs de type associatif ou des établissements d'Enseignement de Promotion sociale, mais aussi par le biais d'un portefeuille de projets spécifique relatif à la question de l'acquisition des compétences de base qui englobe l'alphabétisation.

Dans cette contribution, il sera question de deux programmations :

- la programmation 2007-2013
- la programmation 2014-2020

Programmation 2007-2013

L'évaluation globale montre que la programmation 2007-2013 a constitué un apport important dans le contexte des politiques d'emploi et de formation en Belgique francophone.

La programmation a contribué au renforcement de certains dispositifs, à travers un développement de l'offre de service, une amélioration de la qualité de l'accompagnement ainsi que du volume de participants.

Les différentes analyses de dossiers par l'Agence FSE ont pu mettre en évidence que certaines priorités mises en avant au moment de la conception de la programmation se sont traduites par des projets concrets et une volonté de faire face à un certain nombre de constats mis en exergue dans le diagnostic au départ, notamment :

- *Un renforcement de l'accès de publics spécifiques* (en Wallonie : demandeurs d'emplois, publics féminins, publics immigrés, etc.). La programmation FSE contribue tout particulièrement à offrir un accompagnement

plus individualisé, adapté aux profils et projets de créateurs potentiels et répondant de manière plus spécifique aux freins auxquels ils sont confrontés ;

- **Une contribution au renforcement de l'offre de formation continue** et de différentes **formes de situations apprenantes** (ex. alternance) visant à renforcer des connaissances, des qualifications, des compétences à travers un volume conséquent de publics touchés de différents types (demandeurs d'emploi, travailleurs, apprentis, publics peu qualifiés...). Ces actions cofinancées par le FSE en Wallonie et à Bruxelles, de durées très variables (de quelques heures à plusieurs années) ont contribué, selon les cas, à des mises à niveau, à l'acquisition de nouvelles compétences soit spécifiques à un métier, soit plus transversales (langues, informatique), à une consolidation du parcours professionnel, voire parfois à des réorientations professionnelles ainsi qu'à des aspects moins directement visibles comme un accroissement de la confiance en soi ;
- **Un apport majeur aux politiques d'insertion socio-professionnelle** en Wallonie et à Bruxelles⁸³. Les évaluateurs soulignent tout particulièrement une plus-value de la programmation FSE en ce qui concerne :
 - Le **développement d'activités d'insertion intervenant en amont** comme la sensibilisation, la prévention et l'insertion sociale par le biais d'une approche globale de l'insertion particulièrement en période de crise où le public est encore plus fragilisé ;
 - Des **partenariats entre opérateurs qui ont favorisé la transition entre la formation pré-qualifiante et la formation qualifiante** d'après ce que la lecture des résultats a pu montrer tout particulièrement à Bruxelles ;

- **Un apport important dans le domaine de la dimension de genre** où le nombre de femmes qui bénéficient des activités proposées par les projets financés par le FSE est proche de la parité :
 - Les opérateurs ont bien intégré que la dimension de genre doit être présente à tous les stades de développement d'un projet ;
 - Le FSE a permis de soutenir des projets innovants favorisant l'insertion des femmes dans des activités ou des secteurs où elles continuent à être sous-représentées ;
 - Le financement sur le long terme offert par le FSE permet aux opérateurs soutenant des actions spécifiques dédiées au genre de faire évoluer leur projet, de mieux comprendre et de s'adapter aux besoins du public féminin.

Dans le cadre de la programmation 2007-2013 du FSE, un **dispositif de 'portefeuille de projets'** est initié. Il s'agit de regrouper des projets sur une base commune : thématique, géographique... Un chef de file est désigné pour organiser les réunions, coordonner et animer le portefeuille. Les objectifs sont de faciliter les synergies : permettre aux porteurs de projets de se rencontrer au minimum une fois par an pour partager leur expérience et mettre sur la table des questions d'intérêt commun pour en débattre. L'Agence FSE participe aux réunions qui sont aussi l'occasion de communiquer avec les opérateurs sur des questions plus techniques de gestion et de suivi des projets.

Portefeuille de projets 2007-2013 « Alphabétisation - Français langue étrangère - Formation de base »

Plusieurs portefeuilles de projets intégraient des projets FSE liés à l'alphabétisation, notamment :

83 Environ 40.000 inscriptions chaque année d'après la base de données FSE.



- le portefeuille de projets concernant l'Enseignement de Promotion sociale,
- le portefeuille de projets concernant les actions de formation en prison,
- le portefeuille de projets ISP à Bruxelles,
- le portefeuille de projets Culture.

Un portefeuille de projets spécifique « **Alphabétisation-Français langue étrangère - Formation de base** » a été constitué suite à une décision du Gouvernement conjoint d'avril 2010 relative à la programmation 2007-2013. Il concerne spécifiquement les projets proposant des actions au profit de bénéficiaires directs concernant l'apprentissage de l'écriture, du français, du calcul et des compétences de base. Le chef de file du portefeuille désigné est le Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse (SGJEP) qui assure la présidence et le secrétariat du Comité de pilotage Alpha lequel était associé à la gestion dudit portefeuille. Outre le chef de file, les porteurs de projets et l'Agence FSE, les représentants des différents Ministres concernés et des Administrations dont dépendent les opérateurs constituent également le comité d'accompagnement du portefeuille.

L'objectif de ce comité d'accompagnement est de disposer d'un dispositif complémentaire rassemblant les partenaires et les autorités publiques pour :

- assurer un suivi pédagogique des projets,
- suivre l'état d'avancement des projets,
- présenter les réalisations (à partir des fiches-projets),
- présenter les éventuels changements de cap par rapport au projet initial (notamment sur le plan financier),
- discuter des difficultés rencontrées de type systémique ou structurel,
- envisager les perspectives.

Composition du portefeuille Alphabétisation

Le **Ciep Hainaut occidental**, asbl d'Éducation permanente poursuit l'objectif de donner aux individus les outils nécessaires à leur engagement comme citoyen acteur de l'action collective, responsable et critique afin de participer au développement d'une société démocratique et solidaire.

Le projet FSE porte sur des ateliers d'intégration c'est-à-dire une formation dont la finalité recherchée est l'insertion professionnelle, sociale et culturelle d'un public fragilisé suite à un parcours personnel, scolaire et/ou professionnel difficile. Cet atelier a lieu à Ath.

La formation est organisée en 8 modules, allant de la remise à niveau en français et mathématique au permis de conduire.

La formation implique un encadrement psychosocial pour soutenir les stagiaires à l'entrée en formation, pendant celle-ci et après celle-ci : entretien d'accueil, période d'essai, système d'évaluation, suivi post-formation.

Six principes pédagogiques guident l'action :

- partir du vécu des participants,
- alterner travail de groupe et apprentissage individuel,
- assurer un suivi individuel avec des évaluations régulières,
- faire du stagiaire un acteur de sa formation,
- développer un savoir, un savoir faire, un savoir être et des aptitudes comportementales adéquates,
- utiliser la pédagogie du projet.

Le public visé est un public adulte, demandeur d'emploi, disposant au maximum du CESI.

Lors des réunions du portefeuille, le CIEP a pu faire part de ses constats :

- fragilisation croissante des stagiaires sur les plans économique et social : public en rupture qui subit de plein fouet la crise,
- marginalisation du public qui freine son insertion :

- problèmes de santé, logement... interfèrent dans le projet de formation,
- difficultés d'accompagnement de ce public compte tenu de l'élargissement de la fracture sociale.

Le Service Lecture publique de la Ville de Liège, service communal culturel développe un travail davantage social, ce qui lui a permis d'entrer dans la dynamique des projets européens. L'expérience de la Ville de Liège amène au constat que les actions de formation menées en bibliothèque ont une incidence sur l'identité de la bibliothèque en modifiant la logique de service à disposition du public et la perception de l'outil bibliothèque.

Esp@ce 'Lecture et Langage' dispose de plusieurs sites d'activités dans des quartiers populaires de Liège :

- Saint-Léonard
- Droixhe
- Fétinne
- Vennes
- Outremeuse
- Thier-à-Liège.

Ces bibliothèques proposent des activités de formation à la carte, gratuites et individualisées :

- cours de FLE et d'alphabétisation : plus de la moitié des participants,
- initiation au néerlandais,
- initiation à l'anglais,
- initiation à l'informatique : programme PMTIC (Région wallonne),
- préparation à l'examen théorique du permis de conduire.

Des activités complémentaires transversales pour s'approprier la langue sont accessibles au public en formation et renforcent la dynamique de formation :

- projet transgénérationnel enfants-maman
- projets Alpha-Culture avec la Bobine

- participation à la Fureur de lire.

Le Service Lecture publique a développé des partenariats avec le secteur associatif (la Bobine, OISP) 'Mode d'emploi', le Forem, la permanence 'Ecrivain public'...

PAC Liège et PAC Bruxelles⁸⁴, mènent deux projets dont l'objet concerne la formation d'écrivains publics. Cette initiative liégeoise, née en 1999, a permis le développement d'un secteur d'action au sein du PAC. La mission des écrivains publics ne se limite pas à écrire des courriers et compléter des documents, mais porte aussi sur l'orientation des personnes vers les services adéquats et la sensibilisation de ceux-ci à la lecture, à l'écriture et à l'intérêt d'acquérir ces compétences. Leur action s'inscrit dans la complémentarité des activités du secteur de l'alphabétisation :

- intervenir en amont et à renvoyer des personnes vers des organismes d'alphabétisation,
- animer des ateliers d'écriture avec les publics des organismes d'alphabétisation.

L'action 'Ecrivain public' se développe selon 3 axes :

- volet 'permanences' : répondre à des demandes individuelles d'aide à la rédaction,
- volet formation d'écrivains publics,
- volet animation d'ateliers d'écriture et de lecture à haute voix.

Des permanences d'écrivains publics sont développées dans des lieux où un public potentiellement en demande peut être touché :

- associations,
- bibliothèques,
- CPAS.

84 PAC est l'acronyme de « Présence et Action culturelles », mouvement d'Éducation permanente.



Lire et Ecrire Communauté française a mené deux projets de formation professionnelle :

1. Formation de formateurs dans une perspective de professionnalisation
2. Formation continue de formateurs en Alpha

Le **premier projet**, piloté par Lire et Ecrire Namur, concerne des personnes faiblement qualifiées et diplômées (qui ont au maximum le CESI), éloignées de l'emploi, qui souhaiteraient accéder à un emploi comme formateur Alpha. C'est une formation de type intellectuel qui leur est proposée (ce qui est rare pour ce public). Les candidats sont des personnes originaires de zones urbaines et rurales, fragilisées.

La formation concerne Bruxelles et la Wallonie. Elle est basée sur le choix pédagogique d'auto-socioconstruction des savoirs. Elle a recours à des formateurs de terrain qui forment leurs futurs pairs. Ils transmettent donc leurs savoirs et leurs compétences sur base de leurs expériences pédagogiques en matière d'apprentissage de la langue orale, de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.

Les formateurs intervenants dans ces modules, où les participants travaillent à la construction de leurs compétences, se réunissent en comité de pilotage où ils questionnent leurs pratiques de manière permanente.

25 à 30% des personnes ont se réinsérer dans le secteur de l'alphabétisation (ISP ou Éducation permanente) au terme de la formation. D'autres se réorientent vers des formations qualifiantes et reprennent des cours en Promotion sociale : formation de formateurs en alphabétisation, formation d'éducateur.

Le **deuxième projet** est davantage un travail de recherche sur la formation de formateurs qui a une dimension formative puisqu'il s'agit notamment de produire des outils et de les diffuser, mais aussi de former des personnes-ressources aux enjeux suivant :

- mathématique et alphabétisation
- acquisition du français et aspects linguistiques de l'apprentissage
- méthodologie et modèles d'action des formateurs en alphabétisation

Lire et Ecrire Wallonie coordonne 4 projets qui forment un tout et visent à renforcer l'action de sensibilisation. En collaboration avec ses Régionales, L&E en Wallonie a mis en évidence ces deux constats :

- Toute action de sensibilisation est pensée en fonction des difficultés du territoire où elle a lieu. D'où des difficultés à communiquer globalement et la nécessité de structurer la sensibilisation ;
- Les actions de sensibilisation ne donnent pas lieu à des retours sur les résultats engrangés d'où la nécessité de se donner les moyens de mieux objectiver l'impact de la sensibilisation.

A partir de ces constats, la Coordination wallonne de Lire et Ecrire a mené un travail d'évaluation avec ses Régionales :

- Questionnaire en ligne adressé aux partenaires pour avoir des informations sur les actions de sensibilisation et leur impact constaté ;
- Elaboration d'une typologie :
 - identification et formulation de 15 objectifs de sensibilisation :
 - * conscientisation
 - * information
 - * mobilisation
 - * construction de projets de partenariat
 - *
 - identification de 4 champs de sensibilisation :
 - * sensibilisation grand public
 - * sensibilisation de secteurs spécifiques : santé, enseignement, ISP, monde du travail...
 - * sensibilisation et relations partenariales : avec Communes, quartiers...

* plateformes territoriales : travail au niveau territorial d'une sous-région en rassemblant différentes sphères intervenant à un titre ou à un autre pour l'alphabétisation.

Lire et Ecrire Hainaut occidental mène un projet NTIC qui poursuit l'objectif de donner accès à des outils numériques aux personnes en difficulté en lecture-écriture pour leur permettre d'acquérir des compétences. L'atelier numérique, qui couvre la Wallonie picarde, est développé en partenariat avec les bibliothèques de Mouscron et Lessines. Il vise à ce que des outils numériques puissent être utilisés et maîtrisés par le participant comme aide à la recherche d'emploi. C'est un travail d'apprentissage collectif, basé sur la pratique, où la méthodologie d'autosocio-construction des savoirs et l'évaluation sont centraux.

Lire et Ecrire Bruxelles a rejoint le portefeuille à sa demande et après accord du comité d'accompagnement. En 2001, 3 opérateurs sur 46 disposaient d'un ordinateur. En 2006, le SPF Économie révélait que 60% du public faiblement instruit n'utilisait pas l'ordinateur. Le projet FSE 'Alpha et fracture numérique' est multidimensionnel :

- volet équipements
- volet formatif et pédagogique : personnes-ressources formées au sein du secteur.

Dans le cadre de ce projet coordonné par un comité de pilotage, différentes actions sont menées :

- équipement des espaces multimédias des Locales de L&E Bruxelles,
- équipement d'autres associations d'Alpha avec des ordinateurs recyclés,
- organisation d'ateliers TIC pour les apprenants,
- ateliers d'échange réseau alpha,
- ateliers conseils techniques,
- maintenance informatique et gestion de serveurs,

- activités de sensibilisation,
- activités accessibilité et Open Sources,
- site Alpha-tic.

Projet Réinsert de l'Enseignement de Promotion sociale

L'Enseignement de Promotion sociale (EPS), outre son offre structurelle d'enseignement en alphabétisation, français langue étrangère et formations de base, déploie une action spécifique en milieu carcéral avec le soutien du Fonds social européen (FSE). Ce projet ne fait pas partie du portefeuille 'alphabétisation'.

Ce projet est nommé « Réinsert », terme signifiant réinsertion des détenus. Il existe depuis plus de 15 ans.

Il met en place, de façon durable, des actions visant à réunir les conditions nécessaires à l'inscription des détenus dans un parcours de formation et, à terme, à permettre leur insertion sur le marché de l'emploi dès la fin de peine. Le projet vise également à assurer la formation continuée du personnel de l'Enseignement de Promotion sociale actif en milieu carcéral. Il s'agit donc :

- d'articuler les actions des associations actives en prison avec celles de l'EPS ;
- de mettre en œuvre des formations en milieu carcéral conduisant à la délivrance d'un titre (diplôme) en partant de l'alphabétisation jusqu'à des formations qualifiantes ;
- de concevoir et déployer toutes les actions permettant aux détenus de poursuivre dans l'EPS un parcours de formation entamé en prison et, le cas échéant, d'en démarrer un en situation « extra-muros » ;
- de mettre en place des moments d'échanges de pratiques pour le personnel enseignant travaillant en milieu carcéral et, le cas échéant, d'élargir l'action à nos partenaires.



Pour ce qui concerne spécifiquement l'alphabétisation en milieu carcéral, le Fonds social européen intervient pour renforcer les actions de ce type de deux manières :

- d'abord en lien avec le décret du 30 avril 2009 relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'Enseignement de Promotion sociale. Parmi les 20 000 périodes organiques dédiées à ce dispositif, 3 200 périodes sont affectées à l'organisation de formations en alphabétisation en prison. Celles-ci sont doublées par l'intervention du FSE ;
- ensuite sur la base de l'engagement des établissements scolaires dans 'Réinsert'. Ils consacrent des moyens propres à l'organisation de cours d'alphabétisation. Ces derniers sont également doublés par le FSE.

En 2014, ce sont ainsi quasi 6 400 périodes de cours d'alphabétisation qui sont dispensées, notamment, dans les prisons d'Andenne, de Forest, d'Ittre, de Lantin, de Mons, de Namur, de Nivelles, de Saint-Gilles, de Tournai, de Leuze et de Marche-en-Famenne.

Une demande de cofinancement de 'Réinsert' a été introduite à l'Agence FSE afin d'encore bénéficier du soutien des moyens européens durant la programmation 2014-2020.

Programmation FSE 2014-2020

Début 2014, la nouvelle programmation FSE était lancée en Wallonie et à Bruxelles. Le dépôt des dossiers était fixé au 15 mai 2014, les décisions ont été communiquées en 2015.

Appels à projets : Les activités structurelles

La nouvelle programmation FSE invite les opérateurs de première ligne, désignés porteurs de projets à déposer des

projets qui concernent des activités structurelles. Cette programmation impose l'inscription de ceux-ci dans des portefeuilles de projets.

Par activités structurelles, on entend :

- actions de formation/ de préformation qui s'adressent à des personnes,
- 'actions-systèmes' qui visent à l'amélioration et à la promotion des activités structurelles.

Les projets doivent s'inscrire dans un des 4 axes prioritaires :

- Axe 1 : Entreprise et créativité,
- Axe 2 : Connaissances et compétences,
- Axe 3 : Société inclusive et emploi,
- Axe 4 : Intégration durable des jeunes.

Les projets d'alphabétisation rentrés dans ce cadre peuvent être de ce type :

- des projets de préformation ou de formation, d'accompagnement de personnes discriminées en vue de leur inscription dans un parcours de formation ou d'emploi,
- des actions de formation d'enseignants, de formateurs et d'accompagnateurs,
- des actions de lutte contre les discriminations par des actions de promotion de l'égalité des chances.

Pour la Belgique francophone, deux zones principales ont été définies qui correspondent à des interventions différentes de la part du FSE :

- Région de transition : Provinces de Liège, Hainaut, Luxembourg et Namur
- Régions plus développées : Province de Brabant wallon et Bruxelles

Plusieurs opérateurs d'alphabétisation ont rentré des projets dans ce cadre.

Portefeuilles de projets

Tout projet de la programmation 2014-2020 doit s'inscrire dans un cadre, dans une perspective plus large que son propre champ ou domaine d'intervention. Cette approche vise à améliorer l'efficacité des projets soutenus dans la mesure où les opérateurs ne travaillent plus de manière isolée mais participent à une démarche collective et globale. Les portefeuilles de projets doivent être construits en amont du dépôt des projets. Cela implique le dépôt d'un dossier par le coordinateur du portefeuille, 'le chef de file'.

Dans ce cadre, en collaboration avec le Comité de pilotage Alpha, le SGEPJ a déposé un dossier pour constituer un portefeuille de projets 'Alphabétisation – Français langue étrangère – Formation de base'.

Appels à plans d'actions

Par ailleurs, les Pouvoirs publics peuvent également rentrer des projets dans le cadre de plans d'actions qui leur permettront, en cas de réponse positive, de lancer des appels à projets-pilotes.

Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (SGEPJ-AG Culture) a rentré un premier plan d'actions qui vise à augmenter l'offre de formation à l'égard de publics dont les travaux du Comité de pilotage ont identifié la spécificité : personnes en désaffiliation sociale, personnes handicapées, personnes incarcérées, publics migrants en difficulté avec la langue. Les appels à projets-pilotes rentrés dans le cadre du plan d'actions « **Je prends ma place dans la société** » couvriront trois périodes à partir de 2016. Ils sont centrés sur des programmes d'éducation non formelle ayant pour objectifs l'apprentissage des compétences de base dont l'alphabétisation et la remise à niveau, l'initiation aux nouvelles technologies et outils numériques ainsi

que le développement des capacités d'expression et d'analyse critique. Ces formations concerneront des personnes inactives et des demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, un autre plan d'actions « **Investir dans les métiers de la Culture** », retenu et déposé par le SGEPJ, porte sur des formations « *professionnalisantes* » dans le secteur culturel. Dans ce cadre, un des axes des appels à projets portera plus particulièrement sur les métiers de la formation, de l'animation et de l'accompagnement à la formation (animateurs d'écoles de devoirs, accompagnateurs dans le cadre d'un tutorat, formateurs d'adultes et formateurs en alphabétisation dans le cadre de l'éducation non formelle, artistes-animateurs...). Ces formations concerneront un public de chômeurs complets indemnisés et de personnes inactives en recherche de reconversion et d'emploi. Ces appels à projets concerneront la Wallonie et Bruxelles.

ERASMUS PLUS

Cadre

Jusqu'à fin 2013, deux actions du programme LLP (Life-long Learning programme) pour l'éducation et la formation concernaient le secteur de l'alphabétisation : Grundtvig et Leonardo. Différents projets concernant l'alphabétisation ont été menés dans ce cadre. Ainsi, par exemple, le Collectif d'alphabétisation a pu traduire en français du matériel pédagogique écossais ou encore des rencontres entre apprenants de différents pays européens ont été organisées. Des ateliers d'écriture menés par Lire et Ecrire ont aussi été soutenus et réunis dans une bibliothèque virtuelle⁸⁵.

⁸⁵ Pour plus d'informations sur les projets soutenus, voir *État des lieux de l'alphabétisation Fédération Wallonie-Bruxelles, sixième exercice / Données 2010-2011*, p. 111.



Depuis janvier 2014, l'ensemble des programmes européens LLP et les programmes Jeunesse ont été regroupés en un programme unique, auquel a également été ajouté un volet sport : **Erasmus+**.

Cette nouvelle programmation qui durera 7 ans, permet de collaborer et d'échanger des bonnes pratiques entre secteurs différents et notamment avec le monde de l'entreprise ; elle s'ouvre davantage sur le reste du monde.

Erasmus+ est géré en Fédération Wallonie-Bruxelles par l'AEF-Europe- pour le volet Éducation et Formation et par l'Agence Jeunesse (BIJ) - pour le volet Jeunesse. Le volet Sport, est quant à lui, géré par l'EACEA

Quels objectifs ?

L'Europe veut répondre aux défis sociaux et économiques qu'elle rencontre :

- Permettre à tous de se former ;
- Améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation ;
- Favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active ;
- Favoriser la créativité et l'innovation.

Plus spécifiquement, en :

- améliorant le niveau des compétences clés et des qualifications et tout particulièrement leur pertinence par rapport au monde du travail ;
- renforçant la dimension internationale ;
- promouvant la participation à la vie démocratique et le dialogue interculturel...

Priorités politiques :

- Améliorer les compétences de base et transversales ;
- Favoriser des approches innovantes et le développement d'évaluations basées sur les acquis d'apprentissage, etc.

Erasmus+, quel programme ?

Quels projets d'alphabétisation sont concernés par Erasmus + ? Comment rentrer une candidature dans cette nouvelle programmation ?

Ceci nécessite une présentation d'Erasmus +.

Le programme s'articule essentiellement autour de **trois actions clés**.

- **l'Action clé 1** offre des possibilités de mobilité à des fins de formation et d'apprentissage dans l'UE et ailleurs;
- **l'Action clé 2** offre des opportunités de coopération institutionnelle entre les établissements d'enseignement, les organisations de jeunesse, les entreprises, les autorités locales et régionales et les ONG;
- **l'Action clé 3** soutient les réformes entreprises par les États membres pour moderniser leurs systèmes d'enseignement et de formation et promouvoir l'innovation, l'esprit d'entreprise et l'employabilité.

Toutefois, selon le secteur concerné, les opportunités de mobilité peuvent varier.

Concrètement, quelles sont les actions possibles pour le secteur de l'alphabétisation des adultes et quelles sont également les priorités du secteur ?

Contribuer à la réduction du nombre d'adultes peu qualifiés:

- en augmentant les incitatifs à la formation des adultes
- en informant sur l'accès aux services de l'éducation et la formation tout au long de la vie (validation des apprentissages non formels et informels, guidance)
- en offrant des opportunités d'apprentissages adaptés aux apprenants adultes

Action clé 1 : Mobilité individuelle à des fins d'apprentissage

Pour qui ?

Le personnel travaillant dans le secteur de l'éducation des adultes. Le projet devra être porté par un organisme ou un regroupement d'organismes d'envoi, au nom du ou des adultes ou personnels désirant partir en mobilité. Les individus ne peuvent donc pas déposer de demande individuelle de financement.

Deux types de mobilités

- Missions d'**enseignement et participation à une formation ou à une période d'observation** et d'échanges au sein d'une organisation chargée de l'éducation des adultes et ce, dans l'un des pays participant au programme. Les activités de mobilité peuvent durer de 2 jours à 2 mois, hors voyage

Objectifs ?

- Soutenir le développement professionnel du personnel afin d'améliorer la qualité de l'enseignement
- Améliorer les compétences linguistiques
- Améliorer la compréhension des différentes cultures et de la citoyenneté européenne
- Accroître les capacités et la dimension internationale des organismes
- Renforcer les synergies entre l'éducation formelle, non formelle, la formation, l'emploi et l'entrepreneuriat
- Assurer une meilleure reconnaissance des compétences acquises lors d'une période d'apprentissage à l'étranger

Guide pratique du candidat :

<http://www.aef-europe.be/index.php?Rub=af&page=597>

Action clé 2 : Coopération en matière d'innovation et de bonnes pratiques

Pour qui ?

Organisations actives dans le domaine de l'éducation des adultes, mais aussi des autres secteurs de l'enseignement, de la formation et de la jeunesse, entreprises, autorités publiques, organisations actives dans le domaine socio-économique, centres de validation des compétences...

Pour faire quoi ?

Un partenariat stratégique consiste en une coopération entre organismes actifs dans l'éducation afin de développer, transférer et/ou mettre en œuvre des pratiques innovantes menant à une amélioration des formations, un apprentissage de qualité, la modernisation des institutions.

Type d'activités:

- Coopération transsectorielle pour échange d'expériences et de bonnes pratiques ;
- Développement, testing et validation de nouveaux programmes et de méthodes pédagogiques innovantes ;
- Projets traitant de l'acquisition des compétences de base, alphabétisation, compétences en informatique, ...
- Coopération stratégique entre organismes d'éducation pour adultes et autorités locales et régionales.

Quelques exemples concrets d'activités :

- Curricula, cours, modules communs (dont des e-modules) et innovants (distance, temps partiel, modulaire)
- Matériel et méthodes pédagogiques
- Apprentissage par les pairs, ateliers, espaces de collaboration virtuels



- Activités de réseau
- Mise en œuvre de plans de coopération stratégique
- Activités de guidance et de conseil
- Enquêtes, analyses comparatives, études statistiques, études sur des cas réels
- Définition de standards qualitatifs et de profils basés sur les compétences
- Amélioration des cadres de qualifications, d'assurance qualité, de reconnaissance et validation
- Activités de formation et d'apprentissage

Il faut au minimum 3 établissements de 3 pays participants.

Des mobilités d'adultes apprenants peuvent aussi être financées dans ce cadre.

Objectifs :

- Améliorer la qualité et l'offre d'apprentissage en développant des approches innovantes et soutenant la dissémination des bonnes pratiques
- Favoriser l'offre et l'évaluation des compétences clés, en particulier l'esprit d'entreprendre, les langues et les compétences digitales
- Renforcer les liens entre l'éducation et le monde du travail

Action clé 3 : Soutien à la réforme des politiques

Cette troisième action est gérée de manière centralisée par l'Agence exécutive de la Commission européenne (excepté pour le volet « rencontres des jeunes »). Le soutien à la réforme des politiques dans les États membres a pour objectif la concrétisation des objectifs de la stratégie « Éducation et formation 2020 » et celle des objectifs de la stratégie « Europe 2020 » dans le domaine de l'éducation et du capital humain. Ce soutien inclut la mise en œuvre des outils de transparence et de reconnaissance européens

(CEC, ECTS, ECVET, Europass), la réalisation d'études transnationales et l'appui à des programmes d'actions spécifiques, dont les processus de Bologne (Enseignement supérieur) et de Copenhague (Enseignement et Formation professionnels).

Nouveautés et/ou développements (ce qui change ou s'intensifie)

- Simplification administrative : Erasmus+ remplace à lui seul sept programmes, ce qui renforce sa visibilité, son efficacité, simplifie les demandes de bourses et réduit les doubles emplois et le morcellement des activités ;
 - Toutes les candidatures sont déposées par les institutions et les organisations ;
 - Il n'y a plus de candidature individuelle ;
 - Dates de dépôt de candidature communes ;
 - Financement par coûts unitaires et moins sur base de frais réels ;
 - Multilinguisme renforcé ;
- Accessibilité des réalisations/produits/cours en ligne ;
- Coopération transsectorielle entre l'éducation formelle et non formelle et/ou avec le monde de l'entreprise et recentrage sur les compétences pour l'emploi ;
- Cette nouvelle programmation est également plus ouverte sur le reste du monde avec la possibilité d'associer des partenaires de pays tiers de l'Union européenne à la construction des projets de mobilité et de partenariats stratégiques, pour autant que ces partenaires viennent apporter une plus valeur au projet (conditions de participation encore à déterminer).

Les organismes qui veulent participer à un projet Erasmus+ doivent obligatoirement s'enregistrer sur le *Portail des organismes participants (URF)* pour obtenir un code PIC (Participant Identification Code), qui restera

valable pour toute la durée du programme (2014-2020).

Des informations plus complètes sont disponibles : Éducation et Formation : www.aef-europe.be.

MISE EN PLACE DU RÉSEAU EUROPÉEN ELINET

Partant du constat qu'en Europe, un jeune de 15 ans sur cinq, à l'instar de 75 millions d'adultes, est à peine capable de lire et écrire, la Commission européenne a mis en place, en février 2011, un groupe d'experts de haut niveau afin de s'attaquer aux causes profondes de ces faibles niveaux d'alphabétisation d'une importante partie de la population européenne et ce dans la perspective des objectifs « Europe 2020 » pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le groupe d'experts mandatés vise d'analyser la situation dans différents pays européens et de proposer des pistes et politiques pour améliorer la situation des personnes et leur degré d'alphabétisation. En septembre 2012, il dépose son rapport⁸⁶ où il préconise d'agir immédiatement tout au long de la vie et d'investir dans la formation de base parce que la lutte contre l'illettrisme est cruciale pour le bien-être des citoyens et justifiée d'un point de vue économique.

Dans la continuité des conclusions de ce groupe de haut niveau⁸⁷, le réseau européen 'ELINET'⁸⁸, est né le 1^{er} février 2014, pour poursuivre les travaux des experts,

étudier la question de « la littératie » et d'envisager la mise en œuvre de mesures pour réduire le taux d'illettrisme et favoriser la maîtrise des compétences de base en Europe. Ce projet est financé pendant deux ans à hauteur de 3 millions d'euros dans le cadre d'Erasmus Plus. Les membres apportent une contribution d'un million d'euros. Une première rencontre a été organisée à Vienne fin février 2014.

Ce réseau coordonné par l'Université de Cologne est formé de 79 partenaires venant de 28 pays (dont 24 de l'Union européenne) : réseaux de littératie, agences gouvernementales, fondations, réseau associatif, Universités, Centres de recherche, Organisations internationales (par exemple, l'Institut pour l'Éducation tout au long de la vie de l'Unesco)... Son objectif est d'influer sur les politiques et de promouvoir des mesures favorisant l'acquisition et le maintien de la maîtrise des compétences de base tout au long de la vie. Pour la Belgique francophone y participent l'Université de Liège et l'ABFL (Association belge francophone pour la lecture).

Les membres du réseau se sont partagés le travail. Celui-ci est organisé en 8 équipes qui s'attachent à une mission et une matière particulière :

- Equipe 1 : Coordination et coopération ;
- Equipe 2 : Enfants (Ecole maternelle et Ecole primaire) ;
- Equipe 3 : Adolescents ;
- Equipe 4 : Adultes ;
- Equipe 5 : Stratégie de recherche de fonds ;
- Equipe 6 : Plateforme de communication ;
- Equipe 7 : Sensibilisation et campagne ;
- Equipe 8 : Indicateurs d'impact.

86 http://ec.europa.eu/education/literacy/index_en.htm.

87 Voir Comité de pilotage Alpha, *État des lieux de l'alphabétisation* Fédération Wallonie-Bruxelles, sixième exercice / Données 2010-2011, pp 114-115.

88 ELINET = European Policy Network of National Literacy Organisations – site: www.eli-net.eu



Elinet est notamment chargé :

- d'analyser les performances en « littératie » et les bonnes pratiques politiques des pays sur base d'une approche commune en utilisant comme outils les cadres de référence suivants :
 - European Framework for Analysis of Performance in Literacy,
 - European framework of Good Practice in Literacy Policies (EFGP);
- de réaliser un État des lieux sur les performances en « littératie » pour chacun des 28 pays du réseau en visant les trois publics ciblés : enfants-adolescents-adultes,
- d'être l'artisan d'une plateforme européenne en la matière et de campagnes de grande envergure à l'échelle de l'Europe pour sensibiliser les décideurs et le public aux enjeux de la littératie,
- de concevoir une boîte à outils d'indicateurs pour mesurer l'effet des politiques, des pratiques et de piloter leur utilisation en Europe.

168

Il est prévu que les résultats des travaux fassent l'objet d'une diffusion publique lors d'une Conférence européenne sur la littératie prévue en janvier 2016.

AGENDA EUROPÉEN DES POLITIQUES D'ÉDUCATION DES ADULTES : UNE COORDINATRICE « NATIONALE » POUR LA BELGIQUE FRANCOPHONE

Albert Camus affirmait : « La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent ».

Dans le cadre des appels à projets européens en lien avec les politiques d'adultes, la Fédération Wallonie-Bruxelles

s'est inscrite dans le projet de « Coordination nationale » relatif à la mise en œuvre de l'agenda européen des politiques d'adultes 2014-2015 ainsi que dans le projet « EPALE » relatif à la mise en œuvre dans chaque pays de la plateforme européenne regroupant tout ce qui est relatif à l'éducation des adultes.

Il s'agit là pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de relever un des défis majeurs pour chaque pays européen, à savoir mettre en œuvre, valoriser, valider et informer par rapport à tout projet visant à permettre à chaque adulte, jeune ou moins jeune, de (re)trouver un chemin vers l'insertion sociale, la qualification et l'emploi mais aussi encourager les projets et dispositifs existants.

En s'impliquant encore d'avantage dans ce que l'on appelle aujourd'hui l'éducation formelle (Enseignement), l'éducation non formelle (Formation professionnelle) et l'éducation informelle (Validation et valorisation de compétences professionnelles), la Fédération Wallonie-Bruxelles prouve une fois de plus qu'ensemble, au travers de différents projets et structures existants, il est possible de mettre en œuvre l'Agenda européen avec l'ensemble des acteurs.

Le secteur de l'insertion, l'école, la formation professionnelle, l'enseignement de Promotion sociale, les opérateurs de validation et de valorisation des acquis, l'Enseignement supérieur, les dispositifs d'orientation et de guidance, les partenaires sociaux, ..., sont tous concernés par ces enjeux et défis car il nous revient de (re)construire pour tous une trajectoire qui s'inscrit dans la durabilité et les outils d'accompagnement nécessaires.

Ce projet nous permettra donc, tous ensemble, grâce aux nombreux partenariats et à la volonté partagée de créer des dynamiques, d'aller encore plus loin et avec plus d'impact !

PROJET DE PLATEFORME ÉLECTRONIQUE 'EPALE'

EPALE⁸⁹ est une plateforme européenne multilingue, créée à l'initiative de la Commission européenne, destinée à promouvoir le secteur de l'enseignement et de la formation pour adultes en Europe.

Ses objectifs sont :

- Devenir la plateforme de référence pour l'éducation et la formation des adultes en Europe ;
- Augmenter la connaissance de l'agenda européen des formations et des événements pour les professionnels du secteur ;
- Centraliser les informations ;
- Augmenter la visibilité et l'accessibilité des offres de formations, stages,..., tant au niveau national qu'europpéen ;
- Augmenter la collaboration au niveau européen, permettant d'établir un réseau de contacts professionnels et de créer des projets communs ;
- Constituer
 - une communauté en ligne pour partager et échanger des expériences, des idées, des bonnes pratiques, des informations... ;
 - un centre de ressources et de matériels pédagogiques
- Contribuer à la mise en place des politiques européennes en matière d'enseignement et de formation pour adultes

Le site offre entre autres :

- un centre de ressources comprenant :
 - des résultats de recherches ou d'enquêtes, des rapports, des statistiques dans le domaine (utiles pour la mise en place d'un nouveau projet de formation, pour alimenter les discussions sur les politiques,...) ;
 - du matériel pédagogique.
- une section « actualités » présentant l'actualité, les initiatives et tendances les plus récentes dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes en Europe (possibilité de souscription au bulletin d'information pour recevoir périodiquement les dernières informations) ;
- des fonctions de recherche de partenaires formels et informels afin de travailler en réseau, échanger des bonnes pratiques et créer des projets communs ;
- des profils d'utilisateurs pour identifier et entrer en contact avec des parties prenantes clés, des homologues dans d'autres pays,...

EPALE offre la possibilité d'annoncer les conférences, les cours et séminaires et de faire connaître tous les opérateurs de formations⁹⁰.

⁸⁹ EPALE = Electronic Platform for Adult Learning in Europe: <http://ec.europa.eu/epale>

⁹⁰ Pour s'inscrire : <http://ec.europa.eu/epale>



BUDGETS

L'alphabétisation relève de différentes politiques et donc plusieurs Entités et Administrations concourent au financement des actions d'alphabétisation.

Par ailleurs, les financements publics, tels les Programmes de résorption du chômage (Agents contractuels subventionnés – ACS et Aides à la promotion de l'emploi – APE) et le Fonds social européen – FSE concourent activement à la prise en charge des emplois et des projets d'alphabétisation.

Dans cette section, nous analyserons d'abord la structure et l'évolution des budgets octroyés par les Administrations régionales et communautaires représentées au Comité de pilotage de l'alphabétisation. Ensuite, nous présenterons une estimation des budgets ACS/APE et FSE qui contribuent à la stabilisation des actions d'alphabétisation.

170

1. BUDGETS DES ENTITÉS ET DES ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET COMMUNAUTAIRES

Les dispositifs qui encadrent l'alphabétisation ont généralement une portée plus large. Ils relèvent de différents secteurs tels que l'Insertion socioprofessionnelle, l'Éducation permanente, l'Enseignement de Promotion sociale ou encore la Cohésion ou l'Action sociale, secteurs dont les compétences sont réparties entre les Régions et la Fédération.

De ce fait, l'identification des budgets affectés à l'alphabétisation, qui s'intègrent dans des financements

plus globaux, rend nécessaire la mise au point de méthodes pour estimer la part des budgets consacrés à l'alphabétisation⁹¹.

En 2012⁹², les budgets alloués à l'alphabétisation s'élèvent à près de 25 millions d'euros⁹³.

A la lecture du tableau, on constate que la répartition des moyens dégagés par les différents niveaux de pouvoir s'établit comme suit :

- 39% pour la Fédération Wallonie-Bruxelles (9.794.839 €)
- 29% pour la COCOF (7.123.195 €)
- 32% pour la Wallonie (7.926.022 €)

La Fédération Wallonie-Bruxelles contribue plus que les deux autres Entités au financement de l'alphabétisation alors qu'en 2009, c'était la Wallonie qui contribuait à son financement à raison de 43%.

91 Dans la partie II, on trouvera des précisions sur le mode de calcul des estimations budgétaires établies par chaque administration, dans le cas où les budgets ne sont pas intégralement consacrés à l'alphabétisation.

92 L'analyse de la situation budgétaire porte sur l'année 2012 du fait que certaines données sont manquantes ou provisoires pour l'année 2013. Pour l'Enseignement de Promotion sociale, les données pour l'année 2013 portent sur l'année scolaire 2013-2014 et ne sont donc pas encore disponibles. Pour l'Insertion socioprofessionnelle en Wallonie les données sont provisoires et l'estimation budgétaire se base sur les heures de formation agréées alors que pour les années précédentes elle se base sur les heures de formations prestées.

93 Les tableaux détaillés des budgets de chaque administration sont repris dans la partie II, pages 254 et suivantes.

**SUBVENTIONNEMENTS DE L'ALPHABÉTISATION PAR SECTEUR ET PAR ADMINISTRATION 2009 – 2013
(EN MILLIERS D'EUROS)**

SECTEUR/ ADMINISTRATION	2009	2010	2011	2012		2013	EVOLUTION 2009-2012	
				Unités	%		Unités	%
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE	5.171,243	5.195,775	6.831,57	7.035,32	71,83%	ND	36,05%	1.864,074
ÉGALITE DES CHANCES	0,000	0,000	0,00		0,00%	0,00		0,000
ÉDUCATION PERMANENTE	2.523,774	2.491,551	2.684,529	2.759,522	28,17%	2.709,522	9,34%	235,748
LECTURE PUBLIQUE ⁹³	50,983	50,983	ND	ND	ND	ND	-100,00%	-50,983
TOTAL FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES	7.746,000	7.738,309	9.516,099	9.794,839	100,00%	39,42%	26,45%	2.048,839
COHESION SOCIALE	1.882,751	1.882,751	2.888,855	3.880,133	54,47%	4.001,875	106,09%	1.997,382
INSERTION SOCIOPROFES- SIONNELLE ⁹⁴	2.428,819	2.644,382	2.735,062	2.795,936	39,25%	2.781,275 ⁹⁵	15,12%	367,117
BRUXELLES FORMATION	455,340	469,438	446,490	447,126	6,28%	414,030	-1,80%	-8,214
INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE + BRUXELLES FORMATION	2.884,159	3.113,820	3.181,552	3.243,062	45,53%	3.195,305	12,44%	358,903
TOTAL COCOF (REGION BRUXELLES)	4.766,910	4.996,571	6.070,407	7.123,195	100,00%	28,67%	7,197,180	49,43%
ACTION SOCIALE DGO 5	444,900	621,900	734,150	800,500	10,10%	948,700	79,93%	355,600
INSERTION SOCIOPROFES- SIONNELLE. DGO 6	4.799,677	4.503,738	6.274,697	7.125,527	89,90%	6.995,025	48,46%	2.325,845
FOREM	4.090,044	2.880,256	0,000	0,000	0,00%	0,000	-100,00%	-4.090,044
INSERTION PROFESSION- NELLE + FOREM	8.889,721	7.383,994	6.274,697	7.125,522		6.995,025	-19,85%	-1.764,199
TOTAL WALLONIE	9.334,621	8.005,894	7.008,847	7.926,022	100,00%	31,91%	7,943,725	-15,09%
TOTAL GENERAL	21.847,531	20.740,774	22.595,353	24.844,056	100,00%		13,72%	2.996,525

Les subventions octroyées dans le cadre des Programmes de résorption du chômage (ACS à Bruxelles et APE en Wallonie) et du Fonds social européen-FSE ne sont pas reprises dans ce tableau.

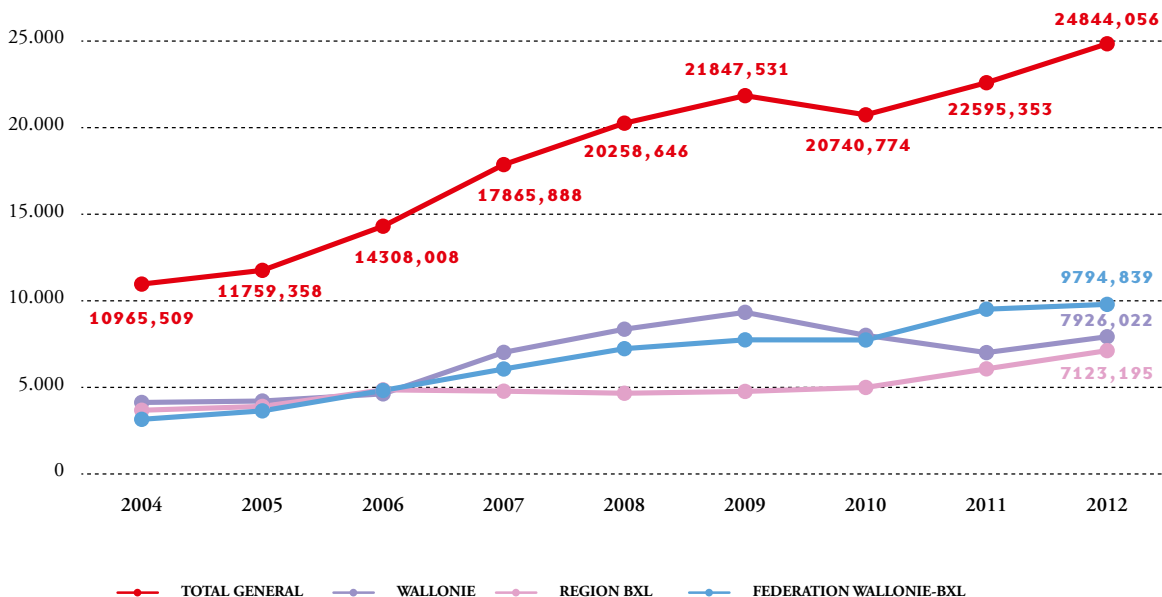
⁹⁴ Depuis 2011, l'identification des budgets consacrés à l'alphabétisation n'a pas pu être réalisée, les actions s'y rapportant étant intégrées dans le budget global alors que prédominamment les actions en alphabétisation relevaient de projets spécifiques.

⁹⁵ Montants globalisés : les budgets attachés à l'alphabétisation s'intègrent dans les financements globaux des organismes menant par ailleurs d'autres activités de formation (financement FSE déclaré).

⁹⁶ Cette donnée 2013 relative à la Formation professionnelle COCOF est provisoire.



ÉVOLUTION DES BUDGETS EN ALPHABÉTISATION 2004 - 2012 (EN MILLIERS D'EUROS)



172

L'évolution du financement de l'ensemble des Administrations du Comité de pilotage de l'alphabétisation est en croissance continue, à l'exception d'un fléchissement en 2010 (moins 1.106.757 € ou 5,1 %).

Au cours de la période 2009-2012, les financements ont augmenté de 2.996.525 €, soit 13,7%. Cette évolution renvoie à des différences sensibles entre les trois Entités :

- augmentation pour la Fédération Wallonie-Bruxelles : plus 2.048.839 € ou 26,4%
- augmentation pour la COCOF (Bruxelles) : plus 2.356.285 € ou 49,4%
- diminution pour la Wallonie : moins 1.408.599 € ou 15,1€

En Wallonie, l'évolution négative des moyens budgétaires est due principalement à la non reconduction en 2010 (moins 1.209.788 €) du Plan Alpha du PST⁹⁷ et à une diminution des budgets affectés à l'Insertion socioprofessionnelle (moins 554.411 €). Cette évolution n'est que très partiellement compensée par une augmentation du budget relevant de l'Action sociale (plus 355.600 €). Pour ce dernier, soulignons comme mentionné dans le chapitre consa-

⁹⁷ L'axe 4 du «Plan Stratégique Transversal Inclusion sociale» intitulé «lutte contre l'analphabétisme» prévoyait au-delà de la détection, l'augmentation du nombre de places en alphabétisation. Cette offre de formation s'adressait à tout demandeur d'emploi et plus particulièrement à un public infrascolarisé.

cré aux descriptions des politiques⁹⁸, qu'il est difficile d'identifier la part réelle du financement dédiée à l'action d'alphabetisation (Alpha et Alpha FLE). Cette croissance est donc à prendre avec prudence.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les budgets sont en augmentation plus nette dans l'Enseignement de Promotion Sociale (plus 1.864.074 € ou 36,1%) que dans le secteur de l'Éducation permanente (plus 235.748 ou 9,3%) Ce dernier budget est toutefois en très légère diminution en 2013 (moins 50.000 €) du fait de la suspension en 2013 de l'Appel à projets 'Alpha-Culture'.

Pour la COCOF, l'augmentation est surtout perceptible dans le secteur de la Cohésion sociale où le budget, de 2009 à 2012 a plus que doublé (plus 1.997.382 €).

L'évolution des moyens budgétaires consacrés à l'alphabetisation traduit un renforcement de certaines politiques principalement dans les secteurs de la Cohésion sociale à Bruxelles et de l'Action sociale en Wallonie.

Toutefois, la différence observée dans le financement des politiques d'Insertion sociale⁹⁹ tend, malgré un redressement en Wallonie, à persister.

En Wallonie, si le secteur de l'Action sociale¹⁰⁰ est en aug-

mentation (10,1%¹⁰¹ en 2012 contre 4,8% en 2009 du budget consacré par la Région à l'alphabetisation), le secteur de l'Insertion socioprofessionnelle absorbe toujours l'essentiel (89,9%) du budget régional destiné à l'alphabetisation.

À Bruxelles, on assiste en 2012 à un quasi équilibre entre le financement de la Cohésion sociale (54,5%) et celui de l'Insertion socioprofessionnelle (45,5%)¹⁰². Ce rattrapage est dû à la forte croissance depuis 2011 des moyens dégagés pour la Cohésion sociale dans le cadre des contrats quinquennaux 2011-2015 axés sur des actions au niveau de l'alphabetisation et de l'apprentissage du français pour adultes peu scolarisés ainsi que de l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants.

2. FINANCEMENTS EN PROVENANCE DES PROGRAMMES DE RÉSORPTION DU CHÔMAGE (PRC) ET DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)

Les PRC (ACS à Bruxelles et APE en Wallonie) participent de manière significative au financement des emplois du secteur associatif de l'alphabetisation. Près de 6 travailleurs sur 10 sont financés par ces programmes¹⁰³. Comme on a pu le constater au chapitre 4, l'importance des subventions APE, contribuent non seulement à la stabilisation des emplois mais aussi au bon fonctionnement et à la continuité des activités de l'alphabetisation.

98 Voir contribution relative à l'Action sociale en Wallonie dans cet ouvrage, page 74 et suivantes.

99 Ces politiques sont destinées principalement à des personnes en grande difficulté, aux femmes qui élèvent seules leurs enfants, aux demandeurs d'asile et aux personnes de 50 ans et plus.

100 L'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère est organisée par le Code wallon de l'Action sociale (partie décréteale, livre2, titre 4) entré en vigueur le 31 décembre 2011. Anciennement, le dispositif était régi par le décret du 4 juillet 1996, modifié par le décret du 30 avril 2009. Ce décret, qui fixe notamment, les conditions d'agrément et de subventionnement des Initiatives de Développement social, a permis une amélioration du financement de l'action sociale qui est devenu pluriannuel.

101 L'impact des Plans de Cohésion sociale (Décret du 6 novembre 2008), gérés par la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale – DiCs, renforcent quelque peu les moyens dévolus à l'Action sociale en Wallonie, soit un montant global de 1.578.550 € (800.500 € pour la DGO 5 et 778.500 € pour la DiCs), ce qui représente 18,1% du budget 2012 de la Wallonie affecté à l'alphabetisation contre 12,4% (1090.016 €) en 2010.

102 En 2009, Les proportions étaient respectivement de 39,5% pour la Cohésion sociale et de 60,5% pour l'Insertion socioprofessionnelle.

103 Voir chapitre 4, pages 87 et suivantes.



BUDGETS ACS, APE ET FSE AFFECTES A L'ALPHABETISATION ¹⁰³

PROGRAMMES	FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES	BRUXELLES	WALLONIE	TOTAL
ACS		6.218.406 €		6.218.406 €
APE			4.727.585 €	4.727.585 €
FSE	924.535 €	380.930 €		1.305.465 €
TOTAL	924.535 €	6.599.336 €	4.727.585 €	12.251.456 €

De son côté les programmes du FSE participent également au renforcement des politiques d'alphabétisation par le financement de projets spécifiques¹⁰⁴.

Ces deux sources de financement apportent un complément indispensable au financement des politiques d'alphabétisation mise en œuvre par les Pouvoirs publics et le secteur associatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans les deux cas, il s'agit de procéder à des estimations des budgets affectés à l'alphabétisation. En effet, comme la plupart des organismes ne se consacrent pas exclusivement à l'alphabétisation, l'identification des budgets alphabétisation nécessite le recueil d'informations auprès des Administrations et la consultation de documents en vue d'estimer la part des budgets ACS et FSE qui s'y rapporte.

Pour le FSE, on s'est basé sur les documents en possession de la Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse (AG Culture) qui coordonne les projets relevant du portefeuille 'Alpha-FLE-Formation de base'¹⁰⁵.

Pour la période 2007-2013, le FSE est intervenu dans le financement des projets associatifs d'alphabétisation¹⁰⁶ pour un montant de plus de 9 millions d'euros, ce qui correspond à un montant annuel moyen de 1,3 millions d'euros.

Pour les PRC et au vu des difficultés d'identifier les postes de travail affectés à l'alphabétisation, on s'est basé tantôt sur les informations communiquées par Actiris pour les ACS¹⁰⁷, tantôt sur des ratios budgétaires pour les APE.¹⁰⁸ On voit que les PRC participent à concurrence de plus de 10 millions d'euros au financement du secteur de l'alphabétisation.

¹⁰⁶ Seuls les projets portant exclusivement sur l'alphabétisation et mis en œuvre par le secteur associatif sont pris en compte.

¹⁰⁷ Pour chaque opérateur actif en alphabétisation, ACTIRIS a identifié sur la base de deux documents (Convention avec l'employeur et rapport d'inspection) les postes affectés à l'alphabétisation et le budget y correspondant. L'identification d'un poste affecté à l'alphabétisation s'est basée sur la définition donnée par l'employeur qui indique dans la convention signée avec ACTIRIS si le poste est partiellement ou totalement dévolu à l'alphabétisation.

¹⁰⁸ Le ratio budgétaire est obtenu en appliquant à la subvention APE octroyée à un employeur la proportion que représente la part du budget alphabétisation consacré par une Administration à un secteur au budget total de cette même Administration pour ce même secteur. Pour les associations financées par plusieurs Administrations, on a retenu le ratio le moins favorable. Pour les associations exerçant uniquement des activités d'alphabétisation, on reprend évidemment la totalité de la subvention annuelle APE.

¹⁰⁴ Pour Les APE, le budget porte sur l'année 2012, tandis que pour les ACS et le FSE ils ont trait à l'année 2013.

¹⁰⁵ Voir *État des lieux de l'alphabétisation, sixième exercice* / Données 2010-2011, pp. 103-105

Les trois dispositifs réunis (ACS, APE et FSE) apportent une contribution financière estimée à 12 millions d'euros. Si on cumule ce montant avec les 25 millions en provenance des Administrations représentées au Comité de pilotage, on arrive à un total de **37 millions d'euros de financement annuel du secteur de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles.**



L'alphabétisation des adultes est un enjeu politique et citoyen majeur. Dans une société dite de la connaissance, en évolution rapide, les Pouvoirs publics ont pour mission d'assurer aux citoyens et en particulier aux adultes qui éprouvent des difficultés avec la lecture et l'écriture des possibilités et des opportunités de formation tout au long de la vie.

En 2015, le Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes fête ses dix ans d'existence.

Né de la nécessité de coordonner les politiques régionales et communautaire en matière d'alphabétisation, un Accord de coopération a été conclu en 2005 entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la COCOF et la Wallonie. Il institue une Conférence interministérielle et un Comité

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

de pilotage réunissant les représentants des Administrations concernées, du réseau associatif, des Cabinets ministériels et des experts invités comme observateurs.

La réalisation périodique de l'État de lieux de l'alphabétisation a permis au Comité de pilotage de disposer d'une représentation plus précise du paysage de l'alphabétisation en Belgique francophone portant sur l'offre de formation tant informelle que formelle et les différentes politiques engagées par les Pouvoirs publics.

Le travaux du Comité de pilotage, qui reposent sur les ressources fournies par ses différents membres, ont également permis de mettre en perspective les problèmes rencontrés par les opérateurs et les bénéficiaires d'action d'alphabétisation.

La pertinence du caractère hétérogène du secteur, mis en œuvre par un ensemble de politiques qui dépendent d'Institutions et d'Administrations différentes, a souvent été mise en évidence. Cette hétérogénéité nécessite une coordination accrue des politiques d'alphabétisation.

L'adoption par le Comité de pilotage d'une nomenclature commune portant sur la délimitation du champ de l'alphabétisation a permis de mieux circonscrire la demande et les actions d'alphabétisation spécifiquement destinées à un public infrascolarisé. Les contours en sont toutefois très larges et parfois flous, certains opérateurs ne disposant pas d'informations précises sur le niveau d'études de départ des inscrits aux formations¹.

On observe une extension du champ des actions au-delà de l'alphabétisation stricto sensu. Cette extension peut être mise en relation avec les politiques portant sur l'intégration des personnes d'origine étrangère. Elle s'explique en grande partie par l'importance prise par le public qui n'a pas le français pour langue maternelle et qui se trouve en situation d'apprentissage à la fois de l'écrit et de l'oral. Mais ce public peut avoir des besoins différents selon qu'il a été scolarisé ou pas dans son pays d'origine. La configuration de l'offre pourrait encore évoluer avec la mise en place à Bruxelles et en Wallonie des dispositifs d'accueil des primo-arrivants.

Au-delà de l'importance du nombre de personnes formées (30.000 en 2012), ces évolutions soulèvent une question centrale sur l'offre de formation existante : au niveau des territoires wallons et bruxellois, l'offre répond-elle suffisamment aux besoins des publics les plus éloignés de

¹ C'est le cas des opérateurs associatifs en Éducation permanente, Action sociale ou Cohésion sociale qui n'exigent pas de critères de diplôme pour accéder aux actions de formation.

l'écrit ?

Cet enjeu majeur est au cœur des préoccupations du Comité de pilotage et il est prioritaire de porter une attention particulière à :

- l'articulation des politiques d'alphabétisation et de FLE ;
- la mise en relation des profils des participants aux formations et de l'offre de formation ;
- l'articulation et la coordination des politiques et des actions d'alphabétisation en prenant appui sur l'élaboration d'indicateurs communs d'évaluation de la cohérence et de l'impact des dispositifs de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme.

Au terme de cette édition de l'État des lieux de l'alphabétisation, des conclusions pour chacune des analyses réalisées sur l'offre, les politiques et les budgets, l'emploi et les partenariats, des conclusions peuvent être avancées à deux niveaux :

- les constats et enseignements à tirer des analyses ;
- les perspectives et projets à opérationnaliser.

L'OFFRE

CONSTATS

L'offre d'alphabétisation est importante mais constitue-t-elle une réponse adaptée et suffisante ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire d'évaluer le nombre et les caractéristiques des personnes qui éprouvent des difficultés avec l'écrit. En l'absence d'informations basées sur des enquêtes spécifiques, il est difficile d'estimer les besoins en alphabétisation.

Sur base de l'enquête sur les forces de travail, on peut toutefois estimer à 650.000 le nombre de personnes qui, en



Wallonie et à Bruxelles, ont au mieux le CEB et qui peuvent connaître des difficultés en lecture et en écriture en Wallonie et à Bruxelles. Parmi celles-ci, 270.000 ne disposent d'aucun diplôme.

Les éditions successives des États des lieux de l'alphabétisation fournissent une information détaillée sur l'offre d'alphabétisation/formation de base à partir de 2004. Les enquêtes de Lire et Ecrire qui étaient menées depuis plus de vingt ans se sont arrêtées en 2011. Pour l'année de référence 2012, le Comité de pilotage a recouru à sa propre enquête pour détailler l'offre d'alphabétisation et de formation de base destinée à des publics francophones et allophones. L'évaluation de l'offre de formation pour le secteur non formel s'est faite via une enquête intermédiaire dans l'attente du lancement et de la mise en œuvre d'un formulaire électronique permettant une collecte harmonisée de données. Pour l'Enseignement de Promotion sociale, secteur de l'éducation formelle, les données relatives aux établissements d'enseignement organisant les Unités d'Enseignement retenues² ont été fournies directement par l'Administration.

Pour les deux secteurs réunis, on peut estimer en 2012 à 30.000 le nombre de personnes qui ont suivi une formation dans le secteur formel (10.000 personnes) et dans le secteur non formel (20.000 personnes). Les évolutions observées mettent en évidence l'augmentation du nombre de participants tant dans les cours d'alphabétisation au sens strict que dans les cours qui s'adressent à des personnes qui ont des compétences correspondant au niveau d'études primaires, mais généralement, pas au-delà.

2 UE retenues : alphabétisation niveaux 1 à 4, UEDA et UEDB niveau débutant, Formation de base niveaux 1 à 3, Compétences générales de base, Remédiation français, CEB Français-Mathématique, CEB Citoyenneté.

Pour le secteur non formel, la comparaison des résultats de l'enquête 2010 de Lire et Ecrire et de l'enquête du Comité de pilotage de 2012 reste délicate. L'augmentation de participants est à interpréter avec prudence en particulier lorsqu'on s'attache à cerner au plus près le nombre de participants infrascolarisés qui relèvent stricto sensu des actions d'alphabétisation (Apha et Alpha FLE). La méthodologie a différé sur plusieurs points, en particulier l'élargissement de la liste des opérateurs et le statut de l'organisme mettant l'enquête en œuvre.

L'enquête sur l'année 2012 a mis en évidence quelques caractéristiques importantes du secteur. Au-delà du fait que, pour la plupart des opérateurs, l'alphabétisation ne constitue qu'un des pôles de leur activité, on constate que les principaux domaines dans lesquels s'intègre l'alphabétisation relèvent de l'Éducation permanente, de l'Accueil et de l'Intégration des personnes d'origine étrangère, de l'Animation culturelle (Bruxelles) et de l'Insertion, au sens de l'Insertion socioprofessionnelle (Wallonie).

Une grande diversité de sources de financement est sollicitée par les opérateurs de formation. En dehors des financements octroyés par les instances du Comité de pilotage, on constate l'existence de financement en provenance de l'Europe (FSE) et des pouvoirs locaux (Commune et CPAS). Par ailleurs, l'aide publique porte aussi sur l'octroi de personnel subventionné dans le cadre des Programmes de résorption du chômage. Si l'enquête révèle le nombre important d'opérateurs financés par les Administrations du secteur social tant en Wallonie qu'à Bruxelles, il faut préciser que ces opérateurs sont généralement de plus petite taille que les autres.

En Wallonie, deux-tiers des personnes qui suivent une formation, selon l'enquête du Comité de pilotage, sont pris en charge par des opérateurs financés uniquement ou

conjointement par des politiques d'Insertion socioprofessionnelle. A Bruxelles, ce sont quatre personnes sur dix qui fréquentent les associations du secteur de l'Insertion socioprofessionnelle.

La répartition des participants selon le type de formation indique que la moitié d'entre eux (51%) suivent des formations en alphabétisation au sens strict et plus d'un quart (28%) suivent des cours de formation de base (ciblant ou non l'apprentissage du FLE). Une bonne moitié des participants recensés dans l'enquête suivent des cours de FLE.

Dans le secteur formel, l'offre est la plus répandue dans les Unités d'Enseignement (UE) de FLE débutant. Pour l'année scolaire 2012-2013, 56% des inscriptions (7.400) ont été enregistrées dans des UE de FLE débutant et 35% (4.600) dans des UE d'Alpha.

Tant pour le secteur formel que non formel, il y a un risque de surestimation des personnes réellement infrascararisées prises en compte :

- **pour le secteur non formel**, on ne dispose pas, dans l'enquête 2012, de l'information sur le niveau de diplôme/ou de compétence équivalente de 20% des participants.
- **pour le secteur formel**, il y a absence de données sur le diplôme des élèves.

PERSPECTIVES

De l'examen de la question de l'offre inséparable de celle des besoins, il ressort :

- **La mise en relation de l'offre et des besoins** nécessite de disposer d'outils de mesure et de recensement de

l'existant dans le secteur de l'alphabétisation.

A l'avenir, il est indispensable de recueillir périodiquement des informations sur les niveaux de compétence des adultes en Belgique francophone dans le cadre de la participation à des enquêtes spécifiques. De telles enquêtes peuvent améliorer la connaissance des besoins en alphabétisation et leur évolution.

- En 2015, le Comité de pilotage mettra en place une **collecte harmonisée et centralisée de données sur l'alphabétisation des adultes** visant les opérateurs qui organisent au moins une action en alphabétisation. Une des caractéristiques de cette enquête, basée sur la collecte de données individuelles sur les apprenants permettra à l'avenir de distinguer les profils des participants en fonction du type de formation suivie (Alpha, Alpha FLE et autres formations de base ou de remise à niveau³).

La mise en œuvre de ce questionnaire électronique et la constitution d'une base de données sur l'alphabétisation permettront d'avoir une vision plus claire de l'offre par territoire et de son évolution en rendant possible la comparaison des données dans le temps. La performance de la base de données Alpha permettra au Comité de pilotage une analyse globale, y compris qualitative, consistant à recouper les données propres à chaque opérateur pour s'assurer que l'offre de formation proposée s'adresse aux publics visés par l'alphabétisation.

-
- 3 Pour faciliter l'inscription aux formations et ne pas stigmatiser le public des candidats à celles-ci, certains opérateurs choisissent délibérément d'appeler 'remise à niveau', 'formation de base', 'apprentissage du français' des formations qui concernent des personnes qui n'ont pas le CEB et ne maîtrisent pas les compétences équivalentes à celui-ci. C'est le cas par exemple d'Adeppi qui organise des formations en prison pour un public majoritairement infrascararisé.



- De tels outils de connaissance de l'offre et de la demande facilitent l'identification des ajustements à apporter aux politiques d'alphabétisation par une mise en relation des données fournies par ces instruments de collecte d'informations. C'est ainsi que les résultats de l'enquête 2012 menée en 2013 sont de nature à interpeller le contenu des politiques d'alphabétisation, par exemple, sur l'importance relative des jeunes de moins de 25 ans parmi les participants aux formations (11%). Le Comité de pilotage devra s'emparer de ces constats pour réfléchir à des stratégies de solutions et élaborer des propositions à soumettre à la Conférence interministérielle.
- Si la **délimitation du champ de l'alphabétisation** permet de mieux identifier les actions d'alphabétisation stricto sensu, la configuration réelle de l'offre (e. a. formations avec des public mélangés) et son extension à des formations plus larges ne permet pas toujours d'isoler les formations qui s'adressent aux publics en difficulté face à l'écrit qui constituent la cible prioritaire des actions et des politiques d'alphabétisation. L'exemple des formations destinées aux publics allophones montre qu'il est difficile tant pour les opérateurs que les Administrations publiques d'opérer la distinction entre le FLE pour personnes infrascolarisées et le FLE pour personnes scolarisées. C'est cependant un enjeu majeur pour le secteur de l'alphabétisation compte tenu de l'insuffisance de l'offre disponible constatée sur le terrain pour les personnes pas ou peu scolarisées. Sur le plan méthodologique et pédagogique, cette distinction est aussi essentielle. L'apprentissage du 'Français langue étrangère' pour le public déjà scolarisé et ayant une bonne maîtrise des compétences de base a pour seul objectif la connaissance de la langue écrite et orale sans autre enjeu à la formation. Pour les personnes étrangères et d'origine étrangère

qui ne maîtrisent pas l'oral, il est essentiel que le secteur de l'alphabétisation se focalise sur les seules personnes infrascolarisées dans leur langue maternelle. L'enquête harmonisée devrait permettre d'identifier plus clairement au sein de l'offre existante la part des publics peu ou pas scolarisés.

- Il est important de rappeler que le **périmètre de la formation en alphabétisation va bien au-delà de l'apprentissage de la langue au sens strict et relève d'une démarche plus large qui vise notamment l'autonomie et l'esprit critique des personnes** puisqu'il s'agit de maîtriser les compétences de base équivalentes au CEB.
- Au niveau de l'offre du secteur de l'Enseignement formel, des améliorations seront apportées dans le mode de collecte des informations en vue de pouvoir préciser le volume de personnes qui ont suivi des cours organisés par l'Enseignement de Promotion sociale. L'information sur les niveaux de diplômes acquis avant l'entrée en formation permettra de préciser l'apport de l'Enseignement de Promotion sociale à la formation de personnes les plus en difficulté avec l'écrit.

LES PARTENARIATS

CONSTATS

Pour couvrir les besoins très divers de leurs publics, il est de pratique courante que les opérateurs d'alphabétisation **développent une offre intégrée et s'associent avec des partenaires multiples**. Des dispositifs réglementaires ont renforcé cette pratique. Une première approche confirme la diversité des situations liées aux partenariats tant au niveau des types de partenaires, de l'objet/des objets du

partenariat, des modalités mises en œuvre, du niveau territorial (régional, local...).

En lien avec des dispositifs réglementaires, on peut dégager une multitude des schémas de partenariats existants. Le contexte réglementaire de valorisation de ces activités partenariales donne une impulsion aux actions menées par certains types d'opérateurs avec d'autres.

On pourrait réaliser une **typologie de partenariats identifiés dans les dispositifs réglementaires** en croisant différents critères : obligation de convention/pas d'obligation de convention, impact sur le subventionnement/pas d'impact sur le subventionnement, libre choix des partenaires/choix orienté des partenaires, impact sur l'évaluation du rapport d'activités/pas d'impact sur l'évaluation du rapport d'activités...

Dans tous les cas, on peut dire que le partenariat est la recherche d'une modalité de réponses adaptées, dans différents secteurs, à la réalité des besoins de populations, qui ont trait non seulement à une demande de formation mais aussi à la prise en compte de difficultés auxquelles elles peuvent être confrontées : absence de revenus et/ou de travail, difficultés de logement, problèmes de santé...

PERSPECTIVES

L'analyse devra être poursuivie par le Comité de pilotage pour croiser cette première analyse avec la diversité des pratiques existantes, cerner plus précisément les pratiques de coopération entre opérateurs de formation en alphabétisation et d'autres organismes ou institutions et dégager l'impact de ces pratiques sur le renforcement et l'adaptation de l'offre de formation et de services conjoints. Il serait intéressant d'élargir cette réflexion aux notions de

filières et de passerelles ainsi qu'aux dispositifs d'alphabétisation intégrée où des actions d'alphabétisation viennent en appui à la réalisation d'un projet d'une autre institution. Un GT est prévu à cet effet au sein du Comité de pilotage en 2015 et 2016.

L'EMPLOI

CONSTATS

L'Emploi dans le secteur de l'alphabétisation est un enjeu majeur. Les activités nécessitent un encadrement important en personnel.

Depuis une dizaine d'années, le secteur de l'alphabétisation connaît une professionnalisation accrue de ses activités : le temps de travail presté par le personnel rémunéré représente 90% du travail presté dans le secteur. Les 10% restant sont prestés par des volontaires qui bénéficient aussi d'une formation professionnelle spécifique pour intervenir dans le secteur.

La grande partie de financement des emplois provient des Pouvoirs publics. Pour cette raison, le Comité de pilotage a voulu porter une attention particulière aux Programmes de résorption du chômage (ACS à Bruxelles et APE en Wallonie) qui constituent la principale source de financement des emplois du secteur de l'alphabétisation. Malgré les difficultés pour recenser les emplois subventionnés - difficultés liées au fait que non seulement les opérateurs de formation organisent des activités multiples en dehors ou en lien avec l'alphabétisation mais aussi au fait qu'une même personne peut partager son temps de travail entre différents pôles d'activités -, une estimation a été réalisée pour identifier le volume d'emplois PRC affectés au secteur associatif de l'alphabétisation.



Les opérateurs d'alphabétisation du secteur non formel disposent globalement de 1.284 emplois (ETP) financés dans le cadre des PRC pour l'ensemble de leurs activités. Les 408 équivalents temps plein (ETP) affectés à l'alphabétisation représentent + ou - 60% des emplois recensés lors de la dernière édition de l'État des lieux de l'alphabétisation.

Ces emplois, qui bénéficient par ailleurs d'importantes réductions de cotisations patronales de Sécurité sociale, constituent un apport indispensable et sont d'une importance vitale pour assurer la réalisation et la continuité des activités du secteur de l'Alpha. Les dispositifs des ACS et des APE contribuent au financement structurel de l'Alpha du fait de la grande stabilité des emplois. Comme on a pu l'observer, les travailleurs sont entrés dans ces dispositifs pour y rester longtemps !

182

D'autres programmes mais dans une moindre mesure tels que le PTP, les articles 60 de la loi organique des CPAS et le décret emploi pour le secteur socioculturel participent également au financement du personnel du secteur de l'alphabétisation.

Ces aides à l'emploi quelles qu'elles soient contribuent largement à la prise en charge des dépenses du secteur de l'alphabétisation pour lequel les dépenses de personnel constituent la charge de loin la plus importante.

PERSPECTIVES

La question des dispositions liées à l'emploi et des effets des politiques en cette matière peut être envisagée sous deux angles d'approche différents :

- celui des travailleurs du secteur dont les activités sont dévolues à la prise en charge du public en

alphabétisation⁴,

- celui des participants à la formation ou candidats à celle-ci.

Vu la difficulté d'identifier les emplois affectés à l'alphabétisation dans les secteurs formel et non formel, il serait important de disposer d'outils plus fiables en faisant appel au Cadastre de l'emploi non marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles et en utilisant les informations de la future base de données qui sera alimentée par le questionnaire électronique Alpha mis en œuvre par le Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes à partir de 2015.

Une autre question qui devra être approfondie est la mise en œuvre de la sixième Réforme de l'État qui sera effective en 2015, année du transfert des budgets aux Régions. Ces transferts de compétence ont trait principalement :

- au contrôle de la disponibilité des chômeurs ;
- aux politiques d'emploi centrées sur les groupes-cibles :
 - réduction des cotisations patronales de Sécurité sociale,
 - activation des allocations de chômage.

Le Comité de pilotage portera une vigilance particulière à la mise en œuvre de ces transferts et en analysera les effets sur les publics Alpha/FLE et les travailleurs ainsi que les opérateurs de formation du secteur de l'alphabétisation.

Les politiques d'activation des allocataires sociaux⁵ ont un impact sur les publics en formation par le biais du contrôle de la disponibilité des chômeurs qui peut condi-

4 Il ne s'agit pas seulement des formateurs des secteurs associatif et parapublic, mais aussi du personnel administratif, d'encadrement, d'accueil, d'orientation...

5 On entend ici par allocataires sociaux : les demandeurs d'emploi indemnisés et les bénéficiaires des CPAS.

tionner l'accès à la formation. C'est un enjeu important qui influe sur la demande et la motivation des candidats. Les secteurs associatif et parapublic se voient contraints de fournir des attestations de contrôle qui biaisent la relation pédagogique et inquisiteur le terrain. Cette question a fait l'objet d'un examen particulier.

En matière de politiques axées sur les groupes cibles, y compris les réductions des cotisations sociales pour les employeurs bénéficiant des subsides ACS ou APE, les Régions disposeront d'une autonomie complète pour l'affectation des budgets (durée et montant des aides) et l'adaptation éventuelle des réglementations.

POLITIQUES

CONSTATS :

L'examen des politiques démontre à nouveau que la diversité et le caractère transversal de l'action d'alphabétisation sont une réalité en Belgique francophone.

L'intervention des Pouvoirs publics, et plus particulièrement des secteurs qui font partie du Comité de pilotage, se conforte pour soutenir les actions des opérateurs d'alphabétisation.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est le cas des secteurs de l'Éducation permanente et de l'Enseignement de Promotion sociale dont l'offre demeure constante.

A Bruxelles, les secteurs de la Formation professionnelle et de la Cohésion sociale connaissent une augmentation de leur activité au cours de la période 2009-2012. La reconduction de la priorité de l'alphabétisation au niveau des priorités en Cohésion sociale pour le quinquennat 2016-

2020 est un acquis important pour le développement de l'offre de formation en Région bruxelloise.

En Wallonie, on constate :

- une **première avancée en termes de coordination des politiques**, une volonté de concertation entre les différents pouvoirs subsidiaires à travers la conclusion d'une convention pluriannuelle.
- une **nouvelle législation dans le secteur de la Formation professionnelle et la création de Centres d'Insertion socioprofessionnel – CISP**. Les difficultés liées à la mise en œuvre de ce décret ont conduit à l'adoption d'un moratoire. Cette situation aboutit à une stagnation de l'activité au cours de ces dernières années.
- **Au niveau de l'Action sociale et de l'Intégration des personnes d'origine étrangère**, le nombre d'opérateurs subventionnés est en augmentation importante. Toutefois, ce constat doit être nuancé du fait qu'il n'est guère aisé de distinguer au sein de ces formations FLE les publics scolarisés des publics non scolarisés (concernés par l'Alpha FLE).

L'intervention des Autorités européennes à travers les programmes du Fonds social européen (FSE) et ceux de l'Agence Éducation Formation (AEF) est un paramètre essentiel pour le développement de politiques nationales et ce dans la perspective d'atteindre les objectifs « Europe 2020 ».

Le Comité de pilotage est impliqué dans l'accompagnement d'un portefeuille de projets spécifique à l'alphabétisation, le FLE et la Formation de base dans le cadre de la dernière programmation FSE. Plusieurs opérateurs d'alphabétisation ont postulé dans le cadre de la programmation 2014-2020 et la reconduction du portefeuille a fait l'objet d'un dossier de candidature. Ces moyens conjoncturels alloués par le FSE sont indispensables et interviennent pour compléter les moyens structurels investis



par les États. Les projets soutenus dans le cadre des appels à projets présentent un caractère innovant et concernent tant le secteur non formel que celui de l'éducation formelle.

L'Agence AEF Europe joue aussi un rôle important en permettant des échanges entre équipes pédagogiques et participants à l'échelle européenne.

Dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 et depuis la publication du rapport d'experts de haut niveau en 2013, plusieurs projets transversaux ont vu le jour en Belgique francophone pour renforcer l'investissement, la coordination et l'efficacité sur le plan de la formation des adultes et pour répondre à une dynamique transnationale impulsée en matière d'éducation des adultes à l'initiative de l'Union européenne :

- L'existence d'une cellule 'Éducation des adultes' à la Direction des relations internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la désignation d'une coordinatrice nationale et la mise sur pied d'un plan de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'éducation des adultes dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda européen pour l'Éducation des adultes,
- La participation de la Belgique francophone à la plateforme électronique Epale, plateforme multilingue, créée à l'initiative de la Commission européenne, destinée à promouvoir le secteur de l'Enseignement et de la Formation pour adultes en Europe.

Ces dispositifs qui concernent un public de personnes qui ne sont plus soumises à l'obligation scolaire sont plus larges que l'apprentissage des compétences de base, mais ils inscrivent l'action et la politique d'alphabétisation dans une volonté commune de formation tout au long de la vie.

La mise en œuvre de politiques connexes peut avoir un impact sur les publics en alphabétisation et les opérateurs de formation.

De nouvelles législations sur l'acquisition de la nationalité, l'accueil et le parcours des primo-arrivants apportent des modifications en matière d'intégration des personnes et d'exigences de maîtrise de la langue du pays d'accueil. Des réglementations sur le parcours d'accueil des primo-arrivants, c'est-à-dire les personnes résidant en Belgique depuis moins de 3 ans, ont été adoptées en 2014 par la COCOF pour la Région bruxelloise et par la Wallonie. Ces législations font suite à la loi de 2012 modifiant le code de la nationalité et en renforcent les exigences (connaissance d'une des trois langues nationales). Un élément de preuve prévu par le législateur repose sur le suivi d'une formation dans le cadre du parcours d'intégration à mettre en place par les Régions.

Dans ce cadre, la mise en place d'une offre supplémentaire de formation en français est prévue à Bruxelles. Cependant ce dispositif soulève des questions pour sa mise en application avec un public infrascolarisé. Il nécessiterait des aménagements pour les publics en difficulté avec l'écrit et les compétences de base. Le recours au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et particulièrement au niveau A2 dans le cadre de la procédure d'obtention de la nationalité et dans le cadre de l'accueil des primo-arrivants n'est pas adapté à un public en alphabétisation. Ce référentiel conçu pour l'apprentissage de langues supplémentaires à la langue maternelle vise un public scolarisé.

Pour les personnes en situation de précarité socio-économique et en particulier pour le public analphabète qui cumule son absence de maîtrise de l'écrit à d'autres difficultés de vie, ces exigences en matière linguistique et la procédure complexe notamment sur le plan de l'évaluation des compétences via un test informatique rendent l'accès à la nationalité plus difficile.

Les Régions sont compétentes pour vérifier la disponibilité des chômeurs et particulièrement les moyens que

ceux-ci mettent en œuvre pour rechercher un emploi (disponibilité active). Dans un contexte de pénurie d'emploi et d'exigences accrues à l'égard des chômeurs, les personnes faiblement scolarisées auront davantage de difficultés à répondre aux contraintes imposées aux personnes sans travail. Le transfert de cette compétence donne également la possibilité aux Régions d'adapter la réglementation offrant la possibilité à un demandeur d'emploi de suivre une formation. Qui peut suivre quelle formation tout en conservant ses allocations de chômage ? On voit donc tout l'enjeu de telles réformes et les effets qu'elles peuvent avoir sur le parcours des personnes infrascolarisées.

Les politiques d'activation créent un malaise et une résistance sur le terrain au niveau des opérateurs sollicités pour délivrer des preuves de participation et d'assiduité aux formations. Le Comité de pilotage attire l'attention des autorités sur le profil et la situation particulière des personnes en difficulté avec la lecture et l'écrit. Il est indispensable que cette spécificité soit prise en compte dans l'évaluation des démarches entreprises par ces personnes.

Un Accord de coopération relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant - Formation – Emploi (Bassins EFE) a été conclu le 20 mars 2014. Ce dispositif territorial vise à améliorer la mise en cohérence des offres de formation, y compris en alphabétisation, proposées par les secteurs de l'Enseignement et de la Formation professionnels des trois Entités francophones : la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF). Il prévoit la création de 10 'Bassins EFE' correspondant à un territoire, instances dans lesquelles un observateur représentant le secteur de l'alphabétisation siègera. Leur mise en place est prévue en 2015.

PERSPECTIVES

L'importance et la place des recommandations des instances européennes et des programmes transnationaux sont de plus en plus prégnantes dans la dynamique de formation des adultes. Les appels à projets européens ont un impact non négligeable sur les moyens dont disposent les opérateurs pour mener leurs actions. Il sera important de l'évaluer sur la prise en charge des personnes pas ou peu alphabétisées au cours des prochaines années. La participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la plateforme Epale et la mise en œuvre du plan pour l'éducation des adultes constituent un cadre nouveau qui nécessitera le développement et le renforcement d'une coopération à l'échelle européenne. Une rencontre thématique a eu lieu en 2015 dans le cadre des travaux du Comité de pilotage Alpha.

La question de la coordination des actions et des politiques d'alphabétisation sur un territoire est posée dans un cadre nouveau au niveau régional : se mettent en place des bassins EFE où le secteur de l'alphabétisation est représenté, mais cela ne concerne cependant qu'une partie des actions de formation, celles liées à l'Insertion socio-professionnelle. Il sera important d'envisager quelles articulations développer avec le Comité de pilotage Alpha et d'organiser une rencontre thématique pour rencontrer ces nouvelles instances.

Une attention particulière sera portée également à l'articulation des politiques de FLE et la mise en place des dispositifs d'accueil des primo-arrivants en Wallonie et dans la Région de Bruxelles-Capitale qui ont un impact sur les publics en alphabétisation. Il sera important de prendre connaissance de ces dispositifs dès leur installation pour pouvoir mieux identifier les enjeux de ces nouvelles politiques avec ceux de l'apprentissage et de la maîtrise du français par les publics primo-arrivants infrascolarisés.



La configuration de l'offre proposée par les acteurs de formation en alphabétisation se caractérise par une extension du champ des actions au-delà de l'Alpha stricto sensu. Par ailleurs, le secteur de l'alphabétisation est hétérogène et les actions soutenues par les Pouvoirs publics s'intègrent dans des dispositifs qui ont une portée plus large. Ces deux caractéristiques majeures du secteur transversal mettent à l'avant plan la nécessité de pouvoir isoler ou clarifier l'importance et les spécificités des actions et des politiques d'alphabétisation.

Il est indispensable de mieux identifier la part de public en alphabétisation (Alpha/Alpha FLE) chez chaque opérateur qui propose également une offre en FLE pour des publics scolarisés.

La mise en œuvre du formulaire électronique et son déploiement rapide est impératif. Des séances d'information seront programmées en 2015 et des séances de formation seront prévues pour les opérateurs qui le souhaitent.

Ce formulaire permettra notamment :

- la collecte de données harmonisées récoltées sur une même base et des critères identiques à tous les organismes menant au moins une action de formation en alphabétisation,
- la réalisation de l'État des lieux du Comité de pilotage en disposant des données indispensables pour tous les secteurs concernés,
- la qualité et la fiabilité accrue des éléments récoltés pour formuler les recommandations destinées à la Conférence interministérielle à partir de constats statistiques,
- la mise à disposition d'un outil d'information relatif à l'offre existante et les budgets pour aider les autorités à la gestion et à la décision,
- la mise à jour de données permettant de répondre aux demandes d'information sur l'alphabétisation, notamment des Autorités publiques en Belgique francophone

et des Institutions internationales : questions parlementaires, enquêtes Unesco, OCDE,

- la mise à disposition d'un outil de gestion pour les organismes de formation en leur fournissant leur propre profil et des documents tels que des cartographies...

Pour évaluer la cohérence et l'impact des politiques et des dispositifs d'alphabétisation, en faciliter et en renforcer le pilotage, un travail coordonné sur des indicateurs est indispensable. C'est un des chantiers confié au Comité de pilotage par les Autorités. Une étude aura pour objectif de dégager les pistes les plus pertinentes pour le secteur de l'alphabétisation. Elle a pour enjeu d'identifier des indicateurs communs aux politiques d'alphabétisation et aux actions de terrain mais aussi des indicateurs spécifiques aux différents secteurs de subventionnement.

Il est nécessaire de renforcer l'articulation des politiques d'alphabétisation en travaillant, entre autres, à l'élaboration d'un dossier unique pour les opérateurs d'alphabétisation subventionnés par les Pouvoirs publics représentés au Comité de pilotage. Il s'agit de rencontrer un objectif de simplification administrative dont la visée est :

- que les Administrations et les Autorités disposent de données harmonisées sur le suivi des dispositifs et des politiques,
- que les opérateurs de terrain voient un allègement de leur charge administrative pour se concentrer sur la prise en charge des participants et les questions pédagogiques.

S'il est crucial qu'un grand nombre d'acteurs soient conscientisés et engagés dans la promotion de l'alphabétisation, il est important aussi d'articuler ces différentes politiques pour :

- rééquilibrer le trio 'besoin-demande- offre',

- poursuivre la professionnalisation du personnel,
- anticiper les effets de politiques connexes notamment sur l'entrée en formation des publics et leur prise en charge.

Vu les liens étroits de nouvelles politiques avec l'alphabétisation, il serait utile de réfléchir au rôle et missions du Comité de pilotage Alpha et de faire le point sur des articulations qu'il serait nécessaire de développer au cours de la prochaine décennie.

Il serait important qu'une **Conférence interministérielle** puisse avoir lieu lors de cette législature pour actualiser les orientations du Comité de pilotage.

BUDGETS

CONSTATS :

En 2012, les budgets affectés à l'alphabétisation par les Administrations représentées au Comité de pilotage s'élèvent à 25 millions d'euros (7 millions pour le secteur formel et 18 millions pour le secteur non formel). L'évolution du financement est marquée par croissance continue, à l'exception d'un fléchissement en 2010 (moins 1.106.757 € ou 5,1%).

Au cours de la période 2009-2012, les financements de l'alphabétisation ont augmenté de près de 3 millions d'euros, soit 14%. Cette évolution renvoie à des différences sensibles selon les secteurs :

- pour le secteur formel de l'Enseignement de Promotion sociale, le budget a augmenté de près de 2 millions d'euros, soit 36%,
- pour le secteur non formel, l'augmentation est moins importante : 1 million d'euros, soit 7%.

Au cours de cette période, cette évolution traduit :

- un renforcement de certaines politiques principalement dans les secteurs de la Cohésion sociale à Bruxelles et de l'Action sociale en Wallonie,
- un léger rééquilibrage budgétaire s'est opéré entre l'ISP et l'Action sociale/Cohésion sociale au niveau des Régions,
- une stabilisation du secteur de l'Éducation permanente pour la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- une augmentation budgétaire, pour l'Enseignement de Promotion sociale, secteur de l'éducation formelle en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le secteur de l'alphabétisation bénéficie d'autres sources de financement parmi lesquelles, on a porté cette fois, une attention particulière aux aides en provenance du Fonds Social Européen (FSE) et de l'octroi de personnel subsidié dans le cadre des Programmes de résorption du chômage (PRC), les ACS à Bruxelles et les APE en Wallonie.

Ces aides constituent un complément indispensable au financement des politiques d'alphabétisation mises en œuvre par les Pouvoirs publics et le secteur associatif en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sur la base des estimations réalisées, on peut évaluer l'apport de ces programmes au financement du secteur à 12 millions d'euros (1,3 million pour le FSE et 10,9 millions pour les PRC). En cumulant ce montant avec les 25 millions en provenance des Administrations du Comité de pilotage, c'est plus de 37 millions d'euros qui contribuent au financement annuel du secteur de l'alphabétisation.



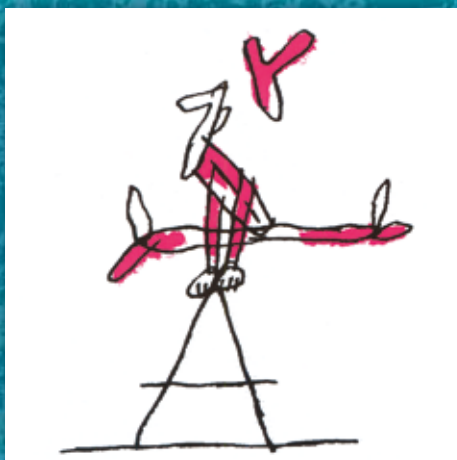
PERSPECTIVES :

Vu le contexte d'austérité et les difficultés actuelles liées au financement des politiques publiques, il est d'autant plus important de s'assurer que les moyens dégagés pour alphabétiser bénéficient aux publics-cibles visés.

Le travail engagé par le Comité de pilotage sur l'identification des financements du secteur de l'alphabétisation sera poursuivi en 2015 :

- Il est essentiel de parvenir à distinguer les budgets utilisés spécifiquement pour l'alphabétisation stricto sensu du budget englobant l'alphabétisation et le FLE, comme on le fait actuellement dans la plupart des cas dès lors qu'il y a une action Alpha chez un opérateur qui fait aussi du FLE scolarisé. Le formulaire électronique qui va être mis en place apportera des éléments de réponse à cette question.
- En matière d'emploi, au vu des difficultés rencontrées pour identifier les budgets des programmes d'emploi affectés à l'alphabétisation (PRC et l'autres mesures telles que l'article 60 de la loi organique sur les CPAS et le Programme de Transition professionnelle - PTP), on aura recours à des outils plus fiables en utilisant les informations en provenance du Cadastre de l'emploi non marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles et de la future base de données alimentée par le questionnaire électronique sur l'alphabétisation mise en œuvre par le Comité de pilotage.
- D'autres aides dites indirectes, qui participent au financement du secteur de l'alphabétisation feront l'objet d'une première investigation en 2015. Elles ont trait à la réduction de cotisations patronales de Sécurité sociales accordées aux employeurs qui bénéficient

d'emplois subsidiés par les Programmes de résorption du chômage.





2^e partie

TABLEAUX, CARTES, GRAPHIQUES, MISE À JOUR, ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS, ANALYTIQUES ET STATISTIQUES

Il s'agit ici de reprendre les données chiffrées de manière plus complète ou des informations complémentaires. Les informations de la deuxième partie se réfèrent aux contributions développées dans la première partie et plus particulièrement dans les chapitres consacrés aux points suivants :

2.1. Offre de formation	192
2.2. Emploi	208
2.3. Politiques	212
2.4. Budgets	254



1. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2012 RÉALISÉE PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE ET DE L'ENQUÊTE 2010 RÉALISÉE PAR LIRE ET ÉCRIRE¹

PRÉAMBULE : MÉTHODOLOGIE ET CONTEXTE DES DEUX ENQUÊTES

On soulignera d'emblée que la comparaison entre les résultats des deux enquêtes nécessite une certaine prudence. Bien que le Comité de pilotage se soit largement

¹ Nous reprenons ici la convention déjà utilisée auparavant : l'enquête dite '2012' porte sur l'année civile 2012 et/ou sur l'année scolaire 2011-2012 ; de même, l'enquête '2010' porte sur l'année civile 2010 et/ou sur l'année 2009-2010.

OFFRE DE FORMATION

inspiré des travaux antérieurs de Lire et Ecrire, qui a d'ailleurs participé à la mise au point du questionnaire '2012', la méthodologie des deux enquêtes a différé sur plusieurs points, en particulier la constitution de la liste des opérateurs auxquels le questionnaire était adressé, l'administration du questionnaire, et la vérification de la cohérence des réponses en cours de récolte des données. Ceci sans compter la différence que constitue le statut de l'organisme mettant l'enquête en œuvre.

Les différences méthodologiques proviennent notamment de ce que l'enquête réalisée par le Comité de pilotage était une « première » et qu'elle a été effectuée dans une relative urgence (d'où l'appellation 'enquête express' qui lui fut donnée), tandis que le dispositif de l'enquête menée par Lire et Écrire auprès des opérateurs du secteur de l'Alpha

était rôdé de longue date, la première d'entre elles remontant à 1988². De ce fait, Lire et Écrire disposait, pour la très grande majorité des opérateurs participant aux enquêtes, de données que ceux-ci avaient communiquées lors d'enquêtes antérieures³, ce qui permettait de réinterroger les opérateurs en cas d'évolution soudaine, et de comprendre cet écart ou d'éventuellement rectifier l'information. Durant la période de récolte des données, outre cette vérification de la cohérence longitudinale d'année en année, Lire et Écrire procédait également à une vérification de la cohérence interne des données (nombre d'apprenants par rapport au nombre de groupes ou par rapport à l'importance de l'encadrement, etc.) et examinait s'il était pertinent ou non de prendre en compte un organisme dans le cadre d'un état des lieux de l'alphabétisation en fonction du type de groupes organisés, du niveau de scolarité des participants, etc.

Une seconde différence, qu'on pourrait dire d'ordre technique, entrave malheureusement la comparaison des résultats pour la Région bruxelloise, en ceci que l'enquête L&E détaillait chacun des opérateurs participant au Plan bruxellois pour l'alphabétisation (PBA), dispositif développé par Lire et Écrire Bruxelles en partenariat avec de nombreux opérateurs (48 en 2010), tandis que l'enquête 2012 a repris globalement l'action des partenaires de Lire et Écrire dans le cadre du PBA comme celle d'un seul opérateur, l'action de L&E et de ses 6 locales dans ce même cadre étant également comptée comme celle d'un seul opérateur.

² Voir « 30 ans d'alpha », *Journal de l'alpha* n°190, op. cit.

³ À titre d'exemple, pour les trois dernières enquêtes de Lire et Écrire (2008, 2009, 2010), le nombre d'opérateurs d'alpha 'nouveaux' (soit des opérateurs émergents, soit des organismes qui existaient déjà mais n'avaient pas organisé auparavant une offre d'alpha, soit des opérateurs d'alpha qui existaient auparavant mais n'avaient jamais participé à l'enquête) a toujours été inférieur à une dizaine.

Une autre différence entre les deux enquêtes tient au fait que le questionnaire 2012 a été adressé à tous les organismes (hormis les établissements de Promotion sociale) subventionnés à un titre ou à un autre par les Administrations membres du Comité de pilotage, tandis que la liste des opérateurs retenus par Lire et Écrire comme 'pertinents pour l'enquête' était un peu plus restrictive. Entre 2010 et 2012, le nombre d'opérateurs wallons à qui le questionnaire a été adressé a crû de 25 unités (voir tableau ci-après), dont 5 n'étaient pas retenus par Lire et Écrire comme opérateurs d'Alpha ; par ailleurs de nouveaux opérateurs étaient apparus entretemps (nouveaux, ou développant nouvellement des actions d'Alpha)⁴, tandis que d'autres avaient disparu ou cessé cette activité.

On mentionnera enfin la différence des contextes de réalisation de l'enquête, contextes qui ont pu – ou non – faciliter la collecte de données. L'enquête L&E était réalisée chaque année vers la même période (grosso modo de janvier à avril) et elle s'est étoffée au fil du temps, pour ainsi dire parallèlement au développement du secteur ; aussi la plupart des opérateurs avaient-ils pris l'habitude d'y répondre et le faisaient sans trop de difficultés bien que le questionnaire soit progressivement devenu assez complexe. La collecte de données réalisée en 2013 s'est quant à elle faite dans une certaine urgence, à la veille d'une période de vacances, la vérification et le premier traitement des données se déroulant à un moment où les interlocuteurs pouvaient être absents pour une période relativement longue.

Les différents facteurs exposés jusqu'ici expliquent qu'avec un 'public-cible' d'opérateurs au départ plus étendu, l'en-

⁴ En vue d'alléger le texte, nous les appellerons ci-après 'nouveaux', mais c'est bien en ce sens plus large qu'il faut l'entendre.



quête 2012 ait récolté globalement un nombre moindre de réponses (236 envois et 160 réponses pour 2012, versus 218 envois et 165 réponses pour 2010).

Toutefois, cette comparaison globale comporte un biais important puisque les modes de comptage concernant les opérateurs bruxellois sont incompatibles d'une enquête à l'autre en raison de la prise en compte différente des partenaires conventionnés avec Lire et Ecrire Bruxelles comme le prévoit le cahier des charges lié à sa reconnaissance comme CRÉDAF.

La comparaison a par contre toute sa pertinence concernant la Wallonie. Dans cette Région, où le taux de réponse était fort similaire pour les deux enquêtes (63% en 2012, 65% en 2010), on compte logiquement un plus grand nombre de répondants pour 2012 (81, versus 68 pour 2010), les organismes ciblés par la collecte de données étant également plus nombreux (129 pour 2012, versus 104 pour 2010). Ce qu'illustre le tableau suivant.

TAUX DE RÉPONSE ENQUÊTES 2010 ET 2012

Enquête 2012	Envois	Réponses	Taux de réponse
Bruxelles	106	78	74%
Wallonie	129	81	63%
Adeppi	1	1	100%
	236	160	68%
Enquête 2010		Réponses retenues	
Bruxelles	113*	96**	85%
Wallonie	104	68	65%
Adeppi	1	1	100%
	218	165	76%

Sources : Collecte de données L&E 2010 et Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs Lire et Écrire.

NB : Le nombre réel d'opérateurs recensés par l'enquête 2010 est 168 (cf. EDL 6^e exercice, pp. 52 et 197), mais pour harmoniser avec le mode de décompte de 2012, nous soustrayons les deux coordinations L&E Communauté française et L&E Wallonie (qui n'organisent pas de formations d'alpha) et un partenaire de L&E Namur qui n'organise pas d'Alpha en dehors de ce partenariat ; soit 168-3=165.

* Pour que le calcul du taux de réponse soit cohérent entre les deux enquêtes, nous avons inclus dans ces 113 envois 22 'sub-envois' qui correspondent en fait à la récolte par L&E Bruxelles des données de ses partenaires conventionnés CRÉDAF qui n'organisent pas de formations d'alphabetisation en dehors de ce partenariat.

** Parmi ces 96 opérateurs, on compte 48 partenaires de Lire et Ecrire Bxl dans le cadre du PBA : 22 qui n'ont pas d'action d'Alpha en dehors de ce partenariat (voir 1er astérisque) et 26 qui, outre leur collaboration au PBA, organisent par eux-mêmes des formations d'Alpha (NB : ils ne sont pas comptés deux fois).

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION

Si rébarbatives que soient les considérations méthodologiques qui précèdent, elles sont indispensables pour comprendre les écarts entre les deux enquêtes, à commencer par le premier en vue : l'évolution massive du nombre d'apprenants. Celui-ci passe de 16.551 en 2010 à 20.122 en 2012, soit une croissance globale de 22%.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'APPRENANTS RECENSÉS

	Nombre d'apprenants recensés		Évolution 2010 à 2012	
	2012	2010	en %	en nombre
Bruxelles	10.440	8.306	+ 26%	2.134
Wallonie	9.045	7.439	+ 22%	1.606
Adeppi	637	806	- 21%	-169
Total CFWB	20.122	16.551	+ 22%	3.571

Sources : Collecte de données L&E 2010 et Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs Lire et Écrire.

Hormis le cas d'Adeppi (seul opérateur d'Alpha organisant des formations à la fois à Bruxelles et en Wallonie), pour lequel on note une baisse importante du nombre d'apprenants, la croissance est considérable dans les deux Régions⁵, et d'une ampleur assez proche quoiqu'un peu plus forte à Bruxelles (26% contre 22% en Wallonie).

La répartition des apprenants dans les deux Régions est de ce fait restée relativement proche aussi, tout en traduisant l'évolution légèrement différente qu'on vient de dire, comme on peut le voir dans le tableau suivant (sans les données Adeppi).

RÉPARTITION DES APPRENANTS ENTRE LES DEUX RÉGIONS

	2012	2010
Bruxelles	53,6%	52,8%
Wallonie	46,4%	47,2%
Total	100%	100%

Sources : Collecte de données L&E 2010 et Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs Lire et Écrire.

Une telle croissance (près de 3.600 apprenants en plus) n'a pas laissé de surprendre pour plusieurs raisons, la plus simple étant qu'on ne l'avait jamais observée auparavant. En effet, la courbe de croissance dessinée par la série de données issue des enquêtes de L&E présente une pente beaucoup moins raide et relativement continue⁶. En reprenant l'évolution de deux ans en deux ans qui est la nôtre ici, on observe une croissance de 7% de 2008 à 2010, de 5% de 2006 à 2008, etc. – très éloignée donc du 'saut de 22% entre 2010 et 2012.

5 L'obstacle induit par le décompte des opérateurs à Bruxelles ne joue pas en ce qui concerne l'évolution du nombre d'apprenants.

6 Voir graphique p 51 de l'EDL 6^e exercice.

TAUX DE CROISSANCE DES PARTICIPANTS

2006	2008	2006 à 2008	2010	2008 à 2010
14.739	15.417	5%	16.551	7%

Sources : Collecte de données L&E 2006, 2008, 2010 Calculs Lire et Écrire.

Par ailleurs, l'évolution entre 2010 et 2012 des subventionnements alloués au secteur de l'alphabétisation concordait peu avec cet accroissement soudain.

Nous avons retraité ici des données qui figurent ailleurs dans le présent EDL⁷ en sorte de permettre la comparaison entre l'évolution des subventions et celle du nombre d'apprenants recensés par les enquêtes 2010 et 2012. Notre retraitement totalise donc les apports des différents secteurs et administrations de la CFWB et des deux Régions, isole la part du subventionnement octroyé à l'Enseignement de Promotion sociale (non concerné par les enquêtes qui s'adressaient aux opérateurs du secteur non formel), et procède aux calculs d'évolution entre 2010 et 2012 (et non 2009-2012 comme c'est le cas dans les données-sources).

7 Voir XXX [ça se trouve à la section «Budgets», le tableau s'appelle « Subventionnements de l'alphabétisation par secteur et par administration 2009 – 2013 »]



ÉVOLUTION DES SUBVENTIONNEMENTS DE L'ALPHABÉTISATION VIA L'ENSEMBLE DES SECTEURS ET ADMINISTRATIONS (CFWB + WAL + BXL) (1) – EN MILLIERS D'EUROS

	2009	2010	2011	2012	Évolution 2010-2012	
					en %	en unités
Total subv. CFWB + Wal + Bxl	21.847,53	21.047,49	23.388,70	24.846,068	18,05%	2.998,54
dont Promotion sociale	5.171,24	5.195,78	6.831,57	7.035,320	35,40%	1.864,08
Total sans Promotion sociale	16.676,29	15.851,72	16.557,13	17.810,748	12,36%	1.134,46

Sources : Collecte de données L&E 2010 et Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs Lire et Écrire.

Les subventions octroyées dans le cadre des Programmes de résorption du chômage (PRC) et du Fonds social Européen (FSE) ne sont pas reprises dans ces chiffres.

Il ressort de ces données que l'évolution des subventionnements dédiés à l'alphabétisation (hors Enseignement de Promotion sociale) entre 2010 et 2012 est très loin de suivre celle enregistrée quant à l'augmentation du nombre d'apprenants : 12,4% dans le premier cas, 22% dans le second (21,6% pour être exact). C'est d'autant plus vrai que l'évolution des subventionnements 2010-2012 (pour le total hors Enseignement de Promotion sociale) donne une image particulièrement favorable de la tendance générale, du fait que les subventions 2010 montraient un creux atypique. Ainsi, l'évolution 2010-2012 est-elle de 12,4%, mais celle de 2009 à 2012 de 6,8% seulement. À contrario, le subventionnement de l'Enseignement de Promotion sociale a augmenté de manière conséquente.

Par ailleurs, comme signalé dans la note du tableau, nous manquons de données quant au volume financier que représente le subventionnement du personnel via les PRC (principalement ACS à Bruxelles, APE en Wallonie), mais là aussi, rien n'indique une augmentation significative permettant d'expliquer que l'offre d'Alpha se soit tant accrue.

Dès lors que la croissance du nombre d'apprenants enregistrée entre 2010 et 2012 déroge fortement à la tendance générale qui se dégageait des enquêtes menées par Lire et Écrire sur un longue période, et qu'elle est de loin plus rapide que l'augmentation des moyens accordés à l'alphabétisation, reste l'hypothèse que la 'sur-croissance' du public recensé pour 2012 résulte tout simplement de l'augmentation des opérateurs auprès desquels les données ont été récoltées.

Nous examinons ci-après dans quelle mesure cette hypothèse se vérifie, et si d'autres facteurs n'entrent pas en jeu.

Pour procéder à un tel examen, il est indispensable de disposer de données comparables opérateur par opérateur, en sorte de pouvoir mettre en regard les données des opérateurs qui ont participé aux deux enquêtes, et, dans les deux autres cas de figure (la participation en 2012 mais pas en 2010, et la participation en 2010 mais plus en 2012), le nombre d'opérateurs concerné et le volume global de leurs apprenants.

Pour les raisons expliquées ci-dessus, nous ne disposons pas de cette information en ce qui concerne Bruxelles, et l'analyse qui suit portera donc exclusivement sur les opérateurs et apprenants en Wallonie.

Reprenons dans un premier temps l'observation de l'évolution globale, d'après le nombre total d'apprenants pour chacune des enquêtes. On retrouve donc le pourcentage de croissance de 22% déjà mentionné, mais nous complétons cette information par la croissance du nombre d'opérateurs. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, celle-ci est légèrement inférieure, ce qui porte à penser que le nombre moyen d'apprenants par opérateur a légèrement crû entre les deux années.

ÉVOLUTION GLOBALE, D'APRÈS LE RÉSULTAT TOTAL POUR CHACUNE DES ENQUÊTES

Wallonie	2012	2010	Croissance 2010 à 2012	
			en %	en nombre
Nombre d'apprenants	9.045	7.439	22%	1.606
Nombre d'opérateurs	81	68	19%	13

Sources : Collecte de données L&E 2010 et Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs Lire et Écrire.

Les déductions que l'on peut faire à partir de ces données globales sont néanmoins fragiles, car envisagés sous cet angle les opérateurs sont trop hétérogènes. Certains sont des opérateurs 'au long cours' qui ont répondu aux deux enquêtes, toutefois leur situation a pu varier beaucoup d'une enquête à l'autre ; d'autres qui ont répondu à celle de 2010 mais pas à celle de 2012 peuvent avoir omis d'y répondre, ou ne plus organiser d'alpha, ou avoir disparu entretemps ; et de même, les 'répondants 2012' pouvaient lors de l'enquête précédente correspondre à différents cas de figure.

ÉVOLUTION POUR LES OPÉRATEURS AYANT PARTICIPÉ AUX DEUX ENQUÊTES

Wallonie	2012	2010	Évolution
Nombre d'apprenants	7.480	6.873	9%
Nombre d'opérateurs	56	56	(sans objet)
<i>Nombre moyen d'ap. par opérateur</i>	<i>134</i>	<i>123</i>	
<i>Augmentation du nombre d'apprenants pour ces opérateurs</i>	<i>607</i>		

Sources : Collecte de données L&E 2010 et Base de données Alpha 2012, Comité de pilotage. Calculs Lire et Écrire.

Les éléments de comparaison les plus stables dont nous disposons sont apportés par les opérateurs ayant participé aux deux enquêtes, qui représentent 69% des répondants 2012 (56 sur 81) ; ensemble, ils comptaient 7.480 apprenants en 2012, soit 83% du public recensé pour cette année (9.045).

Dans le cas d'une double réponse, le biais 'recensement d'un public accru du fait du nombre accru de répondants' est évidemment neutralisé. L'augmentation de 9% du public qu'on relève néanmoins chez ces 'doubles répondants' est dès lors assez surprenante, car une telle croissance est loin d'être négligeable. Ainsi, si l'on prend par exemple les 8 Régionales wallonnes de Lire et Écrire comme opérateur-témoin parce que leurs données sont très contrôlées, on obtient une croissance moyenne du nombre d'apprenants de 3,1%, alors qu'elle est de 12,3% (quatre fois plus !) pour l'ensemble des autres opérateurs ayant répondu pour 2010 et pour 2012.

L'examen plus fin de l'évolution opérateur par opérateur réserve alors des surprises, puisqu'il permet de voir qu'un seul opérateur dont le public aurait doublé (passant de 315 à 620) détermine à lui seul plus de la moitié de la croissance du public enregistrée pour l'ensemble des 'doubles



répondants'. Une telle expansion n'est pas en soi impossible, mais vérification faite, il s'avère qu'il s'agit d'une erreur, cet opérateur ayant renseigné pour 2012 la totalité des participants à l'ensemble de ses activités, et non pas le public plus restreint inscrit dans les formations d'Alpha ou de FLE qu'il organise.

ACCROISSEMENT DU NOMBRE D'APPRENANTS LIÉ À LA PARTICIPATION À L'ENQUÊTE 2012 D'OPÉRATEURS QUI N'AVAIENT PAS PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE 2010

25 opérateurs qui n'avaient pas participé à l'enquête 2010 ont communiqué leurs données pour 2012 ; ensemble, ils avaient accueilli 1.565 apprenants. Parmi ces organismes, seuls 5 n'étaient pas identifiés antérieurement par les enquêtes de Lire et Écrire, soit qu'ils aient été créés entre-temps, soit qu'ils aient mis en place une action d'Alpha après 2010. Ils comptent chacun un nombre assez restreint d'apprenants (de 12 à 54), ce qui est naturel pour une activité émergente.

Parmi les 20 autres organismes, 15 étaient désignés dans l'enquête 2010 comme « opérateurs d'Alpha sans données », c.-à-d. qu'ils n'avaient pas répondu à l'enquête cette année-là mais que leur activité d'Alpha était clairement identifiée, souvent de longue date, et généralement par leur participation à des enquêtes antérieures. Ensemble, ils comptaient 1.084 apprenants en 2012.

On observe là un effet positif de la mise en œuvre de l'enquête par le Comité de pilotage et de l'appui apporté à la collecte de données par les administrations intervenant dans le financement des actions, permettant ainsi d'avoir une image quasi exhaustive de l'offre.

On relèvera cependant que 5 organismes ayant participé à l'enquête 2012 n'avaient pas été retenus par Lire et Écrire comme « opérateurs d'Alpha » en 2010 parce que leur offre

s'adressait à un public ayant un niveau de scolarité plus élevé. Certains d'entre eux ont depuis lors développé une offre d'Alpha ou d'Alpha-FLE. Mais pour d'autres se pose la question de la frontière entre le FLE 'sans distinction de niveau' et l'offre de formation s'adressant aux publics les plus éloignés de l'écrit – question insoluble lorsque le niveau de scolarité des apprenants n'est pas communiqué.

On terminera cette comparaison quantitative des résultats 2010-2012 en signalant que 12 opérateurs d'alpha qui avaient participé à l'enquête 2010 n'ont plus participé à celle portant sur 2012. En 2010, ils comptaient ensemble 566 apprenants. Il s'agissait généralement de petits organismes (comptant moins d'une quarantaine d'apprenants), dont deux fonctionnaient uniquement avec des bénévoles. Certains ont pu disparaître, d'autres cesser l'action d'Alpha qui était complémentaire à leurs autres missions, d'autres encore ne se sont plus estimés concernés par l'enquête ou n'ont pu y répondre. On notera que 5 d'entre eux étaient des organismes publics ou parapublics (une bibliothèque, deux CPAS, deux projets communaux), soit un type d'opérateur pour lequel on observe effectivement que l'offre d'alpha, qui n'apparaît par définition que complémentirement à leurs autres services, est plus souvent fluctuante, en fonction des demandes, de l'offre existant ou non par ailleurs, des politiques et des moyens disponibles.⁸

RÉFLEXION SUR L'APPORT DE CETTE COMPARAISON

Pour les raisons déjà évoquées, les données manquaient pour effectuer cette comparaison pour Bruxelles. C'est

8 Voir : Bastyns, Catherine : « Les opérateurs d'alpha, quel profil ? » in **30 ans d'alpha**. *Journal de l'alpha* n°190, septembre-octobre 2013. (<http://publications.alphabetisation.be/content/view/358/82/>)

également ce qui rendait peu pertinente une comparaison plus qualitative que celle qu'on vient de lire, qui traiterait de l'évolution des caractéristiques des apprenants.

Celle-ci exigerait de travailler sur des données effectivement comparables, à savoir celles des organismes qui ont participé aux deux enquêtes. Pour la Wallonie, une telle comparaison porterait sur une partie seulement des apprenants (83%) ; pour Bruxelles, elle s'avère impossible. Nous avons dès lors renoncé à un retraitement complexe des données qui n'aurait offert qu'un résultat aussi partiel⁹.

Il y a toutefois un apport qualitatif qui ressort de notre comparaison, et il est d'ordre méthodologique. Les statistiques produites pour établir l'état des lieux ont une fonction d'aide au pilotage du secteur de l'alphabétisation. À ce titre, il est essentiel de disposer non seulement de 'clichés instantanés' mais de séries de données qui permettent d'observer les évolutions, d'identifier l'impact de politiques, de vérifier les effets de réorientations...

Les considérations qui ont émaillé cette comparaison soulignent combien il est indispensable qu'il y ait une stabilité dans la structure des données pour dégager des séries comparables. La future base de données a été conçue en sorte d'assurer cette stabilité, mais si performante soit-elle, elle ne pourra dispenser d'une pré-analyse de la cohérence des données insérées.

Par ailleurs, au détour de notre comparaison, nous avons rencontré la problématique de la délimitation entre « champ de l'Alpha » et « champ du FLE ». Le secteur de l'alphabétisation se situe de facto à la croisée de ces deux champs, mais son enjeu majeur est bien de répondre aux

besoins des publics les plus éloignés de l'écrit. À cet égard également, si performante que pourra être la future base de données, elle ne dispensera pas d'une analyse qualitative consistant à recouper les données propres à chaque opérateur pour voir dans quelle mesure son offre de formation s'adresse effectivement à ces publics.

2. LETTRE ENVOYÉE PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE AUX OPÉRATEURS

Bruxelles, le 7 juin 2013

Aux organismes d'Alpha/Alpha-FLE reconnus, agréés ou régulièrement subventionnés par la COCOF, la Région wallonne ou la Fédération Wallonie-Bruxelles

Objet : Participation de votre organisme à la collecte de données 2012 sur l'alphabétisation

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, en février 2005, un Accord de coopération sur l'alphabétisation des adultes a été conclu entre la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale. Il a, notamment, pour objectif de mieux coordonner les politiques en la matière et il a installé un Comité de pilotage permanent, composé entre autres de représentants des Administrations et Cabinets ministériels compétents et de représentants de Lire et Ecrire. Cinq États des lieux ont déjà été publiés dans le cadre des travaux du Comité, un sixième est en préparation.

L'enquête annuelle réalisée par Lire et Ecrire a pris fin en 2011 (données 2010). En 2013, le Comité de pilotage prend le relais pour cette collecte de données sur l'alphabétisation. A titre transitoire, avant la mise en production d'un formulaire électronique, un document de type

⁹ On trouvera [dans la section sur l'activation, pp. XXX], une analyse fouillée de l'évolution, de 2000 à 2013, de certaines caractéristiques des apprenants, mais uniquement pour le public des Régionales wallonnes de Lire et Ecrire.



'tableur Excel' a été réalisé pour un encodage globalisé des données '2012'.

Les informations attendues portent sur :

1. l'identification de votre organisme ;
2. les activités ;
3. le subventionnement et financement de votre organisme ;
4. les formations organisées ;
5. les caractéristiques des apprenants.

Vous trouverez, ci-joint à titre d'exemple, un aperçu papier du formulaire qui vous permettra de prendre connaissance des différentes questions. **Ce formulaire Excell est téléchargeable sur le site du Comité de pilotage : www.alpha-fle.be. Si nous disposons de votre adresse courriel, il vous sera également adressé par cette voie.**

Ce formulaire complété doit être renvoyé pour le 30 juin 2013 au plus tard et exclusivement à l'adresse courriel suivante : participationculturelle@cfwb.be.

Nous insistons sur l'importance et la nécessité de votre participation à cette enquête.

Il s'agit de disposer d'une représentation précise, exhaustive et fiable du paysage de l'alphabétisation en Belgique francophone mais aussi de tirer des constats sur base de vos réponses qui pourront étayer des propositions et des suggestions, visant à davantage d'efficacité dans la lutte contre l'illettrisme.

Le Comité de pilotage organise un Séminaire consacré à l'alphabétisation des adultes le 6 septembre 2013 auquel vous serez invités prochainement. Au cours de cette rencontre, les résultats de l'enquête 2013 (données 2012) seront présentés. A cette occasion, le formulaire électronique pour l'enquête 2014 (données 2013) vous sera présenté.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et nous vous prions, Madame, Monsieur, de recevoir l'expression de notre considération distinguée.

France LEBON
Directrice générale adjointe
Service Général de la Jeunesse et de l'Education
Permanente
Fédération Wallonie-Bruxelles

Jacqueline JOURNEE
Attachée
Direction des Politiques transversales
DGO 6
SPW

Agnès DE GOUY
Conseillère – Chef de service
Service de la Formation professionnelle
COCOF

Sylvie MARIQUE
Directrice générale
DGO 5
SPW

Marie-Pierre DURT
Attachée principale
Affaires sociales
Cohésion sociale
COCOF

Michel PEFFER
Directeur général
Bruxelles Formation

Chantal KAUFMANN
Directrice générale
Direction de l'Enseignement de Promotion sociale
AGERS
Fédération Wallonie-Bruxelles

Sébastien LEMAITRE
Directeur
Service des Relations partenariales
Forem Conseil

Personnes de contact dans les différentes administrations

Secrétariat du Comité de pilotage (SGJEP -FWB) : 44 boulevard Léopold II 1080 Bruxelles

Michèle Minne, michele.minne@cfwb.be, 02/413.20.46

Service Éducation permanente (FWB) : Michèle Minne

Service cohésion sociale (COCOF) : Marie-Pierre Durt, mpdurt@cocof.irisnet.be, 02/800.81.25

Service formation professionnelle (COCOF) : Isabelle Van Maaren, ivanmaaren@cocof.irisnet.be

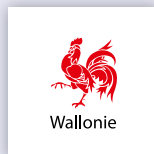
Bruxelles Formation (COCOF) : Marie-Claude Dony, mc.dony@bruxellesformation.be, 02/371.74.75

Forem Conseil-Relations partenariales : Gaétane Lebrun, gaetane.lebrun@forem.be, 071/206.855

Département Action sociale (DGO 5- SPW) : Leïla Zahour, leila.zahour@spw.wallonie.be, 081/327 320

Direction Politiques transversales (DGO 6- SPW) :

Jacqueline Journée, jacqueline.journee@spw.wallonie.be, 081/334 412.





3. QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE 2012 AUPRÈS DES OPÉRATEURS D'ALPHABÉTISATION

« Comité de pilotage de l'alphabétisation: Collecte de données 2012 »		
Les cases à remplir sont en jaune. Si triangle rouge dans le coin droit et case jaune pâle, utilisez les menus déroulants proposés. Ils apparaissent quand vous cliquez sur la case et sont présentés sur fond gris dans le questionnaire		
Définition des actions de formation prises en compte dans cette collecte		
Alpha écrit: actions de formation visant le public francophone ou parlant le français et n'ayant pas le CEB (certificat d'étude de base) ou ne maîtrisant pas les compétences correspondantes.		
Alpha FLE: actions de formation visant le public non-francophone et n'ayant pas le CEB (certificat d'étude de base) ou ne maîtrisant pas les compétences correspondantes.		
Formation pour <u>public mélangé</u> : actions de formations où le public alpha écrit et alpha FLE est mélangé.		
FLE de base: actions de formation visant le public non-francophone ayant le CEB (certificat d'étude de base) et les compétences correspondantes mais pas de diplôme au-delà.		
Formation de base: actions de formation visant le public francophone ou parlant le français ayant le CEB et les compétences correspondantes mais pas de diplôme au-delà.		
	REPONDEZ DANS LA CASE JAUNE. Si la zone est hachurée, utilisez le menu déroulant (modalités détaillées en gris)	période de référence à choisir
100	Choisissez une période de référence dans le menu	année scolaire 2011 2012
		année civile 2012

202

101	NOM complet de l'organisme:		forme juridique à choisir
102	Sigle ou acronyme		Etablissement d'Enseignement de Promotion sociale
103	Forme juridique:		Association de fait
104	Spécifiez si votre réponse est 'autre'		Asbl d'initiative privée
			Asbl liée à un pouvoir public
			Organisme public dépendant d'un pouvoir public
105	Adresse : rue et n°		Autre
106	Code postal :		
107	COMMUNE:		
108	Téléphone :		
109	Téléphone de la personne de contact pour cette enquête :		
110	e-mail:		
111	site web:		

2 - ACTIVITES			
200	Domaine principal d'activités:		Domaines d'activités à choisir
201	<i>Si vous avez plusieurs domaines d'activités, indiquez les principaux (3 au maximum), à choisir dans le menu déroulant.</i>		Education/Formation (y compris alphabétisation)
202			Animations culturelles
203	<i>Spécifiez si votre réponse est 'autre'</i>		Développement local
			Activités communautaires
			Accueil et intégration
			Insertion
			Aide et service aux personnes
			Santé
			Activités sportives, ludiques
			Autre

3 - SUBVENTIONNEMENT			Au choix
301	Recevez-vous un subventionnement pour vos activités en alphabétisation ?		Oui
			Non

Si oui, pour chaque subventionnement, cochez si oui ou non vous le recevez pour vos activités d'alphabétisation

		ENTITÉS	SECTEUR - SOUS-SECTEURS	
302	Si oui, de quel(s) subventionnement(s) s'agit-il ?	UNION EUROPEENNE		au choix
303		FEDERAL		Oui
		FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES (Communauté française)		Non
304			<i>Aide à la Jeunesse</i>	
305			<i>Culture - Éducation permanente</i>	
306			<i>Culture - autre</i>	
307			<i>Égalité des chances</i>	
308			<i>Enseignement</i>	
309			<i>ONE</i>	



			COCOF (Bruxelles)		
310				<i>Affaires sociales et santé- Cohésion sociale</i>	
311				<i>Affaires sociales et santé-autre</i>	
312				<i>Affaires culturelles et tourisme</i>	
313				<i>Personnes handicapées</i>	
314				<i>Insertion socioprofessionnelle</i>	
315			BRUXELLES FORMATION		
316			COCOM (Bruxelles)		
317			VLAAMSE GEMEENSCHAP		
318			REGION DE BRUXELLES-CAPITALE		
			WALLONIE		
319				<i>DGO 5 – (Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé)- SPW</i>	
320				<i>DGO 6 – (Économie, Emploi et Recherche)-SPW</i>	
321				<i>DiCS – (Cohésion sociale)-SPW</i>	
322				<i>AWIPH – (intégration des personnes handicapées)</i>	
323			PROVINCES		
324			COMMUNES ET CPAS		
325			AIDE EN NATURE (prêt de locaux, mise à disposition...)		
			AUTRES FINANCEMENTS		
326				<i>Ressources propres</i>	
327				<i>Financement privé - Fondations, Clubs services (Rotary, Richelieu...)</i>	

328				<i>Financement privé - Fonds sectoriel</i>
329				<i>Autre</i>
			PERSONNEL SUBVENTIONNÉ	
330				<i>Via Programmes de résorption du chômage (ACS,APE,PTP...)</i>
331				<i>Permanents Éducation permanente, ex-FBIE...</i>
332				<i>Personnel Maribel</i>
333				<i>Autre</i>

4 - FORMATIONS ORGANISEES

	Nombre de groupes		TYPES DE FORMATION	
401	<i>Indiquez le nombre de groupes par type de formation.</i>		Alpha écrit	
402			Alpha FLE	
403			Formation mélangeant plusieurs types (Publics mélangés)	
404			FLE de base	
405			Formation de base	
406		0	Total	

	Nombre de participants		TYPES DE FORMATION	
407	<i>Indiquez le nombre de participants par type de formation</i>		Alpha écrit	
408			Alpha FLE	
409			Formation mélangeant plusieurs types (Publics mélangés)	
410			FLE de base	
411			Formation de base	
412		0	Total	

407	Organisez-vous par ailleurs des groupes de FLE pour personnes plus scolarisées (CESI ou plus) ?			au choix Oui Non
-----	---	--	--	-------------------------------



5 - CARACTERISTIQUES DES APPRENANTS

Nombre d'apprenants par sexe

501	Femmes	
502	Hommes	
503	Total	0

Nombre d'apprenants par catégorie d'âge

504	Moins de 18 ans	
505	De 18 à 24 ans	
506	De 25 à 49 ans	
507	De 50 à 64 ans	
508	Plus de 64 ans	
509	Total	0

206

Nombres d'apprenants par nationalité

510	Belges (de naissance)	
511	Belges (nés de nationalité étrangère)	
512	Belges (sans pouvoir distinguer Belges de naissance et nés de nationalité étrangère)	
513	Etrangers Union européenne	
514	Etrangers hors Union européenne	
515	Nationalité inconnue ou apatrides	
516	Total	0

517 **Nombre de primo-arrivants** (personnes d'origine étrangère séjournant depuis moins de 3 ans en Belgique)

Nombre d'apprenants par niveau de diplôme

518	Non scolarisés (ou scolarité de moins de 3 ans)	
519	Scolarisés sans diplôme	
520	Primaire certifié (CEB)	
521	Secondaire inférieur certifié (CESI ou C2D)	
522	Secondaire supérieur certifié	

523	Supérieur	
524	Inconnu	
525	Total	0

Nombre d'apprenants bénéficiant d'un revenu		
526	Travailleurs (y compris si la personne bénéficie d'une allocation complémentaire de chômage ou autre)	
527	Chômeurs indemnisés (y compris chômeurs partiel et allocations d'intégration) <i>(Ne recomptez pas une deuxième fois les chômeurs indemnisés qui travaillent à temps partiel)</i>	
528	Bénéficiaires d'une allocation du CPAS (revenu d'intégration sociale, aide sociale...) - sauf demandeurs d'asile en ILA	
529	Pensionné(e)s ou pré-pensionné(e)s	
530	Autres	
Nombre d'apprenants sans revenu personnel		(= sans revenu lié à sa propre activité ou au fait d'être personnellement titulaire d'un droit à une indemnité ou allocation)
531	Femmes ou hommes au foyer	
532	Etudiants, jeunes dans leur famille (en stage d'attente ou autres)	
533	Détenus	
534	Bénéficiaires d'une aide matérielle pour demandeur d'asile ou assimilés (centre d'accueil, ILA)	
535	Autres	
536	Total des apprenants bénéficiant ou non de revenus	0

Si vous avez cette information, indiquez la:

537	Nombre global de participants inscrits comme demandeurs d'emploi (indemnisés ou non)	
538	Nombre total de participants en contrat de formation F70 bis	



MÉTHODES D'ESTIMATION DES EMPLOIS ET DES BUDGETS DES PROGRAMMES DE RÉSORPTION DU CHÔMAGE (PRC) AFFECTÉS À L'ALPHABÉTISATION

Comme on a pu le constater, l'estimation des emplois et des budgets des PRC (ACS à Bruxelles et APE en Wallonie) reste une opération délicate.

En effet, les opérateurs d'alphabétisation organisent la plupart du temps des activités multiples où l'alphabétisation s'intègre dans un projet global tel que l'Éducation permanente ou l'Insertion socioprofessionnelle. Par ailleurs, l'intitulé et le descriptif des projets ACS ou APE ne permettent pas d'identifier facilement la présence d'une action d'alphabétisation.

EMPLOI

Eu égard à ces difficultés, on a opté pour une méthode spécifique d'estimation des emplois et des budgets.

Pour les deux dispositifs, la liste des opérateurs d'alphabétisation retenue est celle qui a été arrêtée pour la réalisation de l'enquête 2013 (Données 2012) du Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes.

1. AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNÉS – ACS

Pour les ACS, le travail d'identification des emplois et des budgets a été réalisé par ACTIRIS qui a examiné les projets ACS portés par les opérateurs d'alphabétisation sur base de 2 sources : La convention avec l'employeur et les rapports d'inspection.

Cette opération a permis d'identifier les emplois ACS affectés à l'alphabétisation sur 2 critères :

- Nombre de postes ACS octroyés (En équivalents temps plein – ETP) en alphabétisation;
- Nombre de personnes ayant un contrat ACS impliquées en alphabétisation.

Dans l'information disponible, on dispose également, pour chaque organisme, des données relatives à :

- Nombre de postes ACS occupables (en ETP) : Postes octroyés diminués des emplois perdus (emplois non pourvus dans le délai autorisé) ;
- Nombre de postes ACS occupés (en ETP) ;
- Nombre de personnes ayant un contrat ACS.

La mise en relation de ces 2 séries de données (ETP/personnes ACS en Alpha et ETP/Personnes ACS toute activité) a permis de calculer le temps de travail moyen pour l'ensemble des activités et pour l'alphabétisation :

- Temps de travail global = Postes ACS occupés/Personnes ayant un contrat ACS
- Temps de travail en Alpha = Postes octroyés en Alpha/Personnes ayant un contrat ACS impliquées en alpha.

C'est également sur base de l'examen des projets ACS réalisés par les opérateurs d'Alpha que Actiris a pu identifier les budgets consacrés à l'Alpha et liquidés en 2013.

Toutefois, l'estimation réalisée (6,2 millions d'euros consacrés à l'alphabétisation) soulève, aux dires même de Actiris quelques réserves. Pour deux organismes, les données sont peu fiables ; pour deux autres organismes les montants liquidés pour l'Alpha n'ont pu être identifiés ; enfin, pour encore deux autres organismes, la totalité de la subvention a été affectée à l'Alpha.

Si on neutralise la subvention ACS pour Adeppi qui, comme on l'a constaté au chapitre 2 (Partie 1), consacre

plus de 90% de son activité à la formation de base, on peut estimer au maximum à 5,8 millions d'euros le budget ACS liquidé en 2013 et consacré à des actions d'alphabétisation.

2. AIDE À LA PROMOTION DE L'EMPLOI – APE

Pour les opérateurs Alpha repris dans la liste des opérateurs utilisée pour l'enquête du CP Alpha de 2013 (données 2012), l'Administration de la Direction de la Promotion de l'emploi – DAPE du SPW – a communiqué les informations suivantes :

- Nombre total d'APE (en ETP) ;
- Nombre maximum de points attribués ;
- Valeur du point pour une année.

Les informations étaient arrêtées en juin 2012 et la valeur du point en 2012 était de 2.924,07 €.

La subvention annuelle APE octroyée à chaque employeur est égale = nombre maximum de points attribués multiplié par la valeur du point.

Comment répartir la subvention APE pour un employeur compte tenu que celui-ci exerce en plus de l'Alpha d'autres activités ? Par ailleurs, sur base des fichiers communiqués par la DAPE ('employeurs et emplois'), il était difficile voire impossible d'identifier pour un projet APE déterminé les postes et les budgets affectés à l'Alpha.

Pour réaliser ces estimations, on a opté pour une méthode qui utilise des ratios budgétaires.

Préalablement, sur base des documents en notre possession, on a pu déterminer les projets APE qui contenaient au moins une action d'alphabétisation. Les projets APE des opérateurs, qui ont déclaré dans l'enquête 2013 ne pas avoir d'APE consacré à l'Alpha, n'ont pas été pris en compte.



Ces ratios reposent sur l'idée que chaque Administration consacre une part de son budget dans un domaine lié à l'alphabétisation. Ainsi, en 2012, en Wallonie, le secteur de l'Action sociale y consacre 29,71% (Ratio 1), le secteur de l'Insertion socioprofessionnelle 23,90% (Ratio 2).

En Wallonie, la grande majorité des opérateurs d'Alpha sont financés par au moins l'un des départements (Action sociale DGO 5 et/ou Insertion socioprofessionnelle DGO 6) du SPW.

Pour d'autres organismes, le financement de l'Alpha, n'a pu être identifié. Certains sont financés par le secteur de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ce dernier secteur, on n'a pu établir un ratio budgétaire, vu qu'en dehors de quatre associations qui œuvrent intégralement dans l'Alpha, il n'est pas possible pour les organismes reconnus dans le cadre du décret de 2003 sur l'Éducation permanente de calculer la part du budget consacré par chaque opérateur aux actions d'Alpha.

Pour ces organismes (Financement non identifié – FNI et EP), on a établi un ratio budgétaire supplémentaire (Ratio 3) calculé comme suit :

\sum Des budgets APE consacrés à l'Alpha des opérateurs Alpha financés par la DGO 5 et/ou la DGO 6

\sum des budgets APE pour l'ensemble des projets APE (Alpha + non Alpha) des opérateurs Alpha :

Sur base de ces ratios, on a pu établir une estimation des emplois et des budgets APE affectés à l'alphabétisation en procédant comme suit :

- Application du ratio 1 ou ratio 2 pour les organismes financés uniquement par l'un (Action sociale) ou l'autre (Insertion socioprofessionnelle) des deux secteurs.
- Dans le cas d'un financement multiple (au moins Action sociale DGO 5 ou Insertion socioprofessionnelle DGO 6), on a appliqué le ratio le moins favorable (Ratio 2) ;
- Pour les autres organismes (financement Éducation permanente ou FNI), on applique le ratio 3.

L'estimation des budgets et des emplois pour chaque opérateur d'Alpha affectés à l'alphabétisation est établie comme suit:

1. Estimation du budget APE d'un opérateur consacré à l'Alpha = Ratio (1, 2 ou 3) × la subvention annuelle APE ;
2. Estimation des emplois APE d'un opérateur affectés à l'Alpha = Ratio (1, 2 ou 3) × nombre total d'APE (En ETP).

L'estimation globale des emplois ou des budgets = \sum des estimations 1. Ou \sum des estimations 2.



POLITIQUES

1. POLITIQUES D'ALPHABÉTISATION EN BELGIQUE FRANCOPHONE : TABLEAUX DES ADMINISTRATIONS

FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

Administration: MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
Direction de l'Enseignement de Promotion sociale

DONNÉES DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2011-2012/2012-2013 COMPARÉES AUX ANNÉES 2009-2010/ 2010-2011

RÉALISATIONS

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'action	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
<p><u>Principales législations:</u></p> <p>Décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, ainsi que les arrêtés en exécution de celui-ci</p> <p>Loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement</p> <p>Décrets annuels contenant le budget des dépenses Voir détails plus bas</p>	<p><u>Traitement des enseignants</u> (sommes versées en rémunérations des professeurs EPS)²</p>	<p><u>Conditions générales:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ne plus être soumis à l'obligation scolaire à temps plein - être en possession d'une carte d'identité belge ou d'un titre de séjour valide <p>Conditions d'accès aux différentes UE (d'après les dossiers de référence des différentes UE): voir détails ci-dessous.</p>	<p>Enseignement Formation de formateurs</p>	<p><u>Unités de formation</u> A partir du 1^{er} septembre 2014 : <u>Unités d'enseignement</u></p>	<p><u>Nombre d'écoles ayant organisé les UF et les sections</u></p>	<p><u>Nombre d'inscrits</u></p>	

213

- 1 Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE. Il y a lieu de tenir compte des remarques qui suivent:
- Certains établissements ne sont pas susceptibles d'ouvrir des Unités d'Enseignement (en abrégé "U.E." dans la suite de l'ouvrage) et sections en rapport avec l'alphabétisation.
 - Les établissements, susceptibles de les ouvrir, peuvent décider de ne pas le faire en l'absence de demande de la part du public. Toutefois, pour cet exercice, ce sont les organismes ayant effectivement organisé les formations concernées qui sont mentionnés.
- 2 En d'autres termes, il s'agit uniquement des rémunérations du seul personnel enseignant. Les traitements du personnel non chargé de cours ne sont pas mentionnés.



Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'action	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
<p>Décret du 30 avril 2009 relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'Enseignement de Promotion sociale (Ce décret est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2009)</p> <p>En exécution de celui-ci: Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2010 déterminant le nombre de périodes à consacrer annuellement aux formations en alphabétisation, en français langues étrangères et donnant accès au certificat d'études de base (Cet arrêté est applicable à l'année civile 2010)</p>	<p>Année civile 2009:</p> <ul style="list-style-type: none"> • (UE d'alphabétisation niveaux 1 à 4) : 1.877.116,56 € • (Section «Français langue étrangère – niveau débutant») : 2.067.523,47 € • (Section «CEB») : 385.334,90 € • (UF de formation de base) : 733.689,71 € • (Section «Formateur en alphabétisation») : 104.796,26 € <p>Le total 5.168.460,35 € représente environ 3,3.% des sommes versées en rémunérations des professeurs EPS (158.366.675,90 €)</p> <p>Année civile 2010:</p> <ul style="list-style-type: none"> • (UE d'alphabétisation niveaux 1 à 4) : 1.956.814,84 € • (Section «Français langue étrangère – niveau débutant») : 2.118.468,30 € • (Section «CEB») : 375.853,90 € • (UF de formation de base) : 656.734,86 € • (Section «Formateur en alphabétisation») : 87.903,47 € <p>Le total 5.195.415,26 € représente environ 3,3 % des sommes versées en rémunérations des professeurs EPS (155.836.753,65 €)</p>			<p>Données 2009-2010 Voir infra</p>	<p>Données 2009-2010 Voir infra</p>		<p>année civile 2009: environ 111 ETP</p> <p>année civile 2010: environ 120-ETP</p>

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'action	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
<p>Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 avril 2011 déterminant le nombre de périodes à consacrer annuellement aux formations en alphabétisation, en français langues étrangères et donnant accès au certificat d'études de base (Cet arrêté est applicable à l'année civile 2011)</p>	<p>Année civile 2011:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ (UE d'alphabétisation niveaux 1 à 4) : 2.804.367,64 € ▪ (Section «Français langue étrangère – niveau débutant») : 2.836.976,57 € ▪ (Section «CEB») : 407.611,58 € ▪ (UF de formation de base) : 701.091,91 €. ▪ (Section «Formateur en alphabétisation») : 65.217,85 € <p>Le total 6.831.570,02 €. représente environ 4,19 % des sommes versées en rémunérations des professeurs EPS (163 .044.630, 52€)</p> <p>Année civile 2012:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ (UE d'alphabétisation niveaux 1 à 4) : 3.104.312,34 € ▪ (Section «Français langue étrangère – niveau débutant») : 2.851.243,40 € ▪ (Section «CEB») : 337.425,25 € ▪ (UE de formation de base) : 674.850,51 € ▪ (Section «Formateur en alphabétisation») : 67.485,05 € <p>Le total 7.119.672,87 € représente environ 4,22 % des sommes versées en rémunérations des professeurs EPS (168.712.627,18 €)</p>			<p>Données 2011-2012 Voir infra</p>	<p>Données 2011-2012 Voir infra</p>		<p>année civile 2011: environ 112 ETP</p> <p>année civile 2012: environ 112 ETP</p>



Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'action	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
<p>Alphabétisation – niveau 1: Arrêté du Gouvernement de la CF du 14 août 2002 approuvant le dossier de référence de l'UF «Alphabétisation – niveau 1» (code 031001U11D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1</p>		<p>Alphabétisation – niveau 1: Capacités préalables requises: aptitude à la communication et à l'utilisation d'un outil d'écriture</p>		Données 2009-2010 59 UE	Données 2009-2010 28 écoles	Données 2009-2010 1100 inscrits	
				Données 2010-2011 76 UE	Données 2010-2011 31 écoles	Données 2010-2011 1760 inscrits	
				Données 2011-2012 71 UE	Données 2011-2012 32 écoles	Données 2011-2012 1804 inscrits	
				Données 2012-2013 73 UE	Données 2012-2013 31 écoles	Données 2012-2013 1957 inscrits	
<p>Alphabétisation – niveau 2: Arrêté du Gouvernement de la CF du 14 août 2002 approuvant le dossier de référence de l'UF «Alphabétisation – niveau 2» (code 031002U11D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1</p>		<p>Alphabétisation – niveau 2: Capacités préalables requises ou titre pouvant en tenir lieu: attestation de réussite de l'UF «Alphabétisation – niveau 1»</p>		Données 2009-2010 39 UE	Données 2009-2010 24 écoles	Données 2009-2010 822 inscrits	
				Données 2010-2011 39 UE	Données 2010-2011 27 écoles	Données 2010-2011 987 inscrits	
				Données 2011-2012 50 UE	Données 2011-2012 25 écoles	Données 2011-2012 1002 inscrits	
				Données 2012-2013 55 UE	Données 2012-2013 26 écoles	Données 2012-2013 1129 inscrits	
<p>Alphabétisation – niveau 3: Arrêté du Gouvernement de la CF du 7 février 2003 approuvant le dossier de référence des UF «Alphabétisation – niveau 3» (code 031003U11D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1</p>		<p>Alphabétisation – niveau 3: Capacités préalables requises ou titre pouvant en tenir lieu: attestation de réussite de l'UF «Alphabétisation – niveau 2» de l'Enseignement secondaire inférieur de transition</p>		Données 2009-2010 33 UE	Données 2009-2010 17 écoles	Données 2009-2010 630 inscrits	
				Données 2010-2011 33 UE	Données 2010-2011 19 écoles	Données 2010-2011 648 inscrits	
				Données 2011-2012 40 UE	Données 2011-2012 19 écoles	Données 2011-2012 739 inscrits	
				Données 2012-2013 43 UE	Données 2012-2013 20 écoles	Données 2012-2013 919 inscrits	

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'action	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché		
Alphabétisation – niveau 4: Arrêté du Gouvernement de la CF du 7 février 2003 approuvant le dossier de référence de l'UE «Alphabétisation – niveau 4 (code 031004U11D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1		Alphabétisation – niveau 4: Capacités préalables requises ou titre pouvant en tenir lieu: attestation de réussite de l'UE «Alphabétisation – niveau 3» de l'Enseignement secondaire inférieur de transition		Données 2009-2010 23 UE	Données 2009-2010 13 Ecoles	Données 2009-2010 436 inscrits			
				Données 2010-2011 25 UE	Données 2010-2011 14 écoles	Données 2010-2011 496 inscrits			
				Données 2011-2012 27 UE	Données 2011-2012 12 écoles	Données 2011-2012 569 inscrits			
				Données 2012-2013 25 UE	Données 2012-2013 9 écoles	Données 2012-2013 622 inscrits			
Français - langue étrangère Arrêté du Gouvernement de la CF du 15 février 1994 approuvant le dossier de référence de la section «Français - langue étrangère - niveau débutant (code 730600S10D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1		Section FLE niveau débutant: <u>UE «FLE – UEDA – niveau débutant»</u> «Le candidat ne doit répondre à aucune condition pédagogique»		Données 2009-2010 158 UE	Données 2009-2010 46 écoles	Données 2009-2010 4156 inscrits			
				Données 2010-2011 164 UE	Données 2010-2011 60 écoles	Données 2010-2011 4222 inscrits			
				Données 2011-2012 166 UE	Données 2011-2012 59 écoles	Données 2011-2012 4369 inscrits			
				Données 2012-2013 170 UE	Données 2012-2013 56 écoles	Données 2012-2013 4101 inscrits			
				Données 2009-2010 116 UE	Données 2009-2010 48 écoles	Données 2009-2010 2691 inscrits			
				Données 2010-2011 130 UE	Données 2010-2011 51 écoles	Données 2010-2011 3154 Inscrits			
		Données 2011-2012 127 UE	Données 2011-2012 49 écoles	Données 2011-2012 3119 inscrits					
		Données 2012-2013 135 UE	Données 2012-2013 50 écoles	Données 2012-2013 3285 inscrits					
		UE «FLE – UEDB – niveau débutant» Capacités préalables requises : attestation de réussite de l'UE «FLE – UEDA – niveau débutant»				Données 2009-2010 116 UE		Données 2009-2010 48 écoles	Données 2009-2010 2691 inscrits
						Données 2010-2011 130 UE		Données 2010-2011 51 écoles	Données 2010-2011 3154 Inscrits
						Données 2011-2012 127 UE		Données 2011-2012 49 écoles	Données 2011-2012 3119 inscrits
						Données 2012-2013 135 UE		Données 2012-2013 50 écoles	Données 2012-2013 3285 inscrits



Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'action	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
<p><u>Formation de base</u> Ces Unités d'Enseignement sont organisées sur la base de dossiers pédagogiques propres à chacun des réseaux dont relèvent les écoles. Ces dossiers font l'objet d'un accord donné par l'Administration sur la base d'un avis favorable de l'Inspection</p>		<p><u>Formation de base – niveau 1</u> Selon les dossiers, aucune condition pédagogique, capacité d'alphabetisation et de numération minimale</p>		Données 2009-2010 17 UE	Données 2009-2010 8 écoles	Données 2009-2010 346 Inscrits	
				Données 2010-2011 14 UE	Données 2010-2011 8 écoles	Données 2010-2011 247 inscrits	
				Données 2011-2012 11 UE	Données 2011-2012 9 écoles	Données 2011-2012 246 inscrits	
				Données 2012-2013 10 UE	Données 2012-2013 8 écoles	Données 2012-2013 210 inscrits	
		<p><u>Formation de base – niveau 2</u> Test ou attestation de réussite de l'UE niveau 1</p>		Données 2009-2010 13 UE	Données 2009-2010 10 écoles	Données 2009-2010 446 inscrits	
				Données 2010-2011 13 UE	Données 2010-2011 10 écoles	Données 2010-2011 328 inscrits	
				Données 2011-2012 13 UE	Données 2011-2012 10 écoles	Données 2011-2012 308 inscrits	
				Données 2012-2013 12 UE	Données 2012-2013 9 écoles	Données 2012-2013 187 inscrits	
		<p><u>Formation de base – niveau 3</u> Test ou attestation de réussite de l'UF niveau 2</p>		Données 2009-2010 7 UE	Données 2009-2010 5 écoles	Données 2009-2010 109 inscrits	
				Données 2010-2011 8 UE	Données 2010-2011 5 écoles	Données 2010-2011 129 inscrits	
				Données 2011-2012 7 UE	Données 2011-2012 5 écoles	Données 2011-2012 114 inscrits	
				Données 2012-2013 7 UE	Données 2012-2013 5 écoles	Données 2012-2013 127 inscrits	

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'action	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
		<u>Compétences générales de base</u> Capacités requises en français, en communication et en mathématique ou CEB		<u>Données 2009-2010</u> 5 UE	<u>Données 2009-2010</u> 2 écoles	<u>Données 2009-2010</u> 173 inscrits	
				<u>Données 2010-2011</u> 7 UE	<u>Données 2010-2011</u> 2 écoles	<u>Données 2010-2011</u> 165 inscrits	
				<u>Données 2011-2012</u> 9 UE	<u>Données 2011-2012</u> 2 écoles	<u>Données 2011-2012</u> 179 inscrits	
				<u>Données 2012-2013</u> 7 UE	<u>Données 2012-2013</u> 2 écoles	<u>Données 2012-2013</u> 206 inscrits	
<u>Unités d'Enseignement:</u> - Remédiation du français - Français-Remise à niveau- Connaissances générales		<u>Remédiation en français</u> : Capacités requises : faire preuve des connaissances de base en mathématique et en français correspondant au niveau de la 6 ^e primaire Titre pouvant en tenir lieu : CEB ou tout titre supérieur <u>Français – Remise à niveau – Connaissance générale</u> Capacités requises : comprendre et restituer un message simple, exprimer, oralement et par écrit, un message simple dans un langage correct (vocabulaire-syntaxe) Titre pouvant en tenir lieu : Certificat d'études de base		<u>Données 2009-2010</u> 9 UE	<u>Données 2009-2010</u> 7 écoles	<u>Données 2009-2010</u> 138 inscrits	
				<u>Données 2010-2011</u> 16 UE	<u>Données 2010-2011</u> 10 écoles	<u>Données 2010-2011</u> 299 inscrits	
				<u>Données 2011-2012</u> 15 UE	<u>Données 2011-2012</u> 10 écoles	<u>Données 2011-2012</u> 84 inscrits	
				<u>Données 2012-2013</u> 6 UE	<u>Données 2012-2013</u> 5 écoles	<u>Données 2012-2013</u> 180 inscrits	



Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'action	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
<p><u>Section «Certificat d'études de base»:</u> Arrêté du Gouvernement de la CF du 30 mai 2002 approuvant le dossier de référence de la section «Certificat d'études de base» (code 041503S10D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1, ainsi que des unités de formations constitutives</p>		<p>CEB – Français/ Mathématique Capacités de compréhension en français et mathématique ou réussite de l'unité «Formation de base – niveau 1»</p>		<p>Données 2009-2010 14 UE</p> <p>Données 2010-2011 14 UE</p> <p>Données 2011-2012 9 UE</p> <p>Données 2012-2013 7 UE</p>	<p>Données 2009-2010 12 écoles</p> <p>Données 2010-2011 11 écoles</p> <p>Données 2011-2012 7 écoles</p> <p>Données 2012-2013 6 écoles</p>	<p>Données 2009-2010 192 inscrits</p> <p>Données 2010-2011 196 inscrits</p> <p>Données 2011-2012 130 inscrits</p> <p>Données 2012-2013 110 inscrits</p>	
		<p>CEB – Citoyenneté Capacités de compréhension en français et d'orientation temporelle ou réussite de l'unité «Formation de base – niveau 1»</p>		<p>Données 2009-2010 11 UE</p> <p>Données 2010-2011 13 UE</p> <p>Données 2011-2012 8 UE</p> <p>Données 2012-2013 7 UE</p>	<p>Données 2009-2010 10 écoles</p> <p>Données 2010-2011 10 écoles</p> <p>Données 2011-2012 7 écoles</p> <p>Données 2012-2013 6 écoles</p>	<p>Données 2009-2010 192 inscrits</p> <p>Données 2010-2011 196 inscrits</p> <p>Données 2011-2012 103 inscrits</p> <p>Données 2012-2013 95 inscrits</p>	
<p><u>Section «Formateur en alphabétisation»</u> Arrêté du Gouvernement de la CF du 11 avril 2005 approuvant le dossier de référence de la section «Formateur en alphabétisation» (code 977200S36D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1</p>		<p><u>Formateur en alphabétisation</u> 1. Capacités préalables requises pour les unités de formation abordées en début de formation suivant le schéma de capitalisation de la section : - résumé critique de texte - prise de position orale ou titre préalable: CESS</p>		<p>Données 2009-2010 15 UE</p> <p>Données 2010-2011 15 UE</p> <p>Données 2011-2012 10 UE</p> <p>Données 2012-2013 5 UE</p>	<p>Données 2009-2010 1 école</p> <p>Données 2010-2011 1 école</p> <p>Données 2011-2012 2 écoles</p> <p>Données 2012-2013 1 école</p>	<p>Données 2009-2010 268 inscrits</p> <p>Données 2010-2011 249 inscrits</p> <p>Données 2011-2012 108 inscrits</p> <p>Données 2012-2013 76 inscrits</p>	

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'action	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
<p>Remarques.</p> <p>1. Pour mémoire, une section de l'Enseignement de Promotion sociale est composée de plusieurs unités.</p> <p>En l'occurrence, la section concernée est composée de 15 unités de formations. Ces dernières n'ont pas toutes été organisées au cours des années 2011-2012 et 2012-2013 (voir point 2 ci-après).</p> <p>Les inscriptions se font dans lesdites unités. Les nombres de personnes inscrites mentionnés ici ont été obtenu par addition des inscriptions dans les unités organisées mais, contrairement aux chiffres mentionnés pour les unités et section, supra ne représentent pas le nombre de personnes physiques, une personne physique pouvant être inscrite à plusieurs unités.</p> <p>Sur la base des éléments en possession de l'administration, le nombre moyen de personnes physiques est: - pour l'année 2011-2012: 12; - pour l'année 2012-2013: 15;</p> <p>2. Toutes les Unités d'Enseignement de la section n'ont pas été organisées au cours des années académiques 2011-2012 et 2012-2013.</p> <p>En effet, la section «Brevet d'Enseignement supérieur de formateur en alphabétisation», approuvée par arrêté ministériel du 3 février 2014 (MB, 19.3.2014, p. 2461) remplacera la section de Formateur en alphabétisation.</p>		<p>2. Capacités préalables requises ou titre en tenant lieu pour les unités de formation suivantes: en fonction de leurs dossiers pédagogiques, mais en général, attestations de réussite des unités de formation qui les précèdent suivant le schéma de capitalisation de la section</p>					



Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'action	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
<p>En conséquence, par application du principe de bonne fin des études, les unités de la section «<i>Formateur en alphabétisation</i>» ont été organisées afin que les étudiants ayant entamé leurs études dans le cadre de ladite section puissent se voir délivrer le diplôme y afférent. Dans le contexte décrit ci-dessus, les établissements n'ont pas inscrit de nouveaux étudiants dans les premières unités du cursus.</p>							
<p>Application du Décret du 30 avril 2009 relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'Enseignement de Promotion sociale (Ce décret est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2009).</p>	<p>Année civile 2010 Information non disponible</p> <p>Année civile 2011 Information non disponible</p> <p>Année civile 2012 Information non disponible</p> <p>Année civile 2013 Information non disponible</p>			<p>Année civile 2010 Nombre de périodes Alpha/FLE: 19.632.5 périodes</p> <p>Année civile 2011 18.483</p> <p>Année civile 2012 19.725</p> <p>Année civile 2013 19.979</p>			

Administration: MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES
Direction générale de la Culture – Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse –
Service de l'Éducation permanente

DONNÉES DES ANNÉES 2012 ET 2013 COMPARÉES AUX ANNÉES 2010 ET 2011

RÉALISATIONS

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ³	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
Décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente	<p>Données 2010</p> DO 23 AB 33.06 AB 33.08 AB 33.30.31 Budget global EP: 43.328.000,00 €	Tout public adulte	<ul style="list-style-type: none"> - Détection - Formation non formelle du public apprenant : groupes de discussions, formations Alpha-Alpha FLE, activités culturelles, compétences de base... - Sensibilisation - Formation de formateurs - Animation - Coordination de réseau - Publications - Outils 	Non recensé	<p>Données 2010</p> 37 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec public Alpha/FLE en EP dont 4 spécialisés : -Alpha Mons Borinage -Alpha 5000 -Collectif alpha -Lire et Ecrire (mouvement d'éducation permanente regroupant les régionales)	Non recensé	<p>Données 2010</p> 166,98 ETP (dont 20,5 permanents et 18 ex-FBIE) Pour organismes spécialisés Alpha <Lire et Ecrire, Collectif Alpha et Alpha Mons-Borinage>
	<p>Données 2011</p> DO.23 AB 33.06 AB 33.08 AB 33.30.31 Budget global EP: 47.486.000,00 €				<p>Données 2011</p> 36 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec public Alpha/FLE en EP dont 4 spécialisés : -Alpha Mons Borinage -Alpha 5000 -Collectif alpha -Lire et Ecrire (mouvement d'éducation permanente regroupant les Régionales)		<p>Données 2011</p> 178,98 ETP dont 19 ETP / permanent et 7,5 ETP/ ACS (ex-FBIE) pour 3 des 4 opérateurs spécialisés

3 Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE



Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ³	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
	<p>Données 2012 DO 23 AB 33.06 AB 33.08 AB 33.30.31 Budget global EP: 48.946.000,00 € Part des 4 organismes spécialisés en Alpha 2.629.522,00 €</p> <p>Estimation de la part consacrée à l'Alpha pour les opérateurs non spécialisés est non calculable</p> <p>Données 2013 DO 23 AB 33.06 AB 33.08 AB 33.30.31 Budget global EP: 48.946.000 € Part des 4 organismes spécialisés en Alpha 2.629.522,00 €</p> <p>Estimation de la part consacrée à l'Alpha pour les opérateurs non spécialisés est non calculable</p>				<p>Données 2012 38 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec public Alpha/FLE en EP dont 4 spécialisés : -Alpha Mons Borinage -Alpha 5000 -Collectif alpha -Lire et Ecrire (mouvement d'éducation permanente regroupant les Régionales)</p> <p>Données 2013 37 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec public Alpha/FLE en EP dont 4 spécialisés : -Alpha Mons Borinage -Alpha 5000 -Collectif alpha -Lire et Ecrire (mouvement d'éducation permanente regroupant les Régionales)</p>		<p>Données 2012 19 ETP/ permanents et 7,5 ETP/ ACS (ex-FBIE) pour 3 des 4 organismes spécialisés e</p> <p>Données 2013 19 ETP permanents et 7,5 ETP/ ACS (ex-FBIE) pour 3 des 4 organismes spécialisés</p>
<p>Circulaire ministérielle relative aux subventions de projets « Alpha-Culture » du 19 juillet 2007</p>	<p>Données 2010 DO 23 AB 33.35 46.500,00 €</p> <p>Données 2011 DO 23 AB 33.35 60.000,00€</p>	Tout public adulte	Pratiques artistiques et accès à la culture	Non recensé	<p>Données 2010 23 projets</p> <p>Données 2011 31 projets</p>	Non recensé	Non recensé

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ³	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
	<p>Données 2012</p> <p>DO 23 AB 33.35 50.0000,00 €</p> <p>Données 2013</p> <p>DO 23 AB 33.35 0 € Appel à projets suspendu</p>				<p>Données 2012</p> <p>26 projets</p> <p>Données 2013</p> <p>Appel à projets suspendu</p>		
<p>Circulaire ministérielle organisant le soutien des programmes de formation des cadres de l'animation et de l'action socioculturelle du 15 novembre 2001</p>	<p>Données 2010</p> <p>DO 23 AB 33.10 Prog. 3 Budget global 441.000,00 € Part affectée à l'Alpha 5.460,91 €</p> <p>Données 2011</p> <p>DO 23 AB 33.10 Prog. 3 Budget global 441.000,00 € Part affectée à l'Alpha 5.580,00 €</p> <p>Données 2012</p> <p>DO 23 AB 33.10 Prog. 3 Plus de projet soutenu dans ce cadre en dehors des conventions Bagic</p> <p>Données 2013</p> <p>DO 23 AB 33.10 Prog. 3 Plus de projet soutenu dans ce cadre en dehors des conventions Bagic</p>	Associations subventionnées ou reconnues en EP	Formation de formateurs	<p>Données 2010</p> <p>32 heures</p> <p>Données 2011</p> <p>132 heures</p>	<p>Données 2010</p> <p>1 (Lire et Ecrire)</p> <p>Données 2011</p> <p>1 (Lire et Ecrire)</p>	<p>Données 2010</p> <p>52 Participants</p> <p>Données 2011</p> <p>60 participants</p>	Non recensé



COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

**Administration: Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale - COCOF
Formation professionnelle - Secteur ISP**

DONNÉES DES ANNÉES 2012 ET 2013 COMPARÉES AUX ANNÉES 2010 ET 2011

RÉALISATIONS

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
(**) Décret de la COCOF du 27 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socioprofessionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle + Arrêté 2001/549 de la COCOF relatif à l'application du décret de Commission communautaire française du 12 juillet 2001 modifiant diverses législations relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes et relatif à la modification de divers arrêtés d'application concernant les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes handicapées et de l'insertion socioprofessionnelle	COCOF : AB 26.10.33.02 Agrément et subventionnement équipe de base + fonctionnement¹ & Cofinancement FSE²	Demandeurs d'emploi inoccupés qui ne sont pas détenteurs du CESS ou équivalent (CEB ou équivalent pour l'Alpha)	Formation	Données 2010 258.538 heures conventionnées par Bruxelles Formation (sans les actions FLE= formation de base) Données 2011 267.730 heures conventionnées par Bruxelles Formation (sans les actions FLE= formation de base)	9	Données 2010 881 stagiaires conventionnés (sans les actions FLE = Formation de base) Données 2011 885 stagiaires conventionnés (sans les actions FLE = Formation de base)	

226

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

** Cette mesure fait l'objet d'un financement complémentaire de Bruxelles Formation (voir plus loin)

1 Montants globalisés : les budgets affectés à l'alphabétisation s'intègrent dans les financements globaux des organismes agréés menant par ailleurs d'autres activités de formation.

2 Sur base déclarative.

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
				Données 2012 260.826 heures conventionnées par Bruxelles Formation (sans les actions FLE= Formation de base)		Données 2012 881 Stagiaires conventionnés (sans les actions FLE = Formation de base)	
				Données 2013 (estimations) 267.680 heures conventionnées par Bruxelles Formation (sans les actions FLE= formation de base)		Données 2013 909 Stagiaires conventionnés (sans les actions FLE = Formation de base)	
Application de l'Arrêté 2001/549 du Collège de la COCOF relatif à l'application du décret de la Commission communautaire française du 12 juillet 2001 modifiant diverses législations relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes et relatif à la modification de divers arrêtés d'application concernant les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes handicapées et de l'insertion socioprofessionnelle	Données 2010³ Analyse du budget 2010 Pour les 9 opérateurs Alpha COCOF et cofinancement FSE 2.644.381,70 €		Financement de l'équipe de base agréée par la COCOF (Frais de personnel + fonctionnement)				Données 2010⁴ 97,79 ETP affectés à ISP et subventionnés par la COCOF dont 22,5 affectés aux 9 opérateurs d'Alpha et subventionnés par la COCOF
	Données 2011 Analyse du budget 2011 Pour les 9 opérateurs Alpha COCOF et cofinancement FSE 2.735.062,46 €						Données 2011 101,79 ETP affectés à ISP, dont 22,5 affectés aux 9 opérateurs d'Alpha et subventionnés par la COCOF
	Données 2012 Analyse du budget 2012 Pour les 9 opérateurs Alpha COCOF et cofinancement FSE 2.795.936,03€						Données 2012 100,28 ETP affectés à ISP, dont 22,35 affectés aux 9 opérateurs d'Alpha et subventionnés par la COCOF
	Données 2013 Analyse du budget 2013 Pour les 9 opérateurs Alpha COCOF et cofinancement FSE 2.781.274,77 € : provisoire sur base avances						Données 2013 100,33 ETP affectés à ISP, dont 23,32 affectés aux 9 opérateurs d'Alpha et subventionnés par la COCOF

3 Pour chaque année, montants globalisés : les budgets affectés à l'alphabétisation s'intègrent dans les financements globaux des organismes agréés menant par ailleurs d'autres activités de formation (+ FSE sur base déclarative).

4 Données relatives au personnel subventionné : les postes dévolus à l'alphabétisation ne sont pas identifiés, la majorité des organismes 'Alpha' menant d'autres activités de formation.



Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
<p>Arrêté annuel affectant le montant prévu au budget au Fonds de la formation continuée des travailleurs du secteur ISP en application de l'Arrêté 2001/549 de la COCOF relatif à l'application du décret de la Commission communautaire française du 12 juillet 2001 modifiant diverses législations relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes et relatif à la modification de divers arrêtés d'application concernant les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes handicapées et de l'insertion socioprofessionnelle</p>	<p>Pour chaque année, le montant repris correspond à un montant 'réservé' et globalisé qui concerne l'ensemble des travailleurs ISP des OISP à l'exception du personnel des missions locales</p> <p>Données 2010 AB 26.10.33.08 Financement de la formation continuée du personnel des organismes agréés 191.000,00 €</p> <p>Données 2011 AB 26.10.33.08 Financement de la formation continuée du personnel des organismes agréés 197.000,00 €</p> <p>Données 2012 AB 26.10.33.08 Financement de la formation continuée du personnel des organismes agréés 199.000,00 €</p> <p>Données 2013 AB 26.10.33.08 Financement de la formation continuée du personnel des organismes agréés 217.287,17 €</p>	<p>Formation du personnel ISP des organismes agréés à l'exception du personnel des missions locales</p>					<p>Mesure qui concerne l'ensemble des travailleurs ISP des OISP à l'exception du personnel des missions locales</p>

Administration: BRUXELLES FORMATION**DONNÉES DES ANNÉES 2012 ET 2013 COMPARÉES AUX ANNÉES 2010 ET 2011**

RÉALISATIONS

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
<p>Décret du 27 avril 1995 relatif à l'insertion socioprofessionnelle, son arrêté d'application du 12/12/2002/147 du Collège de la COCOF relatif aux conventions de partenariat conclues entre l'IBFFP et les OISP pris en exécution de l'article 4 § 2 du décret de la CCF du 27 avril 1995. Les cahiers des charges y afférents (adoption par le Collège de la Commission Communautaire française le 22 avril 2004).</p>	<p>Financement des indemnités stagiaires</p> <p>Données 2010 Allocation AB 43.06 333.514,02 €</p> <p>Données 2011 Allocation AB 43.06 310.566,80 €</p> <p>Données 2012 Allocation AB 43.06 311.202,48 €</p> <p>Données 2013 Allocation AB 43.06 278.106,40 €</p> <p>Financement de l'IBFFP Allocation AB 4306 Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariats avec des acteurs privés ou publics – Bruxelles-Formation + cofinancement FSE</p>	<p>Public ISP-DE-Adulte + de 18 ans qui ne sont pas détenteurs, au début de l'activité, du certificat de l'enseignement secondaire supérieur décerné par le Ministère de l'Education (ou équivalent)</p> <p>Pour l'alphabétisation – qui ne sont pas détenteurs du CEB décerné par le Ministère de l'Education</p>	Formation	<p>Données 2010 258.538 heures sans les actions FLE (Formation de base)</p> <p>Données 2011 267.730 heures sans les actions FLE (Formation de base)</p> <p>Données 2012 260.826 heures sans les actions FLE (Formation de base)</p> <p>Données 2013 267.680 heures sans les actions FLE (Formation de base)</p>	9 OISP	<p>Données 2010 881 stagiaires conventionnés (sans FLE = Formation de base)</p> <p>Données 2011 885 stagiaires conventionnés (sans FLE = Formation de base)</p> <p>Données 2012 881 stagiaires conventionnés (sans FLE = Formation de base)</p> <p>Données 2013 909 stagiaires conventionnés (sans FLE = Formation de base)</p>	Non recensé

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE



Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché	
Arrêté de l'Exécutif de la COCOF du 12 mai 1987 relatif à la formation professionnelle (Article 6) - Plates-formes pédagogiques de Lire et Ecrire - Convention avec Adeppi	Données 2010 87.962,00 €	Public ISP demandeurs d'emplois Détenus et ex-détenus (publics d'Adeppi)	Convention pédagogique Formation	Coordination de Lire et Ecrire 2000 heures pour Adeppi	2 opérateurs conventionnés - Adeppi - Lire et Ecrire Bruxelles	Données 2010 20 stagiaires Adeppi	Non recensé	
	Données 2011 87.962, 00 €					Données 2011 20 stagiaires Adeppi		
	Données 2012 87.962,00 €					Données 2012 20 stagiaires Adeppi		
	Données 2013 87.962,00 €					Données 2013 20 stagiaires Adeppi		
Arrêté de l'Exécutif de la COCOF du 12 mai 1987 relatif à la formation professionnelle (Article 6) Formation des personnes handicapées Alpha-Signes	Allocation AB 4305 Indemnités stagiaires/heure prestée-frais pédagogiques Bruxelles- Formation + FSE	Public de personnes handicapées	Formation		1 opérateur conventionné Alpha-Signes	Données 2010 104.000,00 € (Alpha-Signes) frais pédagogiques (indemnités stagiaires = 13.837,60 €)		
	Données 2011 104.000,00 € (Alpha-Signes) frais pédagogiques (indemnités stagiaires = 12.972,75 €)					Données 2010 17.160 heures conventionnées		Données 2010 45 stagiaires conventionnés
	Données 2012 104.000,00 € (Alpha-Signes) frais pédagogiques (indemnités stagiaires = 12.972,75 €)					Données 2011 17.160 heures conventionnées		Données 2011 45 stagiaires conventionnés
	Données 2013 104.000,00 € (Alpha-Signes) frais pédagogiques (indemnités stagiaires = 9.219,27 €)					Données 2012 17.160 heures conventionnées		Données 2012 45 stagiaires conventionnés_
	Données 2013 17.160 heures conventionnées	Données 2013 45 stagiaires conventionnés						

Administration: Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale - COCOF
Cohésion sociale

DONNÉES DES ANNÉES 2012 ET 2013 COMPARÉES AUX ANNÉES 2010 ET 2011

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	RÉALISATIONS			
				Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
<p>Décret du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion sociale</p> <p>Subventions pour contrats régionaux de Cohésion sociale (contrats régionaux y compris recours régional</p>	<p>Données 2010</p> <p>Budget global pour les 58 opérateurs d'actions en cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et FLE : 1.505.000,00 € AB 22.20.33.07 Part estimée consacrée à l'Alpha et au FLE : 194.816,00 €</p>	Public défavorisé	<p>- Accueil socio-juridique- Actions socio-culturelles- Formations Alpha/ FLE- Animations citoyennes- Animations plurielles - lutte contre la fracture numérique soutien scolaire ...</p>	Non recensé	<p>Données 2010</p> <p>12 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE</p>	Non recensé	Non recensé
	<p>Données 2011</p> <p>Montant global pour les 54 opérateurs d'actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et FLE / 1.538.000 € AB 22.20.33.07 Part estimée consacrée à l'Alpha et au FLE : 474.177 €</p>				<p>Données 2011</p> <p>20 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE</p>		
	<p>Données 2012</p> <p>Montant global pour les 54 opérateurs d'actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et FLE / 1.538.000 € indexés (1.593.000 €) AB 22.20.33.07 Part estimée consacrée à l'Alpha et au FLE : 474.177 € indexés (489.291 €)</p>				<p>Données 2012</p> <p>19 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE</p>		
<p>Nouveau quinquennat de Cohésion sociale-contrats régionaux</p>			<p>A partir de 2011</p> <p>3 priorités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Soutien et l'accompagnement scolaire 2. L'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés 3. L'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants 				



Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
<p>• Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale, en ce compris les subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de Cohésion sociale</p> <p>Nouveau quinquennat de Cohésion sociale – contrats communaux</p>	<p>Données 2013 Montant global pour les 53 opérateurs d'actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et FLE / 1.538.000 € indexés (1.617.000 €) AB 22.20.33.07 Part estimée consacrée à l'Alpha et au FLE : 474.177 € indexés (509.056 €)</p> <p>Données 2010 Budget global pour les 270 opérateurs d'actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et FLE : 6.483.000,00 € (6.020.000,00 € + 463.000,00 €) AB 22.20.33.08 AB 22.20.33.09 Part estimée consacrée à l'Alpha et au FLE : 891.935 €</p> <p>Données 2011 Budget global pour les 189 opérateurs d'actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et FLE /6.725.000 € (6.152.000 € + 573.000 €) AB 22.20.33.08 AB 22.20.33.09 Part estimée consacrée à l'Alpha et au FLE : 1.600.677 €</p>		<p>- Accueil socio-juridique- Actions socio-culturelles- Formations Alpha/ FLE- Animations citoyennes- Animations plurielles - lutte contre la fracture numérique soutien scolaire ...</p> <p>A partir de 2011 : 3 priorités : 1. Le Soutien et l'accompagnement scolaire 2. L'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés 3. L'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants</p>		<p>Données 2013 19 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE</p> <p>Données 2010 78 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE</p> <p>Données 2011 79 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE</p>		

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
	<p>Données 2012 Budget global pour les 189 opérateurs d'actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et FLE 6.725.000 € indexés (6.152.000 € + 573.000 €) AB 22.20.33.08 AB 22.20.33.09 (6.921.000 €) Part estimée consacrée à l'Alpha et au FLE : 1.600.677 € indexés (2.549.842 €)</p> <p>Données 2013 Budget global pour les 186 opérateurs d'actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et FLE : 6.725.000 € indexés (6.152.000 € + 573.000 €) AB 22.20.33.08 AB 22.20.33.09 (7.071.000 €) Part estimée consacrée à l'Alpha et au FLE : 1.600.677 € indexés (2.632.819 €)</p>				<p>Données 2012 83 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE</p> <p>Données 2013 84 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE</p>		
<p>• Subvention 2010 à Lire et Ecrire désigné comme Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes par Décret du 15 janvier 2009 relatif à la cohésion sociale</p>	<p>Données 2010 AB 22.20.33.02 Montant arrêté : 796.000,00 €</p>	Public défavorisé	<p>Financement d'emplois - Formations de formateurs - Frais de fonctionnement et d'équipement 6 missions : - Accueillir et orienter - Coordonner les dispositifs Alpha - Dispenser des cours d'alphabétisation</p>	Non recensé	<p>Données 2010 6 Locales de Lire et Ecrire + 46 opérateurs conventionnés</p>	<p>Données 2010 2.366 bénéficiaires dans les 6 Locales et les asbl</p>	<p>Données 2010 complément pour 51 travailleurs ACS : 23 formateurs, 5 conseillers en pédagogie et 23 autres</p>



Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
<p>• Subvention 2011 à Lire et Ecrire désigné comme Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes par Décret du 15 janvier 2009 relatif à la Cohésion sociale</p>	<p>Données 2011 AB 22.20.33.02 Montant arrêté : 814.000,00 €</p>		<p>- Dispenser des cours Alpha/FLE-FLE de base - Former les travailleurs du secteur Alpha - Détacher des formateurs formés auprès de ses partenaires</p>		<p>Données 2011 6 Locales de Lire et Ecrire + 44 opérateurs conventionnés</p>	<p>Données 2011 2.394 bénéficiaires dans les 6 locales et les asbl conventionnées (année civile 2011)</p>	<p>Données 2011 complément pour les formateurs ACS et intervention dans le salaire de travailleurs dont conseillers en pédagogie ...</p>
<p>• Subvention 2012 à Lire et Ecrire désigné comme Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes par Décret du 15 janvier 2009 relatif à la Cohésion sociale</p>	<p>Données 2012 AB 22.20.33.02 Montant arrêté : 841.000 €</p>				<p>Données 2012 6 Locales de Lire et Ecrire + 45 opérateurs conventionnés</p>	<p>Données 2012 2350 bénéficiaires dans les 6 locales et les asbl conventionnées (année civile 2012)</p>	<p>Données 2012 complément pour 53 travailleurs ACS : 30 formateurs, 11 conseillers en pédagogie et 12 autres</p>
<p>• Subvention 2013 à Lire et Ecrire désigné comme Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes par Décret du 15 janvier 2009 relatif à la Cohésion sociale</p>	<p>Données 2013 AB 22.20.33.02 Montant arrêté : 860.000 €</p>				<p>Données 2013 Locales de Lire et Ecrire + 44 opérateurs conventionnés</p>	<p>Données 2013 2217 bénéficiaires dans les 6 locales et les asbl conventionnées (année civile 2013)</p>	<p>Données 2013 complément pour 57 travailleurs ACS : 30 formateurs, 9 conseillers en pédagogie et 18 autres</p>

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
FIPI COMMUNAL							
Arrêté 2010/1138 octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes - frais de personnel et fonctionnement - dans le cadre du Fonds d'impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2010 Montant global pour 7 Communes (Bruxelles-Ville, Etterbeek, Forest, Ixelles, Molenbeek, St-Gilles, St-Josse) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE : 336.611,00 € AB 22.20.43.05			Projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel			
Arrêté 2010/1137 octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes - frais d'investissement et d'infrastructure - dans le cadre du Fonds d'impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2010 Montant global pour 3 Communes (Anderlecht, Etterbeek, Schaerbeek) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE : 129.000,00 € AB 22.20.63.01						
Arrêté 2011/729 octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes - frais de personnel et fonctionnement - dans le cadre du Fonds d'impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2011 Montant global pour 7 Communes (Bruxelles-Ville, Etterbeek, Forest, Ixelles, Molenbeek, St-Gilles, St-Josse) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE : 336.611,00 € AB 22.20.43.05						
Arrêté 2011/730 octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes - frais d'investissement et d'infrastructure - dans le cadre du Fonds d'impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2011 Montant global pour 3 Communes (Anderlecht, Etterbeek, Schaerbeek) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE : 129.000,00 € AB 22.20.63.01						
Arrêté 2012/884 octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes - frais de personnel et fonctionnement - dans le cadre du Fonds d'impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2012 Montant global pour 7 Communes (Bruxelles-Capitale-Etterbeek-Forest-Ixelles-Molenbeek-St Gilles-St Josse) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE : 350.611 € AB 22.20.43.05						



Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
<p>Arrêté 2012/883 octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes - frais d'investissement et d'infrastructure - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)</p> <p>Arrêté 2013/848 octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes - frais de personnel et fonctionnement - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)</p> <p>Arrêté 2013/ 849 octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes - frais d'investissement et d'infrastructure - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)</p>	<p>Données 2012 Montant global pour 2 Communes (Anderlecht-Schaerbeek) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE : 115.000 € AB 22.20.63.01</p> <p>Données 2013 Montant global pour 8 Communes (Bruxelles-Capitale-Etterbeek-Forest-Ixelles-Molenbeek-St Gilles-St Josse) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE : 370.515 € AB 22.20.43.05</p> <p>Données 2013 Montant global pour 2 Communes (Anderlecht-Schaerbeek) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE : 95.000 € AB 22.20.63.01</p>						
FIPI ASSOCIATIF							
<p>Arrêté 2010/ 1136 octroyant une subvention aux projets associatifs - frais d'investissement et d'infrastructure - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)</p>	<p>Données 2010 Montant global pour les projets en ce compris l'Alpha et le FLE : 24.527,00 € AB 22.20.52.01</p>			Projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel			

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
Arrêté 2010/1139 octroyant une subvention aux projets associatifs - frais de personnel et de fonctionnement - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)	<p>Données 2010 Montant global pour les projets en ce compris l'Alpha et le FLE : 71.786,00 € AB 22.20.33.03</p>						
Arrêté 2011/ 728 octroyant une subvention aux projets associatifs – frais de personnel et de fonctionnement - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)	<p>Données 2011 Montant global pour les projets en ce compris l'Alpha et le FLE : 93.000,00 € AB 22.20.33.03</p>						
Arrêté 2012/ 882 octroyant une subvention aux projets associatifs - frais d'investissement et d'infrastructure -dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)	<p>Données 2012 Montant global pour les 3 projets en ce compris l'Alpha et le FLE : 28.630 € AB 22.20.52.01</p>						
Arrêté 2012/ 880 octroyant une subvention aux projets associatifs - frais de personnel et de fonctionnement - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)	<p>Données 2012 Montant global pour les 6 projets en ce compris l'Alpha et le FLE : 68.350 € AB 22.20.33.03</p>						
Arrêté 2013/ 766 octroyant une subvention aux projets associatifs - frais d'investissement et d'infrastructure -dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)	<p>Données 2013 Montant global pour les 4 projets en ce compris l'Alpha et le FLE : 29.800 € AB 22.20.52.01</p>						



Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
Arrêté 2013/ 777 octroyant une subvention aux projets associatifs - frais de personnel et de fonctionnement - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)	Données 2013 Montant global pour les 3 projets en ce compris l'Alpha et le FLE : 67.200 € AB 22.20.33.03						
NON-MARCHAND							
Arrêté 2010/1312 relatif aux mesures prévues dans le cadre de l'Accord avec le non-marchand conclu en 2000 à certaines associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de Cohésion sociale avec la COCOF	Données 2010 Montant arrêté : 978.000,00 € AB 22.20.00.01	Associations qui réalisent des actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et le FLE	Régularisation barémique et formation	Non recensé	Données 2010 environ 187 asbl		Données 2010 Environ 501 ETP
Arrêté 2011/867 relatif aux mesures prévues dans le cadre de l'Accord avec le non-marchand conclu en 2000 à certaines associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de Cohésion sociale avec la COCOF	Données 2011 Montant arrêté : 884.000 € AB 22.20.00.01				Données 2011 Environ 170 asbl		Données 2011 Environ 488 ETP
Arrêté 2012/1445 relatif aux mesures prévues dans le cadre de l'Accord avec le non-marchand conclu en 2000 à certaines associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de Cohésion sociale avec la COCOF	Données 2012 Montant arrêté : 918.000 € AB 22.20.00.01				Données 2012 Environ 163 asbl		Données 2012 Environ 473 ETP
Arrêté 2013/1404 relatif aux mesures prévues dans le cadre de l'Accord avec le non-marchand conclu en 2000 à certaines associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de Cohésion sociale avec la COCOF	Données 2013 Montant arrêté : 918.000 € AB 22.20.00.01				Données 2013 Environ 159 asbl		Données 2013 Environ 442 ETP

WALLONIE

Administration: SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
Direction générale opérationnelle Économie, Emploi et Recherche (DGO 6)
Direction des Politiques transversales Région/Communauté (DPTRC)
Convention pluriannuelle DGO5 et DGO6 coordonnée par la DPTRC

DONNÉES DES ANNÉES 2012 ET 2013 COMPARÉES À L'ANNÉE 2011

RÉALISATIONS

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
Convention (2011-2013) entre la RW et l'asbl Lire & Ecrire visant les actions de sensibilisation, de détection et de formation auprès des demandeurs d'emploi, des personnes en réaffiliation sociale et des travailleurs	<p>Données 2011 DO11 PG 25 AB 33.12 1.185.916,00 €¹ (DGO 6 : ISP) + 175.000,00 € (DGO 5 : Action sociale)</p> <p>Données 2012 DO11 PG 25 AB 33.12 1.185.916,00 € + 175.000,00 € (DGO 5 : Action sociale)</p> <p>Données 2013 DO11 PG 25 AB 33.12 1.185.916,00 € + 175.000,00 € (DGO 5 : Action sociale)</p>	Publics visés par les actions de formation - personnes en réaffiliation sociale - travailleurs	- développement de plateformes territoriales et de partenariats - détection et émergence de la demande ; - renforcement de l'offre de formation pour un public en ré-affiliation sociale ; - offre de formation pour les travailleurs et développement de collaborations avec les Fonds sectoriels		Lire & Ecrire en Wallonie et ses 8 Régionales Funoc (uniquement pour la formation des travailleurs et le développement de collaboration avec les fonds sectoriels)	Données 2011 non disponible Données 2012 non disponible Données 2013 Non disponible	Données 2011 Non disponible ETP Données 2012 Non disponible ETP Données 2013 Non disponible ETP

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

1 Pour la partie ISP de la convention (1.185.916,00 €) : 1.100.179,00 € pour Lire et Ecrire et 85.737,00 € pour la Funoc.



Administration: SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
Direction générale opérationnelle Économie, Emploi et Recherche (DGO 6)
Formation professionnelle : ISP

DONNÉES DES ANNÉES 2012 ET 2013 COMPARÉES AUX ANNÉES 2010 ET 2011

REALISATIONS

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
Décret du 1^{er} avril 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des organismes d'Insertion socioprofessionnelle et des entreprises de formation par le travail (MB 1/6/04) Arrêté du Gouvernement wallon du 21 décembre 2006 portant exécution du décret du 1 ^{er} avril 2004. (MB 16/3/2007)	Données 2010 DO 11 prog 13 AB 32.12 et 43.12 RW Budget global 19.461.283,00 € Part affectée à l'Alpha : 4.058.238,00 €	OISP : 18 ans et + <u>EFT non titulaires CESI</u> ou <u>CQ4</u> : - 18/25 ans - > 25 ans et soit bénéficiaire aide sociale, minime ou sans ressource, soit demandeur d'emploi (1 jour au moins de chômage) ou personne réintégrant le marché du travail OISP : 18 ans et +	Formation	Données 2010 760.219 heures (formation/ stagiaires/an)	Données 2010 24 OISP	Données 2010 2.904 stagiaires	Données 2010 192,75 ETP
	Données 2011 DO 11 prog 13 AB 32.12 et 43.12 RW Budget global 23.137.416,00 € Part affectée à l'Alpha : 5.088.781,00 €		Formation	Données 2011 808.237 heures (formation/ stagiaires/an)	Données 2011 24 OISP	Données 2011 2.783 stagiaires	Données 2011
	Données 2012 DO 11 prog 13 AB 32.12 et 43.12 RW Budget global 24.851.231,00 € Part affectée à l'Alpha : 5 939 606€		Données 2012 854.363 h prestées (745.881 agréées) (formation/ stagiaires/an)	Données 2012 25 OISP	Données 2012 3342 stagiaires	Données 2012 261,28 en prenant en compte tous types de contrat mentionnés (+ bénévoles)	
	Données 2013 DO 11 prog 13 AB 32.12 et 43.12 RW Budget global 25.284.040,00 € Part affectée à l'Alpha : 5.809.109 €		Données 2013 833.153 h prestées heures (formation/ stagiaires/an)	Données 2013 25 OISP	Données 2013 3.396 stagiaires	Données 2013 non disponibles	

240

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

Administration: SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé (DGO 5)
Direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangère et de l'Égalité des chances

DONNÉES DES ANNÉES 2012 ET 2013 COMPARÉES AUX ANNÉES 2010 ET 2011

RÉALISATIONS

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (2 ^e partie, Livre 2, Titre 4- subventionnement des initiatives locales de développement social) Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé (2 ^e partie, Livre 3, Titre2- Initiatives locales de développement social)	DO 17 prog 13 AB 33.04. Données 2010 Budget global de l'A.B 2.020.000,00 € Part globale affectée à l'Alpha fle (estimation) : 446.90,000,00 € Appel à projets initiatives locales de développement social + cofinancement du FIPI Données 2011 Budget global de l'A.B 2.020.000,00 € Part globale affectée à l'Alpha FLE (estimation) : 559.150,00 € Appel à projets initiatives locales de développement social + cofinancement du FIPI Données 2012 Budget global de l'A.B 2.095.000 € Part globale affectée à l'Alpha (estimation) : 622.500€ Initiatives locales de développement social + cofinancement du FIPI						



Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
	<p>Données 2013 Budget global de l'A.B 2.568.106 € Part globale affectée à l'Alpha (estimation) : 773.700 € Initiatives locales de développement social + cofinancement du FIPI</p>						
<p>Appel à projets annuel 2010 : M.B du 11/03/2010 2011 : M.B du 07/02/2011 2012 : M.B du 16 janvier 2012 2013 : M.B du 14 janvier 2013</p> <p>Les montants repris ci-contre constituent une estimation des subventions consacrées à l'Alpha-FLE, et ce, dans divers cadres de subvention : appel à projets annuel Initiatives locales de développement social, conventions et agréments.</p> <p>Il s'agit d'une estimation car les opérateurs peuvent être subventionnés pour plusieurs domaines d'activités.</p>	<p>Données 2010 Part consacrée à l'Alpha-FLE : 411.900,00 €</p> <p>Données 2011 Part consacrée à l'Alpha-FLE : 519.150,00 €</p> <p>Données 2012 Part consacrée à l'Alpha-FLE (estimation) : 582.500 €</p> <p>Données 2013 Part consacrée à l'Alpha-FLE (estimation) : 728.700 €</p>	<p>Public adulte - personnes étrangères ou d'origine étrangère.</p> <p>- Public de primo-arrivants - Personnes installées depuis plusieurs années en Belgique mais ne disposant pas d'une connaissance suffisante de la langue française</p> <p>Adultes non alphabétisés dans leur langue maternelle ou ayant un faible niveau de scolarité</p> <p>Adultes scolarisés dans leur pays d'origine et disposant, pour certains, d'un bon niveau de formation</p>	Formations Animations	Non recensé	<p>Données 2010 64 organismes</p> <p>Données 2011 40 organismes</p> <p>Données 2012 77 organismes</p> <p>Données 2013 93 organismes</p>	Non recensé	
<p>Cofinancement du Fonds d'Impulsion pour la Politique de l'immigration (FIPI) Avis officiel de la Ministre de l'Egalité des Chances publié au MB Appel à projets 2010 (MB 31/05/2010) Appel à projets 2011 (MB 21/03/2011) 2012 : M.B du 21 mai 2012 2013 : M.B du 03 mai 2013</p>	<p>Données 2010 (estimation) 35.000,00 €</p> <p>Données 2011 (estimation) 40.000,00 €</p> <p>Données 2012 (estimation du montant du cofinancement) 40.000 €</p>		Formation	Non recensé	<p>Données 2010 12 organismes</p> <p>Données 2011 15 organismes</p> <p>Données 2012 12 organismes (cofinancés par le département)</p>	Non recensé	

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
Convention entre la Région wallonne et l'Asbl Lire et Ecrire en Wallonie (1/1/2011-31/12/2013)	<p>Données 2013 (estimation) 45.000 €</p> <p>DO 17 AB 33.01 Prog 13 175.000 €</p>	<p>Renforcer l'offre de formation en portant une attention particulière aux publics en (ré)affiliation sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre d'alphabétisation pour les personnes en (ré) affiliation sociale ; - Accompagner sur le plan méthodologique les formateurs (bénévoles et salariés) qui mènent des actions de formation à l'attention de ces publics ; - Construire les partenariats avec les acteurs et opérateurs de l'insertion sociale en vue de découpler les moyens et modes de sensibilisation et de formation des publics en (ré)affiliation sociale ; - Soutenir les régionales par la mise en commun d'expériences, la recherche commune de solutions aux difficultés rencontrées, l'échange de bonnes pratiques, etc. ; - Assurer le suivi des actions mises en œuvre. 			<p>Données 2013 13 organismes (cofinancés par le département)</p> <p>Lire et Ecrire en Wallonie et ses 8 régionales</p>		



Administration: SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
Secrétariat général
Direction interdépartementale de la Cohésion sociale - DiCS

DONNÉES DES ANNÉES 2010 ET 2011 COMPARÉES AUX ANNÉES 2012 ET 2013

RÉALISATIONS

244

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
<p>Décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les villes et Communes de Wallonie</p> <p>Décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les villes et Communes de Wallonie, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française</p> <p>Arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les villes et Communes de Wallonie</p> <p>Arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les villes et Communes de Wallonie pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française</p>	<p>Données 2010 PCS : 21.338.888,00 € DO 17 Prog 02 AB 43.17 RW</p> <p>Article 18 : 1.333.333,33 € DO 17 Prog 11 AB 43.01 RW</p> <p>APE : 1.153 points 2.813,29 € = 3.243.723,37 €</p> <p>Part communale : 25% du subside PCS 5.334.722 €</p> <p>Budget global : 26.673.610 €</p> <p>Part affectée à l'Alpha : 468.115,91 €, soit 8,37% du budget consacré à l'axe ISP du Plan (chiffre calculé sur base des prévisions transmises dans les plans validés par le Gouvernement wallon et sur base des modifications de plan transmises en 2010)</p>	<p>Tout public dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personne d'origine étrangère - Personnes peu alphabétisées -analphabètes - Public jeune et adulte en difficulté d'apprentissage : Personnes qui éprouvent des difficultés à la rédaction, à la lecture ou à la compréhension de documents écrits et dans l'utilisation de la langue française - Parents d'enfants de 3 à 12 ans - Demandeurs d'emploi - Travailleurs sociaux du PCS - Professionnels de l'alphabétisation 	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Atelier d'alphabétisation orale -Cours FLE -Remises à niveau -Atelier d'écrivain public -Alphabétisation familiale, soutien à la parentalité -Mise en place d'une plateforme d'alphabétisation comme outil de développement culturel et personnel par le biais d'ateliers et d'activités diverses -Accompagnement dans les démarches administratives de la vie courante -Campagnes d'information -Sensibilisation du personnel communal -Ateliers d'écriture et de lecture -Accès à l'information et la formation -Ateliers d'estime et de la confiance en soi -Développement du lien social 	<p>Données 2010 45 actions</p>	<p>Données 2010 206 partenaires pour 41 Communes :</p> <p>Les actions majoritairement développées avec l'asbl Lire et Ecrire</p> <p><u>Autres opérateurs :</u> Administration communale, CPAS, Croix rouge, Bibliothèque, Régie des quartiers, CRI, Vie féminine, asbl locales, Centre culturel, Maison de l'emploi.</p>	<p>Données 2010 Non disponible</p>	<p>Données 2010 Non disponible</p>

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
	<p>Données 2011</p> <p>PCS : 21.195.409,50 € DO 17 Prog 02 AB 43.17 RW</p> <p>Article 18 : 1.360.000 € DO 17 PROG 11 AB 43.01 RW</p> <p>APE : 1.153 points 2.866,74 € = 3.305.351,22 €</p> <p>Part communale : 25% du subside PCS 5.298.852,37 € Budget global 31.159.613,09 €</p> <p>Part affectée à l'Alpha : 541.279 €</p>		<p>-Formation des travailleurs sociaux en alphabétisation et animations au sein des quartiers</p> <p>-Création d'un groupe d'experts en vue de mutualiser les savoirs pour ensuite organiser un processus de formation grâce aux subsides récoltés</p> <p>-Insertion socioprofessionnelle des stagiaires et suivi post-emploi</p> <p>-Favoriser l'émergence de la demande d'un public difficile à toucher</p> <p>-Soutien matériel aux dispositifs locaux déjà existants</p> <p>-Renforcement des collaborations entre services et institutions qui promeuvent l'utilisation de l'écrit (par exemple, bibliothèques)</p>	<p>Données 2011</p> <p>48 actions</p>	<p>Données 2011</p> <p>44 Communes</p> <p>9 partenaires subsidiés (la plupart des actions sont prises en charges par la Commune et ne font dès lors pas l'objet d'un transfert financier auprès d'un partenaire)</p> <p>Les actions sont majoritairement développées avec l'asbl Lire et Ecrire</p> <p><u>Autres opérateurs :</u> Administration communale CPAS Croix rouge, Bibliothèque Régie des quartiers, CRI Vie féminine asbl locales Centre culturel Maison de l'emploi.</p>	<p>Données 2011</p> <p>Non disponible</p>	<p>Données 2011</p> <p>Non disponible</p>
	<p>Données 2012</p> <p>PCS : 21.356.494,62 € DO 17 PROG 02 AB 43.17 RW</p> <p>Article 18 : 1.370.336 € DO 17 PROG 11 AB 43.01 RW</p> <p>APE : 3.371.452,71 € 1.153 points * 2.924,07 €</p> <p>Part communale : 8.946.235,6 € 41,9 % Budget global 35 millions €</p> <p>Part affectée à l'Alpha : 778.050 €.</p>			<p>Données 2012</p> <p>47 actions</p>	<p>Données 2012</p> <p>44 Communes</p> <p>14 partenaires subsidiés (la plupart des actions sont prises en charges par la Commune et ne font dès lors pas l'objet d'un transfert financier auprès d'un partenaire)</p> <p>Les actions sont majoritairement développées avec l'asbl Lire et Ecrire</p> <p><u>Autres opérateurs :</u> Administration communale CPAS Croix rouge, Bibliothèque Régie des quartiers, CRI Vie féminine asbl locales Centre culturel Maison de l'emploi</p>	<p>Données 2012</p> <p>Non disponible</p>	<p>Données 2012</p> <p>Non disponible</p>



Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Volume personnel attaché
	Données 2013 PCS : 21.169.477,36 € DO 17 PROG 02 AB 43.17 RW Article 18 : 1.370.336 € DO 17 PROG 11 AB 43.01 RW APE : 3.425.401,58 € 1.153 points * 2.970,86 € Part communale : 5.292.369,34 € <i>25% (estimation revue ultérieurement lors du rapport d'activités 2013)</i> Budget global 31.257.584,28 € Part affectée à l'Alpha : Non disponible			Données 2013 Non disponible	Données 2013 Non disponible	Données 2013 Non disponible	Données 2013 Non disponible

246

2. RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE : DÉCRET RELATIF AU PARCOURS D'ACCUEIL

Le Collège de la Commission communautaire française a adopté, le 24 avril 2014, en 3^e lecture, le projet d'arrêté d'application de ce décret. Au niveau linguistique, l'arrêté publié au Moniteur le 19 septembre 2014 précise en son article 17 que :

« La formation linguistique vise l'apprentissage exclusif du français et est dispensée par des opérateurs de formation conventionnés sous la forme de modules relevant des filières suivantes, dont le contenu est détaillé dans l'annexe 1 :

1° Filière Alphabétisation ou Alpha-FLE Oral : ensemble de modules accessibles à des groupes de maximum douze bénéficiaires qui n'ont pas obtenu le CEB ou ne maîtrisent pas les compétences équivalentes, dispensés à raison de vingt heures par semaine en journée ou de sept heures le soir et le week-end :

- a) Module oral A1.1 : deux cents heures ;
- b) Module oral A1.2 : deux cents heures ;

2° Filière Alphabétisation ou Alpha-FLE Ecrit : ensemble de modules accessibles à des groupes de maximum douze bénéficiaires qui n'ont pas obtenu le CEB ou ne maîtrisent pas les compétences équivalentes, dispensés à raison de vingt heures par semaine en journée ou de sept heures le soir et le week-end :

- a) Module écrit A1.1 : deux cents cinquante heures ;
- b) Module écrit A1.2 : deux cents cinquante heures ;
- c) Module écrit A2 : deux cents cinquante heures ;

3° Filière Français Langue Etrangère-A ou FLE-A : ensemble de modules accessibles à des groupes de maximum douze bénéficiaires dont la langue maternelle n'est pas le français et qui n'ont pas obtenu le CESDD ou ne maîtrisent pas les compétences équivalentes, dispensés à raison de vingt heures par semaine en journée ou de sept heures le soir et le week-end :

- a) Module écrit A1.1 : cent heures ;
- b) Module écrit A1.2 : cent heures ;
- c) Module écrit A2 : deux cents heures ;

4° Filière Français Langue Etrangère-B ou FLE-B : ensemble de modules accessibles à des groupes de maximum douze bénéficiaires dont la langue maternelle n'est pas le français et qui n'ont pas obtenu le CESDD ou ne maîtrisent pas les compétences équivalentes, dispensés à raison de vingt heures par semaine en journée ou de sept heures le soir et le week-end :

- a) Module écrit A1 : cent vingt heures ;
- b) Module écrit A2 : cent vingt heures ;

Le suivi des modules de chacune des filières permet d'atteindre le niveau A2 du CECR.

Les modules sont dispensés tout au long de l'année. »

Le Collège de la COCOF a adopté en première lecture un arrêté d'exécution fixant la programmation de la mise en place de ce dispositif. Dès sa publication au moniteur, un appel à candidature pourra être diffusé.



3. FILIÈRES ET PROFILS DE FONCTIONS LIÉS AU BAF A ET À LA FORMATION DES PRIMO-ARRIVANTS À BRUXELLES

N'a pas obtenu le CEB ou qui ne maîtrise pas les compétences équivalentes au CEB					A obtenu les compétences équivalentes au CEB mais ne maîtrise pas les compétences équivalentes au CESDD (ou assimilé) et dont la langue maternelle n'est pas le français					A obtenu le CESDD (ou les compétences équivalentes) et dont la langue maternelle n'est pas le français
Filière Alpha FLE ORAL		Filière Alpha ECRIT			FILIÈRE FLE - A					FILIÈRE FLE - B
Module oral A 1.1	Module oral A1	Module écrit A1.1	Module écrit A1.2	Module écrit A 2	Module A1.1.	Module A1.2	Module A2	Module A1	Module A2	
200 heures	200 heures	250 heures	250 heures	250 heures	100 heures	100 heures	200 heures	120 heures	120 heures	
20h/sem (jour) ou 7h/sem (décalé)					20h/sem (jour) ou 7h/sem (décalé)					20h/sem (jour) ou 7h/sem (décalé)
Groupe de 12					Groupe de 15					Groupe de 20
Durée totale de la filière : 1150 heures					Durée totale de la filière : 400 heures					Durée totale de la filière : 240 heures

248

PERSONNEL DU BUREAU D'ACCUEIL		
Fonction	Qualification	Exigences particulières
Directeur	Master ou Baccalauréat professionnalisant	Diplôme à orientation sociale ou juridique avec 3 ans d'expérience utile en tant que coordinateur. Baccalauréat professionnalisant à orientation sociale ou juridique avec 10 ans d'expérience utile en tant que coordinateur.
Travailleur social	Baccalauréat professionnalisant (BAC à orientation sociale, juridique, pédagogique,...)	
Secrétaire administratif, agent d'accueil	Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS)	

FORMATION LINGUISTIQUE		
Fonction	Qualification	Exigences particulières
Formateur classe 1	Baccalauréat professionnalisant	<p>Formateur classe 1 en français langue étrangère (FLE) :</p> <p>Suivre une formation en didactique du FLE de minimum 100 h dans les 2 ans de la date d'entrée en service ou expérience utile de 100 h en tant que formateur FLE</p> <p>Formateur classe 1 en alphabétisation :</p> <p>Suivre une formation de formateur en alphabétisation de minimum 100 h dans les 2 ans de la date d'entrée en service ou expérience utile de 100 h en tant que formateur Alpha</p>
		<p>Formateur de classe 2 FLE :</p> <p>CESS + expérience utile de 200 h en tant que formateur FLE + suivre des formations (pédagogique, linguistique, en logopédie, à l'interculturalité) qui totalisent 300h dont au minimum 100 h de formation en didactique du FLE.</p> <p>Formateur de classe 2 Alpha :</p> <p>CESS + expérience utile de 200 h en tant que formateur alpha + suivre des formations (pédagogique, linguistique, en logopédie, à l'interculturalité) qui totalisent 300h dont au minimum 100 h de formation de formateur en alphabétisation.</p>
Formateurs classe 2	CESS	<p>Formateur de classe 2 FLE :</p> <p>CESS + expérience utile de 200 h en tant que formateur FLE + suivre des formations (pédagogique, linguistique, en logopédie, à l'interculturalité) qui totalisent 300h dont au minimum 100 h de formation en didactique du FLE.</p> <p>Formateur de classe 2 Alpha :</p> <p>CESS + expérience utile de 200 h en tant que formateur alpha + suivre des formations (pédagogique, linguistique, en logopédie, à l'interculturalité) qui totalisent 300h dont au minimum 100 h de formation de formateur en alphabétisation.</p>
	CESDD	<p>Formateur de classe 2 Alpha :</p> <p>CESDD (Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré) + formation longue d'au moins 600 h + expérience utile de 200 h en tant que formateur alpha</p>

249

PERSONNEL DU BUREAU D'ACCUEIL		
Fonction	Qualification	Exigences particulières
Directeur	Master ou Baccalauréat professionnalisant	Diplôme à orientation sociale ou juridique avec 3 ans d'expérience utile en tant que coordinateur.
		Baccalauréat professionnalisant à orientation sociale ou juridique avec 10 ans d'expérience utile en tant que coordinateur.
Travailleur social	Baccalauréat professionnalisant (BAC à orientation sociale, juridique, pédagogique,...)	
Secrétaire administratif, agent d'accueil	Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS)	



FORMATION LINGUISTIQUE

Fonction	Qualification	Exigences particulières
Formateurs classe 1	Baccalauréat professionnalisant	<p style="text-align: center;"><u>Formateur classe 1 en français langue étrangère (FLE) :</u></p> <p>Suivre une formation en didactique du FLE de minimum 100 h dans les 2 ans de la date d'entrée en service ou expérience utile de 100 h en tant que formateur FLE</p> <p style="text-align: center;"><u>Formateur classe 1 en alphabétisation :</u></p> <p>Suivre une formation de formateur en alphabétisation de minimum 100 h dans les 2 ans de la date d'entrée en service ou expérience utile de 100 h en tant que formateur Alpha</p>
	Formateurs classe 2	CESS
CESDD		<p style="text-align: center;"><u>Formateur de classe 2 Alpha :</u></p> <p>CESDD (Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré) + formation longue d'au moins 600 h + expérience utile de 200 h en tant que formateur alpha</p>

4. CRÉDAF : CENTRE RÉGIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ALPHABÉTISATION ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS POUR ADULTES

Extraits de l'Arrêté 2009/233 du Collège de la Commission communautaire française portant exécution du décret du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion sociale, et relatif au Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes : <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article.pl>

Art. 8. Dans le cadre de sa mission de coordination des dispositifs d'alphabétisation et d'apprentissage du français pour adultes, le Centre bruxellois pour l'Alphabétisation

- organise, au moins une fois par an, une rencontre de réflexion et d'information destinée aux acteurs de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes en région de Bruxelles capitale. Cette rencontre est organisée en concertation avec le Centre régional d'Appui ;
- organise, d'initiative ou en fonction des besoins exprimés par les acteurs de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes,
 - soit des groupes de travail thématiques ou transversaux,
 - soit des rencontres ponctuelles entre les acteurs ;
- est chargé de faire circuler l'information relative à l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou pas scolarisés, par les moyens les plus adaptés, au sein du secteur de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes ainsi qu'au sein du secteur de la Cohésion sociale.

Art. 9 Le Centre bruxellois pour l'alphabétisation

- dispose d'un encadrement qualitativement et quantitativement suffisant pour accomplir les 6 missions prévues par le décret.

A cette fin, les fonctions suivantes sont requises :

- 1° personnel de direction;
- 2° chargés de mission (*);
- 3° personnel administratif et financier;
- 4° accueillants;
- 5° conseillers pédagogiques;
- 6° formateurs.

Toutes les fonctions doivent être présentes. Elles peuvent être occupées également par du personnel engagé dans le cadre d'un plan de résorption du chômage.

(*). Selon la récente nomenclature de fonctions en vigueur pour toutes les coordinations et régionales de Lire et Ecrire, l'intitulé « Chargé de mission » a été remplacé par « Coordinateur de projet » (dans le cas d'une responsabilité hiérarchique sur au moins un collaborateur) ou « Responsable de projet » (en l'absence de responsabilité hiérarchique sur un autre collaborateur).

251

Art.10 Le centre bruxellois pour l'alphabétisation :

- établit des critères de détachement des formateurs visés à l'article 15bis, 6°, du décret et motive ses décisions conformément à ceux-ci ;
- informe les associations ou Pouvoirs publics demandeurs et l'administration de ses décisions.

Art. 11. § 1er

- Les **apprenants** sont les personnes adultes ne sachant pas ou peu lire ou écrire ou ne maîtrisant pas, et ce dans aucune langue, les compétences et savoirs de base correspondant au niveau de fin d'études primaires ou certificat d'enseignement de base, voire du premier degré de l'enseignement secondaire.



- Les **cours** sont proposés tant aux hommes qu'aux femmes en veillant à assurer un équilibre.
- L'alphabétisation et l'apprentissage du français dispensés par le Centre bruxellois pour l'Alphabétisation ou par ses partenaires associatifs ou publics visés à l'article 15bis, 6°, du décret, visent à amener l'apprenant à acquérir un niveau de connaissance du français oral et écrit correspondant à celui du certificat d'enseignement de base pour l'alphabétisation, voire du premier degré du secondaire pour l'apprentissage du français.
- L'alphabétisation et l'apprentissage du français sont organisés de manière à permettre aux formateurs et aux apprenants d'expérimenter la diversité.
- Les **actions d'alphabétisation et d'apprentissage du français** s'appuient sur des pédagogies émancipatrices et interculturelles développées dans une approche collective et participative visant à faire de l'apprentissage de la langue, de la lecture, de l'écriture, du calcul, des technologies de la communication, un outil d'expression sociale, de prise de parole, de pouvoir sur sa vie, son milieu et son environnement. Conçues comme un processus d'apprentissage et de développement, elles visent à atteindre les buts des apprenants en respectant les durées d'apprentissage propres à chaque parcours personnel.
- L'objectif final est que l'apprenant s'approprie la langue française afin d'acquérir de meilleures possibilités de participation dans la société, une plus grande responsabilisation, et un accroissement de ses capacités d'autonomie et de socialisation.
- Outre l'apprentissage du français tant oral qu'écrit, les cours doivent viser également à favoriser l'accessibilité des apprenants aux nouvelles technologies de la communication.

Art. 11. § 2 Le Centre bruxellois pour l'Alphabétisation est tenu de

- faire assurer ses cours par des formateurs formés pour dispenser des cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français,
- respecter les critères de qualité en offrant aux apprenants des locaux adaptés et du matériel de formation de qualité nécessaire à un bon apprentissage.

L'alphabétisation et l'apprentissage du français sont organisés par groupe d'une durée minimale de sept heures hebdomadaires en journée et de quatre heures en soirée.

Art. 11. § 3

- Afin d'assurer la meilleure adéquation possible entre le profil de la demande de formation et l'offre existante, chaque apprenant passe un test de positionnement linguistique en français lors de sa demande d'inscription.
- A la fin du module de formation ou au moins une fois par an, une procédure d'évaluation objective les acquis de chaque apprenant et analyse, avec lui, ses perspectives de progression.

Le Centre est tenu de veiller à la régularité des formateurs et, en cas d'absence de plus de deux semaines, de prendre des dispositions adaptées au maintien de la formation afin de ne pas pénaliser les apprenants et de maintenir le rythme d'apprentissage prévu.

Art. 12 le centre bruxellois pour l'alphabétisation élabore annuellement pour le 30 avril au plus tard un rapport d'activités suivant le modèle fixé par l'administration : Ce rapport comporte pour chacune des six missions prévues par le décret une analyse et une présentation des activités du centre ainsi qu'une analyse globale de ses activités du centre.

LES MISSIONS DU CRÉDAF

Mission 1 : accueillir et orienter les adultes francophones et non francophones vers les dispositifs d'alphabétisation et d'apprentissage du français les plus adéquats.

Mission 2 : coordonner sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale les dispositifs d'alphabétisation pour adultes francophones et d'alphabétisation et d'apprentissage du français pour les adultes non francophones et apporter, à la demande de ses partenaires, son expertise méthodologique et pédagogique en cette matière.

Mission 3 : dispenser des cours d'alphabétisation aux personnes adultes, quelle que soit leur origine, qui ne disposent pas d'une maîtrise suffisante de l'écrit en français.

Mission 4 : dispenser des cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français aux personnes adultes peu ou non scolarisées dont la langue maternelle n'est pas le français et qui ne disposent pas d'une maîtrise suffisante de l'oral et de l'écrit en français.

Mission 5 : former les personnes chargées de dispenser les cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français visés aux points 3° et 4° ainsi que les autres professionnels nécessaires à l'organisation de ces formations.

Mission 6 : détacher auprès de ses partenaires associatifs ou publics des formateurs qualifiés pour dispenser des cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français aux personnes peu ou non scolarisées.



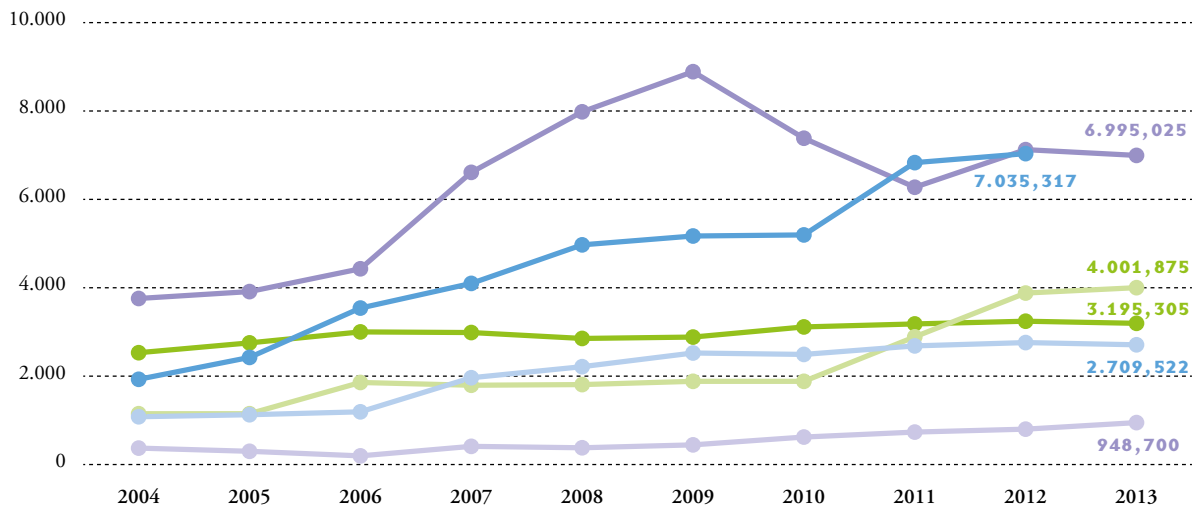
BUDGETS

SUBVENTIONNEMENTS DE L'ALPHABÉTISATION PAR SECTEUR ET PAR ADMINISTRATION 2004 – 2013 (EN MILLIERS D'EUROS)										
Secteur/ Administration	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement de Promotion Sociale	1.928,554	2.423,996	3.540,670	4.098,437	4.970,822	5.171,243	5.195,775	6.831,570	7.035,317	ND
Egalité des Chances	146,000	93,000	91,367	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00		
Éducation permanente	1.081,083	1.126,809	1.192,725	1.963,818	2.214,083	2.523,774	2.491,551	2.684,529	2.759,522	2.709,522
Lecture publique	0,000	0,000	0,000	0,000	50,983	50,983	50,983	0,000	0,000	0,000
Total Fédération Wallonie-Bruxelles	3.155,637	3.643,805	4.824,762	6.062,255	7.235,888	7.746,000	7.738,309	9.516,099	9.794,839	
COCOF Cohésion Sociale	1.150,000	1.150,000	1.856,760	1.794,042	1.809,042	1.882,751	1.882,751	2.888,855	3.880,133	4.001,875
Insertion socioprofessionnelle ¹	2.157,507	2.352,259	2.598,631	2.575,543	2.451,252	2.428,819	2.644,382	2.735,062	2.795,936	2.781,275
Bruxelles Formation	373,003	400,539	402,496	411,245	401,751	455,340	469,438	446,490	447,126	414,030
Sous-total COCOF ISP+ Bruxelles Formation	2.530,510	2.752,798	3.001,127	2.986,788	2.853,003	2.884,159	3.113,820	3.181,552	3.243,062	3.195,305
Total Bruxelles (COCOF)	3.680,510	3.902,798	4.857,887	4.780,830	4.662,045	4.766,910	4.996,571	6.070,407	7.123,195	7.197,180
Wallonie Action Sociale - DGO 5	371,819	299,368	195,800	411,350	379,050	444,900	621,900	734,150	800,500	948,700
INSERTION SOCIOPROF DGO 6	1.407,543	1.563,387	2.079,559	2.605,672	4.049,182	4.799,677	4.503,738	6.274,697	7.125,522	6.995,025
FOREM	2.350,000	2.350,000	2.350,000	4.005,781	3.932,481	4.090,044	2.880,256	0,000	0,000	0,000
Sous -total ISP DGO 6 + Forem	3.757,543	3.913,387	4.429,559	6.611,453	7.981,663	8.889,721	7.383,994	6.274,697	7.125,522	6.995,025
Total Wallonie	4.129,362	4.212,755	4.625,359	7.022,803	8.360,713	9.334,621	8.005,894	7.008,847	7.926,022	7.943,725
TOTAL GENERAL	10.965,509	11.759,358	14.308,008	17.865,888	20.258,646	21.847,531	20.740,774	22.595,353	24.844,056	ND

1 Montants globalisés : les budgets attachés à l'alphabétisation s'intègrent dans les financements globaux des organismes menant par ailleurs d'autres activités de formation (+ financement FSE déclaré).



EVOLUTION DES BUDGETS PAR ADMINISTRATION 2004 - 2013 (EN MILLIERS D'EUROS)



256

FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

LEGISLATION	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Décret 1991 – Traitement des enseignants (toutes formations)	128.570.265 €	134.592.215 €	143.838.135 €	148.243.433 €	170.101.146 €	158.366.675 €	155.836.764 €	163.044.630 €	168.712.627 €	NC
Décret 1991 – Traitement des enseignants (sur dotation des établissements) pour l'Alpha	1.928.554 €	2.423.996 €	3.540.670 €	4.098.437 €	4.970.822 €	3.240.221 €	3.195.055 €	4.451.118 €	4.403.399 €	NC
Décret 2009 (entré en vigueur le 1 ^{er} septembre 2009). Interven- tion prise sur la dotation globale de périodes de formation de l'EPS.	0 €	0 €	0 €	0 €	817.564 €	1.931.022 €	2.000.360 €	2.380.452 €	2.631.917 €	NC
Offre de formation alpha, FLE, CEB dans l'EPS										
Formation Alpha en milieu carcéral (Projet Reinsert)	0 €	0 €			157.120 €					
TOTAL						5.171.243 €	5.195.415 €	6.831.570 €	7.035.317 €	0 €

257

Commentaire Pour les budgets de l'Enseignement de Promotion sociale, qui ne sont pas intégralement dévolus à l'alphabétisation, la méthode et le calcul des budgets affectés à l'alphabétisation sont les suivants :

A partir de l'État des lieux 2012 et pour les années 2009 et 2010 :

- 1. Recherche, pour une année civile, des valeurs suivantes :

1.1. Traitement des enseignants versé pour l'ensemble de l'Enseignement de Promotion sociale

1.2. Nombre de périodes-professeurs utilisé pour l'ensemble de l'Enseignement de Promotion sociale

1.3. Nombre de périodes-professeurs utilisé pour les formations suivantes : alphabétisation (UE 1 à 4), Français langue étrangère niveau débutant (UEDA et UEDB)

Formation de base (diverse UE), section « Certificat d'études de base »

(composée de 2 UE) et section « Formateur en alphabétisation » (composée de 15 UE)

- 2. Sur base des valeurs 1.2 et 1.3., calcul du rapport (exprimé en pourcentage) entre le nombre de période-professeurs utilisées par l'ensemble de l'Enseignement de Promotion sociale



ÉDUCATION PERMANENTE

LEGISLATION	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Décret 2003 - Actions associatives en éducation permanente (associations spécialisées Alpha)	528.442 €	581.746 €	647.662 €	1.917.359 €	2.141.373 €	2.372.660 €	2.372.660 €	2.558.949 €	2.629.522 €	2.629.522 €
Conventions avec opérateurs spécialisés	447.000 €	447.000 €	447.000 €	pas de convention	pas de convention	80.000 €	60.000 €	60.000 €	80.000 €	80.000 €
Sous-total	975.442 €	1.028.746 €	1.094.662 €	1.917.359 €	2.141.373 €	2.452.660 €	2.432.660 €	2.618.949 €	2.709.522 €	2.709.522 €
Programmes de formation des cadres de l'animation et de l'action socioculturelle	105.641 €	98.063 €	98.063 €	46.459 €	12.710 €	9.114 €	5.461 €	5.580 €	0 €	0 €
Subventions ponctuelles Éducation permanente et créativité							6.930 €	0 €	0 €	0 €
Projets Alpha-Culture (1 ^{er} appel en 2008)	0 €	0 €	0 €	0 €	60.000 €	62.000 €	46.500 €	60.000 €	50.000 €	0 €
TOTAL	1.081.083 €	1.126.809 €	1.192.725 €	1.963.818 €	2.214.083 €	2.523.774 €	2.491.551 €	2.684.529 €	2.759.522 €	2.709.522 €

Commentaire

Seuls les 'opérateurs spécialisés' qui ne font que des actions dans le domaine de l'alphabétisation dans le cadre du décret 2003 sont pris en compte :
 Le mouvement d'Éducation permanente Lire et Ecrire,
 Le Collectif d'alphabétisation, Alpha 5000 et Alpha Mons-Borinage.
 Pour les autres opérateurs reconnus dans le cadre du décret de 2003, la part du budget consacrée aux activités d'alphabétisation n'est pas calculable.
 Depuis 2008, il existe l'Appel à projets 'Alpha-Culture'. En 2013, l'Appel à projets 'Alpha-Culture' a été suspendu, mais a repris en 2014.

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

FORMATION PROFESSIONNELLE

LEGISLATION/ ADMINISTRATION		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Décret 1995- Agrément et subventionnement des OISP	COCOF	Opérations Alpha, FLE et formation de base (1)	2.157.507 €	2.352.259 €	2.598.631 €	2.575.543 €	2.451.252 €	2.428.819 €	2.644.381,70 €	2.735.062,46 €	2.795.936,03 €	2.781.274,77 €
	Bruxelles Formation (2)	Conventions spécifiques (3)	30.243 €	30.243 €	30.243 €	32.037 €	32.037 €	31.924 €	31.924 €	31.924 €	31.924 €	31.924 €
		convention Alpha -Signes	116.500 €	91.500 €	104.000 €	104.000 €	104.000 €	104.000 €	104.000 €	104.000 €	104.000 €	104.000 €
		Financement des indemnités des stagiaires	226.260 €	278.796 €	268.253 €	275.208 €	265.714 €	319.416 €	333.514 €	310.567 €	311.202 €	278.106 €
		S/TOTAL	373.003 €	400.539 €	402.496 €	411.245 €	401.751 €	455.340 €	469.438 €	446.490 €	447.126 €	414.030 €
TOTAL		2.530.510 €	2.752.798 €	3.001.127 €	2.986.788 €	2.853.003 €	2.884.159 €	3.113.819 €	3.181.553 €	3.243.062 €	3.195.305 €	

259

(1) Financement globalisé (COCOF+FSE) portant sur 9 opérateurs Alpha. Pour l'année 2013, montant provisoire calculé sur base des avances.

(2) Hors FLE et formation de base.

(3) Deux conventions destinées aux asbl Lire et Ecrire et Adeppi. Pour cette dernière, l'estimation du budget est établie en appliquant au montant de la convention le pourcentage que représentent les heures d'alpha sur le total des heures de la convention. La série a été ajustée sur toute la période par rapport à ce mode de calcul.

Commentaire

La convention spécifique d'Adeppi ne concerne que 2.000 heures sur les 26.240 conventionnées. Le montant exact dévolu à l'Alpha est donc de 4.623,63 € (de 2009 à 2011) sur les 60.662,00 € de subvention (règle de trois).



COHESION SOCIALE

260

LEGISLATION	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Circulaire de l'insertion sociale via les associations	400.000 €	400.000 €	n'existe plus	n'existe plus	n'existe plus	n'existe plus	n'existe plus	n'existe plus	n'existe plus	n'existe plus
Décret 2004 - Contrats régionaux de Cohésion sociale	n'existe pas	n'existe pas	177.417 €	187.179 €	187.179 €	194.816 €	194.816 €	474.177 €	474.177 € indexés (489.291 €)	474.177 € indexés (509.056 €)
Décret 2004 - Contrats communaux de Cohésion sociale	n'existe pas	n'existe pas	929.343 €	856.863 €	856.863 €	891.935 €	891.935 €	1.600.678 €	1.600.678 € indexés (2.549.842 €)	1.600.678 € indexés (2.632.819 €)
Subvention Lire et Ecrire Bxl	750.000 €	750.000 €	750.000 €	750.000 €	765.000 €	796.000 €	796.000 €	814.000 €	841.000 €	860.000 €
Arrêté FIPI communal (1)	non chiffré	non chiffré	non chiffré	non chiffré	non chiffré	non chiffré	non chiffré	non chiffré	non chiffré	non chiffré
Arrêté FIPI associatif (1)	non chiffré	non chiffré	non chiffré	non chiffré	non chiffré	non chiffré	non chiffré	non chiffré	non chiffré	non chiffré
TOTAL	1.150.000 €	1.150.000 €	1.856.760 €	1.794.042 €	1.809.042 €	1.882.751 €	1.882.751 €	2.888.855 €	3.880.133 €	4.001.875 €

(1) On ne dispose que des montants globaux. La part alpha n'a pu être calculée.

Commentaire

Les projets de Cohésion sociale menés dans le cadre du décret 2004 proposent souvent d'autres actions également subventionnées mais qui ne concernent pas du tout l'alphabétisation comme une école de devoirs, une permanence sociale pour primo-arrivants. De plus, il faut rappeler qu'en Cohésion sociale, de nombreux opérateurs répertoriés dans la priorité alphabétisation développent également des activités permettant notamment de s'approprier la langue française sous forme d'ateliers très divers tels des ateliers d'expression, de bien-être, de jeux, de recherche d'emploi, d'apprentissage en chanson, des visites... Une division « arbitraire » a donc été appliquée pour estimer la part dévolue à l'alphabétisation au sein des budgets alloués. Pour ce faire, le montant total de la subvention accordée a été divisé par le nombre d'actions subventionnées. Cela permet d'avoir une indication du montant alloué à l'alphabétisation en Cohésion sociale.

LA WALLONIE

FORMATION PROFESSIONNELLE DGO 6 ET FOREM

LEGISLATION / ADMINISTRATION		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
OISP	DGO 6	DECRET (1) (4)	842.543 €	1.073.387 €	1.149.559 €	1.744.672 €	3.429.182 €	4.354.177 €	4.058.238 €	5.088.781 €	5.939.606 €	5.809.109 €	5.505.150 €
		CONVENTIONS	565.000 €	490.000 €	930.000 €	861.000 €	620.000 €	445.500 €	445.500 €	1.185.916 €	1.185.916 €	1.185.916 €	1.185.916 €
		Sous - Total	1.407.543 €	1.563.387 €	2.079.559 €	2.605.672 €	4.049.182 €	4.799.677 €	4.503.738 €	6.274.697 €	7.125.522 €	6.995.025 €	6.691.066 €
	FOREM	CONVENTIONS (2)	2.350.000 €	2.350.000 €	2.350.000 €	2.397.000 €	2.735.378 €	2.880.256 €	2.880.256 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		PLAN ALPHA (3)	0 €	0 €		1.608.781 €	1.197.103 €	1.209.788 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Sous - Total	2.350.000 €	2.350.000 €	2.350.000 €	4.005.781 €	3.932.481 €	4.090.044 €	2.880.256 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	TOTAL		3.757.543 €	3.913.387 €	4.429.559 €	6.611.453 €	7.981.663 €	8.889.721 €	7.383.994 €	6.274.697 €	7.125.522 €	6.995.025 €	6.691.066 €

261

(1) Entré en vigueur le 1/1/2008

(2) En 2011, la gestion des conventions et des budgets a été intégralement transférée à la DGO 6

(3) Mis en œuvre en 2007 et pris fin en 2010

(4) Montant provisoire pour l'année 2014: l'estimation du budget se base sur le volume des heures de formation agréées alors que, pour les autres années, l'estimation se basait sur les heures de formation prestées.

COMMENTAIRE

Pour les OISP, l'estimation budgétaire a été établie en rapportant le nombre des heures de formation prestées en alphabétisation au total des heures de formation, toutes filières de formation confondues. Le résultat de ce calcul, exprimé en %, a été appliqué au budget global annuel des OISP pour établir le budget dévolu annuellement à l'alphabétisation

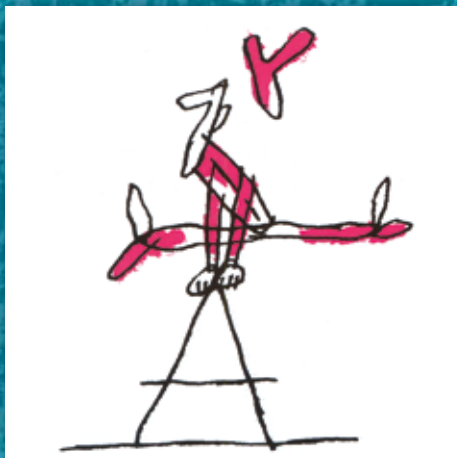


ACTION SOCIALE

LEGISLATION	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (2 ^e partie, livre II, titre 4 - subventionnement des initiatives locales de développement social)	198.138 €	87.750 €	154.650 €	203.150 €	202.050 €	235.900 €	411.900 €	519.150 €	585.500 €	728.700 €
Appels à projets annuels «Initiatives locales de développement social» (y compris conventions et agréments)										
FIPI (Cofinancement)	13.650 €	19.670 €	23.650 €	25.700 €	27.000 €	34.000 €	35.000 €	40.000 €	40.000 €	45.000 €
FER (Cofinancement)	10.083 €	42.000 €	17.500 €	32.500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Convention Lire et Ecrire	149.948 €	149.948 €	0 €	150.000 €	150.000 €	175.000 €	175.000 €	175.000 €	175.000 €	175.000 €
TOTAL	371.819 €	299.368 €	195.800 €	411.350 €	379.050 €	444.900 €	621.900 €	734.150 €	800.500 €	948.700 €

COMMENTAIRE

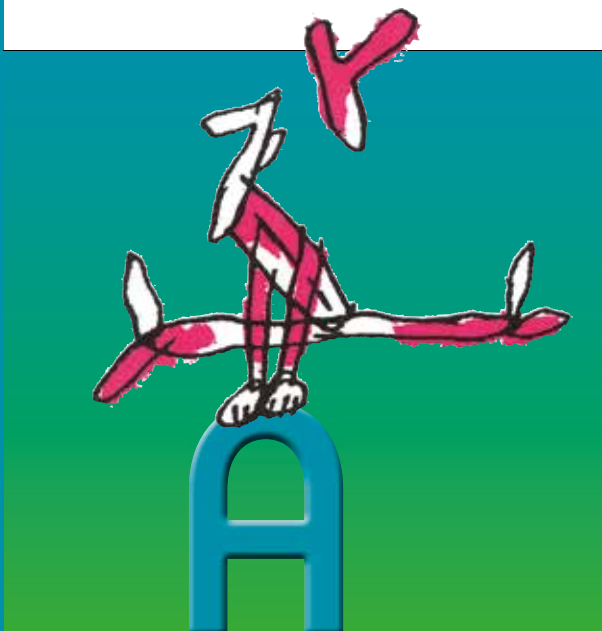
Le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (2^e partie, livre 2, titre 4) précise que des initiatives locales de développement social peuvent être subventionnées en référence à divers domaines d'activités dont un cible plus particulièrement l'apprentissage du français langue étrangère, la compréhension des codes sociaux et culturels, ainsi que la connaissance des institutions du milieu d'accueil. Sur l'ensemble des subventions octroyées dans le secteur de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, les montants repris ci-dessus constituent donc une estimation des activités «d'apprentissage du français langue étrangère» réalisées par les promoteurs. Les opérateurs réalisent soit une action d'apprentissage du français identifiée comme telle (le montant est alors intégralement repris dans le calcul ci-dessus), soit celle-ci s'intègre dans un ensemble d'autres activités organisées à destination d'un public issu de l'immigration (une estimation de la part consacrée à l'activité d'apprentissage du français est dès lors réalisée sur base du volume de cette action par rapport à l'ensemble des actions présentées et subventionnées).





3^e partie

ANNEXES



ANNEXES

1. LEXIQUE ET LISTE DES ABRÉVIATIONS

LEXIQUE - LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	
AB	Allocation de base ou Article budgétaire
ABFL	Association belge francophone pour la lecture
ACS	Agent contractuel subventionné
Actiris/ACTIRIS	Office régional de l'Emploi bruxellois
Adeppi/ ADEPPI	Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées (asbl)
AEF-Europe	Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
AELE	Association européenne de libre échange
AFT	Atelier de formation par le travail (Région de Bruxelles-Capitale)
AG	Administration générale (FWB)
AG / AGT	Arrêté du Gouvernement

AGCF	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles)
AGERS	Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (MFWB)
AGW	Arrêté Gouvernement wallon
ALE	Agence locale pour l'Emploi
ALPHA	Alphabétisation – catégorie de formation qui concerne les personnes francophones n'ayant pas le Certificat d'études de base (CEB) ou les compétences équivalentes à celui-ci
ALPHA FLE	Contraction d'alphabétisation et de Français langue étrangère : catégorie de formation qui concerne des personnes allophones devant suivre des formations d'alphabétisation
AMEF	Service d'Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation (le Forem)
AMO	Association en milieu ouvert
Ap	Apprenant
APE	Aide à la promotion de l'emploi
Appr	Apprenant
APP	Ateliers personnalisés (formations individualisées)
APS	Accompagnement de publics spécifiques (Convention Lire et Ecrire avec Actiris)
ARAE	Atelier de Recherche active d'emploi (Actiris)
Article 60	Bénéficiaire d'un CPAS mis à l'emploi soit dans une Commune, CPAS, asbl, hôpital public, intercommunale, société à finalité sociale. Ce dispositif permet l'obtention de subsides pour la structure employeuse.
Article 61	Bénéficiaire d'un CPAS mis à l'emploi via l'engagement chez un employeur privé. Ce dispositif permet l'obtention de subside pour la structure employeuse.
ASBL /asbl	Association sans but lucratif
BAPA	Bureau d'accueil des Primo-arrivants (Région de Bruxelles-Capitale)
BAGIC	Brevet d'aptitude à la coordination d'organismes culturels et socioculturels
Bén	Bénévole
BES	Brevet d'Enseignement supérieur
BON	Brussels Onthaal voor Nieuwkomers (Bureau d'accueil bruxellois d'intégration civique)
Bruxelles Formation	Voir IBPPF
CA	Commission d'accompagnement
CAF	Centre anderlechtois de formation
CAL	Centre d'action laïque
CASG	Centre d'Action sociale globale (Région de Bruxelles-Capitale)



CBAI	Centre bruxellois d'Action interculturelle
CCF	Abréviation pour COCOF (Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale)
CCFEE	Commission consultative Formation Emploi Enseignement
CdeFo	Contrat de formation 'F70 bis'
CEB	Certificat d'études de base - Certificat d'études de base
CEC	Cadre européen de certification
CEC	Centre d'Expression et de Créativité (FWB)
CECLR	Centre pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme
CECR	Cadre européen commun de référence
CECRL	Cadre européen commun de référence langues
CEFA	Centre d'Education et de Formation en alternance
CESDD	Certificat d'Enseignement secondaire du second degré
CESI	Certificat d'Enseignement secondaire inférieur
CESS	Certificat d'Enseignement secondaire supérieur
CF	Communauté française (de Belgique)/Fédération Wallonie-Bruxelles
CFWB	Communauté française Wallonie-Bruxelles/ Fédération Wallonie-Bruxelles
CIEP	Centre d'Information et d'Education Populaire du MOC (asbl)
CIM	Conférence interministérielle
CISP	Centre d'Insertion socioprofessionnelle (Wallonie)
CNB	Code de nationalité belge
COCOF	Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale
Collectif Alpha	Collectif d'alphabétisation (asbl)
COCOM	Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale (Commission commune pour les deux Communautés linguistiques de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale)
CP	Comité de pilotage
CPAS	Centre public d'action sociale
CRAC's	Centre régional d'appui en Cohésion sociale (Bruxelles)
CPEONS	Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel neutre subventionné (Enseignement de Promotion sociale)
CRéDAF	Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et du français pour adultes (Bruxelles)
CRI	Centre régional d'intégration en Wallonie
CRIPeL	Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères (Wallonie)
CSEF	Comités subrégionaux de l'Emploi et de la Formation (Wallonie)

DAPE	Direction de la Promotion de l'Emploi (Wallonie)
DE	Demandeur d'emploi
DEI	Demandeur d'emploi inoccupé
DENM	Direction de l'Emploi non marchand (Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
DG	Direction générale
DGO	Direction générale opérationnelle (SPW)
DGO 5	Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé du Service public de Wallonie (SPW)
DGO 6	Direction générale opérationnelle Économie, Emploi et Recherche du Service public de Wallonie (SPW)
DGSIE	Direction générale Statistique et Information économique (SPF Économie)
DiCs	Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (SPW)
DIISP	Dispositif intégré d'Insertion socioprofessionnelle
DISCRI	Dispositif de concertation et d'appui aux centres régionaux d'intégration (Wallonie)
DO	Division organique
DPTRC	Direction politiques transversales Région wallonne-Communauté française
DR	Direction régionale
ea	entre autres
EACEA	Education Audiovisual and Culture Executive Agency (Instance européenne en charge d'Erasmus +)
EAD	Enseignement à distance (MFWB)
ECTS	European Credits Transfer System
ECVET	European Credits Transfer System for Vocational Education and Training (Cadre méthodologique européen commun facilitant les transferts de crédits d'apprentissage d'un système de certification à l'autre)
EDD	Ecole de devoirs
EDL	État des lieux
EFE	Enseignement qualifiant – Formation – Emploi
EFGP	European Framework of Good Practice in Literacy Policies
EFT	Entreprise de formation par le travail
ELINET	European Policy Network of National Literacy Organisations
EP	Éducation permanente
EPALE	Electronic Platform for Adult Learning in Europe
EPFC	Enseignement de Promotion et de Formation continue
EPN	Espace public numérique
EPS	Enseignement de Promotion sociale



ETNIC	Entreprise de Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (FWB)
ETP	Equivalent temps plein
FBIE	Fonds budgétaire interdépartemental de l'emploi
FEBISP	Fédération bruxelloise des organismes d'Insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion
FELSI	Fédération des établissements libres subventionnés (Enseignement de Promotion sociale)
FEI	Fonds européen d'intégration
FéProSoc	Fédération de Promotion sociale (Enseignement de Promotion sociale)
FER	Fonds européen pour les réfugiés
FIPI	Fonds d'impulsion à la politique des immigrés
FLE	Français langue étrangère
FLE de base	Catégorie de formation qui concerne les personnes allophones qui ont le certificat d'études de base (CEB) et les compétences équivalentes, mais pas de diplôme au-delà.
FNI	Financement non identifié
Fo	Formation
FOREM	Voir Le Forem : Office régional de la formation et de l'emploi (RW)
FSE	Fonds social européen
F70 bis	Contrat de formation (ISP)
FUNOC	Formation pour l'Université ouverte de Charleroi
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GIRSEF	Groupe interdisciplinaire de recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation (UCL)
GT	Groupe de travail
HUE	Hors Union européenne
IALS	International Adult Literacy Survey (enquête de l'OCDE)
IBFPP	Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle (Bruxelles Formation)
IEPSCF	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
ILA	Initiative locale d'accueil
INAMI	Institut national d'assurances maladie invalidité
IPIEQ	Instance de pilotage interrégionaux de l'Enseignement qualifiant
IPEPS	Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale
IRG	Institut Roger Guilbert
IBSA	Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse

ISADF	Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux
ISBA	Institut de Statistique, Biostatistique et Sciences actuarielles de l'UCL
ISP	Insertion socioprofessionnelle
ISPAT	Insertion socioprofessionnelle Action Travail
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
L&E	Lire et Ecrire
LEE	Lire et Ecrire
Le Forem	Office régional de la formation et de l'emploi en Wallonie
LLP	Lifelong Learning Programme (Programme de formation tout au long de la vie
MB	Moniteur belge
MFWB	Ministère Fédération Wallonie-Bruxelles
MLOC	Mission locale pour l'Emploi (Région de Bruxelles-Capitale)
MOC	Mouvement ouvrier chrétien
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OISP	Organisme d'Insertion socioprofessionnelle
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
ONEM	Office national de l'emploi
ONG	Organisation non gouvernementale
OP.	Opérateur(s)
OPER.	Opérateur(s)
OPC	Observatoire des Politiques culturelles
ORBEM	Office régional bruxellois de l'Emploi, devenu Actiris en juin 2007
PA	Primo-arrivant
PAC	Présences et Actions culturelles (mouvement d'Éducation permanente)
Parapubl.	Parapublic
PBA	Plan bruxellois pour l'alphabétisation
PCS	Plan Cohésion sociale en Wallonie
PIAAC	Programme for the International Assessment of Adult Competencies – Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes
PIB	Produit intérieur brut



PIC	Participant Identification Code pour le Portail européen 'Participant Portal for Education, Audio-visual, Culture, Citizenship and Volunteering
PMS	Psycho-médico-social
PPDL	Projets pluriannuels de développement de la lecture (FWB)
PRC	Programme de résorption chômage – Programme de réduction du chômage
PRIME	Projets régionaux d'insertion dans le marché de l'emploi
PRN	Programme national de Réforme
PST 3	Plan stratégique transversal 3 (Région wallonne)
PROFORAL	Promotion de la Formation en alternance
PTP	Programme de Transition professionnelle
RAE	Recherche active d'emploi
RB	Région bruxelloise ou Région de Bruxelles-Capitale
R D	Recherche – Développement
Rém	Rémunéré
RIS	Revenu d'intégration sociale
RW	Région wallonne ou la Wallonie
SEGEC	Secrétariat général de l'Enseignement catholique
SINE	Aide à l'emploi : mesure "Économie d'insertion sociale"
SPF	Service public fédéral
SFPME	Service Formation PME (COCOF)
SGJEP	Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente
SICE	Système d'Information du Cadastre de l'Emploi
SPF	Service public fédéral
SPP IS	Service public fédéral de programmation Intégration sociale
SPW	Service public de Wallonie
Svt	Suivante(s)
TCT	Troisième circuit de travail
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
Tx rép	Taux de réponse
UCL	Université Catholique de Louvain
UE	Union européenne

UE	Unité d'enseignement (Enseignement de Promotion sociale)
UEDA	Unité d'enseignement formation FLE débutant niveau A
UEDB	Unité d'enseignement formation FLE débutant niveau B
UF	Unité de formation remplacée par des UE à partir du 1 ^{er} septembre 2014: Unités d'Enseignement (Enseignement de Promotion sociale)
UGent	Université de Gand (Universiteit Gent)
ULB	Université Libre de Bruxelles
ULG	Université de Liège
UNESCO/Unesco	United Nations Educational Scientific and Cultural Organization – Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture
URL	Unique Registration Facility en lien avec le Portail européen 'Participant Portal for Education, Audio-visual, Culture, Citizenship and Volunteering'
VET	Vocational Education and Training (équivalent de EFP : Enseignement et Formation professionnelle)
VGC	Vlaamse Gemeenschap Commissie (en Région de Bruxelles-Capitale : Commission communautaire flamande)



2. LISTE DES SIÈGES SOCIAUX DES ORGANISMES D'ALPHABÉTISATION ET LIEUX D'IMPLANTATIONS DES FORMATIONS – COORDONNÉES ET INFORMATIONS RELATIVES À L'OFFRE DE FORMATION (2011-2013)

Dans la mesure où les informations ont été communiquées, les adresses ont été mises à jour pour être actualisées en cas de déménagement et correspondre à la situation au moment de la sortie de cet ouvrage. L'année pour laquelle l'information a été fournie est reprise dans le tableau en privilégiant 2014.

Organismes concernés

La nomenclature implique que les organismes sélectionnés organisent au moins un cours d'alphabétisation en français pour des personnes francophones ou non qui n'ont pas le certificat de base ou les compétences équivalentes à celui-ci.

PUBLIC VISE	FRANCOPHONE (ou parlant français)	NON FRANCOPHONE
N'a pas le Certificat d'Etudes de base (ou ne maîtrise pas les compétences correspondant au CEB)	Alpha écrit	Alpha FLE (oral/écrit)
A le Certificat d'Etudes de base et les compétences correspondant au CEB, mais pas de diplôme au-delà	Formation de base	FLE de base (enseignement du français pour communiquer, à l'oral et à l'écrit, dans la vie quotidienne)

274

Sources

Ce tableau croise les informations fournies, en 2014, par les Administrations représentées au Comité de pilotage et le mouvement Lire et Ecrire. Ces informations ne portent pas toujours sur l'année en cours. Il a aussi été tenu compte des données fournies par les répondants à l'enquête 2012 initiée par le Comité de pilotage.

Informations fournies

Le tableau reprend l'**adresse des sièges sociaux et des lieux d'implantation** des cours et formations et le **numéro de téléphone ou adresse courriel**. Il est indiqué si l'information la plus récente porte sur : 2012 et/ou 2013 et/ou 2014, puisque les données varient selon les sources.

Si pour certains opérateurs de formation, aucun cours n'est organisé à l'adresse du siège social, pour d'autres le siège social est l'unique lieu de formation ou l'un des lieux de formation, ce qui est indiqué dans la mesure où le Comité de pilotage dispose de ces informations.

Code de couleurs

Les lieux de cours ou antennes de formation d'un organisme dont le siège social est situé ailleurs sont reprises en couleur aubergine.

Les informations se basent sur celles fournies par Lire et Ecrire, par exemple les lieux conventionnés avec Lire et Ecrire ou Antenne de formation décentralisées de Lire et Ecrire ainsi que celles fournies par des administrations. A Bruxelles, si un organisme de formation a une offre propre et une offre conventionnée par Lire et Ecrire, il est repris en bleu comme organisme de formation avec la mention 'Convention L & E'

Les sièges sociaux des organismes du secteur associatif sont repris en bleu. Ils peuvent être des lieux de cours dans certains cas, dans d'autres cas, les cours organisés par l'organisme sont décentralisés dans d'autres lieux. Est indiqué en orange, si aucun cours n'est organisé au siège social.

Les lieux qui ne proposent que des activités complémentaires aux formations sont repris en vert. C'est une spécificité de la Cohésion sociale à Bruxelles.

Les coordinations de Lire et Ecrire qui n'organisent pas directement de formations destinées aux apprenants mais coordonnent le mouvement, les Régionales ou Locales sont signalées en vert kaki.

En brun sont signalés les opérateurs qui organisent d'autres activités en lien avec l'alphabétisation : formations de formateurs, centre de documentation...

Les adresses des établissements de Promotion sociale sont signalées en rouge.

Les lieux de cours en milieu carcéral sont signalés en rose.

La mention de convention avec Lire et Ecrire est faite sur base des informations fournies par Lire et Ecrire Bruxelles. Pour rappel, certains opérateurs conventionnés peuvent également organiser d'autres formations en alphabétisation hors du cadre d'une convention avec Lire et Ecrire.

Secteur de subventionnement

En fonction des informations fournies par les représentants des Administrations au Comité de pilotage, nous avons indiqué le secteur de subventionnement des opérateurs :

- ISP : Insertion socioprofessionnelle
- CS : Cohésion sociale
- AS : Action sociale
- EP : Éducation permanente
- EPS : Enseignement de Promotion sociale
- CEC : Centre d'expression et de créativité

Quand un secteur est entre parenthèse, cela signifie que l'opérateur est subventionné par ce pouvoir public mais pas pour des actions d'alphabétisation identifiées dans ce secteur (sur base des projets et/ou rapports d'activités).

Une colonne spécifique EDD permet d'identifier si un opérateur est également agréé comme 'Ecole de devoirs' soit par l'ONE, soit par la COCOF.

La mention L&E correspond à l'association Lire et Ecrire.

La mention SO = sans objet – la mention NC = Non connu

Pour l'enseignement de Promotion sociale qui fonctionne par années académiques ou scolaires, la mention :

- 2012 = année scolaire 2011-2012
- 2013 = année scolaire 2012-2013



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Antenne Jeunesse – CPAS de Bruxelles	Rue de l'Infirmier, 4	1000 Bruxelles	02/543.64.17	NC		Antenne de formation du CPAS de Bruxelles		X	X
Arc-en-Ville	Rue d'Anderlecht, 78	1000 Bruxelles	02/511.00.61	NC		Organisme de formation et lieu de formation (association de fait)		X	X
ARTHIS – Maison culturelle belgo-roumaine	Rue de Flandre, 33	1000 Bruxelles	02/511.34.20 info@arthis.be	CS – (EP)		Organisme de formation – Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Cours de langue française, d'écriture et d'alphabétisation'		X	X
ASE Anneessens – Association sportive et éducative Anneessens	Rue de Soignies, 26-30	1000 Bruxelles	02/513.65.95 info@aseformation.be	CS	EDD	Antenne de formation de l'Association éducative et sportive Annessens (1000 Bruxelles) – Convention L&E 2013-2014		X	X
Association sportive et éducative Annessens	Rue du Vautour, 2	1000 Bruxelles	02/513.65.95 info@aseformation.be	CS	EDD	Organisme de formation – Siège social Projet CS : 'Alphabétisation, cours de français langue étrangère (FLE) et Education à la citoyenneté'		X	X
Ateliers du soleil	Rue de Pavie, 53	1000 Bruxelles	02/736.78.95 direction@ateliersdusoleil.be	CS – EP – ISP	EDD	Organisme de formation - Siège social et lieu de formation Projet CS : ' Action adultes – Alphabétisation et apprentissage du français'		X	X
AUXILIA	Rue du beau Site, 3/bte 14	1000 Bruxelles	02/647.79.44	NC		Organisme de formation - Siège social et lieu de formation Cours individualisés		X	X
Bruxelles laïque	Avenue de Stalingrad, 18-20	1000 Bruxelles	02/289.69.07 Bruxelles.laique@laicite.be	CS		Organisme de formation - Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Ateliers d'alphabétisation et de français' au siège social et autres antennes de formation		X	X
Camélia – Maison d'émancipation pour femmes et hommes d'origine étrangère	Rue Marcq, 17	1000 Bruxelles	02/223.62.83 camelialink@skynet.be	NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Offre de cours en français et en néerlandais dont formation Alpha		X	X
Centre culturel Bruxelles Nord – Maison de la Création	Boulevard Emile Bockstael, 246 a	1000 Bruxelles	02/424.16.00 jj@maisondelacreation.org	CS (CC)		Activités complémentaires Culture Projet CS : 'Eole'		X	X
Centre d'accueil, de recherche, d'information et d'animation – CARIA	Rue Haute, 135	1000 Bruxelles	02/513.00.14 caria135@skynet.be	CS – EP	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Caria des adultes'		X	X
Centre d'action laïque - CAL	Boulevard de la Plaine – ULB – CP 236	1000 Bruxelles	02/627.68.11 cal@ulb.ac.be	EP		Organisme de formation Siège social – Pas de cours au siège social mais Régionales organisent des activités Alpha en Wallonie et à Bruxelles (Bruxelles laïque)		X	X

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Centre de contact Millenium – Projet Cohésion sociale quartier Nord – Maison de quartier Millénaire – Antenne Convention Lire et Ecrire	Chaussée d'Anvers, 150 a	1000 Bruxelles	02/203.05.56	NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014	X	X	X
Centre de documentation du Collectif Alpha	Rue d'Anderlecht, 148	1000 Bruxelles	02/540.23.48 cdoc@collectif-alpha.be	EP	SO	Centre de documentation spécialisé Déménagement en 2014 : avant au siège social de l'asbl (1060 Saint-Gilles)			X
Centre social du Béguinage	Rue du Béguinage, 3	1000 Bruxelles	02/219.12.51	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'L'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés et primo-arrivants'		X	X
Centre Tefo	Quai du Commerce, 44	1000 Bruxelles	02/502.97.73 centerfefo@yahoo.fr	CS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation' + Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014		X	X
Comité général d'actions des Marolles - CGAM	Rue de la Prévoyance	1000 Bruxelles	02/511.54.68	NC - (EP)		Organisme de formation Siège social et lieu de formation		X	X
Cours du soir de langue	Rue Ernest Allard, 49	1000 Bruxelles	02/500.72.50	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA + UEDB	X	X	
CPAS de Bruxelles – Département formation	Rue de l'Abricotier, 7	1000 Bruxelles	02/543.64.17			Organisme de formation Siège social et lieu de formation + 2 antennes de formation à 1000 Bruxelles		X	X
CPAS de Bruxelles – Projet Alpha DISP – Département de l'Insertion socioprofessionnelle	Rue Saint-Ghislain, 35-37	1000 Bruxelles	02/563.09.50	NC		Antenne de formation du CPAS de Bruxelles		X	X
Cultures et Santé	Rue d'Anderlecht, 48	1000 Bruxelles	02/558.88.10 info@cultures-sante.be	(EP)		Organisme de formation Siège social et lieu de formation : Activités complémentaires 'Santé'		X	X
Entr'Aide des Marolles	Rue des Tanneurs, 169	1000 Bruxelles	02/510.01.80 entraide@entraide-marolles.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation'		X	X
Espace de médiation, de communication, de cultures et de conseils juridiques – EMECOJ	Rue Saint Ghislain, 34	1000 Bruxelles	02/503.33.35 info@emecoj.org	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation pour adultes'		X	X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Formosa	Rue du Grand Serment, 10	1000 Bruxelles	02/503.19.03 formosaasbl@yahoo.fr	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français' Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014		X	X
Habitat et Rénovation Quercelle	Rue des Tanneurs, 124	1000 Bruxelles	02/639.60.10 02/514.52.04 0474/799.709	NC	EDD	Antenne de formation d'Habitat et Rénovation (Siège social à 1050 Iselles) + Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014	X	X	X
Institut des carrières commerciales	Rue de la Fontaine, 4	1000 Bruxelles	02/279.58.40	EPS		Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA (2011-2012/2012-2013) + UEDB (2011-2012)	X	X	
Interpôle	Rue Locquenghien, 12	1000 Bruxelles	02/217.75.12 serge_noel1@hotmail.com	CS		Organisme de formation Formation Alpha, Alpha FLE et FLE de base	X		
IS asbl - IStudio	Boulevard Barthélémy, 11	1000 Bruxelles	02/426.19.39 istudio@istudio.name	CS – (CEC)		Activités complémentaires Projet CS : 'Le français dans tous ses états'			X
Joseph Swinnen – Maison de quartier 'Le 35'	Rue du Pont de l'Avenue, 35	1000 Bruxelles	02/203.56.13 info@swinnen-asbl.be	CS - EP	EDD	Organisme de formation Projet CS : 'Éducation permanente : alphabétisation et apprentissage du français pour adultes peu ou pas scolarisé, halte garderie, couture, santé...'		X	X
La Ribambelle (Halte accueil de la Senne)	Rue r'Kint, 40	1000 Bruxelles	02/217.76.69 ribambellcha@skynet.be	CS		Activités complémentaires Alpha familiale Projet CS 'Accompagnement des familles'		X	X
Le Toucan AMO	Rue de la Forêt D'Houthulst, 3	1000 Bruxelles	02/219.08.89 letoucan.asbl@skynet.be	CS -AJ	X	Organisme de formation – Siège social AMO - Activités complémentaires de soutien pédagogique et d'école de devoirs		X	X
Le troisième œil	Rue du Moniteur, 18	1000 Bruxelles	02/427.75.42 troisiemecoil@gmail.com	CS		Organisme de formation Projet CS : 'Alphabrisaille, formation en alphabétisation et apprentissage du braille'		X	X
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente	Rue de la Fontaine, 2	1000 Bruxelles	02/512.97.81 info@ligue-enseignement.be	CS – (EP)		Organisme de formation – Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabrisaille et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés'		X	X
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) – Antenne de formation 'Ecole d'application Charles Buls'	Boulevard du Midi, 86	1000 Bruxelles	02/512.97.81 info@ligue-enseignement.be	CS		Antenne de formation de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) Projet CS : 'Alphabrisaille et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés'		X	X

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) – Antenne de formation 'Ecole du canal'	Rue du Canal, 57	1000 Bruxelles	02/512.97.81 info@ligue-enseignement.be	CS		Antenne de formation de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés'		X	X
Maisons de quartier de Bruxelles – Centre d'animation sociale de quartier (anciennement Centre de contacts asbl)	Quai aux bois de construction, 2	1000 Bruxelles	02/209.62.72	NC	SO	Siège social d'organisme de coordination des Maisons de quartier bruxelloises formations de français et/ou Alpha à 1000 Bruxelles, 1020 Laeken et 1120 Neder-over-Hembeek – Pas de cours au siège social		X	X
Maison de quartier 'Buanderie'	Rue de la Buanderie, 1	1000 Bruxelles	02/546.22.82	CS - EP		Antenne de formation des Maisons de quartier de Bruxelles (1000 Bruxelles)		X	X
Maison de quartier 'Querelle'	Rue du Lavoisier, 32	1000 Bruxelles	02/279.36.62	CS - EP		Antenne de formation des Maisons de quartier de Bruxelles (1000 Bruxelles)		X	X
Maison de quartier Nord-Est	Rue Van Campenhout, 16	1000 Bruxelles		CS - EP		Antenne de formation des Maisons de quartier de Bruxelles (1000 Bruxelles) + Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014		X	X
Objectif mouvement pour l'égalité des droits	Rue du Canal, 2	1000 Bruxelles	02/512.67.27 objectif@belgacom.net	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Soutien en Alpha et orientation sociale d'un groupe 100% primo-arrivants' Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014		X	X
Partenariat D+ - CIEP du MOC	Rue Pletinckx, 19	1000 Bruxelles		CS		Organisme de formation Siège social – Pas de cours au siège social – 2 antennes : coordination et lieu de formation (1030)		X	X
Progrès	Rue des Guildes, 14	1000 Bruxelles	02/280.09.46	CS		Antenne de formation de l'asbl Progrès (1210 Saint-Josse)		X	X
Service d'éducation et de formation populaire (SEFOP)	Rue des Tanneurs, 196	1000 Bruxelles	02/513.83.38 infos@sefop.org	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projets CS : 'Atelier d'alphabétisation pour adultes'		X	X
Union des locataires du quartier Nord – Projet de Cohésion sociale	Chaussée d'Anvers, 332	1000 Bruxelles	02/201.87.57	NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation		X	X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Vie féminine Bruxelles	Rue de l'Abattoir, 27-28	1000 Bruxelles	02/513.69.00 bruxelles@viefeminine.be	CS - EP	SO	Organisme de formation Siège social de la Régionale bruxelloise de Vie féminine – Pas de cours sur place – Projet CS : 'De l'alphabétisation et du petit FLE (français langue étrangère) à la citoyenneté' Activités complémentaires Projet CS : 'Accompagnement et encadrement des bénévoles, femmes relais' Coordination des associations bruxelloises locales – EP : Convention hors décret 'Alpha féministe' de Vie féminine		X	X
Chôm'hier - AID	Rue Fransman, 131	1020 Laeken	02/241.32.30 info@chomhier.be	CS -ISP	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Volet adulte – Alphabétisation et informatique' + Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014		X	X
Cité Modèle – Maison de quartier	Cité Modèle - Annexe bloc III	1020 Laeken	02/479.15.23 sallah.abdelhak@lmdq.be	NC	EDD	Antenne de formation des Maisons de quartier de Bruxelles (1000 Bruxelles): Offre de formation en français		X	X
Entr'Aide Bruxelles (Alpha Laeken)	Place Willems, 10	1020 Laeken	02/427.57.01 zoghlamif@hotmail.com	CS -EP		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projets CS : 'Atelier d'alphabétisation pour une population étrangère' – 'Alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés' Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014		X	X
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) – Antenne de formation Athénée royal 'Rive gauche'	Rue Marie-Christine, 83	1020 Laeken	02/512.97.81 info@ligue-enseignement.be	CS		Antenne de formation de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés'		X	X
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) – Antenne de formation 'Ecole du Tivoli'	Rue Claessens, 59	1020 Laeken	02/512.97.81 info@ligue-enseignement.be	CS		Antenne de formation de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés'		X	X

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Maison Mosaïque de Laeken – Antenne de formation de Vie féminine Bruxelles	Rue Tielemans, 11	1020 Laeken	02/427.71.69 mm-laeken@viefeminine.be	CS - EP		Antenne de formation de Vie féminine Bruxelles Projet CS : 'De l'alphabétisation et du petit FLE (français langue étrangère) à la citoyenneté' Activités complémentaires Projet CS : 'Accompagnement et encadrement des bénévoles, femmes relais' Coordination des associations bruxelloises locales – EP : Convention hors décret 'Alpha féministe' de Vie féminine Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014			
Agissons ensemble asbl	Chaussée d'Helmet, 321	1030 Schaerbeek	02/248.17.83 agissonsensemble_1030@hotmail.be	NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation		X	X
Amis d'Aladdin (les)	Rue Destouvelles, 18	1030 Schaerbeek	02/203.95.84 amis.aladdin@yahoo.fr	CS		Activités complémentaires Alpha familiale Projet CS : 'Accompagnement des familles dans un processus d'insertion'		X	X
Atelier des Petits Pas	Rue de la Marne, 12	1030 Schaerbeek	02/216.52.04 atelier.despetitspas@chello.be	CS (CEC)	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation - Français langue étrangère'		X	X
Ateliers d'alphabétisation et de français de Bruxelles laïque – Antenne de formation 'Ecole n°1'	Rue Josaphat, 229	1030 Schaerbeek	02/289.69.07 bruxelles.laique@laicite.be	CS		Antenne de formation de Bruxelles laïque (1000 Bruxelles)			X
Bouillon de Cultures	Rue Philomène, 41	1030 Schaerbeek	02/210.94.20 bouillondcultures@skynet.be	CS -EP	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Apprentissage du français pour adultes' + Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014			X
CATI- Centre d'alphabétisation pour travailleurs immigrés – Antenne de formation	Rue Philomène, 39	1030 Schaerbeek	02/640.34.61 yb@econotec.be jerry.vandepur@scarlet.be	CS		Antenne de formation du CATI (Siège social 1040 Etterbeek : pas de cours au siège social)		X	X
Centre de développement et d'animation schaarbeekois - CEDAS	Rue Verte, 210	1030 Schaerbeek	02/242.20.83 cedas.asbl@gmail.com	CS - (EP)	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation'		X	X
Centre d'impulsion socioprofessionnel et culturel- CIPROC	Avenue du Suffrage universel, 39	1030 Schaerbeek	02/608.37.08 info@ciproc.be	NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation : Cours de FLE pour primo-arrivants		X	X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Cours commerciaux du soir	Avenue Ernest Renan, 12	1030 Schaerbeek	02/215.95.55	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2- FLE UEDA et UEDB	X	X	
CréActions	Rue Stephenson, 73	1030 Schaerbeek	02/241.48.28 info@creactions.be	NC (CS)		Organisme de formation Siège social et lieu de formation : Cours d'Alpha pour femmes - Soutien à la parentalité- Art &Alpha		X	X
Cultures et elles	Place de la Reine, 11	1030 Schaerbeek	cultures-elles@live.be	NC	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation		X	X
Ecole de l'annonciation -Antenne de formation de l'asbl 'Harmonisation sociale schaerbeekoise'	Rue Josse Impens, 125	1030 Schaerbeek	02/240.31.67 directionhss@gmail.com	CS		Antenne de formation de l'asbl 'Harmonisation sociale schaerbeekoise' Projets CS : ' Cours d'alphabétisation' - 'Cours de français langue étrangère'		X	X
Ecole n°10 - Antenne de formation de l'asbl 'Harmonisation sociale schaerbeekoise'	Grande rue au Bois, 57	1030 Schaerbeek	02/240.31.67 directionhss@gmail.com	CS		Antenne de formation de l'asbl 'Harmonisation sociale schaerbeekoise' Projets CS : ' Cours d'alphabétisation' - 'Cours de français langue étrangère'		X	X
Ecole n°6 - Antenne de formation de l'asbl 'Harmonisation sociale schaerbeekoise'	Rue de l'Agriculture, 46	1030 Schaerbeek	02/240.31.67 directionhss@gmail.com	CS		Antenne de formation de l'asbl 'Harmonisation sociale schaerbeekoise' Projets CS : ' Cours d'alphabétisation' - 'Cours de français langue étrangère'		X	X
Espace de Dialogue interculturel	Avenue de la Reine, 161	1030 Schaerbeek	02/703.08.21 edi.asbl@hotmail.com	CS	oui	Organisme de formation Siège social et lieu de formation : Alphabétisation pour enfants primo-arrivants		X	X
Espace Vogler - Antenne de formation de l'asbl 'Harmonisation sociale schaerbeekoise'	Rue Vogler, 38	1030 Schaerbeek	02/240.31.67 directionhss@gmail.com	CS		Antenne de formation de l'asbl 'Harmonisation sociale schaerbeekoise' Projets CS : ' Cours d'alphabétisation' - 'Cours de français langue étrangère'		X	X
Femmes épanouies et actives - FEZA	Rue Vogler, 38	1030 Schaerbeek	02/242.36.42 info@feza-asbl.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projets CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes' 'Initiation à la langue française/ apprentissage oral du français langue étrangère' Convention L&E : 2012- 2013/2013-2014		X	X

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Groupe d'animation et de formation pour femmes immigrées - GAFFI	Rue de la Fraternité, 7	1030 Schaerbeek	02/221.10.10 coordination@gaffi.be	CS - ISP	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français comme voie vers la citoyenneté et l'émancipation' Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014		X	X
Groupe Santé Josaphat	Rue Lefrancq, 68	1030 Schaerbeek	02/241.76.71	CS		Activités complémentaires Projet CS : 'Groupe Bag- Animation bien vivre ensemble'			X
Harmonisation sociale schaarbeekoise - HSS	Rue Vifquin, 2	1030 Schaerbeek	02/240.31.67 directionhss@gmail.com	CS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation + antennes de formation à 1030 Projets CS : 'Cours d'alphabétisation' - 'Cours de français langue étrangère'		X	X
Inférences	Chaussée de Haecht, 154	1030 Schaerbeek	02/245.27.29 mohammed.ennay@telenet.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation + 1 antenne de formation à 1030 Projets CS : 'Alpha/FLE'		X	X
Infor-Jeunes – Centre d'accueil et d'information Jeunesse	Chaussée de Louvain, 339	1030 Schaerbeek	02/736.40.40 inforjeunes@jeminforme.be	CS		Activités complémentaires Projet CS : 'Accès à l'informatique et aux nouvelles technologies'		X	X
L'Esperluète	Rue de l'Agriculture, 182 bte 9	1030 Schaerbeek	02/216.22.57 esperluete.asbl@gmail.com	CS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation et FLE'		X	X
Le Figuier – Service social musulman	Rue Nestor de Tière, 56	1030 Schaerbeek	02/243.03.30 info@lefiguier.org	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation – Français langue étrangère'	X	X	X
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente	Rue Navez, 110	1030 Schaerbeek	02/512.97.81 mmviennne@gmail.com	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés'		X	X
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) – Antenne de formation 'Ecole 14'	Rue Capronnier, 1	1030 Schaerbeek	02/512.97.81 mmviennne@gmail.com	CS		Antenne de formation de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés'		X	X
Lire et Ecrire Bruxelles Centre Alpha Schaerbeek	Rue Stephenson, 80	1030 Schaerbeek	02/245.58.13 bxl.schaerbeek@lire-et-ecrire.be	CS - EP		Organisme de formation			X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Maison de quartier Dailly - Antenne de formation de l'asbl 'Harmonisation sociale schaarbeekoise'	Avenue Dailly, 208	1030 Schaarbeek	02/240.31.67 directionhss@gmail.com	CS		Antenne de formation de l'asbl 'Harmonisation sociale schaarbeekoise' Projets CS : 'Cours d'alphabétisation' – 'Cours de français langue étrangère'		X	X
Maison de quartier Haecht - Antenne de formation de l'asbl 'Harmonisation sociale schaarbeekoise'	Chaussée de Haecht, 535	1030 Schaarbeek	02/240.31.67 directionhss@gmail.com	CS		Antenne de formation de l'asbl 'Harmonisation sociale schaarbeekoise' Projets CS : 'Cours d'alphabétisation' – 'Cours de français langue étrangère'		X	X
Maison de quartier d'Helmet	Square François Riga, 39	1030 Schaarbeek	02/215.04.96 sylviane.martin@mgh.be	CS - ISP - EP	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Actions adultes'	X	X	X
Maison des femmes – Antenne de formation d'Inférences	Rue Josaphat, 253	1030 Schaarbeek	02/245.27.29 mohammed.ennay@telenet.be	CS		Antenne de formation d'Inférences (1030) Projets CS : 'Alpha/FLE'		X	X
Mondial Sport et Cultures	Chaussée d'Helmet, 75	1030 Schaarbeek	02/216.07.97 abdel_elakel@msn.com	NC	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Développement de cours d'alphabétisation et FLE pour adultes pas ou peu scolarisés dans la langue française' Activités complémentaires Projet CS : 'Intégration des primo-arrivants par les activités collectives : sportives, socioculturelles et promotion à la citoyenneté'		X	X
Partenariat D+ de Schaarbeek et Saint-Josse	Rue de la Poste, 156	1030 Schaarbeek	02/217.11.14 info@partenariatdplus.be	CS		Organisme de formation Coordination Schaarbeek-Saint Josse (Siège social à 1000 Bruxelles : CIEP-MOC) – Lieu de formation à 1030 Projet CS : 'Aide à la maîtrise du français pour adultes primo-arrivants et/ou adultes faiblement scolarisés' Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014		X	X
Partenariat D+ - Antenne de formation du CIEP-MOC	Rue de la Ruche, 28	1030 Schaarbeek	02/217.11.14 info@partenariatdplus.be	CS		Antenne de formation de Partenariat D+ (CIEP-MOC)		X	X
Soleil du Nord – Antenne de formation de L&E Bruxelles	Place Gaucheret, 2	1030 Schaarbeek	02/204.05.46	CS - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Bruxelles – Convention L&E : Mise à disposition du lieu de cours Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014		X	X

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Video Éducation permanente - VIDEP	Rue de la Poste, 111	1030 Schaerbeek	02/221.10.50 christian.vancutsem@cvb-videp.be	CS - (EP)	SO	Activités complémentaires organisées à l'asbl le Piment (1080 Bruxelles) Pas d'activités au siège social Projet CS : 'Atelier vidéo d'apprentissage du français par l'expression et la créativité'		X	X
Vie féminine	Rue de la Poste, 111	1030 Schaerbeek	02/513.69.00 bruxelles@viefeminine.be	CS-EP	SO	Organisme de formation – Siège social Pas d'activités, ni de formation au siège social du mouvement Vie féminine, coordination des Régionales bruxelloises et wallonnes Projet CS : 'De l'alphabétisation et du petit FLE à la citoyenneté' Activités complémentaires Projet CS : 'Accompagnement et encadrement des bénévoles, femmes relais' Convention EP hors décret 'Alphabétisation féministe'		XX	XX
Antenne de formation de Welcome-Babelkot	Rue Nothomb, 50	1040 Etterbeek	02/640.80.98 babelkot@live.be	CS	EDD	Antenne de formation de Welcome-Babelkot Projet CS : 'Formation des femmes (Alphabétisation, FLE) et des parents		X	X
CATI- Centre d'alphabétisation pour travailleurs immigrés	Rue Camille Coquilhat, 35	1040 Etterbeek	02/640.34.61 yb@econotec.be jerry.vandepurt@scarlet.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Cours de français (Alpha et FLE)'		X	X
Centre culturel d'Etterbeek – Espace Senghor	Avenue du Maelbeek, 18	1040 Etterbeek	02/230.31.40	CS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alpha projet'		X	X
L'Aile Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente en partenariat avec l'Aile	Rue Jean Massart, 6	1040 Etterbeek	02/512.97.81 info@ligue-enseignement.be	CS	EDD	Organisme de formation et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés'		X	X
Le Pivot – Promotion communautaire	Rue Louis Hap, 51	1040 Etterbeek	02647.75.61 lepivot@gmail.com	EP		Organisme de formation Siège social et lieu de formation : Cours de français et de remise à niveau pour publics infrascolarisés	X	X	
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) – Antenne de formation 'Ecole Claire Joie'	Rue Beckers, 129	1040 Etterbeek	02/512.97.81 info@ligue-enseignement.be	CS		Antenne de formation de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés'		X	X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Maison Couleurs Femmes – Antenne de formation de Vie féminine Bruxelles	Avenue des Casernes, 47	1040 Etterbeek	02/640.76.67 mcf-fc@viefeminine.be mcf-md@viefeminine.be	CS - EP		Antenne de formation de Vie féminine Bruxelles Projet CS : 'De l'alphabétisation et du petit FLE (français langue étrangère) à la citoyenneté' Activités complémentaires Projet CS : 'Accompagnement et encadrement des bénévoles, femmes relais' Coordination des associations bruxelloises locales – EP : Convention hors décret 'Alpha féministe' de Vie féminine		X	X
Welcome-Babbekot	Rue Benoît Peter, 23	1040 Etterbeek	02/640.80.98 babbekot@live.be	CS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Formation des femmes (Alphabétisation, FLE) et des parents		X	X
CASG La Rosée – Centre d'action sociale globale	Avenue Emile de Beco, 109	1050 Ixelles	02/523.30.25	AS		Organisme de formation Siège social - Pas de cours au siège social. Antenne de formation à 1070 Anderlecht		X	X
Centre de phonétique appliquée de Bruxelles - CPAB	Avenue Louise, 113	1050 Ixelles	02/511.01.09 info@cpab.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 3 – Alpha 4	X	X	
Cohésion sociale ixelloise	Coordination Cohésion sociale Chaussée d'Ixelles, 168	1050 Ixelles	02/515.64.64 lebrizpiron@ixelles.be	CS		Organisme de formation – Pas de cours au siège social, mais 2 antennes à Ixelles. Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français – Ecole 12 et Maison de quartier Malibrant'			X
CPAS d'Ixelles – CAP Emploi	Avenue Guillaume Macau, 45	1050 Ixelles	02/641.56.22 vanessa.mortier@cpasxlirisnet.be	NC		Organisme de formation Lieu de formation,			X
Ecole 12 (Antenne de Cohésion sociale ixelloise)	Rue Elise, 100	1050 Ixelles	02/515.64.64 lebrizpiron@ixelles.be	CS		Antenne de formation de Cohésion sociale ixelloise (1050 Ixelles)			X
EPFC 1	Boulevard du Triomphe, 1 – Bâtiment H – CP 220	1050 Ixelles	02/650.59.59 info@epfc.eu	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Formation de formateurs : UF 'Communication adaptée aux apprenants en alphabétisation'	X	Non	
EPFC 4	Boulevard du Triomphe, 1 – Bâtiment H – CP 220	1050 Ixelles	02/650.59.59 info@epfc.eu	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA	X	X	
EPFC 5	Boulevard du Triomphe, 1 – Bâtiment H – CP 220	1050 Ixelles	02/650.59.59 info@epfc.eu	EPS		Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1-Alpha 2- Alpha 3	X	X	

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
EPFC 6	Boulevard du Triomphe, 1 – Bâtiment H – CP 220	1050 Ixelles	02/650.59.59 info@epfc.eu	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 3- Alpha 4	X	X	
Habitat et Rénovation	340, avenue de la Couronne	1050 Ixelles	0474/799.709	NC	EDD	Organisme de formation Siège social Antenne de formation à 1000 Bruxelles : pas de cours au siège social	X	X	X
Institut de formation des cadres pour le développement - IFCAD	Avenue Legrand, 59	1050 Ixelles	02/640.88.83 mgilegrand@yahoo.fr	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 4 (2011-2012) – FLE UEDA et UEDB (2011-2012/2012-2013)	X	X	
Institut de la vie	Rue Van Elewyck, 35	1050 Ixelles	02/649.50.70 institutdelavie@skynet.be	NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation			X
Institut Fernand Cocq – Cours de promotion sociale d'Ixelles - IFC	Rue du Président, 54	1050 Ixelles	02/515.78.11	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB	X	X	
Lire et Ecrire Bruxelles Centre Alpha Ixelles	Rue du Viaduc, 133 (2 ^e étage)	1050 Ixelles	02/646.20.96 bxl.ixelles@lire-et-ecrire.be	EP-CS		Organisme de formation	X	X	X
Maison de l'Amérique latine	Rue du Collège, 27	1050 Ixelles	02/535.93.80 info@america-latina.be	EP - CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation en FLE		X	X
Maison de quartier Malibran (Antenne de Cohésion sociale ixelloise)	Rue de la Digue, 10	1050 Ixelles	02/515.64.64 lebrizpiron@ixelles.be	CS		Antenne de formation de Cohésion sociale ixelloise			X
Maitre Mot	Chaussée de Wavre, 282	1050 Ixelles	02/649.05.15 coordination@lemaitremot.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : ' Le français en plus'		X	X
Mandji	Rue Souveraine, 19	1050 Ixelles	mandji.bxl@gmail.com	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation par le biais de la chanson française'		X	X
Service d'intégration et d'insertion Missions actions - SIREAS	Rue du Champ de Mars, 5	1050 Ixelles	02/274.15.51 sireas@sireas.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projets CS : 'Lutter contre l'illettrisme, l'analphabétisme et la non connaissance de la langue française' 'Action d'alphabétisation, cours de français langue étrangère et français technique'		X	X
Synergie 14	Rue Wéry, 92	1050 Ixelles	02/646.96.70	NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation		X	X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
ABED – Association Belgique-Djibouti	Avenue du Roi, 79	1060 Saint-Gilles	02/265.02.01 belgique-djibouti@ net.courrier.com	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Formation Alpha et FLE	X	X	X
Athénée royal Victor Horta - Antenne de formation Convention L&E	Rue du Lycée, 8	1060 Saint-Gilles		SO	SO	Antenne de formation Convention L&E : 2012-2013	X	X	
Centre familial belgo- immigré (CFBI)	Rue Dethy, 58	1060 Saint-Gilles	02/537.28.00 cffi.asbl@skynet.be	CS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation'		X	X
Centre hellénique et interculturel de Bruxelles	Rue des Etudiants, 14 B	1060 Saint-Gilles	02/538.62.12 centrehellenique@ skynet.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alpha français pour adultes et primo-arrivants'		X	X
Collectif d'alphabétisation	Rue de Rome, 12	1060 Saint-Gilles	02/538.36.57 info@collectif-alpha. be	CS - EP-ISP - Alpha- Culture		Organisme de formation Siège social et lieu de formation (Saint-Gilles) + 3 antennes de formation (1060 Saint-Gilles, 1080 Molenbeek et 1190 Forest) Projet CS : 'Alphabétisation des parents pour une meilleure relation parents/enfants/école'	X	X	X
Cours de Promotion sociale de Saint-Gilles	Rue Hôtel des Monnaies, 128a	1060 Saint-Gilles	02/537.97.21 promsoc@stgilles. irisnet.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2- Alpha 3 - Alpha 4 - FLE UEDA et UEDB (2011-2012/2012-2013) – CEB (2011-2012)	X	X	
Douzerome	Rue de la Victoire, 26	1060 Saint-Gilles	02/850.57.20 info@douzerome.be	CS		Activités complémentaires Culture Projet CS : 'Alpha théâtrale. Larguer les amarres'		X	X
Ecole Ulenspiegel – Antenne de formation du Collectif d'alphabétisation	Place des Héros, 5	1060 Saint-Gilles	02/538.36.57 info@collectif-alpha. be	CS - EP		Antenne de formation du Collectif d'alphabétisation Projet CS : 'Alphabétisation des parents pour une meilleure relation parents/enfants/école'			
Femmes actives du monde	Rue Monténégro, 59	1060 Saint-Gilles	02/538.23.80 famasbl@yahoo.fr	NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation : Activités femmes et enfants		X	X
Formation Insertion Jeunes (FIJ)	Rue Franz Gaillard, 2	1060 Saint-Gilles	02/542.01.50 direction@fij.be	CS		Activités complémentaires NTIC Projet CS : 'Le multimédia comme outil d'apprentissage du français et comme moyen d'expression et de communication'		X	X
Hispano Belga – Sociedad Hispano Belga de Ayuda Mutua	Chaussée de Forest, 244-246	1060 Saint-Gilles	02/539.19.39 hb.coordination@ skynet.be	CS -EP	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alpha et FLE pour adultes d'origine immigrée' Convention L&E : 2011- 2012/2012-2013/2013-2014	X	X	X

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
La Ligue Braille	Rue d'Angleterre, 57	1060 Saint-Gilles	02/533.32.11 info@braille.be	NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation		X	X
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente	Place de Bethléem, 10	1060 Saint-Gilles	02/512.97.81 marich@ligue-enseignement.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés'		X	X
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) – Antenne de formation 'Atelier du WEB'	Rue du Fort, 37	1060 Saint-Gilles	02/512.97.81 marich@ligue-enseignement.be	CS		Antenne de formation de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés'		X	X
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) – Antenne de formation 'Ecole des 4 Saisons'	Place de Bethléem, 10	1060 Saint-Gilles	02/512.97.81 marich@ligue-enseignement.be	CS		Antenne de formation de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés'		X	X
Lire et Ecrire Bruxelles Centre Alpha Saint- Gilles	Rue de la Victoire, 26	1060 Saint-Gilles	02/538.48.90 bxl.saintgilles@lire-et-ecrire.be	CS - EP		Organisme de formation Siège social et lieu de formation	X	X	X
Œuvres paroissiales de Saint-Gilles	Rue de l'Eglise Saint-Gilles, 67	1060 Saint-Gilles		NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation		X	X
Prison de Saint-Gilles - Antenne de formation d'Adeppi et du projet FSE Reinsert	Avenue Ducpétiaux, 106	1060 Saint-Gilles	02/223.47.02 info@Adeppi.be	EP- Bru Fo - EPS	SO	Antenne de formation d'Adeppi : • Alpha • Français - remise à niveau • Math - remise à niveau Intervention de l'Enseignement de Promotion sociale – Projet FSE 'Reinsert' (1190 Forest)	X	X	X
Quartier et Famille	Rue de Hollande, 74	1060 Saint-Gilles	02/538.86.48 quefasbl@hotmail.com	CS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Cours de français- alphabétisation'		X	X
Antenne de formation du Manguier en fleurs	Rue Edmond Delcourt, 23	1070 Anderlecht	02/524.49.79 ntiyamangulu@skynet.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation + 1 antenne de formation à Anderlecht Projet CS : 'Alphabétisation et français langue étrangère' Convention L&E : 2011- 2012/2012-2013	X	X	X
AMLA – Les amis de la morale laïque – Maison de la laïcité	Rue de Veeweyde, 38	1070Anderlecht	02/520.39.99 aml.anderlecht@yahoo.fr	EP		Organisme de formation Siège social et lieu de formation		X	X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
CASG La Rosée – Antenne de formation Centre d'action sociale globale (CASG La Rosée)	Rue de la Rosée, 7-9	1070 Anderlecht	02/523.30.25	NC		Antenne de formation Centre d'action sociale globale (CASG La Rosée – Siège social à 1050 Ixelles)		X	X
Centre anderlechtois de Formation (CAF)	Rue du Chimiste, 34-36	1070 Anderlecht	02/523.24.16 a.laho.caf@skynet.be	ISP		Organisme de formation Siège social et lieu de formation	X	X	X
Centre socioculturel Alevi de Bruxelles	Chaussée de Mons, 439	1070 Anderlecht	02/520.16.27	NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014	X	X	X
Centre d'entreprise Euclides – Projet UP – Antenne de formation conventionnée L&E	Rue du Chimiste, 34-36	1070 Anderlecht		CS		Convention L&E : 2013-2014 : Activités FLE		X	X
Cirqu'conflex	Rue Ropsy Chaudron, 7	1070 Anderlecht	02/520.31.17 info@cirquconflex.be	CS		Activités complémentaires Culture Projet CS : ' se construire en s'apprenant'			X
Cohésion sociale Goujon – Antenne de formation de l'Union des locataires d'Anderlecht (ULAC)	Rue des Goujons, 70	1070 Anderlecht	02/520.21.29	NC		Antenne de formation ULAC (Siège social à 1070) Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014			
Cohésion sociale Square Albert 1 ^{er} – Antenne de formation du Syndicat des locataires d'Anderlecht	Square Albert 1 ^{er} , 21	1070 Anderlecht	02/522.98.69 02/522.38.53 syndicatdeslocataires@gmail.com	NC		Antenne de formation du Syndicat des locataires des locataires (Siège social à 1070) Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014			
Cohésion sociale Peterbos - Antenne de formation du Samenlevingsopbouw	Parc du Peterbos – Bloc 3- rez-de-chaussée	1070 Anderlecht	02/522.38.53 angela.vandewiel@samenvlevingsopbouw.be	NC		Antenne de formation du Samenlevingsopbouw (1080 Molenbeek) Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014	X	X	X
Convergences	Boulevard de la Révision, 36 bte 16	1070Anderlecht	02/523.82.46 convergencesasbl@gmail.com	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français'		X	X
Cours de Promotion sociale Erasme	Rue de la Procession, 78	1070 Anderlecht	02/522.25.86 courserasme@skynet.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2- Alpha 3 - Alpha 4 (2011-2012/2012-2013) – Formation de base 1 (2011-2012) – CEB (2011-2012) – FLE UEDA et UEDB (2011-2012/2012-2013)	X	X	
De Rinck – Antenne de formation du Manguier en fleurs	Rue du Chapitre, 11	1070Anderlecht	02/524.49.79 ntiyamangulu@skynet.be	NC		Antenne de formation du Manguier en fleurs (Siège social à 1070 Bruxelles)		X	X

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Escale du Nord – Centre culturel	Rue du Chapelain, 1	1070 Anderlecht	02/528.85.00 info@escaledunord.net	NC		Organisme de formation et lieu de formation Convention L&E : 2011-2012	X		
Infor Femmes - ADIF (Association pour tous de participation, de formation, d'information pour une citoyenneté active et responsable)	Avenue Clémenceau, 23	1070Anderlecht	02/511.47.06	EP		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Convention L&E : 2011- 2012/2012-2013/2013-2014	X	X	X
Institut de la vie	Rue Van Lint, 18	1070 Anderlecht	02/649.50.70 institutdelavie@skynet.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés' Activités complémentaires Projet CS : 'Accueil et accompagnement des primo- arrivants'		X	X
Institut Roger Guilbert	Avenue Emile Gryzon, 1	1070 Anderlecht	02/526.75.40 secretariat.irc@ceria.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Formation de formateurs	X	X	X
La Maison des Enfants d'Anderlecht	Rue Van Lint, 18	1070 Anderlecht	02/522.26.06 02/524.39.89	NC	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation	X	X	X
Le Cactus	Rue Van Lint, 16	1070 Anderlecht	02/524.64.05 adecactus@yahoo.fr	CS -EP		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Formation en français et alphabétisation'			X
Le Manguier en fleurs - Ntiyamangulu	Avenue Nellie Melba, 39	1070 Anderlecht	02/524.49.79 ntiyamangulu@skynet.be	CS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation + 1 antenne de formation à Anderlecht Projet CS : 'Alphabétisation et français langue étrangère' Convention L&E : 2011- 2012/2012-2013		X	X
Les amis de l'Étincelle	Rue Charles Parenté, 5	1070 Anderlecht	02/522.64.01 maudvermeylen@hotmail.com	NC	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Cours d'Alpha		X	X
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente	Rue Odon, 22	1070 Anderlecht	02/512.97.81 info@ligue-enseignement.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés'		X	X
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) – Antenne de formation 'Ecole P 6-13'	Rue de Douvres, 80	1070 Anderlecht	02/512.97.81 info@ligue-enseignement.be	CS		Antenne de formation de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés'		X	X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) – Antenne de formation 'Ecole P 8'	Rue Odon, 22	1070 Anderlecht	02/512.97.81 info@ligue-enseignement.be	CS		Antenne de formation de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés'		X	X
Lire et Ecrire Bruxelles – Centre Alpha Anderlecht	Square Albert 1 ^{er} , 11-12	1070 Anderlecht	02/521.99.36 bxl.anderlecht@lire-et-ecrire.be	CS - EP		Organisme de formation	X	X	X
Maison des enfants d'Anderlecht 'Club Unesco'	Rue Van Lint, 18	1070 Anderlecht	02/522.26.06 lamaisondesenfants@skynet.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'L'alphabétisation' Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014		X	X
Musique Plurielle	Rue Jean Van Lierde, 24	1070 Anderlecht	02/520.06.54 marwan_music@hotmail.com	CS		Activités complémentaires Culture Projet CS : 'l'apprentissage du français par le chant'		X	X
Safa	Avenue Raymond Vander Bruggen, 61	1070 Anderlecht	02/527.27.05 safa.asbl@gmail.com	CS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Ateliers d'alphabétisation pour adultes'		X	X
Sesame AMO	Rue de la Sympathie, 1/3	1070 Anderlecht	02/520.23.81 sesame@swng.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'La langue : véhicule de la parentalité et de la citoyenneté' Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014		X	X
Service d'accompagnement de Bruxelles - SABX	Rue de la poterie, 20	1070 Anderlecht	02/527.30.40	NC		Organisme de formation Siège social Accompagnement et soutien à des personnes handicapées		X	X
Service ISP – CPAS d'Anderlecht	Rue de Birmingham, 225	1070 Anderlecht	02/538.88.00 maria.dearaujo@cpas-anderlecht.be	NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation + 1 antenne		X	X
Service ISP – CPAS d'Anderlecht – Antenne de formation	Chaussée de Mons, 602	1070 Anderlecht	02/538.88.00 maria.dearaujo@cpas-anderlecht.be	NC		Antenne de formation du CPAS d'Anderlecht		X	X
Syndicat des locataires d'Anderlecht	Square Albert 1 ^{er} , 32	1070 Anderlecht	02/522.98.69 syndicatdeslocataires@gmail.com	NC		Organisme de formation Siège social : 1 antenne de formation à 1070 Anderlecht Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014		X	X
Union des femmes libres pour l'égalité des droits (UFLED)	Rue Docteur de Meersman, 30	1070 Anderlecht	02/520.04.27 ufled@hotmail.com	NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation		X	X

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Union des locataires d'Anderlecht - Cureghem	Chaussée de Mons, 211	1070 Anderlecht	02/520.21.29 info@ulac-huvak.be	CS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation + 1 antenne de formation Cohésion sociale Goujons Projet CS : Alphabétisation et français langue étrangère pour public féminin principalement primo-arrivant Activités complémentaires Culture Projet CS : 'Activités intergénérationnelles et/ou interculturelles' Convention L&E : 2011- 2012/2012-2013/2013-2014		XX	XX
Waloua	Rue Otlet, 28	1070 Anderlecht	02/527.52.41 hanane@waloua.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'l'alphabétisation : Module de formation pour des groupes d'adultes en alpha ou en FLE rattachés à une association ou une école'		X	X
Alpha-Signes	Rue Piers, 48	1080 Molenbeek	02/414.74.78 infos@alpha-signes.be	ISP		Organisme de formation Siège social et lieu de formation – Personnes souffrant d'un handicap auditif	X	X	X
Centre communautaire maritime	Rue Vandenboo- gaerden, 93	1080 Molenbeek	02/421.16.00 contact.ccm@ molenbeek.irisnet.be	NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Alphabétisation (Alpha ludique)			
Centre d'Etudes Supérieure d'Optométrie Appliquée (CESOA)	Boulevard Léopold II, 43	1080 Molenbeek		EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB			
Campus Saint Jean - Institut Imelda asbl – Antenne de formation conventionnée L&E Bruxelles	Chaussée de Ninove, 132	1080 Molenbeek	02/412.04.90 direction. fondamental@ campus-st-jean.be	CS - EP		Antenne de formation Convention L&E : 2011- 2012/2012-2013/2013-2014	X	X	X
Collectif Alpha- Molenbeek - Antenne du Collectif d'alphabétisation	Rue Piers, 48	1080 Molenbeek	02/538.36.57 info@collectif-alpha. be	CS - EP- ISP		Antenne de formation du Collectif d'alphabétisation (1060 Saint-Gilles)	X	X	X
CPAS de Molenbeek	Rue Alphonse Vandenpeere- boom, 14	1080 Molenbeek	02/412.53.11 02/563.26.88	NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation			
Dar-al-Amal (Foyer vzw)	Rue de Ribaucourt, 51	1080 Molenbeek	02/411.84.44	NC	EDD	Organisme de formation Siège social – Pas de cours au siège social mais antenne de formation au Foyer des jeunes (1080 Molenbeek) Convention L&E : 2011- 2012/2012-2013/2013-2014		X	X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
De vaartkapeen- Kaleidoscoop	Rue de l'Ecole, 76	1080 Molenbeek	lea.david@vgc.be	NC		Organisme de formation Siège social Tables de conversations pour femmes		X	X
Ecole de cirque de Bruxelles	Rue Picard, 11	1080 Molenbeek	02/640.15.71 <a href="mailto:info@ecoledecirque-
debruxelles.be">info@ecoledecirque- debruxelles.be	CS (EP)		Activités complémentaires Culture Projet CS : 'espace d'expression orale et corporelle'		X	X
Ecole communale n°9 Augusta Marcoux	Rue du Gulden Boden, 4	1080 Molenbeek		CS - EP		Antenne de formation conventionnée avec Lire et Ecrire Bruxelles		X	X
Ecole n°5 - Antenne de formation du Collectif Alpha Molenbeek	Place de la Duchesse de Brabant, 27	1080 Molenbeek		CS		Antenne de formation du Collectif d'alphabétisation de Molenbeek		X	X
Formation Insertion Jeunes -FIJ- Antenne de FIJ Saint-Gilles	Rue Piers, 48	1080 Molenbeek	02/542.01.50 direction@fij.be	CS		Antenne de FIJ Saint-Gilles (1060) Activités complémentaires NTIC Projet CS : 'Le multimédia comme outil d'apprentissage du français et comme moyen d'expression et de communication'		X	X
Foyer vzw – Antenne de formation	Rue des Ateliers, 25	1080 Molenbeek		CS - EP	EDD	Antenne de formation de Dar Al Amal (1080) Convention L&E : 2011- 2012/2012-2013/2013-2014		X	X
Groupement pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines - GAMS	Rue Gabrielle Petit, 6	1080 Molenbeek	02/219.43.40 info@gams.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alpha, français langue étrangère'		X	X
Institut Machtens – Enseignement communal de Promotion sociale	Rue Tazieaux, 25	1080 Molenbeek	02/411.99.99 promsoc@sec.cfwb.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB	X	X	
La Cité joyeuse	Rue de la Cité joyeuse, 2	1080 Molenbeek	02/482.06.63	NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Classe d'alphabétisation pour parents des enfants de la 'crèche Arnaud Fraiteur', de l'institution d'aide à la jeunesse 'La Cité joyeuse' et l'école spécialisée Nicolas Smelten'	X	X	
La goutte d'huile – Maison de quartier	Espace Evariste Pierron Quai du Hainaut, 69	1080 Molenbeek	02/520.79.51	NC	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation		X	X
La Porte verte	Boulevard du Jubilé, 124	1080 Molenbeek	02/421.04.80 <a href="mailto:porteverte.
snijboontje@skynet.
be">porteverte. snijboontje@skynet. be	NC	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Convention L&E : 2011- 2012/2012-2013/2013-2014		X	X

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
La Rue	Rue Ransfort, 61	1080 Molenbeek	02/410.33.03 cbarthelemy.larue@skynet.be	CS -EP	EDD	Organisme de formation Siège social – pas de formation au siège social – 2 antennes de formation à 1080 Projets CS : 'Alphabétisation d'adultes'		X	X
La Rue	Rue de la Colonne, 1	1080 Molenbeek	02/40.33.03 info@larueasbl.be	CS - EP		Antenne de formation de l'asbl 'La Rue'		X	X
Le Piment	Rue de la Colonne, 56	1080 Molenbeek	02/21827.29 courrier@lepiment.org	ISP - CS - (EP)		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projets CS : 'Alphabétisation pour adultes peu ou non scolarisés' 'Apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés'	X	X	X
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente	Rue des Quatre- Vents, 71	1080 Molenbeek	02/512.97.81 info@ligue-enseignement.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés'		X	X
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) – Antenne de formation 'Ecole n°1'	Rue des Quatre- Vents, 1	1080 Molenbeek	02/512.97.81 info@ligue-enseignement.be	CS		Antenne de formation de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés'		X	X
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) – Antenne de formation 'Maison des Cultures et de la Cohésion sociale'	Rue Mommaerts, 4	1080 Molenbeek	02/512.97.81 info@ligue-enseignement.be	CS		Antenne de formation de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés'		X	X
Lire et Ecrire Bruxelles Centre Alpha Molenbeek-Dubrucq	Avenue Jean Dubrucq, 82	1080 Molenbeek	02/411.28.20 bxl.molenbeekdubrucq@lire-et-ecrire.be	CS-EP		Organisme de formation Activités complémentaires Culture Projet CS 'En jeux'	X	X	X
Lire et Ecrire Bruxelles Centre Alpha Molenbeek- Colonne	Rue de la Colonne, 1a	1080 Molenbeek	02/ bxl.molenbeekcolonne@lire-et-ecrire.be	CS-EP		Organisme de formation			X
Lire et Ecrire Bruxelles Régionale	Rue de la Borne, 14	1080 Molenbeek	Coordination : 02/412.56.10 info.bruxelles@lire-et-ecrire.be Service emploi (RAE) : 02/412.56.12 alpha.emploi.bruxelles@lire-et-ecrire.be	CS-EP		Instance de coordination régionale bruxelloise de Lire et Ecrire + RAE et formation de formateurs	X	X	X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Lutte contre l'exclusion sociale (LES) – Maison de la femme	Rue du Jardinier, 75a	1080 Molenbeek	02/411.91.70 maisonfemme@clescbsu.org	NC	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014	X	X	X
Lutte contre l'exclusion sociale – SAMPA et Bureau d'Aide à l'écriture	Rue du Comte de Flandres, 15	1080 Molenbeek	02/422.06.25 s.lahy@clescbsu.org	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Cours de français langue étrangère et alphabétisation pour adultes primo-arrivants' Activités complémentaires Culture Projet CS : 'Module Théâtre' Convention L&E : 2012-2013		X	X
Maison d'entraide pour le développement social - MEDES	Boulevard du Jubilé, 153	1080 Molenbeek	02/411.41.19 medesasbl@yahoo.fr	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alpha-français langue étrangère pour les adultes'		X	X
Molenbeek Formation	Boulevard Léopold II, 101-103	1080 Molenbeek	02/421.68.60	NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Cours de FLE		X	X
Proforal	Chaussée de Jette, 225- 229	1080 Molenbeek	02/642.93.84 proforal@belgacom.net	ISP		Organisme de formation Siège social et lieu de formation	X	X	X
Samenlevingsopbouw	Quai du Hainaut, 29	1080 Molenbeek	02/203.34.24	NC		Organisme de formation Siège social Organisme conventionné L&E via projet de cohésion sociale Peterbos (1070) Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014	X	X	X
Smoners	Chaussée de Merchtem, 7	1080 Molenbeek	02/410.65.60 smoners@hotmail.be	CS		Activités complémentaires Culture Projets CS : 'Atelier Cinéma-Théâtre' et 'Création et diffusion d'animation théâtrale dans les bars à thé et associations d'animations théâtrales'		X	X
Maison en couleurs – Maison de quartier de Koekelberg	Rue Herkoliers, 61	1081 Koekelberg	02/414.03.31 maisonencouleurs.asbl@skynet.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation et français langue étrangère'		X	X
Vivre à Koekelberg	Boulevard Léopold II, 220	1081 Koekelberg	0473/20.95.97					X	X

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Mes-Tissages (Le Pluriel)	Rue Eglise Winteroy, 34	1082 Berchem-Sainte-Agathe	02/468.26.82 mestissages@hotmail.com	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : ' Cours d'alphabétisation, cours de français langue étrangère et initiation à l'utilisation de l'outil informatique' Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014		X	X
Assemblages	Rue des Fleuristes, 30	1082 Berchem-Sainte-Agathe	assemblages.asbl@gmail.com	NC		Organisme de formation Siège social – Actions à Anderlecht en 2013 Projet Lettr'ages : ateliers intergénérationnels itinérants lecture parents-enfants/ sensibilisation à l'alphabétisation		X	
Centre culturel de Ganshoren 'La Villa'	Place Guido Gezelle, 26	1083 Ganshoren	02/420.37.27 info@lavillaculture.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Formation Alpha et FLE'		X	X
Centre d'entraide de Jette	Rue Henri Werrie, 11	1090 Jette	02/428.90.56 ce.jette@misc.irisnet.be	CS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation et cours de français langue étrangère'		X	X
Cours communaux de Promotion sociale J.L. Thys	Rue Essegem, 101	1090 Jette	02/421.19.15 jlthys@jette.irisnet.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1	X	X	
Espace Femmes - Antenne de formation de Vie féminine Bruxelles	Place Cardinal Mercier, 29	1090 Jette	02/420.64.78 ef-jette@viefeminine.be	CS – EP		Antenne de formation de Vie féminine Bruxelles Projet CS : 'De l'alphabétisation et du petit FLE (français langue étrangère) à la citoyenneté' Activités complémentaires Projet CS : 'Accompagnement et encadrement des bénévoles, femmes relais' Coordination des associations bruxelloises locales – EP : Convention hors décret 'Alpha féministe' de Vie féminine		X	X
Maison de quartier Rossignol - Antenne de formation des Maisons de quartier de Bruxelles	Chemin du Rossignol, 18-20	1120 Neder-over-Hembeek	02/268.33.29	CS		Antenne de formation des Maisons de quartier de Bruxelles (1000 Bruxelles) + Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014		X	X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Centre culturel d'Evere	Rue de Paris, 43	1140 Evere	02/241.15.83 mohamed@skynet.be	CS - EP		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Pas de cours au siège social, mais antenne située Rue de Paris, 108. Projet CS : 'Alphabétisation et français langue étrangère' Convention L&E : 2011- 2012/2012-2013/2013-2014	X	X	X
Centre culturel d'Evere - Antenne de formation	Rue de Paris, 108	1140 Evere	02/241.15.83 mohamed@skynet.be	CS		Antenne de formation du centre culturel d'Evere et convention L&E	X	X	X
IEPSCF Evere	Avenue Constant Permeke, 4	1140 Evere	02/410.26.73	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB	X	X	
IEPSCF Woluwé-Saint- Pierre	Avenue Orban, 73	1150 Woluwé- Saint-Pierre	02/770.05.31	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB	X	X	
Assemblages	Chaussée de Wavre, 1762b	1160 Auderghem	assemblages.asbl@ gmail.com	CS		Activités complémentaires Siège social à 1082 Activités intergénérationnelles parents-enfants : sensibilisation à la lecture et à l'alphabétisation		X	
Institut auderghemois de Promotion sociale -IAPS	Chaussée de Wavre, 1649	1160 Auderghem	02/673.09.25	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB	X	X	
Le Pavillon	Rue de la Stratégie, 3	1160 Auderghem	02/733.66.58 le_pavillon@voo.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : ' Formation en alphabétisation'		X	X
Maison de quartier du Dries - Antenne de formation de Watermael-Boitsfort en plein air	Rue Dries, 38	1170 Watermael- Boitsfort	02/675.71.30	CS		Antenne de formation de Watermael-Boitsfort en plein air Projet CS : 'Alphabétisation et français langue étrangère'		X	X
Watermael-Boitsfort en plein air	Place A. Payfa- Fosseprez, 12	1170 Watermael- Boitsfort	02/675.71.30	CS	EDD	Organisme de formation Siège social Pas de formation au siège social		X	X
Animation Prévention socioculturelle - Le PAS	Chaussée de Neerstalle, 489	1180 Uccle	02/376.13.24	CS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Ecole d'alphabétisation'		X	X
Cours de Promotion sociale d'Uccle	Avenue de Fré, 62a	1180 Uccle	02/374.05.48	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB (2011-2012)	X	Non	
IEPSCF Uccle	Rue Gatti De Gamond, 95	1180 Uccle	02/332.11.66	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UF DB	X	X	

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Adeppi – Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées	Chaussée d'Alsemberg, 303-309	1190 Forest	02/223.47.02 info@Adeppi.be	Bruxelles Formation ISP (SPW) (EP)		Organisme de formation Pas de formation au siège social Formations en prison en Wallonie et à Bruxelles	X	X	X
Collectif Alpha-Forest -Antenne de formation du Collectif d'alphabétisation	Avenue de la 2 ^e Armée britannique, 27	1190 Forest	02/538.36.57 info@collectif-alpha.be	CS –EP-ISP		Antenne de formation du Collectif d'alphabétisation (1060 Saint-Gilles)			X
Convivial : Convivialités (asbl francophone) - Convivium (asbl bicommunautaire)	Rue du Charroi, 33-35	1190 Forest	02/343.76.66 direction@convivial.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation et participation sociale des bénéficiaires âgés' et 'FLE et participation sociale des réfugiés et demandeurs d'asile primo-arrivants ne parlant pas (ou très peu) français Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014		X	X
Ecole Saint Alène/Saint Denis	Avenue Kersbeek, 7	1190 Forest		CS - EP		Convention L&E : 2011-2012	X		
Entraide et Culture	Avenue Van Volxem, 525	1190 Forest	02/539.43.76 entraideculture@skynet.be	CS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation et FLE' Convention L&E : 2013-2014		X	X
Brass - Centre culturel - Antenne de formation de la Maison de quartier Saint Antoine (Espace femmes)	Avenue Van Volxem, 364	1190 Forest	02/534.20.40 ramimount_essaidi.mqsa@yahoo.fr	NC		Antenne de formation de la Maison de quartier Saint Antoine (Espace femmes)		X	X
Maison de la femme de Forest – Forest en action	Rue de Mérode, 331-333	1190 Forest	N'existe plus en 2014 :	NO	SO	Organisme de formation Siège social – pas de formation au siège social Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014	X		
Maison de quartier Saint Antoine (Espace femmes)	Rue de Fierlant, 2	1190 Forest	02/534.20.40 ramimount_essaidi.mqsa@yahoo.fr espacefemmes_mqsa@yahoo.be	NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation		X	X
Partenariat Marconi	Rue Vanden Corput, 47	1190 Forest	02/343.86.49 pm@partenariatmarconi.be	CS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés'		X	X
Prison de Berkendael - Antenne de formation d'Adeppi	Rue de Berkendael, 44	1190 Forest	02/223.47.02 info@Adeppi.be	EP- Bru Fo	SO	Antenne de formation d'Adeppi : • FLE	X	X	X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Prison de Forest - Antenne de formation d'Adeppi et du projet FSE 'Reinsert'	Avenue de la Jonction, 52	1190 Forest	02/223.47.02 info@Adeppi.be	EP – Bru Fo	SO	Antenne de formation d'Adeppi : • Français - remise à niveau Intervention de l'Enseignement de Promotion sociale – Projet FSE 'Reinsert'	X	X	X
Alpha Andromède (CASG Wolu-Services)	Avenue Andromède, 63/2	1200 Woluwé- Saint-Lambert	02/761.11.80	NC	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation		X	X
Cours communaux de langues modernes	Rue Abbé Jean Heymans, 29	1200 Woluwé- Saint-Lambert	02/761.75.28	EPS		Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB	X	X	
Africa sub Sahara	Rue des deux églises, 103 a	1210 Saint-Josse- ten-Noode	02/280.00.38 cam43@hotmail.com	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'savoir lire, écrire et calculer'		X	X
Apprenti-sage	Rue Verte, 46	1210 Saint-Josse- ten-Noode	Apprenti_sage_asbl@ yahoo.fr	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation pour tous'			X
Ateliers d'alphabétisation et de français de Bruxelles laïque – Antenne de formation 'Ecole Joseph Delclef'	Rue Potagère, 52	1210 Saint-Josse- ten-Noode	02/289.69.07 bruxelles.laique@ laicite.be	CS		Antenne de formation de Bruxelles laïque (1000 Bruxelles)		X	X
Ateliers d'alphabétisation et de français de Bruxelles laïque – Antenne de formation 'Ecole Les tournesols'	Rue Saint- François, 21	1210 Saint-Josse- ten-Noode	02/289.69.07 bruxelles.laique@ laicite.be	CS		Antenne de formation de Bruxelles laïque (1000 Bruxelles)		X	X
Avenir	Rue du Moulin, 150	1210 Saint-Josse- ten-Noode	02/219.16.45 Avenir_asbl@hotmail. com	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Favoriser un meilleur « vivre pareil » par la réduction des inégalités sociales			X
Brocoli Théâtre	Rue de la Charité, 37, bte 33	1210 Saint-Josse- ten-Noode	02/539.36.87	CS		Activités complémentaires Culture			X
Centre culturel arabe	Rue de l'Alliance, 2	1210 Saint-Josse- ten-Noode	02/218.64.74 culture-arabe@ skynet.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Le français apprivoisé'		X	X
Centre féminin d'Éducation permanente	Rue du Méridien, 10	1210 Saint-Josse- ten-Noode	02/229.38.42 administration.cfep@ amazon.be	CS		Activité complémentaire Projet CS : 'Soutien à l'apprentissage du français oral'		X	X
CTL - La Barricade	Chaussée de Haecht, 66	1210 Saint-Josse- ten-Noode	02/219.69.96 Ctl.barricade@ skynet.be	CS – EP	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'La langue française, moyen d'expression et d'intégration. Alphabétisation'		X	X

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Dialogue Afrique-Europe (DAE)	Rue Saint François, 24	1210 Saint-Josse-ten-Noode	02/219.83.91 -02/219.82.05 info@dae-asbl.org	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation : cours d'alphabétisation Projet CS : Soutien scolaire et primo-arrivants		X	X
Groupe socialiste d'action et de réflexion sur l'audiovisuel	Rue du Marteau, 26	1210 Saint-Josse-ten-Noode	02/218.58.85 info@gsara.be	CS		Activité complémentaire Projet CS : 'Atelier de formation citoyenne'		X	X
Institut kurde de Bruxelles	Rue Bonneels, 16	1210 Saint-Josse-ten-Noode	02/230.89.30 kib@skynet.be	CS - EP		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Apprentissage de la langue et cours d'alphabétisation' Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014		X	X
ISPAT – Insertion socioprofessionnelle Action Travail	Rue Brialmont, 21	1210 Saint-Josse-ten-Noode	02/219.74.78 ispat@skynet.be	ISP		Organisme de formation Siège social et lieu de formation	X	X	X
Lire et Ecrire Communauté française	Rue Charles VI, 12	1210 Saint-Josse-ten-Noode	02/502.72.01	EP	SO	Instance de coordination du mouvement Lire et Ecrire	X	X	X
Lycée Guy Cudell – Antenne de formation de l'Enseignement de Promotion sociale – Antenne de formation de l'EPFC	Rue de Liedekerke, 66	1210 Saint-Josse-ten-Noode	bgrignard@ulb.ac.be	EPS	SO	Antenne de formation de l'EPFC à Saint-Josse : Cours Alpha : Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 à 4	X	X	X
Maison de la Famille	Rue de Liedekerke, 112	1210 Saint-Josse-ten-Noode	02/220.26.61	CS		Activité complémentaire Culture Projet CS : 'Activités culturelles'		X	X
Maison de Turquie - Eyad	Chaussée de Haecht, 75/1	1210 Saint-Josse-ten-Noode	02/218.05.07 info@eyadasbl.be	CS – (EP)		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Apprentissage du français et cultures' Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014		X	X
Progrès	Rue de la Pacification, 2 Galerie Pacific, 18	1210 Saint-Josse-ten-Noode	02/280.09.46 asblprogres@skynet.be	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français'		X	X
Sima – Service d'intégration et d'insertion missions actions	Rue de Brialmont, 21	1210 Saint-Josse-ten-Noode	02/219.45.98 alicicek@simaasbl.be daxhelet.laurent@simaasbl.be	CS - EP	EDD	Activité complémentaire Projet CS : 'Ateliers d'alphabétisation pour adultes' Convention L&E : 2011-2012/2012-2013/2013-2014		X	X
Turkish Lady	Rue du Méridien, 53	1210 Saint-Josse-ten-Noode	02/219.89.39 turkish_l@hotmail.com	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation : Cours Alpha Projet CS : Soutien scolaire		X	X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Voix des femmes	Rue de l'Alliance, 20	1210 Saint-Josse- ten-Noode	02/218.77.87 lvdf@ lavoixdesfemmes.org	CS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet CS : 'Alphabétisation et apprentissage du français' pour adultes non scolarisés' Convention L&E : 2011-2012		X	X
Coopération Ta'Awun	Avenue des déportés, 79/2	1300 Wavre	010/22.52.19	AS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Institut de formation supérieure de Wavre	Rue de la Limite, 6	1300 Wavre	010/22.22.26	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB (2012-2013)	Non	X	
Salle du CPAS – Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon	Rue de la Grotte, 2	1310 La Hulpe	067/84.09.46 <a href="mailto:brabant.wallon@lire-
et-ecrire.be">brabant.wallon@lire- et-ecrire.be	EP - ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon Formation Alpha	X	Non	Non
D'cl'ic	Avenue de Mérode, 75	1330 Rixensart	02/651.16.80	AS		Antenne de formation D'cl'ic Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
D'cl'ic – Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon	Avenue des Combattants, 14	1330 Rixensart	067/84.09.46 <a href="mailto:brabant.wallon@lire-
et-ecrire.be">brabant.wallon@lire- et-ecrire.be	EP - ISP		Organisme de formation Siège social - Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon Formation Alpha	Non	X	X
IEPSCF Rixensart	Rue Albert Croy, 3	1330 Rixensart	02/654.00.30	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB (2011-2012)	X	Non	
Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon à Genval	Rue du Tilleul, 50	1332 Genval	067/84.09.46 <a href="mailto:brabant.wallon@lire-
et-ecrire.be">brabant.wallon@lire- et-ecrire.be	EP - ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon Formation Alpha	Non	Non	X
Bibliothèque de Genval – Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon	Place communale, 1	1332 Genval	067/84.09.46 <a href="mailto:brabant.wallon@lire-
et-ecrire.be">brabant.wallon@lire- et-ecrire.be	EP - ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon Formation Alpha	Non	Non	X
Génération Espoir	Avenue des Combattants, 40	1340 Ottignies	010/41.22.03	AS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Maison de la citoyenneté – Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon	Rue des Deux Ponts, 15	1340 Ottignies	067/84.09.46 <a href="mailto:brabant.wallon@lire-
et-ecrire.be">brabant.wallon@lire- et-ecrire.be	EP - ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon Formation Alpha	X	X	X
Antenne de formation de Céroux-Mousty de Lire et Ecrire Brabant wallon	Rue des Hirondelles, 1	1341 Céroux- Mousty	067/84.09.46 <a href="mailto:brabant.wallon@lire-
et-ecrire.be">brabant.wallon@lire- et-ecrire.be	EP - ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon Formation Alpha	X	X	Non

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Antenne de formation à Mousty de Lire et Ecrire Brabant wallon	Avenue des Mugnets, 10	1341 Mousty	067/84.09.46 brabant.wallon@lire-et-ecrire.be	EP - ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon Formation Alpha	X	X	X
Collectif des femmes de Louvain-la-Neuve	Rue des Sports, 19	1348 Louvain-la-Neuve	010/47.47.69	EP		Organisme de formation Siège social et lieu de formation		X	
Foyer culturel de Perwez – Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon	Grand Place, 32	1360 Perwez	067/84.09.46 brabant.wallon@lire-et-ecrire.be	EP - ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon Formation Alpha	X	X	X
A l'Uche – Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon	Boulevard des Archers, 12	1400 Nivelles	067/84.09.46 brabant.wallon@lire-et-ecrire.be	EP - ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon Formation Alpha	X	X	X
Informaction – Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon	Boulevard des Archers, 8	1400 Nivelles	067/84.09.46 brabant.wallon@lire-et-ecrire.be	EP - ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon Formation Alpha	Non	X	X
Institut provincial de Promotion sociale et de Formation continuée	Rue Demulder, 1	1400 Nivelles	067/89.40.60	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1- FLE UEDA et UEDB	X	X	
Lire et Ecrire Brabant wallon	Boulevard des Archers, 21	1400 Nivelles	067/84.09.46 brabant.wallon@lire-et-ecrire.be	ISP - EP	Non	Organisme de formation : OISP et Régionale EP du mouvement Lire et Ecrire	X	X	X
Prison de Nivelles - Antenne de formation d'Adeppi et du projet FSE 'Reinsert'	Avenue Bulet, 4	1400 Nivelles	02/223.47.02 info@Adeppi.be	EP- ISP- EPS	SO	Antenne de formation d'Adeppi : • Alpha • Français - remise à niveau • Math – remise à niveau Intervention de l'Enseignement de Promotion sociale – Projet FSE 'Reinsert'	X	X	X
Espace Bernier – Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon	Rue F. Libert, 26	1410 Waterloo	067/84.09.46 brabant.wallon@lire-et-ecrire.be	EP - ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon Formation Alpha	X	Non	Non
STEP UP & Co	Boulevard Henri Rolin, 3	1410 Waterloo	0479/55.52.45	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon	Avenue Léon Jourez, 37	1420 Braine-l'Alleud	067/84.09.46 brabant.wallon@lire-et-ecrire.be	EP - ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon Formation Alpha	X	X	X
SAN – Solidarité et Alternative nouvelle – Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon	Rue Sainte Anne, 29	1420 Braine-l'Alleud	02/384.49.77 067/84.09.46 brabant.wallon@lire-et-ecrire.be	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon Formation Alpha	X	XX	X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Prison d'Ittre - Antenne de formation d'Adeppi et du projet FSE 'Reinsert'	Route de Clabecq, 1	1460 Ittre	02/223.47.02 info@Adeppi.be	EP-EPS	SO	Antenne de formation d'Adeppi : • Français - remise à niveau • Math - remise à niveau Intervention de l'Enseignement de Promotion sociale - Projet FSE 'Reinsert'	X	X	X
Centre culturel de Genappe - Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon	Rue de Bruxelles, 14	1470 Genappe	067/84.09.46 brabant.wallon@lire-et-ecrire.be	EP - ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon Formation Alpha	X	X	X
Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon	Rue de Nivelles, 13	1480 Tubize	067/84.09.46 brabant.wallon@lire-et-ecrire.be	EP - ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon	X	X	X
Cadreci	Rue de la Déportation, 141	1480 Tubize	02/355.45.16 josiane.royer@cadreci.be	ISP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation OISP	X	X	X
Le coude à coude	Rue de Samme, 11	1480 Tubize		AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français	X		
Lire et Ecrire - Alpha Tubize	Rue de Mons, 125	1480 Tubize	068/33.49.77	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012- 2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Antenne de formation de Beaurieux de Lire et Ecrire Brabant wallon (OISP Court Reinsert)	Rue du Grand Philippe, 4	1490 Court-Saint-Etienne (Beaurieux)	067/84.09.46 brabant.wallon@lire-et-ecrire.be	EP - ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon Formation Alpha	X	Non	Non
Habitation moderne sc - Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon	Rue des Pavots, 1	1490 Court-Saint-Etienne	067/84.09.46 brabant.wallon@lire-et-ecrire.be	EP - ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Brabant wallon Formation Alpha	X	X	X
Action sociale au Bernalmont	Rue de la Solidarité, 13	4000 Liège	04/227.77.54 maisondequartier13@skynet.be	AS - (EP)	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Agora	Rue Vivegnis, 73	4000 Liège	04/227.21.89 anne@agoraliege.be	ISP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation OISP	X	X	X
Centre liégeois de formation	Rue Jonruelle, 11-13	4000 Liège	04/227.26.65 centreliegeoisformation@skynet.be	ISP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation ISP : OISP AS : Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	X
Centre multimédia Don Bosco	Rue des Wallons, 59	4000 Liège	04/252.66.88 guy.marchal@centremultimedia.be	LP		Organisme de formation Formation Alpha, Alpha FLE et FLE de base	X	X	X
CPAS de Liège - Alpha-citoyen	Rue G. Bertrand, 35	4000 Liège	04/229.21.90 jacqueline.bresmal@cpasliege.be	NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation - Enq 2012	X		

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Creasol	Rue Saint Léonard, 161	4000 Liège	04/227.72.75 creasolosp@creasol.be	ISP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation OISP	X	X	X
Eclat de rire	Rue Xhovémont, 172	4000 Liège	04/224.09.34	AS	EDD	Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Ecole de la femme prévoyante – Ecole d'Ans	Rue Darchis, 20 1 ^{er} étage	4000 Liège	04/223.13.74	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB	X	X	
Ecole de la femme prévoyante – Ecole de Seraing	Rue Darchis, 20 3 ^e étage	4000 Liège	04/223.68.61	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : CEB	X	X	
GASS (Groupe d'Action sociale et scolaire)	Degrés des Tisserands, 33	4000 Liège	04/226.84.84 Jacques.vdw@wanadoo.be	EP	EDD	Organisme de formation : Siège social et lieu de formation	X	X	
Infor-Famille Liège	En Feronstrée, 129	4000 Liège	04/222.37.97	EP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation	X	X	
Institut de formation continuée – Enseignement de Promotion sociale	Rue Jonfosse, 80	4000 Liège	04/223.67.17	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2 - Alpha 3 - Alpha 4 - FLE UEDA et UEDB	X	X	
Institut des Travaux publics – Enseignement de Promotion sociale	Rue Pouplin, 27	4000 Liège	04/222.02.62	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2	X	X	
Institut Saint Laurent – Enseignement de Promotion sociale	Rue Saint- Laurent, 35	4000 Liège	04/223.11.31	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2 - Fo base 1 - Fo base 2 - Fo base 3 - FLE UEDA et UEDB	X	X	
JEF – Jeunes Emploi Formation	Rue de Serbie, 42	4000 Liège	04/252.44.52 am.dence@jefar.be 04/349.55.08	ISP -AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation ISP : OISP AS : Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français	X	X	X
La Marguerite	Rue Sainte Marguerite, 362	4000 Liège	04/225.04.73	AS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente – Section régionale de Liège	Rue Fabry, 19	4000 Liège	04/223.20 .20	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Lire et Ecrire Liège- Huy-Waremme	Rue Wiertz, 37 b	4000 Liège	04/226.91.86 liege.huy.waremme@lire-et-ecrire.be	ISP		Organisme de formation : OISP et Régionale EP du mouvement Lire et Ecrire Formation Alpha	X	X	X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Maison blanche de Glain –Maison de quartier	Rue Emile Vandervelde, 193a	4000 Liège	04/225.90.19	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Revers	Rue Maghin, 76-78	4000 Liège	04/227.02.58 info@revers.be	EP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation	X	X	X
Sainte Walburge	Rue Sainte Walburge, 71	4000 Liège	04/226.43.28	AS	EDD	Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Santé Nord Sud	Rue Sainte Marguerite, 86	4000 Liège		AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français	X		
Service d'actions sociales	Rue Jonruelle, 15	4000 Liège	04/227.11.82	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Service social des étrangers	Rue Lambert le Bègue, 8	4000 Liège	04/223.58.89	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Solidarité-Action	Rue Lambert Le Bègue, 31	4000 Liège		AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français	X		
Vie Féminine – Régionale de Liège	Rue Chevaufosse, 72	4000 Liège	04/222.00.33 Ccoordinatrice- nationale-hs@ viefeminine.be	EP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation – Enq 2012 EP : Convention hors décret	X	X	X
Ville de Liège – Lecture publique	Féronstrée, 92	4000 Liège	04/221.92.44 philippe.defays@ liege.be	FSE	SO	Organisme de formation Siège social pas de cours au siège social mais différentes Antennes de formation dans des bibliothèques à Liège (4000 et 4020)	X	X	X
Cap Migrants	Rue de Féttinne, 98	4020 Liège	04/222.36.16	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012- 2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Centre de Recherche et de Rencontre (CRR)	Rue Puits-en-Sock, 63	4020 Liège		AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français	X		
Collectif Ebène Plus	Rue Ernest Marneffe, 77	4020 Liège		AS	SO	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français Asbl qui n'existe plus en 2014	X		

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Dignité humaine	Rue de Stavelot, 16 :31	4020 Liège		AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français	X		
Ecole de la femme prévoyante – Ecole de Liège	Quai de Longdoz, 22	4020 Liège (Droixhe)	04/223.68.61	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB	X	X	
En vies d'avenir – Les copains d'Eric	Rue des Marailleurs, 67	4020 Liège (Droixhe)	04/355.23.47 marcel.georges@ enviesdavenir.be	ISP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation ISP : OISP AS : Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français	X	X	X
Espace Lecture et Langage Droixhe – Antenne de formation de la Ville de Liège	Place de la Libération, 2	4020 Liège (Droixhe)	04/221.92.44	FSE		Antenne de formation de la Ville de Liège – Lecture publique	X	X	X
Espoir et vie	Rue Natalis, 2	4020 Liège	04/242.47.65	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
La Bobine	Avenue Georges Truffaut, 18 bte 1	4020 Liège (Droixhe)	02/342.94.49 labobine@belgacom. net	ISP- EP- AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation ISP : OISP Activités connexes aux formations avec publics Alpha en EP AS : Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français	XX	XX	XNon
Le Monde des Possibles	Rue des Champs, 97	4020 Liège	04/232.02.92 lemondedespos- sibles@skynet.be	AS - EP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012- 2013 : activité apprentissage du français EP : Activités connexes	X	X	
La Tchicass	Place Sainte Barbe, 16	4020 Liège	04/342.52.50	AS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Maison des femmes d'ici et d'ailleurs	Rue Alfred Magis, 16	4020 Liège		AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français	X		
Microbus asbl	Rue du Moulin, 320	4020 Liège	04/340.17.26	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
ProForma	Place Delcour, 17	4020 Liège	04/366.90.50	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français	X	X	



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Téléservice Liège - Projet Natolo	Rue Basse Wez, 66	4020 Liège	04/341.70.09 natolo-edd.alpha@ hotmail.com	AS	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Au petit soleil (ex- Congo Santé)	Rue Hayeneux, 60	4040 Herstal	04/265.48.17	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Cap Formation	Rue Houyoux, 93	4040 Herstal	0496/53.44.07	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
Centre de Formation et d'Education familiale	Rue Saint Lambert, 84	4040 Herstal		AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français	X		
Institut provincial d'enseignement de Promotion sociale - IPEPS Herstal	Rue Ecole technique, 34	4040 Herstal	04/248.41.70	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2 - Fo base 1	X	X	
La Charlemagn'rie	Rue Henri Nollet, 11	4040 Herstal	04/248.50.21 04/240.57.21 marie.stilo@ charlemagnerie.be	ISP - AS (EP)	EDD	Organisme de formation : Siège social et lieu de formation ISP : OISP AS : Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	X
Form'Anim	Rue du Papillon, 45	4100 Seraing	04/338.16.35 formanim@skynet.be	AS (EP)		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Institut provincial d'enseignement de Promotion sociale - IPEPS Seraing	Rue Jean de Seraing, 55	4100 Seraing	04/330.72.83	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2 - Alpha 3 - Alpha 4 - Fo base 1 - Fo base 2 - Fo base 3 - Compétences générales de base - CEB - FLE UEDA et UEDB	X	X	
Maison des Combattants – Antenne de formation de Lire et Ecrire Liège-Huy- Waremme	Rue Morchamps, 31-37	4100 Seraing	04/385.14.95 liege.huy.waremme@ lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme (4000 Liège)	X	X	X
Msaada Foundation (MSFO)	Rue Joseph Wettinck, 15	4101 Jemeppe- sur-Sambre	0496/25.76.30	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012- 2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Tshintu - Association de solidarité et d'aide belgo-congolaise	Rue Gustave Baivy, 139	4101 Jemeppe- sur-Sambre		AS-EP		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français	X		

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Centre pénitentiaire de Marneffe – Antenne de formation d'Adeppi	Rue du Sart, 11	4210 Marneffe	02/223.47.02 info@Adeppi.be	EP - ISP	SO	Antenne de formation d'Adeppi : • Français - remise à niveau • Math - remise à niveau	X	X	X
Ecole de la femme prévoyante socialiste de Waremmé	Avenue de la Résistance, 1a	4300 Waremmé	019/32.52.32	EPS	SPO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1	X	X	
Processus	Grand'Rue, 287	4400 Flémalle	0495/90.06.90 marina.baseotto@gmail.com	NC		Organisme de formation Siège social et lieu de formation – Enq 2012	X		
Télé-service Flémalle	Place Emile Vinck, 1/1	4400 Flémalle	04/273.01.00 emmanuelmoes@gmail.com	NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation – Enq 2012	X		
Accompagnement et sensibilisation aux nouvelles technologies (ASNT)	Rue Ferdinand Nicolay, 605	4420 Saint-Nicolas	04/375.32.13	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Antenne de Saint-Nicolas – Antenne de formation de Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme	Rue Francisco Ferrer, 33	4420 Saint-Nicolas	04/226.91.86 liege-huy-waremme@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme (4000 Liège) Formation Alpha	X	X	X
Antenne 1 d'Ans – Antenne de formation de Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme	Rue Henri Lonny, 208	4430 Ans	04/226.91.86 liege-huy-waremme@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme (4000 Liège) Formation Alpha	X	X	X
Antenne 2 d'Ans – Antenne de formation de Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme	Rue Walthère Jamar, 168	4430 Ans	04/226.91.86 liege-huy-waremme@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme (4000 Liège) Formation Alpha	X	X	X
IEPSCF d'Ans	Rue Georges Truffaut, 37	4432 Ans	04/239.80.30	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2 - FLE UEDA et UEDB	X	X	
Prison de Lantin - Antenne de formation du projet FSE 'Reinsert'	Rue des Aubépines	4450 Lantin		EPS	SO	Antenne de formation Intervention de l'Enseignement de Promotion sociale – Projet FSE 'Reinsert'	X	X	X
IEPSCF de Grâce-Hollogne	Rue Antoine Degive, 1	4460 Grâce-Hollogne	04/234.70.60	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2 - Alpha 3 - FLE UEDA	X	X	
Aide aux personnes déplacées	Rue du marché, 33	4500 Huy	085/21.34.81 g.ferrante@aideaux-personnesdeplacees.be	NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation – Enq 2012	X		
Aide et Reclassement	Rue Rioul, 22	4500 Huy	085/21.45.83 catherine.vaissiere@aideetreclassement.be	EP	SO	Organisme de formation : Siège social. Pas d'activités Alpha au siège social. Intervention à la prison de Huy et d'Andenne	X	X	X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Antenne de formation de Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme	Chaussée de Liège, 23	4500 Huy	085/21.71.09 liege-huy-waremme@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme (4000 Liège)	X	X	X
A-Z Solutions	Rue Rioul, 12	4500 Huy	085/71.32.74 azsolution1@yahoo.fr	NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation – Enq 2012	X		
Dora Dores	Rue Emile Viercet, 8	4500 Huy	085/51.43.46 dora-dores@skynet.be	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012- 2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale - IPEPS Huy	Quai de Compiègne, 4	4500 Huy	085/27.37.37	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2 - Alpha 3 - Compétences générales de base <convention> (2011-2012/2012-2013) + CEB (2011-2012)	X	X	
Prison de Huy - Antenne de formation d'Adeppi et d'Aide et reclassement	Rue de la Résistance, 4	4500 Huy	02/223.47.02 info@Adeppi.be 085/21.45.83 catherine.vaissiere@aideetreclassement.be	EP-ISP- EPS	SO	Antenne de formation d'Adeppi : • Français - remise à niveau • Math - remise à niveau Antenne de formation d'Aide et Reclassement	X	X	X
Réussir à l'école	Rue Charles Montcousin, 26	4520 Wanze	085/61.15.40 Asbl.reussir.ecole@gmail.com	NC	EDD	Organisme de formation : Siège social et lieu de formation – Enq 2012	X		
Centre d'Orientation et de Formation (COF)	Rue du Parc industriel, 6	4540 Amay	085/32.84.50 infos@cof.be	ISP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation ISP : OISP AS : Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français	X	X	X
Zéphyr	Rue Dodémont, 5	4600 Visé	04/374.31.43	AS - EP		Organisme de formation Siège social et lieu de formation AS : Projet ILDS 2012- 2013 : activité apprentissage du français	X	X	
APODI	Grand Route, 336	4610 Beyne-Heusay	04/341.01.77	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012- 2013 : activité apprentissage du français	X	X	
IEPSCF de Fléron-Chênée	Rue Charles de Liège, 9	4623 Fléron	04/366.66.77	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB (2012-2013)	Non	X	
Antenne de formation de Lire et Ecrire Verviers	Rue du Collège, 26	4900 Herve	087/69.36.91 pcs@herve.be	EP - ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Verviers Formation Alpha et Alpha FLE		X	X
CPAS de Blégny	Rue de la Station, 56	4670 Blégny	04/345.91.71	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
IEPSCF de Blegny	Espace Simone Veil, 7	4670 Blegny	04/387.04.11	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA	X	X	
AEDAF	Rue de l'Abattoir, 50	4800 Verviers	087/30.06.09	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012- 2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Prévention et aide à la Jeunesse - PAJ	Rue Hombiet, 9	4800 Verviers	087/31.09.43 pajasbl@skynet.be	NC	EDD	Organisme de formation : Siège social et lieu de formation – Enq 2012	X		
Association culturelle turque pour l'intégration à Verviers et environs	Rue des Messieurs, 18	4800 Verviers	0495/69.78.95	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
Action Langues Verviers	Place Général Jacques, 5	4800 Verviers	087/22.84.09	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Asbl Active	Rue des Messieurs, 18	4800 Verviers		AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français			
Centre culturel éducatif somalien	Rue de Hodimont, 28	4800 Verviers	087/35.01.56	AS	EDD	Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012- 2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Centre Femmes- Hommes Verviers	Rue de Hodimont, 44	4800 Verviers	087/88.34.01 087/33.18.76 centerfemmes@ skynet.be	AS - EP		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
CEPAGE verviétois (Centre d'Éducation permanente André Genot)	Pont aux lions, 23 bre 3	4800 Verviers	087/63.96.52	AS – (EP)		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Ecole de Promotion sociale de la femme prévoyante socialiste de Verviers	Pont Saint- Laurent, 25 2 ^e étage	4800 Verviers	087/30.05.51	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 3 - Alpha 4 - CEB - FLE UEDA et UEDB	X	X	
Espace 28	Rue du Centre, 81	4800 Verviers	087/34.10.53	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
GRAPPA	Rue Jardon, 44	4800 Verviers	087/35.21.48	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Institut provincial d'enseignement de Promotion sociale – Orientation commerciale	Rue de la Station, 3	4800 Verviers	087/35.36.80	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2 - Alpha 3 –Alpha 4	X	X	
Institut provincial d'enseignement de Promotion sociale - Orientation technologique	Rue aux laines, 69	4800 Verviers	087/39.44.75	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2 - Alpha 3 –Alpha 4 - Fo base 1 - Fo base 2- Fo base 3 - CEB	X	X	
Institut technique Don Bosco	Rue des Alliés, 57	4800 Verviers	087/30.01.87	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 2 - FLE UEDA			
Lire et Ecrire Verviers	Boulevard de Gérarchamps, 4	4800 Verviers	087/35.05.85 <a href="mailto:verviers@lire-et-
ecrire.be">verviers@lire-et- ecrire.be	ISP - EP	EDD	Organisme de formation : OISP et Régionale EP du mouvement Lire et Ecrire	X	X	X
Maison des Jeunes de Hodimont	Rue de la Montagne, 83	4800 Verviers	087/33.27.16	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
Sima Verviers	Rue de la Grappe, 22	4800 Verviers	087/32.26.60	ISP-AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation ISP : OISP AS : Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	X
Terrain d'aventures de Hodimont	Rue de Hodimont, 113	4800 Verviers	087/31.12.15	AS	EDD	Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Espace Rencontre Neufmoulin	Rue Léopold, 36	4820 Dison	087/35.21.75	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
Antenne de formation de Lire et Ecrire Verviers	Rue de Waides, 13	4890 Thimister- Clermont	087/30.60.00 <a href="mailto:joellepierre@jean-
delcour.be">joellepierre@jean- delcour.be	EP- ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Verviers Formation Alpha			X
Antenne de formation de Lire et Ecrire Verviers	Rue du Waux- Hall, 39	4900 Spa	087/77.30.00 <a href="mailto:josec.struyvelt@
cspa.be">josec.struyvelt@ cspa.be	EP- ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Verviers Formation Alpha FLE		X	X
Couleur Café	Rue Cavens, 49	4960 Malmédy	080/64.36.93 <a href="mailto:couleur_cafe2003@
skynet.be">couleur_cafe2003@ skynet.be	AS -EP	EDD	Organisme de formation Siège social et lieu de formation AS : Projet ILDS 2012- 2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Options – Développement communautaire	Place du Châtelet, 7a	4960 Malmédy	080/33.99.37 <a href="mailto:optionsmalmedy@
gmail.com">optionsmalmedy@ gmail.com	EP		EP : Axe 1	X	X	X

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Alpha 5000	Rue Muzet, 22	5000 Namur	081/74.60.96 direction@alpha5000.be	ISP -EP- AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation ISP : OISP EP : Axe 1 AS : Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	X
CIEP Namur	Place de l'Illon, 17 (2 ^e étage)	5000 Namur	081/83.05.19	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation AS : Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français Antenne de formation de Lire et Ecrire Namur : Formation Alpha écrit/alpha oral	XX	XX	
Ecole industrielle et commerciale de la Ville de Namur	Rue Pepin, 2b	5000 Namur	081/25.74.00 ecoleindustrielle-nam@skynet.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB	X	X	
Groupe Alpha Plomcot – Antenne de formation de Lire et Ecrire Namur	Avenue des Champs-Elysées, 39	5000 Namur	081/74.10.04 namur@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Namur Formation Alpha écrit/alpha oral	X	X	X
Groupe Alpha Namur – Antenne de formation conjointe d'Alpha 5000 et de Lire et Ecrire Namur	Rue Muzet, 22	5000 Namur	081/74.60.96	ISP - EP		Antenne de formation d'Alpha 5000 et de Lire et Ecrire Namur Formation Alpha écrit	X	X	X
Groupe Alpha Vie féminine Namur – Antenne de formation de Lire et Ecrire Namur	Place de l'Illon, 17 – 3 ^e étage	5000 Namur	081/57.07.27	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Namur Formation Alpha écrit	X	X	X
IEPSCF Namur Cadets	Place de l'Ecole des Cadets, 6	5000 Namur	081/22.29.03 info@iepsc-f-namur.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2 (2011- 2012) - Fo base 2- Fo base 3 - FLE UEDA et UEDB	X	X	
Institut libre de formation permanente - ILFOP	Rue des Carmes, 12	5000 Namur	081/22.19.98 secretariat-namur@ilfop.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB	X	X	
Lire et Ecrire Namur	Rue Relis Namurwès, 1	5000 Namur	081/74.10.04 namur@lire-et-ecrire.be	ISP- EP	Non	Organisme de formation : OISP et Régionale EP du mouvement Lire et Ecrire – Pas de formation au siège de la Régionale namuroise mais différentes antennes de formation dans différentes Communes du Namurois	X	X	X
Lire et Ecrire Namur : Antenne de formation namuroise	Place de l'Illon, 17 – 4 ^e étage	5000 Namur	081/74.10.04 namur@lire-et-ecrire.be	ISP- EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Namur : 2014 : Tous les groupes namurois de Lire et Ecrire : Formation Alpha écrit/ alpha oral	Non	Non	X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Lire et Ecrire Wallonie	Rue Artoisenet, 7	5000 Namur	081/24.25.00 coordination.wallonie@lire-et-ecrire.be	ISP	SO	Instance de coordination wallonne du mouvement Lire et Ecrire	X	X	X
Prison de Namur - Antenne de formation d'Adeppi et du projet FSE 'Reinsert'	Place Abbé André, 7	5000 Namur	02/223.47.02 info@Adeppi.be	EP-ISP- EPS	SO	Antenne de formation d'Adeppi : • Français - remise à niveau • Math - remise à niveau Intervention de l'Enseignement de Promotion sociale – Projet FSE 'Reinsert'	X	X	X
Vis-à-vis	Place de l'Etoile, 5	5000 Namur	081/23.10.05	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
CEFAG	Rue Sainte Adèle, 15	5030 Gembloux	081/60.06.09 cefag@live.be	AS		Organisme de formation Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Groupe Alpha Gembloux - GAG	Rue Chapelle Marion, 13	5030 Gembloux	081/60.06.09 groupe@alpha-gembloux.be	NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Service d'Entraide Migrants	Rue Chapelle Marion, 13	5030 Gembloux		NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
Administration communale de Sambreville	Grand Place, 1	5060 Sambreville	071/26.02.24	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Asbl Sambre-Alpha SOS Entraide	Place de Moignelée, 3	5060 Sambreville	071/77.65.66 Sylvie_malonne@yahoo.fr	NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation – Enq 2012	X		
CAIBS – Centre d'animation de la Sasse Sambre	Rue des Glaces nationales, 145	5060 Sambreville (Auvelais)	071/78.41.79	AS - EP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Ecole industrielle et commerciale d'Auvelais - EICA	Rue Hicquet, 19	5060 Sambreville	071/26.00.30 secretariat@eica.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2 FLE UEDA (2011-2012/2012-2013) et UEDB (2011-2012)	X	X	
Ecole industrielle et commerciale de Sauvage	Rue du Collège, 27	5060 Sambreville (Tamines)	071/77.82.02 jacques.letawe@yahoo.fr	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB	X	X	
Groupe Alpha Auvelais – Antenne de formation de Lire et Ecrire Namur	Rue de l'Hôtel de ville, 3	5060 Sambreville (Auvelais)	081/74.10.04	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Namur (5000 Namur) Formation Alpha écrit/Alpha oral	X	X	X

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Groupe Alpha Floreffe – Antenne de formation de Lire et Ecrire Namur	Chemin privé, 1	5150 Franière	081/74.10.04 namur@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Namur (5000 Namur) Formation Alpha écrit/Alpha oral			
Groupe Alpha Jemeppe – Antenne de formation de Lire et Ecrire Namur	Place communale, 20	5190 Jemeppe- sur-Sambre	081/74.10.04 namur@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Namur (5000 Namur) Formation Alpha écrit/Alpha oral	Non	Non	X
Administration communale d'Andenne	Place des Tilleuls, 1	5300 Andenne	085/84.95.37	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
L'Envol	Rue Delcourt, 4	5300 Andenne	085/25.15.69 veronique.perpinien@andenne.be ; lenvol@andenne.be	ISP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation OISP	X	X	X
Prison d'Andenne - Antenne de formation d'Adeppi, d'Aide et Reclassement et du projet FSE 'Reinsert'	Rue Geron, 2	5300 Andenne	02/223.47.02 info@adeppi.be 085/21.45.83 catherine.vaissiere@aideetreclassement.be	EP-ISP- EPS		Antenne de formation d'Adeppi : • Français - remise à niveau • Math - remise à niveau Antenne d'Aide et Reclassement Intervention de l'Enseignement de Promotion sociale – Projet FSE 'Reinsert'	X	X	X
CPAS de Gesves	Rue de la Pichelotte, 9a	5340 Gesves	083/67.03.23 sophie.jerouville@publilink.be	NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation – Enq 2012	X		
Groupe Alpha Dinant – Antenne de formation de Lire et Ecrire Namur	Rue Barré, 11/13	5500 Dinant	081/74.10.04 namur@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Namur (5000 Namur) Formation Alpha écrit/Alpha oral	X	X	X
Solidarité et Alternatives dinantaises	Rue En Rhée, 39	5500 Dinant	082/22.43.63 dinantalph@hotmail.com	NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation – Enq 2012	X		
Tremplin	Rue Bribosia, 16	5500 Dinant	082/22.61.21 asbltremplin@skynet.be	NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation – Enq 2012	X		
Groupe Alpha Anhée/ Yvoir – Antenne de formation conjointe du CIEP et de Lire et Ecrire Namur	Rue de la Libération, 1a bte 1	5537 Anhée	081/83.05.19	ISP - EP		Antenne de formation conjointe de Lire et Ecrire Namur et du CIEP (5000 Namur) Formation Alpha écrit/Alpha oral	X	X	X
Groupe Alpha Hastière – Antenne de formation conjointe du CIEP et de Lire et Ecrire Namur	Route de Blaimont, 6	5540 Hastière- par-delà	081/83.05.19	ISP - EP		Antenne de formation conjointe de Lire et Ecrire Namur et du CIEP (5000 Namur) Formation Alpha écrit/Alpha oral	X	X	X
Alpha Vresse (CPAS)	Rue du ruisseau, 1	5550 Vresse-sur- Semois	061/50.02.42 monique.detaey@vresse-sur-semois.be	NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation – Enq 2012	X		
Centre d'éducation sociale 'La Farandole'	Rue d'Austerlitz, 56	5580 Rochefort	084/36.75.85 alpha@lafarandole.be	NC	EDD	Organisme de formation : Siège social et lieu de formation – Enq 2012	X		



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
CIEP – Régionale de Dinant-Philippeville	Rue Dinot, 22	5590 Ciney	083/21.24.51 Sophie.coudou@lilon.be	EP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation – Enq 2012 EP : reconnaissance décret	X	X	
Carrefour	Place d'Armes, 16	5600 Philippeville	071/66.80.77 secretariat@asblcarrefour.be	ISP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation + 1 antenne à 5650 Walcourt ISP : OISP AS : Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français (en 2012, voir 5650 Walcourt)	X	X	X
IEPSCF Philippeville-Florennes	Avenue de Samart, 2/2	5600 Philippeville	071/66.70.61 soirphil@hotmail.com	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - FLE UEDA (2011-2012) / FLE UEDA (2012 -2013)	X	X	
Groupe Alpha Florennes – Antenne de formation de Lire et Ecrire Namur	Rue Cent Louis, 3	5620 Florennes	081/74.10.04 namur@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Namur (5000 Namur) Formation Alpha écrit/Alpha oral	X	X	X
Antenne de formation de Carrefour	Rue de Fraire, 4	5650 Walcourt	071/66.80.77 secretariat@asblcarrefour.be	AS-ISP		Antenne de formation de Carrefour Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français	X		
PAC Dinant-Philippeville (Présence et Action culturelles)	Rue Bassidaine, 13a	5670 Nismes	060/31.34.48	AS (EP)		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
Antenne de formation d'Accueil et Promotion des immigrés (API)	Rue Léon Bernus, 35	6000 Charleroi	071/31.54.00 direction@apicharleroi.be	AS-ISP	EDD	Antenne de formation d'Accueil et Promotion des immigrés (6030 Marchienne-au-Pont) Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français	X		
Cenforsoc	Boulevard Emile Devreux, 36	6000 Charleroi		NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français	X		
Centre culturel Alevi de Charleroi	Boulevard Paul Janson, 12	6000 Charleroi	0475/27.64.34	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Centre interuniversitaire de formation permanente	Avenue Général Michel, 1B	6000 Charleroi	071/20.27.31	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012- 2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Collège technique des Aumôniers du travail	Grand'Rue, 185	6000 Charleroi	071/41.39.39	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB	X	X	

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Contre-Poing	Grand Rue, 19	6000 Charleroi	071/42.23.61	AS	EDD	Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
CUNIC	Avenue Général Michel, 1/b	6000 Charleroi		NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français	X		
Funoc	Avenue des Alliés, 19	6000 Charleroi	071/27.06.00 funoc@funoc.be	ISP - AS- EP (à partir de 2014)		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation ISP : OISP AS : Projet ILDS 2012- 2013 : activité apprentissage du français EP : Axe 3.1. 'services' : Outil 'L'Essentiel' à partir de 2014	X	X	XX
Institut d'enseignement technique commercial	Square J. Hiernaux, 2	6000 Charleroi	071/53.17.56	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB	X	X	
Lire et Ecrire Charleroi- Sud Hainaut	Rue de Marcinelle, 42	6000 Charleroi	071/30.36.19 charleroi.sud.charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be	ISP - EP - AS	Non	Organisme de formation et lieu de formation: ISP : OISP EP : Régionale EP du mouvement Lire et Ecrire AS : Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français Formation Alpha écrit	X	X	X
Passage 45- CPAS de Charleroi – Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut	Rue Jules Destrée, 45	6000 Charleroi	071/30.36.19 charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut (6000 Charleroi) Formation Alpha oral	X	X	X
Sima Charleroi	Rue Léopold, 19/2	6000 Charleroi	071/33.39.64 Sima.formatoion@belgacom.net	ISP - AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation ISP : OISP AS : Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	X
Université du travail – Institut d'enseignement technique secondaire	Boulevard Gustave Roullier, 1	6000 Charleroi	071/53.17.55	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB	X	X	
Vie féminine Régionale de Charleroi	Rue de Montigny, 46	6000 Charleroi	071/32.13.17 coordinatrice-nationale-hs@viefeminine.be	EP	SO	Organisme de formation : Siège social et lieu de formation EP : Convention hors décret	X	X	X
Ville de Charleroi – Service ISP	Chaussée de Nivelles, 177	6041 Charleroi (Gosselies)	071/86.88.30 nihat.dursun@charleroi.be	NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation –Enq 2012	X		
Accueil et Promotion au service des immigrés	Rue de la Providence, 10	6030 Charleroi (Marchienne-au- Pont)	071/31.54.00 direction@apicharleroi.be	ISP	EDD	Organisme de formation : Siège social et lieu de formation ISP : OISP AS : Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français	X	X	X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Bibliothèque Marguerite Yourcenar – Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut	Place Albert 1 ^{er} , 38	6030 Charleroi (Marchienne-au- Pont)	071/30.36.19 071/86.56.27 charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut (6000 Charleroi) Formation Alpha oral	X	X	X
Ecole industrielle communale de Marchienne-au-Pont	Rue G. Tourneur, 1	6030 Charleroi (Marchienne-au- Pont)	071/51.60.88 ecmarchienne@gmail.com	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - FLE UEDA et UEDB	X	X	
Promotion services	Rue Julien Durant, 58	6031 Monceau- sur-Sambre	071/51.56.93	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Cours techniques secondaires et professionnels de Jumet	Rue J.B. Ledoux, 23 a	6040 Charleroi (Jumet)	071/34.08.12 promsocjumet@swing.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2 - FLE UEDA et UEDB	X	X	
Académie de Recherches Sciences Sociales de la Mésopotamie – Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut	Rue de l'Etang, 88/90	6042 Charleroi (Lodelinsart)	071/30.36.19 charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut (6000 Charleroi) Formation Alpha oral	X	X	Non
Cours techniques et professionnels de Gilly	Place Jules Destrée, 9	6060 Charleroi (Gilly)	071/41.26.64 eigilly@yahoo.fr	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - FLE UEDA	X	X	
GIRB	Place Emile Vandervelde, 37	6061 Montignies- sur-Sambre	071/42.05.62	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Académie de musique – Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut	Boulevard du Nord, 16	6140 Fontaine- l'Evêque	071/30.36.19 charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut (6000 Charleroi) Formation Alpha écrit	X	X	X
Administration communale de Courcelles	Rue Jean Jaurès, 2	6180 Courcelles	071/46.69.17	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
Cité Spartacus Huart – Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut	Rue François de Chasteler	6180 Courcelles	071/30.36.19 071/46.95.00 charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut (6000 Charleroi) Formation Alpha écrit	X	X	X
El Maujone	Rue de Bouffiuoux, 12	6200 Châtelet	071/40.35.23	AS -EP	EDD	Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français EP : Régionale de Culture et développement		X	

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Établissement communal d'Enseignement technique et commercial	Place de l'Hôtel de Ville, 5	6200 Châtelet	071/38.59.72 ecetic@outlook.be	EPS	SO	Établissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2 (2011-2012) / Alpha 1 - Alpha 2 - Alpha 3 – FLE UEDA (2012-2013)	X	X	
Régie de quartier de Châtelet et Le Logis Chateletrain – Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut	Rue Chavepeyer bloc 401	6200 Châtelet	071/30.36.19 071/38.01.48 charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut (6000 Charleroi) Formation Alpha écrit	X	X	X
Régie de quartier de Châtelineau et Le Logis Chateletrain – Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut	Rue du 8 Mai, 32	6200 Châtelineau	071/30.36.19 071/38.52.81 charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut (6000 Charleroi) Formation Alpha écrit	X	X	X
ALE Fleurus en partenariat avec EFT – Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut Hôtel de ville	Place Ferrer, 1	6220 Fleurus	071/30.36.19 071/81.39.27 charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut (6000 Charleroi) Formation Alpha écrit	X	X	X
EFT – Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut Hôtel de ville	Rue Vandervelde, 90	6220 Fleurus	071/30.36.19 071/85.40.67 charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut (6000 Charleroi) Formation Alpha écrit	X	Non	Non
Vie des Communautés africaines de Hainaut	Chaussée de Gilly, 124	6220 Fleurus		NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français EP : Régionale de Culture et développement	X		
Espace Formation – Enseignement de Promotion sociale	Rue Atelier central, 2	6230 Pont-à-Celles	071/84.70.00	EPS	SO	Établissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2 - Alpha 3- FLE UEDA et UEDB (2011-2012) / Alpha 3 – FLE UEDA (2012-2013)	X	X	
Bibliothèque communale de Farcennes – Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut	Rue J. Bolle, 63	6240 Farcennes	071/30.36.19 071/38.79.88 charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut (6000 Charleroi) Formation Alpha oral	X	X	X
Institut provincial d'Enseignement technique et professionnel	Rue du Puits communal, 114	6240 Farcennes	071/40.35.32	EPS	SO	Établissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB (2011-2012) / Alpha 1 et FLE UEDA (2012-2013)	X	X	



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
PCS de Farciennes – Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut	Rue de la Liberté 40/6	6240 Farciennes	071/30.36.19 071/071/24.33.80 charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut (6000 Charleroi) Formation Alpha oral	Non	X	Non
Administration communale d'Aiseau- Presles	Rue J.F. Kennedy, 150	6250 Aiseau- Presles	071/26.06.21	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
CPAS – Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut	Rue du Centre, 79	6250 Aiseau- Presles	071/30.36.19 071/74.10.91 charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut (6000 Charleroi) Formation Alpha écrit	X	X	X
Espace Public Numérique – Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut	Rue du Président J. Kennedy, 150	6250 Aiseau- Presles (Roselies)	071/30.36.19 071/26.06.11 charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut (6000 Charleroi) Formation Alpha oral	X	X	X
Régie de Quartiers Inersambre – Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut	Rue Sainte-Face, 2/2	6250 Aiseau- Presles (Pont-de- Loup)	071/30.36.19 071/39.59.20 charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut (6000 Charleroi) Formation Alpha écrit	Non	X	Non
Vie Esem – Valorisation initiative économique de l'Entre-Sambre-et- Meuse (CEPAG)	Rue d'En Haut, 2	6500 Beaumont		EP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation		X	
Ecole industrielle commerciale communale	Rue Verte, 1	6530 Thuin	071/59.04.69 eic.thuin@ecoles.cfwb.be	EPS	SP	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 (2011-2012)	X	Non	
IEPSCF Thuin	Drève des Alliés, 11	6530 Thuin	071/59.51.53 iepscftuain@sec.cfwb.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1	X	X	
Régie d'Habitat rural en Val de Sambre – Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut Hôtel de ville	Ferme Forestaille, 12	6542 Sars-la- Buisnière	071/30.36.19 071/55.70.61 charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut (6000 Charleroi) Formation Alpha écrit	X	X	Non
Asbl Braseap	Rue Albert 1 ^{er} , 269	6560 Erquelinnes	071/55.87.17	AS -EFT		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012- 2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Cap Info	Rue Albert 1 ^{er} , 269	6560 Erquelinnes	071/55.65.06 capinfo@acis-group.be	NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation – Enq 2012	X		

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Ecole d'arts et métiers	Rue Sainte Thérèse, 47	6560 Erquelinnes	071/55.51.27	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB (2011-2012) / UEDB (2012-2013)	X	X	
Académie de Musique – Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg	Rue des Remparts, 45	6600 Bastogne	061/41.44.92 luxembourg@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg (6800 Libramont) Formation Alpha écrit/Alpha oral	X	X	X
CPAS de Martelange	Route de Bastogne, 7	6630 Martelange	063/60.08.59	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
Maison de village – Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg	Rue de Radelange, 43b	6630 Martelange	061/41.44.92 luxembourg@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg (6800 Libramont) Formation Alpha oral	Non	X	X
CPAS de Vielsalm	Rue Provedroux, 24	6690 Vielsalm		NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français	X		
Ecole du Sacré Cœur – Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg	Rue des Chars à Bœufs, 12	6690 Vielsalm	061/41.44.92 luxembourg@lire-et-ecrire.be			Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg (6800 Libramont) Formation Alpha écrit/ Alpha oral	X	X	X
IEPSCF Vielsalm-Stavelot	Rue des Chasseurs ardennais, 1	6690 Vielsalm	080/21.48.18 iepscvielsalm@skynet.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA (2011-2012) / FLE UEDA et UEDB (2012-2013)	X	X	
Centre d'Éducation permanente et de Promotion sociale des travailleurs (CEPPST)	Rue Léon Castilhon, 86	6700 Arlon	063/21.91.83 anne.binet@ccepst.be	AS – (EP) – FSE		Organisme de formation : Siège social Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français Régionale du CEPAG	X	X	
CPAS d'Arlon	Rue Godefroid Kurth, 2	6700 Arlon	063/23.03.60	NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français			
Ecole industrielle et commerciale	Rue Godefroid Kurth, 2	6700 Arlon	063/23.33.90 eica@skynet.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - FLE UEDA et UEDB – Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg (6800 Libramont) Formation : Alpha écrit – Alpha oral	XX	XX	X
IEPSCF Arlon-Musson	Chemin de Weyler, 2 – aile 5	6700 Arlon	063/33.02.40	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA	X	X	



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Bibliothèque Domino – Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg	Rue Croix- Lemaire, 2	6760 Virton	061/41.44.92 luxembourg@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg (6800 Libramont) Formation Alpha écrit/Alpha oral	X	X	X
Institut libre luxembourgeois d'Enseignement de Promotion sociale	Rue Pierrard, 112	6761 Virton	063/58.89.30 elie.deblire@illeps.skynet.be	EPS - AS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1- FLE UEDA et UEEDB AS : Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français	X	X	
Administration communale d'Aubange	Rue Haute, 22	6791 Athus	063/37.20.40	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Centre culturel d'Aubange – Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg	Rue du Centre, 17	6791 Athus	061/41.44.92 luxembourg@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg (6800 Libramont) Formation Alpha écrit/Alpha oral	X	X	X
Bibliothèque de Libramont – Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg	Avenue de Houffalize, 56f	6800 Libramont	061/41.44.92 luxembourg@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg (6800 Libramont) Formation Alpha écrit	X	X	X
IEPSCF Libramont- Chevigny	Avenue Herbofin, 39	6800 Libramont	061/68.84.14 061/22.46.71 promsoc.libramont@skynet.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2 - Alpha 3 - FLE UEDA et UEEDB Intervention à la prison de Saint-Hubert	X	X	
Lire et Ecrire Luxembourg	Rue du Village, 1 a-b	6800 Libramont	061/41.44.92 luxembourg@lire-et-ecrire.be	ISP-EP	Non	Organisme de formation : OISP et Régionale EP du mouvement Lire et Ecrire	X	X	X
Bibliothèque de Florenville – Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg	Rue de l'Eglise, 13	6820 Florenville	061/41.44.92 luxembourg@lire-et-ecrire.be			Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg (6800 Libramont) Formation Alpha écrit	X	X	X
Bibliothèque de Bouillon – Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg	Rue du Collège, 29	6830 Bouillon	061/41.44.92 luxembourg@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg (6800 Libramont) Formation Alpha écrit/ Formation Alpha écrit	Non	Non	X
Bibliothèque de Neufchâteau – Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg	Rue Cheravoie, 2	6840 Neufchâteau	061/41.44.92 luxembourg@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg (6800 Libramont) Formation Alpha écrit	X	Non	Non
Bibliothèque de Paliseul – Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg	Rue des Prés, 3	6850 Paliseul	061/41.44.92 luxembourg@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg (6800 Libramont) Formation Alpha écrit	X	X	X

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Prison de Saint Hubert -Antenne de formation de l'IEPSCF de Libramont	Thier del Borne	6870 Saint- Hubert	061/68.84.14 061/22.46.71 promsoc.libramont@skynet.be	EPS	SO	Antenne de formation de l'IEPSCF de Libramont Intervention de l'Enseignement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2 - Alpha 3 - FLE UEDA et UEDB	X	X	X
Académie de musique de Bertrix – Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg	Rue de la Retraite, 15	6880 Bertrix	061/41.44.92 luxembourg@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg (6800 Libramont) Formation Alpha écrit/Alpha oral	X	X	X
CPAS de Marche-en- Famenne	Rue Victor Libert, 36 bte H	6900 Marche-en- Famenne	084/32.06.00	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
IEPSCF Marche-en- Famenne	Avenue de la Toison d'Or, 71	6900 Marche-en- Famenne	084/32.16.46	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - FLE UEDA et UEDB (2011-2012) / Alpha 1 - UEDA (2012-2013)	X	X	
Prison de Marche en Famenne- Antenne de formation du projet FSE 'Reinsert'	Chaussée de Liège, 178	6900 Marche-en- Famenne		EPS	SO	Antenne de formation Intervention de l'Enseignement de Promotion sociale – Projet FSE 'Reinsert'	X	X	X
Centre Alpha Barvaux	Route de Marche, 54	6940 Durbuy (Barvaux)	086/21.29.33	NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français Antenne de formation de Lire et Ecrire Luxembourg (6800 Libramont) Formation Alpha écrit	X	XX	X
Le Miroir vagabond	Vieille Route de Marenne, 2	6990 Bourdon	084/31.19.46	AS - EP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation AS : Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Alpha-Mons Borinage	Rue de l'Athénée, 17	7000 Mons	065/84.56.71	AS-EP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation AS : Projet ILDS 2012- 2013 : activité apprentissage du français EP : reconnaissance axe 1	X	X	X
CEFOP	Boulevard Masson, 26	7000 Mons	065/31.86.72	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation AS : Projet ILDS 2012- 2013 : activité apprentissage du français	X	X	
CIEP Hainaut-Centre	Rue Marguerite Bervoets, 10	7000 Mons	065/35.39.63	AS - EP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Droit et Devoir	Rue du Fish Club, 6	7000 Mons		AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français	X		
Ecole industrielle supérieure – Centre éducatif Léo Collard	Avenue du Tir, 10	7000 Mons	065/39.89.39	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2 - FLE UEDA et UEDB	X	X	
Ecole de Promotion sociale Vie féminine	Rue Marguerite Bervoets, 10	7000 Mons	065/36.14.49	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 2 - Fo base 2	X	X	
Harmonie Mons	Rue des Glycines, 3	7000 Mons	065/31.31.29	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Maison de quartier de Mons – Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons- Borinage	Allée des Oiseaux, 30	7000 Mons	065/35.41.29	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage (7100 La Louvière) Formation Alpha et Alpha FLE	X	X	X
Maison internationale de Mons	Rue d'Havré, 97	7000 Mons		AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français	X		
Prison de Mons– Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage, d'Adeppi et du projet FSE 'Reinsert'	Boulevard Winston Churchill, 24	7000 Mons	064/31.18.80 centre.mons.borinage@lire-et-ecrire.be 02/223.47.02 info@Adeppi.be	EPS EP	SO	Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage (7100 La Louvière) • Alpha Antenne de formation d'Adeppi : • Français - remise à niveau • Math - remise à niveau Intervention de l'Enseignement de Promotion sociale – Projet FSE 'Reinsert'	X	X	X
CIEP Jemeppe – Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre- Mons-Borinage	Rue Docteur Liénard, 2	7012 Jemeppe	065/39.93.30	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage (7100 La Louvière) Formation Alpha FLE	X	X	Non
IEPSCF Mons - Jemappes	Avenue du Roi Albert, 643	7012 Jemeppe	065/88.15.00	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1 - Alpha 2 - Alpha 3 - Fo base 2- Fo base 3	X	X	
Sercom	Rue Général Leman, 34	7012 Jemappes		AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Maison de la Jeunesse	Rue Mademoiselle Hanicq, 1	7060 Soignies	067/33.52.50	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
IEPSCF Frameries	Rue du onze novembre, 2	7080 Frameries	065/67.22.28 iepscf.frameries@skynet.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 2 – Alpha 3 (2011-2012/2012-2013) - FLE UEDA (2011-2012) et UEDB (2011-2012/2012-2013)	X	X	
Ecole industrielle et commerciale de Braine-le-Comte	Rue de Mons, 87	7090 Braine-le-Comte	067/55.27.57 eicb@skynet.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB	X	X	
Guidance et entraide brainoises	Rue Henri Neuman, 19	7090 Braine-le-Comte	067/56.16.11 geb@scarlet.be	NC		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation – Enq 2012	X		
AID Hainaut Centre asbl – Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage	Place Adolphe Caffet, 8	7100 Haine-Saint-Pierre (La Louvière)	064/26.02.71 h.savickis@aid-hainautcentre.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage (7100 La Louvière) Formation Alpha	Non	X	X
Ancienne Gare de Haine-Saint-Pierre – Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage	Rue de la Station, 15	7100 Haine-Saint-Pierre (La Louvière)	064/21.25.30	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage (7100 La Louvière) Formation Alpha et Alpha FLE	X	X	X
Bibliothèque de la Louvière 'Les périodiques' – Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage	Avenue Rêve d'or, 30	7100 La Louvière	064/31.18.80 centre.mons.borinage@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage (7100 La Louvière) Formation Alpha	Non	X	X
CEPRE – Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage	Rue Henri Aubry, 23	7100 La Louvière	064/23.61.20	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage (7100 La Louvière) Formation Alpha		X	
Forem Formation – Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage	Rue du chemin de Fer, 37	7100 la Louvière	064/27.97.00	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage (7100 La Louvière) Formation Alpha	X		
Format 21- Centre de Formation continuée G. Piton	Rue J.B. Berger, 1	7100 La Louvière	064/23.69.00 info@format21.com	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 3 - Fo base 1- CEB - FLE UEDA et UEDB (2011-2012) / Fo base 1- CEB - FLE UEDA et UEDB (2012-2013)	X	X	
IFAPME de La Louvière – Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage	Rue des Boulonneries, 1	7100 La Louvière	064/31.13.90	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage (7100 La Louvière) Formation Alpha	Non	X	X
Lire et Ecrire Centre Mons Borinage	Place communale, 2	7100 La Louvière	064/31.18.80 centre.mons.borinage@lire-et-ecrire.be	ISP - EP	Non	Organisme de formation : OISP et Régionale EP du mouvement Lire et Ecrire Formation Alpha	X	X	X



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Maison des associations – Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage	Place Mansart, 21	7100 La Louvière	064/26.15.00 info@mdall.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage (7100 La Louvière) Formation Alpha	Non	X	X
Régie de quartier de Saint-Vaast – Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage	Rue des Briqueteries, 1-3	7100 Saint-Vaast (La Louvière)	064/26.62.01 sacrq.ll@skynet.be sacrq.mng@live.be			Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage (7100 La Louvière) Formation Alpha	Non	X	X
Compagnie Maritime – Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage	Chaussée Paul Houtart, 86	7110 Houdeng-Goegnies	064/31.18.80 centre.mons.borinage@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage (7100 La Louvière) Formation Alpha	X	X	Non
The Young Computer School	Rue Saint Donat, 32	7110 Houdeng-Goegnies	0488/42.03.96	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
IEPSCF Morlanwelz-Mariemont	Rue Raoul Warocqué, 46	7140 Morlanwelz	064/44.97.54 iepscf.morlanwelz@sec.cfwb.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Fo base 1 - Fo base 2 - FLE UEDA (2011-2012) / Fo base 1 - Fo base 2 (2012-2013)	X	X	
PCS Carnières – Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage	Place de Carnières, 48	7141 Carnières	064/43.17.07	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage (7100 La Louvière) Formation Alpha	X	X	X
Symbiose	Rue des bleuets, 1	7160 Chapelle-lez-Herlaimont	064/44.99.94	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Ecole Delval de Mange – Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage	Rue Delval, 1	7170 Manage (Bois d'Haine)	064/31.18.80 centre.mons.borinage@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage (7100 La Louvière) Formation Alpha	X	X	X
Administration communale de Boussu	Rue François Dorzée, 3	7300 Boussu	065/66.04.76	AS		Organisme de formation : Siège social Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
Transvia	Rue Grande Campagne, 56	7301 Hornu		AS		Organisme de formation : Siège social Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français	X		
Administration communale de Bernissart	Place de Bernissart, 1	7320 Bernissart	069/64.65.20	AS		Organisme de formation : Siège social Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
Maison de l'Emploi – Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental	Ruelle des Médecins, 5	7320 Bernissart	069/67.29.99 maisondelemploi.bernissart@forem.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental (7500 Tournai) : Alpha	X	X	X

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Espace & change(s) Alpha	Place d'Hautrage, 6	7334 Hautrage (Saint-Ghislain)		AS		Organisme de formation : Siège social Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français	X		
Creaform	Rue des Champs, 1	7340 Colfontaine	065/61.36.22	AS		Organisme de formation : Siège social Projet ILDS 2012- 2013 : activité apprentissage du français	X	X	
ETA Colfontaine – Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre- Mons-Borinage	Place de Pâturages, 41	7340 Colfontaine	065/45.09.69 marina.bastien@ irsia.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage (7100 La Louvière) Formation Alpha			
IEPSCF Colfontaine	Rue Clémenceau, 60-62	7340 Colfontaine	065/67.26.88	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1- Fo base 2	X	X	
Maison de l'Eveil et de la Santé	Rue de l'Eglise, 51	7340 Colfontaine	065/66.30.98	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012- 2013 : activité apprentissage du français	X	X	
CPAS de Dour	Rue Emile Estievenart, 5	7370 Dour	065/45.08.90	AS		Organisme de formation : Siège social Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
CPAS de Quiévrain	Rue Grande, 9	7380 Quiévrain	065/45.89.97	AS		Organisme de formation : Siège social Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
Association de la pensée Ataturk de Mons (APAM)	Rue Jules Destrée, 203	7390 Quaregnon	065/60.17.25	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012-2013 : activité apprentissage du français	X	X	
Association interculturelle belgo- marocaine	Rue Jules Destrée, 272	7390 Quaregnon		AS		Organisme de formation : Siège social Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français	X		
Enseignement communal de Promotion sociale (Ecole de Promotion sociale de Quaregnon)	Rue A.Brennez, 13	7390 Quaregnon	065/79.32.93 epsquaregnon@gmail. com	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 1- Alpha 2 - FLE UEDA et UEDB	X	X	
Maison ouvrière	Rue Jules Destrée, 272	7390 Quaregnon	065/77.78.79	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
CIEP Hainaut occidental	Avenue des États- Unis, 10 bte 9	7500 Tournai	069/88.07.62	AS-EP		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012- 2013 : activité apprentissage du français	X	X	



Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Equipes populaires du Hainaut occidental	Rue des Augustins, 57	7500 Tournai		AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2012 : activité apprentissage du français	X		
IEPSCF Tournai - Antoing - Templeuve	Rue Saint Brice, 53	7500 Tournai	069/22.48.41	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Fo base 1- Fo base 2 - FLE UEDA et UEDB	X	X	
Lire et Ecrire Hainaut occidental	Quai Sakharov, 30-31	7500 Tournai	069/22.30.09 hainaut.occidental@ lire-et-ecrire.be	ISP - EP	Non	Organisme de formation : OISP et Régionale EP du mouvement Lire et Ecrire Formations : Alpha et Alpha FLE	X	X	X
Prison de Tournai - Antenne de formation d'Adeppi et du projet FSE 'Reinsert'	Rue du Chantier, 1	7500 Tournai	02/223.47.02 info@Adeppi.be	EP -ISP - EPS		Antenne de formation d'Adeppi : • Français - remise à niveau • Math - remise à niveau Intervention de l'Enseignement de Promotion sociale – Projet FSE 'Reinsert'	X	X	X
IEPSCF Peruwelz	Boulevard Léopold III, 40	7600 Péruwelz	069/77.10.35	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB (2012-2013)	Non	X	
Salle communautaire du CPAS – Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental	Ruelle Preud'homme, 63	7600 Péruwelz	069/77.90.43 vernher.henneuse@ publink.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental (7500 Tournai) : Alpha	X	X	X
Centre de lecture publique de Brunehaut –Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental	Rue des Déportés, 13	7620 Bléharis	069/34.67.71 clpbbrune@hotmail. com	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental (7500 Tournai) : Alpha	X	X	Non
Foyer socioculturel d'Antoing – Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental	Rue du Burg, 23	7640 Antoing	069/44.68.00 info@ foyculturelantoing. be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental (7500 Tournai) : Alpha	X	X	Non
Régie des Quartiers de Comines-Warneton	Rue de la Lys, 3	7783 Le Bizet	0488/87.20.10	AS		Organisme de formation : Siège social et lieu de formation Projet ILDS 2013 : activité apprentissage du français		X	
Bibliothèque publique de Mouscron – Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental	Rue du Beauchêne, 20	7700 Mouscron	056/86.06.80 bibliotheque@ mouscron.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental (7500 Tournai) : Alpha	X	X	X
CPAS de Mouscron – Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental	Avenue Royale, 1	7700 Mouscron	056/39.04.50 cpas.social@ mouscron.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental (7500 Tournai) : Alpha	X	X	X

Nom	Adresse	CP - Localité	Téléphone/ Courriel	Secteurs	EDD	Type d'activités avec publics Alpha	Info 2012	Info 2013	Info 2014
Femmes Prévoyantes socialistes – Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental	Rue du Val, 10	7700 Mouscron	069/76.55.10 associatif.315@solidaris.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental (7500 Tournai) : Alpha	X	X	Non
IEPSCF Mouscron - Comines	Place de la Justice, 1/155	7700 Mouscron	056/84.23.72	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB	X	X	
IEPSCF Ath-Flobecq	Rue Carton, 5	7800 Ath	068/28.17.44 iepscf.ath@gmail.com	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB	X	X	
IFAPME – Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental	Rue Gérard Dubois, 51	7800 Ath	069/22.30.09 hainaut.occidental@lire-et-ecrire.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental (7500 Tournai) : Alpha	X	X	X
Maison culturelle d'Ath – Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental	Rue du Gouvernement, 1	7800 Ath	068/26.99.99 mca@ath.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental (7500 Tournai) : Alpha	X	X	X
Bibliothèque communale Luis Scutenaire – Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental	Grand Place, 11	7860 Lessines	068/25.15.66 Trifin-romuald@lessines.be	EP –ISP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental (7500 Tournai) : Alpha	X	X	X
Cours techniques commerciaux et professionnels secondaires	Ancien chemin d'Ollignies, 2	7860 Lessines	068/33.28.26	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : FLE UEDA et UEDB (2011-2012)	X	Non	
Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale du Hainaut occidental	Rue Paul Pastur, 49	7900 Leuze-en-Hainaut	069/67.21.36 secretariat.ipepsholz@hainaut.be	EPS	SO	Etablissement de Promotion sociale : Alpha 2 - Alpha 3 (2011-2012) / Alpha 1 - Alpha 2 – Alpha 3 (2012-2013)	X	X	
Le Rucher – Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental	Zoning industriel de l'Europe, 1	7900 Leuze-en-Hainaut	069/59.00.10 contact@lerucher.be	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental (7500 Tournai) : Alpha	X	X	X
Prison de Leuze-Antenne de formation du projet FSE 'Reinsert'	Avenue de L'Europe, 1a	7900 Leuze-en-Hainaut		EPS	SO	Antenne de formation Intervention de l'Enseignement de Promotion sociale – Projet FSE 'Reinsert'	X	X	X
Maison du peuple de Beloeil	Rue des Déportés, 21	7971 Basècles (Beloeil)	069/57.59.79	ISP - EP		Antenne de formation de Lire et Ecrire Hainaut occidental (7500 Tournai) : Alpha	X	X	X



3. COORDONNÉES DES ORGANISMES DE FORMATION DE FORMATEURS

Qu'ils soient travailleurs volontaires ou professionnels, des formations initiales et continues sont organisées. Lire et Ecrire propose des programmes de formation pour le secteur de l'alphabétisation. En collaboration avec Lire et Ecrire, l'Enseignement de Promotion sociale propose une formation certifiante.

Formation pour formateurs en alphabétisation de l'enseignement de Promotion sociale

Institut Roger Guilbert

Campus du CERIA
Bâtiments 16b & 4c – 2^e étage
Avenue Emile Gryson, 1
1070 Anderlecht
Tél : + 32 (0)2 526 75 40
Fax : + 32 (0)2 526 75 42
www.ceria.be/irg
secretariat.irg@ceria.be

Formation spécifique pour formateurs volontaires en alphabétisation à Bruxelles

Lire et Ecrire Bruxelles

Crystal Palace
Rue de la Borne, 14
4^e étage
1080 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 412 56 10 - Fax : +32 (0)2 412 56 11
info.bruxelles@lire-et-ecrire.be
isabelle.chasse@lire-et-ecrire.be
inscriptions.formations@lire-et-ecrire.be
bruxelles.lire-et-ecrire.be

Formation initiale et continue des formateurs en alphabétisation de Lire et Ecrire

Lire et Ecrire en Communauté française

Rue Charles VI, 12
1210 BRUXELLES
Tél : +32 (0)2 502 72 01 - Fax : +32 (0)2 502 85 56
cecile.bulens@lire-et-ecrire.be

Lire et Ecrire Bruxelles

Crystal Palace
Rue de la Borne, 14
4^e étage
1080 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 412 56 10 - Fax : +32 (0)2 412 56 11
inscriptions.formations@lire-et-ecrire.be
bruxelles.lire-et-ecrire.be

4. ADRESSES DES AGENCES EUROPÉENNES ET DES ADMINISTRATIONS CITÉES DANS L'OUVRAGE

Agence Education Formation – Europe

Chaussée de Charleroi, 111
1060 BRUXELLES
Directeur : Albert RENARD
Gestionnaire ERASMUS + : Mélanie MIGNOT
melanie.mignot@aef-europe.be
Tél : + 32 (0)2 542 62 73
maria.verna@aef-europe.be
Tél : + 32 (0)2 542 62 78
www.aef-europe.be

Agence FSE

Chaussée de Charleroi, 111
 1060 BRUXELLES
 Directeur-adjoint : Jak PJETRI
jak.pjetri@fse.be
 Gestionnaire FSE-AMIF : Juliette BACH
juliette.bach@fse.be
 Tél : + 32 (0)2 234 39 53
 Gestionnaire FSE : Heloïsa PASSAREIRO
heloisa.passareiro@fse.be
 Tél : + 32 (0)2 234 39 47
 Fax : + 32 (0)2 234 39 96
www.fse.be

Coordinatrice nationale FWB-Europe
Présidente du Consortium de validation des
compétences

Myriam SCHAUWERS
 Direction des Relations internationales
 Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 Boulevard Léopold II, 44
 1080 BRUXELLES
myriam.schauwers@cfwb.be
 Tél : + 32 (0)2 413 34 36

Coordinatrice EPALE

Michèle MOMBEEK
 Direction des Relations internationales
 Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 Boulevard Léopold II, 44
 1080 BRUXELLES
michele.mombeek@cfwb.be
 Tél : + 32 (0)2 413 26 28

Direction interdépartementale
de la Cohésion sociale

Secrétariat général - SPW
 Service public de Wallonie
 Place Joséphine-Charlotte, 2
 5100 NAMUR
 Directrice : Carine JANSEN
carine.jansen@spw.wallonie.be
 Tél : + 32 (0)81 32 13 45
 Fax : + 32 (0)81 32 16 06

Service de la Lecture publique

Service général de l'Action territoriale
 Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 Boulevard Léopold II, 44
 1080 BRUXELLES
 Tél : + 32 (0)2 413 21 97
 Directeur : Jean-François FUËG
jean-francois.fueg@cfwb.be
 Attaché : Nicolas BORGUET
nicolas.borguet@cfwb.be
 Tél : + 32 (0)2 413 30 01
 Fax : + 32 (0) 413 33 87
www.bibliotheques.be

Service de l'Éducation permanente

Service général de l'Éducation permanente et de la
 Jeunesse
 Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 Boulevard Léopold II, 44
 1080 BRUXELLES
 Tél : + 32 (0)2 413 20 23
 Directrice Patricia HUBERT
patricia.hubert@cfwb.be



5. COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

MEMBRES EFFECTIFS

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles

France LEBON (Présidente)
Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse – AG Culture
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 413 25 19 - Fax : + 32 (0)2 413 30 63
france.lebon@cfwb.be

Michèle MINNE (Secrétariat)
Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse – AG Culture
Ministère Fédération Wallonie-Bruxelles
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 413 20 46 - Fax : + 32 (0)2 413 30 63
michele.minne@cfwb.be

Jean HANNECART
Direction de l'Enseignement de Promotion sociale
Ministère Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 690 87 19 - Fax : + 32 (0)2 600 09 37
jean.hannecart@cfwb.be
Délégation : Olivier DATH
Tél : + 32 (0)2 690 87 15
olivier.dath@cfwb.be

Alexandra ADRIAENSSENS
Direction de l'Égalité des Chances – Secrétariat général
Ministère Fédération Wallonie-Bruxelles
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 413 30 65 - Fax : + 32 (0)2 413 20 75
alexandra.adriaenssens@cfwb.be

Pour la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

Marie-Pierre DURT
Service de la Cohésion sociale
COCOF
Rue des Palais, 42
1030 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 800 81 25 - Fax : + 32 (0) 2 800 80 01
mpdurt@cocof.irisnet.be

Emmanuel BAUFAYT
Service de la Formation professionnelle et du Transport scolaire
COCOF
Rue des Palais, 42
1030 BRUXELLES
Tél : +32 (0)2 800.84.91 - Fax : + 32 (0)2 800 84 50
ebeaufayt@cocof.irisnet.be
Délégation :
Tél : +32 (0)2 800 80 36 - Fax : + 32 (0)2 800 84 50
ivanmaaren@cocof.irisnet.be

Marie-Claude DONY
Bruxelles Formation - Service partenariat
Rue de Stalle, 67
1180 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 371 74 75 - Fax : + 32 (0)2 371 74 62
mc.dony@bruxellesformation.be

Pour la Wallonie

Cateline BAIJOT

Le Forem - Relations partenariales

Boulevard Tirou, 104

6000 CHARLEROI

Tél : + 32 (0)71 206 484 - Fax : + 32 (0)71 321 268

cateline.baijot@forem.be

Délégation : Gaétane LEBRUN

Tél : +32 (0)71 206 855

gaetane.lebrun@forem.be

Leïla ZAHOUR

DG05

Direction générale opérationnelle Pouvoirs Locaux, Action sociale et Santé

Direction de l'Intégration des Personnes d'origine étrangère et de l'Égalité des Chances

Service public de Wallonie

Avenue Gouverneur Bovesse, 100

5100 NAMUR (JAMBES)

Tél : +32 (0)81 327 320 Fax : +32 (0)81 327 215

leila.zahour@spw.wallonie.be

Délégation :

Angélique BUCCELLA

Tél : +32 (0)81 327 359

angelique.buccella@spw.wallonie.be

Catherine STASSER

DG06

Direction générale opérationnelle Économie, Emploi et Recherche

Direction des Politiques transversales Région wallonne/ Communauté française

Service public de Wallonie

Place de la Wallonie, 1 bat II

5100 NAMUR (JAMBES)

Tél : + 32 (0)81 334 360 - Fax : + 32 (0)81 334 466

catherine.stasser@spw.wallonie.be

Délégation :

Jacqueline JOURNEE

Tél : + 32 (0)81 334 412

jacqueline.journee@spw.wallonie.be

Pour le secteur associatif

Sylvie PINCHART

Lire et Ecrire en Communauté française

Rue Charles VI, 12

1210 BRUXELLES

Tél : +32 (0)2 502 72 01 - Fax : +32 (0)2 502 85 56

sylvie.pinchart@lire-et-ecrire.be

Anne-Hélène LULLING

Lire et Ecrire Wallonie

Rue Artoisenet, 7

5000 NAMUR

Tél : + 32 (0)81 24.25.00 - Fax : +32 (0)81 24 25 08

coordination.wallonne@lire-et-ecrire.be

annehelene.lulling@lire-et-ecrire.be

Alain LEDUC

Lire et Ecrire Bruxelles

Crystal Palace

Rue de la Borne, 14

4^e étage

1080 BRUXELLES

Tél : + 32 (0)2 412 56 10 - Fax : +32 (0)2 412 56 11

info.bruxelles@lire-et-ecrire.be

Délégation : Anne-Chantal DENIS

Tél : + 32 (0)2 412 56 10 / 412 56 13

coordination.bruxelles@lire-et-ecrire.be



OBSERVATEURS

Michel GUERIN
Observatoire des politiques culturelles
Ministère de la Communauté française
Rue du Commerce, 68a
1040 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 413 23 04
michel.guerin@cfwb.be

Martin DEROOVER
Instance Bassin Enseignement qualifiant- Formation
Emploi (IB EFE)
Rue de Stalle, 67
1180 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 371 74 30 - Fax : + 32 (0)2 371 74 33
m.deroover@ccfee.be

Christine MAINGUET
Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la
Statistique (IWEPS)
Route de Louvain-la-Neuve, 2
5001 NAMUR (BELGRADE)
Tél : +32 (0)81 468 443 - Fax : +32 (0)81 468 412
c.mainguet@iweps.be

EXPERTS DES CABINETS MINISTERIELS

Annick BRATUN
Cabinet du Ministre-Président Rudy Demotte
Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 801 72 49 – Fax : + 32 (0)2 801 72 41
annick.bratun@gov.cfwb.be

Caroline BRADFER
Cabinet de la Ministre Joëlle Milquet
Ministre de l'Enseignement obligatoire, de la Petite
Enfance et des Crèches, de la Culture
Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 801 78 98
caroline.bradfer@gov.cfwb.be

Sandrine DEBUNNE
Cabinet de la Ministre Isabelle Simonis
Ministre en charge de l'Égalité des chances
Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 80170 28
sandrine.debunne@gov.cfwb.be

Marcel RENQUIN
Cabinet de la Ministre Isabelle Simonis
Ministre en charge de l'Enseignement de Promotion
sociale
Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 801 70 24
marcel.renquin@gov.cfwb.be

Déborah DEWULF
Cabinet du Ministre-Président Paul Magnette
Ministre-Président
Gouvernement wallon
Rue Mazy, 25-27
5100 NAMUR
Tél : + 32 (0)81 331 211 - Fax : + 32 (0)81 331 019
deborah.dewulf@gov.wallonie.be

Duygu CELIK
 Cabinet de la Ministre Eliane Tillieux
 Ministre en charge de la Formation professionnelle
 Gouvernement wallon
 Rue des Brigades d'Irlande, 4
 5000 JAMBES (Namur)
 Tél : + 32 (0)81 323 411 - Fax : + 32 (0)81 303 007
duygu.celik@gov.wallonie.be

Robert JAVAUX
 Cabinet du Ministre Maxime Prévot
 Vice-Président du Gouvernement wallon
 Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action
 sociale et du Patrimoine
 Gouvernement wallon
 Place des Célestines, 1
 5000 NAMUR
 Tél : + 32 (0)2 321 794 - Fax : + 32 (0)81 321 709
robert.javaux@gov.wallonie.be

Philippe STERCKX
 Cabinet du Ministre Rudi Vervoort
 Membre du Collège de la Commission communautaire
 française
 en charge de la Cohésion sociale
 Rue Ducale, 7-9
 1000 BRUXELLES
 Tél : + 32 (0)2 506 32 11 - Fax : + 32 (0)2 514 40 22
psterckx@gov.brussels

Donat CARLIER
 Cabinet du Ministre Didier Gosuin
 Membre du Collège de la Commission communautaire
 française
 en charge de la Formation professionnelle
 Botanic Building
 Boulevard Saint-Lazare, 10

12^e étage
 1210 BRUXELLES
 Tél : + 32 (0)2 506 34 19- Fax : + 32 (0)2 511 88 59
dcarliier@gov.brussels
 Pascale KEMPINAIRE
 Tél : + 32 (0)2 506 34 41
pkempinaire@gov.brussels

EXPERTS ASSOCIES AUX TRAVAUX DU COMITE DE PILOTAGE

Catherine BASTYNS
 Lire et Ecrire Communauté française
 Rue Charles VI, 12
 1210 BRUXELLES
 Tél : + 32 (0)2 502 72 01 - Fax : + 32 (0)2 502 85 86
catherine.bastyns@lire-et-ecrire.be

Anne GODENIR
 Lire et Ecrire en Wallonie
 Rue Saint Nicolas, 2
 5000 NAMUR
 Tél : + 32 (0)81 242 504 - Fax : +32 (0)81 242 508
anne.godenir@lire-et-ecrire.be

Hughes HESTEVENY
 Lire et Ecrire Bruxelles
 Crystal Palace
 Rue de la Borne, 14
 4^e étage
 1080 BRUXELLES
 Tél : + 32 (0)2 412 56 10 - Fax : +32 (0)2 412 56 11
info.bruxelles@lire-et-ecrire.be



Dominique LEJEUNE
Directeur honoraire
Rue Moraifosse, 7
4802 VERVIERS
Tél : + 32 (0) 476 249 172
monbaudon@yahoo.fr

Jean-Albert PIEROUX
Inspecteur de l'Enseignement de Promotion sociale
Rue Adolphe Dessy, 124
6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE
Tél + 32 (0) 71 317 148
jean-albert.pieroux@cfwb.be

Corinne SPRINGAEL
Bruxelles Formation - Service partenariat
Rue de Stalle, 67
1180 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 371 74 71 - Fax : + 32 (0)2 371 75 73
c.springael@bruxellesformation.be

Catherine STERCQ
Lire et Ecrire Communauté française
Rue Charles VI, 12
1210 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 502 72 01 - Fax : + 32 (0)2 502 85 86
catherine.stercq@lire-et-ecrire.be

6. REMERCIEMENTS

L'État des lieux de l'alphabétisation est une réalisation collective du Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes qui a bénéficié de l'éclairage et de l'aide d'experts associés à ses travaux ainsi que de l'expertise des invités qui ont pris part à une séance de travail ou apporté leur contribution à l'État des lieux. Merci à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont contribué à la réalisation de cette publication, tout particulièrement les membres du Comité de pilotage, ceux du Groupe de travail 'État des lieux' et les experts externes associés.

Ont régulièrement participé aux travaux du Comité de pilotage en tant qu'experts invités et contribué à la réalisation de cette publication :

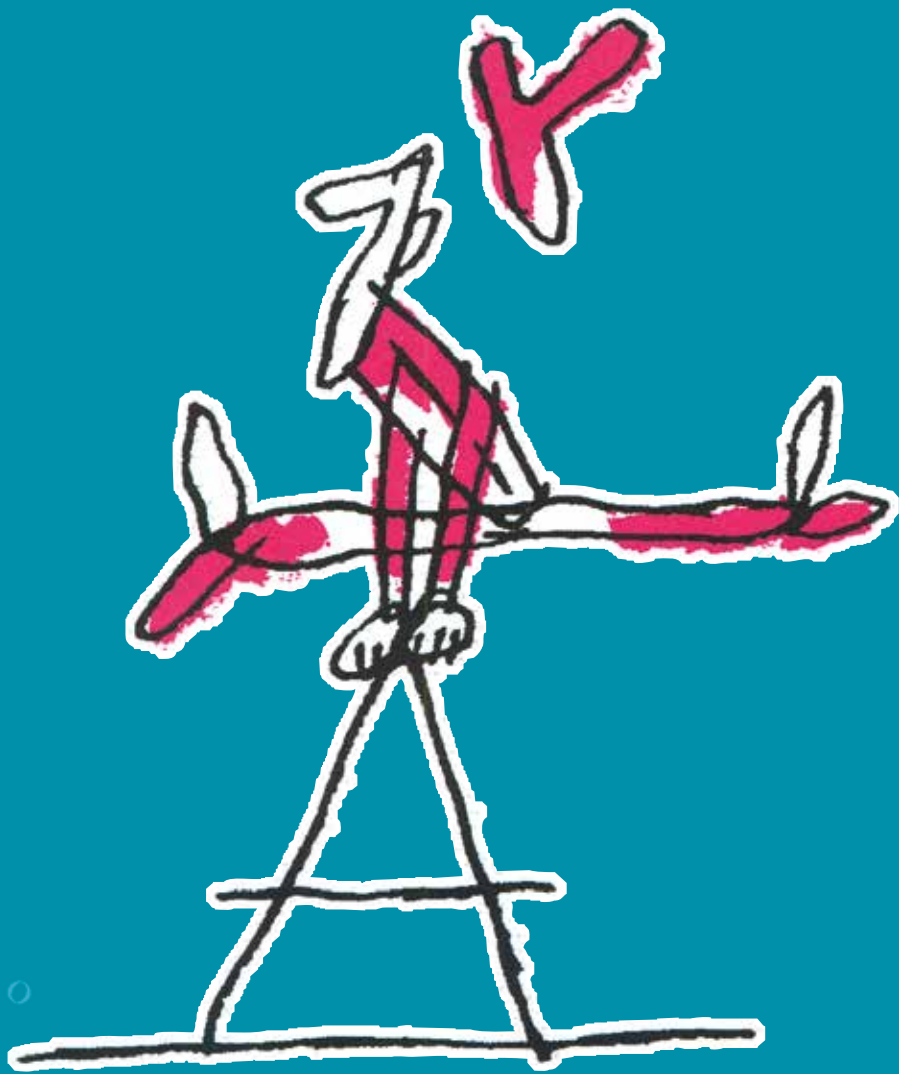
- Catherine Bastyns (Lire et Ecrire Communauté française),
- Anne Godenir (Lire et Ecrire Wallonie),
- Josée Mailhot et Magali Joseph (Lire et Ecrire Bruxelles),
- Dominique Lejeune (expert),

Ont contribué à la réalisation du présent État des lieux en fournissant des informations, en rédigeant une contribution ou en relisant le tapuscrit :

- Jean-François Fueg et Nicolas Borguet (Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Service de la Lecture publique)
- Isabelle Dubois (Service public de Wallonie – DGO 6 – Direction de la Promotion de l'Emploi)
- Françoise Picard (Service public de Wallonie – Direction des Politiques transversales Région wallonne-Communauté française – DGO 6)
- Heïda Slaimi et Bernard Moureau (Actiris – Département Programmes d'emploi)

- François Lemaire (Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Service FSE, Enseignement de Promotion sociale)
- Myriam Schauwers (Présidente du Consortium de validation des compétences – Coordinatrice nationale Europe-FWB – DRI – Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Michèle MombEEK (Chargée de mission Epale– DRI – Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Nadia Benmessaoud (Cellule Diversité culturelle et Action interculturelle, SGEPJ – Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Patricia Hubert, Marie-Caroline Florani et Thierry Guillaume (Service de l'Éducation permanente, SGEPJ – Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Judith Lachterman et Stéphane Poulain (Cellule communication, SGEPJ – Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Carine Jansen et Laurent Van Driessche (SPW, Secrétariat général, DiCs)
- Jean-Christophe Jacobs et Viviane Caudron (SPW, DGO 6, Direction de la Formation professionnelle)
- Aurélie Storme et Pauline Gillard (Lire et Ecrire Wallonie)
- Hughes Esteveny, Francisco Hernando et Anne Brisbois (Lire et Ecrire Bruxelles)
- Sylvie-Anne Goffinet (Lire et Ecrire Communauté française)
- Jak Pjetri, Juliette Bach et Heloïsa Passareiro (Agence FSE)
- Albert Renard, Mélanie Mignot, Maria Verna, Silvia Paradela et Suzy Vercammen (Agence AEF-Europe)
- Rodica Negru (Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Cellule comptabilité, SGEPJ – Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)





Secrétariat du Comité de pilotage

Michèle MINNE – michele.minne@cfwb.be - + 32 (0)2 413 20 46

Cellule Alpha – Bureau 2A032
Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse
AG Culture
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

Editrice responsable

340

France LEBON
Présidente du Comité de pilotage
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

Bonhomme Alpha

Benoît Jacques

Graphisme et mise en page

polygraph.be

Impression

Daddy Kate SA

